













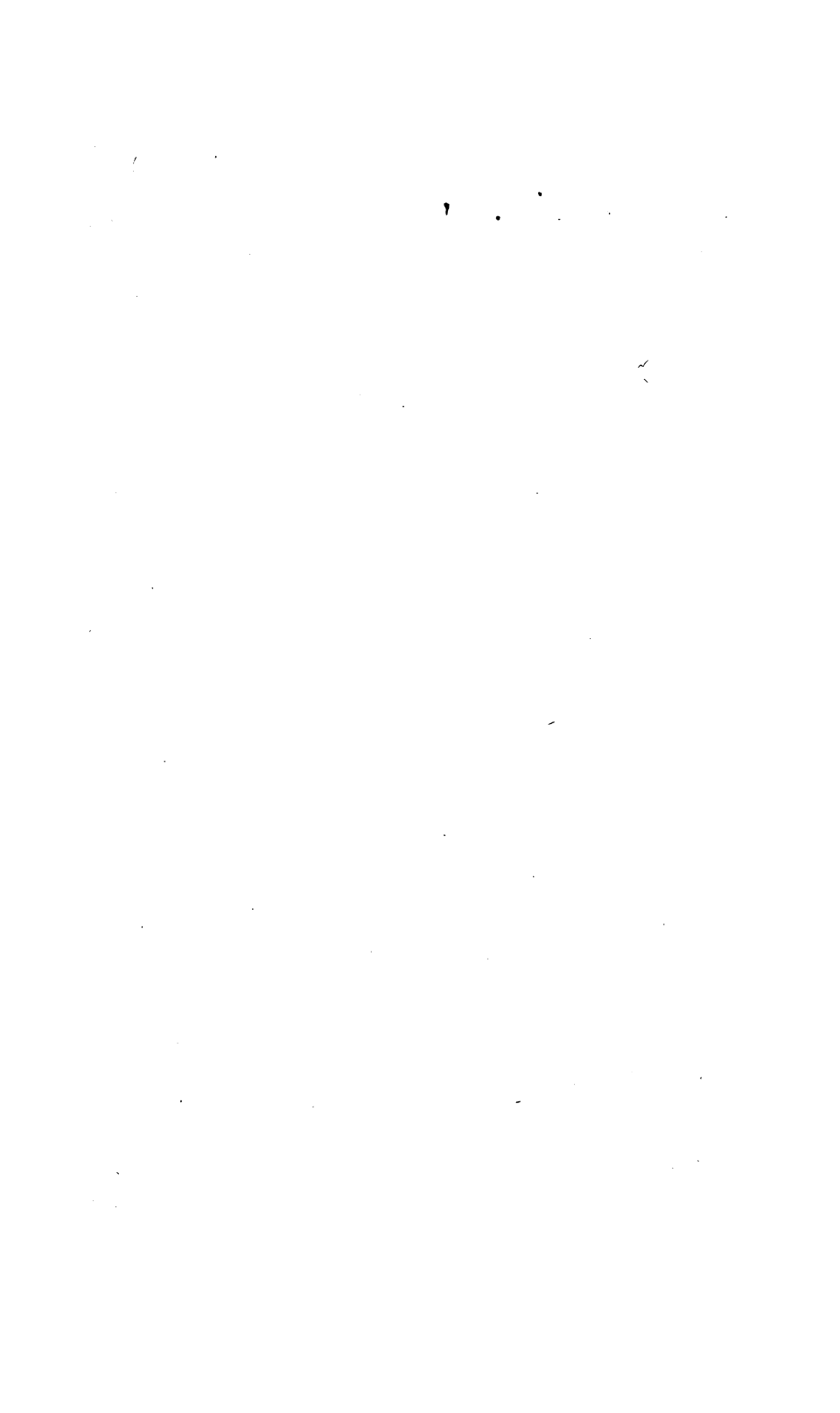
**NOTES ET DOCUMENTS**

**Relatifs à la Vie et à l'Œuvre**

**DU**

**Vénérable François-Marie-Paul LIBERMANN**





# NOTES ET DOCUMENTS

Relatifs à la Vie et à l'Œuvre

DU

**Vénéérable François-Marie-Paul LIBERMANN**

SUPÉRIEUR GÉNÉRAL  
DE LA CONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT  
ET DU SAINT-CŒUR DE MARIE

---

**TOME SEPTIÈME**



**Ferveur. — Charité. — Sacrifice**

**POUR DISTRIBUTION PRIVÉE**

—  
1938

6 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150

151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200

201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250



251 252 253 254 255 256 257 258 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 299 300

301 302 303 304 305 306 307 308 309 310 311 312 313 314 315 316 317 318 319 320 321 322 323 324 325 326 327 328 329 330 331 332 333 334 335 336 337 338 339 340 341 342 343 344 345 346 347 348 349 350

## PROTESTATION

---

Je proteste en la présence de Notre-Seigneur, de sa Sainte Mère, de tous les Anges et de tous les Saints, que je désavoue, j'abjure et je déteste tout ce qui pourrait se trouver dans ces cahiers en opposition avec la sainte doctrine de l'Eglise, et il me semble que je suis fermement résolu de mourir plutôt mille fois que de croire une chose qui serait rejetée par cette sainte Mère que Notre-Seigneur nous a donnée; mais je veux adhérer résolument et sans la moindre restriction à toute la doctrine que professent les successeurs de saint Pierre et à tout ce qu'ils ont professé depuis l'origine de l'Eglise jusqu'à ce jour. Je renonce même de tout mon cœur à tout ce qui dans ces cahiers serait en opposition avec le sentiment des Saints Pères et des principaux Docteurs de l'Eglise.

Cette protestation du Vénérable Libermann en tête de son *Commentaire sur saint Jean*, nous la faisons nôtre en éditant les pièces ci-dessous, d'où qu'elles proviennent.

CONCORDAT cum originalibus  
in Arch. Gen. asservatis.

Parisiis, 1<sup>o</sup> junii 1938.

A. CABON.

---





## SUPPLÉMENT AU TOME PREMIER

---

à M. Reverdy :

Cette lettre a été trouvée dans les papiers de Mgr d'Hulst, en 1896, à la mort de ce Prélat; il l'avait reçue en 1877 de M. l'abbé Viennoi, de Lyon.

(Copie.)

Vive Jésus et Marie!

*Rennes, le 15 avril 1839.*

MON TRÈS CHER MONSIEUR REVERDY,

Que le bon Dieu soit béni sur toutes les grâces qu'il vous a faites et qu'il vous fait encore tous les jours!

Je croyais que vous m'aviez entièrement oublié, puisque, depuis deux ans que je suis ici, je n'ai pas eu de vos nouvelles. Je ne vous ai pas perdu de mémoire; je me suis même informé de vous plusieurs fois. Je croyais vous avoir vu plusieurs fois dans votre chambre et je me souviens fort bien qu'avant mon départ je devais vous voir et que j'ai fait tous mes efforts pour cela, sans en avoir pu trouver le moyen, je ne sais plus pourquoi. Je me rappelle que j'ai donné la commission de vous en prévenir et de vous manifester ma peine là-dessus, car vraiment cela m'en fit. Mais que le bon Dieu soit béni de tout!

Le conseil que M. Galais vous donne est bien sage; tâchez, mon très cher, de l'observer le mieux que vous pourrez. Vous vous plaignez que vous n'avez plus rien que la confiance en Notre-Seigneur; c'est-à-dire vous

vous plaignez de posséder tout, car avec la confiance en Jésus, qu'est-ce qui peut vous manquer? Aucun ennemi ne pourra rien sur vous; malgré votre faiblesse et tous vos penchants, vous appartiendrez toujours à Jésus. Mon très cher, si vous n'aviez plus confiance en Jésus, vous cesseriez d'être son enfant; si vous cessiez d'avoir confiance en Marie, vous ne pourriez plus la regarder comme votre Mère. Ayez donc confiance, mais ayez-en avec surabondance; ne craignez pas pour vos péchés passés, ne craignez pas vos infidélités présentes : *ubi abundavit delictum, ibi superabundavit gratia.*

Vous êtes pauvre et misérable en ce moment, mais si vous avez de la confiance, si vous augmentez de jour en jour en confiance, mais d'une confiance enfantine, vous l'emporterez sur toutes vos faiblesses, sur toutes vos misères, vos froideurs et sur tous les autres défauts qui vous affligent. Il faut noyer tous vos défauts dans une mer de confiance en Jésus et Marie.

Voyez donc, mon très cher frère : pourquoi ne seriez-vous pas tout plein d'une confiance filiale en votre très adorable Père et en votre très aimable Mère? Est-ce qu'ils vous ont jamais manifesté un manque d'amour paternel ou maternel? Vous les avez offensés et vous les offensez toujours, me direz-vous. Mais pourquoi ajouter à ces offenses une plus grande encore, qui serait celle de manquer de confiance? Pourquoi cesseriez-vous de vous regarder comme leur cher enfant, puisqu'ils se regardent comme votre Père et Mère, et qu'ils vous traitent avec une si grande tendresse? Ne vous laissez point tromper par l'ennemi, qui voudrait vous enlever ce grand trésor de la confiance filiale et enfantine. Tant que vous aurez cette confiance, votre âme sera chère à Jésus et Marie. Là où il y a de la confiance, là aussi on peut compter qu'il y a de l'amour, et la grandeur de l'amour peut se mesurer sur celle de la confiance. Toutes les fois que vous vous sentez dans la misère, répandez votre âme dans le Cœur de Jésus et de Marie; cachez-vous y comme un enfant chéri se cache la figure dans le sein de sa mère bien-aimée. Remarquez bien, votre confiance ne doit pas être fondée sur votre sainteté, mais sur la pure

miséricorde, sur la bonté et la tendresse de votre très cher Père et votre très chère Mère. Plus vous êtes misérable, plus ils sont pleins de miséricorde. Une mère n'a pas compassion de son enfant lorsqu'il se porte bien; mais, dès qu'il a la moindre petite indisposition, oh! alors, son cœur maternel est dans une grande émotion et un grand attendrissement.

Vous voyez donc que votre directeur a raison de vous exhorter à vous animer à la confiance et à vous oublier vous-même. Chaque retour sur vous est au moins une pensée perdue, une pensée qui n'a pas été occupée de votre bien-aimé. Toutes les fois que vous avez envie de faire un retour sur vous-même, allez de suite vous reposer sur le sein de Jésus et de Marie, avec cette confiance filiale qui vous rendra parfaitement agréable devant leurs yeux.

Nous ne manquerons pas de prier de tout notre cœur pour le pieux jeune homme dont vous me parlez et qui m'intéresse presque autant qu'il vous intéresse vous-même. Exhortez-le à une grande confiance en Jésus et Marie; engagez-le à mener, en attendant, une vie retirée, c'est-à-dire à ne pas trop fréquenter le monde, à avoir une vie réglée et paisible, à s'occuper plus du salut de son âme que s'il devait rester dans le monde, à se regarder et à agir dès maintenant comme s'il était ecclésiastique, qu'il se regarde comme appartenant déjà à Dieu et qu'il vive en conséquence. Sans doute il fait tout cela; il fait sans doute son oraison tous les jours et tâche de se conserver dans la paix et la présence de Dieu et à lui être agréable en toutes ses actions et en tous les mouvements de son cœur. Il est probable qu'il a consulté pour savoir s'il ne devait pas aller au Séminaire, malgré son état de santé. Peut-être, s'il faisait un essai, le bon Dieu bénirait sa bonne volonté. Pourquoi ne se remplit-il pas de confiance en la bonté de Dieu et en la protection de Marie? Qu'il quitte le monde, et peut-être Dieu lui fera la grâce de bien supporter la vie de séminaire. Il y en a bien d'autres qui ont agi de la sorte et le bon Dieu les a bénis. Il est affligeant de voir une si belle âme végéter dans le monde. Je suis persuadé que la Très Sainte

Vierge ferait quelque chose en sa faveur. Qu'il fasse une neuvaine maintenant au très saint Cœur de Marie, et, s'il n'ose pas essayer cette année, qu'il en fasse une autre pendant les vacances : je m'y joindrai avec le plus grand plaisir; mais, en commençant cette neuvaine, il doit être décidé à entrer au Séminaire, et qu'il ne la fasse que pour s'affermir de plus en plus dans la résolution d'y entrer et pour obtenir la grâce d'y pouvoir persévérer : vous verrez s'il ne sera pas exaucé, s'il la fait avec confiance.

D'ailleurs, qu'aurait-il à risquer d'aller au Séminaire? Ce serait de s'en revenir au monde pendant un temps, pour y retourner plus tard; le pire qui lui arriverait, c'est de faire ce qu'il fait maintenant. Dites-lui donc d'avoir plus de courage et de confiance, qu'il n'attende pas que la Sainte Vierge fasse la première démarche en le guérissant avant qu'il entre au Séminaire, mais que ce soit lui qui, plein de confiance, agisse le premier en entrant au Séminaire, plein d'espérance que la bonne Mère le soutiendra. S'il veut entrer dans un Séminaire avant d'être guéri, qu'il n'entre pas dans le Séminaire de son diocèse, mais à Saint-Sulpice; si j'avais de la place, je vous en dirais les raisons bien fortes. Tous ces conseils que je vous suggère pour le bon jeune homme, je vous les donne sauf l'avis de ses directeurs, qui doivent entendre cela mieux que moi.

A Dieu, très cher frère. Votre tout pauvre serviteur dans le saint Cœur de Jésus et de Marie.

F. LIBERMANN.

---

## SUPPLÉMENT AU TOME QUATRIÈME

---

Cette lettre, autant qu'on peut déchiffrer le timbre de la poste, serait du 24 ou 25 juin 1843. Le Vénérable Père était à Paris à cette date.

Cette lettre porte le n° 3 de la main de celui qui a d'abord recueilli la correspondance de M<sup>lle</sup> Guillarme.

Le n° 1, nous l'avons reproduit T. IV, p. 414; le n° 2 se trouve T. IV, p. 331; celle-ci est certainement du début de septembre 1843. Rien ne permet de fixer avec précision la date du n° 1.

à M<sup>lle</sup> Guillarme :

I bis.

Mademoiselle,  
Mademoiselle Guillarme,  
Rue des Saints-Pères, 65, Paris.

PAUVRE ENFANT DE MARIE!

Je viens vous voir pour vous consoler au nom de la bonne Mère, de l'excès de peine où vous ont jetée mes paroles auxquelles vous avez donné plus de portée que je ne leur en donnais moi-même. Calmez votre âme. Je vous laisse ce billet dans le cas que je ne vous trouve pas chez vous. Vous aurez grand tort de vous laisser aller à l'inquiétude; la main de Jésus vous conduit et vous protège. Je vous réponds qu'il n'y a rien eu de mortel dans tout ce que vous m'avez raconté, ni même rien de gravement véniel. Il y a quelque chose de défectueux : voilà tout ce que je vous ai dit, ma bonne enfant. Je vous ai dit ces choses non pour que vous vous en tourmentiez, mais pour vous inspirer un peu plus de crainte du



péché et plus de réserve; mais il faut que ce soit une crainte amoureuse et une réserve douce et modeste. Calmez-vous donc, et priez sans cesse notre doux Jésus de garder votre cœur et de veiller sans cesse sur votre âme. Evitez ce qui pourrait vous exposer et dans les circonstances pénibles et imprévues, tournez votre âme vers Notre-Seigneur Jésus, l'aimable gardien de votre cœur, et priez-le de vous bien soigneusement garder. Cette petite souillure, pour laquelle j'ai manifesté tant de peine, ne doit pas vous étonner. Il me coûte excessivement de voir la moindre petite tache dans votre âme, parce que je sais que le bon Maître est jaloux de la voir pure et angélique. Ne vous étonnez donc pas si j'ai fait si grand bruit pour une faute qui m'a paru grande pour vous. Elle m'a paru grande, parce que j'ai un désir ardent (et c'est le désir de Jésus et de votre Mère bien-aimée), de vous voir pure et sainte. Je voudrais donc que vous abhorriez toujours les moindres souillures dans votre âme, comme je les abhorre; mais que ce soit une horreur d'amour, une horreur fondée sur le tendre amour de votre cœur pour Jésus, votre doux et uniquement aimable Epoux, et non une horreur de crainte, de trouble et d'inquiétude. Haïssez le péché en vraie enfant chérie de Jésus et de Marie. Vous avez toujours cette qualité et ce privilège d'enfant chérie de Marie et d'épouse et de sœur chérie de Jésus; et avec cela, vous vous troublez, vous vous découragez! Ayez bien vite honte d'avoir fait cela, et dites amoureusement à votre Jésus, que vous ne voulez plus faire cela. Oh non! il ne vous convient pas de vous décourager et de vous attrister. Est-ce qu'une épouse de Jésus doit être triste? lorsqu'elle repose entre les bras et sur le cœur adorable de son divin époux. Est-ce qu'une enfant de Marie peut être dans le trouble lorsqu'elle repose sur le très saint Cœur de sa bien-aimée Mère? Soyez donc tranquille. Je vous ai dit moi-même que ces fautes vous ont été remises depuis longtemps. Jésus ne peut guère garder de la rancune pour des fautes auxquelles votre volonté n'a jamais participé et qui étaient plutôt des fautes d'autrui que les vôtres. D'ailleurs, les grâces que vous avez reçues depuis, vous

prouvent bien son très doux et très tendre amour pour votre âme. Soyez tranquille pour l'avenir, vous ne vous perdrez pas; Jésus garde votre âme, et qui pourrait la lui enlever? Vous avez pris trop vivement et vous avez exagéré ce que je vous ai dit pour que vous soyez plus vigilante un peu. La douce, sainte, paisible et amoureuse vigilance en la présence de Jésus et de Marie est bien agréable à ce divin époux. Que lui seul soit votre gardien, votre amour et votre tout! Soyez toute à lui en Marie, par Marie et avec Marie.

Je vous répondrai plus tard à la lettre que vous me remettez et qui vient de Bernay. Je n'ai pas le temps de la lire. Je tâcherai de trouver, dans l'après-dînée, un moment pour vous voir; ce sera sur les trois heures.

*(Sans signature.)*

---



CORRESPONDANCE

DU

VÉNÉRABLE PÈRE

ANNÉE 1845





# CORRESPONDANCE DU VÉNÉRABLE PÈRE

ANNÉE 1845

---

---

au D<sup>r</sup> Libermann :

LXXII

(1<sup>er</sup> janvier 1845.)

MON CHER FRÈRE ET MA CHÈRE SŒUR,

C'est de Louvencourt que je vous souhaite la bonne année et au jour même, pendant que les chères enfants sont à la grand'messe à prier pour vous et pour leurs chers frères et sœurs. Du reste, je vous l'ai déjà souhaitée ce matin à l'autel. C'est une année de grâces et de bénédictions célestes. Cependant, je vais imiter notre père Isaac et vous souhaiter les deux : *de pinguedine terræ et de rore cœli*.

J'ai reçu tous les effets que vous m'avez envoyés; la choucroute; cela m'a coûté 108 ou 110 francs; cela me paraît bien cher pour le port. J'ai reçu avant-hier les livres. J'ai envoyé à Pauline ses étrennes pour elle et Caroline, ainsi que les livres qui étaient pour Pauline. J'ai envoyé aussi à M<sup>lle</sup> Valérie le paquet qui portait son adresse.

J'ai reçu une lettre de (*mot hébreu*). Elle me demande de lui trouver un débit de tabac aux environs de Strasbourg, comme si j'étais tout-puissant. Elle me fait un sermon pour me convertir et m'offre la nourriture et le logement chez elle, pour que je puisse faire pénitence ou au moins que, dans ma pénitence, j'aie de quoi soulager ma misère et ma peine. Elle est mariée en effet et de-

meure dans un hameau à trois ou quatre maisons, où elle s'ennuie à la mort. Je vais tâcher de trouver à son mari une place d'employé au chemin de fer. Je sais bien que je me charge par là d'un grand sujet de tracasseries par la suite. Je pense même qu'il y aurait peu d'espérance pour cette tête exaltée et remplie d'idées ridiculement superstitieuses. Je ne veux cependant pas avoir le reproche à me faire d'avoir négligé un moyen pour le salut de cette pauvre âme. D'ailleurs, il se pourrait que, dans la suite, on obtienne d'elle que ses enfants soient placés de manière à faciliter leur conversion. De plus, son mari, qui est bien probablement un bien pauvre homme, pourrait se laisser gagner par l'amitié que je lui manifesterais, et les bonnes manières avec lesquelles je le traiterais.

Du reste, je ne suis pas encore sûr de trouver une place pour lui, ni que la pauvre [X...] veuille l'accepter, si je venais à l'obtenir.

Pauline et Caroline vont très bien. La première se plaint d'un mal dans le dos avec correspondance dans la poitrine. Elle a peur que ce ne soit un mal de la colonne vertébrale. Je regarde cela comme un enfantillage. Du reste, elle se porte bien, mange bien, dort bien; elle est gaie, elle n'a pas de fièvre; il n'y a que quelques jours qu'elle s'en ressent. Je lui ai dit de se tenir bien chaud et de ne rien craindre. Du reste, je n'ai pas besoin de lui recommander de se tenir chaud; elle est assez frileuse, elle est bien chaudement habillée et ne se trouve jamais sans chaufferette. C'est une bonne invention, dit-elle, qu'on lui a apprise dans le couvent de Louvencourt.

J'ai exprès mal écrit cet endroit de ma lettre, afin que sa maman ne me lise pas (1).

Je te prie d'écrire un petit mot à Pauline pour la rassurer. Du reste elle n'est guère inquiète et cela n'est rien. Pauline est le bijou de la maison, elle est toujours aimée de tout le monde. Elle va prendre l'habit le 2 fé-

(1) Depuis *La première se plaint*, ce passage est écrit en caractères plus grands et plus mal formés.

vrier. Caroline est très bien aussi, on l'estime et l'aime beaucoup dans la maison. Elle travaille beaucoup et fait du progrès. Elle s'est parfaitement bien formée. C'est un bonheur pour elle d'être venue à Louvencourt.

Ce que tu me dis, cher frère, au sujet des affaires de nos missions est très juste. Nous allons en effet envoyer quelques-uns en Haïti. Là, ils seront acclimatés au bout de quelques années et pourront venir au secours de la pauvre Guinée. Il faut que nous travaillions au salut de ces vastes contrées qui renferment tant de millions d'âmes abandonnées, en dépit de tous les efforts du démon. Il faut être prudent, Dieu nous aidera. Je m'occupe de la manière la plus active, de ce malheureux pays. Unis tes prières aux miennes. Tu crois que ce sont les grands projets qui trouveront un grand mérite dans le ciel; tu es bien consolé de me voir occupé de cela, mais tu ne vois pas le revers de la médaille. Tu ne saurais concevoir les douleurs de cœur, les déchirements, les accablements, que me cause la sollicitude d'une entreprise aussi forte et aussi difficile surtout depuis un an à peu près, que je vois les énormes obstacles que rencontre le bien de tous côtés et les difficultés immenses de la mission de la Guinée, mission qui me tient le plus à cœur; quand je pense qu'un pauvre esprit comme le mien doit soulever tout le pays, l'enlever au démon et le donner à Dieu, contrebalancer tous les obstacles, surmonter toutes les difficultés, trouver des moyens efficaces pour opérer ce travail et procurer de la stabilité au bien, j'en suis à de bien grandes extrémités, je ne sais comment je vis encore au milieu de tant de déchirements et d'accablements. Il faut avouer que c'est un triste levier dont la divine Sagesse veut se servir pour soulever une si énorme masse. Je dis franchement que si j'avais prévu ce que je vois maintenant, j'en aurais été effrayé et je n'aurais pas osé entreprendre une chose si grande et si au-dessus de ma faiblesse. Maintenant je suis enchaîné, il faut que je marche; je marcherai jusqu'à ce que ce corps de pourriture tombe en dissolution, et alors Dieu trouvera un instrument plus solide et plus agréable pour faire son œuvre. Quant à moi, j'espère qu'il aura pitié de moi et

me fera miséricorde; mais ne crois pas, cher frère, que ce sera à raison des grandes choses que j'aurai entreprises. Ce sont de grandes entreprises, de très grandes choses, je le sens et cela m'accable, mais ce ne sera pas ce qui sera récompensé, car Dieu ne calcule pas la valeur d'un beau projet, mais les dispositions saintes du cœur. Je t'assure que, pour mon propre avantage, je préfère infiniment mes douleurs et mes déchirements, que la réalisation des plus grands succès. Je passerai cependant par tout ce qu'il plaira à Dieu, et je sacrifierai tout pour obtenir ce succès, mais ce succès ne sera pas récompensé, au contraire; la satisfaction qui en résulte sera toujours entachée de l'impureté d'un mauvais cœur et de l'amour-propre.

Oh! je t'en prie, réjouis-toi de ton sort; tu es heureux de te nourrir de la grâce divine dans le secret de ton cœur, sans être exposé à la vue des hommes. La croix, les peines de tous genres sanctifient les âmes, mais les grandes entreprises les évaporent.

Ceux qui font de grandes entreprises pour la gloire de Dieu ressemblent à ceux qui, dans les maisons des grands banquiers, sont chargés des comptes et aux caissiers. Ils écrivent de grands chiffres, ils font de riches calculs, il leur passe de grosses sommes entre les mains, quand ils sortent de leurs bureaux ils ont les poches vides. Je leur préfère de beaucoup, un bourgeois aisé, d'une fortune médiocre; l'argent qu'il compte est à lui. Réjouis-toi d'être à Dieu et de travailler à ta sanctification et à celle des personnes à qui tu peux être utile. Dieu est avec toi, abandonne-toi à sa miséricorde avec humilité, confiance et amour. Voilà un bon souhait de bonne année.

Adieu. Tout à toi dans l'amour de Jésus et Marie.  
J'embrasse les chers enfants.

F. LIBERMANN, P.

à M. **Beauchef** :

V

Monsieur,  
Monsieur l'abbé **Beauchef**,  
au Grand-Séminaire, au Mans, Sarthe.

J. M. J.

2 janvier 1845.

MON CHER CONFRÈRE,

Que je vous plains et que de fois je vous ai plaint, en me voyant obligé de laisser votre lettre si longtemps sans réponse, et surtout dans une circonstance aussi critique! Mais que faire, quand on est pauvre homme comme je suis? J'ai eu encore, comme à l'ordinaire, pendant l'hiver, mes misères d'entrailles. J'ai failli avoir une gastrite; j'étais incapable de m'occuper sérieusement; je fus obligé de tout négliger, et maintenant que je suis remis, je suis en retard pour tout. Vous allez maintenant me gronder en disant que je me néglige trop. Si vous étiez ici, vous ne diriez plus cela; bien au contraire, vous diriez que je suis devenu un sensuel. Il faut mettre le respect humain sous les pieds et devenir sage.

Mais laissons là mes misères et venons-en aux vôtres.

Etes-vous sous-diacre? Je l'espère, malgré vos inquiétudes et malgré ma paresse à vous répondre. Ne vous inquiétez pas des préoccupations des études théologiques : cela vous fait plus de bien que de mal. Si vous n'aviez pas eu de fortes études à faire, vous auriez bien eu de la peine à vous remettre. Votre mal principal est en grande partie dans la violence de votre imagination; il vous est moralement impossible de contenir cette fougue; vous ne devez pas même chercher à la comprimer. C'est un ennemi qu'il ne faut jamais attaquer de front : vous auriez toujours le dessous; son choc augmente de violence, et ses emportements sont terribles par là même qu'ils éprouvent une résistance directe. Il faut la combattre par la ruse et par voie de diversion. Etant dehors, il vous faudrait un ministère actif; étant

en communauté, il faut un travail opiniâtre; ainsi le surcroît de travail vous fait un bien réel. Seulement, vous faites en cela comme en tout : vous y mettez une violence extrême. Je n'ai rien à vous dire là-dessus, parce que vous ne pourriez guère vous modérer ni empêcher cette préoccupation; mais il n'y a aucun mal dans cette préoccupation.

J'en étais là lorsque je reçus votre seconde lettre. Soyez en repos sur votre billet; vous savez que ce n'est qu'à vos instances que la chose s'est faite et uniquement pour vous tranquilliser. Je ne vous en ai jamais parlé depuis et il n'en sera jamais question plus tard. N'y pensez plus, ni vous, ni moi non plus.

Reprenons. Tout ce que vous avez à faire dans cette préoccupation et dans toutes les autres, c'est de calmer votre esprit et d'agir avec paix. Portez votre croix et soumettez-vous à la divine volonté, qui ne sera pas offensée de toute cette préoccupation violente. Vous ne pourrez pas changer votre naturel excessivement sensible et impressionnable, et, de plus, d'une violence et d'une ardeur extrême. C'est une croix qu'il faut porter; elle est gravée dans l'intime de votre être. Dans le fond, elle ne gêne pas le service de Dieu, si vous la portez avec paix, si vous ne vous laissez pas aller au découragement.

Ne vous inquiétez pas des distractions et divagations de votre esprit dans l'oraison et les communions même. Il n'y a là rien de votre faute. Habituez-vous à être à Dieu au milieu de toutes ces distractions. Fortifiez votre volonté dans le service et le dévouement à Dieu; contentez-vous d'une petite élévation de votre âme à Dieu de temps à autre. Avec votre caractère vous ne pouvez compter sur une oraison sensible, et la sensibilité n'est nullement de l'essence de l'oraison; elle n'y est nullement nécessaire. Vivez de la foi; soyez à Dieu par une charité sincère, quoique non sensible, par l'humilité véritable. Visez toujours à tenir votre âme dans la paix et la confiance en Dieu; reconnaissez votre pauvreté et restez en repos avec pleine confiance en Jésus et Marie.

Pour votre bréviaire, ne vous tracassez pas trop, si vous avez des distractions; habituez-vous à le dire avec

esprit de foi, avec désir de plaire à Dieu. Tenez votre âme unie à Dieu par la foi et l'amour de votre âme, et ne vous tourmentez pas de suivre tout le sens exprimé par chaque verset des psaumes et des prières. Il suffit que votre âme soit affectée par un esprit de prière et qu'elle s'élève à Dieu par la foi et l'amour sincère ou par quelque autre vertu ou sentiment.

Je ne vous réponds pas à ce que vous me dites des peines que vous causent vos parents; puisque vous avez enfin eu le courage de découvrir tout à M. Bouvier, tenez-vous à ce qu'il vous conseille. Que le retard que j'ai mis à vous répondre ne vous empêche pas de m'écrire une autre fois; vous voyez qu'il n'y avait pas de ma faute, et il m'a coûté de vous laisser sans réponse. Que le nouvel incident de votre dernière lettre ne vous intimide pas non plus : vous savez assez combien je tiens à ces choses.

Que la paix de Notre-Seigneur soit avec vous!

Ecrivez-moi quand vous en avez besoin : vous me ferez toujours grand plaisir.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre*.

\*

\*\*

à M. Cahier :

XXI

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Cahier,  
directeur au Séminaire, Reims.

J. M. J.

*La Neuville, le 7 janvier 1845.*

MON CHER ET TRÈS HONORÉ CONFRÈRE,

La nouvelle que vous avez lue dans l'*Ami de la Religion* n'est malheureusement que trop vraie. Voilà huit mois que je m'attends à voir arriver cette nouvelle désolante pour un-si vaste pays.

J'ai pris tous les moyens possibles pour faire savoir à ces chers confrères de quitter le pays, au moins les parties malsaines, pour se fixer dans un endroit plus salubre; tout fut inutile; mes lettres ne leur parvinrent pas, quoique je les envoyasse par plusieurs occasions. Dieu a voulu le sacrifice de la vie de ces fervents missionnaires; j'espère qu'il daignera accepter leur sacrifice et le mien pour le salut de tant de millions d'âmes. Il faut bien que ce fût par un dessein de Dieu, sans quoi on ne concevrait pas cet événement. Toutes les informations que j'avais prises sur ces côtes m'ont trompé, non seulement sur le degré d'insalubrité de ces pays, mais encore sur l'époque favorable pour y aborder sans s'exposer à la mauvaise saison. Nos Messieurs y étant et voyant insoutenable le climat des comptoirs où ils étaient fixés, je ne comprends pas comment ils ont pu y rester, même en conscience. Au moins ils auraient dû juger que l'obéissance ne leur faisait pas un devoir de périr; ils auraient d'ailleurs dû présumer mes intentions. L'obéissance et le désir de faire un bien dont le commencement donnait de grandes espérances les firent passer par dessus tous les dangers d'une mort presque certaine. Ce qui m'étonne le plus, c'est que Mgr Barron n'ait pas usé de son autorité pour les retirer de l'endroit dangereux. Ces réflexions me font croire que ces événements ont été ménagés par une Providence miséricordieuse pour ces pays, pour y attirer les bénédictions de Dieu.

Le mal que cause cette catastrophe n'est pas pour notre chétive petite Congrégation. Le bon Dieu nous a donné cette année sept nouveaux membres, qui viennent de terminer leur noviciat, et six d'entre eux vont partir; le septième va rester pour être un des professeurs du cours de théologie que nous avons établi. Tous les sept m'ont demandé avec instance d'être envoyés en Guinée; il fallut défendre qu'on me tourmentât davantage sur ce point; nous ne pouvons pas envoyer, dès à présent, du monde dans ce pays : la plaie est trop fraîche; s'il arrivait de nouveaux malheurs, il pourrait en résulter du mal. Il faut prendre d'autres moyens; nous y travaillons très sérieusement, et je ne suis pas sans espérance



d'agir d'une manière plus efficace que si nos chers confrères avaient vécu, car nous n'avions pas pensé de si tôt à employer ce moyen. Du reste, plus tard, quand nous aurons quelques-uns des nôtres habitués aux climats des pays tropicaux, on en tirera quelques-uns qu'on placera dans les parties les plus saines des côtes de la Guinée.

Enfin priez, aidez-nous, par union de prières et de bonnes œuvres, à procurer le salut de ces peuples innombrables qui sont abandonnés et n'ont jamais entendu annoncer la bonne nouvelle du saint Evangile. Nous ne pouvons abandonner cette mission, à moins que Notre-Seigneur nous le fasse connaître. Ces pays sont habités par plus de quinze millions d'habitants; les protestants font tous leurs efforts pour les perdre; les européens y établissent de tous côtés des relations de commerce; bientôt tout va être corrompu si nous ne venons au secours de toutes ces pauvres âmes.

Je me réjouis bien de voir que Dieu a béni votre soumission à sa sainte volonté.

Je suis, en Jésus et Marie, votre tout dévoué et très affectionné confrère et serviteur.

F. LIBERMANN, *du Saint-Cœur de Marie.*

\*

\*\*

à la **Mère Javouhey** :

X

Madame,  
Madame Javouhey, Supérieure  
de la Congrégation des Dames de Saint-Joseph de Cluny,  
rue de Valois-du-Roule, Paris.

MA TRÈS HONORÉE MÈRE,

Je n'ai pas répondu encore à votre lettre du 30 décembre pour cause d'indisposition. Je vais un peu mieux maintenant.

Le Ministre m'a transmis un extrait d'une lettre du

Gouverneur de Bourbon, où celui-ci fait de grands éloges de nos missionnaires, de leur dévouement, de leur abnégation, de leur zèle intelligent.

Il annonce au Ministre qu'il désirait voir augmenter le nombre de ces missionnaires, et que, incessamment, il allait lui en adresser la demande, ainsi que le procès-verbal du Conseil privé à ce sujet. Le Ministre dit qu'il me donnera communication de ces pièces quand elles viendront.

Je n'ai pu m'empêcher d'envoyer trois missionnaires en Haïti. Je vais diriger les autres vers Madagascar, si la demande du Gouverneur n'arrive pas avant les premiers jours de février. Si ensuite, on me les demande pour Bourbon, ils pourront toujours encore y rester, sauf qu'on me remettra les frais de trousseaux que M. Dalmond serait obligé de me donner, si je les donne pour Madagascar. Il y aurait d'autant moins d'inconvénients à cela, que ces missionnaires devaient séjourner quelque temps à Bourbon, ce qui donnerait tout le temps de régler cette affaire, même après leur départ.

Je pense que le Ministre ne me refusera pas le passage pour Madagascar. S'il m'était refusé, ce serait alors probablement la Propagation de la Foi qui m'en fournirait les frais. Cela rendrait la chose plus difficile.

Comme je désire pouvoir faire le bien de concert avec vous, dans la même portion de la vigne où le Père de famille daigne employer votre zèle, j'aime aussi à vous tenir au courant de tout ce qui touche cette œuvre sainte du salut de nos pauvres délaissés.

Jusqu'à présent, il y a bonne espérance que notre projet d'établissement pour les Noirs, pourra avoir son commencement. Je n'attends que le retour de M. Schwindenhammer pour prendre à ce sujet une résolution définitive et pour aviser aux moyens d'une prochaine exécution dans le cas d'une décision affirmative.

Au retour de M. Schwindenhammer, nous établirons aussi un cours réglé de théologie pour nos novices.

Plus tard, si tel est le bon plaisir de Dieu, j'espère établir une maison d'études en Belgique. Ce pays est abondant en sujets et plein de foi.

Voilà où en étaient les choses lorsque j'ai appris par l'*Ami de la Religion*, la mort de M. Fourdinier, et je réfléchis, si cet événement n'apporterait pas un changement à ces desseins. Après avoir bien examiné la chose devant Dieu, j'ai cru devoir toujours continuer d'agir dans les voies ordinaires de la Providence, et indépendamment des hommes. Quoique les choses puissent tourner plus favorablement pour l'avancement de l'œuvre de Dieu, dont je suis chargé, je crois cependant que je ne dois faire aucune démarche à cet effet, et ne plus jamais me mettre en avant. La marche que le Ministère a suivie à notre égard me paraît si étonnante, que je ne puis m'avancer avec lui. Quel que soit le bien à espérer, je ne ferai plus aucune proposition. J'ai pensé que si j'avais usé d'intrigue, j'aurais été mieux venu; ils ne sont pas habitués à ce que l'on tienne une marche franche avec eux. Mais je ne pourrai jamais me faire à ces manières; je ne quitterai jamais la simplicité de l'Évangile, si Dieu m'en fait la grâce. J'avais les plus grands désirs d'aider leurs efforts, je le leur ai manifesté dans plusieurs rencontres; je les ai encore ces désirs, et vous savez qu'ils étaient sincères. Ils ont probablement cru que je cherchais mes intérêts. Tant qu'ils croiront ainsi, cela ne marchera pas bien. Je ne suis pas un mercenaire, et ma conduite ne sera jamais bien interprétée tant qu'ils croiront cela. Je me tiendrai donc en repos, en tâchant de faire le bien sans le concours des hommes, et comptant sur la divine Providence. Si le Ministère revient de ses préventions et redemande nos services, je reprendrai, tout comme si rien n'était, une conduite franche et simple, et je ferai tout ce qui sera en moi pour opérer le bien qui dépendra de moi et de mes confrères.

Je crois qu'il faut nous abandonner à la divine Providence et attendre tout d'elle seule. Je profiterai avec joie des moyens que le Ministère me fournirait pour faire le bien, comme aussi je resterais content et paisible si on nous rejetait; ce serait une preuve que la divine volonté est que nous employons notre travail d'une autre manière.

Je vais causer de toutes ces affaires avec l'abbé Tisse-

rant, qui est en ce moment à faire sa retraite. Dans une dizaine de jours, il va s'en retourner à Paris, il s'entretiendra à ce sujet avec vous.

Il a reçu de bonnes nouvelles d'Haïti. Les bonnes espérances augmentent de plus en plus. Il doit définitivement s'embarquer le 2 février.

Recevez, ma très honorée Mère, l'expression du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, en Jésus et Marie, votre très humble serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre du St-Cœur de Marie.*

*La Neuville, le 10 janvier 1845.*

\*

\*\*

à M<sup>me</sup> **Bresdon** :

### VIII

Madame,  
Madame Vve Bresdon,  
rue Saint-Clément, 129, Nantes.

#### A MADAME BRESDON ET MADEMOISELLE BÉCEL,

J'ai reçu, il y a longtemps, vos lettres, ainsi que la caisse que votre charité m'a adressée. Une indisposition assez longue m'a empêché de vous répondre. Cela va mieux maintenant, quoique je ne sois pas encore tout à fait remis. Je vous prie donc de vous contenter du petit mot que je vous dis seulement.

Je présume que les parents de M. Maurice ont eu de ses nouvelles. Vous avez appris les malheurs de notre mission de la Guinée : je la recommande toujours à vos prières.

M. Maurice a abordé à Marseille avec Mgr Barron. Il m'a écrit, mais je ne sais ce qu'il va faire. Le pieux prêtre est plein de reconnaissance envers Dieu de ce qu'il lui a conservé la vie. Priez le bon Dieu pour lui tout de même, quoiqu'il soit dans ces excellentes dispositions.

Je présume qu'il aura écrit à ses parents et peut-être est-il à Nantes en ce moment. S'il n'était pas à Nantes et s'il n'a pas encore écrit à ses parents, veuillez leur faire savoir de ses nouvelles et les assurer que leur fils est en très bonne santé.

Etant encore fatigué, je suis obligé d'abrégé cette lettre. Priez toujours pour la mission de la Guinée, nous ne l'abandonnerons pas et nous avons espérance que Dieu aura pitié de tant de millions d'âmes.

J'ai l'honneur d'être en Jésus et Marie,  
Votre très humble serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre*.

*La Neuville, 12 janvier 1845.*

\*

\*\*

à la **Supérieure de Castres** :

XL

A l'extérieur, l'adresse est mise d'une écriture qui paraît être celle de M. Tisserant.

Timbre de la poste : Le Havre, 29 janv. 45.  
Castres, 2 févr. 45.

Madame,  
A Madame la Supérieure  
du Couvent de l'Immaculée-Conception,  
à Castres, Tarn.

MA TRÈS HONORÉE MÈRE,

Ce qui a mis le grand retard dans ma réponse à votre lettre, ce fut une indisposition qui dure depuis un mois. J'avais la tête fatiguée à ne pouvoir m'occuper sérieusement. Je n'ai pu lire votre lettre qu'il y a quelques jours, et c'est M. Tisserant qui me l'a lue. Je fus bien aise de conférer avec lui sur l'objet qu'elle renferme.

Je vous dirai d'abord que le beau projet de M. Tisserant, de faire le voyage de Rome et de Nice, est tombé dans l'eau. Il a reçu une lettre de la Propagande qui lui recommande de ne pas faire ce voyage, mais de se disposer à partir au plus tôt pour sa mission, dont les besoins réclament vivement sa présence. C'est une grande privation pour nos chères Sœurs et pour vous-même, c'en est une aussi pour mon confrère. Il va vous écrire lui-même et vous donner des détails sur Haïti, selon vos désirs.

Je suis bien étonné de tous les obstacles qu'éprouve votre zèle pour nos pauvres Noirs. Je vous supplie, ne vous découragez pas, et ne les abandonnez pas pour cela. Vous étiez sur le point d'envoyer de vos Sœurs à Madagascar : M. Dalmond estimait beaucoup votre Communauté et m'en a parlé très favorablement à son retour; il était décidé à recevoir des Sœurs de l'Immaculée-Conception de Marie, et tout d'un coup, par un hasard et par une volonté incompréhensible de la Supérieure du Bon-Pasteur, il en prend à cet Ordre.

M. Tisserant désirait ardemment avoir de vos chères Sœurs, et personne au monde ne le désire davantage, surtout nos Sœurs du Nord, qui semblaient lui avoir été données pour cela avant que la miséricorde de Dieu les mit chez vous, et voilà que cependant, M. Tisserant est obligé de remettre jusqu'à un an encore; mais il s'engage avec vous absolument qu'il les prendra dans un an. Du reste, il va vous le dire lui-même. Mais une chose qu'il a été obligé de faire, et qui vous ferait peut-être de la peine, mais je vous assure qu'il n'y a pas eu de sa faute en cela; ce n'est que la nécessité qui l'y a obligé : il avait promis d'amener des instituteurs et des institutrices, c'est-à-dire des Religieuses; mais les dépenses qu'il a été obligé de faire et celles qui lui restent encore sont si considérables qu'il fut obligé de renoncer à ce projet; car la somme votée par la Propagation, quoique belle, ne lui aurait pas été suffisante; à beaucoup près. Pendant qu'il était malade, la Supérieure de la Congrégation de Saint-Joseph, dans une visite qu'elle lui rendit, s'intéressant à la mission d'Haïti, lui offrit six Reli-

gieuses, en se chargeant de tous les frais de l'établissement.

L'intérêt de sa mission l'obligea à accepter une offre si avantageuse. Mais soyez bien assurée que l'intérêt qu'il porte à votre chère communauté et le désir qu'il a d'avoir de vos Sœurs ne sont diminués en rien pour cela. Et vous verrez, par ce qu'il va vous dire, qu'il tient à avoir des Religieuses de l'Immaculée-Conception, et que s'il n'avait pas été à court de fonds, c'eût été des vôtres qui seraient parties avec lui, ou peu de temps après. Ce qui fait que M. Tisserant désire tant avoir de vos Sœurs, c'est particulièrement l'intérêt qu'il porte à nos Sœurs du Nord, et surtout à la Sœur Paule et à la Sœur Aurélie, qu'il avait connues spécialement et dont il a décidé et dirigé la vocation vers les Noirs.

Pour la mission (1) de Braut, je pense que vous n'avez pas attendu ma réponse, qui a tant tardé à venir : vous aurez pris sans doute une détermination. J'en serais bien aise, car il m'aurait coûté de vous donner un conseil sur cet article. J'aurais penché pour la maison de Toulouse, parce qu'il me semble qu'il est utile d'avoir deux ou trois maisons dans différentes provinces pour augmenter les ressources et le nombre des sujets. Cependant, il m'aurait coûté de vous engager à priver une mission du secours de vos Religieuses; je pense que cette entreprise ne vous aurait pas empêché de donner du monde aux pauvres Noirs quand le temps en viendra.

Vos Sœurs étant disponibles et aucune mission Noire ne s'offrant pour le moment, il semblait que vous auriez dû accepter, en attendant celle qui s'offrait.

Cependant, la maison de Toulouse me paraîtra préférable pour le moment, pour les raisons que vous me donnez, et de plus, d'ici à quelque temps, votre vocation aux missions ne rencontrera plus d'obstacles, et la divine Volonté s'exprimera plus clairement sur la marche à suivre.

Du reste, vous n'avez pas besoin de mes conseils; le

(1) Le V. Père semble avoir d'abord écrit *station*; puis il a surchargé le mot et écrit *mission*; sans doute voulait-il mettre *maison*.

bon Dieu vous éclaire et vous conduira pas à pas par sa divine Providence. Vous avez toujours eu une pleine confiance en lui; il ne vous a pas abandonnée, il ne vous abandonnera jamais.

M. Tisserant m'a chargé de vous rembourser de suite, une partie de la somme qu'il vous doit par l'entremise de Sœur Paule, le restant va arriver des Antilles et doit être en route. Je pourrai donc vous rembourser 700 fr. de suite, le reste plus tard; je vous en préviendrai dès que la somme sera arrivée. J'ai dans l'idée que je vous ai déjà versé 200 francs. Je ne sais trop comment et en quelle circonstance. Veuillez me le dire dans votre prochaine lettre. Si cela était, après ces 700, il ne resterait plus que 600 à payer; dans le cas contraire, ce serait encore 800. Je ne puis pas vous expédier maintenant la somme, ma lettre a été trop en retard, pour que j'ose vous faire attendre plus longtemps. D'ailleurs, il faut que je l'envoie à M. Tisserant, qui est en ce moment à Paris pour quelques jours.

Veuillez bien consoler et encourager nos chères Sœurs du contretemps qui empêche M. Tisserant de venir à Castres. J'aurais bien voulu lui écrire à ce sujet, mais j'ai la tête si misérable encore que je suis bien content d'avoir pu venir à bout d'écrire celle-ci.

Veuillez me croire toujours dans l'union de la charité de Jésus et de Marie; votre très dévoué et très humble serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre du St-Cœur de Marie.*

*La Neuville, le 16 janvier 1845.*

\*  
\*\*



à M. Mangot :

XVI

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Mangot,  
Aumônier des Dames de Louvencourt,  
à Doullens, Somme.

J. M. J.

*La Neuville, le 17 janvier 1845.*

Oui, mon très cher confrère, il est vrai, Dieu nous a bien affligés dans les malheurs de la pauvre mission de la Guinée. M. Roussel est mort et plusieurs avec lui. Dieu soit béni ! Il a voulu des victimes pour le salut de ces pauvres peuples. Unissez vos prières aux nôtres, afin que Notre-Seigneur vienne au secours de tant de millions d'âmes. Il est impossible que nous les abandonnions ; mais nous connaissons un peu mieux le terrain ; nous irons avec plus de précautions. Priez et faites prier les bonnes âmes. Nos Messieurs du noviciat, loin de se décourager, m'ont tous demandé d'aller en Guinée, et c'était une grande faveur à faire que de promettre, au moins de donner à espérer à quelques-uns qu'ils y iraient plus tard, quand ils seraient acclimatés dans des quartiers approchant de ces contrées.

Je ne savais pas que vous ne faisiez plus d'instructions aux Religieuses ; on ne m'en a pas parlé. Je crois que vous faites bien de vous faire prier et de vous rendre aux désirs qu'on manifeste. Donnez aux bonnes Sœurs des paroles pleines d'onction (dans le confessionnal), des instructions générales et pratiques sur la solide et véritable perfection, sur l'esprit intérieur, sans vous mêler de leur direction. On peut faire un bien immense aux âmes par une espèce de tendance générale vers la piété solide, sans s'occuper de leur direction. Personne n'est plus difficile à diriger régulièrement que les Religieuses : je suis donc parfaitement de votre sentiment à ce sujet. Contentez-vous de leur inspirer le désir de la perfection, de l'esprit intérieur, l'amour de Jésus et de Marie, l'humili-

lité, l'obéissance, la simplicité, l'ouverture de cœur avec leurs Supérieures et leurs Sœurs, la douceur, la charité, la fidélité à la règle, la paix de l'âme, l'allégresse dans le service de Dieu et toutes les vertus générales qui tiennent spécialement à la vie de communauté. Quant ensuite à la direction de leur intérieur, la victoire sur les différents défauts, la manière de s'y prendre, la marche à suivre dans leur oraison, la distinction de l'attrait de la grâce et la conduite à tenir pour y être fidèle, leur voie intérieure et la direction qu'elles doivent suivre dans cette voie, la vertu particulière dont elles doivent s'occuper, la méthode pour leurs examens et les autres exercices et tant d'autres choses semblables, laissez-en le soin à leur Supérieure. Tendez toujours à calmer, rassurer leurs esprits, à fixer leur confiance en Dieu et à se conserver dans la paix, l'humilité et la confiance en Dieu. Avec cette conduite je suis sûr que vous vous en tirerez bien et vous ferez du bien à ces bonnes âmes.

Vous faites bien de vous appliquer un peu au catéchisme : le tout est dans la science de bien faire le catéchisme. Soyez cependant au bon Dieu au milieu de vos travaux. Tâchez de bien faire votre oraison, mais ne soyez pas trop tenace et d'une fidélité trop raide aux exercices de piété. Le but auquel vous tendez est important : c'est tout que de faire les choses avec douceur, calme et dans l'esprit de Notre-Seigneur.

Je sais depuis longtemps que votre bon curé a une tête à lui et qu'il est bien vif; mais que faire à cela? Voyez combien, avec les meilleures dispositions, il faut être uniquement à Dieu avec humilité, pureté d'intention! Oh! que vous avez raison de vous appliquer au calme, à la douceur et à l'abandon à la conduite de l'Esprit-Saint! Nous sommes des misérables tant que nous ne sommes pas bien renoncés à nous-mêmes et entièrement abandonnés, avec souplesse et douceur, à l'esprit de Dieu; nous gâtons les œuvres de Dieu.

Que vous êtes heureux de faire quelque chose au moins pour la gloire du Maître! Moi, je serai toujours un pauvre homme, bon à rien autre chose qu'à manger, boire, dormir, se chauffer et ne rien faire qui vaille. Que

voulez-vous que je fasse? Le potier fait plusieurs vases de la même argile; l'un est *ad honorem*, l'autre *ad contumeliam*. C'est Dieu qui est le maître; s'il veut me laisser dans l'inutilité, lui dirai-je de me rendre compte de ses volontés suprêmes? Que son saint nom soit béni! Priez-le qu'il me fasse miséricorde pour mes infidélités.

Je ferai votre commission auprès de M. de Brandt au sujet de M. le curé : cela ne presse pas, je pense.

Il nous est venu ces jours-ci, de chez M. Louis, un Monsieur que vous avez connu. Il est de Montpellier; il est âgé de 38 ans; il n'est que tonsuré, il a fait son noviciat sous M. Laval. Je ne me rappelle pas son nom pour le moment; tout le monde dort à cette heure, car c'est à 10 h. 1/4 de la nuit que je vous écris cela. Tâchez donc de me donner quelques renseignements sur lui. Dites-moi ce qu'on en pensait. J'écrirais bien à M. Louis, mais il faudrait un temps considérable pour en obtenir une réponse. Ce Monsieur a passé trois ans chez M. Louis, deux ans au noviciat et cette année au pensionnat, comme maître d'étude. Peut-être l'a-t-il déjà été l'an passé.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre du St-Cœur de Marie.*

P. S. — Ce fut une indisposition qui m'empêcha de vous répondre plus tôt.

\*

\*\*

à M. Azaïs :

I

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Azaïs,  
curé de Boinet, par Saint-Pons, Hérault.

MONSIEUR,

J'ai reçu depuis peu une lettre concernant l'abbé Besieux. Je crois que vous ne serez pas fâché que je vous fasse payer ce port de lettre. Ces nouvelles nous donnent

encore quelques espérances et même des espérances assez bonnes. Je vais vous citer deux endroits d'une lettre qui le concerne : « M. Bessieux s'est embarqué à bord du navire de l'Etat *Le Zèbre*, et peut-être ce navire est déjà arrivé en France ou au moins ne doit pas tarder. L'opinion plus générale était que le navire *Le Zèbre* devait se rendre bientôt en France. »

Voici le deuxième endroit de la même lettre où l'on revient sur le compte de M. Bessieux : « M. Bessieux était malade en s'embarquant au mois de juin, à bord du *Zèbre*, navire de l'Etat, avec Jean Fabé » (c'est un Frère dont je n'ai pas encore eu de nouvelles non plus que du cher M. Bessieux). « Je crois que vous le recevrez parfaitement rétabli par le voyage. »

Ce navire devait, à ce qu'il paraît, parcourir les côtes d'Afrique et revenir en France. Il aura pris M. Bessieux à son bord en passant par le Cap des Palmes, au mois de juin, continué sa tournée et finira par revenir en France. Il y a déjà bien longtemps qu'il est en route, il est vrai, mais cela ne prouve rien de défavorable. M. Bessieux était malade en s'embarquant, mais ordinairement les voyages font du bien et guérissent de ces fièvres africaines. La chose qui pourrait donner de l'inquiétude c'est que, depuis tout ce temps, je n'ai pas eu de ses nouvelles. Mais si le navire avait abordé en France, le Frère aurait donné de ses nouvelles. Ce n'est donc pas par suite d'un accident que les nouvelles manquent.

Je viens d'écrire pour faire prendre des renseignements au Ministère de la Marine sur le navire *Le Zèbre*. Dès que j'aurai des nouvelles positives soit favorables soit défavorables, je vous en donnerai avis.

Agréez, Monsieur le Curé, les sentiments de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre*.

*La Neuville, le 22 janvier 1845.*

P. S. — J'ai pensé devoir vous écrire cette lettre dans le cas où vous auriez déjà donné connaissance aux parents

de l'abbé Bessieux des inquiétudes qui sont exprimées dans ma dernière. Veuillez donc leur donner avis de ce que je viens de vous dire dans celle-ci. Que je m'estimerais heureux, doublement heureux, de pouvoir bientôt leur annoncer la nouvelle si douce pour moi de la survivance de mon cher confrère à tant de malheurs!

\*

\*\*

à M. Fauconnier :

XVII

Monsieur,  
Monsieur Fauconnier,  
chef aux Contributions indirectes,  
rue de la Verrerie, n° 77, Paris.

MONSIEUR,

Je vous renvoie une expédition du compte de 1844, ainsi qu'un reçu de 29.800 francs.

Le pauvre M. Dubas est dans ce moment dans une grande peine; il vient de perdre sa femme, il y a quelques jours seulement.

Ayez la bonté de prendre des informations sur l'état des affaires des autres parents de M. Laval. Je dois lui écrire bientôt; je lui donnerai alors des renseignements positifs.

Pour les quinze pièces de terre qui sont en litige, je vous prie d'examiner la chose avec soin et de terminer cette affaire à l'amiable. Je conçois qu'il serait désagréable pour les parents de M. Laval de voir les choses traîner en longueur; s'ils y ont des droits, il faut leur rendre raison. Vous pourriez vendre ce qui en doit revenir à M. Laval et joindre ce paiement à la somme qui doit être versée au mois de juillet ou le faire rembourser de suite, comme vous le jugerez convenable.

J'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre.*

*Le 26 janvier.*

**P. S.** — Je vous prie de m'excuser de ce que j'ai tant tardé à vous envoyer cette lettre. Je désirais voir M. Dubas pour régler les comptes; je ne l'ai pu pour cause d'indisposition. Je vous envoie donc, en attendant, le reçu; je vous enverrai prochainement, par la première occasion, les comptes approuvés.

Pas de date : le cachet de la poste d'Amiens est du 26 janvier 45.

\*

\*\*

à M. **Le Vasseur** :

## XIX

TRÈS CHER CONFRÈRE,

Je réponds à votre lettre, sans ordre; n'importe; pourvu que je vous dise les choses, cela suffit. Je devais vous répondre depuis un mois environ. Vous recevrez, avant celle-ci, une que je vous ai écrite, il y a un peu plus d'un mois. J'étais dans mes misérables migraines pendant tout ce temps et ne pouvais veiller la nuit pour écrire, et d'ailleurs je n'étais bon à rien.

M. Bru m'a écrit. Je vous ai dit dans ma dernière lettre ce que j'en pensais. Je vous dirai maintenant que s'il veut venir faire un an de noviciat, cela vaudrait mieux. S'il y a des difficultés à cela, il ne faudrait pas perdre un bon sujet pour cela, il faudrait s'en tenir à ce qui a été conclu.

Je sais que vous êtes bien vu à Bourbon, et que votre conduite a été prudente; le Gouverneur même vous en loue, comme je vous le dis dans ma dernière lettre. Je crois que le meilleur est de ne pas avoir trop de rapports avec l'autorité civile. Je n'ai trouvé à redire à votre dernier mémoire, que certaines expressions contre le Directeur de l'Intérieur, qui auraient pu faire croire que vous êtes irrité et qui paraissent mordantes. D'ailleurs, on m'a

fait craindre qu'il ne soit renvoyé à Bourbon pour prendre son poste. Un des motifs qui m'engagent à tant vous recommander la prudence et la modération, ce furent les efforts continuels que faisait M. Fourdinier pour nous détruire. Il employa tous les moyens pour vous empêcher d'obtenir des appointements et pour vous faire renvoyer de l'île. Il avait en cela de bonnes vues et en sera récompensé. J'ai cependant dit la sainte messe pour le repos de son âme, dans la crainte qu'il n'eût offensé Dieu en cela? Faites-en autant.

Il me coûte autant qu'à vous, de voir M. Laval seul à Maurice. Mgr Collier m'a dit de belles paroles, mais je suis convaincu qu'il ne veut pas que nous envoyions d'autres sujets au secours de M. Laval. Il m'a dit que s'il n'était pas évêque, il entrerait dans notre Congrégation. Je crains qu'ailleurs il ne dise pas de même. Je crois qu'il veut se servir du surplus du revenu de M. Laval, pour d'autres frais, et je suis persuadé qu'il a de l'argent de trop. Je n'ai pas voulu laisser aller ma pensée pour scruter tout, de peur d'offenser Dieu; mais je crois que M. Laval ne doit pas remettre le surplus à Monseigneur; ce serait le moyen d'obtenir plus tard d'avoir des compagnons. D'ailleurs, si M. Laval a du surplus, nous en aurons grand besoin ici, soit pour la grande œuvre de la Guinée, soit pour le Noviciat et pour d'autres objets; nos revenus ne sont pas suffisants pour le soutien du noviciat. Nous sommes en arrière de 2.000 francs et plus, que j'ai empruntés. En outre, nous avons eu du malheur cette année qui vient de s'écouler : nous avons deux navires dont l'un a fait naufrage et va nous coûter 3.000 francs de réparations; nous avons 1.000 francs placés sur un malheureux navire, qui nous font perdre 1.100 francs, par un malheur aussi. Ce sont des dons qui nous ont été faits. Ils rapporteront plus tard, mais nous font des pertes en ce moment. Les revenus de ces navires sont destinés pour le soutien de la maison que nous allons probablement établir à Rome. Tout le revenu que nous avons pour nous monte à un peu plus de 7.000 francs. Cela n'est pas assez pour nous faire vivre ici. M. Tisserant m'a promis de faire des économies et de m'envoyer

quelque chose. Si M. Laval peut nous faire quelque chose, si vous autres, pauvres gens, pouvez quelque chose!... Mais prenez garde, il faut que vous n'en souffriez pas le moins du monde, et que vous ayez quelque chose pour vos pauvres. Mais peut-être, pourriez-vous recevoir des honoraires de messes pour nous aider?

Ne soyez pas inquiets pour nous, quoique vous me voyiez ainsi sonner le tocsin; ne nous croyez pas à l'extrémité pour cela. Il est certain que si tous, vous venez à notre secours, nous aurons du superflu; mais cela nous mettrait à même d'entreprendre quelque chose de plus pour l'agrandissement de l'Œuvre; par exemple, maison d'étude en Belgique, si la Providence divine nous favorise, etc., etc.

D'ailleurs, la Guinée, la pauvre et malheureuse Guinée, où 15 millions d'âmes périssent éternellement, faute de secours, réclame notre zèle et m'arrache les entrailles. Le projet que nous avons pour venir au secours de ce pays, consiste à former une maison à Rome, comme je vous le dis dans ma dernière lettre, pour y recevoir de jeunes Noirs, soit pour les études, soit pour l'agriculture, et les arts et métiers, qui, plus tard, seront renvoyés dans ces vastes contrées, comme prêtres, catéchistes, etc. Je vous enverrai par nos Messieurs une copie du rapport que j'ai adressé à ce sujet au Cardinal.

J'ai envoyé M. Schwindenhammer à Rome en partie pour cela, et en partie pour les affaires de M. Tisserant, qu'une fluxion de poitrine, dont il est remis, empêchait de faire le voyage.

Je n'ai pas encore une réponse positive et formelle; mais il paraît qu'on nous approuve, et M. Schwindenhammer a fait des démarches pour l'achat d'un terrain et d'une maison. Il en a trouvé une pour 20.000 francs. Nous avons en mains cette somme, que la Propagation a votée l'an passé pour la Guinée.

Nous pouvons l'employer à cela. Mgr Barron est déchargé du Vicariat de la Guinée, et on nous en charge. Je vous dirai plus tard, au juste, ce qui en sera, quand nous aurons pris des résolutions positives. Si vous aviez à Bourbon des enfants qui veulent aller s'établir dans ces



pays, nous les recevrons à bras ouverts dans cette maison. Ne faites cependant pas encore de démarches, puisque la chose n'est pas réglée encore. Quand une fois je vous aurai donné des nouvelles positives, alors vous pourriez prendre des mesures pour m'envoyer ces enfants, s'il y a possibilité. Maintenant ce serait trop tôt. Peut-être d'ici à un mois, pourrai-je vous donner des nouvelles positives; peut-être faudrait-il attendre quelques mois de plus, avant que nous prenions un poste décisif. La mort de M. Fourdinier pourrait mettre du changement dans les affaires; c'est ce qui m'empêche de prendre un parti déterminé pour le moment.

J'ai été mal renseigné sur Nossi-Bé; M. Dalmond ne me paraît pas avoir été bien franchement dans cette affaire. Ne soyez pas inquiet; tout est rompu pour Nossi-Bé; nous n'irons pas. J'avais déjà pris mes mesures pour cela, lorsque, tout à coup, M. Fourdinier, avant de mourir, acheva de rompre, en persuadant au Ministère qu'on ne nous donne rien pour Nossi-Bé, en promettant d'y envoyer du monde lui-même. Pour l'affaire de Madagascar en général, c'est sur vous qu'elle repose. Je vous enverrai deux ou peut-être trois confrères. Si vous pouvez les garder à Bourbon et que vous le jugiez convenable, je vous y autorise. On enverra plus tard du monde à Madagascar. Si vous les gardez, faites-le à la condition qu'on leur donne des appointements et qu'on nous donne ici les 800 francs de trousseau pour chacun. Vous direz que M. Dalmond devait payer le trousseau et que le Gouvernement, prenant les missionnaires destinés à M. Dalmond, doit rembourser. Je suis très embarrassé pour les frais à faire. Je n'ai pas de quoi; je veux faire la dépense sur le compte et avec l'argent de M. Dalmond. Si vous devez les garder à Bourbon, vous rembourserez à M. Dalmond les dépenses que j'aurai faites. Je vous en donnerai la note plus tard.

La Mère Javouhey, Supérieure des Sœurs de Saint-Joseph, est une bonne femme, bien dévouée au bien. M. Tisserant prend de ses Sœurs pour Haïti. Elle a la générosité de payer tous les frais; il ne lui en coûtera pas un sou. Six religieuses à établir, à entretenir, les premiers

temps, coûteront bien de 6 à 10.000 francs. Je trouve cela beau. Je vous assure que, dans toutes les circonstances, j'ai trouvé cette supérieure telle que je la désirais. Elle est femme, elle est supérieure et fondatrice. Il ne faut pas avoir l'air de la dominer, entreprendre sur ses droits, ni montrer de l'opposition. Je crois que toutes les religieuses, les supérieures surtout, ont ce défaut. Le malheur est que cette bonne personne n'a pas eu d'instruction du tout, et n'a pas eu une bonne direction, ni des connaissances exactes de la vie religieuse, lorsqu'elle a fondé son Ordre. De là il est résulté deux maux : 1° elle n'a pas pu donner un esprit assez religieux à sa Congrégation; et 2° on a cherché à abuser de son ignorance et de son défaut d'expérience pour mettre cette Congrégation en fausse position. Je conçois qu'il y ait des religieuses qui se soient mal comportées, mais soyez sûr qu'on a exagéré le mal.

Je serai sur mes gardes, je marcherai avec précaution dans mes rapports, mais je tâcherai d'être utile à cette Congrégation. Peut-être, dans la suite, pourrai-je aider à la Supérieure à établir un esprit plus solidement religieux dans sa Congrégation. Cela en vaut la peine. Elles ont 400 religieuses employées en France et 250 dans les colonies. La chose est très délicate : il y a des empêchements hors de leur Congrégation et indépendants de sa volonté, qui m'obligent d'aller bien doucement et avec une grande prudence. La Mère a de la confiance en moi, tellement, qu'elle a fait tous ses efforts pour que nous soyons chargés de la supériorité de sa Congrégation.

J'en fus effrayé. Je suis parvenu à lui faire comprendre que la chose était absolument impossible. Je ne vous en parle pas plus au long. Soyez seulement bien persuadé que je serai très prudent, et que je n'avancerai qu'avec réserve. Tous nos rapports ne sont que des liaisons de bienveillance.

Votre projet de religieuses me paraît bon en soi, il me paraît très utile dans le cas de l'affranchissement. Je pense qu'il ne faut pas l'abandonner. Je ne sais jusqu'à quel point je vous ai manifesté de l'opposition à ce projet; mais c'est la crainte excessive de voir des religieuses

attachées à notre Congrégation et nous appartenant. La conduite des religieuses est si difficile! Les dangers de rapports trop intimes si grands, les scandales qui pourraient en résulter si graves! Voilà ce qui me fait peur. Cependant, il ne faut pas négliger le grand bien qui pourrait résulter d'un couvent de négresses. Vous irez prudemment et vous choisirez bien votre monde; mais quand vous croirez devoir en venir à l'exécution, marchez en avant, selon que vous le jugerez convenable.

Je sens bien comme vous, que vous ne pouvez encore vous conformer à la règle, pour la nomination des candidats à la supériorité. Je vais, en attendant, faire mon testament pour mon successeur, en cas de mort imprévue; mais je ne pense pas que cela viendra de si tôt.

Pour le règlement de votre journée, vous avez plein pouvoir de modifier les règles positives pour l'ordre et les pratiques. Consultez-vous là-dessus, avec vos chers confrères.

Je vous enverrai, par les confrères, quelques livres de méditation.

Je vous propose une chose que je vous prie de proposer à nos chers confrères. Ne serait-il pas bon que nous n'admettions plus personne à la Congrégation qu'à la condition qu'on fera les vœux? En voici les motifs : Nous recevons maintenant des élèves en théologie. De là, 1° nous risquons de voir plusieurs entrer pour se faire ordonner, et puis s'en aller et rester en France; 2° de là, nous nous brouillerons avec les évêques, quand il s'agira de sujets médiocres pour le talent. Car ceux-là même ne pouvant être ordonnés dans leur diocèse, recevront l'ordination et retourneront quelquefois chez eux; 3° nous risquons d'être trompés et d'avoir des gens lâches et faibles dans la vertu et remplis de défauts.

Pendant deux ou trois ans, on se contraint, et il suffit qu'on ne manifeste pas de mal, pour que nous soyons obligés d'admettre; ils iront en colonie, quitteront la Congrégation et se mettront curés, ils s'y perdront quelquefois. Il serait bon de m'autoriser à admettre sans vœux, lorsque j'en verrai l'utilité. Répondez-moi le plus

tôt possible à cette question. Notez bien que la règle n'a pas prévu que nous aurions des étudiants.

Votre mémoire n'a pas produit mauvais effet sur le Ministère. Je ne l'ai pas imprimé; il y aurait à craindre que cela ne fit mauvais effet si on le mettait dans les journaux. Je vais faire faire un extrait de vos lettres et de vos mémoires, et tâcher d'en venir cependant à une publication.

Le P. Mollevaut ne vous est plus opposé, mais aussi, il n'est pas bien chaud pour nous. Cela tient peut-être à ce que je ne le consulte pas. J'ai conservé peu de rapports avec Saint-Sulpice; je n'y ai pas vu d'utilité, et il y avait de l'inconvénient parce que plusieurs y étaient mal disposés à notre égard; avec des rapports fréquents, nous aurions augmenté cette indisposition; maintenant, cela va mieux. Je conserve toujours mes rapports avec MM. Galais et Pinault.

Votre réflexion au sujet de M. Schwindenhammer est juste; mais dans ces commencements nous ne pouvons faire autrement que de garder ici des hommes sans expérience, parce que nous ne pouvons en avoir qui en aient. Au bout de dix ans, on fera revenir quelques missionnaires; mais, d'ici à ce temps, nous aurons un peu acquis l'expérience des missions. D'un autre côté, un missionnaire qui reviendrait, n'aurait pas d'expérience des affaires. Nous gardons ici, jusqu'à nouvel ordre, M. Thévaux, qui grille cependant d'aller en mission. C'est un jeune prêtre plein de ferveur et bon professeur de théologie. Nous garderons aussi M. Clair, cousin de Mgr d'Amiens, très pieux, et bon surtout pour former des Frères.

M. Tisserant est parti hier pour sa mission. Il vous écrira du Havre; il désire que vous autres lui écriviez à lui et à sa communauté. Les rapports entre les différentes missions me paraissent utiles. Adressez-moi les lettres pour lui. Je lui ai donné MM. Briot, Arragon et Bouchet. Je vous ai réservé des hommes plus âgés.

Les affaires de M. Tisserant vont bien. Vous savez qu'il est Préfet apostolique. Ils sont maintenant cinq en Haïti. Il a encore quelques autres bons prêtres.

Nous allons établir des études solides et un cours réglé de dogme, le matin, et de morale le soir.

Adieu, mon très cher Frère. Tout à vous en la charité du Saint Cœur de Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*Le 26 janvier 1845.*

La mère de M. Blanpin vient de passer quelques jours avec nous; elle vous remercie du soin que vous prenez de son fils. Rappelez de temps en temps à M. Blanpin d'écrire tous les mois à sa mère.

\*

\*\*

à M. **Le Vasseur** :

XX

Pour M. Le Vasseur seul.

*(Janvier 1845.)*

Quand les confrères vous viendront, il faudrait faire en sorte que M. Collin ne soit plus avec M. Blanpin et n'ait que peu de rapports avec lui. L'affaire de M. Blanpin n'était qu'une tentation. Traitez-le doucement : cela passera, j'espère. Qu'ils soient ensemble le moins possible. La juridiction de M. Collin sur lui, lui fait peine sans doute. C'est étonnant : deux bonnes âmes qui sont vraiment au bon Dieu ne peuvent pas aller ensemble! C'est pour leur sanctification. Ménagez-les; épargnez-leur la peine de ces tentations.

J'oubliai toujours de vous parler de M. Gallut. En arrivant, il avait envie de faire du bruit; on m'en écrivit de Nantes. J'ai répondu avec beaucoup de douceur à ce Monsieur qui m'écrivit. Je dis que vous m'avez parlé des affaires que vous avez eues avec M. Gallut et des causes

de vos brouilleries; que je présumais que vous aviez pris les choses trop chaudement et qu'il y a eu erreur des deux côtés; que je priais M. Gallut de vous excuser et de ne pas manifester son mécontentement, au nom de l'ancienne amitié qui nous liait au Séminaire Saint-Sulpice, car je fus son condisciple. Je mis un billet à part, par lequel je priais le Monsieur à qui j'écrivais de montrer les termes de ma lettre à M. Gallut. Par là il apprenait que j'étais au fait de tout et que je le ménageais; et il avait à craindre qu'en continuant à parler contre vous, il me mettrait dans la nécessité de parler, moi aussi. Cette marche eut tout son effet, et il ne fut plus question de rien.

M. le Préfet de Bourbon n'a plus tant à craindre, puisque M. Fourdinier est mort. Présentez-lui bien mes profonds respects et les sentiments de ma reconnaissance pour toutes les bontés qu'il a pour vous. Assurez Monseigneur que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour lui être utile, à lui et à la mission dont la divine Providence l'a chargé; faites-lui mes excuses de ce que je ne vous ai jamais chargé de lui présenter mes respects : je ne pensais pas qu'il daignait encore s'occuper de moi. On ne parle plus du projet des Vicaires apostoliques : cette affaire paraît être suspendue pour quelque temps.

J'ajoute ceci pour vous : s'il y a des Vicaires apostoliques, vous pouvez compter que Monseigneur ne sera pas nommé; on a mal parlé de lui au Ministère, à la Nunciature et probablement à Rome même. Les choses principales dont on l'a inculpé auprès de Mgr le Nonce sont : qu'il cherchait à ramasser de l'argent, qu'il était avare, qu'il faisait trop de parade de sa Préfecture, qu'il portait les insignes épiscopaux, qu'il voulait que les prêtres l'appelassent *monseigneur*, etc., outre ce qu'on dit sur son administration, sur son caractère et sur les défauts qui regardent l'imagination et le jugement. Je vous mets au fait de cela pour que cela puisse vous servir au besoin. Peut-être seriez-vous plus à même de lui rendre service : il mérite notre reconnaissance.

Le Nonce nous est très attaché; il veut à toute force que le Séminaire du Saint-Esprit nous soit donné. J'en

suis effrayé. Le bien à faire est immense, mais d'une difficulté plus immense encore. Je n'ai fait aucune démarche pour cela; je n'en ferai aucune. Le Nonce a écrit à la Propagande pour cela; je n'oserai rien demander, je n'oserai rien refuser. Je me tiens sur la négative et laisse faire la divine Providence. Je ne sais si je dois être triste ou content dans le cas où l'intention de Mgr le Nonce aurait son accomplissement. Je reste dans une parfaite indifférence à ce sujet.

Ces Messieurs du Saint-Esprit, à ce qu'il paraît, ne sont pas bien d'accord. Ils ne sont que trois. M. Warnet est supérieur par interim; M. Hardy a été renvoyé de la Congrégation par M. Fourdinier; après sa mort, M. Hardy est rentré. On est bien mécontent de tous côtés. Cette maison aurait besoin d'hommes capables pour sa conduite; elle a besoin d'être menée avec vigueur.

Envoyez-moi un état exact des affaires de la religion à Bourbon, de l'état du clergé, de sa conduite, de ses dispositions, de ses rapports avec les Blancs, de ses rapports avec les Noirs, des dispositions des Blancs à l'égard du clergé, des dispositions des Noirs à son égard, des dispositions des Blancs à l'égard des Noirs. (vous m'avez dit beaucoup là-dessus, s'il vous restait quelques réflexions à faire, communiquez-les moi;) des dispositions des Noirs à l'égard des Blancs, des différends existant parmi le clergé, de leurs causes et des moyens d'y remédier, des abus de la part des Blancs, de la part des Noirs et des moyens d'y remédier. Les notions que vous me donnerez pourraient être très utiles dans tous les cas, car je pourrais, dans tous les cas, être à même de rendre service. Vous n'avez pas besoin de suivre les indications que je vous donne pour me transmettre ces notions, mais plutôt votre idée. Je vous ai mis ces indications pour vous faciliter le moyen de m'instruire de l'état des choses.

M. Collin, dans sa lettre d'observations, me marque que vous ne les consultez pas sur les choses à faire. Je pense bien que c'est parce que vous ne tirez pas grand fruit de leurs conseils. Ils disent *oui* à tout ce que vous dites; peut-être aussi à cause de l'esprit de contradiction

de M. Blanpin pendant le temps des tentations. Il serait bon de suivre la règle en cela : vous les contenterez et leur serez utile.

Il m'est difficile de vous donner des avis sur la direction de ces chers confrères : Dieu vous inspirera. Ne soyez pas inquiet sur leur état : ils sont bons et j'espère que cela ira, malgré ces tentations passagères.

\*

\*\*

à M. Collin :

VIII

J. M. J.

*Le 29 janvier 1845.*

MON BIEN CHER FRÈRE,

La lecture de votre lettre du 1<sup>er</sup> mai (que j'ai reçue il n'y a pas très longtemps), me touche jusqu'au fond de l'âme. J'aurai un conseil général à vous donner. Habituez-vous un peu à vivre en paix avec votre ennemi. Je m'explique; vous avez un caractère fâcheux, un naturel qui vous tourmente; ne vous mettez pas dans la tête qu'il faut absolument en être débarrassé; mais persuadez-vous que la volonté divine est que vous viviez avec cet ennemi. Soumettez-vous avec paix à cette divine volonté, supportez-vous avec patience et avec douceur; n'excitez pas votre âme à la tristesse, à la peine, au dépit, etc. Quand votre caractère aura montré le bout de l'oreille et quelquefois la tête entière, quand il vous aura échappé quelque acte de raideur, de dureté, humiliez-vous, tâchez de vous calmer, d'oublier la chose pour vous remettre en paix. Soyez bien convaincu que ces mouvements de raideur et de dureté ne sont pas si coupables que vous le pensez. Cette raideur est en vous malgré vous, le mouvement part avant que vous ayez eu le temps de faire un acte de volonté pour vous y opposer. Une fois que votre intérieur est en vibration, il faut du



temps pour le remettre en repos, et tous vos efforts ne servent à rien. Vous n'avez rien d'autre chose à faire dans ces moments, sinon de vous tenir humblement soumis à la divine volonté, qui permet que vous restiez encore dans cet état. Vous pouvez être assuré, mon très cher enfant, que si vous vous soumettez humblement à la divine volonté, qui vous laisse ainsi gémir sous le poids de vos imperfections, si vous joignez à cela la paix et la confiance dans les bontés de Jésus, vous pouvez compter que le bon Maître sera content de vous. Oh! quelle joie vous m'avez causée en me proposant la comparaison entre notre divin Maître et moi! Oh! oui, bien certainement, quant au bout des huit jours, vous reveniez avec toutes les fautes qui vous avaient échappé, mon cœur était plein de tendresse pour vous, et toutes ces fautes ne me choquaient pas le moins du monde. Je savais que ce n'étaient que des échappées, des fragilités qui excitaient votre volonté à être toute à Dieu. A combien plus forte raison le divin amour de Jésus pour votre âme doit-il être attendri et augmenter s'il était possible d'amour pour vous. Il sait bien mieux que qui que ce soit, l'extrême faiblesse de nos âmes. Soyez donc content, mon cher, et assuré que votre âme est agréable à Jésus. Ne vous tourmentez pas : vous ne contristez pas son divin cœur; au moins cela est bien plus rare que vous ne pensez, parce que le plus souvent, votre volonté ne participe pas à la méchanceté de votre chair, et si elle y participe, c'est le plus souvent par surprise. Que faire? Vous avez une nature bien mauvaise; il faut vivre en paix et en humble soumission à Dieu par rapport à cela. Vous voulez être à Dieu, vous l'êtes et le serez encore davantage plus tard. Ranimez toujours votre courage, travaillez, sacrifiez-vous pour la gloire du Maître. Ne soyez pas mécontent de votre sort; l'imperfection de votre nature est compensée par de grandes grâces intérieures que vous n'apercevez pas, grâces qui produisent, malgré la méchanceté de votre caractère. Cette méchanceté vous servira pour vous tenir pauvre et petit aux pieds de Notre-Seigneur. C'est du fumier qu'on met sur les plantes pour les faire produire davantage. Vous avez grand tort

de penser que ces remords dont vous parlez sont des reproches que Notre-Seigneur vous fait. Oh non, mon bien cher Frère, Jésus ne parle pas si durement à votre âme, il l'aime trop. A la raideur, à la dureté de ce reproche, vous reconnaîtrez votre méchante nature dont la voix est rauque. Je vous supplie, pour l'amour de Dieu, n'écoutez jamais ce prétendu reproche; hardiment et sans crainte méprisez cette voix, détournez-en votre esprit; je prends sur moi tout le mal qui en résultera, j'en veux répondre à Dieu, moi seul. Ne prenez pas la voix du loup pour celle de l'agneau; soyez certain que ces reproches ne sont pas des remords, ni des inspirations du Saint-Esprit; j'en répons sur ma tête, s'il le faut. La preuve en est :

1° Comme je viens de vous le dire; ces cris intérieurs sentent le même goût, ont le même genre que votre naturel.

2° Ils ne vous porteront jamais le courage dans l'âme; vous ne serez jamais capable de les suivre, au moins presque jamais.

3° Ces mouvements ne portent pas à Dieu; ils préoccupent de soi-même et de toutes sortes de choses et montent l'imagination; tandis que la voix du bon Maître est douce et pacifique, donne le courage d'accomplir ce qu'elle inspire et porte l'âme à Dieu. Vous prenez votre état pour une punition; c'est une très grande erreur. Ne raisonnez pas là-dessus, contentez-vous d'être à Dieu et de vous sacrifier à sa gloire; supportez vos misères comme je viens de le dire, et conservez votre âme dans la paix. Je vous répète et je réitère ce que je vous ai déjà dit : Notre-Seigneur doit être le Directeur de votre âme. Ceci n'est pas seulement pour vous, c'est pour tout homme apostolique. Consultez cependant M. Le Vavas seur sur votre intérieur. Ne le faites pas pour être consolé; vous ne devez pas chercher des consolations; sacrifiez-vous au divin Maître; consultez pour ne pas agir par présomption, et pour conserver la simplicité. Il faut que je revienne sur ce que j'ai déjà dit. Ne me parlez pas de briser votre caractère, la dureté de votre caractère. On ne brise pas le fer, on l'amollit dans le feu. La

marche que je vous ai tracée est unique, elle amollit, adoucit la raideur autant que le bon Dieu veut. Ne soyez pas trop pressé pour être débarrassé de votre défaut; ne le désirez pas trop violemment; n'y mettez pas trop d'ardeur; cela vous serait plus nuisible qu'utile; cela vous éloignera de la paix, de l'humilité intérieure, de la soumission à la divine volonté et de la confiance en Dieu. Languissez doucement sous le poids de vos chaînes, mais patientez. Quand vous êtes seul avec Notre Seigneur, ne vous reprochez rien, n'ayez pas de remords, détournez votre esprit de vos défauts, et donnez-vous en paix au divin amour, avec confiance, humilité, abandon. Encore une fois, ces reproches viennent de la nature, du genre de votre caractère, quelquefois même de l'amour-propre. Méprisez-les et parlez avec confiance à Notre-Seigneur plutôt que de vous parler avec aigreur, avec serrement de cœur, à vous-même. Si vous aviez à rendre compte maintenant de votre état, vous ne seriez pas si malheureux que vous le pensez. Les imperfections grossières qui sont en vous, ne sont pas voulues, et, de plus, elles sont purifiées par la grâce intérieure plus que vous ne sauriez croire.

Pour la pureté d'intention, je n'ai que deux mots à vous dire. L'amour-propre, le retour sur soi, la complaisance dans ses actions sont des ennemis que l'on ne peut vaincre qu'en les méprisant. Plus vous prendrez à cœur ces mouvements, plus ils vous accableront. Ce sont des ennemis qui ne mourront qu'avec nous : il faut les supporter avec paix et humilité; il faut les rejeter avec mépris et indifférence et les regarder comme non venus. Peu à peu ils diminuent et disparaissent enfin presque entièrement, mais jamais tout à fait. Ne prenez pas ces choses tant à cœur, oubliez-vous et ne faites pas tant de retours sur vous-même, et toutes ces choses s'en iront peu à peu.

L'oraison, voilà une grande affaire, mais une affaire bien simple. Il faut que vous rendiez votre méthode pour l'oraison le plus simple possible. Il ne faut pas de considérations nombreuses. Ne cherchez pas à remplir la méthode de Saint-Sulpice, vous n'y feriez rien. Que

doit-être votre oraison? Elle doit consister dans un repos simple, paisible et plein de confiance devant Notre-Seigneur; voilà tout. Il ne faut pas chercher beaucoup de réflexions, ni produire beaucoup d'affections. Il ne faut pas qu'il n'y ait rien de forcé de votre part. Tenez-vous devant Jésus comme un pauvre misérable enfant devant son père; pas davantage. Ne cherchez pas à lui exprimer les sentiments que vous avez ou que vous voudriez avoir; ne lui exposez pas vos besoins avec effort; tenez votre âme devant lui dans toute sa pauvreté et sa faiblesse; mettez-la à sa disposition pour qu'il en fasse tout son bon plaisir. Regardez-vous devant lui comme une chose à lui appartenant, qui est là en sa présence pour qu'il en fasse et en dispose selon toute l'étendue de sa divine volonté. Cela doit être fait sans effort et sans beaucoup de paroles, ni intérieures ni extérieures; ce doit être une habitude de l'âme qui se considère sans cesse comme telle devant lui, et qui, pendant le temps de l'oraison, se tient intérieurement séparée de tout, pour manifester au divin Seigneur ce qu'elle lui est. Cette manifestation doit se faire sans travail et sans recherche. Tenez-vous devant lui avec la volonté d'être ainsi à sa disposition. Contentez-vous d'un regard de l'âme vers lui, de temps à autre, dans cette intention. Quand les distractions viennent, tâchez, de temps à autre, de les écarter doucement et sans inquiétude par un paisible regard vers celui à qui vous appartenez. Dans le cours de la journée, la même chose : de temps à autre, un regard sans effort, mais dans la vue d'être à lui et dans la vue de votre pauvreté et misère; mais toujours avec paix et dans le désir calme d'être à lui, misérable, tel que vous êtes. Ne cherchez pas davantage. Dans la direction envers notre bon Maître, la même chose; qu'il vous dirige à sa façon, ne lui prescrivez rien; ne vous formez pas une idée de ce que cela doit être; contentez-vous d'être devant lui à sa disposition, vous abandonnant à sa conduite, comme un aveugle, sans chercher trop à lui parler, ni à l'entendre parler; soyez à sa disposition et abandonné à sa conduite, mettant sans cesse toute votre confiance en lui seul.

Continuez à vous conduire envers votre supérieur comme vous faites. Ne craignez rien, je n'écouterai pas tout ce qu'il me dira pour être déchargé; je le connais aussi bien que vous. Ce sont peut-être vos tracasseries avec M. Blanpin qui lui ont fait désirer d'être déchargé. qui est en vous pour lui donner la consolation de la paix (Il ne me l'a pas dit, mais cela sera possible.) Faites ce dans l'intérieur de la communauté.

Le cher M. Blanpin est un enfant du bon Dieu, extrêmement simple et très bon. Votre caractère seul est la cause de ce mal. Ne vous en tourmentez pas, cela ne durera pas. Ayez avec lui le moins de rapports possible; cependant, ne le fuyez pas, et n'ayez pas l'air d'éviter ces rapports. Tâchez en tout de le soulager. Vous ne sauriez croire quelle peine c'est pour une bonne âme fervente d'avoir ces oppositions. C'est un moment de tentation pour lui. Ce moment passera et il sera très bon.

Je vais parler à M. Le Vavasseur des observations que vous me faites.

Ne m'en voulez pas de vous avoir laissé si longtemps sans réponse. Il y a cinq semaines à peu près que je reçus votre lettre, pas même si longtemps encore, et depuis un mois je suis misérable par une névralgie à la tête, accompagnée d'abord par un dégoût extrême de toute nourriture. Cela est venu d'abord par le charbon de terre que je brûlais dans la chambre, et ensuite par le froid qui m'a saisi la tête. Cela va bien maintenant; je suis tout à fait remis; mais pendant tout ce temps de misère, j'ai tout négligé, étant incapable de m'occuper sérieusement.

Ecrivez-moi souvent.

Tout à vous en la charité du très saint Cœur.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

à M. Blanpin :

VI

(Fin janvier 1845.)

TRÈS CHER CONFRÈRE,

Votre bonne mère vient de passer trois jours avec nous. Je l'ai invitée pour la dédicace de notre chapelle et l'ai engagée à prier pour nos chers Noirs, afin qu'elle pût, à sa façon, prendre part aux travaux de son fils. Je lui ai rendu la chose aussi aimable que possible. Je me suis bien réjoui de la voir plus calme et plus paisible que je ne l'ai jamais vue. C'est une sainte femme qui pourrait être si heureuse, si elle avait la paix dans l'âme ! Si on ne la tracassait pas, elle l'aurait. Elle a enfin suivi le conseil que je lui ai tant répété, de ne pas se mêler du tout des affaires de votre grand'maman, de laisser faire les domestiques tout ce qu'ils veulent. Elle ne pouvait jamais rien gagner et elle s'attirait sans cesse des désagrémens. Elle suit maintenant cet avis et s'en trouve parfaitement. Toute sa matinée est employée à l'église et son après-midi à visiter les malades. Elle ne sait pas ce qui se passe chez elle, et elle est tranquille.

M. le Curé était d'abord une grande cause de son mal ; il la tracassait sans cesse par des affaires d'intérêt, cherchant toujours à lui inspirer des soupçons et des défiances contre moi ; ceci provenait de votre tante, sœur de votre mère, qui, de son côté, ne cessait de la tracasser pour qu'elle fit un testament en sa faveur, et la bonne maman ne veut pas de cela à toute force. Elle dit qu'elle veut tout vous laisser et vous en ferez ce que vous trouverez bon. Elle ne pouvait plus aller voir cette sœur, qui remuait ciel et terre pour donner à votre mère le repentir de vous avoir laissé partir et de la défiance de moi. Voilà au moins ce que j'eus lieu de juger d'après ce que votre bonne mère m'a dit. Mais elle se tourmentait de cela à cause des continuelles contradictions qu'on lui suscitait pour cela et de l'opposition qu'on mettait à l'accomplissement de la divine volonté : je vous dis que c'est

une sainte femme, à qui aucun sacrifice ne coûte ! Elle est contente et heureuse d'avoir sacrifié son fils à la volonté de Dieu et de contribuer par là au salut des âmes. Au milieu des plus grands tourments qu'on lui suscitait, elle avait toujours formellement cette disposition dans son âme. Ce qui faisait sa plus grande peine, c'était que toutes ces contradictions et tracasseries l'empêchaient de prier, de faire son oraison ; et, étant toujours agitée, elle craignait de n'être pas agréable à Dieu et de n'offrir pas à Dieu son sacrifice avec perfection d'amour, ni ses actions avec pureté de cœur. La dernière fois qu'elle est venue, j'ai fait son examen, et lui ai montré clairement que son sacrifice est parfaitement fait, que son âme était dans une habitude d'amour parfait et que sa vie était agréable à Dieu. Elle partit contente. Cette fois-ci, je la vois dans une paix parfaite.

Il paraît que M. le Curé a enfin compris son état et qu'il la laisse tranquille de ce côté. Ce qui, je crois, a encore été cause du dérangement que M. le Curé lui a fait, — peut-être est-ce la principale cause, — c'est qu'il voulait avoir une somme pour ses pauvres dans le cas d'accident. Votre mère ne veut absolument disposer de rien ; et cela fit un tracas. M. le Curé crut que je m'y opposais : Dieu sait, et vous aussi, que je vous ai toujours poussé à faire pour les autres plus que vous ne vouliez faire pour vous-même. J'ai fait donner à M. le Curé des assurances à ce sujet ; votre bonne mère en sera plus tranquille aussi. Je suis décidé à passer par tout ce qu'il désire pour sa chapelle ; votre mère en profitera. Je crois que vous devez faire ce sacrifice pour le repos de cette bonne mère, dont l'âme est bien agréable à Dieu. S'il fallait l'acheter à dix et vingt mille francs et plus, il faudrait en faire la dépense. Seulement, il faut aller doucement et tenir les gens par l'espérance tant que possible : on en obtiendra davantage que lorsqu'on leur aura donné tout ce qu'ils désiraient. J'ai promis à M. le Curé qu'on aura soin de ses pauvres dans le cas que votre mère mourrait avant vous. Cette promesse, jointe à la chapelle qu'on bâtit, aura, j'espère, un effet complet. Je n'ai pas encore pu aller à Ligny cette année. Je serai

obligé de remettre ce voyage à après-Pâques, à cause des affaires pressées que nous avons maintenant sur les bras. Aussitôt que je pourrai, j'y irai et j'achèverai, j'espère, de rassurer M. le Curé.

Pour les religieuses dont vous me parlez, il n'en a rien été. Je vous l'ai déjà dit dans une ancienne lettre qui, il paraît, ne vous est pas parvenue. M. le Curé n'en a pas voulu, de peur de se brouiller avec les gens du village, avec le maître d'école et encore pour d'autres raisons. Il préférerait avoir plus tard les 10.000 francs pour faire une fondation pour ses pauvres. Quant aux 10.000 francs qui devaient être employés, je les ai laissés entre les mains de M. Cappes, avec le reste de vos biens. Vous vous souvenez bien que vous avez apporté avec vous 11.000 francs pour nous aider à l'achat de la maison, et les 10.000 francs pour l'école devaient être pris chez M. Cappes. Je les ai donc laissés. Vous dites que vous aimeriez mieux que cette somme fût employée pour notre chapelle. Non, mon cher frère et enfant, il ne faut pas que je prenne maintenant une somme quelconque pour nous : cela ferait crier. C'est assez des 3.000 francs par an de vos revenus. Dans le temps où je ne savais pas que la colonie donne des appointements à chacun de vous, j'ai dit et crié très haut à M. Cappes que je vous faisais donner par M. Laval, de Maurice, le superflu de ce cher confrère et qu'en compensation vous me laissiez les 3.000 francs. Cela a passé; on n'en parle plus. Votre bonne mère a voulu avoir le plaisir de m'apporter les 3.000 avec elle. C'est la première fois que je les prends; ils viennent de l'année 1843. A la fin de cette année-ci, j'aurai ceux de 1844. Ainsi, mon cher, vous voyez que vous nous aidez déjà beaucoup. Il est important de ne pas faire crier, et cela aurait lieu si, en votre nom, je faisais en ce moment vendre, pour garder le montant. J'ai vendu une terre qu'on nous avait donnée, et le montant nous servira pour payer la chapelle.

Elle est montée bien haut; car, outre la chapelle qui est grande, nous avons encore un étage et, par dessus cet étage, des mansardes, en tout vingt-cinq chambres; et, ce qui a achevé de faire la chose bien haut, c'est que



nous avons eu le malheur d'avoir un novice architecte. Il nous a épargné beaucoup d'un côté, en surveillant les ouvriers, mais ces architectes ont le goût du beau et du grand. Je l'ai laissé faire tout naturellement, puisque je ne connais pas la partie, et il a fait cela trop beau. La chapelle est magnifique. Il a fait faire un autel en marbre blanc très riche, et il prétendait que cet autel ne coûterait pas plus qu'un autel en bois. En effet, il a épargné tant qu'il a pu et a rendu l'autel le moins cher qu'on puisse faire un autel en marbre blanc, tout en donnant un dessin d'autel des plus beaux que j'ai vus. Mais, tout en épargnant, il nous a dépensé de cinq à six cents francs de plus que n'aurait coûté un autel en bois. Enfin, je crois qu'il nous a dépensé pour la chapelle trois mille francs de plus qu'il ne fallait.

Je vous avoue que je fus triste et couvert de honte, quand j'ai vu que cette chapelle sera si belle et si au-dessus de notre pauvreté et de la simplicité qui nous convient si bien. Cependant, le jour de la consécration, qui eut lieu le jour de la Conversion de saint Paul, après-midi, c'est-à-dire aux premières vêpres de la fête du Très Saint Cœur de Marie, je fus consolé de voir que, malgré notre pauvreté et notre petitesse, nous avons pu rendre au culte du très saint Cœur de notre bonne Mère un certain éclat et une certaine gloire extérieure. J'espère que cette bien-aimée Mère vous donnera de mieux orner les pauvres âmes auxquelles le divin Maître vous envoie. Je ne sais pas encore au juste combien le tout nous coûtera, mais je pense que Dieu agréé notre bonne intention. La dépense étant plus grande, — au moment même où j'appris l'augmentation de la dépense, j'apprends aussi qu'on nous a fait un legs de 4.000 francs, et avec cela nous viendrons à bout de tout payer. Aimons bien Jésus et Marie; ils nous aiment bien aussi.

Mais j'allais oublier de vous parler de la religieuse qui vient de s'établir, il y a déjà un peu de temps, à Ligny; votre mère vient de m'en parler; je n'en savais rien. C'est une religieuse de la Providence qui est allée s'établir d'elle-même à Ligny, sans que personne l'ait appelée et sans que personne ait contribué à son établisse-

ment. Il paraît que votre mère est contente. Cette Sœur a déjà quinze pensionnaires dès la première année; c'est un bon commencement. Je ne puis pas vous en donner d'autres renseignements. Au commencement, elle a dû avoir de la misère; mais il paraît qu'elle est assez à son aise maintenant. La Congrégation de la Providence (de Rouen) est très nombreuse et riche; la Maison-Mère aura probablement pourvu à ses besoins et aux frais de l'établissement. Plus tard, quand elle aura du reste, elle versera son superflu à la Maison-Mère : c'est ainsi que la chose se pratique.

Je vous engage toujours à écrire tous les mois quelques mots de consolation à votre chère mère, ne seraient-ce que quelques mots. Il fallait lui promettre que j'en prierais M. Le Vasseur.

Maintenant il faut vous dire un mot pour vous.

Le bon Dieu vous éprouve; ne soyez nullement inquiet sur toutes les tentations par lesquelles vous avez passé. Allez avec pleine confiance à Marie : son Cœur maternel ne vous délaissera pas. Il ne faut pas vous étonner que l'ennemi fasse des efforts pour vous tourmenter; il est difficile qu'il en soit autrement, mais soyez bien assuré que ses efforts seront vains. Profitez de l'état de peine où vous vous êtes trouvé pour vous mettre dans l'humilité devant Dieu. On a bien une connaissance certaine de sa pauvreté et de sa faiblesse, ainsi que de ses défauts; on sait qu'on n'est bon qu'à faire du mal; nous savons cela par la foi, mais nous n'en avons pas une connaissance expérimentale. Il faut avoir passé par des misères pour sentir intimement qu'on n'est rien; et c'est alors qu'on commence à entrer dans la voie de la sainteté. Je vous assure, mon très cher, que je ne connais pas une seule âme parvenue à un état de solidité et de stabilité dans la véritable perfection, qui ne soit passée par ces crises que vous avez éprouvées. Je vous dirai bien plus : les misères dont vous me parlez sont bien peu de chose en comparaison de ce que j'ai remarqué dans les âmes les plus privilégiées et qui ensuite sont allées à pas de géant. Soyez donc courageux, mon bien cher, et plein de confiance en Dieu et en Marie. Ce qu'il y a ordinairement

à faire en cet état, c'est de se tenir dans sa pauvreté devant Dieu, dans un esprit d'humilité, de soumission à la divine volonté qui nous laisse dans nos faiblesses et nos misères. Soyez persuadé que ce n'était qu'une bourrasque passagère. Ces sortes de peines, d'agitations et de tentations, ne viennent qu'à une certaine époque de la vie spirituelle. Elles ont leur durée selon les desseins de Dieu et ensuite on s'établit d'une manière stable dans la voie de Dieu. Du reste, votre affaire tenait à une circonstance spéciale, la différence de caractère entre vous et M. Collin. Son petit esprit taquin sera donc toujours le même ! Il vous tracasse bien souvent sans le vouloir et même contre sa volonté. Mais soyez convaincu que la différence de caractère n'est que l'occasion : vous deviez être tourmenté et vous l'auriez été dans tous les cas. La divine bonté s'est servie pour cela d'un confrère. Le fond du mal est probablement un fond d'amour-propre, une certaine sensibilité d'humeur et un esprit d'opposition. Il ne faut pas vous étonner de voir en vous ces sentiments si mauvais ; ils sont en nous tous. La divine bonté tient fermées ces sources si infectes et nous sommes tranquilles ; quand, pour notre avancement spirituel, il permet qu'elles soient remuées, oh ! alors, cela sent mauvais. Prenez patience, mon cher, le mauvais temps passera et votre âme reprendra la paix, mais une paix plus stable et fondée sur le solide renoncement. Patientez avec vous-même en attendant le beau temps. Quand une fois vous aurez des confrères, et j'espère que vous en aurez bientôt, vous serez séparé de M. Collin, vous aurez moins de rapports avec lui et cela ira mieux ; vous serez plus tranquille.

N'enviez pas encore le sort de M. de Régnier ; votre tour n'est pas encore arrivé ; vous aurez encore à travailler et à souffrir et à vous sanctifier : remettez votre âme à Jésus et à Marie.

Ne soyez pas découragé des mauvaises nouvelles de notre misérable Guinée ; cela n'a fait aucune mauvaise impression. Nous voulons tâcher d'avoir un soin tout spécial de former un clergé et des catéchistes indigènes. Il faudra un peu plus de temps, mais on marchera plus

sûrement. M. Schwindenhammer a cherché une maison et un jardin à acheter pour cet effet à Rome; il en a trouvé un plus grand que le nôtre de La Neuville : on lui demande 20.000 francs. Cette maison conviendrait assez, si la chose a lieu. Prions.

Je vous donnerai des nouvelles dans deux à trois mois. Ayez du courage, mon très cher enfant; supportez votre tentation avec paix, douceur, humilité et parfaite soumission à la divine volonté. Jésus est avec vous : soyez en paix; sacrifiez-vous sans cesse à sa gloire; vivez comme un serviteur, à lui appartenant; soyez sans cesse à sa disposition pour qu'il fasse de vous tout selon son bon plaisir. Qu'avons-nous sur la terre et que cherchons-nous dans le ciel, sinon notre doux Jésus et l'accomplissement de sa divine volonté? Nous ne sommes rien, nous ne pouvons rien, nous ne valons rien. Nous sommes à Jésus, c'est toute notre gloire et notre unique bonheur. Eh bien! mon cher, si le bon Seigneur Jésus vous accepte malgré toutes vos misères, et qu'il vous prenne et vous conduise comme son cher enfant, n'êtes-vous pas un bienheureux sur la terre? Abandonnez-vous à ce bon Sauveur, donnez-vous à la bonne et aimable Mère et souffrez en paix pour l'amour de Jésus.

Adieu, cher frère et enfant. Ecrivez-moi plus souvent que je ne vous écris.

Tout à vous en la charité vive et pure du très saint Cœur de notre Mère.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

\*  
\*\*

à M. Schwindenhammer :

XV

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Schwindenhammer,  
à la Sacristie de N.-D.-des-Victoires, Paris.

MON TRÈS CHER CONFRÈRE,

J'ai reçu la lettre du Cardinal Frasoni au sujet de la Guinée, que vous m'avez envoyée.

Je n'ai pas répondu à vos précédentes parce que je ne voyais pas de nécessité à vous répondre pour vous faire payer un gros port de lettre sans motif. J'ai pensé que, en nous voyant et causant ensemble, nous expliquerons bien mieux les choses.

Il y a du nouveau en France : M. Fourdinier, supérieur du Saint-Esprit, est mort : la maison est toute disloquée et toute en désordre. Il ne reste que trois directeurs, et ils ne sont pas d'accord ensemble. Mgr le Nonce veut nous donner la maison ; il a déjà écrit à Rome à ce sujet, et n'attend que les ordres de la Propagande pour agir auprès du Ministre. La lettre de la Propagande arrivera bientôt ; il y a quinze jours environ que celle du Nonce est partie. Mgr le Nonce croit que, au Ministère, l'affaire ne souffrira pas de difficulté. Cela nous arrête tout court et nous empêche d'aller en avant pour l'envoi des missionnaires et pour d'autres affaires. Le Nonce n'a pas fait de démarches pour notre établissement de Gorée, à cause de cela. Il faut attendre l'issue de cette affaire qui trancherait bien des difficultés. L'affaire est encore secrète. Vous pensez bien, M. Desgenettes la sait cependant. Je lui en ai parlé et M. Tisserant aussi. L'affaire du Saint-Esprit n'empêchera pas notre établissement de Rome de marcher. Dans la suite, cela y mettra peut-être une modification ; mais je vais toujours poursuivre cette affaire.

J'aurai à vous en parler à votre retour.

J'espère trouver un moyen efficace pour avoir des enfants.

Théodora, l'enfant de mon frère de Strasbourg, doit partir de chez elle le 6 ou le 8 de ce mois; elle sera par conséquent à Paris, au même moment où vous y serez. Je vous prie donc d'aller chez mon frère, rue Mazarine, 16; et si elle était arrivée, de l'amener avec vous à Amiens, et d'avoir soin de la mettre à côté de vous en route.

M. Tisserant s'est embarqué le 3 du courant sur le paquebot d'Angleterre. Il a reçu les papiers que vous lui avez envoyés de Rome; il était déjà au Havre; on les lui a expédiés de suite, et cela est parvenu avec les reliquaires.

J'ai encore une commission à vous donner. Nous avons prié la Sœur Rosalie, rue de l'Épée-de-Bois, n° 3, de nous acheter des médicaments. Elle nous les a achetés et expédiés. Je vous prierais de lui en payer le montant. Mais prenez garde de parler de cela chez M. Tisserant : s'il savait que j'ai chargé la Sœur Rosalie d'acheter des médicaments, il n'en serait pas content, et croirait que je me défie de lui; ce serait une vilaine affaire.

Je pense que vous avez fait des dépenses à Rome pour l'abbé Tisserant. Si c'est considérable, vous pouvez en donner la note à son père, qui a son argent en main. Il serait cependant mieux de laisser cela encore; nous pourrions le mettre sur les cahiers des comptes d'Haïti, et le faire rembourser dans la suite avec d'autres comptes.

Notre chapelle est bénite, quoiqu'elle ne soit pas entièrement terminée. M. Warlop est fier de son autel; mais il n'en est fier qu'en qualité d'architecte et non pas en qualité d'économiste.

Vous feriez bien de vous informer, auprès de la Mère Javouhey, si elle a connaissance du jour où le navire de l'Etat doit partir pour Madagascar.

Adieu, mon très cher, tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*Le 6 février 1845.*

à M. Schwindenhammer :

XVI

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Schwindenhammer,  
à Ingersheim, près Colmar (Haut-Rhin).

J. M. J.

6 février 1845.

Vous avez deviné juste, mon très cher confrère : votre lettre me trouva à Paris. Je ne me suis pas pressé de faire des démarches pour l'affaire du Saint-Esprit, et je n'en ai même pas fait du tout. J'ai beaucoup trop peur de cette œuvre, pour oser m'ingérer par des démarches faites de mon fond. La chose est cependant en train et paraît en bonne voie. Je ne vous en dis pas davantage; nous en causerons chez nous, il n'y a rien qui presse. Du reste, je vous laisserai une lettre à la sacristie de Notre-Dame des Victoires, où je vous dirai un mot là-dessus. Mgr le Nonce a reçu de la Propagande la lettre que vous m'annoncez au sujet de Gorée. C'est cette lettre qui m'amena à Paris. Je craignis que Son Excellence ne fit des démarches au Ministère pour cela. J'ai pensé qu'il fallait suspendre jusqu'à ce que l'affaire du Saint-Esprit soit tirée au clair. Le Nonce était du même avis et avait déjà répondu dans ce sens au Cardinal Frasoni, dont il attend la réponse à la première lettre qu'il lui avait adressée au sujet du Saint-Esprit.

Notre bon P. Desgenettes m'a fait faire la connaissance du Capitaine Marceau, dont vous avez sans doute entendu parler au sujet de l'expédition de l'Océanie. Celui-ci nous mettra en rapport avec des hommes qui nous seront très utiles pour le transport de nos enfants Noirs. Il paraît que nous ne rencontrerons pas de difficultés, et que les enfants ne nous manqueront pas. J'ai encore à vous causer à ce sujet.

Vous pourriez peut-être aussi faire connaissance avec

cet excellent capitaine. Je vous en dirai un mot dans ma lettre, à la sacristie de Notre-Dame des Victoires.

Je ne vous ai pas écrit jusqu'à présent, parce que je n'avais rien de nécessaire à vous dire, ni même d'utile; et pourquoi me casser la tête pour faire une longue lettre (car j'étais indisposé presque tout le temps de votre absence). Je suis remis tout à fait. Pourquoi vous faire payer un port sans raison? Cela vous aurait fait plaisir, je le sais bien, et vous savez que je ne serais pas chiche à vous procurer des satisfactions; mais de pauvres gens comme moi, qui n'ont que des pommes de terre à manger, doivent se mortifier et ne pas faire des ports de lettres sans raison.

Je conçois cependant votre surprise de ne pas trouver de lettre à Annecy; vous ne saviez rien des affaires du Saint-Esprit. Cette affaire nous arrête et nous empêche d'agir pour le moment. Cependant, je poursuis ce qui regarde l'établissement de Rome. Je poursuis sans avoir rien fait de positif. Il faut vous avoir vu et causé avec vous pour savoir au juste où en sont les choses, avant d'agir positivement.

Les affaires d'Haïti sont en assez bon état. Le curé de Port-au-Prince est mort. M. Tisserant est nommé à sa place, et M. Lossodat, premier vicaire. J'ai cru qu'il fallait faire exception dans cette circonstance et prendre la cure pour sauver le pays.

Je ne suis pas fâché de lui avoir donné du monde. Je crois qu'il le fallait et que telle était la sainte volonté de Dieu.

Nous allons nous chamailler pour cela; mais vous savez que lorsqu'une chose est faite, il n'y a plus rien à dire.

Ne tenez pas à votre sentiment, et soumettez-vous à la divine volonté. Dieu pourvoira à tout.

M. Tisserant a reçu les paquets que vous lui avez adressés de Rome. Il les a reçus au Havre, et c'est de là qu'il m'a envoyé votre lettre renfermant celle du Cardinal Fransoni.

Je ne sais si j'oublie quelque chose, mais cela ne fait rien, nous causerons de tout à La Neuville.



Tout va bien à la maison. Nos chers scolastiques vont bien. M. Thévaux a fini ses traités; il vient de reprendre le vôtre. Il espère le terminer au bout du mois.

Je comptais établir, après Pâques, un cours complet de théologie, c'est-à-dire deux classes; c'était urgent. Nous verrons ce que la divine Bonté décidera de ces nouvelles affaires, qui apporteront de grandes modifications à notre état de choses.

M. Warlop est un terrible économiste; cependant il ne peut parvenir à nous faire vivre sans manger; il est par conséquent obligé, à son grand regret, de dénouer bien souvent les cordons de sa bourse. Nous verrons s'il viendra à bout de joindre la fin de l'année.

Notre chapelle est magnifique, mais chère. Elle nous viendra à 31.000 francs. Elle a été bénite la veille de la Sexagésime, après-midi. Nous y avons chanté aussitôt les premières vêpres de la fête du Très Saint Cœur de Marie, que nous avons célébrée le lendemain avec toute la pompe imaginable. M. Seclau y a figuré avec l'ophicléide.

Votre frère Jérôme premier sacristain, et le petit Eugène second sacristain. Vous pensez bien que je puis me vanter d'avoir fait un heureux.

M. Clair ne rêve que ses Frères. Il s'en tire très bien et les mène mieux encore que je ne le pensais. Cela va à merveille. F. Pierre va cependant clopin-clopant. Il n'est guère possible de le garder; F. Henry, comme ci comme ça; M. Perchais, ex-sacristain, est infirmier. Il tue à moitié ses malades pour avoir le plaisir de les guérir. F. Etienne Layat m'a demandé, d'être admis dans la Congrégation. Je l'ai fait examiner soigneusement par M. Thévaux. Il peut très bien étudier la philosophie et réussit assez bien. M. Thévaux m'a dit que, si ce Frère continue à travailler comme par le passé, il répondait de lui, qu'il pourra, l'an prochain, commencer et suivre sa théologie. Je l'ai donc admis.

Louvencourt est dans la jubilation de recevoir sainte Félicienne. Elle sera reçue plus solennellement que notre bon saint Simplicien. J'espère que ce bon saint nous pardonnera; il sait bien qu'il a à faire à de pauvres gens.

Ne parlez pas encore à Caroline de la place que vous

lui avez trouvée. Nous en causerons d'abord. J'ai mes raisons pour cela.

En voilà assez pour cette fois-ci.

Tout à vous en la charité du très Saint Cœur de Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*Paris, le 6 février 1845.*

\*

\*\*

au **Ministre de la Marine** :

XI

(Copie.)

*La Neuville, 7 février 1845.*

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je viens proposer à Votre Excellence une pensée que m'a inspirée l'état actuel de la Religion dans nos colonies. J'ai cru qu'il était opportun de vous la communiquer, et j'ai la confiance que vous daignerez l'accueillir avec bonté.

J'ai toujours été persuadé que l'œuvre du Saint-Esprit était insuffisante pour satisfaire même aux plus pressants besoins des peuples en faveur desquels elle a été fondée.

Telle qu'elle existe, elle ne saurait pourvoir à la moralisation des Noirs et aux plus urgentes nécessités de nos colonies. L'expérience seule ne nous permet pas d'en douter, et la raison nous fait comprendre suffisamment que le Saint-Esprit ne donnant que des curés aux pays coloniaux, leur influence, si elle ne se borne pas exclusivement aux Blancs, ne s'étendra que sur un bien petit nombre de Noirs.

De plus, l'état de souffrance où se trouve depuis si longtemps cette pieuse société, a rendu presque inutile et même souvent nuisible, le zèle de ses membres. Ces malheurs, tout le monde les connaît.

Tout le monde sait aussi que le Saint-Esprit est incapable d'y remédier à l'avenir. Sa position actuelle le met hors d'état de soutenir son œuvre, et le discrédit où malheureusement il est tombé, en éloignant de lui les ecclésiastiques généreux et vraiment désintéressés, le met dans l'impossibilité de se relever de sa chute.

Cependant, il me semble qu'il y aurait un moyen efficace de prévenir les maux qui pourraient résulter de cette décadence, et c'est ce dont je veux entretenir Votre Excellence. Mon projet serait de réunir notre Société à celle du Saint-Esprit, de ne former qu'une seule et même Société, afin de travailler de concert à l'œuvre de la moralisation des Colonies. Cette réunion ne pourrait avoir que les plus heureux résultats. Et d'abord, notre Société naissante fournirait un nombre suffisant de sujets capables pour bien diriger le Séminaire. Les bonnes études reflouriraient, et en donnant aux colonies un clergé plus pieux et plus savant, nous éloignerions de ses prêtres deux principes de maux bien funestes, l'ignorance et le désœuvrement. La direction du Séminaire serait donnée à des prêtres vraiment et tout à fait dévoués, qui donneraient un élan fort et soutenu aux élèves de la maison, et les porteraient à des vues généreuses en leur inculquant le véritable esprit de leur saint état. Ayant la confiance des évêques et étant avantageusement connus dans un grand nombre de Séminaires, nous obtiendrions des sujets vraiment pieux et désintéressés, et nous ne serions pas obligés d'alimenter le Séminaire colonial par le rebut des diocèses de France. Nous aurions ainsi des hommes distingués pour en faire des supérieurs ecclésiastiques dans les différentes colonies, et nous consentirions même volontiers à ce que quelques-uns des nôtres fussent revêtus de ces dignités, afin que ces importantes fonctions fussent dignement remplies. L'administration serait rigoureuse et la subordination parfaite, comme cela arrive toujours dans une Société qui est en voie de progrès et de prospérité.

Un avantage immense que l'œuvre coloniale retirerait de cette réunion, ce serait celui de devenir une œuvre complète. Les Noirs seront toujours abandonnés si on ne

leur donne pas des hommes qui ne tiennent à rien, et qui soient uniquement dévoués au bien moral et religieux de leurs âmes. Ils trouveront tout cela dans nos missionnaires, et les succès marquants qu'ils ont eu à Bourbon, ne me permettent pas d'en douter.

Mais le bon exemple, le désintéressement et la modération de ceux-ci ne pourraient qu'exercer une heureuse influence sur la conduite des prêtres des colonies.

Enfin, une dernière considération que je proposerai à Votre Excellence en faveur de la réunion des deux Sociétés, repose sur la facilité qu'elle nous donnerait de porter le flambeau de la foi et de la civilisation parmi les populations des côtes d'Afrique. Nous aurions ainsi les plus belles espérances de réaliser un jour nos projets pour les écoles d'agriculture, d'arts et métiers, et d'études ecclésiastiques pour les Noirs de ces contrées, seul moyen efficace qui nous reste pour porter la civilisation chrétienne dans ces contrées.

Si la réunion des deux Sociétés ne pouvait se faire, je supplierais instamment Votre Excellence de régler les nouvelles mesures qu'elle prendra pour les affaires religieuses des colonies, de telle sorte que nous ne soyons pas entièrement mis en dehors de l'œuvre coloniale; qu'au moins la protection du Gouvernement nous soit suffisamment accordée pour que nous ne soyons pas entravés dans le bien que nous désirerions faire.

Ce serait avec une bien vive douleur que nous nous déciderions à porter nos sueurs à l'étranger, tandis que nos travaux pourraient produire tant de fruits dans nos possessions françaises.

Daignez agréer..., etc.

F. LIBERMANN, *prêtre,*  
*supérieur des missionnaires du St-Cœur de Marie.*

\*

\*\*

à M. Schwindenhammer :

XVII

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Schwindenhammer,  
Recommandée à M. l'abbé Herpin,  
Notre-Dame-des-Victoires,  
Paris.

9 février 1845.

TRÈS CHER CONFRÈRE,

Je vous ai dit dans ma lettre d'hier que je vous parlerais dans celle-ci de l'affaire du Saint-Esprit. Voici où en sont les choses. Mgr le Nonce m'a dit qu'il avait écrit à la Propagande pour demander au Cardinal Fransoni s'il doit traiter avec le Ministre à ce sujet. Il dit au Cardinal qu'il ne voulait pas entreprendre cela sans ses ordres. Le Nonce est tout pour nous. Le Cardinal le sera, pour le moins autant; de manière que, de ce côté-là, cela ira tout seul.

J'ai dit au Nonce que nous pourrions donner deux professeurs et un économe, outre le supérieur. Quoique le Séminaire dépende uniquement du Saint-Siège, il faut cependant que le Ministère soit consulté là-dessus, parce que c'est le Gouvernement qui paie les pensions. Il paraît que le Ministre a dit au Nonce qu'il ne ferait que ce qu'il lui dirait. Mgr le Nonce n'a encore parlé de rien au Ministère; il le fera dès qu'il aura reçu la réponse de Rome, et elle ne doit pas tarder à arriver. Alors, après avoir vu le Ministre, il m'en donnera avis et peut-être, serai-je obligé de revenir à Paris. Vous pourriez aller voir le Nonce, comme pour lui rendre compte de votre voyage de Rome. S'il avait besoin de quelque explication, vous pourriez la donner; et s'il avait besoin de moi, je viendrais tout de même.

Si nous sommes chargés du Saint Esprit, nous aurons des peines très grandes. Cette œuvre est si difficile à conduire! Mais les résultats sont immenses pour le bien de

la Guinée, peut-être de Madagascar et même des colonies. Alors, nous aurions beaucoup de facilité d'établir des maisons pour les jeunes Noirs dans les colonies des Antilles et à la Martinique, peut-être même à Bourbon pour Madagascar. On laisserait là les maisons d'agriculture, et la maison de Rome serait pour les arts et métiers et pour le sacerdoce.

M. Marceau, dont je vous parlai dans la lettre que je vous ai adressée à Ingersheim, va me faire faire la connaissance du délégué du Sénégal, qui pourra nous être d'une grande utilité pour le transport des enfants, ainsi qu'au Ministère de la Marine.

Je me propose de faire, au printemps, le voyage des principaux ports de France, pour y faire liaison avec un certain nombre de bons capitaines et d'armateurs, à la fin d'obtenir qu'ils cherchent à nous amener des enfants. Si j'obtiens des recommandations du délégué du Sénégal, je réussirai plus facilement.

Je viens de recevoir la visite du délégué dont je viens de parler. J'ai eu avec lui un entretien de sept quarts d'heure. Il m'a donné de bons renseignements d'hygiène pour la Guinée. Il a été employé comme médecin pendant grand nombre d'années sur les côtes d'Afrique. Il goûte très fort notre projet pour les enfants. Il en a été enthousiasmé. Il aime mieux que nous le fassions à Rome que partout ailleurs. Les côtes de l'Afrique ne sont pas propres pour un établissement d'agriculture. Un grand établissement ne pourrait pas réussir. Cependant, on peut mettre de petits établissements dans ces pays pour y attirer les enfants, afin de les envoyer de là en Europe. Il aime mieux Gorée que tout le reste, parce que Gorée est le point le plus salubre de toutes les côtes. Il croit que le Gouvernement nous accordera le passage.

Le sentiment de ce Monsieur est d'une très grande autorité. Il a habité ces pays pendant un temps considérable et connaît parfaitement l'état des choses. Il n'est pas systématique et veut sincèrement le bien, quoi qu'il ne soit pas bon chrétien.

Le Nonce m'a demandé des renseignements sur le F. Henri et son compagnon. Je lui ai répondu que M. Dal-

mond me l'avait envoyé de Nantes pour Madagascar; que M. Henri n'avait pas de goût pour cette mission s'il ne pouvait y établir sa communauté et suivre son projet; que j'ai pris des informations sur son compte et qu'elles n'étaient pas bonnes; que cependant, on ne me disait rien de positif contre lui, mais des accusations vagues d'ambition et d'entêtement; que cette lettre de renseignements m'a paru passionnée; que, depuis le temps que le F. Henri est chez nous, je n'avais aucun reproche à lui faire; que je n'ai pas voulu lui prêter la main pour son établissement, à cause des difficultés qu'il avait éprouvées par le passé, de peur de nous compromettre, que je n'ai pas voulu non plus le rebuter, parce que je ne voyais rien de clair dans les accusations qu'on formait contre lui; que je me suis contenté de l'encourager et de l'aider de mes conseils, en me mettant en dehors de son affaire. Si Son Excellence vous en parlait, répondez dans ce sens.

Je n'ai rien de plus à vous dire.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*Le 9 février.*

\*  
\*\*

à M. **Schwindenhammer** :

XVIII

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Herpin,  
Sacristie de N.-D.-des-Victoires, Paris.  
pr. rem. à M. l'abbé Schwindenhammer.

*11 février 1845.*

Maintenant j'ai une commission à vous donner. La voici : Une jeune personne, M<sup>lle</sup> Faustine Leroy, fille de la vieille protestante dont je vous ai parlé parfois; cette

jeune personne donc a vocation pour un ordre hospitalier. Elle a fait des démarches par mon conseil auprès des Sœurs de Saint-Vincent de Paul et a été acceptée. Sur le point d'entrer, elle apprend, la veille, que son frère a fait une fraude.

Cette fraude était peu de chose et a eu peu d'éclat, mais il a été condamné à un an de prison. Ceci fait un obstacle pour sa réception chez les Sœurs de Charité, au moins je le crains. On a écrit pour expliquer la chose à la Maison-Mère, et on n'a pas reçu de réponse encore. Allez donc, rue du Bac, à la Maison-Mère des Sœurs de Charité, et demandez si cette jeune personne sera reçue ou refusée.

Si elle est reçue, tout est dit; si elle est refusée, allez au couvent de Saint-Thomas de Villeneuve, rue de Sèvres, presque vis-à-vis l'Abbaye-au-Bois; exposez l'état des choses, de manière à ce que cela ne fasse pas une forte impression. Dites-leur qu'il s'agit de la jeune personne qu'un ecclésiastique d'Amiens (c'était moi), leur avait offerte il y a trois ou quatre mois. Dites qu'elle était enfin décidée d'entrer chez elles, mais qu'on vient d'apprendre ce fait, il y a huit jours seulement. Vous pouvez leur assurer de ma part que M<sup>lle</sup> Faustine a de très belles qualités, une conduite exemplaire, et qu'elle ne leur donnerait que des consolations.

Si elles ne veulent pas l'admettre, informez-vous de ce que c'est que la communauté de Sainte-Marthe, à l'hôpital de la Pitié. On m'a dit que ces Sœurs étaient jansénistes. M. Desgenettes vous dira ce qui en est. Informez-vous s'il n'existe pas à Paris un autre ordre hospitalier. Faites des démarches pour placer cette excellente personne, dont l'état m'afflige. Ce malheur qui est arrivé risque de la rendre incapable d'entrer dans un couvent, j'en serais bien peiné.

Vous n'avez pas besoin d'aller voir mon frère; la petite Théodora arriva à Paris pendant que j'y étais encore; elle est partie avec moi.



au D<sup>r</sup> Libermann :

LXXIII

Monsieur,  
Monsieur le Docteur Libermann,  
rue de l'Ail, Strasbourg, Bas-Rhin.

*La Neuville, le 14 février 1845.*

MON CHER FRÈRE ET MA CHÈRE SŒUR,

Il faut qu'à la hâte je vous écrive ces deux mots. La bonne Théodora vous a raconté sans doute comment je l'ai rencontrée à Paris et reçue à la voiture. Je l'ai vue hier sauter et danser dans la cour de Louvencourt. Elle va très bien, est fort contente et joyeuse. Elle avait bien besoin de venir à Louvencourt, car elle n'est pas bien avancée dans son cours. Je crois que c'est dans la quatrième classe qu'on l'a mise, et encore dans la seconde division. On a cru qu'il valait mieux la mettre un peu plus bas plutôt que plus haut, afin qu'elle soit encouragée, car si, dès le commencement, elle eût été faible, et dans les derniers rangs, elle se serait découragée.

Mais ce n'est pas le sujet de cette lettre. Le voici : Valérie a reçu une lettre de chez elle, dans laquelle on demande une diminution de pension quant à la musique ou au dessin, ou peut-être à tous les deux, je ne m'en souviens plus. On lui dit que Caroline et Théodora ne paient rien, et que même, M<sup>me</sup> la Supérieure de Louvencourt a fait encore des cadeaux à Caroline. La Mère Saint-Bernard en a eu du chagrin, parce que elle voit, par l'inspection de ces lettres, quel est le caractère des personnes, et craint qu'on ne vous fasse des désagréments. Voici donc comment elle s'y prit pour détruire cette idée qu'on vous fait une faveur semblable. Dès qu'elle eût lu cette lettre (car vous savez, c'est la règle qu'on lit toutes les lettres qui sont adressées aux enfants avant de les leur remettre), dès qu'elle eût pris lecture de cette lettre, elle fit venir Valérie, lui parla avec bonté. Elle lui dit que sa mère demandait une diminution et

que cela n'était pas possible. Pour s'expliquer, elle dit que M<sup>me</sup> Poirson était dans l'erreur au sujet des demoiselles Libermann. Elle donna à entendre que vous payez 600 francs de pension pour chacune de vos deux enfants; qu'il était vrai que Caroline ne payait pas sa leçon de musique, mais qu'il y avait en cela une grande différence entre Caroline et Valérie, que pour Caroline, une religieuse pouvait lui donner cette leçon et, par conséquent, cela ne coûtait rien au couvent, mais Valérie était trop avancée, qu'il fallait payer un maître, et que le couvent ne pouvait pas perdre aux leçons qu'il fait donner aux élèves; que d'ailleurs cette petite faveur qu'on fait à Caroline ne doit pas surprendre après tous les services que son oncle rend au couvent. Quant aux présents (je crois qu'il s'agissait d'une robe et d'une demi-douzaine de mouchoirs), il n'était pas étonnant que M<sup>me</sup> Libermann croyait que ces présents venaient de la Supérieure de Louvencourt, parce que l'oncle de Caroline ne dira pas toujours à tout le monde les cadeaux qu'il voudra faire à sa nièce. Ainsi vous voyez sur quel pied on va considérer désormais les choses dans la famille Poirson; vous êtes censés payer 600 francs de pension pour chacune des deux enfants, Caroline et Théodora. La classe de musique et de dessin est gratuite, en faveur des services que je rends au couvent. Les présents faits à Caroline sont censés venir de moi aussi. La Mère Saint-Bernard dit ces choses de manière à ne pas dire un mensonge formel. Valérie avait l'air satisfaite, chercha à excuser sa mère de l'erreur où elle était à votre sujet. La chose se passa très bien.

M<sup>me</sup> Saint-Bernard me chargea de vous écrire aussitôt, afin que vous soyez d'accord avec tout ce qu'elle a dit. Il faut être prudent dans vos paroles, le monde est méchant, vous le savez mieux que moi. Elle a communiqué de ma main le jour de la prise d'habit de notre petite sœur Saint-Léopold. Je ne vous parle pas de cette touchante cérémonie, j'ai chargé Caroline de vous en faire la description. Je pense qu'elle s'en est bien acquittée, elle avait l'air bien touchée.

Vous avez vu, sans doute, l'abbé Schwindenhammer;

je n'ai pas besoin de vous donner de mes nouvelles, il vous les a données. S'il n'est pas encore arrivé à Strasbourg, il ne tardera pas à venir.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre*.

\*

\*\*

à Marie Libermann :

LXXIV

Mademoiselle,  
Mademoiselle Marie Libermann,  
chez M. Halé, négociant,  
Place du Temple-Neuf, Strasbourg.

*La Neuville, le 18 février 1845.*

MA BONNE ET CHÈRE MARIE,

Il est bientôt temps de répondre à votre lettre du 5 janvier. Vous ne m'en voulez pas, ma chère enfant, j'en suis bien sûr. Je suis réduit en esclavage, et je ne m'appartiens plus. Mon temps n'est plus à ma disposition; tout appartient au Maître dont je suis l'esclave. Il faut que je fasse toujours d'abord sa besogne. Il n'y a plus de jouissance pour moi sur la terre; je ne dois pas me satisfaire dans l'affection de ceux qui me sont chers; je ne dois me donner cette satisfaction que lorsqu'il me reste un moment de loisir. Ne vous attristez donc pas, ma chère enfant, et ne croyez pas que je ne vous aime plus, parce que je vous néglige; vous voyez bien que cette espèce de négligence prouve le contraire. Mais je ne vous néglige pas, j'ai répondu et je répondrai encore à tous les désirs que vous manifestez dans votre lettre, j'y répondrai au saint autel. Croyez-moi, je prie sans cesse pour vous, et j'espère que la Bonté divine exaucera mes désirs.

Ne soyez pas inquiète des sécheresses intérieures que vous éprouvez parfois. Ne vous imaginez pas alors que vous n'aimez par le bon Sauveur. L'amour que vous avez pour Jésus ne doit pas consister dans une manifes-

tation de sentiments. L'amour de notre Dieu est un attachement intérieur de notre âme; attachement par lequel nous sommes toujours prêts à tout lui sacrifier, attachement par lequel nous nous soumettons de plein cœur à toutes ses divines volontés, et nous accomplissons avec fidélité tous ses moindres bons plaisirs, quoiqu'il puisse nous en coûter; attachement par lequel nous sommes sans cesse prêts à renoncer, et nous renonçons réellement à toutes choses et à nous-mêmes, à nos jouissances et satisfactions pour l'amour de lui; attachement par lequel notre âme se livre avec générosité à son Dieu pour faire et devenir entre ses mains tout ce que bon lui semble; attachement par lequel notre âme porte ses peines et ses croix journalières avec paix pour l'amour de lui seul; par lequel enfin on cherche à se rendre agréable au bien-aimé, dans toutes les choses qui sont selon son bon plaisir.

Le véritable amour consiste à se donner tout à Dieu seul, sans éprouver le sentiment. Je vais vous le prouver par un exemple. Vous aimez bien vivement votre père et votre mère; mais vous n'éprouvez pas sans cesse l'impression sensible de votre affection pour eux. Etant sans cesse avec eux, vous vous habituez à en jouir, et vous n'en sentez plus l'impression sensible, vous ne les aimez pas moins pour cela. L'habitude et l'usage continuel de votre amour filial en diminue l'impression sensible, mais en augmentant la réalité.

Il y a des circonstances qui, de temps à autre, renouvellent l'impression sensible de cet amour; par exemple une marque d'amour que vos parents vous donneront, la crainte de leur avoir fait de la peine ou d'autres circonstances particulières, et alors, selon la variété de la circonstance, variera l'impression de sentiment qui en résulte. Dans la première circonstance, ce sera une affection de joie et de complaisance qui se fera sentir; dans la seconde, une affection de tristesse, de peine, de compassion. Eh bien, ma chère enfant, ne vous arrive-t-il pas la même chose avec le Père céleste? Le doux Jésus est pour vous un bon Père, et vous êtes pour lui une enfant de prédilection. Dès que vous désirez l'aimer,

vous pouvez être assurée que vous l'aimez réellement; chaque acte de ce désir est un acte d'amour; ainsi donc vous n'êtes pas à plaindre dans vos sécheresses. Tout ce que vous avez à faire dans ces moments, c'est de vous tenir humble aux pieds de Jésus, d'être disposée à lui sacrifier toute autre affection, et, en général, toutes choses et vous-même, et vous tenir dans la paix et la confiance en sa bonté et en sa miséricorde.

Pour vous éclairer tout à fait sur l'amour de Dieu, voici les différents degrés de cet amour. Le premier consiste à avoir horreur du péché mortel. Celui-là est nécessaire pour votre salut. Le second consiste à avoir horreur même du péché véniel. Dès que vous avez une attache à un objet terrestre, dès que vous avez de l'attachement pour une chose quelconque qui est tant soit peu opposée à Dieu, dès que vous avez dans votre cœur un sentiment que Dieu désapprouve, vous faites brèche à l'amour de Dieu, vous n'aimez pas Dieu autant que ces choses. Jusque-là, il s'agit d'un amour de Dieu nécessaire et ordonné. Mais, pour manquer, il faut que cela soit volontairement, et vous pouvez être assurée que chez vous la volonté est dans l'amour d'une manière permanente, et que, si vous y manquez, c'est par fragilité, d'une manière passagère et sans une connaissance parfaite de la chose. Voilà déjà une grande assurance que votre âme est dans l'amour divin. Pauvre âme, soyez donc ardente et heureuse. Le troisième degré est d'aimer Dieu par dessus toutes choses, même dans les choses permises; c'est un amour parfait, un amour de perfection. Alors, entre les choses bonnes et les actions saintes, nous préférons toujours ce que nous croyons plus agréable à Dieu; alors on aime encore des choses sur la terre, on trouve encore du goût et du plaisir dans les créatures et les satisfactions et les jouissances de la terre, seulement d'une manière modérée et sans offense pour Dieu; mais, dès qu'on connaît qu'on se rendrait plus agréable à Dieu en se privant d'une chose ou d'une autre, de suite on en fait le sacrifice; on préfère satisfaire Dieu que de se satisfaire, lors même qu'on pourrait se satisfaire sans offense. Dans cette disposition sainte de notre âme, on

tend toujours à pratiquer la vertu dans un degré parfait; on cherche toujours à plaire à son Dieu, et on lui offre souvent des sacrifices et des privations. Cette idée me cause une grande joie et une grande consolation. Je vois votre âme dans cet état, dans ces désirs, dans cette tendance, et vous dites encore que vous n'aimez pas Dieu! Non, ma chère enfant, vous ne dites pas vrai en disant cela. Tâchez seulement de perfectionner ce dernier degré d'amour dans votre cœur; vous ne le possédez pas parfaitement; avancez de vertu en vertu, fortifiez votre âme et soyez fidèle. Enfin, le quatrième degré consiste à n'aimer que Dieu seul et toutes les créatures et soi-même en Dieu et pour Dieu. C'est là l'amour le plus pur, c'est l'amour des saints. Cet amour exige qu'on n'ait plus d'affection à sa propre jouissance et à sa propre satisfaction; il exige une mortification entière de notre pauvre âme, une vie de grâce. Tout est saint dans une âme qui n'aime que Dieu seul. Elle aime Dieu purement pour lui seul. Elle aime les créatures par un mouvement d'amour de charité pure. Elle est toute animée par la grâce dans toutes ses affections et dans toutes ses dispositions. Si vous lisez la vie des saints, vous y verrez ce degré d'amour de Dieu dans toute l'étendue de leur conduite. Cet amour demande un sacrifice entier de tout soi-même à Dieu.

Pour le défaut de patience, je vous donnerai un remède éloigné et un prochain. L'éloigné : faites tous les jours un examen particulier de dix minutes là-dessus, et prenez toujours des résolutions pratiques. Examinez les circonstances principales où ces mouvements sont les plus fréquents et les plus intenses. Examinez ce qui, en votre intérieur, est la cause de ces impatiences, vous trouverez l'amour-propre; examinez quel mouvement d'amour-propre : une certaine sensibilité et attendrissement sur vous-même; votre imagination se monte, votre âme se raidit, votre esprit raisonne. Prenez des résolutions que vous tâcherez de vous rappeler au moment. Prévoyez les moments où vous avez le plus à risquer, afin de ne pas être surprise.

Le remède prochain : au moment où votre marraine vous parle d'une manière agaçante, tourner votre âme

vers Dieu, vous humilier, distraire votre esprit de ce qui vous tracasse, et vous garder surtout de rien dire de ce qui se passe en vous. Il faut se taire absolument en ce moment, si vous ouvrez la bouche, la patience vous échappera par l'ouverture que vous lui donnez.

Un point important, quelque juste que vous paraîtra votre impatience et votre irritation intérieure, regardez-la toujours comme une tentation, vous aurez plus de facilité de vous retenir.

Veillez beaucoup sur vous-même pour l'orgueil et la vanité, surtout l'orgueil et la vanité au sujet des connaissances que vous avez acquises et des qualités naturelles. Evitez d'agir et de parler par ce mouvement d'amour-propre. Du reste, ne vous laissez jamais aller au trouble, aux craintes et aux inquiétudes à cause de cela; veillez en paix et avec humilité, priez et mettez votre confiance en Dieu et en Marie; souvenez-vous que vous êtes la petite Marie, enfant de la grande et admirable Marie. Il faut que vous fassiez en petit ce qu'elle a fait en grand. Il faut surtout que vous soyez humble comme elle.

En voilà assez pour cette fois-ci. A Dieu, chère enfant. Tout à vous en la charité de Jésus et de Marie.

Votre oncle,

F. LIBERMANN, *prêtre*.

\*

\*\*

à M. Schwindenhammer :

### XIX

*Nota.* — Vous feriez bien d'extraire de toutes les six lettres, la substance qu'elles renferment, afin de ne rien oublier.

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Schwindenhammer.

MON CHER CONFRÈRE,

Je profite d'un petit mot que j'avais adressé à M<sup>me</sup> Tisserant pour vous écrire cette sixième lettre.

J'ai pensé que peut-être feriez-vous bien d'aller au Ministère rendre visite à M. Mestro, sous-directeur des colonies; peut-être à M. Jubelin, secrétaire d'Etat; peut-être aussi à M. Durand, chef du personnel. Il faudrait consulter M<sup>me</sup> Javouhey là-dessus. Vous ne leur parleriez pas directement de l'affaire du Saint-Esprit; vous leur raconterez seulement le plan que nous avons conçu pour les enfants; vous leur direz que nous avons à notre disposition la nomination d'un Préfet apostolique pour toutes les côtes de la Guinée.

M. Galos, dans le temps, m'a manifesté le désir que ce fut un Français et que nous eussions à notre disposition cette nomination. Vous pourriez peut-être faire sentir l'utilité qu'il y aurait, que le Préfet apostolique du Sénégal fut à notre disposition, que nous pourrions peut-être obtenir que le même fut celui de la Guinée, s'il en pouvait résulter quelque avantage.

Dans tous les cas, vous pourriez faire ressortir le besoin que nous avons du concours du Gouvernement pour faire le bien complètement. Ce bien est dans l'intérêt du Gouvernement lui-même, comme je vous le dis dans ma dernière lettre. Tenez-vous à ces motifs, car ils sont approuvés par M. Calvey, délégué du Sénégal.

N'entrez pas dans les détails sur les choses que nous aurions à demander au Ministère, pour nous aider à l'exécution de nos desseins. Si on vous le demandait, vous pourriez dire que vous n'avez pas encore assez reçu de détails de ma part pour cela; que je suis toujours dans la disposition de seconder les vues du Ministère sur la civilisation, le commerce, etc., que j'y tends de toutes mes forces et dès que je verrai le Ministre disposé à nous aider, je lui ferai mes propositions.

Vous pourriez peut-être dire que si, jusqu'à présent, je ne me suis pas mis en avant, c'était à cause d'oppositions que le Saint-Esprit apportait à tous nos desseins et que je ne voyais pas d'espérance que le Ministre reçut favorablement mes demandes.

Il faudrait tâcher de rétablir un peu ma réputation parmi ces braves gens. Il faut demander à la Mère Javouhey ce qu'on a contre moi. La bonne Mère ne me



dira pas tout ce qu'on lui en aura dit; elle a peur de me faire de la peine. Je crois qu'une de leur principale crainte est que je n'aurai pas assez d'autorité sur nos Missions. Enfin, la Mère Javouhey vous en dira plus qu'elle m'en dit à moi.

Je présume qu'ils ont lu les lettres que j'ai écrites à nos Messieurs de la Guinée. Il fallait ménager M. Audibert, M. Laval et encourager les autres. Il ne faut pas cependant avoir l'air d'avoir du soupçon là-dessus. Si vous devez aller au Ministère, il serait bon d'aller d'abord rendre visite à M. Calvey, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 8 : c'est le délégué du Sénégal. Il vous donnera des lumières sur la manière de traiter ces questions ci-dessus mentionnées.

J'ai reçu une lettre de M. Lossedat. Je vous en donne un mot dans le cas que vous parliez d'Haïti à Mgr le Nonce. Les choses vont très bien. Le Président a bien reçu M. Lossedat, l'a encouragé à faire du bien au pays et à aider les bonnes intentions du Gouvernement. Le Ministre des Cultes a chassé cinq mauvais prêtres. M. Cessens et les autres mauvais prêtres ne disent plus rien. On ne parle même plus de M. Cessens. On attend M. Tisserant avec impatience. Les habitants de la Capitale lui sont très favorables, surtout depuis la mort du P. Echeverria. Les prêtres font, de tous côtés, leur soumission à M. Tisserant. Plusieurs lettres sont venues pendant son absence de la part de ces prêtres. Ils font promesse de se bien conduire et montrent leurs papiers pour faire voir qu'ils sont en règle.

La manière d'agir avec ces Messieurs du Ministère : il ne faut pas prendre un langage sévère, comme vous aviez l'air d'indiquer dans vos dernières lettres. Ce n'est d'ailleurs pas le moment. C'est une conversation qu'il faudrait avoir, pour sonder leurs dispositions et pour les rendre favorables au projet du Saint-Esprit. Tant que le Saint-Esprit existe, ils ne pourront nous donner grand secours; il faut qu'ils sentent que nos projets leur seront utiles, et cela les rendra plus favorables.

Il serait peut-être utile aussi de faire sentir les avantages qu'il y aurait à ce que nous envoyions du monde

dans les colonies; leur faire connaître que nos missionnaires sont bien vus des prêtres ordinaires à Bourbon, et partout ailleurs, en Haïti, par exemple. La présence de nos missionnaires dans les colonies serait utile à la moralisation des Noirs, et à les préparer de loin à la future émancipation.

Je vous dirai encore un mot de la jeune personne dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre.

Je vous prie de ne rien dire du jugement et de la prison de son frère. Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*Le 21 février.*

\*  
\*\*

à M. Schwindenhammer :

XX

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Schwindenhammer,  
Hôtel de Strasbourg,  
rue N.-D.-des-Victoires, Paris.

Recommandé à M<sup>me</sup> Tisserant (au dehors);  
à M. Schwind. sur l'affaire du Saint-Esprit (en dedans).

J. M. J.

*La Neuville, le 24 février 1845.*

MON TRÈS CHER CONFRÈRE,

Je vous envoie M<sup>me</sup> Faustine Leroy qui vous a apporté cette lettre. Je vous prie de vous occuper de placer cette bonne personne dans un couvent bien réglé, où elle puisse faire du progrès dans la piété. Elle a un bon caractère, de bonnes qualités et de la piété. Si vous ne pouvez

réussir à Saint-Thomas-de-Villeneuve ou dans un autre ordre hospitalier, vous pourriez la recommander à la Mère Javouhey; peut-être, voudrait-elle la recevoir.

Nous avons célébré aujourd'hui la fête de saint Mathias. Je me suis occupé sérieusement, en la présence de notre bon Maître, de l'affaire du Saint-Esprit. Plus je vais, plus je vois de grandes difficultés à ce que la chose puisse réussir tout simplement et tout uniment. Vous verrez. Nous sommes en mesure; nous avons le personnel nécessaire; mais cela n'est pas tout; les difficultés viendront de par ailleurs. De plus, je vous avoue qu'il me coûte infiniment de procurer la destruction du Saint-Esprit pour nous mettre à sa place: Il est pénible de bâtir ainsi sur les ruines d'autrui. J'ai eu toujours beaucoup de peines à faire des démarches, dans la crainte que Notre-Seigneur ne les approuve pas. Je les ai faites dans la pensée que si telle n'était pas la divine volonté, elles n'auraient pas de succès. Je les faisais sans violenter les choses, et seulement en donnant des ouvertures, pour que les supérieurs ecclésiastiques puissent agir en conséquence des connaissances que je donnais de notre état de choses. Je l'ai fait avec réserve. J'ai donc pensé de nouveau à notre union avec le Saint-Esprit. Je vous en ai déjà dit un mot dans une autre lettre. Cette réunion des deux Congrégations aurait de grands avantages d'un côté, et présenterait des difficultés d'un autre côté. Cela nous donnerait du fil à retordre. Ne cherchons que la gloire de notre Maître. Tant que son œuvre prospère, avançons. S'il ne résulte de cette union que de la douleur pour nous, baissons nos épaules et chargeons-nous du fardeau, pourvu que la réunion avance l'œuvre de Dieu. Si l'œuvre de Dieu devait être arrêtée, entravée, reculons, quelque puisse être l'avantage qui en résulterait. Il me paraît qu'à considérer les choses dans leur ensemble, il résulterait de la réunion de grands avantages. L'œuvre du Saint-Esprit et la nôtre auront un succès plus facile, plus solide, plus étendu et plus complet. Il est certain que les deux Congrégations existant séparément auront toujours à risquer une certaine rivalité, quoique leur but ne soit pas le même absolument,

et par suite se feront du tort. La réunion compléterait l'œuvre du Saint-Esprit et favoriserait la nôtre. Etant séparés, les Messieurs du Saint-Esprit mettront toujours une plus grande opposition à nos opérations; ils chercheront à nous entraver en tous sens. Ils y réussiront dans une multitude de circonstances. Ils nous priveront du concours du Ministère. Réunis, nous aurons tous les moyens que notre Congrégation renferme. Nous n'aurons plus aucun obstacle, et nous aurons toutes les facilités d'exécuter nos desseins; nous aurons le concours du Ministère et un autre avantage : nous serons une congrégation approuvée par le Gouvernement (car je pense que les Messieurs du Saint-Esprit le sont). Nos travaux auront bien plus de solidité, étant à la tête des choses, nous aurons toutes les facilités de les consolider. Les préfets seraient les membres les plus fervents et les plus capables de notre petite Congrégation. On leur donnerait à chacun un certain nombre de nos missionnaires qui leur seront d'un grand secours pour la réforme du clergé, et ils agiront avec plus d'efficacité sur les populations Noires, étant soutenus par le Préfet apostolique, sans être gênés par les curés. Ceux-ci les respecteront. En Guinée, nous aurons aussi la plus grande facilité de consolider les choses, nous n'aurions pas les entraves que mettent sans cesse les Préfets apostoliques du Sénégal, nommés par le Saint-Esprit; au contraire, nous aurions le concours de ces Préfets apostoliques, et, de plus, la faveur du Gouvernement de ces pays. Les difficultés sont immenses pour l'établissement d'une Communauté à Gorée, si le Préfet du Sénégal est envoyé par le Saint-Esprit. Il est même bien à risquer que le Ministère ne nous permette pas d'établir notre maison centrale à Gorée. Je serais étonné si on l'accordait. Nous ne pouvons pas cependant l'établir ailleurs. Notre œuvre prendrait une plus grande extension, son succès serait plus étendu, puisque non seulement nous aurions action dans la Guinée et autres pays sauvages, mais notre principale action sera dans toutes les colonies, où nous aurions sans la réunion (supposant la coexistence du Saint-Esprit), un obstacle insurmontable pour nous y établir. De plus,

l'œuvre du Saint-Esprit entre nos mains, nous donnera la facilité d'étendre nos travaux par les sujets qu'elle fournirait à la Congrégation. Nos sujets augmenteront par les séminaristes qui se décideront à se joindre à nous, et par la confiance que nous acqueririons par là. De plus, ayant une œuvre plus étendue, les sujets des diocèses de France viendraient en plus grand nombre. Par là aussi nous acqueririons plus de facilité d'établir une autre maison, soit en Belgique, soit en Savoie, et par là, nous pourrions, dans la suite, venir au secours des pauvres Noirs des colonies anglaises, dont les besoins et les dangers sont extrêmement grands par les efforts continuels que font les ministres protestants, aidés par les colons anglais chez lesquels les Noirs travaillent. O mon très cher frère, quand je vois toutes ces choses, je suis prêt à souffrir toutes les peines et toutes les afflictions qui pourraient provenir de cette réunion, et mille fois davantage, pourvu que la divine volonté s'accomplisse en nous pour le salut de tant de pauvres âmes délaissées. Je vous avoue qu'aucune peine ne peut égaler les angoisses mortelles et les accablements que j'éprouve en voyant tant d'âmes qui se perdent, tant de travaux à entreprendre, et en me voyant en même temps si peu de forces en mains pour l'exécuter. Enfin, nous serions capables de compléter notre œuvre par un succès entier sur tous les points. D'abord, pour une raison générale, travaillant sur un cadre plus étendu, nous aurions plus de facilité de compléter les différentes parties de ce cadre; elles s'entr'aideraient mutuellement, et puis nous aurions plus de matériaux pour cela, plus de ressources en hommes et en fonds.

Entrant dans les raisons spéciales, je vous dirais qu'étant dans les colonies et ayant le Gouvernement pour nous, nous y trouverons des ressources considérables pour exécuter plus promptement et plus parfaitement nos desseins sur la Guinée et sur Madagascar, peut-être même pour la Guyane, pour laquelle la Mère Javouhey nous a déjà tant parlé. De plus, dans les colonies, ayant toute liberté dans notre action sur les Noirs (je veux dire ayant l'autorité ecclésiastique pour nous), nous

pourrions établir les choses de manière à obtenir un succès plus complet; ayant action sur le clergé, en étant estimés, nous obtiendrons de bons résultats parmi les prêtres, et par là nous compléterons le bien que nous voulons faire à nos pauvres Noirs. Si les prêtres séculiers ne soutiennent pas le bien que nos missionnaires feront parmi les Noirs, ce bien ne serait pas complet et n'aurait pas de durée. Nos missionnaires voltigeraient dans nos colonies, ils prêcheraient dans les quartiers où les populations Noires seraient plus nombreuses, et le Préfet apostolique placerait dans les quartiers convertis des curés capables de soutenir le bien.

Quand une fois nous aurions en mains cette œuvre, nous y verrions plus clair, et bien d'autres moyens efficaces nous seraient fournis pour compléter le succès de notre œuvre.

Nous trouverions aussi, dans cette réunion, des ressources pour la Maison de Rome; et nous obtiendrions plus facilement du Ministère, le transport des enfants d'Afrique en Italie.

Il y a encore bien d'autres avantages.

Voilà le bon côté, voyons maintenant le mauvais.

En considérant la chose par une vue générale, il y aurait à craindre que cette réunion n'apporte un changement fâcheux dans l'esprit de la Congrégation; qu'elle ne mette la désunion dans ses membres; qu'elle n'affaiblisse l'autorité du supérieur; qu'elle n'efface le nom de la Congrégation; qu'elle n'offre des difficultés pour l'administration de la Congrégation; qu'elle ne mette des entraves au bien que nous pouvons faire; qu'elle ne gêne dans la conduite du Séminaire; qu'en cas de brouille, on ne cherche à décrier notre conduite, soit en France, soit dans les colonies. Or, je sais que ces difficultés majeures ne sont pas à craindre pour nous, surtout avec les précautions que nous pourrions prendre dans l'accord qui sera conclu; les autres ne sont pas suffisantes pour contrebalancer le bien qui résulterait de la réunion.

Pour que cette réunion n'apporte pas de changements fâcheux dans l'esprit de la Congrégation, il suffit que

notre noviciat soit conduit par ceux tirés de notre Congrégation, et que nos règles conservent leur vigueur; si cela était à risquer, ce ne serait que pour les Messieurs qui seront employés au Séminaire, conjointement avec les Messieurs qui appartiennent maintenant au Saint-Esprit, ou pour les Communautés établies dans les missions ou pour le noviciat. Pour nos Messieurs employés au Séminaire, on aura soin de les choisir solides et capables. Je ne pense pas que les Messieurs du Saint-Esprit puissent avoir assez d'influence pour faire changer leur esprit.

Pour les missionnaires des colonies, leurs Communautés seront composées des membres de la Congrégation tirés du noviciat et sans mélange d'anciens membres du Saint-Esprit. Il suffit donc que nos règles restent intactes et que les novices soient élevés selon ces règles. Comme nos novices ne quitteront leur noviciat que pour partir immédiatement pour les missions, il semble qu'il n'y aura rien à craindre.

Tout le contact des novices avec Messieurs les Directeurs du Séminaire consiste dans quelques récréations que l'un ou l'autre directeur passera parfois avec eux; or cela ne suffira pas pour faire cet effet. D'ailleurs, s'il en était besoin, on pourrait laisser les novices à La Neuville; ce qu'on fera probablement plus tard. Tout ce qu'on pourrait risquer, c'est que ces Messieurs ne prendront peut-être pas notre esprit tout à fait bien. C'est à nous, à nous appliquer de gagner leur affection et leur estime, afin de pouvoir au moins les attirer à nous et les rapprocher le plus possible de l'esprit de nos règles. Il pourrait rester encore quelque difficulté, mais elle ne paraît pas pouvoir influencer suffisamment ni sur les membres, ni sur les Communautés de missionnaires pour y faire un grand mal.

Le plan sur lequel je conçois la réunion, c'est que nous conservions pour la conduite du Séminaire la règle de ces Messieurs, à moins qu'on ne soit d'accord sur un changement ou une modification à faire; de même sur l'administration du clergé des colonies (je veux dire du clergé séculier), à moins que les supérieurs ecclésiastiques

tiques ne jugent à propos de faire des changements. D'un autre côté, que nous conservions notre règle pour la conduite de notre œuvre spéciale des Noirs; qu'en dehors de cela, tous les membres seront parfaitement (1) (je veux dire les membres des deux Congrégations), et s'intéressent également aux deux œuvres réunies.

Il faudrait que nous fissions tous nos efforts pour opérer cette réunion. Je sens bien que nous n'y parviendrons jamais parfaitement, mais je pense qu'il en résulterait une grande croix pour nous, et jamais un mal bien considérable qui puisse contrebalancer le grand bien qui pourrait résulter de la réunion. Je crois que nous gagnerions un ou deux de ces Messieurs. Deux d'entre eux paraissent depuis longtemps nous porter intérêt, et étaient attachés à M. Le Vasseur et assez bien liés avec lui. Ce sont MM. Warnet et Hardy.

Supposé qu'il y eut dissension et intrigue (ce qui, j'espère, n'arrivera pas), ces Messieurs ne parviendraient jamais à nous brouiller, nous autres et à mettre la division parmi nous. Ils n'auront jamais assez d'influence sur les principaux membres de la Congrégation pour y mettre la dissension. Il n'y aurait pas à risquer que l'autorité du supérieur soit diminuée par la même raison. D'ailleurs, tous nos missionnaires ont trop de respect pour tout ce que je leur dis, trop de déférence et trop d'obéissance, pour que chose pareille soit à risquer. Si je venais à mourir bientôt, je connais trop l'esprit de nos confrères pour craindre chose pareille. Si je vis encore un certain nombre d'années, les choses seront plus consolidées, et, connaissant au juste l'état des choses, et ce qu'on aurait à craindre et à espérer, nous pourrions si bien prendre nos précautions, que pareil malheur ne puisse arriver facilement. Il y aurait un moyen de plus à prendre, c'est de choisir les chefs de nos missions, de façon qu'ils aient beaucoup d'autorité sur nos missionnaires et parmi les plus remplis de l'esprit de nos règles. De plus, commencer de suite l'accomplissement de la règle pour le choix du successeur du

(1) Mot omis.



supérieur général, de façon qu'il ne puisse y avoir litige après ma mort, et que la place ne reste jamais vacante.

Le nom de notre Congrégation ne sera pas effacé. Mon idée est que la portion de l'œuvre, qui est celle de ces Messieurs, c'est-à-dire le Séminaire, reste sous le vocable du Saint-Esprit, et la portion qui est la nôtre, c'est-à-dire l'œuvre des Noirs, soit sous la protection du saint Cœur de Marie. Nous perdrons notre nom parmi les hommes, qui ne manqueront pas de nous appeler *les Spiritains*; mais ne tenons pas aux mots, mais aux choses : nous ne laisserons pas d'être à Marie, ni d'être les prêtres de son très saint Cœur, quoique les hommes se plaisent à nous appeler Spiritains : la dévotion ainsi que la protection du très saint Cœur de Marie nous resteront tout de même; l'esprit nous en restera, la règle est trop expresse là-dessus. Le Saint-Cœur de Marie ne saura être oublié parmi nous; nous ne saurions perdre le titre qui nous a engendrés; on prêchera trop cette dévotion au noviciat, qui est tout pour les missionnaires. S'il se présentait encore quelque difficulté, on trouvera moyen d'y obvier. Le meilleur serait de laisser cela un peu dans le vague et de ne pas trop en parler, pour que ces Messieurs ne suscitent pas de difficultés, à cause du point d'honneur. Du reste, le point d'honneur sera en leur faveur, puisque nous serons inscrits dans leur société et non pas eux dans la nôtre. Cela sera nécessaire dans l'acte public pour que nous puissions jouir de l'approbation du Gouvernement, que ces Messieurs ont sans doute, et cela sous le vocable du Saint-Esprit.

Les difficultés pour l'administration. Là il faut encore distinguer l'administration des affaires des colonies, en tant que concernant le clergé séculier, les principaux points étant ou devant être réglés par l'autorité supérieure, il ne pourrait y avoir de difficultés majeures.

Les rapports avec le Ministère n'auront lieu que par le supérieur, et lui seul étant considéré comme représentant de la Société, ce sera lui seul qui aura à régler avec l'autorité temporelle; il ne resterait donc de difficultés que dans l'intérieur des conseils; cela ne me paraît pas pouvoir tirer à conséquence bien fâcheuse. Il en ré-

sultera des peines pour nous; nous devons dire : *non recuso laborem* et ajouter, *nec dolorem*. Cela exigera aussi une grande prudence de la part du supérieur, et une grande charité et modération de la part de tous.

Il faut distinguer l'administration de l'œuvre spéciale des Noirs. Là, on se tiendra aux termes de notre règle, qui donne tout pouvoir au supérieur général, et pouvoirs très étendus aux supérieurs particuliers. Les difficultés seraient seulement un désaccord dans les conseils : difficultés minces, puisque le supérieur agit ensuite selon qu'il croira utile à la gloire de Dieu; d'ailleurs, si cette difficulté avait lieu, il y aura partage dans le conseil; il serait facile alors au supérieur de prendre tel parti qu'il voudra. Nous aurons encore là besoin de prudence et d'esprit de conciliation.

Je ne vois pas comment notre réunion pourrait mettre au bien que nous voulons faire des entraves assez importantes pour contrebalancer celui que nous obtenons par elle. Etant réunis, nous ferons toujours plus pour le succès de nos vues que nous ne pourrions faire en restant isolés.

Il serait possible que nous ne puissions pas développer nos vues sur la conduite d'un Séminaire, ni leur donner toute l'étendue que nous désirerions pour l'avancement de la science ecclésiastique et l'esprit sacerdotal; mais toujours pourrions-nous nous employer à apporter à l'état de choses de grandes améliorations, supposé qu'elles soient dans un état défectueux tel qu'on le dépeint. Si nous n'avions pas le moyen de tout faire d'abord, nous pourrions toujours commencer la réforme, s'il est vrai, comme on dit, que la maison en a besoin. Nous nous emploierons toujours à donner un bon esprit, à exciter à la ferveur. Nous suivrons les choses de plus près, nous tiendrons à la régularité, nous tâcherons de mener les choses le mieux que nous pourrons, selon l'inspiration du divin Esprit, et avec le temps, nous gagnerons. Il n'y a, il me semble, qu'un plus grand bien à espérer, si même nous ne pouvions pas mener les choses à perfection.

Enfin, s'il arrivait qu'un de ces Messieurs se brouillât avec nous, nous aurons à risquer qu'on nous décriât;

d'ailleurs, les amis de l'ancien régime le feraient dans tous les cas. C'est un inconvénient, mais il n'est pas suffisant pour contrebalancer le bien qui proviendrait de la réunion. Le plus grand mal serait ce qui se dirait contre nous dans les colonies, mais la prudence des Préfets et de leurs communautés rétablirait les choses peu à peu. D'ailleurs, cela ne durera qu'un temps; ces sortes de bruit tombent peu à peu. Je ne crois pas qu'ils soient bien à craindre; les effets n'en seront pas bien funestes, il me semble.

Je me suis étendu plus que je n'ai pensé sur le développement de cette question. Cela vous servira pour les explications que vous pourriez avoir à donner sur cette affaire importante. Vous pourriez faire un extrait pour Mgr le Nonce. Je pense que Son Excellence goûtera ce projet.

Mgr Garibaldi, internonce, qui a précédé Mgr l'Archevêque de Nicée, m'a proposé cette réunion, il y a trois ans.

Je lui ai montré alors l'impossibilité de son exécution avec M. Fourdinier. Il l'a senti et n'y revint plus, quoique je lui eusse assuré que si tel devait être le désir de nos supérieurs ecclésiastiques, nous obéirions sur le champ.

Maintenant, M. Fourdinier n'étant plus, les Messieurs de sa Congrégation n'offrent plus de difficultés. Si ces Messieurs ne voulaient pas de moi pour supérieur, il n'y aurait rien à faire, à moins qu'on ne mette M. Le Vavas seur à ma place, et cela n'aurait d'autre difficulté, sinon que Bourbon a besoin de lui.

Je ne pense pas que ces Messieurs répugnent de m'admettre. Je suis bien avec MM. Warnet et Hardy; mais nous avons encore quelques personnes graves qui nous sont un peu opposées, qui auront pu leur donner des préjugés.

Adieu, mon très cher. Tout à vous dans la charité de notre sainte Mère.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

à dom Gardereau :

I

Au Révérend Père Gardereau,  
à l'Abbaye de Solesmes,  
par Sablé, Sarthe.

MON TRÈS CHER ET TRÈS RÉVÉREND PÈRE,

Je suis bien enchanté de recevoir une lettre si charitable de votre part; je reconnais que votre cœur est plein de charité, puisque vous voulez bien vous occuper encore de moi. Il y a environ un peu plus de trois ans, je vous ai rencontré dans les rues de Paris; mais j'étais si confus de ce que j'allais entreprendre que je n'osai pas vous accoster, dans la crainte que vous ne sussiez ce que j'allais faire et que vous ne fussiez indigné de ma présomption; je suis donc allé mon chemin, sans rien vous dire, quoique à grand regret. Il ne faut pas m'en vouloir : tous les gens raisonnables avaient l'air de me blâmer, tous désapprouvaient que j'osasse entreprendre une chose au-dessus de ma capacité; il me coûtait bien d'entrer dans une entreprise si difficile et d'en prendre la conduite, mais il fallait bien aller en avant, de peur que, en me retirant, Notre-Seigneur ne me demandât un jour compte de toutes les pauvres âmes délaissées pour le salut desquelles mes confrères étaient animés d'un si grand zèle. Selon toutes les apparences, si je m'étais retiré, toute cette œuvre serait restée là sans exécution, et le beau zèle qui animait mes confrères n'aurait opéré que le bien partiel que chacun d'entre eux aurait produit en son particulier. Il n'y avait pas à balancer; et vous concevez bien par là l'incompréhensible hardiesse avec laquelle je me trouvai dans une affaire si difficile et si épineuse pour un homme de ma trempe. Toute ma vie je me serais reproché le mal qui serait résulté de ma retraite : voilà comment il s'est fait que je fus chargé d'un fardeau bien lourd et bien pénible.

Si encore notre mission était facile, on concevrait que

des gens faibles osassent l'entreprendre; mais elle est, sans contredit, l'une des plus difficiles. La difficulté ne consiste pas dans les dispositions des Noirs, mais ce sont des difficultés provenant de différentes causes, qui tiennent aux pays que ces pauvres gens habitent et de la position dans laquelle ils se trouvent.

Le but de notre œuvre est uniquement les Noirs. Il en existe plus de quarante millions sur la surface du globe; ils ont été abandonnés jusqu'à présent; c'est la classe la plus pauvre et la plus méprisée. Nous avons commencé par l'île Maurice, autrefois île de France, et par l'île Bourbon. Vous ne sauriez croire le bien que nos missionnaires font dans ces pays. Ces pauvres Noirs, esclaves à Bourbon, et émancipés mais bien méprisés à Maurice, étaient dans un délaissement complet. Cependant, leurs dispositions pour la foi et même pour une piété solide sont telles qu'on ne peut trouver rien de plus beau. On a la plus grande facilité de les convertir; une fois convertis, ils persévèrent et avancent dans la piété. Il se trouve une foule de ces pauvres gens qui ne sont pas même baptisés, une foule, et c'est le plus grand nombre, qui ne sont pas mariés. Ils vivent ensemble en concubinage, puis se quittent et s'unissent à d'autres. Une fois mariés, ils vivent très bien ensemble et ont soin de bien élever leurs enfants dans la crainte de Dieu; il ne s'en trouvait guère qui eussent une idée de la religion; personne ne les instruisait, excepté un seul prêtre à l'île Bourbon, qui s'en occupait. Depuis peu, nous avons entrepris la mission d'Haïti; nous y avons un Préfet apostolique; les choses s'y disposent très bien et nous donnent de grandes espérances que cette île, qui renferme un million de Noirs et de Mulâtres, reviendra bientôt de son ignorance, de ses superstitions et de la corruption où les mauvais prêtres, qui la remplissaient, l'ont précipitée. Cette île était dans une espèce de schisme avec le Saint-Siège et menacée d'être envahie par les protestants qui faisaient de grands efforts pour cela et y ont fait du mal. Heureusement, le premier missionnaire que nous y avons envoyé est parvenu à déjouer les espérances des hérétiques; il avait plus de facilité d'y réussir, parce

qu'il est originaire de l'île même, au moins par ses parents, et il est issu du sang mulâtre.

Nous avons aussi entrepris une mission en Guinée, sur les côtes d'Afrique. Nous y avons perdu presque tous nos missionnaires par les imprudences et par défaut de précautions à prendre dans ces climats si dangereux pour les européens. Le Saint-Siège nous a chargés définitivement de la Guinée avec pouvoir de nommer un Préfet apostolique pour ce pays, ce que nous n'avions pas auparavant, parce qu'il y avait déjà un Vicaire apostolique nommé. Je pense que, si nous avions eu un Préfet des nôtres, ces malheurs ne nous seraient pas arrivés. Priez pour nous et pour nos Noirs, surtout pour ceux de la Guinée.

Je suis en la charité de Jésus et de Marie,

Votre très humble et tout dévoué serviteur.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*La Neuville-lès-Amiens, le 2 mars 1845.*

\*\*

à la Mère Javouhey :

XI

A ma très honorée  
Mère Javouhey, Supérieure Générale  
de la Congrégation de St-Joseph-de-Cluny, Paris.

Excusez, ma très chère Mère, le retard que j'ai mis à répondre à votre désir de connaître ma pensée touchant le Saint-Esprit. Je crains que ma lettre ne vous trouve plus à Paris. Mais on vous la fera parvenir.

J'ai écrit au Ministre pour lui proposer ce que je vais vous dire à ce sujet avec un peu plus de détails que je n'ai pu le faire avec lui.

Le déchirement de cœur et les douleurs accablantes que j'éprouve à la vue de tant de maux que souffre cette

foule innombrable d'âmes délaissées jusqu'à présent, sont tels que je ne pus m'empêcher de faire cette nouvelle démarche. Peut-être la divine Bonté inspirera-t-elle le Ministre de nous délier les mains et de nous donner liberté d'action et protection, pour que nous puissions mettre en exécution quelque chose de ce que la divine Providence nous permettra de faire par la grâce de Jésus-Christ. Ce qui m'engagea surtout à écrire au Ministre, ce fut parce que tel était votre avis, et parce que je voyais que les événements providentiels se sont tellement ramassés et réunis ensemble, que le Ministère doit agir en ce moment pour porter remède aux maux de nos colonies.

Les circonstances sont telles qu'on ne peut les concevoir plus favorables pour prendre une mesure efficace, presque toutes les colonies sans Préfet apostolique, M. Fourdinier décédé, la Société du Saint-Esprit détruite, presque toute entière. Il semble que Dieu a accumulé tous ces événements afin de forcer le Gouvernement à prendre une bonne fois des mesures sérieuses pour le rétablissement des mœurs et de la religion dans les pays coloniaux.

J'ai proposé au Ministre de réunir notre Congrégation avec celle du Saint-Esprit, de former des deux une seule et même Société qui se dévouerait à la fois au but que ces Messieurs se proposent et au nôtre. Cette nouvelle Société réunirait les deux œuvres et n'en formerait qu'une. J'avais examiné auparavant les difficultés qui pourraient surgir dans cette réunion, et je n'en ai pas trouvé de sérieuses et d'assez dignes d'attention pour empêcher notre jonction. Le Séminaire du Saint-Esprit, et l'œuvre qui en dépend, conserverait son nom, et l'œuvre spéciale des Noirs resterait sous la protection du saint Cœur de Marie. Dans le monde, on nous appellerait les Messieurs du Saint-Esprit : cela me serait fort égal, je ne tiens pas aux mots; il faut viser droit aux choses. Nous tâcherons de nous insinuer dans l'esprit et le cœur de ces Messieurs par toutes sortes de charité et de déférences possibles, et j'aurais la confiance que nous serions bien unis avec eux.

J'ai commencé d'abord, dans ma lettre au Ministre, par montrer en deux mots que l'œuvre du Saint-Esprit, de sa nature, ne peut suffire aux besoins les plus urgents de nos colonies. Supposé que l'œuvre eût été mieux conduite, et qu'elle eût produit de bons prêtres, pieux et réguliers, il est certain que la très grande majorité de ces prêtres n'aurait eu qu'une très mince influence sur la moralisation des Noirs. Il ne faut pas se faire une idée vague et générale des choses. Pour les concevoir exactement, il faut les considérer pratiquement. Les prêtres des paroisses, quelque pieux qu'ils soient, ne sont pas des apôtres. Ils ont rarement le dévouement des missionnaires; ils ont un certain extérieur, un certain décorum à observer, et, sans être trop intéressés, ils ont cependant jusqu'à un certain point des intérêts à soigner, ils ont le prétexte du bien de leur paroisse, qui souvent ne manque pas de fondement et d'une certaine vérité. Généralement, ils perdent un peu de cette première générosité par l'habitude du contact avec les personnes du monde, et par le bien-être dans lequel ils se trouvent; ils sont encore bons, font leurs devoirs, mais ils n'ont plus ce zèle fervent, ce dévouement généreux, qu'on leur avait inspiré dans le Séminaire. De là impossibilité pour eux de faire un effet considérable sur les Noirs; ils n'auront plus le courage de se livrer à la fatigue, aux privations, à la peine et à la continuité du soin qu'exige ce pénible mais si fructueux ministère. De plus, les Noirs n'auront pas en eux toute la confiance nécessaire; confiance dans le curé! c'est le prêtre du Blanc, c'est le curé du maître : cela suffit pour inspirer au Noir la réserve, la timidité, la crainte peut-être, la défiance même. Le Noir respectera le curé, mais il ne pourra se livrer; son cœur ne lui sera pas ouvert, ne lui sera pas attaché. Il faut au Noir un prêtre, à lui appartenant, dévoué uniquement à lui, et toujours à sa disposition. Ces pauvres gens le disent formellement à Bourbon et à Maurice, en parlant de nos missionnaires : celui-là est à nous. Ces bonnes gens sont consolés, flattés, réjouis de ce que le Père s'occupe d'eux et uniquement d'eux; ils l'aiment tendrement, se livrent avec la con-



fiance d'enfants. Le missionnaire en fait ce qu'il veut. Le curé ne peut pas se livrer au Noir comme le missionnaire à eux appartenant : il est le curé du maître. Vous connaissez mieux que moi la susceptibilité des Blancs à cet égard. Le curé a cependant besoin de prendre d'abord soin du Blanc, pour plusieurs raisons qu'il est inutile de vous indiquer ici, vous le sentez bien comme moi. Il est donc facile à concevoir que l'œuvre du Saint-Esprit, en formant des prêtres de paroisses, ne suffit pas au besoin des colonies, ne pourvoit pas à la nécessité extrême des pauvres esclaves. Cependant, c'est le besoin le plus urgent. Le cœur me saigne et j'ai l'âme déchirée quand je pense à l'horrible état de ces âmes délaissées. Ce qui me paraît rendre cette considération bien plus forte, ce qui doit montrer l'urgence de ce besoin des colonies, c'est l'incertitude où l'on est sur l'émancipation des Noirs. Si, par malheur, il arrivait que des circonstances impérieuses et imprévues (et, dans le siècle où nous vivons, on ne peut répondre de rien) obligeaient le Gouvernement à hâter cette émancipation et à la déclarer avant le temps, avant d'y avoir préparé cette foule d'hommes ignorants, dégradés et dépravés, avant de les avoir relevés de l'abîme d'immoralité où leur délaissement et leur malheur les a plongés, comment remédierait-on ensuite au mal? Si on parvient à éloigner le terme de l'émancipation, il est encore urgent et très urgent d'employer un moyen efficace pour apaiser l'effervescence qui existe dans cette foule nombreuse; et, pour cela, c'est de leur donner des missionnaires; cela toucherait leur cœur d'un sentiment de consolation; cela adouciraient leurs mœurs; les sentiments religieux qu'ils concevraient, porteraient le calme dans leurs passions; leur esprit serait occupé de la chose nouvelle, des missionnaires à eux appartenant.

Le Saint-Esprit, de sa nature, ne saurait suffire à l'accomplissement de l'œuvre religieuse toute entière des colonies; mais l'état de souffrance où cette pieuse communauté est depuis si longtemps, les dernières épreuves qu'elle a eues, et l'état affligeant où elle est réduite en ce moment, l'ont rendue et la rendent encore, désormais,

bien plus incapable de remplir le but qu'elle se proposait. Non seulement le Saint-Esprit est devenu inutile aux colonies, mais il leur est devenu nuisible. J'ai honte, et je regarde presque comme une faute de dire cela. Je vous prie de m'en excuser. Je ne parle jamais à personne autre en ce sens; mais je dis la vérité, et, dans la circonstance présente, je pense pouvoir vous la dire. Vous savez cela aussi bien que moi, parce que vous avez vu ce qui se passe parmi le clergé des colonies. Aussi, l'œuvre du Séminaire n'a pas dû être bien dirigée, et faire du mal. L'administration a, je pense, fait son mal aussi. Je le vois par certains effets qui me sont connus; vous en savez sans doute plus long que moi. Il y a eu certainement des défauts dans l'administration du Saint-Esprit; les mauvais effets étaient trop forts. Je sens bien que c'est une machine difficile à manier, mais encore, doit-il y avoir un moyen de s'y prendre pour mettre les choses dans un état passable. Enfin, le tort que le Saint-Esprit fit aux colonies, ce fut d'écarter tant que possible, et d'entraver, lorsqu'il ne pouvait l'écarter, toute autre œuvre que la sienne. Vous en savez quelque chose aussi bien que moi. Je vous assure que je ne m'en suis jamais plaint à personne, mais il n'est pas moins vrai que le bien en a souffert. Tous ces maux ne tenaient pas à la nature de l'œuvre du Saint-Esprit, mais à ses malheurs et à sa décadence. Je serais trop long si j'expliquais cette pensée; elle se conçoit par elle-même. Cela pouvait aussi tenir à une idée fixe dans les vues sur le bien à faire, qui, naturellement, écartait tout ce qui n'y entraînait pas, et à une pensée surannée pour la conduite des choses, je veux dire à un principe d'action qui eût été bon, il y a cent ans, et qui ne peut plus marcher dans notre siècle.

Les maux du Saint-Esprit ont été bien grands, sa destruction presque entière, et sa résurrection paraît impossible. Tout cela en grande partie tient au discrédit universel dans lequel cette Congrégation, si excellente en elle et en ses membres, est tombée. De là, on fut obligé d'alimenter le Séminaire par une multitude de jeunes gens et de prêtres âgés que les diocèses de

France rejetaient comme incapables ou indignes d'exercer les saintes fonctions du sacerdoce; et par suite un clergé colonial méprisé, intéressé et peu édifiant, pour ne pas tout dire. Des sujets distingués, dévoués, n'osaient penser seulement à s'y rendre, et s'il y en avait qui formassent des désirs, les directeurs de leur conscience les en éloignaient. Je connais des évêques et un grand nombre de directeurs dans plusieurs Séminaires de France qui avaient la résolution générale d'empêcher les ecclésiastiques des diocèses et de leurs Séminaires de s'y rendre, et ils regardaient cette conduite comme un devoir de conscience pour eux. De là, l'insubordination dans le clergé et ses chefs; de là, le découragement dans les directeurs du Séminaire, la négligence des études et de l'esprit ecclésiastique. D'ailleurs, les directeurs étaient en trop petit nombre pour soigner l'éducation des séminaristes; chose cependant si importante, surtout dans un Séminaire composé comme l'est celui-ci. Vous ne sauriez croire, ma bonne Mère, combien il est nécessaire, absolument nécessaire de suivre les jeunes gens, de s'en occuper sans relâche, pour leur inspirer le goût des études sérieuses et fortes de la théologie et de l'Écriture Sainte, et pour les former à l'esprit sacerdotal. J'en parle de science certaine et par expérience. J'ai passé onze ans à Saint-Sulpice, je me suis occupé pendant plusieurs années, uniquement à exciter les jeunes gens au bien, à leur inculquer l'esprit qui doit animer un prêtre. Si on ne les encourage sans cesse, ils n'acquerront pas cette belle générosité et ce dévouement sacerdotal.

Dans l'état actuel des choses, la Société est en bien plus difficile position, absolument insuffisante pour entreprendre quoi que ce soit et incapable de se recruter. Ils pourront peut-être trouver un homme qui veuille se mettre à leur tête, mais difficilement un homme dévoué, difficilement un homme capable de bien conduire l'œuvre. Si ces Messieurs trouvent cet homme, ils végéteront et ne produiront rien de solide.

Il faudrait un homme transcendant en talents et en vertus, et d'une certaine renommée pour remettre l'œuvre

en honneur, et encore cela serait difficile. Malheur si le Saint-Esprit trouve un homme à mettre à sa tête ! et si ces Messieurs continuent l'œuvre, ils s'opposeront plus que jamais au bien que d'autres pourraient faire, à cause de la faiblesse dans laquelle ils se trouveront.

Mais n'importe, il est toujours vrai que, malgré cela, il est difficile de concevoir que la Société puisse se rétablir d'elle-même. La confiance qu'elle a perdue sera un obstacle énorme à son recrutement. Difficilement, des jeunes gens capables et dévoués viendraient se joindre à elle. Cependant, ce n'est que par les jeunes gens qu'une Communauté se met en bon état : l'espérance de la moisson est dans la semence. C'est là qu'on forme l'esprit de la société, qu'on établit l'union des membres et la subordination. Si ces Messieurs, à force de recherches, obtenaient un ancien prêtre qui veuille se joindre à eux, ce serait souvent par intérêt temporel, et jamais il ne s'établirait parmi eux, ni l'uniformité, ni l'union, ni la subordination. Voilà le mal de l'œuvre existante. Il y faut nécessairement un remède. Je présume que le Ministère profitera du concours des circonstances qui se prêtent si facilement à un changement, mais quelles que soient les mesures générales qu'on prenne, il faut un Séminaire et un Séminaire spécialement destiné pour les colonies; il est nécessaire que le clergé reçoive une instruction spéciale pour cela. Il faut que des hommes, en France, s'occupent à ramasser les sujets qui doivent y être envoyés. Charger un particulier de cette œuvre, ce serait s'attirer sans cesse des embarras; ce serait toujours à recommencer, quand cet homme viendrait à mourir. Il faut une congrégation qui est permanente, et dont, d'ailleurs, l'administration sera uniforme, tandis que les particuliers feraient toujours un changement dans l'administration de leurs prédécesseurs. Si on peut réaliser la proposition que je fais, on obvierait à toutes les difficultés, et peu à peu on remettrait la religion sur un bon pied dans les colonies.

Notre Société, jointe à ce qui reste du Saint-Esprit, rétablira les choses dans le Séminaire; on mettra les études sur des bases solides, et on en inspirera le goût,

afin de bannir l'ignorance et le désœuvrement du clergé colonial. La bonne réputation dont nous jouissons, rétablirait celle du Saint-Esprit; nous attirerions par là de bons sujets, tout le monde sera convaincu que nous travaillons sérieusement à établir une réforme dans le clergé colonial; la confiance qu'on nous manifeste persévérera et augmentera. Pendant les onze ans que j'ai passés à Saint-Sulpice, j'ai acquis un grand nombre d'amis et de connaissances dans le clergé de toutes les parties de la France (tous les ans il entre à Saint-Sulpice, et il en sort environ cinquante ecclésiastiques). Je suis lié avec un grand nombre de directeurs de plusieurs Séminaires. Tout cela me fournit le moyen d'obtenir des sujets pieux, désintéressés et capables. Mais surtout pour les postes de Préfet apostolique, je suis moralement sûr que nous trouverons des sujets dignes, désintéressés, dévoués et capables; et qui plus est, des hommes intimement unis avec nous, et qui entreraient dans nos vues. Si le Gouvernement le désirait, nous fournirions de nos propres sujets pour ces postes élevés. Ce serait un grand avantage pour l'administration des colonies; ce serait un sacrifice que feraient nos communautés pour le bien général. L'administration générale sera vigoureuse; la subordination des membres de la Société parfaite, comme vous avez vu par vous-même dans M. Tisserant, Préfet d'Haïti, et dans M. Le Vasseur, de Bourbon; ils sont comme de petits enfants avec moi; malgré la vivacité de leur esprit et leur énergie naturelle, la marche dans la conduite est cependant toujours douce et tendant à la perfection. Cependant, jamais de répliques, ni de résistances de leur part, ni de la part d'aucun membre de notre Société. Une œuvre entreprise avec cette union qui existe entre nous, avec cette conformité de vues et de conduite, avec un zèle prudent et modéré, ne peut manquer d'avoir du succès, si elle est susceptible d'en avoir.

Si le Ministre adopte cette proposition, nous aurions de la facilité à envoyer des missionnaires dans les colonies pour les Noirs, sans qu'il en coûtât beaucoup au Gouvernement. Cinq ou six missionnaires dans les prin-

cipales colonies suffiraient, car si nous étions chargés des choses, nos missionnaires n'auraient plus besoin de rester stationnaires comme à Bourbon actuellement. Ils se disperseraient deux à deux dans les différents quartiers. Quand ils auront mis les Noirs dans un bon état, dans un quartier, ils se porteront dans un autre, et ainsi successivement ils s'empareront de l'esprit de la majeure partie de cette population.

Ils reviendront ensuite dans les quartiers qu'ils auront défrichés pour soutenir ceux qui vont bien, et pour relever ceux qui se seraient négligés. Les préfets agissant d'accord avec nous, auraient soin de placer, dans les quartiers où la population Noire est la plus nombreuse, de bons prêtres capables d'entretenir ce que les missionnaires auraient mis en train. Il serait plus facile à un bon prêtre de paroisse d'entretenir un bien plutôt que de le faire. Ils sont généralement dans l'impossibilité de le faire; mais ils peuvent l'entretenir sans trop de difficultés, surtout par le moyen des missionnaires connus et aimés des Noirs qui reviendraient souvent dans les quartiers où ils auraient travaillé auparavant. Une fois que nous aurions acquis l'expérience parfaite de l'état des choses par les agents sûrs, désintéressés et capables que nous y aurions, il nous serait facile de remédier aux abus, et d'aviser à des moyens plus efficaces encore pour remettre les choses en bon état.

On craindrait peut-être que nos missionnaires ne trouvassent de l'opposition de la part des maîtres. Ils en auront chez un certain nombre, dans les commencements; mais je suis sûr que, peu à peu, ils les gagneraient tous; nous avons nos mesures prises et nos règles établies sur la conduite à tenir à cet égard, et vous voyez qu'à Bourbon, nos confrères ont déjà commencé à gagner; à Maurice, la même chose est arrivée.

Un des grands avantages qui s'ensuivrait du séjour de nos missionnaires dans les colonies, c'est le bien qu'ils y produiraient dans le clergé, par leurs exemples et leurs bons conseils. La position inférieure qu'ils y occuperont toujours, le respect et la déférence qu'ils auront pour le clergé paroissial, et les autres mesures de prudence,

L'esprit de modération qui leur est prescrit à l'égard des prêtres ont eu leur effet complet à Bourbon, où nos missionnaires ont gagné l'affection de tout le clergé. Ayant l'affection et la confiance des prêtres, ils auront nécessairement une grande influence sur leur conduite.

Enfin, j'ai ajouté une dernière considération, dans mon projet adressé au Ministre, c'est que la réunion de notre Société au Saint-Esprit nous fournirait la facilité de réaliser notre dessein formé pour porter la foi et la civilisation sur les côtes d'Afrique, et, par la suite, même dans l'intérieur des terres. Vous connaissez le fond de notre projet, le seul qui puisse avoir de l'efficacité, c'est de faire des établissements d'agriculture, d'arts et métiers et d'études ecclésiastiques pour les Noirs, de les ramener ensuite dans les contrées d'où ils auraient été tirés. Avec leurs connaissances européennes et les principes de la religion chrétienne, ils porteront, aux habitants de leur pays, la bonne civilisation chrétienne.

Je ne sais jusqu'à quel point le Gouvernement français tient à s'emparer de ces contrées, jusqu'à quel point il veut établir des relations de commerce avec elles; mais il paraît évident que le moyen que nous voulons employer est le plus efficace, pour établir la domination française dans ces pays et pour y attirer nos commerçants par la suite. Cette œuvre ne coûterait presque rien au Gouvernement.

Il m'est inutile de m'étendre bien au long sur cet objet avec vous; je vous en ai entretenue tant de fois!

Si le Ministre conserve le Saint-Esprit séparément de nous, je ferai un dernier effort, et j'adresserai à M. de Mackaur un rapport sur ce projet. Si la réunion réussit, nous pourrions plus facilement exécuter ce que vous désirez pour l'établissement de Mana, et si le Ministre le trouve bon, y établir la maison d'éducation dont vous me parlez. Je vous dis peu de choses là-dessus, parce que ce n'est pas le moment de traiter cette question, nous l'examinerons plus tard dans son ensemble et ses détails.

Ma pauvre Mère, que je suis donc désolé d'avoir tant de désirs, et en même temps tant d'obstacles, de voir

tant de maux et tout le délaissement que souffrent des millions d'âmes, et si peu de force en mains pour lui venir en aide. Priez pour moi, car il y a des moments où je n'en puis plus d'affliction. Tant mieux; peut-être la divine Miséricorde recevra-t-elle avec bonté toutes mes douleurs, et m'accordera-t-elle enfin la grâce de faire quelque peu de chose pour cette foule innombrable d'âmes malheureuses! Si cela est, je ne demande pas mieux que de souffrir encore mille fois davantage, s'il le faut. Ce qui me console, c'est que, malgré la violence que je souffre au sujet du malheur de ces pauvres gens, je suis dans la paix et le calme, j'examine les choses posément, et je n'ai aucune difficulté d'agir avec poids et mesure, aucune précipitation; aucune activité prématurée. Cela me fait espérer que Dieu est avec nous, quoique nous ne le méritions pas, et que, enfin, il me fera la grâce d'accomplir une partie au moins de ce qu'il me fait tant désirer.

Mais en voilà bien assez, ma chère Mère; je vois bien, je me suis laissé un peu trop aller, mais votre charité m'excusera, j'en suis sûr.

Recevez l'assurance du respect et du dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre,*  
*supérieur des missionnaires du St-Cœur de Marie.*

*La Neuville, près Amiens, le 9 mars 1845.*

P. S. — 1° Je vous prie de ne pas encore parler de la réunion aux Messieurs du Saint-Esprit; je ne voudrais entamer la chose que lorsque je connaîtrai la pensée du Ministre à ce sujet.

2° Je vous prierais de me conserver cette lettre, je n'en ai pas pris copie, je n'en avais pas le temps. Je voudrais en avoir une cependant à mon prochain voyage de Paris. Vous voyez que je ne suis pas gêné avec vous.



au **Ministre de la Marine** :

XII

(Copie.)

*La Neuville, 17 mars 1845.*

MONSIEUR LE MINISTRE,

Par une lettre du 6 décembre dernier, dont Votre Excellence m'honora, elle me donne un acquiescement à la demande que j'avais pris la liberté de lui faire, à l'effet d'obtenir le passage pour quatre missionnaires et quelques Frères pour Madagascar.

Dans une seconde lettre du 17 du même mois, vous daignez me faire part des renseignements favorables reçus de Bourbon sur la conduite des missionnaires de notre Congrégation qui s'y sont établis, et de la demande pour l'augmentation de leur personnel, qui devait être prochainement adressée à votre département par le Gouverneur de l'île. Dès lors, je résolus de suspendre pour quelque temps nos vues sur Madagascar, afin d'être en mesure de me conformer aux intentions que Votre Excellence me manifestait. Je conservai pour vos colonies les missionnaires que le Gouverneur de Bourbon devait demander, et, pour exprimer à Votre Excellence ma bien sincère gratitude pour la bienveillante bonté qu'Elle daigne me manifester dans sa lettre,

Cependant, n'ayant pas encore reçu ces communications, et ayant appris que deux bâtiments étaient en partance pour l'île Bourbon, j'ai conclu que Votre Excellence a remis à plus tard l'effet de la demande que le Gouverneur de Bourbon aura faite pour obtenir un nouvel envoi de missionnaires. Je prends donc la liberté de faire part à Votre Excellence de la résolution où je suis, de remettre à un autre départ l'envoi des missionnaires pour Madagascar, afin d'être à même de satisfaire aux besoins de Bourbon, si la demande du Gouverneur m'était communiquée, ou de voler à des besoins plus

pressants dans d'autres colonies, selon vos ordres, si les conclusions que le Ministère prendra sur les affaires coloniales nous étaient favorables.

Je me permettrai cependant d'intercéder pour un prêtre et deux Frères, que M. Dalmond a placés dans notre maison, en attendant qu'ils puissent profiter de la faveur que Votre Excellence a bien voulu lui faire pour le transport de ses missionnaires à Madagascar.

Je vous prierais de bien vouloir leur accorder le passage sur un des deux navires en partance à Toulon. Je joins sur une feuille à part, leurs noms et prénoms.

Il me reste à supplier Votre Excellence de croire à mon dévouement le plus sincère et le plus désintéressé au bien des colonies, et d'agréer, etc...

F. LIBERMANN,  
*supérieur des missionnaires du St-Cœur de Marie.*

\*

\*\*

au **Ministre de la Marine** :

XIII

(Copie.)

*La Neuville, 19 mars 1845.*

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je viens de recevoir la communication, dont Votre Excellence m'honore, en date du 14 courant, de la demande du Gouverneur de Bourbon, à l'effet d'obtenir de nouveaux missionnaires pour les Noirs de son gouvernement, et je m'empresse d'y répondre, conformément à vos intentions.

Ma lettre du 17 a dû instruire Votre Excellence de la disposition où nous sommes de faire tous les sacrifices possibles en faveur de la moralisation des Noirs de nos colonies.

Je conçois la réserve que Votre Excellence met à promettre tout d'abord un traitement à nos missionnaires, cette dépense devant tomber sur la caisse coloniale et non sur le budget du Ministère. Aussi, je ne fais aucune difficulté à ce sujet. Ce que je demanderai à Votre Excellence, c'est que le trousseau des missionnaires soit compris dans les frais de route que vous voulez bien m'accorder.

M. l'abbé Dalmond devait s'en charger lorsqu'il était question de Madagascar. Abandonnant pour le moment Madagascar, en faveur de Bourbon, toute cette dépense serait donc à mon compte, et il ne serait pas juste que le dévouement pour le bien de nos colonies nous fasse perdre un avantage que nous avons dans les conditions faites avec un simple chef de mission.

Je ne pourrai offrir pour le moment à Votre Excellence que deux missionnaires et un Frère pour l'île Bourbon. Nous avons été chargés par le Saint-Siège de la mission de la Guinée, et nous avons déjà en mains les pouvoirs pour un Préfet apostolique que nous devons y établir. Cela m'oblige à faire une réserve pour cette importante mission. Je prendrai la liberté d'entretenir Votre Excellence de cette mission, quand le temps de l'entamer sera venu.

Pour le moment, je n'attends que de nouveaux ordres de votre part pour mettre en route les missionnaires demandés pour Bourbon.

Je prends la liberté de vous renouveler ma supplique en faveur du prêtre et des deux Frères destinés à Madagascar, pour que vous daigniez leur accorder le passage sur l'un des deux navires partants.

Je vous prie d'agréer, etc...

F. LIBERMANN, *prêtre,*  
*supérieur des missionnaires du St-Cœur de Marie.*

au **Cardinal Fransoni** :

XXIII

(Copie.)

*La Neuville, 19 mars 1845.*

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu avec une bien vive consolation les lettres, ainsi que les pouvoirs de Préfet et de Missionnaire apostolique pour les Deux-Guinées, que Votre Eminence a daigné m'envoyer par mon confrère, M. Schwindenhammer.

Je prends la liberté d'écrire à Votre Eminence pour lui témoigner ma bien sincère et respectueuse gratitude pour tant de bonté et de bienveillance. La confiance que vous daignez nous accorder et qui est si peu méritée de notre part, nous anime et nous encourage à être de plus en plus fidèles et constants dans la voie où la miséricordieuse bonté de Dieu nous a fait entrer.

Quel que soit notre désir de recommencer au plus vite la mission de la Guinée, nous avons cru qu'il serait plus prudent de retarder encore l'envoi de quelques missionnaires à Gorée, jusqu'à ce que les affaires religieuses des colonies françaises soient un peu plus éclaircies. Mgr le Nonce Apostolique de France est du même avis : il a dû le faire savoir à Votre Eminence.

Une fois la mission de Gorée commencée, nous y réunirons un certain nombre d'enfants et nous les y préparerons pour leur rendre le séjour de l'Europe plus profitable; nous userons ensuite de la permission que vous avez daigné nous donner; nous les conduirons à Rome pour y commencer l'établissement projeté.

J'ai consulté sur ce projet des personnes très expérimentées dans les affaires du Sénégal et de la Guinée, et qui ont séjourné longtemps sur ces côtes. Elles ont trouvé le plan de notre établissement à Rome, le plus sage qu'on ait conçu jusqu'à présent pour la civilisation

des côtes d'Afrique. Elles croient que l'exécution n'en serait pas difficile, et nous ont exhortés vivement à poursuivre notre dessein.

Je dois rendre compte à Votre Eminence d'une proposition que j'ai faite à Mgr l'Archevêque de Nicée (Nonce de France), au sujet de l'œuvre du Saint-Esprit à Paris. C'est de procurer la réunion de notre Société avec celle du Saint-Esprit, de former des deux œuvres une seule et même œuvre, et de ramasser ainsi dans une seule Congrégation tous les secours que les besoins extrêmes des colonies réclament si impérieusement. Il me coûterait de travailler à nous établir sur les ruines d'une Congrégation plus ancienne que la nôtre, et cela pourrait même produire mauvais effet dans le public. La réunion des deux Sociétés en une me paraîtrait donc plus conforme à la sainte volonté de Dieu, pourvu que nous n'ayons pas à risquer d'y perdre l'esprit de piété, de ferveur, de zèle, de dévouement, et la charité que je cherche à établir parmi nos missionnaires. J'ai soigneusement examiné la chose, et je regarde comme certain qu'il n'y aurait pas de danger pour cela. Avec certaines précautions très simples et très faciles à prendre, je mettrai notre Congrégation à l'abri de ces maux. Je crois que le bien qui résulterait de cette réunion serait très grand. L'œuvre coloniale regagnerait totalement la confiance des évêques de France et des ecclésiastiques des Séminaires, confiance qu'elle a perdue entièrement, et que les Messieurs du Saint-Esprit auraient de la peine à recouvrer. Nous avons en outre des liaisons intimes avec plusieurs directeurs de grand nombre de Séminaires en France. Nous obtiendrions par là, pour le Séminaire colonial, des ecclésiastiques plus dignes de leur vocation que ne l'étaient grand nombre de ceux qui y étaient reçus jusqu'à présent. Nous serions aussi plus à même, joints avec les Messieurs qui restent de la Congrégation ancienne, de remettre le Séminaire sur un meilleur pied, d'y établir des études solides et d'en inspirer le goût aux séminaristes. Par là, on prévendrait tant de maux causés dans les colonies par l'ignorance et le désœuvrement du clergé. Nous aurions lieu d'espérer de ranimer

l'esprit sacerdotal dans les élèves, et de leur inspirer des sentiments plus généreux et plus dignes de leur saint état, sentiments qui n'ont malheureusement que trop manqué jusqu'à présent. La réunion des deux Sociétés faite, nous pourrions envoyer de nos missionnaires pour avoir soin des pauvres esclaves qui y sont au nombre de 250.000, et presque totalement abandonnés. Nous pourrions peut-être même obtenir du Gouvernement de nommer de nos plus zélés et meilleurs sujets aux dignités ecclésiastiques de ces pays; nous aurions alors la facilité d'aviser, selon le bon plaisir de Votre Eminence, aux moyens les plus efficaces de remédier aux maux auxquels les colonies sont en proie. Nous aurions des ressources plus considérables et des moyens plus étendus pour le succès de notre œuvre de la Guinée. Nous aurions même la facilité de former plusieurs établissements préparatoires pour y recevoir les jeunes Noirs. Déjà on nous a fait des offres avantageuses dans ce genre. Si les deux Sociétés sont réunies en une, l'œuvre coloniale serait complète, et nous aurions lieu d'espérer que nous suffirions à tous les besoins des âmes dont nous serions chargés. Si nous restons séparément, les Messieurs du Saint-Esprit ne pourraient jamais suffire aux besoins des colonies, même s'ils parvenaient à relever leur œuvre; de notre côté, nous serions toujours gênés et entravés dans toutes nos entreprises; la mission de la Guinée surtout en souffrirait beaucoup. J'ai cru qu'il était prudent de proposer au Ministre de la Marine notre réunion avec la Congrégation du Saint-Esprit, afin de savoir si nous ne trouverions pas de l'opposition de sa part.

Les affaires d'Haïti se montrent toujours de mieux en mieux; la disposition des esprits devient de jour en jour plus favorable à la religion; le Gouvernement persévère dans ses bonnes intentions. Cinq prêtres scandaleux ont été renvoyés de l'île. Le clergé en général fait ses soumissions à l'autorité que Votre Eminence a donnée à M. Tisserant. Plusieurs lui ont envoyé leurs papiers pour se faire approuver pour le ministère, et lui ont promis de se bien conduire; ceux qui lui étaient opposés se tiennent en repos, et le Gouvernement le soutient.

Le curé de Port-au-Prince est mort dans le courant du mois de décembre dernier, et le Ministre des Cultes a réservé la cure pour M. Tisserant, et même l'a fait proclamer en public comme curé de Port-au-Prince. Le confrère qui me donne ces nouvelles ajoute que les habitants de Port-au-Prince manifestent une grande confiance en M. Tisserant, et qu'ils attendent son retour avec impatience. Il s'est embarqué le 3 février et devait aborder en Haïti les premiers jours de mars. Il a reçu trop tard les dépêches de Rome pour en faire ses remerciements à Votre Eminence avant de s'embarquer.

Il aura l'honneur de le faire aussitôt après son arrivée à sa destination. M. Tisserant me charge d'adresser une supplique à Votre Eminence pour qu'Elle daigne lui accorder le pouvoir de bénir des églises nouvelles et des chapelles domestiques; il espère avoir besoin de ces pouvoirs sous peu.

Avant son départ, M. Tisserant nous a demandé instamment des missionnaires. Nous lui en avons donné trois, comptant agir en cela conformément aux intentions de Votre Eminence.

Nous sommes et serons toujours dans la ferme résolution de nous conformer en toutes choses et le plus parfaitement possible, aux ordres et au bon plaisir du Pasteur universel de l'Eglise dont Votre Eminence nous tient la place, comme aux ordres et au bon plaisir de Jésus-Christ lui-même.

Nous vous supplions donc, Monseigneur, de recevoir avec bonté, l'expression des sentiments du plus profond respect et de la plus sincère vénération avec lesquels, etc...

F. LIBERMANN, *prêtre,*  
*supérieur des missionnaires du St-Cœur de Marie.*

\*  
\*\*

à François Libermann :

I

Monsieur,  
Monsieur François Libermann,  
chez M. son père,  
rue de l'Ail, n° 15, Strasbourg.

*Samedi-Saint 1845.*

MON CHER FRANÇOIS,

Je ne veux pas laisser ta lettre longtemps sans réponse, parce que tu es dans la peine.

Tu as grand tort de te mettre en inquiétude au sujet de la communion dont tu me parles. Cette tiédeur qui te peine, n'est pas une véritable tiédeur. Tu as voulu faire une bonne communion, tu as fait tous tes efforts pour exprimer à Notre-Seigneur les sentiments qui sont réellement dans ton âme, mais tu ne le pouvais pas, pour des raisons que tu ne connais pas; toujours est-il que ta volonté est à Jésus, et c'est déjà quelque chose. Supposé qu'il y ait du fautif dans cette prétendue tiédeur, tu n'en serais pas coupable, puisque tu ne la voulais pas, tu n'y consentais pas. Tu as donc tort de t'inquiéter; mais tu exagères encore davantage quand tu te compares à Judas. Voyons un peu, comparons ton âme avec celle de Judas; comparons ensuite ton âme avec une âme tiède, et nous verrons qu'il n'y a pas lieu de te tourmenter. Ces inquiétudes ne valent rien; elles font du mal, elles découragent et risquent de mener au scrupule; et c'est un des plus grands maux qui puissent arriver aux âmes qui veulent avancer dans la piété. Le scrupule arrête tout court. Il faut donc l'éviter et toujours prendre des pensées de confiance.

Voyons maintenant la comparaison avec Judas. Le cruel Judas a donné le baiser à son Maître, pourquoi? Pour lui faire du mal, pour le livrer. Toi, tu as reçu le Sauveur pour lui plaire et pour le posséder dans ta pauvre âme. Judas a donné le baiser perfide, et toi, tu as reçu le divin Jésus, plein de bons désirs. Judas a



donné le baiser, le perfide baiser au Sauveur pour gagner de l'argent; et toi, tu l'as reçu pour te remplir de ses grâces. Judas a dit au Sauveur de belles paroles et avait des intentions détestables; et toi, tu as eu des intentions excellentes et bien agréables à Jésus, seulement, tu n'as pas pu l'exprimer, le sentiment te manquait; ces désirs n'étaient pas moins dans ton âme. Judas était indifférent pour son Sauveur; et toi, tu l'aimes tellement que la crainte de lui avoir déplu te jette dans la désolation. Cette crainte, cette inquiétude ne peut venir que de ce que tu es affligé de l'avoir offensé. Mon cher ami, sois tranquille, tu ne l'as pas offensé, tu n'as pas perdu le divin amour de Jésus; le doux Sauveur t'aime, ce n'est qu'un sentiment qui te manquait, mais ton âme l'aime réellement. Judas savait le mal horrible qu'il faisait; il savait la peine qu'il causait à son Sauveur, il savait qu'il le trahissait; et toi, si tu avais pensé qu'il y eût le moindre petit péché dans cette communion, tu ne l'aurais pas voulu pour tout au monde. Eh bien! es-tu un Judas? Non, mon bon ami, tu es un enfant bien-aimé du divin Jésus que tu crains d'avoir offensé. Non, non, tu ne l'as pas offensé; la crainte même que tu éprouves lui fait plaisir. Cependant, il aime mieux te voir dans la paix et la confiance. Tu es un enfant de Jésus et un enfant bien-aimé. Ne crains pas tant cet aimable père; aime-le, sois plein de confiance en lui; cela lui est bien agréable, et eusses-tu commis tous les péchés du monde, une minute d'amour les effacerait tous. Mais non, il n'y a pas de péché dans ton fait, c'est un fantôme que tu vois et qui te fait peur; c'est une grimace que le démon te fait, il ne faut pas t'en effrayer. Fais comme les enfants, ils ont recours à leur mère quand quelqu'un leur fait une grimace qui leur fait peur.

Voyons la comparaison d'une âme tiède, et j'espère que tu ne trouveras pas ton portrait dans celui que je vais te faire du tiède. Si tu trouves quelques-uns de ses traits, en toi, il n'y a pas à t'en effrayer, il faut changer. Une âme tiède est indifférente pour Dieu, comme serait un enfant dénaturé, indifférent à l'égard de son père. Tu n'es pas indifférent; la preuve en est que tu es très

en peine et que tu cherches le remède à ce défaut de sensibilité. Je te demande, aimes-tu ton père? Oui. Mais as-tu pour ton papa les sentiments que tu veux avoir pour Notre-Seigneur? Voudrais-tu en quelque chose offenser Notre-Seigneur pour plaire à ton père? N'aimerais-tu pas plutôt déplaire à ton père que de faire une chose désagréable à Jésus? Tu aimes donc Jésus plus que ton père. Cependant, ton amour filial est réel; tu es loin d'être indifférent pour ton papa; tu ne l'es donc pas envers Notre-Seigneur.

Une âme tiède ne cherche que son plaisir en tout, sans faire attention si une chose plaît ou déplaît au Sauveur; si elle y trouve son compte, c'est tout ce qu'il faut. Es-tu comme cela? Une âme tiède commet sans difficulté les péchés véniels et parfois s'expose aux mortels. Es-tu ainsi? Une âme tiède est négligente; son esprit est en l'air, elle ne cherche que l'amusement. Es-tu ainsi? Une âme tiède est incapable de faire un sacrifice, pour plaire à Dieu. Es-tu ainsi? Une âme tiède n'a pas de zèle pour sa propre sanctification, elle s'occupe peu du service de Dieu, elle se contente de ne pas faire le mal, surtout le mal grave, mais ne cherche pas à faire le bien. Es-tu comme cela? Une âme tiède est faible, variable, elle a de grands défauts et ne fait aucun effort pour se surmonter. Si parfois elle a un beau mouvement par intervalles, cela ne dure pas; elle retombe bientôt dans son inaction. Une âme tiède cherche le repos; elle est faible toutes les fois qu'il s'agit de faire une chose pour plaire à Dieu, et forte pour se procurer sa satisfaction propre; elle n'a pas la force de faire le moindre sacrifice à Dieu, elle se laisse aller sans résistance à tous ses défauts. Tu peux tomber quelquefois dans un défaut, mais tu ne t'y laisses pas aller. Une âme tiède s'aime elle-même, tout lui est un fardeau pesant quand il s'agit de Dieu, et tout est léger, quand il s'agit de se satisfaire elle-même. Tu n'es pas tiède, mon cher ami, tu manques de la piété sensible; cela n'est rien; persévère toujours dans ta bonne volonté, dans les désirs fervents de plaire à Dieu; sois fidèle à faire tes exercices de piété, tout comme si tu avais la ferveur sensible. Du reste, cette

absence ne durera pas, et peut-être en recevant cette lettre il n'en sera plus question. Souviens-toi toujours que le véritable amour de Dieu ne consiste pas dans les paroles, ni dans les sentiments, mais dans la bonne et sincère volonté de plaire à Dieu. Ne t'éloigne pas des sacrements; au contraire, fréquente-les comme auparavant; tu en as plus besoin maintenant. Il faut veiller sur tes impatiences. Fais en sorte qu'on ne s'en aperçoive pas; n'exprime pas les sentiments de vivacité qui s'élèvent en toi, et ne les manifeste pas par des gestes ni d'autre façon. Peu à peu, cet orage se calmera. Remets-toi à l'étude dès que tu le pourras, l'occupation mettra ordre à toutes ces misères.

Adieu, très cher ami, je prierai pour toi.

Ton oncle et ami.

F. LIBERMANN, *prêtre*.

\*

\*\*

à M. Fauconnier :

## XVIII

MONSIEUR,

Je vous envoie une pièce qui m'a été remise par Mgr Barron, ex-Vicaire apostolique de la Guinée; afin que je retire la somme de 1.484 fr. 54, qui y est contenue, pour son ancienne Mission dont nous sommes chargés maintenant. Veuillez prendre des informations à ce sujet sur le moyen à employer pour obtenir le remboursement. Mgr Barron ne m'a pas laissé de procuration; je ne sais si cela était nécessaire.

Je vous donne une lettre pour le délégué du Sénégal (M. Calvey, 8, rue de la Chaussée-d'Antin); ayez la bonté de la lui porter vous-même; il vous dira ce qu'il y aura à faire.

Si vous aviez à aller au Ministère de la Marine pour cette affaire, veuillez vous informer si le navire *Le Zèbre* est arrivé des côtes du Sénégal. Peut-être M. Calvey pourra vous le dire aussi.

J'étais justement occupé à vous écrire, lorsque je reçus votre lettre de faire-part. Je partage sincèrement la douleur qui vous afflige et je prierai de tout mon cœur pour la personne défunte.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre*.

*La Neuville, près Amiens, le 21 mars 1845.*

L'écriture de cette lettre est pénible. La feuille porte en haut cette mention, qui n'est pas de la main du V. Père :

Délégation par M. Pierre Moussa au profit de Mgr Bar-ron, Edouard, évêque d'Emarjeia (Eucarpia) — pour un an, 1.484 fr. 54 à retenir par 12<sup>e</sup> de mois en mois, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1844 (un 12<sup>e</sup> : 123 fr. 71 c.).

\*

\*\*

à M<sup>lle</sup> **Guillarme** :

XX

Mademoiselle,  
Mademoiselle Guillarme,  
rue des Saints-Pères, 65, Paris.

MON ENFANT,

J'ai tardé à vous écrire et je peux vous donner des nouvelles du Frère trappiste que le bon P. Jérôme nous a adressé. Je suis bien content, jusqu'à présent, de l'avoir; s'il continue comme il fait jusqu'à présent, il se formerait bien selon l'esprit de notre Congrégation et pourrait rendre service pour la gloire du bon Maître.

Vous pourriez toujours m'écrire tout ce dont vous auriez eu besoin de m'entretenir sur votre conscience et me demander tous les conseils qui auraient pu être utiles à votre âme. Personne n'ouvre et ne voit mes lettres, surtout les lettres de direction; car, pour les

lettres d'affaires, je les communique parfois, mais toujours c'est moi-même qui les ouvre toutes. Il est fort heureux que vous soyez occupée d'œuvres extérieures; la vie retirée et uniquement occupée d'oraison ne pourrait pas vous aller. Voilà pourquoi prenez toujours avec paix et amour tout ce que la divine Providence vous enverra. Tout ce que Dieu fait est bien fait; il connaît mieux que tout autre ce qu'il vous faut et il vous le procure; que son saint nom soit béni! Il vous faut une occupation active, mais il faut en même temps que vous conserviez votre âme recueillie, sans efforts ni violence, mais avec calme. Il faut vous tenir humblement aux pieds de Notre-Seigneur Jésus-Christ et le servir avec paix dans la personne de ceux qui ont recours à vous. Votre activité naturelle a besoin d'exercice; ainsi le tracas que vous avez vous est nécessaire; mais, au milieu de ce tracas, tâchez de tout faire avec calme. Lorsque vous vous surprenez dans un emportement d'activité, ne vous mécontentez pas de vous-même, humiliez-vous devant Dieu et ramenez doucement votre âme au calme et à la paix devant lui.

Je ne m'étonne pas de vos croix; celle d'Argenteuil existera tant que vous existerez ou tant que vous vous occuperez de la dévotion à la Sainte-Robe.

Je ne savais pas que vous étiez dans l'expectative d'avoir une fortune à votre disposition. Pour vous, personnellement, il vaudrait mieux ne rien avoir, mais ce n'est pas de même pour vos bonnes œuvres. Je suis persuadé que, si la divine Providence vous donnait ces richesses, vous les emploieriez pour la gloire du divin Maître.

Que la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa sainte Mère soit avec vous, et que le divin amour remplisse votre âme!

Votre très humble serviteur en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*La Neuville, le 29 mars 1845.*

P. S. — Remettez, s'il vous plaît, cette lettre ci-incluse au respectable P. Jérôme. Je n'ai pas bien pu lire son nom de famille; je suis donc obligé de lui envoyer cette lettre par vous.

\*

\*\*

au D<sup>r</sup> **Libermann** :

LXXV

J. M. J.

MON CHER FRÈRE ET MA CHÈRE SŒUR,

Je viens d'écrire à Caroline pour qu'elle m'envoie ses dépêches, si elle en a. Si donc elle a des livres ou autres objets à vous envoyer, vous les trouverez dans le paquet, sinon, vous n'y trouverez que cette lettre que j'écris avant d'avoir la réponse de Caroline. J'aurais bien voulu vous envoyer l'extrait que j'ai fait tirer des lettres de nos Messieurs de Bourbon, mais il n'est pas encore lithographié. Dès qu'il le sera, je v<sup>o</sup>us l'enverrai sous bande. Il est assez intéressant.

Ne soyez nullement inquiet sur l'indiscrétion de M<sup>me</sup> Poirson. Tout l'effet que sa lettre a produit sur la Mère Saint-Bernard, ce fut une profonde indignation contre le mauvais esprit qui y paraît assez largement. Cependant, elle n'a rien fait sentir à M<sup>me</sup> Valérie; au moins, je ne pense pas. C'est un vrai bonheur, pour cette jeune personne, d'être venue en pension à Louvencourt. Les gens du monde sont aveugles et perdent leurs enfants par leur mauvais esprit. Je dis *gens du monde*, je veux dire les mondains. Si Valérie reste encore deux ans, elle sera bien sous tous les rapports, je l'espère au moins; on en est assez content maintenant; elle commence à bien prendre. Ne craignez pas que les lettres de M<sup>me</sup> Poirson, je veux dire les lettres qu'elle pourrait écrire pour vous dénigrer, fassent mauvais effet sur l'esprit de Mère Saint-Bernard. Je suis bien sûr que Valérie lui aura dit de ne plus se mêler de ces choses, parce qu'elle a bien senti le mauvais côté de cette lettre et elle a cher-

ché à excuser sa mère. Pour moi, c'est encore pis. Ce n'est pas à M<sup>me</sup> Poirson à me faire connaître ma chère belle-sœur. Du reste, la lettre de M<sup>me</sup> Poirson était adressée à sa fille et en cachette, sous un linge, afin qu'elle passe inaperçue. Elle n'écrira pas à M<sup>me</sup> la Supérieure et, si elle écrivait, elle ne ferait tort qu'à elle-même dans l'esprit de Mère Saint-Bernard.

Je ne vous ai pas écrit moi-même la dernière lettre, parce qu'au retour de M. Schwindenhammer, j'avais des occupations pressées et je ne voulais pas remettre la réponse à ta lettre. Je l'ai donc fait faire à M. Schwindenhammer.

Mais que dites-vous de notre bonne Caroline? Elle a tout eu, et toujours les premiers prix. Vous étonnerez-vous qu'elle ne vous ait pas écrit si souvent? Caroline est un ange. Vous ne sauriez croire combien elle est changée, même depuis le commencement de l'année. Je l'ai discernée dès le temps de son séjour à Strasbourg, quoique alors elle était lancée dans une grande agitation d'esprit.

Vous pouvez voir que la Mère Saint-Bernard n'a pas changé à votre égard, par la satisfaction qu'elle a éprouvée du succès de Caroline, et par l'empressement qu'elle a mis à vous envoyer la feuille, avant même la distribution des prix. Cependant, vous pouvez être sûrs qu'on n'a pas fait la moindre faveur; on agit pour les prix dans une grande rigueur de justice; toutes les enfants le reconnaissent.

Ta lettre à la Mère Saint-Bernard lui a fait grand plaisir; elle me l'a donnée à lire. J'ai copié la recette.

Je viens tous les lundis à Louvencourt, et je vois les enfants.

Ne croyez pas que je sois toujours accablé d'ouvrage; cela m'arrive par moments; d'autres fois, je suis plus tranquille.

Mon mal est que je ne puis pas veiller assez avant dans la nuit pour faire la besogne. Il faut prendre sept heures de sommeil, quelquefois davantage. Je ne me force pas dans le travail, je ne le puis pas, ou cela va tout seul, ou je ne puis rien faire. Si je veux faire de

la contention, au bout d'un quart d'heure, je ne suis plus bon à rien; ainsi, il n'y a rien à craindre de ce côté-là.

M. Schwindenhammer a mal fait de parler de la fondation de la maison de Savoie. C'est une règle importante en affaires, surtout en affaires qui touchent le bien de la religion, c'est une règle très importante d'y garder le silence jusqu'à ce qu'elles soient exécutées.

Je vous prie de garder le silence là-dessus. Si je venais à faire le voyage de Savoie, j'espère faire un petit détour pour vous voir à Strasbourg, mais la chose est encore dans l'incertain. Il faut que je connaisse le terrain avant d'entreprendre une maison. Vous pouvez être tranquilles, je ne dirai rien à M. Schwindenhammer au sujet de cela; je ferai semblant, comme si rien n'était.

Ce serait une grande satisfaction pour moi de dire la sainte messe pour vous tous à la cathédrale de Strasbourg et à Marienthal.

Nos désastres sur les côtes d'Afrique nous ont fait du tort en ce sens que si nos missionnaires avaient pu vivre en Guinée, et agir comme dans les pays salubres, ils y auraient fait merveille; leur succès aurait été brillant et certain, et par lui, nous aurions eu affluence de monde. Mais le brillant n'est pas fait pour nous. Notre destination est d'aller en silence et sans bruit, faire tout le bien que nous pouvons et rester inconnus au monde. Mais ces pertes n'ont fait aucun mauvais effet nulle part. Ces dires sur lesquels se fonde le P. Fantin, ne doivent pas étonner. Tu sais que chacun dit son mot sur les choses extraordinaires qui arrivent, voire même sur les choses ordinaires. Généralement parlant, personne ne connaît rien ici de nos affaires; je n'aime pas à publier ce qui se passe; je vis ici comme un ermite, je ne connais personne à Amiens et personne ne me connaît. A Saint-Acheul, je voyais le P. Rubillon, assez souvent; c'est le P. Provincial actuellement; je n'y connais plus aucun autre Père. Le P. Rubillon est très discret, et me faisait rarement des questions, et quand l'occasion ne se présentait pas, je ne lui disais rien de nos affaires, quoique j'eusse en lui la plus grande confiance. De là, il vient



qu'à Saint-Acheul on ne connaît pas plus qu'ailleurs ce qui nous touche au sujet de ces pertes. Nos affaires sont les mêmes que toujours. M. Schwindenhammer a dû vous dire l'état des choses. Nous sommes maintenant à aviser au moyen de mettre en exécution ce qui a été réglé et approuvé à Rome. Si Dieu nous aide, nous réussirons, sinon, nous serons récompensés si nos intentions étaient pures. Mais que les hommes estiment nos succès ou non, ce n'est pas ce qui doit nous toucher le cœur.

Tu peux faire ce que tu jugeras à propos au sujet de l'*Abeille*. Moi, je ne mettrai que difficilement en train pour donner publicité à ce qui nous regarde; si d'autres le font, je les laisserai faire dans la pensée que cela entre dans l'ordre de la divine Providence. J'ai cependant fait lithographier la relation de Bourbon, non pour l'envoyer à tout le monde, mais à certaines personnes à qui j'ai besoin de la donner, et pour l'avoir en cas de besoin.

Je prie bien pour le pauvre Christophe, et j'offre le saint Sacrifice à son intention, mais je suis bien en peine sur son compte. Alphonse n'a pas donné son adresse. Pauvre Alphonse! Il est bien en danger d'avoir le même sort que Christophe. Il est dans un bien mauvais pays qui dévore les Européens; tôt ou tard, il sera pris par la fièvre jaune; que Dieu le convertisse! Il en a bien besoin.

Théodora est très contente, elle travaille bien, elle est pieuse et docile, elle a grand peur de sa maîtresse de classe, et je pense que cela lui a fait du bien. Cette peur est venue de ce que cette maîtresse est d'un naturel grave et sérieux, ce n'est pas le caractère de Théodora. Cependant, elle revient un peu de sa peur. Du reste, elle ne craignait pas de dire à tout le monde qu'elle avait peur de la Mère Saint-Ambroise. Elle a eu, jusqu'à présent, tous les points. Elle fait des efforts pour être reçue à la Congrégation des Saints-Anges. Ne craignez pas que ses sottises la rendent une charge à la Mère Saint-Bernard. Si Théodora donnait dans quelque travers par son étourderie, on userait de tous les moyens et de tous les stratagèmes pour la mettre en bonne voie. On réussirait, j'en suis sûr. Théodora a un caractère sen-

sible et attachant. Il y a de la ressource chez elle. On aime ces sortes de caractères. Du reste, elle aime éperdûment la *petite maman*, (c'est ainsi que les enfants appellent la Mère Saint-Bernard), et serait bien chagrinée de lui faire de la peine. Elle sait qu'elle en est aimée, et se garderait bien de lui faire du chagrin. Théodora a du cœur, et un mot de la Mère Saint-Bernard la ferait de suite rentrer dans le devoir, si elle faisait un pas de travers. D'ailleurs, cette bonne supérieure est pleine de zèle et habile à manœuvrer les enfants; il est rare qu'elle ne vienne à bout des plus difficiles. Mais notre petite Théodora n'est pas difficile. Une enfant franche et aimante, ouverte, comme elle l'est, est facile à mener. Elle va très bien jusqu'à présent. Elle est étourdie, mais elle est bonne, elle a de très grandes qualités. Je crois qu'elle donnera des consolations à ses maîtresses. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'on la voit folle pendant la récréation, et un instant après, comme une petite sainte à la chapelle. Jusqu'à présent, ses maîtresses sont contentes d'elle. Elle est studieuse et sait bien ses leçons. Sœur Saint-Léopold l'aide de ses bons avis; elle la voit souvent et en est écoutée jusqu'à présent. Il est à espérer qu'elle profitera de ses bons avis. Il n'en est pas de même de Caroline. Comme le caractère de Caroline est grave et posé, et sa manière d'agir sérieuse, cela ne plaît pas tant à la petite étourdie que le caractère gai et enjoué de Pauline ou Sœur Léopold. « Laisse-moi tranquille avec tes sermons, tu m'ennuies avec tes sermons »; ce sont les réponses ordinaires aux avis de Caroline. Ne la grondez pas pour cela, et ne faites pas semblant de le savoir; mais engagez-la à causer avec Caroline de temps en temps pendant la récréation, à lui demander conseil, ainsi qu'à Sœur Léopold. Qu'elle cause avec Caroline les veilles des fêtes et des communions, afin d'avoir des sentiments pieux; qu'elle lui demande conseil sur la manière de faire pour être bonne. Elle aime et estime beaucoup Caroline, mais cette Théodora est si pétulante que, malgré son affection pour elle, elle n'écouterait jamais avec patience ce que Caroline lui dira pour son bien. Il serait cependant possible que la multitude des prix

de Caroline n'ait pas fait impression, et ne donne à Caroline une certaine autorité, mais cette autorité ne sera que passagère. comme l'impression qui l'a causée.

Il paraît que toutes les commissions ont été faites. Félix a ses deux nappes, Sœur Saint-Léopold ses essuie-mains, sa montre et son couvert, et M<sup>me</sup> Cacheleux, sa corbeille.

Je me réjouis bien de voir le bon François remis. Je pense qu'il aura reçu ma lettre. Je suis bien content de la sienne. Félix, est très paresseux pour écrire, voilà toute la raison pour laquelle vous avez quelquefois à vous plaindre de lui sous ce rapport. A propos, j'ai reçu de nouvelles lettres de [mot hébreu] et de son mari. Je crois qu'enfin elle renonce à ma conversion, elle ne me prêche plus dans sa dernière. Elle veut avoir un débit de tabac à Benfeld et s'imaginer que je suis tout-puissant.

Je vais tâcher de lui procurer une place au Chemin de fer, quand cela sera fait.

F. LIBERMANN, *prêtre*.

*La Neuville, le 30 mars 1845.*

\*  
\*\*

à la **Mère Javouhey** :

XII

Madame,

Madame la Supérieure  
des Dames de Saint-Joseph.

(En son absence, à M<sup>me</sup> la Supérieure de la Communauté),  
rue de Valois-du-Roule, 18, Paris.

*La Neuville, le 2 avril 1845.*

MA TRÈS HONORÉE MÈRE,

Je viens de recevoir une lettre du Ministre qui me fait l'annonce du prochain départ du navire. Il m'avait précédemment fait la demande de trois missionnaires pour l'île Bourbon. Je lui ai offert deux missionnaires

et un Frère. Il les accepte et me donne le passage et le trousseau; mais on me remet pour la demande que j'avais faite en faveur d'un prêtre et de deux Frères pour M. Dalmond pour Madagascar. Le jeune prêtre écrit une pétition pour avoir une place sur l'un des deux navires. Je ne sais s'il va l'obtenir. C'est pour lui seul, et non pour les deux Frères qui sont avec lui qu'il la demande.

Connaissant votre grande charité, je m'adresse à vous pour vous prier de vouloir bien m'arrêter les trois places dans l'intérieur pour Toulon. Les navires partiront, me dit-on, vers le 20 d'avril. Je pense qu'il serait plus prudent de se trouver à Toulon deux jours plus tôt; ainsi il faudrait y être le 18. Veuillez donc arrêter nos trois places pour que nos missionnaires puissent être arrivés à Toulon, le 18 de ce mois. Il faudrait les prendre sous le nom de M. Lambert.

Aussitôt que les places seront retenues, veuillez m'en faire donner avis par un petit bout de lettre. Ayez la bonté de me faire indiquer le jour et l'heure du départ de Paris, afin que je puisse arrêter les places en conséquence à Amiens pour Paris.

Si vous aviez occasion d'envoyer quelqu'un au Ministère, vous me feriez bien plaisir de vous informer si l'on accorde le passage à ce Monsieur qui doit se rendre à Madagascar.

Depuis que j'ai adressé au Ministre le projet de notre réunion avec ces Messieurs du Saint-Esprit, j'ai reçu deux lettres du Ministère, et l'on n'y fait aucune mention de ce projet; on ne répond à aucun des points que j'y ai exprimés. Leurs lettres sont cependant assez bien, la dernière surtout.

Je présume que vous avez fait quelques démarches. Vous aurez sans doute trouvé la lettre que je vous ai adressée à ce sujet, un peu longue. Mais M. Schwindenhammer m'a dit que vous désiriez d'amples explications.

J'ai l'honneur d'être, ma bonne Mère, dans la charité de Jésus et Marie, votre très humble et très affectionné serviteur.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

1<sup>o</sup> P. S. — On vous remboursera les avances que vous feriez pour les arrhes.

2<sup>o</sup> P. S. — Il est probable que, sous peu, je serai obligé de faire un voyage à Paris. Mgr Barron y viendra, et il faudra régler avec lui plusieurs choses touchant la mission de la Guinée.

\*\*

à la **Mère Javouhey** :

XIII

Madame,  
Madame Javouhey, Supérieure Générale  
de la Congrégation Saint-Joseph,  
rue de Valois-du-Roule, 18, Paris.

*La Neuville. le 5 avril 1845.*

MA TRÈS HONORÉE MÈRE,

J'allais répondre dès hier à votre bonne lettre du 3 courant; mais cette affaire demande de la réflexion.

Il m'est difficile de faire des démarches auprès de M. Warnet, ne connaissant pas assez ses dispositions. Je risquerais de reculer le succès de l'affaire au lieu de l'avancer. Si nous faisons les premières démarches, ces Messieurs auraient pour ainsi dire le dessus, et ne nous accorderaient pas la supériorité des deux Congrégations réunies; ils voudraient être les maîtres. Je ne tiens pas à être supérieur, il s'en faut bien. Je suis accablé et bien en peine avec cette malheureuse supériorité; mais si nous n'avons pas la supériorité de notre côté, notre œuvre des Noirs serait bien aventurée et notre esprit perdu. D'ailleurs, nos Messieurs ne consentiraient jamais que je cède sur ce point. De plus, le bien que nous voudrions faire ressortir, de cette réunion, pour votre Congrégation, et par là, pour l'ensemble de la bonne har-

monie de toute l'œuvre coloniale, ce bien n'existerait plus. Il n'y a donc pas à balancer sur ce point; et, si je faisais les premières avances de mon chef, et sans que les choses soient assez préparées, nous risquerions de grandes difficultés. Il serait donc bon, ma bonne Mère, puisque vous avez commencé à vous occuper de cette œuvre, et à faire quelques avances, que vous continuiez à préparer l'accord.

Ne pourriez-vous pas dire à M. Warnet que vous m'avez écrit au sujet de cette réunion, depuis l'entrevue que vous avez eue avec lui, et que vous m'avez trouvé plus disposé que jamais à l'accomplir.

Vous pouvez proposer que les deux Congrégations unies et ne formant qu'une, sous un même supérieur, réunissent l'œuvre de la formation du clergé colonial et l'instruction des Noirs dans une seule et même œuvre. Les règles de chacune des deux œuvres resteront dans leur teneur et seront conservées pour la direction de ces œuvres, et pour la conduite des membres qui y seront employés, à moins que, de commun accord, on ne juge à propos d'y faire des changements; que le Conseil du Supérieur sera composé d'un nombre égal des membres tirés de la Congrégation du Saint-Esprit et de la Congrégation du Saint-Cœur de Marie. On conviendrait du nombre quand on en viendra à l'examen des conditions de la réunion.

Enfin, que chaque œuvre conservera son vocable et ses dévotions. Le Séminaire ou l'œuvre du clergé colonial sera toujours intitulé du Saint-Esprit; et les missionnaires employés auprès des Noirs seront sous la protection du saint Cœur de Marie.

Vous pouvez faire ressortir l'importance de cette union pour le bien général des colonies. L'œuvre serait complète pour le bien du Saint-Esprit et le nôtre. Cela établira les deux œuvres bien plus solidement. Faire ressortir le côté fâcheux des deux œuvres existant séparément pour le même objet. Vous pouvez ajouter que nous sommes bien vus du Ministère, bien vus à Rome, que nous commençons à être connus et estimés en France parmi le clergé, et même parmi les évêques; que le

Ministre vient de nous demander des missionnaires pour l'île Bourbon; que nous avons beaucoup de monde; que, réunis, nous pourrions mettre le Séminaire sur un bon pied, et inspirer la confiance aux évêques de France; que les évêques verraient certainement avec plaisir cette réunion; que le Séminaire portant le nom du Saint-Esprit, comme auparavant, aux yeux du monde, nous serions toujours regardés comme des Spiritains.

Je crois que vous pourriez facilement entrer dans cette négociation, en vous excusant sur le désir ardent que vous avez, du bien des colonies, et sur l'intérêt que vous portez au Saint-Esprit et à nous, comme à des œuvres si importantes. Je vous prierais seulement de ne pas présenter les choses de manière qu'on puisse douter que ces propositions viennent de moi. Si vous vouliez, vous pourriez écrire en prétextant votre santé pour ne pas aller voir M. Warnet; vous pourriez plus facilement transcrire de cette lettre-ci, les parties que vous voudriez représenter dans la vôtre.

Je suis enchanté de vous voir entièrement remise, j'en bénis Dieu. J'espère que, bientôt, je viendrai à Paris. Mgr Barron devait quitter Rome immédiatement après Pâques. Aller à Paris maintenant pour être obligé d'y retourner tout de suite après, serait une perte de temps. Je pense que les affaires ne pressent pas pour huit ou quinze jours; si cependant il y avait quelque chose qui presse, veuillez me le faire savoir, et je viendrai.

Vous ne me dites rien du Ministère. Je présume que vous avez envoyé à M. Mestro la lettre que je vous ai adressée. Cela était nécessaire, car celle que j'ai écrite au Ministre a besoin de la vôtre, pour y avoir de plus amples explications sur chaque chose.

Je *ihc* recommande à vos prières et suis en la charité de Jésus et de Marie votre très humble et dévoué serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre du St-Cœur de Marie.*

à la **Propagation de la Foi** :

VII

Monsieur,

A Monsieur Choiselat, fabricant de bronze,  
rue du Pot-de-Fer, à Paris.

*La Neuville-lès-Amiens, le 7 avril 1845.*

MONSIEUR,

Je viens de recevoir une lettre du Conseil central de Lyon qui me demande des renseignements sur l'état de la mission de la Guinée. Je présume que le Conseil de Paris sera bien aise aussi de savoir ce que devient cette mission. Je prends donc la liberté de vous adresser les réponses que j'ai faites au secrétaire du Conseil de Lyon, sur les questions qu'il m'avait proposées.

1° S'il était vrai que la mission de la Guinée avait éprouvé toutes les pertes de missionnaires annoncées dans les journaux? J'ai eu l'honneur, il y a longtemps, d'annoncer aux deux Conseils, tous les désastres que les journaux ont rapportés depuis.

2° Si Mgr Barron a réellement quitté son vicariat et si la mission était réellement abandonnée? Il est vrai que Mgr Barron, après tant de malheurs, s'est rendu à Rome, à la fin de décembre dernier, et a obtenu la permission de se retirer. Mais la mission n'est pas abandonnée; le Saint-Siège nous en a chargés; nous avons le pouvoir de nommer un Préfet apostolique pour toutes les contrées soumises à la juridiction de Mgr Barron. Nous avons proposé le plan que nous allons suivre, à la Propagande, qui l'a approuvé, et nous encourage beaucoup à le suivre. Tous les hommes expérimentés dans les affaires des côtes d'Afrique nous promettent le succès. Ce n'est pas là cependant le sujet de notre espérance. Nous mettons notre confiance en Dieu et en sa sainte Mère, et nous ne serons pas confondus.

Je me suis contenté de ces indications générales dans ma réponse au secrétaire du Conseil de Lyon. Plus tard, quand notre plan de conduite sera entièrement régula-



risé, nous l'exposerons aux deux Conseils avec tous ses détails.

Je dois aussi rendre compte à l'Association, au nom de Mgr Barron, de l'emploi des fonds qui ont été votés à différentes reprises pour son vicariat. Le respectable Prélat désire que je m'en charge. Mais il ne m'a pas encore donné les documents nécessaires pour cela. Dès que je les aurai en mains, je m'acquitterai de ce devoir,

En attendant, je vous prie d'agréer les sentiments très respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre,*  
*supérieur des missionnaires du St-Cœur de Marie.*

\*  
\*\*

à M. Dalmond :

*La Neuville, le 8 avril 1845.*

MONSIEUR LE PRÉFET,

Je suis bien affligé de vous adresser cette lettre, dont les détails vont vous causer bien du chagrin; elle m'en cause beaucoup, je vous l'assure de toute la sincérité de mon cœur. Je devais vous envoyer quatre ou cinq missionnaires et trois ou quatre Frères; vous avez quitté la France dans cette espérance bien fondée, et maintenant, je suis obligé de vous annoncer que je ne puis vous envoyer personne pour le moment, pas même ceux que vous avez placés dans votre maison.

Avant de vous donner des explications, je dois vous consoler au moins pour l'avenir. Je vous déclare donc que je suis bien résolu de ne point abandonner votre belle mission. Plus tard, quand les choses seront un peu mieux régularisées, et quand les difficultés auront disparu, vous pouvez compter sur nous. Pour vous faciliter les moyens de traiter avec notre Congrégation et pour avoir, de notre côté, plus de garanties pour le bien des missionnaires, je donne à M. Le Vavasseur toute autorité

de traiter avec vous. Il nous fera connaître de quoi il sera convenu avec vous, et j'accomplirai de mon mieux vos intentions.

Voici maintenant comment les choses se sont passées. Vous savez que j'étais bien inquiet lors de votre départ, au sujet de la portion que vous avez donnée à défricher à nos missionnaires. J'avais appris, dès lors, que Nossi-Bé était fort insalubre. Cette crainte augmenta quand les renseignements défavorables se fortifièrent de plus en plus. Je n'abandonnai pas pour cela le dessein de vous envoyer des missionnaires, bien décidé cependant à charger M. Le Vasseur de traiter de nouveau avec vous pour le lieu destiné à nos missionnaires, ne pouvant me résoudre à les envoyer dans un pays où ils auraient péri infailliblement. Ce malheur eût été très nuisible à la Congrégation, après les désastreuses pertes que nous avons essayées en Guinée, où nous avons perdu six missionnaires sur sept que nous y avions. Vous voyez bien que, malgré la peine que j'éprouvais au sujet de la destination que vous avez donnée à nos missionnaires, je devais tout de même vous les envoyer. Aussi, vers la fin de novembre, j'adressai ma demande au Ministre de la Marine pour obtenir l'accomplissement de l'accord convenu avant votre départ. Mais M. Fourdinier avait passé sur votre travail. Le Ministre me répondit, le 6 décembre, qu'il avait été stipulé qu'on ne pouvait recevoir nos missionnaires pour leur accorder ce qui avait été convenu, qu'à la condition que M. Fourdinier les présenterait, et qu'il fallait, en conséquence, m'adresser à ce supérieur pour obtenir l'accomplissement de ma demande. Dès lors, je voyais que tout était manqué. Je ne pouvais pas absolument me mettre à la discrétion de M. Fourdinier. Peu après, M. Fourdinier est décédé; mais cela ne changea pas ce qui avait été décidé auparavant, comme vous allez voir bientôt.

Il me restait à la maison, sur votre compte, M. Teysier, les FF. Etienne et Tulia, et un troisième, bon jeune homme, que M. le Supérieur du Petit-Séminaire de Castres m'a adressé pour vous. Pour nos missionnaires à nous comme je voyais qu'il y avait peu à espérer du Ministère,

j'ai envoyé, au mois de février dernier, MM. Arragon, Bouchet et un troisième à Haïti. Cependant, j'en ai encore conservé quatre ici. J'en destinais deux à Madagascar et un troisième à Bourbon. Mais, non seulement les nôtres n'auraient pas trouvé place sur le navire, le Ministre me refuse même le passage pour M. Teyssier et pour vos Frères. Je lui écrivis deux fois à ce sujet, pour le prier de m'accorder cela au moins. Il me répondit que les navires en partance étaient trop chargés, et qu'il m'engageait à attendre un prochain départ. Cette incertitude sur un départ lointain découragea les jeunes gens; ils partirent et se conduisirent même assez mal dans cette circonstance. Ils emportèrent les souliers neufs, que j'avais déjà fait faire pour leur départ, sur lequel je comptais tellement, que je leur avais fait prendre des passeports. Heureusement, on ne leur avait pas encore remis les autres effets que j'avais fait faire, et que nous garderons pour notre compte. J'ai empêché M. Teyssier de s'en aller; je lui ai fait faire une pétition au Ministre pour obtenir son passage; je lui ai suggéré des motifs qui puissent le lui faire obtenir, et j'ai recommandé de nouveau cette pétition à la *bonté* (1) du Ministre. La réponse n'est pas encore arrivée, cela me fait *craindre* que nous n'obtenions pas ce que nous demandons. J'ai dit à M. Teyssier que s'il n'obtenait pas le passage, je le lui paierais sur un navire marchand. Mais, découragé par la longue attente et la déception actuelle, il ne veut pas partir par un navire marchand. Je vais cependant faire de nouveaux efforts auprès de lui; mais je n'ai pas l'espoir de réussir.

Quant au F. Etienne, nous le garderons ici, nous le ferons instruire dans les sciences ecclésiastiques, et, plus tard, quand nous aurons le bonheur de vous envoyer des missionnaires, il sera du nombre. J'espère qu'il ne sera pas des premiers, parce que nous vous en enverrons avant qu'il ait fini ses études.

Dans le même temps que je faisais ma demande au

(1) Cette lettre n'a que deux mots de la main du V. Père; nous les soulignons. Celui qui a écrit a laissé l'espace pour insérer ces mots dans le texte.

Ministre pour l'envoi des missionnaires, et avant que ma lettre lui parvint, j'en reçus une par laquelle il me demande trois missionnaires pour l'île Bourbon. Il m'accorde le passage pour ceux-ci et me refuse pour les vôtres; cela me prouve qu'on a brouillé vos affaires au Ministère. Si j'avais été assuré du poste que nos missionnaires devaient occuper à Madagascar, si les choses eussent été réglées, j'aurais pu vous les envoyer par un navire marchand; mais comme je n'osais pas nous fixer à Nossi-Bé, et que d'ailleurs le Ministère ne nous admettait dans ses possessions à Madagascar, qu'à la condition que je m'adressasse à Messieurs du Saint-Esprit, je ne savais plus rien de fixe. Faire la dépense de deux à trois mille francs pour vous envoyer des missionnaires sans savoir ensuite si vous les emploieriez, c'eût été une imprudence de ma part. J'ai donc accepté la proposition du Ministre et j'ai envoyé deux missionnaires et un Frère à Bourbon. Ils auront le temps de s'acclimater et de faire connaissance avec les Noirs. Si, plus tard, les choses se régularisent avec votre mission, on pourrait vous les donner en les faisant remplacer à Bourbon et en leur joignant quelques autres.

Veillez bien me donner de vos nouvelles et de celles de votre mission.

Comment se porte M. Brunet? Ce n'est pas un homme de parole : il ne nous a pas encore écrit une ligne, et il nous avait promis un volume.

Je vous envoie ci-jointe, la note des dépenses faites pour les jeunes gens que vous avez placés ici. Je ne vous compte pas celles de M. Etienne Layat, puisque nous le gardons. Si M. Teyssier ne pouvait pas partir, il me rembourserait probablement sa dépense.

Agrez, Monsieur le Préfet, les sentiments très respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, votre très humble et très dévoué serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre,*  
*supérieur des missionnaires du St-Cœur de Marie.*

à la **Communauté de Bourbon** :

XXI (*bis*).

J. M. J.

A la Communauté.

TRÈS CHERS CONFRÈRES,

J'ai répondu déjà à toutes vos lettres. Je n'ai donc rien de particulier à vous dire pour le moment. Je vais vous dire un mot de nos affaires en général.

Nous sommes toujours passablement nombreux. Voici les noms de nos Messieurs : M. Schwindenhammer, M. Thévaux et M. Clair m'aideront à la maison : les deux premiers pour les cours, et le dernier pour les Frères, dont il est spécialement chargé. M. Acker reste jusqu'à nouvel ordre. MM. Arragon, Briot et Boucher sont avec M. Tisserant. M. Lossodat est avec le F. Pierre Mersy, à Port-au-Prince. M. Lambert et M. Plessis vous portent cette lettre. Vous connaissez déjà tous ces noms. Le F. Olivier vous est envoyé avec eux. Ce sont deux bons confrères, et le petit Olivier un excellent Frère, dont vous serez contents. Outre ceux-là, nous avons encore ici M. Lannurien, sous-diacre, qui a fini sa théologie à Saint-Sulpice. C'est un des plus fervents de Saint-Sulpice et un jeune homme très capable. En théologie, nous avons MM. Warlop, Perchais, Chauviré, Lamoise, Gallais et Schwindenhammer le jeune. En philosophie, M. Bourget et M. Layat. Il y a quelques ecclésiastiques qui ont demandé à venir. J'espère que le bon Dieu nous les amènera. Les noms de nos Frères sont : Olivier, qui sera avec vous, Fulgence, Vincent, Siméon, Jean, Théodore et Caset.

M. Dalmond nous a envoyé un prêtre, M. Teyssier, que vous voyez avec vos deux Messieurs et quatre ou cinq Frères, dont vous voyez deux avec nos Messieurs.

D'après ce qu'il me dit, je croyais que tout ce monde avait envie d'éprouver sa vocation et de rester avec nous, mais cela n'était pas vrai. Je présume que M. Dalmond

le croyait et qu'il se trompa. Ainsi j'y fus pris, et il a fallu les garder à la maison jusqu'à présent. C'est un grave inconvénient. Il n'y avait pas tant d'inconvénient pour M. Teyssier que pour les autres.

Notre dépense est énorme cette année-ci, et notre marine marchande a achevé de nous ruiner. Vous ne savez sans doute pas ce que veut dire cette marine, le voici : Un de nos Messieurs avait deux navires en sa possession, et deux rentes sur deux autres. Cela nous appartient maintenant, et pour la première année, nous avons fait de mauvaises spéculations, au moins nous avons eu des malheurs; un de ces navires a fait naufrage et nous coûtera probablement de 4 à 5.000 francs de réparations. Un autre sur lequel nous avons un intérêt de 10.000 francs a fait de mauvaises affaires, a eu des avaries considérables, et nous y sommes pour nos 1.100 francs; c'est un beau commencement! Il paraît bien clairement d'après cela que la Sainte Vierge n'a pas envie de faire de nous des marins, ni des négociants. Notez bien que notre naufrage a eu lieu à un endroit appelé Mont-Marie, lieu de pèlerinage pour les marins. Si nous tenions à vendre de suite ces navires, nous y perdriions trop, il faut attendre une bonne occasion. Il n'est pas moins vrai que nous sommes à bas. Nos revenus ordinaires ne suffisent pas pour l'entretien d'une forte communauté; cette année-ci, nous avons des dépenses extraordinaires assez considérables, et cette perte à supporter. M. Tisserant a eu grande compassion de nous et nous a promis de nous envoyer des écus ou des doublons. Nous les attendrons et les accepterons. Il paraît réellement qu'il pourra mettre quelque chose de côté et qu'il nous aidera. Tâchez, vous aussi, d'avoir pitié de vos chers frères, et envoyez-nous de votre superflu, si vous en avez.

Vous pourriez accepter des honoraires de messes pour venir à notre secours. Ayez soin de ne pas parler de ce que vous nous envoyez, de peur qu'on ne dise que vous ramassez pour enrichir la communauté.

M. Laval aura peut-être aussi quelque chose de reste. Nous ne vivons pas cependant misérablement, mais médiocrement. Le matin, du pain et du vin mêlé d'eau; en

hiver, de la soupe (sans pain sur la table); midi, soupe, bouilli ou autre espèce de viande, légumes et dessert; le soir, pommes de terre et un autre plat de légumes ou salade, et dessert. De l'abondance, d'un tiers de vin et deux tiers d'eau, ou du cidre avec moitié eau. Le pain, nous le faisons à la maison, tous les samedis pour toute la semaine. Quelle que soit notre misère, nous ne mourrons pas de faim, cette année; nous avons le blé pour toute une année, des pommes de terre jusqu'à ce que notre jardin nous en donne de nouvelles. Nous avons tiré cette année-ci, 700 paniers, et plus. Nous n'avons rien vendu, tout sera dévoré par nous seuls.

M. Collin va regretter La Neuville, lui qui était grand mangeur de pommes de terre. Quant au cher petit P. Blanpin, il est bien heureux de n'y être pas, il en serait sans cesse constipé. Nous nourrissons toujours trois porcs; il y en a toujours un dans le saloir, et quand celui-ci est fini, un autre y passe de gré ou de force. Nous avons trois vaches pour avoir du fumier; elles gagnent leur pain par le lait seul qu'elles donnent et le fumier ne coûte rien. Cela nous est très commode pour les malades. Nous autres, qui sommes robustes et d'une vigoureuse santé, nous en profitons aussi. Nous avons une quinzaine de poules et une quarantaine de pigeons, qui, je pense, paient médiocrement leur pension. Nous avons aussi un cheval qui me fait mal au cœur : c'est de trop, un baudet nous suffirait. On prétend que non. Nous avons deux chiens; je ne sais combien de chats, et, plus que tout cela, des souris, qui vivent comme des reines dans nos greniers, où elles ont leurs provisions surabondantes pour plus d'un an. Nous avons du vin pour plus d'un an, treize pièces entières que nous avons fait venir de Marseille par un de nos navires, mais il n'est pas encore payé.

Mgr Barron, Vicaire apostolique de la Guinée, a été déchargé par le Saint-Siège, et on nous a donné le soin de cette mission. Ne soyez pas inquiets à ce sujet; nous n'irons pas si vite. Cette mission a été fort mal conduite, et nos pauvres ou plutôt nos heureux missionnaires ont agi avec beaucoup d'imprudence; ils allaient tête baissée

à la mort, sans prendre aucune précaution. Dieu l'a voulu, que son saint nom soit béni! Je n'ai pu me résoudre à abandonner tant de millions d'âmes; j'ai donc accepté cette mission. Etant les maîtres et ayant déjà fait une affligeante expérience, nous avons plus de chances de succès. Nous irons plus lentement, mais plus sûrement. J'ai en mains une feuille en blanc des pouvoirs de Préfet apostolique pour ces côtes. Quand les affaires coloniales seront un peu éclaircies (elles sont bien en déroute maintenant et bien brouillées), nous entamerons les négociations avec le Ministère, pour obtenir la permission d'établir à Gorée une maison de missionnaires et une école élémentaire de petits Noirs qu'on y prendrait fort jeunes pour les dégrossir et préparer à être conduits ensuite en Europe. Nous avons obtenu la permission de faire à Rome un établissement où nous les formerons à la solide piété; nous leur donnerons une instruction étendue. Nous choisirons les plus pieux et les plus capables pour les former au sacerdoce. Nous ferons apprendre les arts et métiers aux autres, et nous les renverrons dans leur pays; les premiers y exerceront le ministère; les autres aideront soit comme catéchistes, soit autrement. Ce plan paraît beau, mais pas de facile exécution. Il paraît beau et cela me gêne; de pauvres gens comme nous ne sont pas capables d'entreprendre de si grandes choses. Mais que faire? Il faut bien faire quelque chose pour sauver ces millions de pauvres âmes. J'aurais mieux aimé ne pas inventer d'avance; il eût été plus convenable que les choses se fussent développées d'elles-mêmes et peu à peu; mais que faire? Il faut cependant sauver ces pays, et si les choses se sont présentées à mon esprit toutes régularisées, ce n'est pas une raison pour ne pas en chercher l'exécution. Nous n'irons pas avec trop d'ardeur, nous suivrons la marche de la divine Providence pour exécuter ses desseins selon son bon plaisir, et au fur et à mesure qu'elle nous présentera les moyens. Ce qui est le plus sérieusement à craindre, c'est que ma mauvaise conduite ne lasse la miséricorde de Dieu, et n'empêche la bénédiction de Dieu de se répandre sur ce dessein et sur les autres œuvres



que je pourrais entreprendre pour sa gloire. Priez instamment notre bon Maître, qu'il ne perde pas tant d'âmes à cause de moi. Je crains plus que jamais, et il y a tout à craindre, si la Justice divine fait attention à moi.

J'espère que les travaux et les prières de nos chers confrères et le généreux sacrifice de nos missionnaires immolés en Guinée, arrêteront la colère de Dieu et feront pencher la balance de sa miséricorde pour détruire le mauvais effet que doit naturellement produire la conduite d'un seul qui ne vaut rien.

Nous commencerons par envoyer en Gorée deux missionnaires, dont l'un sera Préfet apostolique, et de plus un Frère.-L'état sanitaire de Gorée est renommé; c'est à peu près celui du Cap de Bonne-Espérance. Dans l'espace de vingt-cinq ans, la fièvre jaune n'y a été que deux fois. Les Sœurs de Saint-Joseph ont des Religieuses à Gorée, et elles n'ont pas éprouvé de pertes particulières. Nos missionnaires un peu habitués au climat, parcourront les côtes dans les temps favorables, ils acquerront peu à peu l'expérience des pays, ils ramasseront des enfants de la Sénégambie et de la Guinée. Plus tard, quand ils auront acquis une expérience plus certaine, ils trouveront peut-être des postes salubres dans l'intérieur des terres, loin des bords de la mer et des rivières, dans des endroits moins humides et plus aérés; alors, on établira des communautés dans ces endroits; en attendant, nous formerons peu à peu des prêtres et des catéchistes Noirs, et, avec la grâce de Dieu, nous obtiendrons quelque résultat. J'espère que vous ne désapprouverez pas cette marche qui me paraît prudente.

Si vous pouvez m'envoyer des enfants Noirs pour être ensuite transportés en Guinée, je les recevrai avec joie; nous commencerons de suite l'établissement de Rome. Si vous avez des enfants à envoyer, donnez-moi tout ce que vous pourrez, je ne crains pas le nombre; plus il y en aura, mieux cela vaut.

Je ne suis pas encore fixé sur le choix du Préfet apostolique. Ce sera ou M. Thévaux ou M. Briot, qui est à Port-au-Prince. Et alors, M. Clair ira remplacer M. Briot, et j'y joindrai M. Acker. Je ne vois pas encore posi-

vement quel Frère je mettrai avec eux. Quant à l'établissement de Rome, nous avons cru qu'il fallait le mettre dans cette capitale du monde, parce que c'est le climat qui serait le plus favorable à la santé des Noirs, parce que les terres sont très bon marché (on pourrait plus facilement en acheter pour leur apprendre l'agriculture, et cela sera une partie des ressources pour leur subsistance) parce que nous n'aurons pas à craindre les entraves qu'on pourrait nous mettre en France, et les tracassés qui pourraient nous susciter nos impies, parce que nous aurions la liberté de recevoir les Noirs qui ne sont pas sous la domination française, et les Gouvernements étrangers n'y mettraient pas non plus l'opposition qu'ils mettront si c'était en France. Nous aurions aussi plus d'aumônes à Rome qu'en France; car si vous exceptez Paris et Lyon, toutes les autres villes s'occupent plus spécialement des œuvres françaises, et les bonnes âmes préfèrent donner leurs aumônes aux œuvres diocésaines.

Nous avons en mains 20.000 francs, appartenant à la mission de la Guinée. Mgr Barron nous laisse aussi à peu près cette somme; nous ferions en outre un petit sacrifice de 18.000 francs. Avec cela, on peut commencer quelque chose. Le Cardinal Fransoni me promet en outre que la Propagande viendra à notre secours quand une fois l'établissement sera fait.

Mais je ne vous ai pas encore dit un mot de vous, et c'est par là qu'il eût fallu commencer. Le Ministre m'a enfin écrit pour me demander trois missionnaires pour Bourbon, au nom du Gouverneur. Il fournit les frais de route et le passage; il donne à entendre qu'une fois arrivés, les missionnaires auront les appointements qu'on vous donne. Je lui ai demandé que les frais de trousseau soient compris dans les frais de voyage. Il me l'a accordé par une seconde lettre. Je vous envoie donc deux bons confrères, avec lesquels, vous vivrez, j'espère, dans une grande union de charité; vous leur donnerez le bon exemple et vous leur rendrez profitable l'expérience que Notre-Seigneur vous a donnée. Leurs noms sont M. Lambert et M. Plessis. Je ne pouvais envoyer trois prêtres, ayant besoin de faire une petite réserve pour la pauvre

Guinée. Mais ne soyez pas inquiets, nous marcherons pas à pas. Le bon M. de Régnier, dans sa dernière lettre, écrite au commencement de sa maladie, me dit : « Ne vous découragez pas, mon cher Père; quand tout sera perdu, Marie se montrera. » J'espère que cette âme chérie de notre bonne Mère aura dit vrai. Je l'ai espéré dès que la mauvaise nouvelle me fut donnée. Elle arriva le premier jour de la retraite du commencement de cette année, que je devais donner à nos chers confrères du noviciat, une demi-heure avant le premier exercice. Il fallait donner toute la retraite sans que rien ne paraisse. Malgré la préoccupation des exercices de la retraite et la direction de nos Messieurs, mon âme fut sans cesse prosternée devant Dieu, dans une disposition de sacrifice, et c'est dès lors que ce dessein se présente à mon esprit comme un trait de lumière pour le salut de ces vastes pays. De manière qu'au moment où tout était perdu, selon la rigueur de l'expression de M. de Régnier, la bonne Mère n'a pas permis que je tombasse dans le découragement et m'inspira une pensée qui me fut comme un trait de lumière et qui est pleine des plus grandes espérances. Mais je ne m'aperçois pas que je fais là une bien longue digression. Revenons. Il faut donc vous contenter de deux confrères. J'y joins le bon F. Olivier, dont vous serez bien contents, j'en suis sûr. Ce sera là un bon cuisinier surtout; il ne pourrait pas faire autrement, ayant été trois mois à étudier cet art auprès de notre marmite. Mes chers Frères, il faut vous contenter du peu que je vous dis; une misérable migraine est venue me saisir au milieu de ma lettre adressée à vous, et de celle adressée à votre cher supérieur (car je menais toutes les deux de front). Il fallut rester sans rien faire pendant trente-six heures au moins, et en ce moment me voilà en retard. Vous n'aurez pas non plus de lettres particulières que j'aurais bien désiré vous écrire. Il ne faut vous en prendre qu'à ma migraine. Ne lui en voulez cependant pas, c'est une bonne compagne qui m'aime bien, puisqu'elle me visite si fréquemment. Ordinairement, je lui offre une tasse de café noir, elle s'en contente et se retire aussitôt; mais lorsque je n'y

pense pas ou que je n'ai pas le temps de lui faire cette politesse, elle me le fait bien sentir. Ne demandez pas au bon Dieu de me l'enlever, elle m'est très utile. Vous souffrez en vous sacrifiant à la gloire de Dieu, et moi pour ne rien faire; mais n'importe, ne faisant rien, il faut au moins que je souffre quelque peu. Du reste, il paraît que Dieu veut remplacer ma maladie de nerfs par cette migraine, car à mesure que la migraine est fréquente, la maladie de nerfs diminue.

Adieu, chers Frères. Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*La Neuville, le 8 avril 1845.*

Vous êtes étonnés de ne pas voir avec nos chers confrères M. Teyssier et les deux Frères; la raison en est que le Ministère leur a refusé le passage; nous avons fait de nouvelles démarches pour M. Teyssier. Je ne sais si nous obtiendrons quelque chose.

\*  
\*\*

à M. Le Vasseur :

XXI

à M. Le Vasseur seul.

J. M. J.

TRÈS CHER CONFRÈRE,

Il faut compléter ce que je vous ai dit dans la lettre commune au sujet de la Guinée, je veux dire des enfants Noirs que je vous demande. Si l'envoi des enfants ne doit pas nuire à votre mission dans l'esprit des Blancs, vous pouvez m'envoyer autant d'enfants que vous voudrez : les uns seront pour l'état ecclésiastique, les autres pour les arts et métiers et, l'agriculture. Mais ce qu'il faut savoir, c'est qu'ils seront destinés pour aller en Guinée, ou, si vous jugez à propos, à Madagascar. Je dis, *si vous*

*translated in part*

*jugez à propos*, parce que je présume qu'il y aurait des difficultés pour cela, plus que pour la Guinée. Si vos Blancs voyaient arriver des prêtres Noirs, des missionnaires, des catéchistes Noirs, cela les fâcherait. C'est à vous à en juger. Vous pouvez en parler à M. Dalmond et vous entendre à ce sujet.

Pour le transport des enfants, vous pourriez peut-être l'obtenir gratuit du Gouverneur. Vous pouvez lui assurer que cette entreprise est toute dans l'intérêt de la France, que ces enfants, une fois formés, seront envoyés sur les côtes d'Afrique appartenant à la France, ou sur les autres côtes où l'on disposera les esprits, pour les préparer et les rendre favorables à la France. Vous pouvez lui dire que nous faisons l'établissement à Rome, comme le pays le plus propice à la santé, des Noirs, et à cause de la facilité pour les ressources, pour leur subsistance. Nous n'avons pas encore proposé formellement notre projet au Ministère, parce que je veux attendre que les affaires religieuses des colonies soient traitées. Le délabrement de la maison du Saint-Esprit a mis un désordre complet dans les affaires. Dès que les choses seront un peu déterminées, je ferai mon rapport au Ministre, et je suis sûr qu'il y sera favorable, parce qu'il en résulterait un bien très grand sous le point de vue de la politique et du commerce, et le Gouvernement n'aurait pas de dépenses à faire. Cependant, je suis persuadé que vous éprouverez des difficultés de la part du Gouverneur, jusqu'à ce que nous ayons l'assentiment formel du Ministre. Soyez prudent et ne vous suscitez pas de mauvaises affaires pour cela. Si vous pouvez envoyer des enfants sans imprudence et que le Gouverneur ne veuille pas donner le passage, vous pourriez traiter avec des navires marchands, que ces enfants soient à la ration du bord. Le Délégué du Sénégal et un Capitaine de corvette m'ont dit, après avoir fait le calcul devant moi, que la dépense pour la ration du bord est de 80 centimes au plus par jour. Si vous donniez même 1 franc, cela viendrait pour chacun à 100, tout au plus à 100 et quelques francs. Sur tout cela il faut réfléchir, de peur de vous brouiller avec le gouvernement de la colonie. Vous pourriez vous entre-

tenir de cela avec quelques hommes sages et pieux, capables de vous donner des conseils utiles. Il y aura peut-être, aussi, des difficultés d'obtenir les enfants pour les envoyer en Guinée; les mères ne consentiraient pas facilement à s'en séparer pour toujours.

Quant aux enfants destinés à Madagascar, ne pourriez-vous pas trouver moyen de former à Bourbon même un établissement pour eux? On commencera à y ébaucher leur éducation et on les ferait venir à Rome plus tard; ou, s'il y avait difficulté, on verrait plus tard comment aviser au moyen de les rendre capables de faire le bien à Madagascar; d'ailleurs, on n'aurait pas besoin de dire de suite toute l'étendue du dessein que l'on aurait sur cet établissement. Votre père, votre beau-frère, M. de Villèle, M. Desbassys et autres propriétaires riches, pieux et amis de votre communauté, vous aideront volontiers à former un pareil établissement. Vous pourriez commencer à mettre un de nos Messieurs à la tête de l'établissement, M. Collin, par exemple, qui s'y reposerait de ses travaux et de ses fatigues. Vous m'en prévien-drez et je vous enverrai du monde pour soutenir cette maison et la mettre en état. Je laisse toute cette affaire à votre prudence; c'est à vous à l'examiner et à prendre vos mesures avec M. Dalmond à ce sujet, si vous croyez la chose faisable.

J'ai parlé dans la lettre commune de nos besoins. Ces besoins sont réels. Nous sommes en arrière pour plusieurs milliers de francs. Je ne m'en inquiète pas; la bonne Mère ne nous laissera pas faire banqueroute. Cependant, si vous pouviez venir à notre secours, ce serait une bonne chose. Vous pourriez peut-être prendre des honoraires pour vos messes; vous pourriez peut-être aussi mander à M. Laval s'il avait quelque superflu, de nous l'envoyer. Avec cela, nous nous en tirerons sans difficulté, et d'autant que M. Tisserant nous a promis du secours, lui aussi. Cependant, il ne faut pas vous laisser manquer : votre santé a plus besoin d'être soignée que les nôtres, les climats chauds demandent plus de soins. D'ailleurs, pour nous, la force de la dépense ne consiste pas dans la nourriture, mais dans une multitude d'accès-

soires qu'exige une communauté nombreuse. Par conséquent, quelque misérables que nous soyons, nous ne retrancherions rien sur la nourriture, et de là nos santés n'en souffriraient pas; tandis que pour vous, vous seriez obligés de faire des épargnes sur la nourriture; cela ferait du mal.

Venons enfin au but principal de cette lettre, sur les missionnaires que je vous envoie. Voici ce que je vous dirai en général. Nous avons enfin résolu, après bien des hésitations, à quitter la mission de Madagascar pour le moment, ou plutôt à attendre que nous ayons des notions assurées sur ce pays. La portion que M. Dalmond nous a déterminée, étant si malsaine, m'enlève toute confiance, comme je vous l'ai déjà dit dans d'autres lettres. M. Dalmond m'a promis d'abord la Rivière de Saint-Augustin, qu'il dit être aussi saine que Paris et dont les habitants sont pleins de bonnes dispositions. Je lui ai promis des missionnaires, en le remerciant de ce qu'il nous débarrasse de Nossi-Bé, que votre chirurgien-major dont j'ai oublié le nom me dit déjà alors être très malsain. M. Dalmond donne ensuite la mission de Saint-Augustin aux Pères Jésuites; il en donne une autre, qu'il disait être très salubre, à ceux que M. Fourdinier lui donna, et il nous laisse Nossi-Bé. Comme je lui en ai fait des plaintes, il me dit que le quartier opposé au Blockaus des Français est moins mauvais, et que c'était moins insalubre. Mais je réfléchis, que, envoyer là nos missionnaires, ce serait les faire périr sans ressource, parce que là, il n'arrive pas de navire pour les transporter ailleurs, lorsqu'ils tomberaient malades. Je ne vois donc pas moyen de compter sur M. Dalmond. De plus, M. Fourdinier, dans ses derniers jours, nous desservit complètement au Ministère; le Ministère ne voulant plus de nous pour Nossi-Bé que sous la condition que nous nous ferions présenter par M. Fourdinier, ce que je pouvais faire en conscience.

Il n'y avait donc plus moyen de nous destiner à Madagascar, pour le moment. Je ne crois pas cependant qu'il faille renoncer à cette mission, mais il faut attendre; il me semble que le moment de la divine Providence n'est

pas encore arrivé pour que nous y allions. Prenez vos mesures pour acquérir une connaissance exacte du pays, de l'état de salubrité des différents quartiers et de l'intérieur des terres. Si les choses s'éclaircissent un peu davantage, alors nous irons. Je crois que, pour le moment actuel, ce serait une grande imprudence de nous embarquer dans cette mission, surtout ne pouvant nous confier à M. Dalmond. Je crois qu'il est plus naturel que nous portions nos vues vers les missions dans lesquelles l'autorité ecclésiastique est à nous. Voilà où en était l'état des choses quand le Gouverneur de Bourbon donna de bons renseignements sur nos travaux. Le Ministre m'en fit part et me fit espérer une prochaine demande. Cette demande arriva. Il me demanda trois missionnaires; mais il me dit qu'au commencement ils ne seront pas payés, comme il vous était arrivé à vous autres. Vous tâcherez cependant de vous faire payer tout de suite. J'ai compris, dans la lettre du Ministre, qu'il n'avait pas envie de faire porter vos appointements sur le budget du Ministère, mais sur la caisse coloniale; aussi n'ai-je pas insisté sur ce point. Le Ministre m'a cependant donné du secours pour les frais de voyage et le trousseau de deux missionnaires. Je n'ai pas pu vous envoyer trois missionnaires, à cause des trois que je fus obligé de donner à M. Tisserant, et de la réserve que je suis obligé de faire pour la Guinée : j'ai donné deux prêtres et un Frère pour suppléer au troisième. Tâchez d'obtenir quelque chose pour le Frère, cependant n'insistez pas; on pourrait vous prendre pour des gens intéressés. Vous saurez mieux que moi vous conduire à ce sujet. Suivez ce que la prudence vous inspirera.

Pour en revenir à M. Dalmond, il me laissa ici un prêtre et trois Frères. L'un des trois Frères me demanda, il y a longtemps, à entrer dans la Congrégation. Il est capable de faire sa philosophie; c'est un homme très solide, je l'ai donc accepté. M. Dalmond m'avait fait penser que tous entreraient dans la Congrégation et m'y autorisa. M. Dalmond me laissa 2.000 francs pour les dépenses que j'aurais besoin de faire pour ce prêtre et ces Frères. Ils en ont dépensé la moitié, et voilà que



maintenant le Ministère ne veut plus les embarquer. J'ai fait des instances, mais inutilement. Les deux Frères nous ont donc quittés hier et les 600 francs dépensés pour eux sont perdus, puisque ce n'était pas pour nous qu'ils étaient ici. Je ne compte pas à M. Dalmond les dépenses faites pour celui qui entre dans la Congrégation, et plus tard, j'espère l'envoyer tout de même à Madagascar. Quant au prêtre, j'ai fait de nouvelles instances, je lui ai fait faire une pétition et je l'ai envoyée et recommandée au Ministère. Je n'ai pas encore reçu la réponse, et le départ approche cependant. Ce prêtre s'appelle M. Teyssier; c'est un excellent prêtre, mais qui n'est pas fait pour une vie de communauté. Je comptais l'envoyer à M. Dalmond sur un navire marchand, si le Gouvernement ne voulait pas le transporter, mais voilà qu'il me dit : Si la réponse du Ministre est négative, je n'irai pas à Madagascar. C'est un homme décidé : je suis bien sûr qu'il n'irait pas, s'il ne pouvait partir avec nos Messieurs. Il s'ennuie déjà beaucoup de voir que nos confrères ne vont pas à Madagascar tout de suite. Il se plaît assez avec nous et désire ne pas être entièrement isolé. Je vous dis tout cela pour que vous puissiez donner des explications à M. Dalmond, à qui, d'ailleurs, je vais écrire aussi. Vous pouvez lui dire que nous sommes bien loin de renoncer à Madagascar; que nous y pensons très fortement et que nous ne lui avons pas envoyé de monde : 1° parce que nous voudrions avoir de plus grandes assurances sur le pays où il nous placerait; que les renseignements que j'ai reçus sur Nossi-Bé sont tels que je ne puis en conscience y envoyer de but en blanc nos missionnaires, surtout depuis les malheurs qui nous sont arrivés en Guinée; 2° que le Ministère s'était rétracté des promesses qu'il avait faites à M. Dalmond et que je n'avais pas assez de ressources pour envoyer nos missionnaires si loin. Il a oublié de m'indiquer le moyen d'avoir de quoi payer leur passage, en cas de refus de la part du Ministère; 3° que Nossi-Bé ne pouvait plus nous être offert, puisque M. Fourdinier avait promis au Ministre les sujets nécessaires pour cette île.

Que M. Dalmond prenne donc bien ses mesures, qu'il

détermine bien les choses et qu'il règle avec vous le lieu où l'on pourrait placer une mission et les moyens de subsistance. C'est à vous à prendre les informations nécessaires pour la sûreté des missionnaires et pour le succès de leurs travaux.

Tout ce que je viens de vous dire vous fournira les explications à donner : pourquoi nous étions résolus d'abord à négliger la mission de Bourbon; les dispositions défavorables du Ministère, qui ne m'avait pas répondu à une demande que je lui avais adressée pour le passage d'un missionnaire pour Bourbon. On m'a bien dit formellement qu'on ne me donnera pas de trousseau, ni les frais de voyage, mais on ne me dit pas qu'on veut me donner le passage, qui fut l'objet principal de ma demande. On ne s'étonna pas que j'allais presque abandonner Bourbon. La lettre du Gouverneur et la mort de M. Fourdinier firent changer le Ministère à ce sujet. Il vous sera facile à expliquer aussi pourquoi nous laissons Madagascar et nous revenons à Bourbon.

Pour M. Dalmond, vous pourriez lui faire la proposition de l'établissement des petits Noirs à Bourbon, en attendant que nous lui envoyions du monde (si toutefois vous voyez que cet établissement puisse se faire). Les Pères Jésuites seraient sans doute plus capables que nous de former des enfants Noirs; mais les Jésuites ne feront pas un clergé indigène; cela est entièrement opposé à leur système pour les Missions, et il est de nécessité absolue d'en former un pour Madagascar. Que si M. Dalmond ne veut pas nous laisser faire en cela et qu'il charge de cela d'autres missionnaires, comment voulez-vous avoir la confiance de lui donner des missionnaires?

Ce que j'ai à vous dire de spécial sur les missionnaires que je vous envoie : M. Lambert (Prosper), âgé de 34 ans, d'un bon jugement, d'une vertu solide. Il est humble et simple. Il a de l'expérience du saint ministère, il parle assez facilement pour les sermons; il aura cependant besoin de se préparer pendant un temps assez considérable. Je crois qu'il fera du bien et que vous en serez très content. C'est un bon choix que je vous ai fait.

M. Plessis n'est pas de même. C'est un bon homme, ah

oui! un bon homme, et voilà tout. Il a de la piété et de la bonne volonté, il sera docile; mais c'est un esprit faible et pusillanime, qui se trouble facilement quand il est hors de sa sphère. Vous pouvez compter qu'à son arrivée il sera troublé, s'il n'éprouve quelques sentiments spirituels. Que cela ne vous effraie pas; calmez-le, remettez-le tout doucement. Quand une fois il sera dans un cours ordinaire de choses, il ira bien. Il ne faudra pas l'exposer à être en rapport avec les Blancs. Il faudrait veiller à ce qu'il n'ait pas de rapports fréquents avec des prêtres mal disposés; ils lui feraient facilement du tort. M. Lambert, quoique très bon et solide, a un caractère timide; il serait bon dans les commencements, jusqu'à ce qu'il soit bien habitué, que vous ne le mettiez pas en rapport avec les Blancs; cela lui causerait des embarras. Ne le mettez pas non plus à la tête des choses; d'abord, à cause de l'embarras que cela pourrait lui causer. Il craint très fort d'être mis à la tête; il craint très fort aussi d'être mis en rapport avec les gens du monde, à cause de sa timidité. Il a aussi une autre petite misère qui est peu de chose; il a les yeux faibles, dit-il, il lit difficilement à la lumière; et alors il craint terriblement de donner le baptême ou tel autre sacrement, de peur de mal prononcer la forme. La même crainte lui arrive pour la confession des personnes dont il ne comprend pas encore parfaitement le langage, de peur qu'on lui ait dit un péché qu'il n'aurait pas compris et qu'il donne une fausse absolution. Ce sont là deux scrupules singuliers. Pour tout le reste, il n'est pas scrupuleux du tout, il est au contraire très à son aise, et assez large dans les décisions des cas de conscience dans le confessionnal.

Je leur ai joint un bon Frère, Rivière Olivier, âgé de 42 ans. Il est très bon, solide, plein de foi, modeste et docile. Il n'a pas fini tout son noviciat; j'ai cependant cru devoir le préférer à d'autres plus avancés que lui dans leur noviciat, parce qu'il vous convient davantage.

Ayant deux confrères, vous pourrez faire en sorte de séparer MM. Collin et Blanpin.

Maintenant, j'ai une grande question à vous proposer, au sujet de votre bonne mission de Bourbon. Je vous

prie de l'examiner avec soin, en la présence du divin Maître. Vous êtes fixés à Bourbon, à la Rivière-des-Pluies, et vous exercez encore à un autre endroit. Vous y faites un bien réel, un bien solide, mais un bien qui n'est pas assez étendu. Je suppose que votre action s'étende sur 4, 6 ou 10.000 Noirs, il resterait encore une soixantaine de mille qui sont étrangers à vos soins et à votre sollicitude, c'est un grand inconvénient. Agissant de la sorte, il vous faudrait trente missionnaires pour l'île Bourbon, ce qui n'est pas possible, parce que les autres missions seraient abandonnées, et notre Congrégation resterait stationnaire : une petite mission n'attirerait pas de monde. Un second inconvénient, c'est que vous ne pourriez jamais suffire aux travaux; vous serez toujours accablés d'ouvrage, car un ministère ordinaire exercé sur plusieurs milliers d'âmes, surtout un ministère laborieux comme le vôtre, exige un travail pénible et continu. En troisième lieu, tôt ou tard, il est à risquer que les abolitionnistes ne l'emportent sur le Ministère, avant qu'on ait eu le temps de préparer les esclaves à l'émancipation. Vous aurez alors un grand ministère à exercer pour empêcher les désordres de tout genre. Vous seriez les maîtres de l'esprit des Noirs de Saint-Denis et de la Rivière-des-Pluies; mais l'entraînement serait très fâcheux dans les autres parties de l'île, et personne pour arrêter le débordement. Alors les difficultés seraient très grandes à ramener les pauvres Noirs à des sentiments religieux; il serait difficile de les empêcher de tomber dans un état terrible. Voilà pourquoi, examinez s'il ne serait pas plus utile que vous exerciez votre ministère à la façon des missionnaires en employant le système des stations, telles que nos règles les comprennent. Passer quelques mois dans un endroit, instruisant les Noirs, les convertissant, les changeant, les baptisant, mariant; et puis, quand un quartier est en bon état, on se porte vers un autre et on en fait autant. On donnerait les dimanches des exercices plus forts; pendant la semaine un peu moins. On resterait dans un quartier deux mois, trois mois, six mois ou même davantage pour le cultiver solidement. De temps à autre on y reviendra passer quelques jours pour re-

mettre ce qui serait dérangé. C'est ainsi que nos saints personnages de France faisaient du temps du Cardinal de Bérulle et de saint Vincent de Paul. Il est certain que le mal était grand et très grand alors, dans les pays où ils allaient prêcher, et ils renouvelèrent la France. Il est certain que le bien que vous faites maintenant est plus solide parmi ceux sur lesquels vous travaillez; mais le bien serait plus étendu de la manière que je viens de dire, et quoique moins solide, quoique avec un grand nombre de rechutes, vous enverriez peut-être plus d'âmes au ciel, qu'en marchant comme vous avez fait jusqu'à présent. Les âmes que vous enverriez au ciel seraient moins parfaites, et encore cela n'est pas sûr. Je pense que peut-être le travail serait moins fatigant pour vous; vous ne feriez que ce que vous faites maintenant, et vous auriez des moments de délassement dans les intervalles, entre les différentes missions. Examinez cette question devant Dieu.

Vous pourriez peut-être essayer de faire faire de temps à autre une mission, et voir quel fruit en restera; mais il faudrait que le missionnaire séjourne plus longtemps qu'on ne le fait dans nos pays actuellement. J'abandonne tout cela à votre prudence : Dieu vous éclairera à ce sujet.

Je vous envoie ci-joint une copie de la lettre que j'écris à M. Dalmond, afin que vous sachiez mieux ce qu'il faudra dire. Je vous envoie aussi son compte. Il m'avait laissé 2.000 francs. J'en ai dépensé beaucoup sans que cet argent produise du fruit. J'en suis peiné, mais nous ne pouvons pas cependant perdre les dépenses que nous avons faites à sa demande, en nous gênant beaucoup et uniquement pour lui rendre service : nous sommes trop pauvres pour prendre cette dépense pour nous. Je ne compte la pension qu'à raison de 500 francs par an, y compris le blanchissage et raccommodage et une multitude d'autres frais, comme l'huile pour leur lampe pendant l'hiver.

Je ne sais pas encore si M. Teyssier part avec nos Messieurs; nous sommes encore à attendre une réponse du Ministre. Si M. Teyssier part, il reste à payer à

M. Dalmond la somme de un peu plus de 800 francs; si, au contraire, M. Teyssier ne partait pas, sa dépense ne compterait pas pour M. Dalmond, et alors nous lui devrions 1.100 francs et plus. Je donnerai cette somme à M. Lambert, qui vous la remettra en arrivant, pour que vous rendiez à M. Dalmond ce qui lui est dû.

Les affaires du Saint-Esprit sont encore en suspens; M. Hardy a quitté ces Messieurs. M. Warnet est supérieur provisoire. Le Préfet de Cayenne est revenu (il est spiritain). Avec lui, ces Messieurs sont au nombre de trois seulement. Il est à espérer que, bientôt, il se fera du changement dans les affaires religieuses des colonies.

Le Ministre vient de proposer à la Chambre des Pairs un projet de loi touchant les colonies. Quand cette question aura été discutée dans les chambres législatives, on en viendra enfin au fait, pour remédier aux maux de nos colonies. C'est alors aussi que se régleront les affaires du Saint-Esprit.

Je vous proposerai une chose que je vous ai déjà proposée dans ma dernière lettre, à savoir : s'il n'était pas utile de faire faire les vœux aux étudiants avant leur promotion au sous-diaconat. Sans cela nous avons à risquer d'être trompés bien souvent; on viendra pour recevoir les Ordres et on s'en retournera chez soi. Nous risquons par là de nous brouiller avec Messeigneurs les Evêques. Les vœux seraient un moyen sûr d'éprouver les vocations. Voyez et examinez la chose avec vos confrères, et dites-moi le sentiment de la communauté.

Vous m'avez parlé dans le temps d'un catéchisme que vous devez faire. S'il était fait, envoyez-nous en un exemplaire.

Votre cas de conscience a fait grand plaisir. Dites à nos chers confrères de nous en envoyer.

M. Tisserant ne nous en a pas encore donné jusqu'à présent, ni M. Laval non plus.

Voilà une bonne et longue lettre. Il faut que je m'en contente, quoique j'aie encore d'autres choses à vous dire.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,

*Le 9 avril 1845.*

*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

à M. Le Vavas seur :

XXII

J. M. J.

14 avril 1845.

TRÈS CHERS CONFRÈRES,

Mes lettres sont faites et nos Messieurs en route pour Toulon. Je viens de lire, dans une de vos anciennes lettres, que le Gouverneur de Bourbon avait enfin accordé votre demande pour demander des missionnaires, mais que c'était à l'épreuve qu'il les demanderait.

J'avais oublié cette circonstance, je n'en avais plus aucune idée, de manière que lorsque le Ministre me dit que les missionnaires qu'il me demandait ne seraient pas payés d'abord, je n'en connaissais pas le motif. L'idée m'est venue que, peut-être, cette dépense devait être faite par la caisse coloniale, et que c'est pour cela que le Ministère ne voulait pas faire ces paiements. Je fus fort aise, parce que cela me tirait d'un embarras. Je voulais à toute force vous donner des aides, la chose était impossible si le Ministre ne se chargeait pas du transport des missionnaires.

J'aurais consenti à vous les envoyer même si on ne m'avait pas payé les frais du trousseau. J'avais encore d'autres motifs que celui de vous donner des aides. Je ne crois pas qu'il soit prudent d'entreprendre Madagascar dès maintenant; il faut connaître le terrain, et il était bon qu'il y eut des hommes tout prêts en cas de besoin; si on ne les paie pas, ils pourront y aller plus facilement au bout d'un temps; si on les paie à Bourbon, alors plus tard, quand il s'agira d'envoyer du monde à Madagascar, nous aurons là, à Bourbon, des hommes à moitié acclimatés qui supporteront plus facilement le climat de Madagascar. Mais voici la grande raison qui me faisait désirer plus que jamais d'avoir du monde à Bourbon : les affaires des colonies vont être réglées; il est fort probable qu'on nommera des évêques; il y en aura un pour Bourbon, et peut-être Madagascar sera sous sa juridic-

tion; il y en aura un ou peut-être deux pour les Antilles. Je ne sais pas encore où en est l'affaire du Saint-Esprit. J'ai fait mes propositions au Ministre, aussi bien qu'au Cardinal Fransoni. J'en ai donné connaissance au Nonce. Avec cela, cette affaire reste en suspens. Il est impossible que les Messieurs du Saint-Esprit restent chargés de l'œuvre; il est impossible au moins qu'ils en restent chargés seuls. Ma proposition au Cardinal et au Ministre fut de réunir les deux sociétés en une. Cette proposition va vous effrayer tout d'abord, mais de la manière que cela se ferait, il n'y aurait rien à risquer pour notre Congrégation; ce ne serait qu'à condition que ce fut moi qui fusse chargé de la supériorité, que notre noviciat conservera son intégrité, et la Congrégation, son nom et ses règles, le Séminaire du Saint-Esprit, son nom et ses règles aussi. Comme ces Messieurs ne sont que trois, leur influence ne pourrait rien faire à l'esprit de la Congrégation. J'aurais eu quelques misères à supporter dans l'intérieur de la maison, mais le bien qui en résulterait serait trop considérable pour que je ne me soumette volontiers à toutes sortes de peines. Le peu d'inconvénients qui pourraient résulter ne sont pas suffisants pour contrebalancer le bien. Il était à craindre que le Ministre, embarrassé, ne prit quelque parti extrême et que la religion n'en souffrit beaucoup. De plus, il est important pour nous que nous ne soyons pas exclus de l'œuvre des colonies; cela serait très nuisible à la mission de la Guinée, et en plusieurs autres manières. Pour la Guinée, nous avons un besoin absolu du Gouvernement. S'il ne nous permet pas d'établir une maison à Gorée, il n'y a presque pas moyen d'entamer cette mission, au moins on courrait le risque d'un nouvel essai, d'une nouvelle expérience. Voilà donc l'état des choses tel qu'il est.

Je reviens maintenant au motif qui m'a décidé à envoyer des missionnaires à Bourbon, même si on ne les payait pas tout de suite. La principale et la plus forte était que, fort probablement, on nommera des évêques, et fort probablement on abandonnera aux évêques le soin de placer leurs sujets; or, dans ce cas, il serait très avantageux que l'évêque chargé de Bourbon s'adresse à nous.



Nos missions seraient très tranchées; nous aurions Bourbon et Madagascar d'un côté; la Guinée de l'autre ou la Mission, qui ferait une chose à part. Or, une fois que nous aurons une communauté bien formée à Bourbon, il est probable que l'évêque de Bourbon s'adressera à nous. Il y a bien d'autres motifs qui m'engagent à désirer Bourbon; il est inutile de m'y étendre en ce moment. Si notre réunion avec le Saint-Esprit peut avoir de la suite, ce serait une chose qui la favoriserait davantage, que d'avoir une bonne communauté à Bourbon. De plus, il s'agit aussi de donner les colonies à différentes congrégations. C'est l'avis du Nonce qui en ce moment poursuit ce projet, assez positivement (il ne pense plus même maintenant à nous donner le Saint-Esprit, dont il veut la destruction). Je viens d'apprendre, il y a quelques jours, une nouvelle qui m'indique cela assez clairement. Il m'en avait parlé déjà, il y a huit mois, du vivant de M. Fourdinier. Si cela était, il est bon que nous ayons des missionnaires à Bourbon en plus grand nombre possible. Voilà ce qui m'a engagé à passer tout doucement par ce que les circonstances semblent demander pour le moment, et à faire cependant comprendre dans ma lettre au Ministère que je compte sur un paiement pour nos deux missionnaires. Si j'avais pu me rappeler ce que vous me dites dans cette lettre citée ci-dessus, j'aurais cependant réclamé et je n'aurais pas admis d'épreuve. Du reste, le Ministre ne parle pas d'épreuve. La chose étant faite, je suis sûr que vous obtiendrez des appointements sous peu. Si les affaires des colonies se terminent, ce qui aura lieu bientôt, car on va présenter le projet de loi adopté à la Chambre des Pairs, on va le présenter à la Chambre des Députés; cela fait, on s'occupera des affaires coloniales. Tous les Préfets apostoliques sont à Paris. Je viens d'apprendre que Mgr Poncelet peut arriver aussi. Agissez prudemment. Vous pouvez faire comprendre que les missionnaires ne peuvent pas rester sans salaire et qu'ils pourraient bien aller à Madagascar; mais n'en venez pas à l'exécution, jusqu'à nouvel ordre. Il est important que nous attendions que cette crise soit terminée, afin que nous sachions à quoi nous en tenir.

En faisant des conjectures sur ce qui pourrait arriver, je pense au cas où on en viendrait à nommer des évêques sans traiter avec différentes congrégations. Si cela est, les évêques, une fois nommés, travailleront probablement à la réunion de notre Congrégation avec le Saint-Esprit. Si on donne la nomination des évêques aux congrégations chargées des colonies diverses, il semblerait bien clair que la Congrégation du Saint-Esprit tomberait. Dans ce cas, Mgr le Nonce semble décidé à nous donner Bourbon et le Sénégal : Bourbon, parce que nous y avons une mission montée, et à cause de Madagascar; et le Sénégal, pour nous faciliter le moyen de venir au secours de la Guinée.

Un mot sur votre cas de conscience : si on peut donner l'absolution au maître qui refuse la permission à son esclave de se marier avec une négresse du voisinage.

En principe, l'esclave a de droit naturel le pouvoir de se marier à qui il voudra. Jamais personne ne peut *a priori* lui enlever ce droit : le maître ne peut avoir aucun pouvoir en cela *a priori* et en considérant le droit en lui-même. Tout le droit du maître sur l'esclave consiste dans un droit sur son labeur, tel que nous l'avons sur nos journaliers pour le temps où ils sont à nos gages. La question est maintenant de savoir s'il y a conflit entre le droit naturel de l'esclave pour se choisir une épouse, et entre le droit du maître sur le travail de l'esclave (le droit du maître sur ce travail est fondé sur la constitution servile des colonies et le droit des peuples). Ce conflit aurait lieu si le mariage projeté par l'esclave devait, de sa nature, nuire au travail qu'il doit à son maître. Dans ce cas, il faudrait apprécier le dommage que le mariage porterait au maître; si le dommage est grave, je crois que le maître peut s'opposer à ce que ce mariage ait lieu, parce que l'esclave ne peut user d'un droit que la nature lui donne, pour léser le droit d'un autre, quoique le droit du maître vienne après le droit de l'esclave, puisque le droit de l'esclave est attaché à son existence, et par conséquent a la priorité; il faut cependant que le droit du maître soit respecté; le droit du maître provenant d'un pacte social modifie le droit naturel de l'esclave

sur son mariage; si le dommage produit par le mariage de l'esclave est faible et de petite conséquence, il ne peut pas suffire pour détruire le droit de l'esclave, à se marier à qui il voudra. On ne peut se persuader que le pacte social qui lie l'esclave vis-à-vis de son maître, veuille mettre tout l'avantage du côté du maître et avoir si peu de soin des droits de l'esclave, d'en faire si peu de cas que de lui enlever un droit si considérable que la Divinité donne à l'homme dans sa création, pour favoriser les maîtres dans un intérêt si peu considérable. Supposé même que la constitution légale favorise le maître jusqu'à ce point, au détriment des droits de l'esclave, ce serait, il semble, une chose à examiner, si ce n'est pas une injustice (ceci, je ne l'ai pas examiné, il est inutile de le faire, car si la constitution civile autorisait les maîtres, ceux-ci seraient naturellement dans la bonne foi en se croyant le droit d'en agir ainsi). Maintenant, c'est à savoir jusqu'à quel point il faudrait considérer un dommage comme grave ou non. Ceci est abandonné à l'appréciation d'un homme prudent.

J'ai dit : Si le mariage devait, *de sa nature*, etc.; car si le mariage, en soi, n'était pas nuisible, mais qu'il fût à croire que l'esclave en abuserait pour le dommage du maître, dans ce cas, il me semble qu'il faudrait (1), si l'esclave est dès ce moment décidé à ces abus, (car) alors le maître serait dans tout son droit, si le dommage est grave. Mais si l'esclave promet et est bien décidé de ne pas causer ce dommage, il me semble qu'alors le maître n'est pas en droit de refuser. C'est à lui à prendre ses mesures pour que l'esclave ne lui cause pas ce dommage. Du reste, le Noir, en fréquentant, sans mariage, la négresse de l'habitation voisine, cause autant de dommage au maître, que s'il était marié; par conséquent, il n'y aurait plus même aucun motif qui autorise le maître de se refuser à son mariage. Je vous dis mon sentiment comme je l'ai exposé à ces Messieurs, après avoir entendu les leurs. Après quelques objections, ils sont tombés d'accord avec moi là-dessus. Mais vous savez que je n'ai

(1) Le mot qui devrait suivre est omis dans l'original.

jamais été théologien; je ne le suis pas davantage maintenant. Prochainement, je consulterai M. Icard là-dessus.

Vous voyez, jusqu'ici il ne s'agit que du devoir du maître envers l'esclave en stricte justice. Si nous envisageons la chose par rapport à ce que le maître doit à l'esclave, à titre de charité, ce qui consiste principalement à ce qu'il ne mette pas d'obstacles à son salut (car en cela, il ne pèche pas contre la justice, puisque ce n'est pas le maître qui est la cause directe de la perte de l'esclave, mais l'esclave se perd par sa propre faute, en vivant dans le libertinage), cela doit être abandonné à l'appréciation d'un homme prudent, à savoir jusqu'à quel point le maître est obligé de sacrifier son intérêt temporel pour le salut de l'esclave. Voilà pour l'application générale des principes.

Maintenant, comment agir dans la pratique au confessionnal? Si vous avez un maître qui, en principe, ne veut pas laisser marier ses esclaves, cet homme venant à confesse, il est à présumer qu'en général, il est dans la bonne foi et pense être dans son droit; il pense n'être en aucune façon obligé envers son esclave, même en charité. Si cet homme est dans la bonne foi, il faudrait l'y laisser, car si vous l'en tirez, vous le perdez, et vous ferez un grand tort aux esclaves. Quoiqu'il s'agisse d'un droit à titre de justice, il ne faudrait pas cependant le tirer de sa bonne foi parce que la partie lésée elle-même est intéressée à ce que vous l'y laissiez, parce que, d'un côté, il ne recevrait pas justice pour l'avertissement que vous donnez, et en souffrirait en mille autres manières. Si vous laissez le maître d'abord dans sa bonne foi, vous pourriez à la longue obtenir ce que vous désirez, au lieu que, si vous allez en rigueur, vous l'éloignez de la piété, de la religion, et vous n'en obtiendrez jamais rien.

S'il n'est pas dans la bonne foi, je ne vois pas de remède à son mal, je ne vois pas comment lui donner l'absolution (je suppose qu'il refuse absolument). Si le maître ne refuse pas absolument, mais seulement pour un temps, jusqu'à ce qu'il ait pu prendre des mesures pour ne pas en souffrir du dommage, ni de la part de l'esclave, ni de la part des autres Blancs qui se brouille-

raient avec lui, je crois qu'on ne peut plus refuser l'absolution pour cela; je pense qu'il est en droit de retarder le mariage pour pourvoir à son propre intérêt. Pour le temps qu'il faut retarder, sa durée doit être abandonnée à l'appréciation d'un homme prudent. C'est au confesseur à en juger, en comparant le dommage avec le temps auquel le maître veut remettre ce mariage. Si le maître est disposé à acheter la négresse, afin de marier son esclave, mais que le maître de celle-ci ne veuille pas la vendre, cela ne me paraît pas une raison suffisante pour l'autoriser à refuser le mariage; voilà mon avis. Je vous prie de ne pas adopter cet avis à l'aveugle : examinez devant Dieu. Il me manque une multitude de circonstances qui vous sont bien connues et qui changeraient la thèse. Je m'attends à une grosse argumentation pour la prochaine fois; M. Collin va s'en donner là-dessus; il argumentera tant et plus. J'attends ses arguments dans la prochaine lettre que nous recevrons.

Ayez soin de notre cher M. Blanpin; soyez bien doux à son égard; il est dans un moment de tentation; il est jeune d'ailleurs, il se consolidera.

Je ne réponds pas à votre lettre au sujet de l'arrivée de M. Dalmond et de Madagascar, puisque tout est changé. Je n'ai pas le temps de la lire en entier. Je vais lire celle de M. Blanpin; je n'ai que le temps de la lire et d'y répondre deux mots; sans cela la lettre ne partirait pas.

Tout à vous dans la charité du saint Cœur de Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

Au sujet des Frères.

J'ai oublié de vous dire que j'ai pris un milieu entre la marche que je vous proposais, de les traiter avec une certaine distinction, et celle qu'on prend dans certaines maisons, de les traiter comme des domestiques. Ils ne sont pas en récréation avec nous, et ont peu de rapports et même point du tout avec les novices. Cependant on les traite avec bonté et comme des enfants de la

famille. J'ai adopté la soutanelle pour eux. Si cela n'allait pas bien à Bourbon, vous pouvez donner un autre habit au F. Olivier. Ceci doit être subordonné aux pays et aux circonstances.

\*  
\*\*

à M. **Blanpin** :

VII

(Avril 1845.)

MON CHER ENFANT ET BIEN-AIMÉ FRÈRE,

Je reçois votre lettre et ne peux que vous répondre un petit mot pour qu'elle parvienne encore à nos chers confrères qui sont déjà à Toulon. Encore est-il à craindre qu'elle ne leur parvienne plus.

Ne soyez pas inquiet des peines qui pourraient me survenir pour la question de vos biens temporels. J'ai toujours dit qu'on n'est jamais plus tranquille que lorsqu'on n'a rien; mais enfin, puisque ces biens vous ont été donnés par la divine Providence et que cette même Providence a voulu que j'en sois chargé, il faut bien passer par là. Je suis habitué à la peine et aux misères que les hommes me suscitent, c'est ma vie. Oui, mon très cher, c'est ma vie. car lorsque je n'en ai pas, je ne sers pas Dieu et je ne fais rien pour lui.

Quant à vous, ne soyez pas non plus chagrin de les avoir : Dieu a voulu, dans sa bonté, s'en servir pour nous faire subsister. Il est vrai que si cette ressource nous avait manqué, il nous en aurait envoyé une autre; mais enfin, puisqu'il a voulu que ce soit vous, réjouissez-vous en devant lui, et comptez qu'il vous rendra le centuple par sa divine grâce. Du reste, vous avez sans doute reçu la dernière lettre que votre chère mère vous a écrite ici, lors de la dédicace de notre chapelle, qui a dû vous faire voir qu'elle était très bien, calme, paisible et contente. Eh bien, cet état persévère; elle est très bien. Nous sommes très bien ensemble. Elle ne veut pas entendre parler d'affaires et d'intérêt. O mon cher, vous ne sau-

riez croire combien je suis attaché à cette bonne sainte femme. Elle se croit toujours la plus misérable de toutes les créatures, et je suis dans l'admiration de son dévouement à Dieu, de son esprit de sacrifice et de son humilité. Vous ne sauriez croire combien je me vois misérable à côté d'elle. J'espère pouvoir bientôt lui faire ma visite annuelle : elle me presse et se réjouit de me voir. Aussi, vous voyez que cela va bien. Ce qui faisait son trouble, ce furent les sollicitations continuelles de ses parents et de M. le Curé, pour qu'elle fasse son testament en leur faveur, et on voulait sans cesse lui inspirer du repentir de vous avoir laissé partir; on lui faisait comprendre que je faisais tout pour attirer votre bien et le sien, et que ce bien devait appartenir aux parents. Je savais cela, quoique elle-même ne me l'eût pas dit alors; je m'en étais aperçu en bien des circonstances. Depuis, elle me le dit formellement. Enfin, on a cessé de la tracasser et importuner. M. le Curé la comprend maintenant et la laisse tranquille aussi, de manière qu'elle est dans une grande paix. D'après mon conseil, elle a pris la résolution de ne plus faire aucune observation, dans l'intérieur du ménage, au sujet des domestiques; de là repos dans l'intérieur de la maison.

Enfin, elle vaque aux visites des malades et à ses autres bonnes œuvres, et cela va bien de tous côtés. Elle est très rarement à la maison, ainsi soyez tranquille de ce côté; votre bonne mère va très bien. Je vais faire, pour la chapelle que demande M. le Curé, la dépense que cela exige, et cela achèvera de le mettre bien avec elle et avec moi.

Je vous ai dit que vous devez sacrifier une partie de votre fortune en faveur de votre mère. Je présume que c'est dans une ancienne lettre que j'ai dit cela et dans un moment où cela allait mal. Cela pouvait avoir été dans une des deux circonstances suivantes : la première, quand il était question du partage des biens. Votre mère me demanda de faire le partage, afin qu'elle fût maîtresse du bien qui lui appartenait. Elle disait qu'une partie de son bien était sous votre nom, et qu'elle voulait le gérer elle-même. C'était dans un temps où les choses allaient

très mal entre nous ; on l'obsédait sans cesse pour cela. Alors j'y allai et j'ai fait le partage désiré. Je vous en ai rendu compte dans une lettre. Nous étions tous deux chez M. Cappel, on passait en revue tous les biens, et votre chère maman disait : Ceci est à moi, ceci est à mon fils, et on inscrivait les choses selon qu'elle le disait. Or, par ce partage, la majeure partie était à elle, et vous en avez beaucoup moins. Il était à risquer qu'elle ne se laissât tromper ou qu'elle ne disposât par testament de la partie dont elle pouvait disposer. D'un autre côté, si vous veniez à mourir avant elle, la valeur de votre testament en faveur de la Congrégation serait d'environ 20.000 francs de moins, peut-être même de 30.000. Je ne m'en souviens plus au juste. Je vous disais donc qu'il fallait en faire le sacrifice pour le repos de votre bonne et digne mère. Et je le crois encore, car si la Congrégation perd d'un côté, la divine Bonté le lui rendra d'un autre. Le partage est fait et signé par moi, mais votre mère ne l'a pas encore signé, et probablement elle ne le signera jamais.

Je pense que ma manière d'agir avec elle dans cette circonstance a contribué beaucoup à détruire les préjugés qu'on voulait lui insinuer contre moi. Elle a vu que je vais largement et n'attache pas d'importance à affaire d'argent et que je ne cherche guère à accaparer votre fortune.

La seconde circonstance : quand je voyais que M. le Curé la tracassait tant et qu'elle était excédée de peine. Car, depuis l'affaire du partage, elle était pour moi, et tout ce qu'on lui disait contre, la mettait dans des peines excessives. Quand je voyais donc cela, je lui conseillai une fois d'offrir à M. le Curé 20.000 francs pour sa chapelle et ses pauvres, afin d'en obtenir de se retirer dans une communauté.

Je ne sais si je vous ai parlé de cela, et je vous aurais dit qu'il fallait faire un sacrifice pour le repos de votre bonne mère. Mais qu'il ne soit plus question de cela, puisque tout va bien.

Pour mes lettres, c'est votre bonne mère qui m'a dit qu'on les interceptait, au moins qu'on les lisait avant



elle. Une fois qu'elle était bien en peine, elle me demandait des conseils et me dit de lui répondre à une époque qu'elle me déterminait, parce que M. le Curé était absent. Mais il n'est plus question de cela maintenant, soyez entièrement tranquille, tout va bien, et je vais tâcher d'entretenir cette bonne intelligence.

Ce ne sont pas les biens de la terre qui sont cause que vous n'allez pas porter l'Évangile aux Malgaches; c'est la promesse que j'en avais faite à votre chère mère. Je crois qu'il est utile de lui épargner les inquiétudes et les tracasseries. Soyez patient, mon cher frère, le moment de Dieu viendra.

J'espère bien que d'ici à quelques années, on ne pensera plus à vous, et nous serons plus libres. Soumettez-vous à la divine volonté en attendant. Nous avons gagné beaucoup, au delà de ce que j'espérais : la paix de votre bonne mère.

Ne vous plaignez pas du peu de temps que vous avez pour l'oraison et l'étude, heureux missionnaire dont les instants sont pris pour le travail du salut des âmes. Vous êtes bien plus à féliciter qu'à plaindre; c'est un grand bonheur que je n'ai pas. Moi aussi, je n'ai pas un instant dans la journée pour m'occuper de ma pauvre âme, ni pour étudier. Et qu'est-ce qui m'occupe? Des lettres. Ce sont des choses qui ne vont jamais directement au salut des âmes. Votre vie se passe à sauver des âmes, et la mienne à faire des combinaisons. Moi, je ressemble au secrétaire d'un grand banquier : il fait bien des chiffres, il régularise bien des comptes, il calcule des millions, il combine de belles spéculations de commerce; mais tout cela est purement spéculatif pour lui : d'autres ramassent les sommes qu'il a calculées, prennent les fruits de ses spéculations; il sort de son bureau et il n'a quelquefois pas le sou à la poche. Voilà mon fait. Je calcule, je spéculé, je combine ce que vous gagnez; et moi j'ai les poches vides, heureux si au grand jour, Notre-Seigneur me fait miséricorde; car bien certainement, je viendrai là sans mérite; tandis que vous autres, vous sauvez des âmes : quel bonheur! Soyez donc tranquille et ne vous inquiétez pas si vous ne pouvez pas bien

**faire votre oraison, si vous avez quelque misère; soyez seulement fidèle à Dieu dans vos exercices de règle. Vous souffrez pour l'amour de Dieu et moi je souffre de la migraine, voilà tout. Vos peines sont inhérentes à votre vie apostolique et en découlent, et moi, je souffre, parce que je suis un pécheur, et voilà tout. Souffrez avec patience et avec amour.**

Ne soyez pas inquiet sur vos répugnances avec M. Colin : vous les dominerez peu à peu; d'ailleurs, l'arrivée des nouveaux confrères donnera plus de facilité.

Pour votre manière d'agir en général. Un navire a ses voiles et son gouvernail. Le vent souffle dans la voile et fait marcher le navire vers la direction qu'il doit prendre; c'est donc par les voiles qu'il marche et qu'il prend une direction générale; cependant, cette direction serait trop vague et pourrait parfois égarer le navire sur la ligne qu'il doit prendre, sans s'en écarter du tout. Votre âme est le navire, le cœur représente la voile, l'Esprit-Saint est le vent; il souffle dans votre volonté et l'âme marche, et elle marche vers le but que Dieu se propose; votre esprit est le gouvernail qui doit empêcher que, dans la force et la vivacité du mouvement donné à votre cœur, vous ne sortiez de la ligne directe et déterminée par la divine Bonté. Ayez une attention douce et calme de l'esprit à ce que vous dites et faites. Cette attention est une attention entièrement soumise à la divine volonté. Le mérite et la sainteté de l'acte résident dans le mouvement de la volonté. L'action de l'esprit est une action directrice qui empêche la volonté, le cœur de sortir de la direction exacte, que la prudence chrétienne demande pour l'accomplissement parfait du bon plaisir de Dieu.

Du reste, ne soyez pas étonné de ces choses qui se passent en vous; vous n'êtes pas encore formé, peu à peu vous deviendrez plus calme.

A Dieu, cher frère. Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

à M. J.-D. Laval :

V

(Avril 1845.)

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Laval,  
Missionnaire apostolique,  
à Port-Louis, île Maurice.

J. M. J.

TRÈS CHER CONFRÈRE,

J'ai reçu votre lettre qui rend compte de votre ministère ainsi que la procuration nouvelle. Je pense que le montant de votre maison sera appliqué à la mission de Guinée, au moins en partie, l'autre partie pour le soutien de la maison.

Pauvre frère, vous êtes toujours seul; mais Dieu est avec vous, j'espère, et Marie ne vous abandonne point. Etant dans l'impossibilité de vous envoyer des confrères, puisque les Anglais ne veulent pas, je me vois obligé de vous laisser ainsi. J'espère cependant qu'il nous viendra quelque Belge ou Savoyard, et alors, nous tâcherons d'obtenir des Anglais la permission de vous envoyer de la compagnie. Pour avoir des Irlandais, cela est bien difficile.

Mgr Collier nous en a envoyé un qui est reparti tout de suite. J'ai écrit à M. Hand qui forme une maison des missions à Dublin. Il m'a promis de faire son possible pour m'en procurer deux, mais il regarde la chose comme difficile; parce que les Irlandais ne sont pas assez généreux pour renoncer à tout, comme cela nous est nécessaire. Ayez patience et priez que la divine Bonté envoie des ouvriers dans votre petit coin de vigne. En attendant, soyez soumis à la divine volonté. Je pense que ma précédente lettre vous aura appris les malheurs qui nous sont arrivés en Guinée? Priez pour nos chers confrères qui y ont sacrifié leur vie pour la gloire de

Dieu. Il y en a cinq au moins qui sont morts par les maladies de ce pays terriblement malsain, et j'ai lieu de croire la même chose d'un sixième. Voilà de quoi décourager de pauvres gens comme nous; mais la Bonté divine nous soutient. Nous ne pouvons pas nous résoudre à abandonner peut-être quinze millions d'âmes malheureuses.

Aucun de nos Messieurs du noviciat ne s'est découragé. Tous au contraire ont demandé à aller en Guinée. Il m'a fallu défendre d'en parler, parce que cela me gênait dans la disposition des sujets? Ce fut une consolation pour moi dans la violente douleur qui m'accablait.

Nous allons maintenant entreprendre la mission de la Guinée sur un autre plan, comme vous voyez dans la copie de ma lettre que je vous envoie.

Priez Dieu, peut-être nous bénira-t-il dans cette grande entreprise.

Je vous prierai de dire pour nos confrères défunts les messes prescrites par nos règles dans la seconde partie, dans le chapitre qui est avant celui du zèle, dernier article.

Comme nous ne pouvons vous envoyer des confrères et que nous vous voyons tout seul, nous avons grande compassion de vous. Nous vous envoyons donc quelques petites choses : neuf ou dix petits ouvrages pour les Noirs. J'ai chargé nos Messieurs qui apportent cette lettre à Bourbon d'acheter à Paris un catéchisme de Couturier, le manuel, et les Annales de l'Archiconfrérie et les images à grosses couleurs, dites épinales, et vous faire parvenir tout cela à Maurice. Je ne sais s'ils trouveront les épinales à Paris.

Mais je vous parle de vous envoyer ces choses sans vous dire par qui, et c'est par là que j'aurais dû commencer. Nous allons envoyer à Bourbon deux de nos Messieurs et un Frère. Oh! que je voudrais pouvoir en faire autant pour Maurice!

Mais que la sainte volonté du bon Maître s'accomplisse!

Je suis très pressé par la besogne. Je suis en retard pour la préparation du départ; c'est ce qui m'oblige

d'abréger. Je vais charger quelqu'un de copier la lettre que j'écris à la Communauté de Bourbon, qui vous dira tout ce que je devais vous dire. Je vous prie de vous en contenter pour cette fois-ci.

Priez pour nous, et soyez bien assuré que nous vous serons intimement unis dans la charité du très saint Cœur de Marie, dans laquelle je suis tout vôtre.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

\*\*

à M<sup>me</sup> **Blanpin** :

IV

•  
Madame,  
Madame Vve Blanpin,  
chez M<sup>me</sup> Durlin,  
Ligny-les-Aire, Pas-de-Calais.

J. M. J.

*La Neuville, le 16 avril 1845.*

MA BONNE MADAME BLANPIN,

Je reçois une lettre de M. Cappe, qui me demande en votre nom le plan et l'autorisation de la nouvelle chapelle que M. le Curé veut faire construire à Ligny. Je suis bien en peine de ne pouvoir retrouver ni l'un ni l'autre. Quand j'ai quitté la chambre que j'avais dans notre ancienne maison, j'ai chargé M. Briot de transporter mes papiers. Il en a détruit une partie qu'il croyait inutile à conserver. Il est probable que ceux que vous me demandez sont du nombre.

Je pense que vous avez lu dans les journaux la nouvelle de l'ouragan qui a causé de grandes dévastations à Bourbon; cela a dû vous inquiéter; mais vous pouvez être tranquille. J'ai reçu, il y a quelques jours, des nouvelles de notre cher abbé; il se porte très bien; il ne dit

rien de nouveau : c'était une lettre de direction où il me parle de son intérieur. Tout ce que je puis vous en dire, c'est qu'il est content et édifiant. Je pense que cette lettre m'est venue par le navire qui amena le Préfet apostolique, qu'on dit être arrivé en France. Je vais prochainement à Paris; s'il y est, j'irai le voir et je vous donnerai des nouvelles plus détaillées.

Que je désire venir vous voir! Mais je suis à attendre Mgr Barron qui doit venir incessamment à Paris; il faut absolument que je le voie pour régler avec lui les affaires de la Guinée. Dès que je l'aurai vu, je me disposerai à venir à Ligny.

Je vais faire imprimer les lettres de nos Messieurs de Bourbon; je vous en enverrai un exemplaire ou je vous le porterai moi-même.

J'ai reçu les jambons que vous m'envoyez pour l'île Bourbon; nos Messieurs les ont emportés avec eux : ce sont deux prêtres et un Frère, qui sont partis pour rejoindre nos confrères de Bourbon.

Je vous prie de m'excuser si j'ai tardé à vous écrire; je suis si malheureux depuis quelques semaines que je ne puis venir à bout de ma besogne. Je suis un peu indisposé de manière à ne pouvoir travailler la nuit, et avec cela j'ai un surcroît de travail pour le départ de nos Messieurs. Le jour est si peu de chose pour moi, et je suis si souvent dérangé que je ne puis suffire! J'ai fait ce petit mot que je vous écris en trois fois; mais cela va mieux maintenant.

Veillez présenter mes respects et mes amitiés à M. le Curé et à la bonne M<sup>me</sup> Durlin.

Que la paix de Notre-Seigneur soit avec vous.

J'ai l'honneur d'être, en Jésus et Marie, votre très humble et très dévoué serviteur.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*La Neuville, le 21 avril 1845.*

à M. Boulanger :

I

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Boulanger,  
Curé de Lussac-les-Châteaux,  
par Montmorillon, Vienne.

*La Neuville, près Amiens, le 17 avril 1845.*

MONSIEUR ET TRÈS HONORÉ CONFRÈRE,

Je viens de recevoir votre lettre du 10, adressée à M. le Curé de Notre-Dame des Victoires, au sujet de votre vocation aux missions, et j'y réponds selon le désir que vous y manifestez.

Nous ne ferions pas difficulté de vous recevoir dans la Congrégation, malgré votre âge, pourvu cependant que vous soyez fermement résolu de pratiquer exactement l'obéissance, d'observer fidèlement toutes les règles, de prendre les habitudes d'une vie de communauté et l'esprit de la Congrégation.

Quand on est à l'âge où vous êtes, qu'on a été libre de faire toutes ses volontés, quand on s'est formé une manière de vivre à laquelle on est accoutumé, on a quelquefois de la peine à se faire à une vie de communauté; on a de la peine à rompre ses habitudes pour en prendre d'autres. On est habitué à juger des choses qui nous environnent, et quand on entre dans une communauté, il faut être comme un enfant nouveau-né, n'examinant rien pour juger, mais pour concevoir et approfondir, afin de se pénétrer de l'esprit de la communauté dans laquelle on entre.

Voilà, Monsieur, vos difficultés. Je ne puis pas prononcer là-dessus, n'ayant pas l'honneur de vous connaître. C'est à vous à juger si vous pouvez surmonter ces difficultés. Si cela était, vous pouvez venir, vous serez alors le bienvenu, comme envoyé de Dieu pour vous associer avec nous dans la portion de la vigne que nous avons à défricher.

Il faut maintenant vous faire connaître aussi notre Congrégation. Ne vous attendez pas à quelque chose de

brillant. Nous sommes bien petits, faibles et ignorés. Notre Congrégation n'existe que depuis trois ans. Dieu nous a aidés par l'intercession de Marie et nous sommes bien établis. Nous sommes reconnus comme Congrégation à la Propagande et traités comme toutes les anciennes congrégations établies pour les missions. Nous avons un Préfet apostolique avec quatre autres missionnaires à Haïti (ou Saint-Domingue). On vient de nous envoyer de Rome, il y a quelques mois, le pouvoir de nommer un Préfet apostolique pour la Guinée, qui est une seconde mission où nous allons bientôt envoyer des missionnaires. Nous avons trois missionnaires à l'île Bourbon, uniquement occupés des esclaves; et deux en route pour s'y rendre. Nous devons envoyer du monde à Madagascar, mais les circonstances nous en ont empêché pour le moment. Nous nous disposons à y envoyer, l'an prochain, si tel est le bon plaisir de Dieu. En somme, le nombre des missionnaires est petit. Nous n'en avons que seize. Nous serions vingt-trois si nous n'avions pas eu des malheurs l'an passé. Nous en avons perdu sept dont six morts en Guinée, parce qu'ils s'étaient postés dans des endroits très insalubres, et n'ont pas pris les précautions nécessaires pour se prémunir contre les maladies. Nous avons dix novices, dont une partie encore étudians, sans compter les Frères.

Notre destination est uniquement pour les Noirs que nous croyons être plus délaissés et en même temps les plus nécessiteux.

Il y en a plus de 15.000.000 en Guinée; les habitants de Madagascar 5.000.000; il y en a environ 7.000.000 qui gémissent dans l'esclavage.

Enfin, je ne sais pas au juste le nombre de ceux qui sont délivrés de l'esclavage; il y en a toujours 800.000 dans les colonies anglaises, et les protestants font tout ce qu'ils peuvent pour perdre ces pauvres âmes. Je pourrai vous envoyer une relation de nos missionnaires de Bourbon, qui montre combien ces pauvres Noirs sont bien faciles à convertir et combien on en fait de bons chrétiens.

Notre règle veut que nous vivions toujours en commu-



nauté, au moins toujours deux ensemble, afin de se soutenir dans la ferveur et de se consoler mutuellement dans ses peines, et même très fréquemment à des époques déterminées, chaque station (des deux missionnaires) doit se rendre à la communauté à laquelle elle appartient, pour se retremper pendant deux ou trois jours avec leurs confrères, et pour consulter sur les difficultés, les besoins.

Tous les ans on se réunit pour la retraite. La règle des missionnaires pendant l'année est assez large; on ne peut par trop resserrer les missionnaires; cependant l'oraison, l'examen, les repas, les récréations se prennent en commun. Nous n'avons aucune austérité de règle; une vie commune de perfection toute dans l'intérieur; la simplicité, la charité et le zèle doivent faire nos vertus principales. Nous nous obligeons à la pauvreté et à l'obéissance. La pauvreté : on peut conserver la possession de son bien en Europe, mais on ne doit jamais en avoir aucune jouissance pour soi; la Communauté seule fournit au missionnaire ce qu'il lui faut; il ne peut rien avoir en propre à son usage. La nourriture est pauvre, mais solide et substantielle; la santé du missionnaire est précieuse, il faut la conserver.

L'obéissance doit être très parfaite. Cependant, il n'y a pas d'épreuves; rien en général d'extraordinaire, en fait de pratique. Le régime est doux et consolant, autant que possible.

Voilà, Monsieur, qui doit nous suffire pour nous connaître et pour nous faire connaître à Mgr de Poitiers et à M. le Supérieur et à MM. les Directeurs du Séminaire, et je vous serai bien reconnaissant de nous faire connaître, à Sa Grandeur ainsi qu'à ces Messieurs. J'oubliais de vous dire que vous seriez peut-être le plus âgé de nous tous. Moi seul, je suis de votre âge. Nous n'avons que quatre, peut-être cinq, qui s'approchent de votre âge.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec respect, votre très humble et très obéissant serviteur en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre,*  
*supérieur des missionnaires du St-Cœur de Marie.*

à la Mère Javouhey :

XIV

Madame,  
Madame la Supérieure  
des Dames de Saint-Joseph,  
Rue de Valois-du-Roule, 18,  
Paris.

MA TRÈS HONORÉE MÈRE,

J'ai l'honneur de vous prévenir que la personne qui vous présentera cette lettre, est Cécile Mercier, celle pour laquelle je vous ai écrit, il y a quelque temps. Elle désire entrer dans votre noviciat, et vous avez eu la bonté de me promettre de la recevoir pour examiner si elle est appelée à devenir plus tard une de vos enfants. Elle vous est envoyée par un de mes missionnaires qui est allé prêcher dans sa paroisse, pendant le temps pascal. Il m'a parlé avec beaucoup d'avantage de cette personne, et surtout son goût prononcé et persévérant pour le service des malades, depuis un grand nombre d'années, un vif désir de sortir du milieu du monde, où elle aurait pu trouver un parti considérable pour le pays, et celui de se sacrifier pour la plus grande gloire de Dieu lui font espérer qu'elle pourra peut-être devenir une fervente religieuse de Saint-Joseph.

J'ajoute un mot à ce qu'on vous dit en mon nom. C'est le missionnaire qui connaît cette personne, qui a décidé sa vocation, que j'ai chargé de vous écrire ce que vous venez de lire.

J'ai enfin vu M. Galos. Il paraît très bien disposé. Il m'a demandé par écrit le plan conçu pour la Guinée et le Sénégal. Il avait l'air de s'y intéresser. Il ne faut pas cependant compter sur l'air d'un homme politique. Mais n'importe, la volonté de Dieu s'accomplira. Du reste, ce projet pour l'éducation des enfants Noirs, et tout l'ensemble du plan pour la Guinée et le Sénégal doit être

bien reçu au Ministère, parce que le bien qui en résulte est évident et favorable en tout aux intérêts de la France.

Pour les affaires coloniales en général, M. Galos m'assura qu'aussitôt que la loi pour les Noirs sera votée, il s'occupera immédiatement d'un projet pour le clergé colonial.

Je n'ai plus eu le temps d'aller voir M. Durand pour lui dire cela. Si vous alliez le voir, vous pouvez lui dire que le Directeur des Colonies compte faire le projet pour ce qui regarde le clergé colonial, immédiatement après l'adoption de la loi sur les colonies. Il sait cela sans doute aussi bien que moi.

J'ai l'honneur d'être, ma très honorée Mère, en Jésus et Marie, votre très humble et très dévoué serviteur.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*Le 3 mai 1845.*

\*\*

à M. Boulanger :

II

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Boulanger,  
Curé de Lussac-les-Châteaux,  
par Montmorillon, Vienne.

*La Neuville, le 4 mai 1845.*

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Votre lettre du 28 arriva pendant mon absence; voilà ce qui a mis le retard à ma réponse. Pressé comme je le suis en ce moment, de plusieurs occupations, je la ferai en peu de mots.

Je ne vois désormais plus d'obstacles à votre admission; jouissant d'une bonne santé, animé d'un désir sin-

cère et fervent de vous dévouer à la gloire de Dieu, et disposé à une exacte et fidèle obéissance, vous vous sanctifierez j'espère, parmi nous, avec la grâce divine et vous ferez quelque peu de choses pour sa gloire. Vous n'avez donc qu'à vous mettre en route dès que vous serez prêt.

Vous pouvez disposer de vos biens selon que vous le jugez convenable. Nous sommes pauvres, nous vivons pauvrement, nous comptons sur Dieu seul pour le temporel comme pour le spirituel. Nous avons pour règle de ne jamais rechercher le bien. Ceux qui n'en apportent pas sont tout aussi bien reçus, et aussi bien traités que ceux qui en donnent. J'approuve tout à fait le motif qui vous engage à laisser, pour les besoins de vos parents, les biens dont vous me parlez.

Vous pouvez apporter avec vous, votre ornement, vos lits, votre linge, votre bibliothèque. Notre règle dit, au sujet du mobilier, qu'on doit le mettre en réserve, jusqu'après l'engagement; alors le tout entre dans les effets de la communauté. Pour l'argent, on est toujours en droit d'en disposer; seulement, on ne peut en conserver l'usage pour soi; même dès le temps de noviciat, on ne doit plus avoir rien à son usage propre. On est engagé à payer pension lorsqu'on a de l'argent en abondance; lorsqu'on n'en a pas, c'est la Sainte Vierge qui paie, et cela revient au même. Ainsi, que la question d'argent ne vous gêne pas.

Pour vos effets, vous pourriez les mettre au roulage ordinaire.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur et cher confrère, votre tout dévoué serviteur en la charité de Jésus et de Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre*.

P. S. — Veuillez dire à M. Cousseau que son souvenir m'a fait bien plaisir; présentez-lui mes amitiés bien sincères et très respectueuses.



à M. Bessieux :

II

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Bessieux,  
Missionnaire apostolique  
à la Station française, au Gabon.

J. M. J.

*La Neuville, le 4 mai 1845.*

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Après une pénible incertitude et de longues inquiétudes sur votre compte, j'ai enfin appris que la divine Bonté vous a laissé en vie et que vous êtes au Gabon. Pensez quelle fut ma consolation après tant de malheurs. Vous-même, vous devez être bien en peine d'être ainsi isolé et sans nouvelles.

Je présume que vous m'avez écrit plusieurs fois; et n'ayant jamais ou presque jamais eu de réponse, vous vous regardez comme abandonné. Cela m'afflige, parce que vous devez en être affligé vous-même. Je n'ai reçu que deux lettres de votre main. Je vous ai cependant écrit plusieurs fois.

Je présume que mes lettres ne vous sont pas parvenues. Vous n'êtes pas abandonné, mon cher, consolez-vous. Nous allons envoyer deux missionnaires à Gorée pour y commencer un établissement pour ces côtes. Plus tard, si Dieu vous donne sa bénédiction, nous espérons faire quelque bien dans ces pays si malheureux et si difficiles à aborder. J'ai envoyé au Ministre un rapport sur les moyens que nous nous proposons pour obtenir d'heureux résultats, le seul, je crois, qui ait des chances remarquables de succès. On regarde notre projet comme important, mais on n'a pu me répondre immédiatement; il faut que les projets dont on s'occupe en ce moment pour l'ensemble de toutes les colonies, soient terminés;

ensuite on prendra aussi une résolution pour l'exécution de notre dessein.

En attendant, on m'accorde le passage pour deux missionnaires et un Frère, qui vont partir le 15 courant pour Gorée; ils s'embarqueront à Bordeaux. Vous aurez de leurs nouvelles à la prochaine bonne saison. Ecrivez-leur aussitôt après la réception de cette lettre, afin de les instruire de l'état des choses au Gabon. Vous adresserez votre lettre à M. Briot (qui sera, jusqu'à nouvel ordre, supérieur de cette mission). Ajoutez à son adresse : En son absence à M. Arragon ou au F. Pierre Mersy, à Gorée. Si vous étiez dans le besoin, dites-le leur; peut-être pourront-ils vous apporter quelque petite satisfaction ou quelque soulagement en habits, mobilier ou nourriture.

Je n'ai envoyé que deux pour le moment. Quand le Ministre donnera une solution favorable à la proposition que je leur ai faite, j'en enverrai davantage. Il ne faut pas aller trop brusquement dans cette mission si difficile : *Qui va piano va lontano.*

Je vous dirai en deux mots le plan que j'ai proposé au Ministre avec un assez grand développement.

Ce serait d'établir à Gorée d'abord, et ensuite au Gabon des maisons où l'on recevrait les enfants Noirs pour les dégrossir et préparer à une éducation plus ample qu'on ne pourrait leur donner dans le pays. Quand ils seront suffisamment disposés, on les transportera en Europe, sous un climat chaud que nous avons déjà choisi, et nous avons des ressources suffisantes pour commencer ce dernier établissement. Là on les instruira plus solidement, on leur fera prendre peu à peu les mœurs européennes; quand ils seront assez développés pour qu'on puisse juger de leurs capacités, on en choisira quelques-uns pour les études, et aux autres, on apprendra l'agriculture et les arts et métiers.

En même temps on donnera à ces derniers une éducation solide dans les vérités de la sainte religion, et ils pourront servir de catéchistes aux prêtres Noirs qu'on aura formés, et leur aider à l'établissement de la religion dans leur pays. Plus tard, quand on aura des cultivateurs Noirs, on pourra former au Gabon des établissements

d'agriculture (car on m'a dit que le Gabon n'est pas si stérile que le Sénégal). Je suis persuadé que, par le crédit des commandants et officiers français, et l'influence des marchands et capitaines de navires, nous obtiendrons un certain nombre d'enfants dès le commencement. Une fois que nous aurons renvoyé des jeunes gens bien formés à l'européenne, notre œuvre s'agrandira.

Quant à vous, donnez-moi de vos nouvelles le plus tôt possible. Donnez-moi des détails sur l'état du pays où vous êtes. Il paraît que les protestants ont obtenu de bons effets. Peut-être, si vous demeuriez hors du blockhaus, vous feriez plus que vous ne faites actuellement. C'est une conjecture que je fais et non un sentiment que je prononce. Dites-moi le bien que vous avez fait, les difficultés que vous éprouvez, les moyens qui vous paraissent les meilleurs pour surmonter ces difficultés et produire plus de bien. Dites-moi quelle est votre position au milieu des Français, vos rapports avec les agents du pouvoir? N'êtes-vous pas peut-être un peu trop sévère, trop tenace; ne manquez-vous pas de mettre les formes convenables dans vos rapports avec eux? Usez toujours de douceur, de charité de condescendance avec tout le monde, agissez avec politesse, avec bienveillance, avec prévenance. Vous les verriez commettre des péchés très graves et vous vous fâcheriez? Cela ne serait pas très bien. Imitiez notre bon Maître qui était si doux envers les pécheurs; faites-vous tout à tous et supportez tous les défauts de tous sans aigreur et sans raideur. Vous savez que c'est une règle générale que tous nos missionnaires doivent observer et qu'ils observent en effet par la miséricorde de Dieu.

Faites-vous aux mœurs et aux habitudes de tous et ne cherchez pas à ce que l'on se range selon vos goûts et vos habitudes. Ceux qui sont en rapports de salut avec les hommes, doivent savoir se plier à tout; sans cela ils se brisent ou ils brisent les autres. Vous savez que votre caractère est un peu difficile par rapport à ces choses. Priez la charité divine de se communiquer à vous, afin de réformer ce qu'il y a de défectueux en vous, afin que votre caractère ne nuise pas au bien de nos pauvres

Noirs par les oppositions qu'il susciterait. Soyez bien avec les autorités, c'est la volonté de Dieu, et le bien des âmes l'exige; favorisez leurs desseins, prêtez-leur votre secours, tant que ces desseins restent dans les limites de la justice et de la vérité, et qu'ils ne sont pas opposés à la propagation de la Foi et des bonnes mœurs. Prenez garde cependant, et ne sortez pas de la sphère d'un ministre du Saint Evangile. Il ne faut pas que les peuples considèrent en vous l'agent politique du Gouvernement français, mais qu'on ne voie en vous que le prêtre du Très Haut et le docteur de la vérité.

Intéressez-vous au pauvre peuple et apprenez-leur à être heureux, non seulement par la Foi et la piété que vous leur insinuerez, mais encore par le bien de leur civilisation à laquelle vous travaillerez.

Vous saurez que Mgr Barron a quitté la mission de la Guinée, et que le Saint-Siège nous en a chargés. Nous allons nommer un Préfet apostolique parmi les nôtres vers le mois d'octobre, j'espère. Je n'abandonnerai la Guinée qu'à la dernière extrémité. Si le Gouvernement français nous aide selon que nous le lui avons demandé, le succès paraît certain à tous les hommes expérimentés de l'état de ces côtes; si le Gouvernement n'aide pas du tout, le succès serait moindre, mais encore il y aura des résultats; si le Gouvernement s'y oppose, il faudrait quitter la partie, mais ce dernier parti paraît impossible. Du reste, je n'ai pas demandé grand'chose au Ministre : il lui en coûterait bien peu en m'accordant tout. Il faut que je vous laisse. Nos Messieurs vous donneront des renseignements sur ce qui se passe parmi nous.

Je vous embrasse de tout mon cœur dans la charité de Jésus et de Marie.

Tout vôtre en leur sainte charité.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*



à la **Mère Javouhey** :

XV

Madame,  
Madame la Supérieure des Dames de St-Joseph,  
rue de Valois-du-Roule, 18,  
Paris.

J. M. J.

*Le 5 mai 1845.*

MA TRÈS HONORÉE MÈRE,

Je suis obligé de vous molester d'une nouvelle lettre et même de vous en faire payer le port, car la chose que je vous demande est pressée et le bureau d'affranchissement est fermé.

Je vous prierais de vouloir bien me faire savoir quelles sont les saisons favorables pour la santé à Gorée; je veux dire quelles sont les époques auxquelles il faudrait y aborder pour le bien de la santé. On m'a dit que c'était au mois de mai. Veuillez me dire si cela est vrai, et si on pourrait encore se mettre en route au mois de juin; si, en partant au mois de juin, on arrive encore dans une bonne saison? Quelle autre époque de l'année est bonne?

Veuillez me répondre le plus tôt possible. Je dois écrire au Ministère et je ne le puis sans savoir cette particularité; parce que je veux demander de faire partir tout de suite deux missionnaires.

M. Tisserant est arrivé en bonne santé, vous en êtes sans doute instruite par M. Briot, mon confrère.

J'ai l'honneur d'être, ma très honorée Mère, votre tout dévoué serviteur en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

au **Ministre de la Marine :**

XIV

(Copie.)

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous accuser réception du mandat qui m'a été adressé par Votre Excellence, en date du 24 avril dernier, de la somme de 282 fr. 39, en remboursement des frais de route que j'ai avancés à M. Teyssier.

Votre Excellence m'avait précédemment fait l'honneur (en date du 18 avril) de m'envoyer une lettre d'avis qui m'autorise à toucher 2.180 fr. 20 centimes pour frais de route et de trousseau de deux de nos missionnaires partis pour Bourbon. Cette lettre d'avis n'était pas accompagnée du mandat de payer. Je prierai Votre Excellence de bien vouloir y pourvoir.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage du profond respect et de la haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

de Votre Excellence,

le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre,*  
*supérieur des missionnaires du St-Cœur de Marie.*

*La Neuville-les-Amiens, le 7 mai 1845.*

(L'original est aux archives du Ministère des Colonies.)

\*  
\*\*

au **Ministre de la Marine** :

XV

(Copie.)

*La Neuville, le 7 mai 1845.*

MONSIEUR LE MINISTRE,

Dans une lettre que je pris la liberté d'adresser à Votre Excellence, en date du 7 février, j'eus l'honneur de vous entretenir d'une proposition touchant l'œuvre religieuse de nos colonies. Je me réservais de vous communiquer un autre projet concernant la civilisation des peuples d'Afrique occidentale, lorsque Votre Excellence aura réglé les affaires générales des colonies, vu que les résolutions que le Gouvernement prendra apporteront nécessairement des modifications à ce projet. Les circonstances m'obligent aujourd'hui à anticiper; et votre zèle si universellement connu pour le bien des Noirs, m'encourage à vous présenter ma pensée à ce sujet.

Votre Excellence connaît parfaitement la difficulté ou plutôt l'impossibilité où se trouvent les missionnaires européens d'étendre leur influence parmi les peuples de la Guinée et de répandre, parmi eux, la foi et la civilisation. L'insalubrité de ces climats y opposera toujours un obstacle insurmontable. Nous avons donc formé un plan différent de celui qu'on suit dans les autres missions; et c'est ce plan que je viens proposer à Votre Excellence.

Le projet consiste à procurer l'instruction religieuse et la civilisation des peuples de ces vastes contrées par l'éducation de la jeunesse. On formerait à cet effet, deux établissements : l'un à Gorée, l'autre en Europe. Celui de Gorée serait destiné à ébaucher l'éducation des Noirs. On les y recevrait très jeunes, avant qu'ils aient été corrompus. On leur apprendra à parler la langue française; on tâchera de les défaire de ce qu'il y a de grossier dans leur naturel; on ne ferait là que les préparer et les

rendre aptes à recevoir l'éducation et à prendre part à la civilisation européenne. A cet effet, on placera à Gorée, une communauté de missionnaires prêtres et Frères. Dans les bonnes saisons, ils pénétreront dans les pays environnants, parcourront les côtes jusqu'au bas du Golfe, y porteront l'évangile, et, donnant le goût de la civilisation, tâcheront d'amener à l'établissement le plus d'enfants qu'ils pourront. Aidés du crédit des commandants et des officiers des comptoirs français et de l'influence des marchands européens, ils obtiendront un nombre suffisant d'enfants pour entretenir l'établissement. Nous préférons Gorée à toute autre position, parce que c'est la plus saine. Comme les enfants ne devront rester là qu'un temps limité, jusqu'à ce qu'ils soient capables d'être transportés en Europe, leur nombre ne sera jamais très considérable, et, par conséquent, on trouverait facilement un local suffisant pour les contenir. Les missionnaires fixés à Gorée et dont le nombre sera augmenté au fur et à mesure que les besoins le demanderont, se contenteront, d'abord, de parcourir les côtes dans les bonnes saisons pour y porter le double bienfait de l'évangile et de la civilisation. Plus tard, on choisira parmi eux les plus capables de supporter les climats africains pour les fixer dans des endroits plus ou moins salubres. Cette communauté acquerra peu à peu l'expérience du pays; ils chercheront à pénétrer dans l'intérieur des terres, y trouveront avec le temps des sites convenables et l'on s'y établira. Un peu plus tard, on pourrait former une maison semblable au Gabon.

La subsistance de l'établissement de Gorée, ainsi que des missionnaires, repose sur les secours de la Propagation de la Foi qui y mettra le plus grand intérêt. Si Votre Excellence daigne agréer la deuxième partie de ce projet, nous serions plus à même de pourvoir à l'entretien des missionnaires, sans qu'il en coûtât rien au Ministère.

Lorsque les enfants auront reçu la première ébauche de leur éducation, on les transportera dans l'établissement d'Europe. Nous avons pensé que le parti le plus sage était de fonder cette maison en Italie. Les motifs

qui nous engagent sont ceux-ci : 1° Les enfants ne pourraient supporter le climat de France; celui d'Italie est plus conforme à leur tempérament. 2° Pour cet établissement, il faudrait une certaine quantité de terrains, comme Votre Excellence verra par la suite du projet. En France, il nous faudrait des ressources considérables pour acheter des terres. En Italie, nous en trouverions à vil prix : ce qui nous coûterait 150.000 francs en France, nous l'aurions à moins de 30.000 en Italie. Nous avons fait des démarches pour obtenir du Gouvernement pontifical la permission de former notre établissement à Rome, et nous l'avons obtenue. Une fois établis à Rome, nous sommes assurés que la Propagande nous accordera des secours.

Dans cet établissement, nous donnerons d'abord aux jeunes Noirs, l'instruction primaire; nous les instruirons à fond dans les maximes du dogme et de la morale évangélique, et nous tâcherons de les former aux mœurs européennes. On choisira parmi eux, les plus capables pour les études plus élevées, et on les avancera au sacerdoce, ou bien on les appliquera à d'autres connaissances qui pourront les rendre aptes à répandre la civilisation dans leur pays. Ceux qui n'auront pas de capacité pour les études, et ce sera le plus grand nombre, on leur apprendra l'agriculture et les arts et métiers. La culture des terres produira une bonne partie des ressources nécessaires à la subsistance des jeunes gens. Ceux qui seront appliqués aux arts et métiers, apporteront aussi leur part pour la subvention de la maison. On portera ses vues sur ceux uniquement qui pourraient contribuer le plus à la civilisation de l'Afrique. Nous pourrions même recevoir dans cet établissement, les enfants Noirs qui nous seraient envoyés des autres colonies françaises. Lorsque ces jeunes Africains seront formés, ils seront renvoyés dans les pays d'où ils auront été tirés, prêtres, catéchistes, maîtres d'école, agriculteurs, chefs d'ateliers, et tous instruits dans les connaissances nécessaires à l'usage de la vie et utiles à leurs états respectifs. Les missionnaires européens fixés à Gorée, et dans d'autres situations favorables, visiteront fréquemment

toutes les stations où ces Noirs instruits et civilisés seront répandus; ils les soutiendront et encourageront, et par leur influence les dirigeront pour étendre de plus en plus la civilisation chrétienne sur les côtes et dans l'intérieur des terres.

Votre Excellence a une connaissance trop étendue et trop profonde de l'état des choses, pour que j'aie besoin de faire valoir l'utilité immense qui résulterait de notre plan pour ses vues politiques et commerciales. Je me contenterai de dire que nous tendrons toujours à favoriser les rapports du commerce, parce que nous croyons que par là, nous acquerrons plus d'autorité sur les peuplades Noires, en rapport commercial avec les Européens eux-mêmes, pour empêcher les désordres et l'immoralité qui résultent ordinairement de ces rapports.

Quant à l'exécution de ce plan, il ne coûterait pas beaucoup au Ministère. Je demanderais seulement le concours bienveillant de Votre Excellence pour l'autorisation de notre établissement à Gorée, une recommandation au Gouverneur du Sénégal et aux commandants des autres stations françaises, et enfin le transport gratuit des missionnaires et des enfants. Si Votre Excellence trouvait trop de difficultés à m'accorder toute ma demande, je la prierais de m'en accorder une partie.

La deuxième partie de ce rapport est pour faciliter l'exécution du projet. Je proposerai à Votre Excellence de consentir à ce que nous soyons chargés du spirituel au Sénégal. Nous nous engagerions à remplir la Préfecture apostolique et les cures; par là nous aurions des ressources suffisantes pour entretenir un bon nombre de missionnaires et subvenir aux premiers frais de l'établissement. Il y aurait en outre l'union nécessaire entre le clergé du Sénégal et les missionnaires de la Guinée. De plus, je suis moralement certain que nous obtiendrions du Saint-Siège, la réunion de la Préfecture de la Guinée avec celle du Sénégal sur une même tête. Le bien qui en résulterait serait grand sous tous les rapports.

Si nous sommes chargés du Sénégal, nous parviendrions probablement à persuader aux trois prêtres qui s'y trouvent, d'exercer le saint ministère dans une des

stations françaises sur ces côtes. On pourvoit par là, aux besoins urgents de ces stations. Si ces jeunes ecclésiastiques avaient trop de répugnance à cela, on pourrait leur laisser exercer encore au Sénégal les fonctions curiales et vicariales, et, tôt ou tard, on parviendrait, je l'espère, à les y déterminer.

Je conçois que Votre Excellence ne me réponde pas sur la totalité de mon rapport avant que les affaires coloniales ne soient terminées. Je la supplierai cependant, très instamment, de m'autoriser en attendant, à envoyer à Gorée, trois missionnaires et un Frère pour commencer l'œuvre. J'ai en main depuis plus de deux mois des pouvoirs de Préfet et de missionnaire apostolique pour la Guinée. Nos prêtres sont prêts et pleins d'ardeur pour se mettre à l'ouvrage. Une trop longue incertitude leur serait extrêmement pénible. Il y a un navire en partance à Bordeaux pour le 20 du courant; je serais disposé à en profiter si Votre Excellence donne une réponse prompte et favorable. Je prends la confiance d'ajouter à cette première demande, celle d'une recommandation pour le Gouverneur du Sénégal et du passage gratuit pour les trois missionnaires et le Frère, si vous jugez à propos de me l'accorder.

Veuillez agréer, etc.

F. LIBERMANN, *prêtre,*  
*supérieur des missionnaires du St-Cœur de Marie.*

\*

\*\*

à M. Gamon :

XIII

*La Neuville, le 8 mai 1845.*

MON CHER ET HONORÉ CONFRÈRE,

Je ne sais vraiment que penser de moi-même. Depuis si longtemps je ne vous ai pas écrit! Bien souvent j'ai eu la pensée de le faire, mais tantôt une chose, tantôt

une autre m'en a empêché. J'ai honte de moi-même, toujours obligé de m'excuser, pour mes retards, auprès de ceux auxquels Notre-Seigneur m'a uni le plus intimement dans sa divine charité. Cette fois-ci, votre lettre m'est arrivée la veille d'un voyage. Ce qui m'enlève mon temps, c'est que bien souvent je ne puis pas veiller la nuit pour faire les affaires; le jour, je suis tellement pris par les directions des novices qu'il me reste à peine un moment; et puis, c'est tantôt une petite niaiserie, tantôt une autre; le temps se passe et on n'a rien fait. Maintenant, cela commence à aller un peu mieux; je peux veiller la nuit; je fais alors les choses qui demandent du soin et de l'application. Je vous assure, mon cher frère, que la vie de cette terre ne me paraît depuis bien longtemps qu'un sommeil : on s'occupe, on travaille, et tout cela ressemble à un rêve; l'âme est vide et n'y possède rien pour son bonheur; les joies et les satisfactions ne renferment aucun contentement. Je ne trouve de véritable bonheur que dans les peines et les afflictions qu'on souffre pour la gloire du divin Maître; tout le reste laisse l'âme vide et sans goût.

Notre Mission d'Haïti a eu de grands malheurs. Nos missionnaires y auraient fait des merveilles; les peuples sont admirablement disposés; si M. Tisserant et ses confrères avaient pu rester un an à Port-au-Prince, la capitale, cette ville de trente mille âmes aurait changé de face du tout au tout; partout ce sont les mêmes dispositions. Le Ministre des Cultes était très favorable à la religion et secondait M. Tisserant de tout son pouvoir; s'il était resté en place six mois seulement, ni le gouvernement haïtien, ni les mauvais prêtres n'auraient plus été capables d'empêcher le bien ni de l'obliger à se retirer. Mais la divine Providence est incompréhensible; huit à dix jours avant l'arrivée de M. Tisserant, le Ministre fut changé et un impie le remplaça. Cet homme, animé d'un mauvais esprit et excité par les mauvais prêtres, tracassa M. Tisserant, dès le premier moment de son arrivée; il exigea de lui une conduite schismatique, et M. Tisserant n'aurait pu rester dans le pays sans avoir l'air de consentir au schisme. Il quitta donc avec tous ses confrères.



Le P. Joseph (M. Lossedat) a fait beaucoup de bien à Port-au-Prince; il est plus que probable que d'ici à un an ou deux on redemandera M. Tisserant. La ville était dans la consternation lors du départ, et M. Tisserant fut obligé de se transporter, pour ainsi dire, furtivement, sur le navire qui devait le transporter en France, de peur d'un soulèvement contre l'autorité civile, dont les méchants auraient profité pour le calomnier.

Voyez comme le bon Dieu éprouve notre pauvre petite Congrégation en arrachant, pour ainsi dire, de nos mains, ces pauvres âmes que nous devons lui amener. J'en suis profondément affligé, mais je suis persuadé qu'un peu plus tard nous y reviendrons.

Nous n'existons que depuis trois ans, et déjà nous avons eu deux rudes épreuves. Nous allons bientôt reprendre la Mission de la Guinée; nous l'entreprendrons sur un nouveau plan, qui donne de grandes espérances de succès. Je vous en parlerai une autre fois; je n'ai pas le temps maintenant de m'étendre là-dessus. Le plan que nous allons suivre garantira la vie des missionnaires.

A Bourbon et à Maurice nos Messieurs font du bien. Je vous envoie par la poste un imprimé que vous lirez avec plaisir et avec édification. Je vous prierai de le communiquer à M. Hamon et de lui présenter mes respects. Je ne désespère pas de venir vous voir dans le cours de cette année. Prions Dieu et Marie que je puisse exécuter ce voyage.

M. Lossedat est occupé en ce moment à copier un mémoire sur Haïti et ensuite à continuer une relation des bonnes dispositions des Noirs.

Ici finit la seconde page de la lettre; le reste a été supprimé.

au **Maire d'Amiens** :

(Copie.)

A Monsieur le Maire de la ville d'Amiens.

MONSIEUR LE MAIRE,

Je prends la liberté de vous adresser la pétition ci-jointe, pour vous prier de vouloir bien la faire parvenir au Ministre de la Guerre en suivant la marche ordinaire. J'ose espérer que votre obligeance, après avoir pris connaissance de la pièce, sera favorable au pétitionnaire.

Agréé, je vous prie, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Maire, votre très humble, etc.

LIBER.

*La Neuville, le*

Je soussigné, Siméon Hugues, confirme la lettre ci-dessus adressée à M. le Maire et déclare que c'est en mon nom que cette demande a été faite (1).

\*  
\*\*

au Cardinal **Préfet de la Propagande** :

XXIV

(Copie.)

*La Neuville, le 15 mai 1845.*

MONSEIGNEUR,

Je dois rendre compte à Votre Eminence de ma conduite à l'égard de la mission de Madagascar. Il était

(1) Nous relevons cette lettre sur un brouillon tout entier de la main du V. Père. Par la lettre du directeur des Colonies du 20 mai 1845, on est autorisé à dater ce mot du même mois de mai (Cf. T. V, p. 113).

convenu avec M. le Préfet apostolique que notre Congrégation lui fournirait plusieurs prêtres et quelques Frères. Les ressources qu'il leur destinait pour le voyage et pour la subsistance, après leur arrivée, devaient leur être fournies par le Gouvernement français; le poste de Nossi-Bé leur était désigné. Ayant pris des informations sur cette île, j'acquis la certitude que les Européens ne pouvaient y subsister, à cause de l'insalubrité du climat. Les soldats français qui y sont envoyés restent toujours sur des navires qui y stationnent; et, malgré cette précaution, il règne toujours une grande mortalité parmi eux. M. le Préfet apostolique comptait placer nos missionnaires à l'extrémité opposée au blockhaus des Français. Quoique ce côté de l'île soit moins meurtrier, j'y ai cependant trouvé plus de danger, parce que le missionnaire malade y aurait été sans secours et dans l'impossibilité de se retirer, car il est très rare qu'un navire touche de ce côté. A ce motif, déjà suffisant pour m'arrêter, s'est joint un autre : le Gouvernement a rétracté les promesses faites à M. Dalmond et n'a plus voulu fournir ni appointements, ni frais de trousseau, ni passage gratuit. Je me vis donc obligé de renoncer, pour le moment, à la mission de Madagascar. J'ai cependant pris des mesures pour venir au secours de cette mission un peu plus tard. J'ai chargé M. Le Vasseur, supérieur de nos missionnaires de Bourbon, de régler avec M. Dalmond le choix du poste que nous pourrions occuper sans trop de danger et les ressources pour leur subsistance et leur passage.

Quelque temps après m'avoir tout refusé pour Madagascar, le Ministre de la Marine me demanda des missionnaires pour l'île Bourbon. J'ai cru qu'il était utile à la gloire de Dieu et au bien de notre œuvre d'accorder au Ministre tout ce qu'il me demandait, surtout dans l'état actuel des choses par rapport aux affaires religieuses des colonies. J'ai donc envoyé deux missionnaires et un Frère. Il y aura d'ailleurs double avantage à ce que nous ayons quelques missionnaires de plus à Bourbon; le premier, si la divine Providence nous réserve une petite portion de la belle mission de Madagascar et si

Votre Eminence daigne nous ordonner d'y travailler, nous aurions, dès le premier moment, des missionnaires, dans la proximité, déjà habitués aux chaleurs des tropiques, et par là, à moitié acclimatés; en second lieu, l'augmentation de notre petite communauté à Bourbon nous facilitera peut-être, dans la suite, la formation d'un établissement pour les enfants Noirs de Madagascar, dans le genre de celui que nous projetons à Gorée pour les enfants de la Guinée. Ces motifs étant tels, j'ai présumé que Votre Eminence approuverait ma conduite; et les circonstances étant pressantes, j'ai agi comme si j'avais reçu ses ordres, toujours prêt à changer au moindre signal qui m'indique, de votre part, une intention contraire.

Les deux confrères, que je viens d'envoyer à Bourbon, m'ont prié de solliciter en leur faveur, auprès de Votre Eminence, les pouvoirs de missionnaires apostoliques. Je joins ici leurs noms dans le cas où Votre Eminence daignerait accueillir favorablement leur demande.

MM. Prosper LAMBERT.

Michel-Victor PLESSIS, tous les deux du diocèse d'Orléans.

Votre Eminence a reçu sans doute l'affligeant rapport de M. Tisserant sur la malheureuse mission d'Haïti. La tristesse et la peine extrême, que me cause cette nouvelle victoire de l'ennemi du salut, m'engagent à vous supplier, Monseigneur, de m'accorder la permission de continuer à m'occuper du salut de ce pays désolé. Je tâcherai d'aviser à quelque moyen, si je puis en trouver, pour que tant d'âmes si bien disposées ne soient pas abandonnées sans défense entre les mains de Satan, et pour préparer les choses afin de faciliter à ce malheureux pays, pour plus tard, le retour à Dieu. Je ne vois rien de précis pour le moment, mais je suis persuadé qu'avec votre permission et votre bénédiction, Dieu bénira ma persévérance et me fera trouver quelque ressource.

Pour la Guinée, je viens d'adresser un rapport au Ministre de la Marine pour lui proposer l'établissement projeté à Gorée. J'ai vu les principaux chefs de l'administration coloniale si favorables à notre dessein que je

ne croyais plus de difficulté à leur en faire la proposition. Sachant que Votre Eminence aurait pour agréable que nous fussions chargés en même temps de la Préfecture apostolique et des paroisses du Sénégal, j'en ai fait la proposition en même temps. Enfin, j'ai demandé qu'on me permette tout de suite d'envoyer des missionnaires à Gorée pour y commencer la mission de Guinée et l'établissement projeté, sauf à nommer plus tard un Préfet apostolique, selon le pouvoir que Votre Eminence m'en a donné. Aussitôt que j'aurai une réponse affirmative, j'expédierai quelques missionnaires, si Votre Eminence daigne l'agréer.

Pour rendre un compte exact à Votre Eminence de notre mission de Bourbon et de Maurice, je prends la liberté de lui adresser la brochure ci-jointe et j'y ai ajouté quelques feuilles manuscrites, dont le contenu complètera ce qui manque à l'imprimé.

Daignez agréer, Monseigneur, etc.

(Signé) : F. LIBERMANN.

\*\*

Les lettres (1) que j'ai reçues de nos missionnaires de Bourbon contenaient certains détails que la prudence ne me permettait pas de livrer à l'impression : leur publication aurait blessé plusieurs personnes et pu nuire au bien même de la religion. Toutefois, j'ai cru qu'il était de mon devoir de les transmettre à Votre Eminence, afin qu'elle eût sous les yeux un exposé fidèle de tout ce qui regarde la mission des Noirs dans cette colonie. Ces détails sont relatifs à quelques oppositions que nos missionnaires ont eu à essayer dans l'exercice de leur ministère et aux obstacles qui s'opposent encore au progrès de la religion parmi les Noirs.

Les oppositions sont venues principalement de la part d'un maire et du Directeur de l'Intérieur, le baron de

(1) De cette fin de lettre nous avons une copie de la main de M. Lannurien; elle n'a pas été reproduite dans le registre de correspondance tenu par le P. François. Nous n'en trouvons pas mention dans les réponses du Cardinal Préfet de la Propagande.

Roujoux (c'est la seconde autorité de l'île), voici à quelles occasions. Je transcrirai les paroles mêmes de M. Le Vasseur.

« Mon père avait élevé une chapelle sur son habitation. M. le Curé de Sainte-Suzanne avait d'abord approuvé vivement l'établissement de cette chapelle; il avait sollicité pour elle beaucoup de privilèges. Je craignais cependant de trop les étendre; je lui communiquais souvent mes craintes, je lui disais que j'avais peur que M. le Préfet ne trouvât à redire qu'en son absence j'eusse fait de cette chapelle de mon père comme une succursale de l'église de Sainte-Suzanne. M. le Curé m'engageait à ne rien craindre, disant qu'il prenait tout sur lui. Mais ensuite, quand il vit qu'il y avait affluence à la chapelle, il commença à craindre que les personnes du voisinage, qui avaient coutume d'aller à la paroisse, ne préférassent, à cause de l'éloignement, venir à la maison. Il en dit un mot au maire qui m'écrivit une lettre officielle pour m'avertir qu'on n'avait pas demandé au Gouvernement l'autorisation de cette chapelle, et que je me mettais, en y célébrant publiquement la messe, en contravention avec les lois. Je lui répondis que ce n'était pas à moi, mais à M. le Curé qu'il devait s'adresser, que je n'avais rien fait que par son conseil et avec sa permission. Cela donna lieu à des explications entre M. le Curé et moi. Il me nia des choses qu'il m'avait dites, et qu'il avait oubliées sans doute. J'écrivis à M. le Maire que, puisque M. le Curé ne s'était pas mis en règle vis-à-vis du Gouvernement, pour la chapelle qu'il m'avait fait élever, elle allait être fermée au public, mais que j'y dirais toujours la messe, et que je n'avais besoin, pour avoir chez moi un oratoire privé, d'aucune autorisation du Gouvernement. Il me répondit que je ne pouvais pas même avoir un oratoire privé chez moi, sans aller contre un des articles organiques qui défend l'érection, chez un particulier, d'oratoire privé ou de chapelle domestique. Je niai qu'il y eût érection d'oratoire chez moi, parce que le lieu où je disais la messe n'avait été rendu oratoire par aucune intervention de l'autorité religieuse, qu'il n'était pas même béni; et je terminais par lui dire que je donnerais

avis de son exigence au Vice-Préfet. M. le Vice-Préfet décida la question en ma faveur. Je tenais à ne pas céder en ce point important pour nous. Car si, pour dire la messe chez un particulier, il avait fallu demander la permission au Gouvernement, il s'en serait suivi que, dans nos missions, quand nous aurions jugé bon de dire la messe dans une habitation, où l'on aurait disposé quelque lieu pour cela, nous n'aurions pas pu le faire sans autorisation du Gouvernement, ce qui aurait été un assujettissement très grand. Sur ces entrefaites, le Maire écrivit au Directeur de l'Intérieur à mon sujet, et ce directeur, qui fait fonction de ministre des Cultes, me fit écrire par M. le Vice-Préfet qu'il ne voulait plus que j'exercasse le ministère, si je n'acceptais la place de vicaire à Sainte-Suzanne. Je refusai de me rendre à cette proposition. M. le Curé, voyant que j'allais quitter tout ce que je faisais dans sa paroisse, alla solliciter du Directeur de l'Intérieur la permission de m'employer pour l'aider, au moins pendant quelque temps, dans l'instruction des Noirs. Le Directeur fut inflexible; moi, je tenais bon aussi. Je ne croyais pas devoir accepter la place de vicaire; je me disais que si je cédaï sur ce point, on ne voudrait peut-être recevoir tous mes confrères qu'à cette condition. Cependant, faisant ensuite réflexion que je pourrais, en suspendant l'exercice du Saint Ministère, nuire aux âmes qui se confessaient à moi et qui étaient sur le point de faire leur première communion, je fis une concession : je proposai d'accepter le titre de vicaire, mais sans être tenu à remplir aucune des fonctions de cette charge. Il paraît qu'on s'est contenté de cette disposition, et, depuis, on me laisse tranquille.

« Une autre raison encore qui m'a porté à faire cette concession, c'est que je craignais que les autorités de Bourbon ne crussent que c'était par esprit d'indépendance que je ne voulais pas accepter la place de vicaire.

« M. le Curé et moi nous sommes redevenus bons amis; il a reconnu qu'il avait mal gouverné dans cette affaire, et elle a manqué de lui faire tort, parce qu'on disait que c'était lui qui faisait agir le maire, contre lequel on criait aussi. »

Depuis l'époque où cette lettre a été écrite, un autre curé a été placé à la tête de la paroisse de Sainte-Suzanne.

Le même directeur de l'Intérieur, qui avait voulu interdire l'exercice du saint ministère à M. Le Vasseur, s'il n'acceptait la place de vicaire, attaqua plus vivement encore, dans une séance du Conseil colonial, le même missionnaire et la Congrégation à laquelle il appartenait. Il avança un grand nombre de faits entièrement faux, desquels il tira ces deux conclusions : 1° Que les missionnaires du Saint-Cœur de Marie ne peuvent pas être employés aussi utilement que les autres prêtres; 2° Que les règles de leur Congrégation passent pour eux avant la loi, et qu'ils ne peuvent être soumis à l'action légale. M. Le Vasseur ne voulut pas répondre directement à toutes les assertions calomnieuses du baron de Roujoux; il se contenta d'adresser un mémoire à Mgr le Préfet apostolique. Dans ce mémoire, il expose tout le bien qui a été fait par les missionnaires du Saint-Cœur de Marie, depuis leur arrivée à Bourbon; et par là même il réfute la première conclusion du baron de Roujoux, savoir, que les missionnaires du Saint-Cœur de Marie ne peuvent pas être employés aussi utilement que les autres prêtres. Il va même plus loin, et démontre que les prêtres séculiers ne sont pas aussi propres à opérer le bien parmi les Noirs que des prêtres unis entre eux par les vœux d'obéissance et de pauvreté. C'est ce que Votre Eminence a pu voir dans l'extrait de ce rapport qui a été joint aux lettres imprimées de M. Le Vasseur. Quant à la seconde conclusion que tire le baron de Roujoux, savoir : que les missionnaires du Cœur de Marie font passer leurs règles avant la loi, et ne peuvent être soumis à l'action légale, elle est suffisamment convaincue de fausseté par les paroles suivantes tirées du même mémoire : « Les  
« Missionnaires du Saint-Cœur de Marie, dans les pays  
« où l'on veut se servir d'eux, sont soumis d'abord aux  
« autorités ecclésiastiques et civiles, qui peuvent les ren-  
« voyer quand bon leur semble : aux curés dans les  
« paroisses dans lesquelles ils travaillent, et aux vi-  
« caires, en l'absence du curé. Ils ne peuvent rien entre-  
« prendre d'eux-mêmes et ne font que ce qu'on leur



« permet de faire; le curé les a sous sa surveillance et  
« sous son inspection immédiate. Ils doivent, tous les  
« mois, lui rendre un compte exact de ce qu'ils font dans  
« sa paroisse. »

Il ajoute ce qui suit et qui peut donner une idée de la manière dont le baron de Roujoux traitait au Conseil colonial les missionnaires du Saint-Cœur de Marie.

« M. le baron de Roujoux a fait craindre que nous pourrions bien être des espèces de méthodistes qui renouvelleraient peut-être à Bourbon ce que ces sectaires ont fait dans les colonies d'Amérique. L'avenir fera voir, je l'espère, à M. de Roujoux, qu'il se trompe; en attendant, on aurait pu lui faire remarquer : 1° Que nous sommes des prêtres religieux catholiques, soumis par nos règles, autant qu'il est possible de l'être, aux autorités des lieux où nos services sont acceptés; 2° Que nous ne sommes dans Bourbon qu'un corps supplémentaire, tout à fait secondaire, sous la surveillance et la dépendance du clergé local; nous ne faisons que ce qu'on nous commande de faire, sous les yeux de ceux qui commandent et comme ils le commandent. Rien n'est donc plus injuste que de nous comparer aux méthodistes. M. le baron de Roujoux ne connaît pas la différence qu'il y a entre un méthodiste et un véritable prêtre catholique; il connaît bien moins encore ce que c'est qu'un missionnaire du Saint-Cœur de Marie. J'espère que les autorités premières ne partageront pas ses idées. »

En effet, les assertions du baron de Roujoux ne semblent pas avoir produit une grande impression sur le conseil colonial, qui s'est montré très favorable à nos missionnaires. Le baron de Roujoux a quitté la colonie, et, depuis, M. Le Vasseur s'est trouvé très bien avec l'autorité civile. Le Gouverneur a adressé lui-même au Ministre de la Marine, la demande de nouveaux missionnaires du Saint-Cœur de Marie, après avoir fait le plus grand éloge de la conduite de M. Le Vasseur et de ses confrères.

Telles ont été, Monseigneur, les principales oppositions que nos missionnaires ont eu à essayer à Bourbon. Il faut y joindre les oppositions journalières des diffé-

rents employés qui sont chargés de veiller sur les Noirs et qui se conduisent bien souvent dans leurs charges comme d'injustes et tyranniques oppresseurs. Voici comment en parle l'un de nos missionnaires, M. Collin, dans une lettre du 28 avril 1844.

« Dans les habitations, ici, il y a maître, régisseur, employés, commandeurs, autant de petits tyrans. Il y a de quoi mettre en colère quand on y pense. Cette canaille d'Européens qui n'ont pas le sou chez eux, ces gamins qui courent les quais, une fois arrivés ici, font les grands personnages, maltraitent les pauvres Noirs et gâtent tout : voilà notre croix, et vous conviendrez qu'elle est pesante. Quand on s'est donné tout plein de peine pour retirer les âmes du péché, qu'elles commencent à bien aller, les voir entraînés de nouveau dans le péché, pour ainsi dire malgré elles, par abus d'autorité de la part de ceux qui les commandent; cela déchire le cœur. Et cependant cela n'est pas rare; vous ne sauriez imaginer quelle facilité a un employé, un commandeur, de persécuter les Noirs. Par exemple, une négresse veut se marier; un employé ne le veut pas; il va commencer par faire de la misère au Noir qui doit épouser la négresse; il le poursuit continuellement, il le maltraite pour un rien, etc.; de cette manière, souvent le pauvre Noir est dégoûté, il ne veut plus se marier, dans la crainte que ces mauvais traitements continuent ou augmentent toujours. Ils restent donc dans le désordre. Il s'est commis de cette manière des choses abominables, lorsque les négresses ont résisté; et cela rappelle les tourments des premiers martyrs; mais il y en a peu qui aient ce courage. »

Il ne me reste plus, Monseigneur, qu'à exposer à Votre Eminence les principaux obstacles qui retardent encore le progrès de la moralisation et de la religion parmi les Noirs. Pour cela il me suffira de transcrire la dernière partie du mémoire adressé par M. Le Vavas seur à Mgr le Préfet apostolique de Bourbon. Vous y verrez avec douleur que la mauvaise conduite des Blancs est la cause presque unique des plus grands maux spirituels que souffrent les pauvres Noirs dans les colonies.

*Extrait du Rapport adressé par M. Le Vavas seur à Mgr Poncelet, Préfet apostolique de Bourbon.*

Obstacles qui ont arrêté jusqu'ici la moralisation des Noirs (1).

« Ces obstacles levés, la moralisation des Noirs se fera en quelques années. »

Monseigneur, ce grand obstacle du scandale donné par les Blancs se rencontre partout; on ne saurait trop le déplorer.

Lorsque mon confrère, M. Laval, arriva à Maurice, c'était encore plus affreux. Voici ce qu'il en écrivit.

« Ici, le plus grand obstacle à la conversion de nos pauvres Noirs, ce sont les Blancs. Si nous étions seuls avec nos pauvres Noirs, nous en ferions à peu près ce que nous voudrions; mais ils sont grandement détournés par les maîtres. En France, il se rencontre encore quelques familles riches qui ont de la religion; mais dans cette île Maurice, à peine compte-t-on une dizaine de maisons où il y ait quelque religion. Les maîtres se moquent de leurs domestiques quand ils veulent venir à la sainte messe le dimanche; et quand arrive le vendredi, ce sont des moqueries à n'en plus finir sur l'observance de ce jour. Toutes les pauvres jeunes Noires sont débauchées par leurs maîtres et par les jeunes gens Blancs. La plaie est bien profonde et bien grande. On ne peut se faire une idée de l'indifférence de ces Blancs de Maurice pour la religion et de leur ignorance crasse. Il y a ici une corruption et un débordement de mœurs incroyables; le démon de l'impureté fait des ravages épouvantables parmi nos pauvres abandonnés : les Blancs en sont la cause. »

Il paraît toutefois que, depuis le séjour de M. Laval à Maurice, son zèle est parvenu à apporter quelque remède à ce débordement des mœurs dans la capitale de l'île. C'est affreux! A cette première source du mal, M. Laval en ajoute une autre qui est plus honteuse et plus affligeante encore.

(1) Ici devait être inséré un passage du Mémoire de M. Le Vavas seur. On le retrouvera plus loin.

« Les prêtres, jusqu'ici, dit-il, ne se sont pas plus mêlés de ces pauvres abandonnés qui si ce fussent des animaux; et cependant il y a grand bien à faire parmi eux. Si on avait fait pour les Noirs ce qu'on a fait pour les Blancs, on aurait travaillé plus efficacement. Mais ce ne sont pas les âmes qu'on vient chercher ici, c'est de l'argent et quelque chose de pire encore. Les prêtres ont donné ici des scandales qu'on ne pourrait pas imaginer, et, en ce moment-ci, il y a quatre prêtres interdits à Maurice, sans compter d'autres qui exercent malgré Monseigneur; voilà, Monsieur le Supérieur, la plaie, la plaie profonde de cette pauvre et malheureuse île Maurice. »

Tels sont, Monseigneur, les obstacles et les oppositions que nos missionnaires ont rencontrés dans l'exercice du saint ministère.

\*

\*\*

#### LETTRES DES MISSIONNAIRES DE LA CONGRÉGATION DU SAINT-CŒUR DE MARIE.

Sous ce titre, au mois de mai 1845, parut chez Duval et Herment, 1, place Périgord, Amiens, une brochure de 85 pages, contenant des lettres de MM. Le Vasseur, Laval, Collin, Blanpin; la dernière en date est du 1<sup>er</sup> novembre 1844.

La brochure commence par une petite préface et s'achève par quelques remarques. Nous donnons ici cette préface.

Les deux premiers Missionnaires, que la Congrégation des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie ait envoyés pour travailler à la sanctification des Noirs, furent M. Le Vasseur et M. Laval.

C'est une règle de la Congrégation des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie, qu'un Missionnaire ne soit jamais seul dans une Mission. Toutefois, comme on n'avait pas encore de connaissances exactes sur l'état et les dispositions des peuples qu'on allait évangéliser, ni sur la manière de s'y prendre pour opérer le bien, les premiers Missionnaires consentirent à se priver pour un temps de la consolation que leur aurait donnée la société de quelques-uns de leurs confrères. Ils partirent seuls.

M. Le Vavasseur, natif de Bourbon, se rendit dans sa patrie, pressé du désir d'aller porter la parole de paix et de bonheur à ces pauvres gens qu'il se souvenait d'avoir vus travailler péniblement sous le poids du jour et de la chaleur, sans goûter les consolations si douces que notre sainte religion sait seule prodiguer aux pauvres et aux malheureux. M. Laval s'embarqua avec Mgr Collier, Vicaire apostolique de Maurice, pour aller dans cette colonie Anglaise partager avec ce zélé pasteur les travaux d'une Mission laborieuse.

Voici les réflexions de la fin.

Le motif qui a engagé à faire imprimer les lettres qu'on vient de lire a été le désir de faire connaître les bonnes dispositions des Noirs, et les espérances que font concevoir pour le salut de ces pauvres peuples les succès déjà obtenus dans un si court espace de temps par les missionnaires qui se sont dévoués à leur instruction religieuse. Ces lettres ne peuvent trouver place dans les *Annales de la Propagation de la Foi*, parce que les *Annales* sont uniquement destinées à instruire les membres de l'Œuvre de l'état des Missions qui sont soutenues par leurs aumônes et que les colonies, telles que Bourbon et Maurice, ne sont pas de ce nombre. Les autres Missions des prêtres de la Congrégation du Saint-Cœur de Marie ne font encore que commencer; dans quelques années, si Dieu les bénit, les lettres des Missionnaires seront envoyées au rédacteur des *Annales*, afin que, s'il le juge convenable, il donne connaissance aux associés des fruits qui auront été produits.

\*

\*\*

**RÈGLE PROVISOIRE DES MISSIONNAIRES  
DU TRÈS SAINT-CŒUR DE MARIE.**

Brochure de 214 pages. Amiens, Imprimerie de Duval et Herment, place Périgord, 1. 1845. Avec la Règle, la brochure contient les Prières Ordinaires des Missionnaires, pp. 194-214.

\*

\*\*

à la **Propagation de la Foi** :

VIII

*La Neuville, 30 mai 1845.*

Aux Conseils centraux.

MESSIEURS,

Je suis bien affligé de ne pouvoir, jusqu'à présent, vous rendre compte des dépenses faites pour la mission de la Guinée par Mgr Barron.

J'attendais de Sa Grandeur une lettre qui devait me fournir les documents nécessaires à cet égard. Cette lettre est arrivée depuis peu; mais elle est si obscure, si dépourvue de détails, par le peu d'habitude que le Prélat a de notre langue, que je n'en puis tirer des renseignements suffisants. Tout ce que j'y entrevois, c'est que les dépenses excèdent de beaucoup les sommes que Mgr Barron avait reçues de la Propagation, et que la plupart des objets achetés pour la mission ont péri dans différentes circonstances. Il ne restait plus que la maison de bois du Cap Palmas, qui avait coûté 35.000 francs, et environ 13.000 francs, résultat de la vente des objets qui ont pu être réunis. Sur cette somme, 10.000 francs se trouvent entre les mains d'un négociant de Gorée et devaient être envoyés au Conseil central de Lyon. Les 3.000 restant ont été confiés à un négociant des côtes du Sénégal et devaient être envoyés à Mgr Barron. Sa Grandeur n'a pu prendre de plus amples précautions, ayant été obligée de quitter la côte sans délai, afin de profiter de l'occasion rare dans le pays, d'un navire en partance pour l'Europe.

J'ai écrit, il y a plusieurs mois, au curé de Gorée, relativement à ces diverses sommes. Jusqu'à présent, je n'ai encore reçu de sa part aucune réponse. Les informations que j'ai prises me donnent peu de garanties sur le recouvrement de ces sommes. J'ai prié Monseigneur de m'envoyer le plus tôt possible les procurations nécessaires afin que je fasse poursuivre la chose, et obtenir ce qui est dû à la mission. M. le Ministre de la Marine m'accor-

dera toute protection, pour cela. M. de Mackau me promet encore de faire prendre au Cap-des-Palmes, la maison de Mgr Barron, et de la faire transporter à Gorée. Enfin il me reste en mains, un mandat qui m'autorise à toucher 1.400 francs sur les appointements de M. le Curé de Gorée, auquel Mgr Barron avait avancé cette somme.

Je dois maintenant, Messieurs, vous exposer le précis du nouveau plan que nous nous proposons de suivre dans cette mission difficile de l'Afrique occidentale, dont la Providence divine a daigné nous charger, quoique nous soyons la plus faible de toutes les sociétés qui travaillent à la propagation de la Foi.

Après les désastres récents, que nous avons eu à déplorer, il est évident que le succès de cette mission réclame l'emploi d'un plan tout à fait différent de celui que l'on suit dans les autres.

Ce plan consiste à procurer l'instruction religieuse et morale des peuples de ces vastes contrées par des maisons d'éducation qu'on formerait à cet effet, et où seraient recueillis de jeunes Noirs. La première sera établie à Gorée, sur les côtes du Sénégal; c'est le point le plus salubre de toutes ces côtes. On fixera dans cette petite île le premier établissement pour commencer l'éducation des enfants : on en formera un second en Europe pour la compléter. La maison de Gorée, destinée à ébaucher l'instruction des jeunes Noirs, admettra ces enfants dans un âge fort tendre, avant qu'ils aient pu être corrompus. On leur apprendra à parler le français, et on tâchera de les dépouiller de tout ce qu'il y a de plus grossier dans leur naturel et les rendre capables, autant que possible, d'être transportés dans la maison d'Europe. Pour parvenir à ce but, nous placerons à Gorée une communauté de missionnaires, Pères et Frères. Dans les bonnes saisons, ils pénétreront dans les pays environnants, parcourront les côtes, jusqu'au bas du golfe de la Guinée, y porteront l'Évangile et tâcheront d'amener à Gorée le plus d'enfants qu'ils pourront. Des recommandations du Gouvernement nous sont promises et annoncées pour tous les officiers des comptoirs français. Leur protection

et celle des marchands européens qui se trouveront sur les côtes, nous obtiendront, je l'espère, d'heureux résultats. Les missionnaires fixés à Gorée et dont le nombre sera augmenté à mesure que les besoins le demanderont, se contenteront, d'abord, de parcourir les côtes dans les bonnes saisons. Plus tard, on choisira parmi eux les plus capables de supporter les climats africains; et on les distribuera dans d'autres postes plus ou moins salubres. Ils acquerront peu à peu l'expérience de ces pays, prendront des renseignements sur l'intérieur des terres, où ils parviendront avec le temps à trouver quelques sites convenables moins nuisibles à la santé des Européens; et en ces endroits, nos missionnaires s'établiront.

La seconde maison pour l'instruction des jeunes Noirs sera établie à Rome. Cette dernière position nous mettra à l'abri de toutes les difficultés que nous pourrions éprouver en France pour une maison de ce genre. De plus, le climat de Rome est le plus favorable aux jeunes Africains, et nos faibles ressources suffiront pour l'achat d'une maison, et des terrains, en France si chers, et à très bon compte à Rome. Nous avons fait des démarches préalables à ce sujet auprès de la Propagande. On a bien voulu nous autoriser à ouvrir un établissement dans la capitale du monde chrétien, et la Congrégation a promis des secours lorsque cette œuvre sera commencée. Dans cet établissement de Rome, nous procurerons aux jeunes Noirs l'instruction primaire, en même temps qu'ils seront formés avec soin aux vertus chrétiennes.

Lorsque ces jeunes gens seront avancés de telle sorte qu'on puisse discerner leur capacité pour l'étude, ou leur aptitude relativement au choix d'un état, on choisira les plus intelligents et les mieux disposés afin de leur donner l'éducation ecclésiastique. Quant aux autres, on leur apprendra la culture des terres et les arts et métiers. Le revenu de la culture couvrira une grande partie des dépenses annuelles de l'établissement. Tous les jeunes Noirs, ainsi formés dans la piété, seront renvoyés dans leur pays respectif : les prêtres y exerceront les saintes fonctions de leur apostolat, et les cultivateurs et autres ouvriers leur serviront de catéchistes.



Dès qu'un certain nombre de ces enfants instruits de la sorte, seront de retour dans leur pays, l'œuvre ne manquera pas de prendre un accroissement considérable.

J'ai proposé l'ensemble de ce projet à M. le Ministre de la Marine, dont l'assentiment nous est nécessaire, vu que le premier établissement, comme je l'ai dit plus haut, doit être à Gorée. D'ailleurs, le concours du Gouvernement nous sera toujours d'une grande utilité. Je n'ai pas demandé à M. le Ministre des subsides pour la maison de Gorée; il en résulterait de graves inconvénients; il est important que nous y conservions toujours la haute direction, autrement, on recruterait dans cet établissement des soldats, ou bien on choisirait les plus capables pour les envoyer dans les collèges de France, et nous perdriions souvent les meilleurs de nos jeunes gens.

De plus, dans la suite, il serait à craindre, dans ce cas, qu'on ne substituât des maîtres laïques. Je n'ai donc demandé au Ministre que sa protection et le passage pour le transport des enfants et des missionnaires. Il ne peut me répondre qu'après que le Gouvernement aura adopté une décision relativement aux colonies en général. En attendant, le Ministère s'est montré favorable à notre projet et le regarde comme important. Toutefois, comme les affaires coloniales traînent en longueur, je n'ai pas cru devoir en attendre l'issue, et je vais envoyer incessamment à Gorée deux missionnaires et un Frère pour préparer le commencement de l'œuvre. Le Ministre leur donne le passage gratuit. D'autres suivront plus tard.

J'ai cru, Messieurs, devoir vous donner tous ces détails afin de vous mettre à même de juger de l'importance de la mission et de ses besoins. J'ose espérer que, dans la circonstance critique où s'est trouvée l'infortunée Guinée, vous voudrez bien ne pas nous rendre responsables des malheurs passés. Aussitôt que j'aurai eu une entrevue avec Mgr Barron, j'aurai l'honneur de vous transmettre les éclaircissements que j'obtiendrai.

Vous connaîtrez, Messieurs, par le mémoire que vous a adressé dernièrement M. Tisserant, les tristes événements d'Haïti. Mon cœur est navré en pensant au malheur spirituel d'un peuple auquel ses indignes gouvernants

s'attachent avec tant d'acharnement à arracher la foi. Mais nous avons tout lieu d'espérer que des jours meilleurs leuront bientôt sur les Haïtiens, et que les bons prêtres seront rappelés.

J'ai l'honneur de vous communiquer quelques-unes des lettres de nos missionnaires, relativement aux bonnes dispositions qui animent le peuple de Saint-Domingue, en vous autorisant à les insérer, si vous le jugez à propos, dans les Annales de la Propagation.

Veillez agréer, etc...

F. LIBERMANN, *prêtre,*  
*supérieur des missionnaires du St-Cœur de Marie.*

\*\*

à Mgr Collier :

(Copie.)

MONSEIGNEUR,

Selon la promesse que j'ai faite à Votre Grandeur, je prends la liberté de vous adresser cette lettre.

Je crois que nous pourrions nous contenter de 400 fr. par an pour chacun de nos étudiants, et nous nous chargerions de leur entretien, comme nous faisons pour les autres (Dès leur arrivée, leur linge compté, mis en séquestre comme à l'ordinaire). Ils auront leurs habits, tels qu'ils sont, quand ils auront fini. Votre Grandeur daignera leur fournir le plus strict nécessaire pour le trousseau et les frais de voyage. Nous ne pourrions pas absolument le fournir. Si cependant cela était trop onéreux pour Votre Grandeur de payer 400 francs par an, pour chaque étudiant, je dois vous dire sincèrement, que nous nous contenterons de tout ce que vous jugerez à propos de donner, tant que vos facultés vous le permettront. La reconnaissance nous fait un devoir de vous plaire et de vous rendre service, etc... Je vous prierais seulement de bien choisir les sujets.

Je reviens sur l'idée déjà manifestée à Votre Grandeur au sujet des Belges. Il serait plus facile de soutenir notre mission par la suite, on aurait plus de facilité de trouver les sujets en Belgique qu'en Irlande. De plus, on aurait plus de choix, il serait plus facile de renvoyer ceux qui ne seraient pas tout à fait bien.

Daignez, etc...

F. LIBERMANN, *supérieur*.

\*

\*\*

à M<sup>me</sup> Barbier :

I

La date et le titre, ainsi que les dernières lignes, sont de la main du V. Père; le reste, de la main de M. Lannurien.

*Amiens, le 5 juin 1845.*

Ma lettre à M<sup>me</sup> Barbier,

Votre lettre me console et m'afflige; elle m'afflige parce que j'aurais bien désiré pouvoir vous procurer les consolations et les encouragements nécessaires dans l'état de peine où vous vous trouvez. Une visite de ma part ou un petit mot de lettre vous aurait valu cent fois plus que tous les remèdes qu'on vous donne. Mais que faire? Vos bons parents n'entendent pas bien les choses; ils s'imaginent des choses qui ne sont pas; et avec toute leur tendresse pour vous, ils sont la cause de vos tourments. Ne leur en voulez pas : c'est Dieu qui vous veut sur la croix; restez-y avec paix. Si vous pouvez, de temps à autre, avoir une lettre de moi, sans que vos parents le sachent, demandez-le moi et je le ferai de grand cœur. Vous êtes dans une position où vous avez besoin de conseil; envoyez-moi donc vos lettres par une personne de confiance et je vous répondrai avec un désir très grand de faire du bien à votre âme. Si vous receviez mes lettres ostensiblement, cela irriterait votre pauvre frère, qui est bien plus à plaindre que vous. Voilà trois ou quatre mois

qu'il est dans une fièvre d'exaspération telle que je le croirais capable de se porter aux plus grands excès. Voilà donc le sujet de ma peine : je voudrais vous donner toutes les consolations et tous les encouragements que votre état demande, et je ne le puis autant que je le voudrais.

Ce qui me console, c'est que le divin Sauveur me remplace bien largement auprès de vous. Il fait par lui-même ce qu'il aurait fait par son pauvre et misérable serviteur : vous n'en êtes que plus heureuse. Ne craignez rien ; il ne vous délaissera pas.

Je vois bien clairement, d'après votre lettre, que Dieu vous console et vous soutient ; c'est pour moi une grande satisfaction. Il daigne vous clouer sur la croix ; c'est le bonheur du vrai chrétien ; vous y trouverez votre avancement spirituel. Une seule journée passée dans les peines qu'on supporte avec résignation fait plus de bien et donne plus de force à l'âme que toutes les consolations intérieures. Soyez donc toujours forte dans la foi et forte dans votre confiance en Jésus et Marie, forte dans la charité envers votre Dieu, forte par l'esprit de sacrifice, heureuse de pouvoir souffrir quelque chose pour l'amour du divin Maître et d'unir vos souffrances aux siennes.

Vous devez être pleine de reconnaissance et d'amour envers votre Dieu. Son amour pour vous est manifeste dans les peines où il vous tient. Ce sont les hommes, par leur méchanceté ou par leur bonne volonté à votre égard, qui sont les instruments de la miséricorde du divin Maître pour vous. Bénissez sans cesse la bonté divine et aimez tendrement les instruments dont il se sert ; soyez douce et bonne à leur égard ; pardonnez-leur : ils vous font un bien incalculable. Conservez toujours votre âme dans la paix, dans la douceur, dans la gaieté douce et modeste d'une enfant chérie de Dieu. Habituez-vous peu à peu à ne pas vous émouvoir par l'oppression et l'injustice. Imités en cela votre Bien-Aimé qui a supporté, avec un calme divin, l'oppression et la persécution la plus injuste et la plus atroce ; soyez semblable à Celui qui vous a choisie pour être toute à lui. Les commotions vous sont très nuisibles au corps et à l'âme ; soyez donc

forte contre vous-même, forte dans l'amour divin. Qu'est-ce que cela vous fait que les hommes vous fassent du bien ou du mal, qu'ils vous flattent ou qu'ils vous brisent? Dieu est avec vous; qu'importe que vous puissiez suivre vos goûts ou qu'on les contrarie? Il vous suffit d'une chose : que votre Bien-Aimé soit avec vous et que vous soyez à votre Bien-Aimé (1), et jamais on ne pourra vous enlever ce bonheur; au contraire, plus vous aurez à souffrir, plus votre bonheur sera grand. Souffrez donc toujours avec paix, avec humilité, amour et soumission parfaite à la divine volonté, qui veut vous tenir ainsi sur la croix.

Je vous recommande de nouveau de ne pas vous occuper d'affaire de vocation. Tout ce que vous avez à faire en ce moment, c'est de rétablir votre santé, si tel est le bon plaisir de Dieu. Que la paix de Jésus soit avec vous!

Votre très humble serviteur.

F. LIB., p.

\*\*

à M. Briot :

II

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Briot,  
Missionnaire apostolique,  
chez M. Germainville, rue Neuve-en-Ville, Bordeaux.

J. M. J.

MON CHER CONFRÈRE,

J'ai fait partir M. Arragon trois jours plus tôt, parce que je craindrais de lui faire manquer le navire, comme il vous l'expliquera lui-même.

Vous allez donc tous deux commencer cette grande et importante mission.

1° Ne comptez pas sur vos forces, sur votre prudence,

(1) Le reste est de la main du V. Père.

sur votre propre action. Dieu seul et Marie : voilà où il faut placer votre confiance.

2° Attendez-vous tous deux à de grandes difficultés, à des retardements dans vos desseins; à des dérangements et à des désappointements, à des contradictions de tous genres, à des peines provenant de toutes sortes de personnes, de toutes sortes de choses, de toutes sortes de circonstances. Ne vous troublez de rien, ne vous laissez abattre par rien. S'il arrivait des circonstances où tout paraîtrait désespéré, vous ne devez pas vous décourager.

3° Soyez tranquille et calme, humble et doux dans toutes les circonstances où vous vous trouvez. Soyez le même dans la prospérité et dans l'adversité, toujours humble, paisible et soumis à toutes les volontés divines, rapportant tout à Dieu et attendant tout de sa divine Miséricorde.

4° Ne vous représentez pas les choses imaginativement; mais voyez les choses avec calme, considérez-les pratiquement. Ne vous laissez pas monter la tête par la vue du grand succès, ne vous laissez pas abattre l'esprit par la prévision inquiète d'échouer; ne vous nourrissez pas de vaines espérances, ne vous affligez pas dans de vaines craintes. Travaillez comme un fidèle ouvrier dans le champ du Seigneur, sans vous flatter, sans vous décourager d'avance ni après le travail. Que vous ayez du succès ou non, votre récompense sera toujours très grande.

5° Quand vous devez entreprendre quelque chose d'important, pesez la chose ensemble en la présence de Dieu. Commencez par vous dépouiller de toute prévention favorable ou défavorable. Ne vous laissez pas entraîner à la vivacité, ne précipitez rien, pesez bien ce que vous devez faire dans l'esprit de foi et en même temps en raisonnant sur les choses. Mettez votre confiance en Dieu dans vos entreprises, mais n'allez pas par présomption et par entraînement. Dans vos délibérations sur les entreprises à faire, ne suivez pas un sentiment du cœur, ne soyez pas scrupuleux en craignant de manquer à une bonne inspiration, lorsque votre esprit hésite, parce qu'il entrevoit le contraire du sentiment qui le pousse.

A la bonne heure, que votre âme soit toujours guidée par des vues de foi, qu'elle s'appuie toujours sur les principes de l'Évangile; mais votre esprit ainsi animé doit raisonner les choses, agir mûrement et par délibération. Autant que possible, n'agissez dans les choses importantes que lorsque vous voyez clair; tâchez au moins d'entrevoir les choses avant de les entreprendre. Ne laissez rien au hasard, prévoyez tout autant que possible; mais quand vous aurez pris toutes vos mesures, mettez votre confiance en Dieu seul.

Soyez modéré dans l'examen d'une entreprise; ne soyez pas cependant lent et traînant. C'est un grand mal que la trop grande hardiesse; mais c'est quelquefois un plus grand encore que l'incertitude et la timidité dans les décisions; mettez le temps convenable à l'examen d'une chose, pesez devant Dieu le pour et le contre, et cela à tête reposée, et dans l'unique désir de plaire à Dieu et de procurer sa gloire. La chose bien examinée, prenez hardiment votre parti; mettez-le ensuite en exécution avec grande confiance en Dieu. Lorsque vous n'êtes pas pressé de prendre une détermination, prenez un long temps pour l'examen de l'entreprise. Il n'est pas nécessaire de faire disparaître toutes les difficultés pour entreprendre une chose. Quand vous aurez pris les mesures pour le succès, laissez toujours quelque chose à la Providence.

6° Soyez secret et réservé, sans cependant qu'on s'en aperçoive. Ne faites jamais connaître vos projets pour la gloire de Dieu que lorsqu'il est nécessaire de les découvrir. Habituez-vous à ne pas dire tout ce que vous savez; soyez maîtres de vos esprits, maîtres de vos langues. Ne dites que ce qu'il est utile de dire. Cependant, ne soyez pas mystérieux, mais simples et ouverts; ne faites pas non plus des secrets des choses indifférentes, de bagatelles. Ne découvrez pas facilement aux autres les principes de votre conduite.

7° Ne soyez pas impatient dans vos entreprises, vous en feriez échouer un grand nombre. Laissez mûrir les choses et ne cherchez pas à récolter le fruit avant qu'il soit mûr; vous le trouverez amer et âpre et n'y réussirez pas.

Un vrai missionnaire sait aussi bien se tenir en repos lorsque la divine Providence l'y oblige, qu'il sait se livrer au travail dans le moment où la moisson est abondante. Sachez en toutes choses, en tous temps et en toutes circonstances suivre la marche de la Providence; la suivre plutôt que de la précéder.

8° Ne vous livrez pas imprudemment à un zèle trop ardent qui tend à détruire la santé. A quoi vous servirait-il de gagner à Dieu quelques âmes au salut desquelles vous perdriez la santé, et par là vous vous rendriez inutile à un plus grand nombre? Sacrifier sa vie pour le salut d'une seule âme est sans doute une chose excellente; mais conserver sa vie pour le salut de cent autres est encore mieux. Ne craindre ni la maladie, ni la mort, c'est le fait d'un missionnaire zélé et dévoué à Dieu seul; mais prendre les précautions pour conserver sa vie afin de sauver un plus grand nombre d'âmes, est le fait d'un missionnaire qui joint une prudence parfaite à un zèle parfait et à un dévouement parfait. Lorsque vous êtes en santé, évitez ce qui pourra vous rendre malade, toutefois sans recherche et sans inquiétude; mais lorsque vous êtes malade, estimez-vous heureux de l'être pour la gloire et l'amour de notre souverain Maître, et gardez-vous d'être triste, abattu et dans la crainte; vous seriez trop heureux de donner votre vie pour la gloire de votre Dieu et le salut des âmes auxquelles il vous a envoyés.

9° Ayez ensemble la paix et la concorde, ne faites rien sans vous consulter mutuellement. Que votre bonne harmonie paraisse devant tout le monde dans toutes les circonstances.

10° Soyez doux et pacifiques avec tout le monde. Prenez garde de vouloir l'emporter sur les autres; faites au contraire en sorte que les autres soient toujours plus honorés que vous. Prenez garde d'avoir l'air d'empiéter sur les fonctions et les travaux des autres prêtres.

Soyez modérés dans vos manifestations de zèle devant les hommes. Ne prenez jamais le ton de vouloir tout attirer à vous. Si d'autres font un bien, laissez-le faire et ne tâchez de vous charger que de ce que d'autres ne font pas. Quand vous travaillez dans une paroisse, prenez



pour vous le travail et laissez tout l'honneur et tous les avantages qui en résultent aux prêtres de cette paroisse. En tout cela, allez naturellement et n'affectez rien.

11° Ne mettez pas trop d'ardeur à aller évangéliser les pauvres gens de la Grande-Terre; choisissez votre temps pour cela, et n'exposez pas votre santé par une excursion prématurée. Prenez bien vos informations, afin de choisir pour cela le temps, le lieu et les circonstances convenables pour ne pas vous ruiner par votre impatience sans rien faire de sérieusement utile.

12° Pour la question de savoir s'il faut aller à Saint-Louis ou à Gorée, je ne puis rien décider sur ce point. Saint-Louis est malsain, Gorée ne l'est pas. Cependant, je ne veux rien décider. Vous verrez, quand vous irez sur les lieux, le parti qu'il faudrait prendre. Toujours, paraît-il, qu'il faudrait rester à Gorée, jusqu'à la bonne saison, on serait trop en danger à Saint-Louis en ce moment. Du reste, s'il fallait s'établir à Saint-Louis, j'aimerais mieux qu'on vous en priât que de faire vous-même les démarches. En tout cas, je ne puis rien décider? Examinez les choses sur les lieux, et agissez selon qu'il vous sera donné d'en haut.

13° Suivez à peu près les avis de la Mère Javouhey au sujet des provisions, faites-en cependant un peu. Pour le vin, la batterie de cuisine et le mobilier, conservez-le, si M. Ducournaux l'a acheté; s'il ne l'a pas fait, il serait toujours bon d'avoir quelque chose.

14° M. Boilat ne vous refusera pas les pouvoirs. Je vais tout de même écrire à Rome.

Que la paix de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère soit avec vous. Je suis tout vôtre en la charité du Très Saint Cœur de Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*La Neuville, le 8 juin 1845.*



à François Libermann :

II

Monsieur,  
Monsieur François Libermann,  
(chez M. son père),  
rue de l'Ail, n° 15, Strasbourg.

9 juin 1845.

MON CHER FRANÇOIS,

Tu dois être un peu en peine de n'avoir pas reçu de réponse à ta dernière lettre. Cela tient à une particularité; elle m'arriva au moment d'un voyage que j'ai fait à Paris, et à mon retour je l'ai mise en oubli, parce que je n'avais pas eu le temps de la lire avant mon départ. Je vois maintenant que, fort heureusement, elle n'est pas pressée. Dieu te saura gré de tes bons désirs, mon cher ami; il te comblera de grâces et de bénédictions. Persévère dans ta vocation pour l'état sacerdotal, applique-toi surtout à acquérir les vertus qui sont nécessaires pour une si sainte et si sublime vocation. Un prêtre sans l'esprit et les vocations sacerdotales n'est qu'un squelette, un fantôme qui n'est bon à rien. Tâche donc de travailler dès ce moment à déraciner les vices, les penchants mauvais et les défauts naturels. Sois modeste, humble, doux, fervent, mortifié, fidèle à la grâce de Dieu et plein de désirs de te former aux solides vertus chrétiennes.

Ne t'occupe pas en ce moment de ta vocation aux missions. Il ne faut examiner cette question que lorsque tu seras sous-diacre au moins, pas avant que tu sois en théologie. Ainsi, tu as le temps d'y penser.

Je te quitte, cher ami, avec la confiance que Marie, notre bonne Mère, te protégera et t'obtiendra les grâces qui font les bons saints prêtres.

Ne crains pas de m'écrire quand tu en auras besoin; tes lettres me font toujours plaisir, tant que j'y verrai que tu veux être au bon Dieu. Adieu, mon cher François.

Ton oncle,

La Neuville, 9 juin 1845. F. LIBERMANN, *prêtre.*



au D<sup>r</sup> Libermann :

LXXVI

Monsieur,  
Monsieur le Docteur Libermann,  
rue de l'Ail, n<sup>o</sup> 15, Strasbourg.

MON CHER FRÈRE,

Je ne retrouve plus ta dernière lettre pour y répondre exactement.

Ne te mets pas en peine d'envoyer souvent de l'argent aux enfants. Je vais tâcher de leur donner quelque chose quand les dix francs que tu as envoyés seront dépensés. Il leur faut très peu de chose, elles n'ont guère de dépenses à faire. J'admire Caroline, le bon Dieu lui fait de très grandes grâces et elle y répond avec fidélité. Elle est très fervente et n'a rien tant à cœur que de pratiquer les vertus chrétiennes. Elle se forme tout à fait bien, c'est une personne accomplie, un bon esprit, l'âme généreuse, un caractère beau et élevé, pleine d'énergie, et avec cela des manières douces et modestes, une piété sincère et solide, une conduite simple et sans affectation aucune, en tout ce qu'elle fait. Je crois que le bon Dieu en fera quelque chose de bon. On m'en fait toujours de grands éloges. Elle est aimée de toutes les maîtresses, et non seulement des maîtresses, mais encore aimée et respectée des enfants : cela prouve sa modestie.

La petite Sœur va toujours très bien; elle est toujours de même, bien contente, bien pieuse. On en fait aussi la plus grande estime dans le noviciat, et elle, aussi bien que Caroline, possède l'affection de toute la maison. C'est une bien belle âme qui va au bon Dieu avec une droiture et une simplicité admirables.

La bonne Théodora va bien aussi. On en est content. Je crois qu'elle a eu jusqu'à présent ses notes très bonnes. Elle est étourdie, mais elle est bonne. On m'assure qu'elle ira bien et qu'on en fera quelque chose. Elle est maintenant aspirante pour les Saints-Anges et doit-être bien-

tôt reçue dans la Congrégation. Il faut être d'une sagesse éprouvée pour cela; aussi, on n'a pas un mot à redire à sa conduite. Elle vient, il y a quelques semaines, de renouveler sa première communion, après une retraite où elle a gardé le silence pendant cinq jours, ne pouvant pas même parler pendant la récréation. Elle était contente comme une reine, pendant cette retraite. Je crois que cela ira.

Il faut vous annoncer la mauvaise nouvelle que je ne pourrai pas venir à Strasbourg sitôt que je le pensais. Peut-être, ce sera entre les mois de novembre et de janvier; encore, quand on n'est pas son maître, on ne peut répondre de rien. J'espère cependant.

Adieu, mon très cher frère et ma très chère sœur.

Je suis tout vôtre en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*La Neuville, le 10 juin 1845.*

\*\*

au D<sup>r</sup> Libermann :

LXXVI (*bis*).

MON CHER FRÈRE ET MA CHÈRE SŒUR,

Un petit mot seulement parce qu'il faut que la lettre parte aujourd'hui.

Ayez du courage; vous voyez que Dieu vous a aidés déjà; il fera le reste. Abandonnez-vous avec confiance à sa divine bonté. Sa bénédiction est dans votre maison, puisque tous vos enfants vous donnent tant et de si grandes consolations. Je suis moralement certain que Dieu a exaucé depuis longtemps vos prières, puisque vous voyez que même les bénédictions temporelles commencent : tout ce qu'il a fait pour ces chères enfants qui sont à Louvencourt et une petite augmentation au

revenu. Ne mettez pas de bornes à vos espérances et ne prescrivez pas l'époque aux effets de la miséricorde divine. Dieu est avec vous et il le sera toujours. J'espère toujours te voir l'hiver prochain. Prions. Pour moi, je ne suis pas sans espérance de faire mon petit voyage à Strasbourg; ce sera un peu plus tard, je ne sais encore quand.

Ce billet n'est pas daté; il est de 1845, comme on peut le conclure à l'allusion faite aux filles du docteur entrées à Louvencourt et au voyage de leur père à Amiens : ce voyage fut retardé; il eut lieu en avril 1846.

\*

\*\*

à Marie Libermann :

LXXVII

Mademoiselle,  
Mademoiselle Marie Libermann,  
Strasbourg.

MA CHÈRE MARIE,

Vous allez être contente de moi, parce que je vous écris le premier, avant d'avoir reçu vos lettres. Jusqu'à présent, je n'ai fait que répondre. Cette fois-ci, je vous dirai que, dans mes vieux jours, je commence enfin à devenir sage et raisonnable. — Je vois bien que vous allez être contente de moi. Mais j'ai à vous dire quelque chose qui vous fera un petit peu de chagrin, peut-être même un grand peu, mais le bon Dieu vous consolera. Je vois bien que vous devinez ce que c'est.

Oh! le méchant oncle va me dire qu'il ne peut pas venir nous visiter cette année. Vous avez bien deviné, mais ne vous mettez pas en trop grande peine; ce qui ne sera pas cette année, ne sera pas perdu pour cela. Ce sera l'an prochain. Il m'en coûte, ma chère Marie, de venir annoncer ce retard. Il m'en coûte davantage de le souffrir moi-même. Ayez du courage et ne vous attristez

pas trop, soumettez-vous à la volonté de Dieu. Vous verrez qu'un beau jour, je serai à côté de vous à la cathédrale, que je dirai la sainte messe pour vous, et que j'aurai la consolation de vous donner la sainte communion. J'aime mieux vous annoncer cette méchante nouvelle moi-même, que de vous la laisser apprendre sèchement par d'autres. Comprenez-vous maintenant pourquoi je suis devenu si aimable que de vous écrire tout à coup une lettre que vous n'attendiez pas? Mais, si je ne puis avoir la grande consolation de vous entretenir de sitôt de vive voix, au moins, donnez-moi la joie d'avoir souvent de vos nouvelles.

Quoique je ne vous voie pas, je pense cependant bien souvent à votre âme, à laquelle je désire être utile. Je sais bien aussi que si vous désirez tant voir et entretenir ce pauvre oncle, ce n'est pas uniquement pour la satisfaction du cœur, mais pour apprendre à marcher à grands pas dans la voie du salut. Eh bien, ma chère enfant, prenons un moyen que je puisse vous aider en attendant que je vous voie. Ecrivez-moi tous les mois; et, pour que vous puissiez me dire quelque chose de positif, prenez tous les jours un moment pour vous examiner.

Toutes les fois qu'il se présente une difficulté, mettez-la en note.

Au bout du mois, lisez vos notes pour me rendre compte et pour demander les avis qui seront nécessaires. Vos chères sœurs m'ont dit que vous leur aviez parlé de vocation, et que d'autres vous en ont parlé. Il n'est pas encore temps de vous occuper de cet objet. N'y pensez pas encore, et n'en parlez à personne. A votre âge, on ne peut s'occuper de cela sans se nuire, à moins que le bon Dieu ne donne une impulsion forte. Il ne me paraît pas que vous puissiez tirer quelque utilité de cette pensée.

Vous m'avez parlé dernièrement d'un nouveau confesseur que vous avez choisi. Je ne me souviens plus de celui que vous avez choisi, et cela me facilite de vous donner les avis pour la conduite à tenir à son égard. Cet avis est important. Vous étiez en peine de ce que votre ancien confesseur était trop sec, etc... Cela devait naturellement me donner l'idée de vous proposer les réflé-

xions suivantes; je n'y ai pas pensé alors, elles me sont venues depuis, et je profite de cette lettre pour vous les donner. Vous n'êtes plus enfant, vous commencez à marcher dans la voie de la perfection, vous avez un grand désir d'avancer; cela vous met en rapports plus fréquents avec votre confesseur. Vous avez un cœur sensible, une imagination assez vive et l'esprit ouvert; or c'est là-dessus que roule cet avis. Si le confesseur est onctueux dans ses paroles, s'il vous porte intérêt, s'il a l'air de vous estimer, de donner un soin plus particulier à votre âme, s'il vous manifeste quelque prédilection particulière, quelque préférence, alors vous risquez de vous y attacher trop; vous vous laisserez prendre par une affection trop sensible, et il vous en arriverait un bien grand mal; ces sortes d'attaches rendent tiède et ruinent la piété. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur cela, puisque ce n'est qu'un avis de précaution que je vous donne. Pour éviter cet inconvénient, voici la ligne de conduite à tenir. Je vous supplie, ma bonne et chère enfant, d'y être exacte : 1° Ne voyez jamais votre confesseur qu'au confessionnal, et uniquement au confessionnal, et jamais chez lui, si c'est un prêtre séculier, ni au parloir, si c'est un religieux; 2° Ne soyez pas trop longue au confessionnal. Dites vos péchés, demandez les avis dont vous avez besoin, sans entrer dans de longs discours; jamais une seule parole étrangère au salut; 3° Ne lui écrivez jamais de lettre, et ne cherchez pas à en recevoir, quelque pieuses qu'elles soient; 4° N'en parlez jamais; ne parlez jamais non plus de ce qui vous aura été dit dans le confessionnal. Il ne faut pas que votre esprit s'occupe du confesseur, mais de Dieu; 5° Enfin, ne cherchez pas à occuper de vous votre confesseur, ni à vous en faire aimer plus particulièrement. Les âmes à fausse dévotion font le contraire de ces cinq points, et elles ne parviennent jamais à la vertu solide. Elles finissent par être vides de Dieu, remplies d'amour-propre et de désirs de satisfaire leur sensualité spirituelle, ne cherchant que les consolations qu'elles éprouvent dans cette conduite défectueuse; consolations qu'elles croient pieuses et surnaturelles, et qui, dans le

fond, ne sont que des satisfactions purement humaines. Vous trouverez sans doute votre cher oncle bien sévère; c'est que votre chère âme lui est extrêmement précieuse, et il est jaloux de votre avancement spirituel et désire ardemment votre sanctification.

Les cinq points que je vous note sont urgents. Ecrivez-moi votre pensée et rendez-moi compte de votre âme sur ces cinq points. S'il y avait quelque chose qui cloche, écrivez-moi poste par poste. Vous voyez que j'y attache de l'importance. Dites-moi aussi quel confesseur vous avez choisi.

A Dieu, chère nièce.

Vous savez que je suis toujours votre très dévoué serviteur en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre.*

\*  
\*\*

à Marie Libermann :

LXXVIII

Vous avez reçu sans doute, ma bonne petite Marie, ma bonne petite lettre qui, sans doute, a fait une bonne petite peine à votre petit cœur. O ma chère enfant, que je désire vivement avoir quelques jours à passer avec vous. Je vous promets que je prierai de tout mon cœur que notre bonne Mère nous accorde l'accomplissement de ce désir qui est uniquement pour le bien de votre âme. Ne vous découragez pas, ne vous attristez pas; aimez Dieu et Marie. Ne vous attristez pas, surtout de ce que je vous disais à la fin de cette petite lettre; vous savez quel sentiment l'a dicté. Ecrivez-moi.

Je vous envoie une lettre pour M<sup>me</sup> Augustine. Je vous prie de la lui faire parvenir. Si vous n'avez pas d'occasion, vous pourrez la mettre sous enveloppe et écrire sur l'adresse de l'enveloppe : A ma très honorée Sœur Anastasie Lescalier, à Ergersheim, par Molsheim.

Cette bonne sœur ouvrant l'enveloppe, y trouvera ma lettre et la fera parvenir à son adresse. C'est comme ça



que je faisais ordinairement; mais il paraît que certaines personnes étaient intriguées d'où venaient à la sœur des lettres avec le timbre d'Amiens. Vous savez comme on est curieux; on finirait par découvrir que ces lettres étaient pour M<sup>me</sup> Augustine, ce qui serait désagréable.

Votre pauvre oncle,

F. LIBERMANN, *prêtre*.

\*\*

VI

Monsieur,  
Monsieur l'abbé N.,  
au Grand-Séminaire de N.

J. M. J.

*La Neuville, le 12 juin 1845.*

MON PAUVRE FRÈRE,

Vous êtes donc toujours sur la croix, et c'est la chair qui est votre bourreau. Votre état, sans doute, est hors de l'ordre ordinaire; mais je ne pense pas pour cela que vous lassiez vos directeurs. Je crois plutôt que, lorsque vous avez un directeur qui ne vous connaît pas, il vous lasse et vous accable plus que vous ne le lassez. On ne saisit pas ce qui se passe au dedans, on ne distingue pas ce qui est impression, ce qui est imagination, et l'on ne voit pas ce qui est dans le fond de l'âme. On ne sent, on ne comprend pas l'impuissance de votre pauvre âme au milieu des attaques violentes de l'imagination, au milieu de cette incroyable perturbation des sens, et de l'empire qu'exercent sur votre imagination les impressions accablantes qui vous saisissent. On ne conçoit pas les liens qui environnent et qui garrottent votre âme dans ces moments pénibles. On ne considère pas assez, on ne comprend pas assez l'influence excessive de l'organisa-

tion et du tempérament sur la partie sensible de l'âme et sur l'imagination. C'est à cette malheureuse organisation et au tempérament qu'il faut attribuer les phénomènes singuliers qu'on aperçoit dans votre état, et qui, en effet, sont uniques dans leur genre. Voilà pourquoi tenez-vous au conseil que je vous ai donné de ne pas consulter trop de monde. Lorsque vous avez trouvé un directeur qui vous comprend, tenez-vous à lui, et n'allez pas en chercher d'autres.

Vous avez bien raison de dire que ma charité pour vous vous gronderait de ce que vous avez attendu si longtemps à m'écrire, surtout étant dans de si grandes peines. Mais si vous n'aviez pas tant de charité pour moi, vous me feriez le même reproche de vous avoir laissé trois semaines sans réponse, dans un temps où vous êtes tellement en peine. Mais, cher frère, ne vous peinez pas de cela.

Voici la raison. Mgr Barron a séjourné un certain temps avec nous, et j'avais à régler avec lui bien des choses au sujet de la mission de la Guinée qu'il quitte et dont la Propagande nous charge. Et puis, nous avons fait partir deux missionnaires pour le Sénégal et aussi un Frère : c'est pour la Guinée. Vous connaissez les deux missionnaires, ce sont MM. Briot et Arragon; vous connaissez aussi probablement le Frère, c'est le F. Pierre, revenu d'Haïti plus innocent et plus édifiant qu'il n'avait été avant son premier départ. Tout cela a pris tout mon temps. Mais c'est assez m'excuser; je n'en ai pas besoin auprès de vous; votre charité est trop grande pour que vous m'en vouliez.

\* Vos peines sont grandes; mais ce qui les aggrave le plus, c'est la guerre que vous vous faites à vous-même. Pauvre âme, ne vous tourmentez donc pas tant vous-même! Ce ne serait d'ailleurs pas le moyen de vous remettre d'un mauvais état, si vous y étiez. Mais vous n'y êtes pas. Vous vous plaignez de ne pas faire oraison; mais comment voulez-vous arriver à ce que vous appelez *faire oraison*, dans l'état d'agitation où vous êtes? Vous vous trompez sur la manière dont vous devez faire oraison, dans votre état actuel.

Il y a différence d'oraison selon les différents états. Si vous preniez un peu plus de confiance, cela reviendrait bien vite. Quand vous ne pouvez pas faire votre oraison comme vous le désireriez, vous devez vous contenter d'un petit retour vers Notre-Seigneur à différents intervalles, d'une élévation d'âme, d'un regard simple, d'un repos devant lui, d'un désir de vivre pour lui, ou de n'importe quel autre mouvement de votre âme vers lui. Des mouvements de ce genre produits avec simplicité, sans effort ni contention et accompagnés de la disposition de soumission de l'âme à Dieu dans son état pénible, soumission humble et volontaire, voilà une excellente oraison, infiniment meilleure que vos plus belles oraisons d'Issy, qui n'avaient pas autant de réalité et de substance. Contentez-vous d'être ce que vous êtes, tant qu'il plaira à Dieu de vous laisser tel.

Vous dites que Jésus n'est pas en vous. Mon cher, je vous en voudrais pour cela, si je ne savais que l'effet des impressions sensibles et de l'imagination sont terribles chez vous. Pourquoi osez-vous dire que le bon Seigneur Jésus n'est pas chez vous? Je vous assure bien qu'il n'y a pas tant de mal en vous que vous le croyez, et si je parviens à vous le persuader, j'ai tout gagné. Votre âme est toujours la même, désireuse d'être à Dieu. Tout le mal est, comme je vous le disais plus haut, dans l'imagination, dans les sens, les impressions dominantes, le tempérament et l'organisation. Soyez donc tranquille et calme, et regardez tout ce qui se passe en vous comme une croix bien pénible. Soyez sûr que Jésus ne vous abandonne pas.

Du reste, vous citez des passages de mes lettres par lesquelles vous vous répondez tout seul. Ce n'est pas du tout une illusion pour vous de croire que Notre-Seigneur est en vous d'une manière non sensible. Il est de votre devoir de le croire et de partir de ce principe, qui doit servir de base à toutes vos actions. C'est un stratagème de l'ennemi de vous persuader le contraire, et c'est là votre plus grand mal. Croyez-le donc et agissez en conséquence.

Vous avez eu la contrition des péchés que vous avez

confessés; vous devez le croire, en mettant en Dieu votre confiance. Je ne m'arrête pas là-dessus; je vous ai déjà bien des fois parlé de ce point, et par lettres et de vive voix. Il est faux de dire qu'on ne peut recevoir la sainte Eucharistie avec une attache positive au péché véniel. De plus, il est probablement faux que vous ayez eu une attache au péché véniel; c'était, comme à l'ordinaire, cet entraînement d'imagination, cette domination de l'impression qui captivait les sens et liait l'âme dans ses opérations. Mais supposez qu'il en fût ainsi : dans l'état où vous êtes, il faudrait communier très fréquemment, même avec l'attache au péché véniel. Je dis fréquemment, plus que fréquemment : c'est un besoin pour votre âme où Jésus vient, comme un médecin, pour la guérir.

Pour le diaconat, vous l'avez reçu en homme troublé, mais certainement pas en mauvais état : je suis moralement certain de cela. Vous avez donc reçu la grâce aussi bien que le sacrement. Soyez tranquille et mettez votre confiance en Dieu et en Marie.

Le cours des diaconales est une nouvelle épreuve; mais il ne faut pas avoir la moindre inquiétude sur ces tentations. La citation, que vous faites de Mgr Bouvier dit *nisi fine honesto*. Or vous vous exposez à des pensées mauvaises par nécessité. Si ensuite les pensées viennent, vous ne vous y entretenez pas volontairement, et par conséquent, il n'y a pas ombre de péché. Cette nouvelle chaîne, que votre sensibilité et votre vivacité d'imagination vous ont forgée, ne doit pas vous effrayer. Il y a en ces moments beaucoup moins de liberté que vous ne pensez. Faites en cette circonstance ce que je vous disais de faire dans des circonstances pareilles.

Je serai enchanté de vous entretenir à La Neuville; si cela ne se peut, écrivez-moi quand vous serez à Paris et donnez-moi votre adresse. Je ne vois pas de difficulté à ce que vous alliez visiter Saint-Sulpice : les raisons n'existent plus [de vous en abstenir].

Nous avons perdu cinq missionnaires en Guinée sur sept, par suite de faux renseignements sur les lieux qu'ils sont allés habiter et par défaut de précautions prises par ces missionnaires. Ils ont agi un peu trop

ardemment et se sont, pour ainsi dire, exposés volontairement à la mort. Nous allons entreprendre de nouveau [la Mission]. Nous nous y prenons autrement que la dernière fois; tous ceux qui connaissent le plan nous assurent du succès. Ma confiance est cependant en Dieu seul. Nous prenons tellement nos mesures que la vie des missionnaires sera en sûreté. Je me porte à merveille; je vous écris à dix heures et demie de la nuit.

Adieu. Que la paix de Jésus soit en vous.

Votre pauvre serviteur en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

\*  
\*\*

à M. Guibou :

## II

(Copie.)

MONSIEUR ET TRÈS HONORÉ CONFRÈRE,

1° J'ai consulté bien des personnes pour savoir le motif d'exclusion des enfants naturels dans toutes les communautés religieuses. Cette exclusion m'a toujours profondément affligé. Dans toutes les raisons qu'on m'a données, je ne vois qu'une seule vraie, et celle-là ne nous atteint pas. Cette raison est le préjugé universellement reçu dans le monde : ces sortes d'enfants sont rebutés partout. Je conçois donc que les communautés enseignantes ne reçoivent pas les personnes flétries dans leur naissance, parce que les gens du monde mépriseraient ces personnes, n'en voudraient pas pour maîtres ou maîtresses de leurs enfants; et les enfants, connaissant cela, y trouveraient un sujet de mépris et de désobéissance. Je concevrais encore que ces personnes soient exclues des Ordres religieux hospitaliers, qui prennent soin des malades riches dans les maisons particulières, ou qui reçoivent chez eux, dans les maisons de santé. Je suis

bien persuadé que cela ne ferait pas grande difficulté; mais enfin on conçoit que ces personnes risqueraient de recevoir des affronts et tout l'Ordre a besoin d'être intact.

Mais je ne comprends pas cette extrême délicatesse sur ce point dans les maisons ou communautés pénitentes ou purement contemplatives, n'ayant aucun rapport avec le monde, faisant même profession d'éloignement du monde et de ses ténébreuses considérations. Comment peuvent-elles repousser ces pauvres âmes? Je trouve là-dedans un véritable contresens, une pensée contradictoire à l'esprit de l'Évangile. On dira sans doute que, si l'on recevait ces sortes de personnes, on éloignerait les personnes honnêtes et de bonne famille : je ne le crois pas.

2° Je pense que cette marche n'est guère en rapport qu'avec les mœurs du siècle de Louis XIV, où l'on unissait dans le monde l'esprit religieux à un grand orgueil. Je dis *Louis XIV*; mais cela remonte même bien plus haut, où l'on amalgamait l'esprit du monde avec l'esprit de Notre-Seigneur; cela remonte peut-être même bien plus haut, dans le siècle où le monde faisait profession de religion. Le monde reste toujours le monde; et s'il est religieux, il mêle l'esprit mondain avec l'esprit religieux. Les fondateurs d'Ordres étaient obligés de céder aux préjugés du monde pour pouvoir réussir dans leurs desseins; l'Église même était obligée de s'y conformer dans le choix de ses prêtres, de peur de les rendre méprisables. Mais, dans le moment où nous vivons, il n'y a plus de danger.

3° D'abord le préjugé a considérablement diminué dans le monde, même le plus mondain (excepté peut-être dans quelques familles qui ont encore l'esprit de l'Ancien Régime); de plus, tout est maintenant bien distinct et bien tranché. Ceux qui sont religieux, sérieusement religieux, même dans le monde, mais surtout ceux qui veulent se donner à Dieu dans la vie religieuse, ne font plus guère attention à ces préjugés. Une jeune personne qui veut se faire carmélite, n'hésiterait pas un instant d'entrer, si elle savait que les Carmélites reçoivent des enfants naturelles. L'Église même s'est relâchée beaucoup

de sa discipline sur cet article. On obtient assez facilement la dispense pour avancer au sacerdoce un enfant mal né, pourvu qu'on trouve des qualités remarquables et des motifs d'admission.

4° On dit que ces enfants se ressentent ordinairement de leur malheureuse origine par des vices et des défauts. Je crois d'abord qu'il y a là une raison un peu imaginaire et, en tout cas, non valable. Oui, des raisons imaginaires, parce que l'idée du péché dont ils sont nés porte l'imagination à comparer avec le péché originel, et cette comparaison est nulle, quand on l'examine par la raison et par la théologie; d'ailleurs, l'idée du péché des parents fait toujours un effet sur l'imagination, qui fait penser à la défaveur de l'enfant et à lui supposer de mauvais penchants; mais cette idée ne peut avoir une influence sur la raison; la conclusion n'est nullement rationnelle. Tout ce qu'il y a de vrai en cela, c'est que la mauvaise conduite des parents annonce des penchants vers le mal; or les penchants proviennent du tempérament, et le tempérament se communique de père en fils, ou plutôt de la mère à l'enfant, car je crois que c'est la mère plutôt que le père qui communique le principe du mal, l'enfant ayant été sustenté dans son sein et nourri de son lait. C'est de cette raison que je dis qu'elle n'est pas valable, parce que en cela il y aurait à distinguer les enfants nés d'une mère livrée à la corruption d'avec les enfants nés d'une mère séduite. Votre raison serait applicable aux enfants de la première catégorie; mais parmi les enfants naturels, c'est certainement le très petit nombre, car les femmes, qui se livrent définitivement au mal par la violence de la passion, n'ont ordinairement pas d'enfants, au moins leur nombre est petit. La majeure partie de ces malheureuses créatures proviennent donc des mères qui auraient été trompées d'une manière passagère ou qui auraient malhonnêtement vécu avec un individu auquel elles se seraient attachées. Mais je ne trouve dans ces personnes rien d'extraordinaire qui puisse gâter la nature des enfants. Cette vie est bien malheureuse; c'est une vie de péché, mais elle ne prouve pas un surcroît de passions. Quant au père, on ne peut tirer

aucune conclusion contre ces enfants, car, pour l'ordinaire, ces hommes finissent par se marier ou le sont déjà; ils ont plusieurs enfants; par conséquent, sur un enfant naturel, vous pouvez souvent compter cinq enfants bien nés, issus du même père. D'ailleurs, dans le siècle où nous vivons, il n'est malheureusement que trop commun que les jeunes gens qui ne sont pas profondément religieux sont portés au mal; faudrait-il condamner leurs enfants?

Je crois d'ailleurs que l'idée de la corruption ou des mauvais penchants et défauts de ces enfants est fondée sur une expérience fautive et mal raisonnée. On voit un très grand nombre d'entre eux en très mauvais état et l'on conclut contre leur naturel : cette conclusion n'est pas juste. Le désordre dans ces malheureux provient de ce qu'ils sont délaissés; leur éducation est mal soignée; car très souvent ceux mêmes qui sont élevés dans les hospices ne sont pas si bien soignés, quant à l'éducation religieuse et la formation du caractère, ni si bien surveillés pour les mœurs que le sont les enfants bien nés dans les pensionnats et les maisons d'orphelins et d'orphelines. Ceux qui restent avec leur mère, ou qui sont élevés autrement, mais au milieu du monde, ne peuvent guère être bons. Ceux qui sortent des hospices sont très facilement perdus par la raison du mépris qui pèse sur eux; ils sont le plus souvent dans la misère et en rapport avec la dernière classe des ouvriers. De là il est facile de voir les dangers qu'ils courent; ils sont en rapports continuels avec beaucoup de personnes mauvaises; ils sont dans le besoin; ils dépendent de tout le monde; le mépris les ravale, par là les rend plus faibles et donne à tout le monde une certaine influence sur eux et les dispose à se laisser corrompre.

Je suis en contact avec quatre jeunes gens sortis d'un hospice d'Enfants trouvés; ce sont des enfants naturels, dont la pieuse Supérieure de l'hospice a pris grand soin : eh bien! trois d'entre eux sont d'un très beau caractère, d'une piété angélique, d'une modestie dont j'ai vu peu d'exemples parmi les jeunes gens; le quatrième, qui est inférieur à ses trois camarades, est cependant très bon,



pieux, pur, et a de très bonnes qualités; de plus, j'ai l'assurance que quatre autres, sortis du même hospice et élevés en même temps que ceux-ci, ont une conduite aussi pieuse et aussi régulière qu'eux. Je connais en outre huit jeunes personnes de naissance défectueuse; elles se trouvent dans une maison d'éducation avec d'autres enfants pauvres; la maison est très bonne; toutes les enfants sont pieuses et régulières; eh bien! ces huit sont comptées parmi les meilleures de la maison; quatre d'entre elles sont d'une piété tout à fait remarquable; les autres sont très bonnes et pieuses; mais surtout on n'a jamais remarqué en elles de mauvais penchants.

Vous êtes étonné, sans doute, de ma longue dissertation sur ce sujet; mais voilà trois ans que cet objet me préoccupe. Je suis profondément affligé de voir ces enfants exclus de la vie religieuse; impuissant comme je suis, je ne puis rien faire pour eux; mais je ne conçois pas comment, jusqu'à présent, personne ne s'est occupé de procurer à ces pauvres âmes le bonheur dont elles ont un besoin beaucoup plus grand que les autres. Elles sont bien plus exposées parce qu'elles sont isolées et n'ont pas de motifs si puissants de se bien conduire, n'ayant pas de parents à déshonorer par leur conduite mauvaise.

Les âmes religieuses ont fait quelque chose pour ces pauvres enfants par l'érection des maisons d'Enfants trouvés; mais on n'a fait que la moitié de la besogne, qui d'ailleurs souvent leur est funeste; car, en sortant de là, tout le monde sait ce qu'ils sont; et, en rentrant dans le monde, connus pour des enfants naturels, ils rencontrent les plus grands dangers et sont sans frein et sans défense.

Je ne sais pas pourquoi je me suis laissé aller à ce grand développement. Peut-être Dieu vous inspirera-t-il le dessein de former une œuvre pour cela; peut-être pourriez-vous conférer avec des hommes pieux et généreux pour la formation de cette œuvre. Cette œuvre, une fois commencée, se propagerait dans d'autres diocèses. Une œuvre semblable pourrait être utile dans les missions. On y trouverait facilement des Frères. dans

les maisons de garçons, et des Religieuses, dans les maisons de filles, qui serviraient à répandre la foi, l'instruction et les arts et métiers en pays sauvages, où leur naissance n'offrirait aucun inconvénient. C'est pour cela que je vous dis plus haut que le défaut de naissance n'est pas une difficulté pour nous.

Au bas de la copie le V. Père a écrit de sa main :

Copie d'une lettre écrite à M. Guibou, le 14 juin 1845, au sujet des enfants naturels.

\*

\*\*

à M. Perrée :

II

J. M. J.

*La Neuville-les-Amiens, le 14 juin 1845.*

TRÈS CHER ET TRÈS HONORÉ CONFRÈRE,

Votre lettre m'a causé une bien agréable surprise, car je ne m'y attendais guère; même en recommandant aux deux missionnaires qui se sont embarqués à Toulon d'aller vous trouver, je ne pensais pas qu'ils parvinssent à vous découvrir.

Je ne sais comment il s'est fait qu'à mon retour de Rome je n'ai pu vous retrouver. Je me suis arrêté à Marseille presque une journée entière : il paraît que la divine Providence ne l'a pas voulu. Vous ne m'en voudrez pas pour cela, puisque j'ai été, pour le moins, aussi privé que vous.

Je vois que, malgré vos plaintes, la bonté de Dieu vous a conservé dans le désir et la résolution de vivre pour lui seul. Vous êtes heureux de sentir et de comprendre vos faiblesses; mais ne vous laissez pas abattre, quelles que soient ces misères. Jésus est avec vous; que pouvez-vous craindre? C'est lui qui est votre force, votre refuge; et il finira par être votre libérateur. Si les sens et

l'imagination n'éprouvent pas cette union avec le divin Sauveur, ne vous en inquiétez pas. Soyez-lui uni du fond le plus intime de votre âme; soyez-lui uni par la continuité de la volonté, par l'adhésion intime et continuelle de votre volonté à tous ses desseins et ses bons plaisirs; soyez-lui uni par votre action toute pour lui et en rapport avec sa divine volonté. Cela étant, vous n'avez pas à vous inquiéter de votre imagination et de l'absence de sentiment. Si j'ai bien compris ce que vous voulez dire par vos faiblesses, je crois que ce n'est rien autre chose que faiblesses d'organes, qui en réalité ne font rien pour l'âme. Soyez donc toujours universellement attaché à Jésus et ne vous embarrassez pas de cette faiblesse. Travaillez pour sa gloire et son amour, et il travaillera à votre sanctification. Il rend toujours au centuple : ayez donc du courage; il ne vous manquera pas.

Je ne désespère pas de faire, tôt ou tard, un voyage à Marseille; je serai bien heureux de vous trouver. Je ne sais quand cela sera, mais je vous préviendrai.

Je vous suis bien reconnaissant du soin que vous avez pris du salut des pauvres Noirs que vous avez baptisés. Ce sont nos enfants, que la divine Providence nous a donnés. O mon cher ami, si vous saviez que de douleurs et d'afflictions la divine Miséricorde nous donne pour engendrer ces pauvres âmes! Je suis l'homme le plus heureux du monde d'être ainsi déchiré, accablé jusqu'à l'excès par la peine que le succès de cette œuvre me donne, moi que vous connaissez bien comme inutile à tout. Je l'ai toujours été, je le suis encore, quoique ma santé soit tout à fait rétablie, et je le serai probablement toujours. Je recommande instamment à vos prières cette œuvre et celui qui la perd par ses iniquités et sa mauvaise conduite. Que vous êtes bon et charitable de prier et de faire prier pour nous!

Vous me réjouissez le cœur, mon cher frère, en m'offrant vos services pour notre pauvre et difficile œuvre. Je vais donc vous prier de sonder le terrain sur une proposition que je vais vous faire. La voici. Il est de toute nécessité, pour la stabilité des missions, qu'on forme un clergé indigène; il est impossible d'avoir du succès dans

la mission d'Afrique et des côtes de Madagascar sans cela. Du premier coup nous avons perdu cinq missionnaires sur sept. Nous avons donc résolu de nous attacher à former la jeunesse; nous avons pris notre plan sur un vaste cadre pour être plus sûrs du succès. Nous envoyons des missionnaires s'établir à Gorée; deux prêtres et un Frère vont s'embarquer demain à Bordeaux. Ils tâcheront de réunir là le plus d'enfants Noirs qu'ils pourront; on leur apprendra là à parler français; puis on les transportera en Europe, où on les instruira à fond dans notre sainte religion; on leur apprendra les principales connaissances qu'on donne à nos enfants en Europe dans les écoles primaires. Quand ils seront en âge où on pourra distinguer leur capacité et leurs dispositions, on appliquera les uns à l'agriculture et aux arts et métiers, tout en continuant leur instruction religieuse; les autres, ceux en qui on aura remarqué plus de piété, plus d'énergie de caractère et plus d'aptitude aux études, on les disposera au sacerdoce. On les renverra dans leurs pays respectifs, où les prêtres exerceront leurs saintes fonctions et les ouvriers leur serviront de catéchistes. Ils feront du bien et donneront du goût aux gens de leurs pays d'envoyer leurs enfants, et l'œuvre augmentera. Les missionnaires placés au Sénégal parcourront les côtes dans les bonnes saisons pour encourager et soutenir les prêtres Noirs avec leurs catéchistes.

Plus tard, on acquerra un peu plus d'expérience de ces côtes; ils pourraient peu à peu parvenir à pénétrer dans l'intérieur des terres, s'ils y trouvent un site assez salubre pour les Européens; et c'est ainsi que peu à peu le saint Evangile pénétrera dans ces vastes contrées ténébreuses. Nous avons projeté de faire l'établissement principal à Rome, parce que nous n'avons pas assez de ressources pour acheter les terres suffisantes pour l'agriculture en France : à Rome les terres sont à très bon compte; parce que le climat de Rome convient mieux aux Noirs; et enfin pour que nous ne tombions pas sous la griffe de notre Université : voilà donc le fond du dessein exprimé aussi brièvement que possible.

Cela étant, mon bien cher confrère, si vous êtes des-

tiné par la divine Providence à nous aider dans notre grande œuvre, voici de quoi je vous supplierais de vous occuper par l'amour que Jésus-Christ vous donne pour les âmes.

Première question à examiner : si l'on peut ramasser beaucoup de Noirs à Marseille, ce qui arriverait par la quantité d'africains qui y doivent aborder en grand nombre et par le secours des marchands qui trafiquent sur les côtes d'Afrique et qui pourraient en amener. Il y a à savoir si on pourrait trouver à Marseille un nombre suffisant de commerçants et de capitaines qui veuillent se charger d'amener ces enfants, en s'en servant comme mousses, ou même moyennant une petite somme, juste compensation de leurs débours. Il s'agit de savoir de plus si ces commerçants pourraient amener les enfants en assez grand nombre pour sustenter la maison.

J'ai proposé mon plan au Ministère de la Marine et je demande le transport des enfants. On paraît favorable au fond du projet; mais je n'aurai la réponse qu'après la décision prise touchant les affaires religieuses des colonies. J'espère qu'on ne refusera pas; mais en tout cas le concours des marchands serait toujours d'un très grand secours. Je pourrais même faire un tour à d'autres ports de mer en rapport avec l'Afrique occidentale pour y trouver quelques autres commerçants et capitaines de navire qui veuillent se prêter à notre dessein, qui certainement est très favorable au commerce.

Deuxième question à examiner : y aurait-il opportunité, utilité et possibilité de former un établissement à Marseille ou aux environs? On pourrait y mettre l'agriculture et les arts et métiers et laisser les écoles à Rome, soit pour les sciences élémentaires, soit pour les études philosophiques et théologiques.

Troisième question à examiner : y aurait-il moyen de trouver à Marseille des ressources pour former un tel établissement? Il faudrait une certaine quantité de terrain, situé dans un quartier chaud et, de plus, une certaine somme pour commencer l'établissement. Je peux vous parler franchement à vous; je n'ai pas besoin de cacher ma pauvreté. Nous ne pouvons disposer en faveur

de cette œuvre que de trente à quarante mille francs, et cela en nous gênant; mais je ne pourrais y mettre davantage, car il faut que notre noviciat subsiste aussi, et c'est à peine si nous avons de quoi subsister. Ces trente à quarante mille francs ne sont pas de trop pour commencer l'établissement de Rome et il ne nous reste plus rien pour en former un à Marseille. Si cependant nous trouvions le terrain avec une maison, je tâcherais d'obtenir quelques aumônes pour meubler la ferme et pour former quelques ateliers.

Si la divine Bonté nous donnait du succès, j'ai deux missionnaires tout prêts à placer dans cette maison pour la commencer; j'y joindrais un Frère ou deux.

Si le projet d'un établissement à Marseille ne pouvait réussir, conservez-moi au moins les deux jeunes Noirs dont vous me parlez : je ne pourrais pas les recevoir encore.

(La fin de cette lettre manque.)

\*  
\*\*

à M<sup>lle</sup> Clémence Godrand :

II

Mademoiselle,  
Mademoiselle Clémence Godrand,  
chez les dames de Saint-Joseph, Abbeville.

J. M. J.

*La Neuville, le 17 juin 1845.*

MA CHÈRE ENFANT,

Du courage! Le bon Dieu vous aime, et je crois que vous l'aimez aussi un petit peu, un tout petit peu; cela suffit, il ne vous en demande pas davantage pour le moment; mais il s'y prend de telle façon que, plus tard, vous l'aimerez beaucoup. C'est une petite veilleuse qu'il tient allumée dans votre pauvre cœur, et tous les vents et les orages ne peuvent pas l'éteindre, comme vous voyez

bien. Plus tard, cette petite veilleuse doit produire un grand incendie; mais, dans ce moment, il y a encore trop de bois vert, elle ne peut pas encore parvenir à l'allumer. Du courage! Le bon Maître vous aime; il s'y prend si bien que ce bois vert deviendra sec et recevra le feu du divin amour. Il sèche ce bois par le feu de la tribulation, et, quand une fois tout sera disposé, il soufflera son divin feu, et il prendra dans votre âme.

En attendant, il faut souffrir; et quand cet adorable feu de Jésus aura pris, il faudra encore souffrir, car vous savez bien que vous êtes faite pour être crucifiée avec Jésus sur la croix. Quel bonheur! La nature crie et n'en veut point : laissez-la crier et soumettez-vous, abandonnez-vous de toute la plénitude de votre âme à la loi de tribulation, que l'amour du cœur de Jésus dicte au cœur de sa pauvre enfant prodigue. Si vous vous livrez de plein cœur à la volonté toute d'amour de votre bien-aimé Jésus, vous souffrirez, mais vous posséderez le doux sauveur dans votre âme, il y grandira, il vous consolera, au moins de temps à autre, il vous soutiendra, il vous fortifiera, il vous sanctifiera, et enfin vous glorifiera pendant toute l'éternité. Si vous ne vouliez pas vous soumettre — mais cela n'arrivera plus jamais, j'en ai la plus ferme espérance, car vous voulez être à Dieu, et vous l'êtes et le serez toujours davantage — mais si vous ne vouliez pas vous soumettre au divin amour de votre âme, si vous rechigniez contre la douce volonté du bien-aimé, si, à toute force, vous ne vouliez pas souffrir, vous souffrirez tout de même, vous souffrirez beaucoup davantage, vous souffrirez sans consolation, vous souffrirez loin du Bien-Aimé, vous souffrirez sans fruit et à votre détriment.

Continuez donc de souffrir avec soumission, avec abandon; vous sanctifierez votre âme, vos peines diminueront, vous aurez des intervalles de bonheur, bien plus, vous serez toujours heureuse, même au milieu des peines. On est toujours heureux quand on est avec Jésus, même quand on est avec lui sur le calvaire; mais il faut y être de bon cœur. Soyez enfin sûre qu'il vaut mieux et qu'on est infiniment plus heureux d'être avec Jésus et Marie

sur le calvaire, que d'être avec Hérode dans son palais royal; je dis plus heureux, même dans ce monde. Ainsi, il n'y a pas de réplique, vous souffrirez avec Jésus, et Jésus sera avec vous. C'est un pacte, un contrat que vous faites avec Jésus et Marie; soyez sûre qu'ils ne manqueront pas les premiers à leur parole. Soyez fidèle, et votre âme sera une des plus heureuses du monde.

Allons maintenant à la pratique : 1° Les souffrances intérieures vous sont nécessaires. Pourquoi? Vous êtes naturellement portée à l'amour-propre, à la vanité, à la complaisance en vous-même. Si vous n'aviez pas eu ces douleurs intérieures, vous auriez eu une grande opinion de vous, vous auriez été fière, vous auriez été sans cesse occupée de vous, et vous eussiez cherché à mettre sans cesse votre complaisance à ce que les autres pensent bien de vous, et mille autres choses semblables. Marie, votre bonne Mère, aime à avoir des enfants humbles et bien humbles : il fallait dompter cet amour-propre. Elle en a dit un petit mot à son Fils bien-aimé, et il a pris ses mesures pour contenter sa divine mère, pour contenter son cœur plein de tendresse pour sa toute petite sœur, il lui a fait comprendre qu'elle doit être bien petite. Il a déjà gagné beaucoup et il fera le reste peu à peu.

2° Vous avez un naturel ardent, plein de désirs de jouir, porté à une grande tendresse pour vous-même. Où cela vous aurait-il mené? Pas à Jésus, mais plutôt vers les satisfactions de la nature. Le divin Jésus mort sur le calvaire pour vous ne veut pas de cela; il aime mieux que vous souffriez avec lui, il veut que votre cœur soit pour lui, cœur d'enfant, cœur d'épouse. et croyez-vous qu'il puisse souffrir que votre cœur se plonge dans les jouissances de la nature qu'il n'aime pas?

D'ailleurs, est-il convenable qu'un enfant, qu'une épouse soit dans l'abondance des joies et des satisfactions, tandis que son père, son époux est suspendu sur la Croix?

Comprenez-vous pourquoi il est nécessaire que vous ayez des peines? S'il avait laissé votre cœur dans l'abondance des jouissances même spirituelles, il est sûr que vous vous seriez livrée à ce défaut, tandis que mainte-



nant votre âme tend vers Jésus; votre unique bonheur sera en Jésus seul et non dans les jouissances. Mais, pour cela, il faut une soumission et abandon au divin Sauveur Jésus.

3° Vous avez un caractère léger et volage, aimant à rire et folâtrer. Si vous n'aviez pas de peines, cela vous aurait menée à la dissipation, vous n'auriez jamais acquis de vertus réelles, vous auriez toujours été superficielle, vous n'auriez jamais rien eu de solide. Jésus n'aime pas à avoir toujours une étourdie autour de lui; il y met ordre, il vous envoie des peines, des croix; il vous mène par là, il subjugue votre esprit; si vous êtes bien soumise (et vous voyez qu'il vous met, dans votre intérieur, grâce et force pour cela, il vous aide et vous gouverne); eh bien! si vous êtes soumise, votre gaité vous restera au milieu des peines, vous acquerrez des vertus solides, vous deviendrez plus stable dans le bien, vous vous attacherez plus que jamais au Bien-Aimé du cœur, vous deviendrez calme, modeste, douce, fidèle à sa grâce.

Eh bien! pensez-vous que le Cœur de Jésus vous aime? Oh! oui, il vous aime et beaucoup. Aimez-le donc aussi et beaucoup; aimez sa croix, soyez soumise et bonne, et tâchez de profiter des bontés crucifiantes de Jésus crucifié.

Quelle est la source de vos peines? Vous avez un caractère très sensible, très impressionnable, une imagination très vive jusqu'à la violence, que vous dominerez peu à peu si vous êtes fidèle à Dieu, et pour votre plus grand avantage, et alors vous serez plus tranquille. Votre naturel est aussi inquiet et enclin à la tristesse, car vous savez bien que, malgré cette gaité extrême à laquelle vous êtes portée, il vous reste un fond de tristesse.

Que faire à cela? Vous portez le mal au-dedans de vous. Soumettez-vous au bon plaisir de Dieu, qui le permet pour votre sanctification. Rien n'est fait, pour vous détacher de la terre et pour vous attacher au divin Maître, comme ces peines. La grâce de Jésus est abondante en vous, pour vous soutenir et pour vous les rendre profitables. Je vous ai dit plus haut qu'elles vous

sont très utiles et nécessaires. Portez donc votre croix à la suite de Jésus avec amour et humilité. Quand vous êtes bien peinée, tenez-vous prosternée aux pieds du Sauveur, offrez-lui votre âme, abandonnez-vous à sa divine volonté, et vous souffrirez en paix.

Evitez de vous occuper de vous-même; distrayez votre esprit lorsque vous êtes en peine; ne vous attendrissez jamais sur vous-même. Quand vous avez du chagrin, faites en sorte qu'on ne s'en aperçoive point, et pour cela, n'en parlez qu'à la personne qui vous dirige, à la maîtresse des novices ou à la supérieure seulement. Dans vos manières, conservez toujours un air gai et content; en un mot, oubliez-vous vous-même et ne cherchez pas à ce que d'autres s'occupent de vous. Du reste, en cela, vous avez fait beaucoup de progrès depuis que vous êtes à Abbeville.

Soyez humble en la présence de Notre-Seigneur, au milieu de vos peines, défiez-vous de votre imagination, tendez toujours à la calmer, et mettez votre confiance en Jésus et Marie. Ayez courage, ne craignez rien, Jésus et Marie sont avec vous.

Pour votre vocation, tenez-vous à ce que M. de Brandt décidera. Je vous dirai plus : dès ce moment, considérez la maîtresse des novices comme votre mère; tâchez de suivre la règle, comme si vous étiez déjà novice ou postulante. Il est important pour vous que vous preniez un parti; une fois fixée, vous serez tranquille. Ne pensez pas à un autre couvent. Je me suis entretenu avec M. de Brandt, il y a longtemps, pour voir s'il y a un autre couvent où le bon Dieu semble vous appeler. Nous n'avons rien trouvé. Vous avez là une maison pieuse, régulière, et on vous y connaît, on vous aime, on vous recevrait avec joie, restez en repos. Vous êtes dans une communauté, vous ne pourriez mieux trouver, et je ne vois pas ailleurs ce qui vous conviendrait.

Mettez-vous donc fortement dans la tête que la pieuse maison où vous êtes est la plus convenable pour vous. Tâchez de fréquenter souvent la maîtresse des novices; votre répugnance ne m'effraie pas, elle sera bientôt passée quand vous vous y mettrez une bonne fois pour la

surmonter. Je n'ai qu'une chose à vous recommander à ce sujet, c'est de ne pas vous laisser entraîner à une affection trop violente et passionnée; vous verrez que votre répugnance se changera en une affection très forte et risquera de dégénérer comme je vous dis. Vous vous trompez très fort de penser que vous n'avez pas de confiance en M. Porchez. Je vous déclare et vous assure que vous en avez, quoique vous puissiez dire. Vous me direz : Mais je vous assure que je n'en ai pas; je le sais bien. Et moi je vous assure que vous en avez. Je le sais mieux que vous. Sortez donc de votre imagination, que vous n'avez pas de confiance en M. Porchez, qui est saint prêtre, et vous en aurez, je vous en répons. L'idée de ne pas en avoir vous fait croire que vous n'en avez pas, et cela est faux et fait que vous ne vous ouvrez pas complètement. C'est un préjugé qu'il faut faire sortir de votre esprit. Il en est absolument de même pour la confiance en votre maîtresse des novices. Faites ce que je vous dis, et vous verrez que j'ai raison. Vous savez que nous nous sommes disputés bien des fois : vous vous imaginiez savoir mieux que moi ce qui se passait dans le fond de votre cœur; vous vous êtes toujours trompée, vous vous trompez encore cette fois-ci. Vous êtes en peine de ce qu'on sort le dimanche pour aller à la paroisse. Il faut mépriser cela; c'est un scrupule, ou plutôt c'est une illusion ou peut-être un enfantillage. Passez outre et donnez-vous au bon Dieu. M. de Brandt, ayant commencé la décision de votre vocation et agi avec beaucoup de sagesse, il doit terminer. En attendant, fixez votre esprit dans la maison où vous êtes, et ne pensez plus à autre chose. Votre cœur y trouvera le repos au milieu de vos misères. Vous y êtes aimée, vous y ferez du bien, et vous vous sanctifierez.

Présentez mes respects à Madame la Supérieure. J'aurais bien désiré lui écrire pour lui expliquer votre état; mais comme elle lira sans doute cette lettre, cela remplacera tout ce que je pourrais lui dire.

Votre très humble serviteur,

F. LIBERMANN, *prêtre.*



à M. Ducournau :

XVII

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Ducournau,  
chez Monsieur Germainville,  
rue Neuve-en-Ville, Bordeaux.

(juin 1845.)

MON CHER CONFRÈRE,

M. Briot m'a donné de vos nouvelles et je le lui avais bien recommandé; car voilà bien longtemps que je n'en ai pas eu. Il paraît que vous travaillez toujours avec zèle au salut des âmes : j'en suis bien consolé. Je ne doute pas que votre âme jouisse du repos et ne soit plus sujette à toutes les tracasseries d'autrefois. Il vous fallait de l'activité. Je pense bien cependant que vous n'êtes pas entièrement exempt de misères et de peines; vous ne le serez probablement jamais; mais il faut se convaincre que la vie de ce monde ne doit pas être pour nous une vie de satisfaction : *non habemus hic manentem civitatem*. Tirons-nous en, comme nous pouvons, dans ce lieu de passage; ne cherchons pas à y être heureux ni à y jouir du repos; contentons-nous d'y servir notre Dieu et de lui sauver des âmes; sacrifions-nous sans cesse pour cela.

Ce contre quoi vous avez particulièrement à vous garantir, c'est l'amour-propre, un trop grand entraînement d'imagination et peut-être la raideur. Dieu aidant et Marie vous protégeant, vous en viendrez à bout.

Je ne savais pourquoi, depuis si longtemps, je ne recevais pas de vos nouvelles, ni de celles de M. Germain. M. Briot me résolut ce problème; il me dit que vous attendiez la réponse à vos dernières lettres; mais cette réponse, je l'ai faite. Il paraît qu'elle n'est pas parvenue. Vous me disiez de ne pas vous écrire par la poste et vous m'indiquiez une occasion. J'ai envoyé ma lettre et elle est arrivée trop tard, à ce que je présume.

Si le jeune espagnol pouvait venir pendant les vacances, nous verrions et il verra si nous nous convenons. Je serais bien aise d'avoir quelques bons espagnols; nous pourrions alors faire un essai dans les colonies appartenant à l'Espagne où il y a 600.000 Noirs esclaves.

Je me recommande à vos prières et à celles de M. Germainville, à qui je vous prie de présenter mes amitiés très sincères et suis, en Jésus et Marie, votre tout dévoué serviteur.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

\*  
\*\*

à M. Clair :

XXIV

(Copie.)

J. M. J.

*La Neuville, 26 juin 1845.*

MON TRÈS CHER CONFRÈRE,

Votre lettre m'a trouvé en voyage, voilà pourquoi je n'y ai pas encore répondu.

Il ne faut pas conclure, d'après ce que vous voyez dans la maison des Maristes, à Paris, qu'il faille accabler les Frères de besogne, et surtout dans le noviciat; il faut les occuper; et c'était un peu votre défaut de vous plaindre qu'ils l'étaient trop; mais il ne faut pas les accabler et les mettre dans une continuelle inquiétude par la multiplicité d'ouvrage.

N'allez pas prendre des informations dans les communautés et ne consultez pas tous ceux que vous reconnaissez comme sages et respectables; toutes ces occupations diverses ne feront que brouiller les idées dans votre esprit. D'ailleurs, ne devant pas probablement rester

très longtemps chargé des Frères, il est inutile que vous preniez tant conseil.

Le F. Pierre m'a écrit et je lui ai répondu. Je ne crois pas qu'il y ait utilité que vous alliez voir le secrétaire de la Propagation de la Foi.

Il est assez clairement sous-entendu dans les règles, et même exprimé, qu'on peut recevoir un don, lorsqu'on ne peut pas présentement consulter le Supérieur, pourvu qu'on puisse raisonnablement supposer la permission et qu'on ait l'intention expresse, en le recevant, de le remettre à la Communauté, ou plutôt entre les mains de son Supérieur.

Ce serait manquer à la pauvreté que de vous faire faire une soutane de votre argent, d'acheter un chapeau, parapluie, culotte, etc. C'est la Communauté qui doit fournir aux besoins de ses membres, et les particuliers ne peuvent pas disposer de leurs biens pour leur propre usage; cependant, si vous avez besoin d'un de ces objets que vous énumérez, achetez-le ou faites-le faire, car enfin il faut être vêtu. Ne soyez pas scrupuleux là-dessus puisque je vous dis que vous le pouvez. Il n'est nullement étonnant que des parents sollicitent leur fils ou frère prêtre de rester avec eux; ils agissent selon la nature et ils ne font pas mal dans un sens; mais le prêtre est un homme sacrifié à Dieu, appartenant à Dieu seul, il n'a plus ni père ni mère ni généalogie. C'est un vrai bonheur pour un prêtre que d'être éloigné de tout ce qui touche la nature; nous avons en nous une grâce et une vertu toute céleste, angélique, divine; nous avons en nous une nature toute terrestre, vile, sensible, corrompue. Tant que nous sommes avec les objets auxquels nous tenons par cette extrémité basse qui est en nous, c'est-à-dire par notre mauvaise nature, nous devenons des hommes naturels; tant que nous sommes avec les objets auxquels nous tenons par l'autre extrémité, c'est-à-dire par la grâce, par le sacerdoce, nous sommes des hommes divins. Une éponge humide se remplit quand on l'approche de l'eau; elle se vide de plus en plus quand on l'expose au soleil. Mettez le sel dans l'humidité, l'élément aqueux qu'il renferme prédominera, le sel deviendra eau;

mettez-le au soleil, le principe de chaleur qu'il possède l'emportera, au contraire, et ce sel deviendra dur comme une pierre.

En ce qui touche l'attachement et la recherche de vos parents, nous devons toujours avoir cette réponse gravée au fond de notre intérieur : *Nesciebatis quia in his quæ Patris mei sunt oportet me esse?*

J'ai toujours été de l'avis de M. Place, qu'il faudrait préparer votre mère à votre départ. C'est à vous qu'il appartient sagement de prendre vos mesures pour cela; vous la connaissez; vous connaissez le moyen de s'y prendre mieux que moi. Je vais parler à Monseigneur mardi ou mercredi prochain; il ne rentre de sa visite pastorale que mardi.

J'ai reçu une lettre du F. Garot; il demande un certificat; je vais le lui envoyer. Le F. Théodore est revenu; je ne sais où lui trouver une place.

Je vous laisse avec Jésus et Marie et suis en leur charité très sainte

Votre tout dévoué,

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

\*  
\*\*

à la Mère Javouhey :

## XVI

MA TRÈS HONORÉE MÈRE,

Je suis bien fâché de ne vous avoir pas trouvée à Paris ces jours derniers. Je ne pouvais m'arrêter plus longtemps à la Capitale pour vous attendre. J'ai chargé M. Tisserant de vous parler de ce que j'avais à vous dire. J'aurais désiré faire visite à quelques-uns des principaux membres du Conseil du Ministère, mais mon voyage est mal tombé. Ce fut justement au moment de la discussion du budget de la marine. Comme cette discussion fut un peu orageuse, je ne vis guère d'espérance

d'obtenir une audience; je ne doutais qu'on ne fut très occupé; je n'ai donc fait aucune démarche. N'ayant pu voir personne au Ministère, j'ai adressé au Ministre quelques observations au sujet des affaires coloniales, dont voici une copie exacte. (*Voir la lettre au 26 juin.*)

Ce qui m'engage à adresser ces éclaircissements au Ministre, c'est la crainte qu'on n'obscurcisse les choses par les fausses apparences sous lesquelles on fait ressortir la suffisance du Saint-Esprit pour l'œuvre coloniale. Ce serait un grand malheur si, dans le moment actuel où le Gouvernement prend une résolution définitive sur les affaires ecclésiastiques, si mal menées jusqu'à présent, au détriment des âmes, de la classe Noire surtout, je dis que ce serait un grand malheur, si dans un moment décisif comme celui où sont les affaires coloniales, le Gouvernement se déterminait pour un ordre de choses qui n'apporterait point, ou, au moins, apporterait peu de remèdes aux maux de la religion, et à la moralisation des Noirs.

Je sais que le Supérieur du Saint-Esprit se donne beaucoup de mouvement; il trace des plans, il prend des mesures, il fait des promesses; il écrit à Rome, il visite, il poursuit, persécute les principaux employés de la Marine (je veux dire du Ministère). Ses intentions sont pures, ses vues pleines de zèle, mais ses plans sont certainement insuffisants, plus qu'insuffisants. Je sais bien qu'on est clairvoyant au Ministère, au moins les principaux chefs; on connaît l'état des choses dans les colonies; on sent vivement le besoin d'une amélioration sérieuse, on s'y applique avec zèle, mais je vous assure que cela ne me rassure pas tout à fait; je crains toujours qu'on ne se laisse entraîner à des illusions que présentera le plan nouveau de la Congrégation du Saint-Esprit.

Il est très naturel que le Supérieur de leur Communauté fasse ressortir tout le beau côté de ses plans, et les espérances qu'on pourra concevoir (en apparence), de la marche qu'on prendrait. Comme le Ministère, en bonne administration, ne doit pas aimer à compliquer les choses, ni à faire des changements considérables, il se laissera toujours facilement entraîner à laisser les



choses comme elles sont, avec certaines améliorations. Ce qui pourrait me rassurer là-dessus, c'est que l'union entre notre Congrégation et celle du Saint-Esprit, que j'ai proposée, n'apporterait aucun changement à l'état des choses, ne les compliquerait pas le moins du monde; bien au contraire, elle procurerait aux colonies un secours efficace qu'elles n'ont pas reçu jusqu'à présent, et dont on ne peut pas se passer pour la moralisation des esclaves, et ce secours partirait de la même Société. Il y aurait par là une uniformité parfaite dans l'administration générale du clergé colonial. On pourrait peut-être trouver des Pères Jésuites pour servir de clergé auxiliaire dans les colonies; mais par là, on compliquerait beaucoup les choses. La Compagnie de Jésus est un corps très étendu, un corps tendant nécessairement à la centralisation, à l'esprit de corps, un corps qui n'a pas pour unique but l'objet qu'on a en vue, la moralisation des Noirs. Tout cela produirait des complications et des difficultés sérieuses, complications et difficultés qui seraient bien moindres, si même, tout en restant séparés du Saint-Esprit, nous étions employés dans nos colonies, et qui disparaîtraient tout à fait par l'union. Sous ce point de vue, je suis bien persuadé que le Ministère, continuant de donner sa confiance au Saint-Esprit, désirerait cette union. Aussi, de ce côté-là, je n'ai pas d'inquiétude. Ce que je crains, c'est qu'on ne conclue avec M. le Supérieur du Saint-Esprit, avant de rien conclure pour nous, et alors notre union avec le Saint-Esprit n'est plus guère possible. Vous concevez bien que cette réunion ne peut se faire purement et simplement. Il faut que l'union soit parfaite, la fusion entière; mais il faut que l'accord soit fait entre les deux parties, et les conditions favorables à toutes deux, et au bien général de l'œuvre coloniale. Cela exige une transaction entre les parties, et un règlement préalable pour la marche de la société nouvelle et pour son administration. Or il est certain que le Saint-Esprit étant définitivement maître des choses, voudrait aussi être maître des conditions, au moins deviendrait exigeant, peut-être même ne voudrait pas entendre parler de réunion. Ceci deviendrait encore plus sérieux si

M. Leguay, leur supérieur, était nommé évêque des colonies, comme il paraît le croire. Je n'ai pu en parler au Ministère jusqu'à présent, parce que rien à l'extérieur n'autorise ces craintes; et les négociations du supérieur du Saint-Esprit, soit au Ministère, soit à Rome, ainsi que le travail qui l'occupe en ce moment pour déterminer et perfectionner l'ancien travail de M. Fourdinier sont censées n'être pas connues.

Il me reste à vous dire un petit mot au sujet de votre œuvre. Si M. le Supérieur du Saint-Esprit reste définitivement chargé des colonies, vous avez à risquer des peines, vous et votre communauté. Vous voyez que M. Leguay est très zélé, très bien intentionné et rempli d'un grand désir pour le bien. Vous ne pouvez pas vous reposer là-dessus; vous connaissez mieux que moi le nombre d'ennemis que vous avez. Que de choses ne lui dira-t-on pas contre vous et vos Sœurs? Je vous prierais donc de venir passer quelques semaines à Villers, dans notre voisinage, pour vous occuper du travail (1) que je vous ai conseillé, il y a longtemps. Je vous aiderai de tout mon pouvoir; nous examinerons l'état des choses, nous consulterons un habile canoniste, et vous saurez à quoi vous en tenir; vous serez prête, s'il arrivait une attaque.

Plus j'y pense, plus je vois combien il serait malheureux que le Ministère, sans concilier les choses préalablement, donnât haute main au Saint-Esprit, et nommât évêque des colonies le supérieur de cette Communauté. Ces explications vous suffisent pour le moment. J'aurais mieux aimé vous parler de vive voix, je les aurais données plus amples.

Adieu, ma très chère Mère, priez avec ferveur; faites prier toutes vos bonnes Sœurs. Le moment actuel est important; la décision qu'on va prendre aura des conséquences immenses. J'espère que la divine Bonté aura pitié des pauvres âmes délaissées, du sort desquelles on s'occupe. Le Ministère veut le bien et sincèrement; il est à croire que Dieu conduira les esprits dans la voie

(1) Voir la note qui suit cette lettre.

qui mène au plus grand bien, mais il faut prier pour cela avec ferveur.

Je suis, en la charité du divin Maître, votre très humble et très dévoué serviteur.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*La Neuville, 26 juin 1845.*

Cette note est de la main du V. Père, à la suite d'une copie de la lettre précédente, copie destinée aux archives de La Neuville.

*Note.* — La Communauté de Saint-Joseph de Cluny est en danger. La Supérieure n'a pas pris ses mesures pour régulariser sa position vis-à-vis du Saint-Siège et des Evêques. Pour prévenir les malheurs qu'entraînerait sa dissolution, j'ai conseillé à la Mère Javouhey de faire un travail et de le présenter à Rome. M. Leguay paraît opposé à cette communauté; ce travail, dans les circonstances actuelles, presse davantage.

\*\*

au **Ministre de la Marine :**

XVI

(Copie.)

*La Neuville, le 26 juin 1845.*

MONSIEUR LE MINISTRE,

Persuadé que Votre Excellence ne forme aucun doute sur la pureté et le désintéressement de notre zèle pour le bien de nos colonies, j'ose lui présenter encore quelques observations au moment où le Ministère doit s'occuper à prendre une détermination générale et stable sur la formation du clergé colonial.

Il me semble que, pour le régime ecclésiastique des colonies, il ne serait pas utile que les fonctions curiales fussent confiées à un clergé congréganiste.

Il ne serait pas suffisant d'y employer seulement un clergé séculier pour l'administration des paroisses et un clergé congréganiste sans juridiction positive, considéré uniquement comme auxiliaire du premier.

Le système d'un clergé régulier desservant les paroisses d'une chrétienté formée, est tout à fait opposé à l'institution primitive de l'Eglise et à tout ce qui s'y est pratiqué jusqu'à présent. Ce système mettrait les colonies dans un état exceptionnel, ce qui est dangereux; il serait difficile dans son exécution et pourrait avoir de graves inconvénients dans la suite. M. l'abbé Fourdinier avait autrefois formé le dessein d'agrèger tout le clergé colonial à la Société du Saint-Esprit. Ce projet, tel qu'il était conçu, était absolument inexécutable.

Quelles que soient les modifications que les Messieurs de cette pieuse Société y apportent, je crois qu'il resterait toujours des difficultés qu'on ne pourra point surmonter.

De plus, il n'en résultera que très peu de fruits pour le bien des colonies, et ce projet pourrait même devenir dangereux.

1° Il resterait toujours des difficultés insurmontables. Si on exige les vœux, très peu de personnes accepteront l'agrégation; un grand nombre de ceux qui accepteront, deviendront infidèles à leurs engagements, au bout de quelques années qu'ils auront été isolés dans les cures. Si l'on se contente d'une promesse, en y joignant une cérémonie religieuse, on aura plus de monde, mais avec peu de résultats. Les uns s'enrôleront dans la Congrégation pour obtenir plus facilement ce qu'ils désireront; une fois placés, ils ne se soucieront plus de l'observation des règlements de la Société. Les autres seront de bonne foi; mais, rendus à leur poste, isolés, occupés des fonctions curiales et vivant au milieu du monde, ils auront bientôt oublié leur première résolution; ils quitteront la Société si on le leur permet, ou n'en observeront pas les statuts, si on les oblige d'y rester agrégés.

Une société pareille serait plus difficile à gouverner qu'un clergé séculier. En général, l'idée d'une semblable agrégation est forcée; et les choses forcées ne peuvent pas avoir de durée. Tout cet édifice, si on parvient à le construire, se détraquerait bientôt et donnerait, par là, plus d'embarras que s'il n'avait jamais existé.

2° Le plan de M. Fourdinier apporterait très peu de fruits pour le bien des colonies. Si on exige le renoncement aux biens temporels, personne n'en voudra; j'en dirais autant si on voulait astreindre les prêtres par des règles sévères pour la direction de leurs habitudes privées. Si, au contraire, on les laisse libres sur ces deux points, les abus qui ont existé jusqu'à présent existeront toujours. Tout le bien que je verrais dans ce dernier parti serait quelques avantages apparents qu'en retirerait la Société du Saint-Esprit. J'ai toujours pensé que ce fut là le principal mobile de la conduite de M. Fourdinier dans cette affaire.

J'ajouterai qu'il me paraît certain qu'il n'y aurait en cela aucun bien réel pour la pieuse Société.

Elle acquerrait par ce plan une certaine apparence; elle aurait un certain nombre de sujets, mais mal choisis, et qui produiraient de graves désordres; d'autres même, indignes, achèveraient de perdre la réputation de la Société. De plus, ce projet pourrait devenir dangereux. Il est impossible que la Congrégation trouve suffisamment de sujets pour remplir tous les postes. Il faudrait donc admettre des prêtres étrangers à la Société, et alors, des troubles, des oppositions, des jalousies et un esprit de parti ruinaient tout le bien qu'auraient pu faire des prêtres séculiers. Les faveurs qui nécessairement seront accordées aux membres de la Compagnie, augmenteraient ces désordres.

En résumé, si on établit la nouvelle Société sur des bases solides pour la conservation et le soutien de ses membres dispersés dans les paroisses, on n'aura jamais qu'un très petit nombre de sujets, parce qu'il faudrait établir des règles sévères; pour se soumettre à une règle sévère, il faudrait des hommes dévoués, et les hommes dévoués préféreront généralement la vie de communauté

à la vie isolée des paroisses, surtout des paroisses coloniales. Si on établit des règles superficielles qui ne gênent pas, si on met les membres dans une certaine latitude, on n'obtiendra aucun résultat; c'est une pure illusion qu'on se fait, ces règles ne produiront rien, et, au bout de fort peu de temps, tout retombera dans le *statu quo*.

Je dis en outre que le clergé séculier livré à lui seul, ne saura pas se suffire non plus. Tout le monde est d'accord sur ce point, et l'expérience l'a démontré à l'évidence. Si le Gouvernement dote les Colonies de l'autorité épiscopale, il y aura un grand pas de fait; il établira une réforme marquante pour la partie administrative, ce qui serait un bien considérable; mais, par cette mesure, il ne donnera pas au clergé le zèle qui lui manque.

L'épiscopat attirera sans doute quelques sujets distingués et dévoués, mais en petit nombre. L'immense majorité du clergé colonial se composera toujours d'âmes faibles, de talents médiocres, d'esprits bornés et bien souvent d'hommes intéressés.

Mais, si à un clergé séculier pour les paroisses, on joint des hommes de communauté, leur servant d'auxiliaires et uniquement, exclusivement dévoués aux besoins spirituels et moraux de la population Noire, on aurait l'avantage de mettre les églises coloniales dans un état normal, comme sont en général toutes les églises du monde chrétien, et on procurera aux esclaves l'unique secours efficace et en rapport avec leurs besoins.

Dans les colonies, les communautés auront encore l'avantage de produire d'heureux effets sur le clergé paroissial lui-même. N'étant là que comme des auxiliaires et uniquement dévoués aux esclaves, elles n'exciteront pas les oppositions et les jalousies. Les curés et les vicaires verront toujours avec plaisir des prêtres qui les soulagent dans leurs travaux, sans leur être à charge; qui n'exerceront leurs fonctions que sous leur bon plaisir, et sans jamais toucher aux fonctions lucratives; qui auront pour eux toutes sortes de prévenances et ne jouiront d'autres privilèges que d'employer leurs travaux au service de la classe la plus pauvre et la plus méprisée

dans le pays. Les prêtres de communauté n'étant qu'auxiliaires, chercheront nécessairement à gagner la confiance du clergé paroissial, et par là, lui rendront utiles leurs conseils et leurs bons exemples. Un clergé congréganiste ayant, par ses règles, plus de facilité à conserver les vertus sacerdotales, a, par la nature de son institution, un ministère de générosité à remplir envers la classe pauvre, en même temps que par sa position d'auxiliaire; ses rapports sont purement spirituels et sans mélange d'intérêts pécuniaires. Or, ce clergé exercera nécessairement une certaine influence sur les créoles; il inspirera de la confiance et parviendra à en déterminer à embrasser l'état ecclésiastique.

Ces considérations jointes à celles qui ont été déjà transmises de ma part à Votre Excellence, m'ont engagé à lui offrir mes services et à lui proposer l'union de notre Société à celle du Saint-Esprit. Car les heureux effets qui doivent résulter d'un clergé auxiliaire, joints aux prêtres des paroisses, auraient beaucoup plus d'efficacité si ce clergé auxiliaire appartient à la communauté qui aurait formé ces mêmes prêtres des paroisses.

Je terminerai ce rapport par une deuxième observation sur le Sénégal. Ce pays est, par sa nature, si restreint, et par sa position, si isolé, qu'il est naturellement dans un état exceptionnel et difficile à être rangé dans un ordre canonique usité pour l'administration de ses deux paroisses. Je n'ai donc pas craint de proposer à Votre Excellence d'en charger notre communauté, à cause du bien qui doit résulter de cette mesure.

J'oserai même supplier Votre Excellence de daigner prendre une décision sur ce projet, avant la détermination des affaires générales des colonies, si la résolution de ces affaires devait subir un trop long retard.

La position du Sénégal semble mettre ce pays en dehors des affaires générales des autres colonies, et permettre de prendre à son sujet un règlement à part. D'un autre côté, l'état sanitaire des côtes de la Sénégambie et de l'Afrique occidentale demande qu'on aborde ces contrées dans la saison favorable; et, par suite, exige, pour la conservation de la vie de ses missionnaires, qu'une

détermination soit prise préalablement. Je prie donc Votre Excellence de daigner prendre ma demande en considération.

C'est dans les sentiments du plus profond respect, etc...

LIBERMANN, *prêtre,*  
*sup. des missionnaires du Saint-Cœur de Marie.*

\*\*

au Cardinal Fransoni :

XXV

(Copie.)

*La Neuville, le 26 juin 1845.*

MONSEIGNEUR,

J'eus l'honneur d'annoncer à Votre Eminence, le 15 mai dernier, que j'avais proposé au Ministre de la Marine notre projet d'établissement à Gorée, et que j'ai demandé, en même temps, l'autorisation d'envoyer incessamment quelques confrères pour en poser les premiers fondements. On ne m'a pas encore donné une réponse définitive pour le fond du projet; on attend la solution de la question générale des colonies. Cependant, on m'a offert l'autorisation et une recommandation pour le Gouverneur du Sénégal, ainsi que le passage gratuit pour les missionnaires que je voudrais envoyer tout de suite.

Deux de nos prêtres sont donc partis avec le titre de missionnaires apostoliques des Deux-Guinées, et devaient s'embarquer du 15 au 20 du présent mois.

Ils se nomment :

MM. Ernest Briot de la Mallerie (diocèse de Vannes),  
Stanislas Arragon (diocèse de Grenoble).

Je leur ai joint un Frère qui s'appelle Pierre Mersy.

Comme les décrets de la Sacrée Congrégation ne leur donnent les pouvoirs que pour les Deux-Guinées, et que dans le Sénégal il n'y a pas pour le moment d'autorité qui puisse les leur communiquer, j'ose prier Votre Emi-



nence qu'Elle daigne les leur accorder, au moins provisoirement, afin qu'ils puissent utiliser au salut des âmes, le séjour qu'ils font dans le pays.

Daignez agréer l'hommage, etc...

F. LIBERMANN, *prêtre,*  
*sup. des missionnaires du Saint-Cœur de Marie.*

\*

\*\*

à M<sup>lle</sup> **Barbier** :

## II

Cette lettre est toute entière de l'écriture de M. Lannurien; elle est sans signature. Au dos, le V. Père a écrit : M<sup>lle</sup> Barbier.

J. M. J.

VIVE JÉSUS, VIVE SA CROIX!

*Le 2 juillet, fête de la Visitation, 1845.*

MADemoiselle,

J'ai reçu votre lettre du 25 juin. Le bon Maître accomplit en vous sa divine parole, qui a toujours été vraie et le sera toujours : *Bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés.* Je vois avec une joie extrême le bien qu'il fait à votre pauvre âme par sa croix. Il l'a plantée solennellement, profondément, dans le plus intime de votre cœur. Il semble qu'elle y a pris racine; oui, elle y a pris racine, et quand vos chers parents ne vous affligeront plus, la croix sera tout de même désormais votre partage; elle le sera toujours, au moins bien longtemps; elle a pris racine. C'est un bel arbre que la croix, un bon arbre planté dans votre âme, qui produit en ce moment de belles fleurs, et plus tard donnera de beaux fruits. Un bon arbre, dit le Sauveur, ne saurait produire que de bons fruits. Quels fruits? ceux qu'il porta sur le Calvaire. C'est Jésus qu'elle produira dans votre âme. Et savez-vous comment? Le voici :

Depuis bien longtemps Jésus veut vivre dans votre âme par la sainteté de ses voies, par la vérité de ses vertus. Il cherchait sans cesse à vous attirer par la douceur de sa grâce, par la beauté de ses lumières, par la suavité de sa paix. Vous l'avez suivi comme une brebis suit son pasteur, et il vous nourrissait de lait et de miel. Vous l'avez vu, vous l'avez connu, vous l'avez suivi; il a plu à votre cœur, et tout le reste, tout ce qui n'est pas Jésus, vous est devenu insipide. Vous vouliez le suivre toujours, vous vouliez vous retirer dans la solitude avec lui, vous vouliez le choisir pour votre Epoux, afin de reposer sans cesse sur son cœur, afin de vivre dans son intimité toute céleste, afin de vous nourrir de son divin et délicieux amour.

Vous vouliez être l'épouse de Jésus. Mais cela ne se fait pas si vite; c'est un grand roi que vous voulez épouser; c'est lui qui vous a choisie, c'est lui qui vous a attirée, c'est lui qui vous a insinué dans l'âme son divin amour, c'est donc lui qui a fait les avances. Les divines épousailles semblaient devoir se faire sans peine, et voilà que Jésus demande une dot, mais non pas une dot d'or ou d'argent, comme le pensent les âmes charnelles qui ne connaissent pas les délicatesses, la pureté des sentiments inspirés par l'Esprit de Dieu.

La dot que Jésus vous demande, c'est le sacrifice de tout vous-même. C'est lui qui en fait les frais, c'est lui qui se charge de l'exécution de ses desseins, c'est lui qui plante sa croix dans votre âme et vous immole à son divin amour. Abandonnez-vous entre ses mains. Vous vouliez être à Jésus, épouse de Jésus, unie intimement à Jésus. Mais votre âme avait encore une foule d'imperfections, d'attaches, de désirs grossiers. Pour être à Jésus, il faut être digne de lui; et comment vous rendriez-vous digne de lui? Ce n'est que par ces souffrances, dans lesquelles votre âme a sans cesse à se vaincre, à se renoncer, à s'humilier, à se soumettre, à s'immoler avec courage, avec générosité, tandis que la grâce et le divin amour de Jésus, dans le fond de votre cœur, vous donnent la fidélité et la constance pour faire toutes ces choses, et pour les faire de mieux en mieux. Plus vos peines

seront grandes, plus la croix sera profondément plantée, plus aussi la grâce et l'amour croîtront, et, par suite, votre âme avancera d'autant dans la véritable sainteté. Comprenez-vous maintenant comment la croix produit en vous ses fruits délicieux?

Ces fruits sont les vertus de Jésus, la sainteté de Jésus, l'union avec Jésus. Connaissez-vous la salle nuptiale où Jésus s'unit avec son Eglise? Ce fut le Calvaire. Il s'y sacrifia pour elle, afin de la rendre digne d'être son Epouse. Depuis lors, pour toute âme qui veut être parfaitement unie avec Jésus, c'est dans l'immolation que cette union doit s'exécuter. Réjouissez-vous donc au milieu de vos peines; soyez forte, digne de Jésus crucifié.

N'en voulez pas aux personnes qui sont cause de vos maux. Si Dieu a voulu choisir pour instruments de vos tortures des personnes qui vous sont chères, vous ne devez pas moins continuer à les aimer tendrement. Ne vous affligez pas, au moins ne défaillez pas à la vue de leur faute. Soyez en cela soumise à Dieu, comme dans tout le reste. Priez pour eux, afin d'obtenir miséricorde. Il faudrait que vos peines attirent sur eux autant de grâces que sur vous, si cela était possible. Quoique ce soient eux qui en sont la cause, ne les accusez pas, intercédez plutôt pour eux. Vous avez besoin surtout de faire cela à l'égard de votre pauvre frère. Ne soyez pas son accusatrice, mais son avocate auprès de Dieu, auprès de Marie; engagez cette bonne Mère à prendre sa cause en main. S'il est coupable, il est encore plus malheureux que criminel. Ne voyez que son malheur et non sa faute; ne voyez que les peines et les déchirements qu'il éprouve, et non les sentiments dont il est animé et qui l'ont fait mal agir à votre égard; aimez-le plus que jamais, et attirez des grâces sur lui. Il reviendra de ses exaspérations, mais plus tard, peut-être trop tard pour vous, n'importe; pourvu qu'il revienne à son Dieu, que pouvez-vous désirer de plus?

M. le curé vous engage à continuer d'aller à la messe; il pourrait avoir raison. Cependant, je ne connais pas assez votre maladie pour vous donner un avis positif à ce sujet. Je vous dirai seulement qu'en général, les affec-

tions nerveuses ont besoin d'être oubliées, négligées, méprisées. J'ai été assujéti à ces sortes de maux dans ma jeunesse, et cela d'une manière bien violente. Ce qui me faisait le plus de mal, c'étaient la crainte, les inquiétudes, les précautions. Il faut secouer ces mouvements, ces agitations de l'âme, se distraire de soi-même dans ces moments-là, ne pas se laisser prendre par les angoisses nerveuses du cœur, mais agir avec force contre ces sentiments et se mettre dans une grande indifférence devant Dieu, pour éprouver du mal ou ne pas en éprouver. Etant ainsi disposé, on agit comme si l'on n'avait jamais rien éprouvé. Je vous dis la marche que j'ai suivie, dès que j'ai commencé à me donner au bon Dieu; je l'ai suivie par esprit de foi et dans le désir de plaire à Dieu, sans penser à recouvrer la santé par ce moyen, parce que je ne me doutais pas que cette conduite pût être utile. Par le fait, elle a eu une grande part à ma guérison.

Si vous allez à l'église, vous aurez le bonheur de communier souvent. Vous pourriez payer une pauvre femme pour qu'elle vous donne le bras; une pauvre femme est bien aise de gagner dix ou vingt sous par semaine pour une heure ou deux qu'elle vous accorderait. Pour vous, le bien qui vous en reviendrait vaudrait bien cette somme.

Puisque les entretiens de votre cousin Lambre vous font tant de bien, je ne sais pourquoi vous n'allez pas le voir. Si vous avez une pauvre femme pour vous conduire à l'église, vous auriez toutes les facilités d'y aller : même une fois vous pourriez y aller, au lieu d'aller à l'église, en le faisant prévenir d'avance pour que vous le trouviez. Vous feriez même peut-être bien d'aller en voiture jusqu'à Amiens : les distractions, les changements sont utiles aux maux nerveux. Il est important que vous profitiez du temps de l'été pour cela; l'automne, une fois arrivé, vous seriez bien plus mal à votre aise, et il vous serait difficile de sortir. Ces conseils, on les donne généralement aux personnes affectées de maladie de nerfs. Je ne connais pas assez votre mal pour vous dire positivement ce que j'en pense.

Je ne vois aucune utilité à ce que vous reparliez à vos parents de votre goût pour la vie religieuse; cela ne ser-

vira à rien; vous les chagrinez inutilement et vous vous exposez à de nouvelles et de plus fortes contrariétés. Vous avez besoin de repos et de soulagement; les contradictions et l'état pénible des personnes qui vous environnent vous font mal. Encore une fois, autant que possible, prenez des distractions; ne restez pas tant enfermée; allez en voiture si vous ne pouvez aller à baudet; allez visiter des amis dans le voisinage, la Sœur Vasseur, par exemple, ou telle autre personne de votre connaissance.

Puisque vous désirez tant m'écrire, écrivez-moi, mais en public, par la poste; et je vous répondrai par la poste. N'écrivez pas trop souvent pour ne pas effaroucher vos parents.

Que la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous ainsi qu'avec votre pieuse famille!

Je suis, en Jésus et Marie,  
votre très humble serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre,*  
*sup. des missionnaires du St-Cœur de Marie.*

\*\*

à M. Fauconnier :

XIX

Monsieur.

Monsieur Fauconnier,  
chef aux Contributions indirectes,  
rue de la Verrerie, 77, Paris.

MONSIEUR,

J'ai reçu les 18.700 francs que vous avez adressés pour moi à M. Dubas, notaire.

Je vous abandonne le soin des pièces de terre, au sujet desquelles il y a des arrangements à prendre.

M. Dubas a dû vous envoyer ces jours derniers la procuration pour retirer de la caisse du Ministère de la Ma-

rine, mois par mois, les 1,400 francs contenus dans la délégation que vous avez en main.

Nous avons laissé les noms et prénoms du substitué en blanc, afin que vous les ajoutiez à votre commodité.

Je vous prierais de mettre en note, à part, les dépenses qu'il y a eu à faire pour la légalisation des pièces que vous a remises M. l'abbé Briot et que vous lui avez renvoyées, ainsi que celles que nécessitera le remboursement de la délégation.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre*.

*Amiens, le 7 juillet 1845.*

\*  
\*\*

à M. **Bessieux**, père.

II

Monsieur,  
Monsieur Bessieux,  
père de M. Bessieux, missionnaire.

MONSIEUR,

Je m'empresse de vous envoyer copie d'une lettre que j'ai reçue ces jours derniers de l'abbé Bessieux. Je pense qu'elle sera pour votre famille un baume de consolation après toutes les inquiétudes que vous a sans doute causé l'absence de toute nouvelle sur son compte. Je me réjouis avec vous de ce que la divine Bonté a laissé en vie votre cher fils et l'a placé dans un pays où il doit être une source de salut pour un grand nombre.

Nous avons déjà fait partir deux confrères et un Frère avant la réception de cette lettre. Ils devaient se fixer à un endroit de la côte reconnu pour salubre, et aller joindre M. Bessieux lorsque la bonne saison arrivera, afin de voir s'il était encore en vie et ce qu'il faisait.

Nous allons, un peu plus tard, y envoyer encore

d'autres confrères. L'adresse de M. Bessieux est : au fort d'Aumale, au Gabon, Côtes d'Afrique Occidentale ou Côtes de la Guinée.

Recevez, Monsieur, l'expression des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et obéissant serviteur.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*La Neuville, le 8 juillet 1845.*

\*\*

à M. Azaïs :

II

(Sans adresse.)

MONSIEUR LE CURÉ,

Je suis heureux de pouvoir enfin vous donner des nouvelles de l'abbé Bessieux et des nouvelles bien consolantes. Je suis au comble de la joie de pouvoir annoncer ces heureuses nouvelles à ses pauvres parents qui ont dû être bien désolés. Les renseignements que j'avais reçus au Ministère ne me rassuraient qu'à demi; maintenant il y a lieu d'espérer beaucoup, non seulement pour la conservation de la santé de M. Bessieux, mais encore pour le succès de la Mission. Peu de jours avant la réception de la lettre de l'abbé Bessieux, nous avons déjà envoyé deux missionnaires à la recherche de ce cher confrère. Nous allons bientôt y joindre quelques autres. Veuillez prier et faire prier pour notre difficile Mission de la Guinée, afin que Dieu bénisse nos efforts.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Curé, avec des sentiments respectueux, votre très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*La Neuville, le 8 juillet 1845.*

\*\*

à M. Clair :

XXV

(Copie.)

11 juillet 1845.

MON CHER CONFRÈRE,

Il est temps de répondre à votre lettre du 2 : j'attendais l'arrivée de Monseigneur. Je suis allé le voir deux fois sans le trouver; j'ai donc prié M. de Brandt de faire la commission; il ne l'a faite qu'à demi, par mesure de prudence. Monseigneur doit vous avoir répondu, je présume; je n'ai revu M. de Brandt qu'il y a quatre jours; j'ai eu deux jours de migraine; cette bonne amie de mon âme n'a pas voulu que je m'occupe d'autres objets pendant les deux bonnes journées qu'elle a passées avec moi; aujourd'hui, je fus obligé de confesser; enfin, je vous écris en ce moment, à 10 heures, ayant été dérangé ce soir jusqu'à ce moment. Je pense que votre bonne charité ne m'en voudra pas pour mes retards, ni pour la concision avec laquelle je vous écris.

Ne soyez jamais inquiet sur nos rapports; vous feriez telle fausse démarche, vous diriez telle chose que vous voudriez, j'espère de la miséricorde divine que je ne vous en voudrais pas pour cela.

Je ne vous dirai rien de la commission que je devais remplir auprès de Monseigneur pour votre départ, parce que je ne sais pas au juste sa pensée à ce sujet. Je ne puis aller le voir maintenant : il est à la retraite ecclésiastique. Il paraîtrait qu'il ne se souvient pas avoir dit qu'en entrant dans la Communauté, vous deviez vous en remettre pleinement entre les mains des Supérieurs pour faire et pour être à la disposition de la Communauté comme les autres. Ne soyez pas inquiet à ce sujet; abandonnez-vous à Jésus et à Marie. Je ne vous parle pas de votre procès : Monseigneur a dû vous en parler; comme je ne l'ai pas vu, je ne sais ce qu'il vous a écrit. Vos courses vous conservent la santé du corps; reposez-vous quelquefois dans le sein du bon Dieu et auprès de Marie pour la conservation de l'âme.



Mgr d'Australie est à Paris; je pense qu'il ne tardera pas à venir à La Neuville. Nous avons reçu une lettre très intéressante de M. Bessieux du Gabon, qu'augmente de plus en plus nos espérances pour le succès du projet que nous avons formé pour le salut de la Guinée, si la divine Bonté daigne nous bénir. *Nisi Dominus ædificaverit domum in vanum laboraverunt.* Il paraît clair que le Gabon n'est pas malsain; aucun européen n'est mort au poste; M. Bessieux et le Frère qui est avec lui se portent bien. Les dispositions des gens du pays offrent de l'espérance, surtout dans l'intérieur des terres; la corruption y est grande. M. Bessieux dit que les gens sont féroces, mais offrent des ressources; la langue est facile; cependant, M. Bessieux a toutes les peines à l'apprendre; mais il faut savoir que M. Bessieux n'a pas du tout de mémoire pour les langues; il a employé cinq mois à La Neuville pour apprendre l'espagnol; il n'en sut pas un mot en quittant. C'est cependant une langue facile, surtout pour lui qui connaissait le patois de son pays qui se rapproche beaucoup de l'espagnol. Nous avons des difficultés avec les protestants; mais le Gouvernement français nous soutiendra, parce que les ministres veulent détruire la domination française dans ce pays pour y établir le commerce avec l'Amérique, qui les paie pour cela. Du reste, nous comptons sur la miséricorde divine plus que sur les hommes. J'enverrai plus tard copie de la lettre de M. Bessieux aux Messieurs de la Propagation de la Foi. Si j'avais espérance qu'on la mettrait tout de suite dans les *Annales*, je la leur enverrais de suite; mais cela ne me paraît pas probable. J'attendrai donc la prochaine occasion que j'aurai de leur écrire.

Vous avez bonne envie de revenir, mais je ne vous vois pas encore sur votre départ.

Adieu, cher confrère. Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

à Mgr Brunelli :

XXVI

MONSEIGNEUR,

Votre Excellence voit, par la lettre de l'abbé Tisserant, le motif qui m'engagea à la lui laisser écrire. Depuis qu'il m'a fait l'ouverture dont il y parle, je n'osais plus prendre sur ma seule responsabilité, de l'envoyer transitoirement aux colonies anglaises, selon les intentions que j'ai manifestées dans ma dernière lettre à Son Eminence. J'avais à craindre que mon confrère ne se décourageât dans les moments de peine qu'il aurait éprouvés parfois dans l'isolement et l'état précaire où il se serait trouvé, vu que la Propagande n'aurait pris part à cette démarche que par voie de permission. Je dois cependant affirmer à Votre Excellence, et avec certitude, que si la Sacrée Congrégation trouve de l'utilité à ce que M. Tisserant séjourne jusqu'à nouvel ordre aux environs d'Haïti, et au moindre désir qu'elle en manifesterait, il obéirait avec la plus parfaite satisfaction de son cœur, et aucune peine ni aucune inquiétude ne serait plus à craindre. L'obéissance parfaite que nous avons vouée au Saint-Siège, est telle, que jamais sacrifice ne pourrait nous être pénible. Je supplie donc Votre Excellence de ne pas considérer notre faiblesse, mais de nous faire agir dans cette circonstance comme dans toute autre, dans l'intérêt de la plus grande gloire de Dieu, et pour la plus grande utilité de l'Eglise.

Soyez persuadé, Monseigneur, que vous nous rendrez toujours heureux en nous sacrifiant même, s'il le fallait, pour la plus grande gloire de Dieu et l'exaltation de la sainte Eglise.

Veuillez bien croire aussi, Monseigneur, que nous sommes avec le plus profond respect et la plus sincère vénération,

de Votre Excellence,

les très humbles et très obéissants serviteurs.

F. LIBERMANN, *prêtre,*

*sup. des missionnaires du St-Cœur de Marie.*

*La Neuville, le 22 juillet 1845.*

à un chanoine de Liège :

I

(Brouillon de la lettre, surchargée de ratures, de la main de M. Lannurien, avec nombreuses corrections de l'écriture du V. Père; la notice sur Haïti dont il est parlé dans cette lettre est annoncée à Castres le 23 juillet 1845.)

MONSIEUR LE CHANOINE,

J'ai l'honneur de vous adresser la notice sur Haïti que je vous avais promise à l'époque de mon passage par Liège. J'espérais le faire plus tôt, mais plusieurs indispositions m'ont retardé.

Je vous envoie, sous le même pli, deux pièces : la première est la notice ci-dessus mentionnée, que j'ai faite pour donner une idée succincte de l'état religieux et moral de l'île; la seconde est une copie de trois lettres que m'ont adressées mes confrères pour me rendre compte des bonnes dispositions du peuple haïtien. Malheureusement, ces bonnes dispositions ne sont pas partagées par tous ceux qui sont à la tête du Gouvernement, et voilà l'unique motif qui a fait échouer toutes les négociations que le Saint-Siège avait entamées avec la République. Le Gouvernement, étant très faible et toujours chancelant, redoute la puissance du Saint-Siège par suite du même préjugé que nos libéraux de France; il se méfie de tout acte émanant de Rome et le redoute comme une tendance à subjuguier le pays. Comme il ne se trouve aucun prêtre en Haïti sur qui pourrait tomber le choix pour lui confier la puissance spirituelle, il s'attend nécessairement à ce que le Saint-Siège lui donne un supérieur ecclésiastique étranger; et de là, la crainte que cet inconnu ne soit un agent du Souverain Pontife, mis en avant pour faciliter l'envahissement du pays. La profonde ignorance des matières ecclésiastiques est en grande partie la cause de cette conduite des chefs du Gouvernement. Ils veulent avoir un clergé catholique; ils ne peuvent s'en passer; mais en même temps ils voudraient retenir dans leurs mains tout l'exercice du pou-

voir spirituel, dans la frayeur où ils sont de perdre leur pouvoir temporel. Or il est certain que leur autorité temporelle ne sera jamais mieux consolidée que lorsqu'il y aura une autorité spirituelle bien établie qui, par son influence sur les peuples, les fera rentrer dans le devoir, les retirera peu à peu de leur état sauvage et leur apportera le calme et la paix. La religion seule est capable d'agir sur ce peuple et son action sera toute-puissante. Le Gouvernement le sent bien; il voudrait mettre en usage ce puissant moyen; mais il craint trop les étrangers, à cause de sa faiblesse interne, il a besoin de les connaître avant d'oser s'y confier. Aussi ai-je de la peine à croire que, dans cet état de choses, jamais négociation réussisse; on est bien convaincu à Rome et bien décidé à ne plus y revenir, à moins que les Haïtiens ne fassent eux-mêmes les premières démarches.

Lorsque la dernière de ces négociations a échoué entre les mains de Mgr Rosati, nous avons proposé une marche toute opposée à celle qu'on avait suivie jusqu'à ce jour, et la Propagande l'a approuvée. Voici en quoi elle consiste : se présenter dans l'île comme si on y venait de son propre mouvement, sans parler de la juridiction qu'on aurait reçue de Rome. Arrivés là, se livrer à l'exercice d'un zèle vraiment apostolique et faire tout le bien qu'on pourra. Bientôt on aura gagné l'esprit du peuple. Tâcher en même temps d'obtenir la confiance du Gouvernement en prêchant l'obéissance, l'union fraternelle et toute évangélique, en exhortant les peuples au travail. Il sera facile de s'insinuer de cette manière dans l'esprit des chefs, tout en ne faisant que ce qui est du devoir du missionnaire. Lorsque le temps sera opportun, on proposera l'érection d'un Petit Séminaire pour la formation d'un clergé indigène; on obtiendra sans peine un bel emplacement, avec une maison, dans l'endroit le plus sain de l'île. On obtiendra même bientôt de faire venir des Frères et des Religieuses pour l'éducation des enfants. M. Tisserant avait déjà obtenu toutes ces choses et leur exécution était un des principaux motifs pour lesquels le Gouvernement haïtien le pressa de retourner en Europe. Quand le Gouvernement verra le bien s'établir peu à peu

et prendre du développement, non seulement sans danger pour lui, mais encore à l'avantage de son autorité, il y donnera lui-même les mains. De cette manière on commencera par mettre une digue au débordement du protestantisme, on l'empêchera de faire des progrès; on réparera, autant que possible, les maux causés par le scandale des prêtres et l'on amènera progressivement le Pouvoir à renouer avec le Saint-Siège et à rétablir l'autorité épiscopale. Une fois un évêque dans l'île, elle est sauvée. Si, dans le commencement, le Gouvernement montrait de l'éloignement pour sa réconciliation avec le Saint-Siège, il serait obligé, par la force des choses, de se rendre tôt ou tard. Ce serait, au plus tard, quand le Séminaire étant mis sur un bon pied, le moment arriverait où l'on voudrait faire ordonner les sujets, car alors il faudrait de toute nécessité recourir à l'autorité légitime; et le Gouvernement tiendrait trop à posséder un clergé indigène pour ne pas céder en ce cas de ses prétentions. L'opinion publique l'y obligerait d'ailleurs. Aussi mon sentiment a-t-il toujours été que l'établissement d'un Séminaire est l'affaire la plus pressée.

Le succès de ce plan me paraît assuré; seulement, par malheur, nous autres Français nous sommes trop suspects pour en procurer l'exécution. Des difficultés insurmontables nous arrêteraient dès le commencement. Notre influence est trop redoutée pour qu'on nous laisse désormais entreprendre les différentes parties de cette œuvre. Jamais surtout on ne consentira à ce que l'un d'entre nous soit revêtu de l'autorité épiscopale, autorité inamovible et trop grande pour ne pas donner de l'ombrage entre des mains suspectes. Tous les efforts que nous ferions pour prouver la pureté de nos intentions et l'innocence de nos vues seraient des efforts vains. Affligés de ne pouvoir réaliser de si belles espérances, nous avons tourné les yeux vers la Belgique; nous implorons donc son secours en faveur de ce pays, et j'ose espérer, Monsieur, que votre zèle pour la gloire de Dieu me viendra en aide. Je ne vois point d'autre ressource que de faire de la Mission d'Haiti une mission belge : le nom seul de la Belgique produira un heureux effet sur les Haïtiens,

qui ne rêvent que de liberté. La Belgique étant réputée le pays libre par excellence, son nom doit faire nécessairement l'impression la plus favorable aux missionnaires qui en viendront. D'autre part, le Gouvernement, n'étant imbu d'aucune prévention contre la Belgique et n'ayant rien à craindre de ce côté, recevra plus volontiers les prêtres belges et y prendra plus de confiance. Le succès paraît donc assuré.

Mais, pour commencer l'œuvre, il serait nécessaire d'avoir un prêtre capable, prudent et zélé; il serait bon aussi que l'on pût trouver deux, ou tout au plus trois autres bons prêtres pour les lui adjoindre. Il n'en faudrait pas davantage dans les commencements. Ils viendraient faire leur noviciat et partiraient ensuite quand le temps en serait venu. Celui qui aura toutes les qualités nécessaires pour bien conduire cette œuvre importante, serait Vice-Préfet et aurait en mains tout le pouvoir spirituel. L'abbé Tisserant, qui a encore le titre de Préfet, étant missionnaire en Guinée, si le Vice-Préfet avait les qualités désirables, s'il plaisait à Dieu de bénir ses travaux et s'il parvenait à gagner la confiance des principaux du pays, ce serait sur lui que tomberait le choix pour être chargé définitivement de la mission.

Pour soutenir la mission et lui fournir abondamment des sujets, nous pourrions établir un noviciat en Belgique. Ce noviciat aura plus de chances de succès, si la Mission d'Haïti est une œuvre belge, et surtout lorsqu'elle aura été bien commencée et qu'on aura reçu la nouvelle des premiers fruits que les missionnaires auront obtenus.

On pourrait peut-être objecter que l'île d'Haïti n'est pas tranquille, que le Gouvernement n'y est pas solidement assis, que la guerre y règne toujours et qu'il n'est pas prudent d'y commencer une mission. A cela je répondrai : 1° que cet état de choses n'empêche nullement le missionnaire de faire le bien; au milieu de tous les troubles qui pourraient s'élever, un prêtre zélé pourrait toujours travailler et produire les plus merveilleux fruits de la grâce; 2° il pourrait même empêcher de grands maux, arrêter les séditions et prévenir toutes sortes de désordres; car un prêtre, et surtout un bon prêtre, est

tout-puissant parmi le peuple; on a vu un des plus scandaleux de l'île faire mettre bas les armes à une troupe de séditeux qui venaient saccager la ville qu'il habitait, et cela au moment même où l'on commençait l'attaque; 3° le prêtre n'aura jamais aucun danger à courir; il sera toujours respecté et vénéré par tous; 4° enfin on ne peut pas savoir combien de temps les troubles dureront encore. Si les Français ou les Anglais ne se mêlent pas dans les affaires du pays, ils dureront dix, quinze ou vingt ans. Or, pendant tout ce temps, le protestantisme ne se reposera pas; il fera tous ses efforts pour envahir la population : si l'on attend que tout soit en paix, on arrivera lorsque tout sera perdu.

J'ai la confiance, Monsieur, que vous voudrez bien vous intéresser vivement au sort du malheureux pays en faveur duquel je sollicite. Veuillez communiquer cette lettre et les deux pièces qui y sont jointes à Mgr votre Evêque, en lui présentant les hommages de ma plus profonde vénération, et si Sa Grandeur daigne accueillir favorablement mes sollicitations, veuillez proposer l'Œuvre à des prêtres fervents et zélés. En attendant, je vais conjurer Notre-Seigneur Jésus-Christ de parler au cœur de quelques âmes apostoliques et d'exciter en elles une tendre compassion pour tant de milliers d'âmes si bonnes et si malheureuses.

Je vous prie de vouloir bien m'honorer d'une réponse qui me fasse connaître s'il a plu à Dieu de bénir ma démarche, parce que moi-même je dois en transmettre le résultat à la Sacrée Congrégation de la Propagande, qui attend ma réponse.

Agréé, Monsieur, ...

\*  
\*\*

à Mgr **Brady** :

(Copie.)

*La Neuville, le 23 juillet 1845.*

MONSEIGNEUR,

Je réponds maintenant à la lettre que vous avez eu la bonté de me laisser au moment de votre départ de La

Neuville. Je n'ai pas bien compris le contenu de ce billet. Il est bien entendu, Monseigneur, que vous êtes maître absolu dans votre mission, et que les missionnaires que nous aurons le bonheur d'envoyer travailler dans la portion de la vigne du Seigneur qu'il vous a confiée, vous seront entièrement soumis. C'est une règle absolue pour nous d'obéir aux supérieurs ecclésiastiques des missions où nous sommes employés, comme nous le serions en Europe aux évêques des diocèses. Nous n'avons pas pu régler à quelle partie de votre mission vous les destinerez; mais j'ai la confiance que vous ne leur donnerez pas la plus mauvaise part. N'importe auquel des deux Vicariats vous les placerez, pourvu qu'ils puissent travailler à la gloire de Dieu et au salut des âmes, tous nos souhaits sont remplis. Quand ils seront placés dans ce vicariat, ils doivent toujours vous rendre compte de leurs travaux et se régler sur vos ordres.

Je ne demande pas que le vicariat où ils seront soit érigé en évêché indépendant; c'est à vous, Monseigneur, à en juger quand il en sera temps, et à en faire la demande si vous le jugez convenable. Nous ne demandons pas à être maîtres des missions où nous sommes employés, mais uniquement à pouvoir travailler au salut des âmes avec toute la sainte liberté du ministère apostolique sous l'autorité des chefs légitimes.

Je ne vous ai parlé d'aucune condition pour vous fournir des missionnaires, parce que nous ne voulons pas être mieux traités, ni autrement que les communautés établies en France, en Europe, dans leurs rapports avec les supérieurs ecclésiastiques. Je vais cependant vous expliquer en deux mots ce que je prie ordinairement les supérieurs ecclésiastiques de nous accorder. D'abord voici un article de notre règle copié mot à mot :

« Les missionnaires doivent avoir le plus grand respect et la plus grande déférence pour les Vicaires et Préfets apostoliques des pays où ils se trouvent. Ils n'exerceront les saintes fonctions que sous leur autorité et selon leur bon plaisir. Ils ne s'établiront dans aucun endroit et n'entreprendront aucune œuvre de grande



importance sans leur en donner avis. Ils n'agiront jamais contre leur volonté en tout ce qui tient au ministère extérieur. En général, ils se conformeront à leurs désirs, en tout ce qui n'est pas contraire à nos règles et à l'esprit de la Congrégation. »

Ainsi donc, Monseigneur, tout ce que j'ai à vous demander, c'est que nos missionnaires puissent vivre selon leurs règles et en conserver l'esprit. Je ne vous l'avais pas demandé, parce que je vous voyais rempli des vertus d'un homme de communauté et d'un homme apostolique, et animé de l'esprit de Dieu. J'ai donc trouvé superflu et inconvenant de vous exposer ces demandes, bien persuadé que si nos missionnaires voulaient manquer à leurs règles, vous les obligeriez à les remplir, à plus forte raison que vous ne les engagerez pas à y manquer. Mais n'ayant pas bien compris ce que vous me mandez dans votre lettre, ci-dessus indiquée, je pense que, peut-être, voudriez-vous avoir une idée exacte de ce qui pourrait être statué avant le départ des missionnaires; je vais donc vous l'indiquer en peu de mots, et je vous prierais de bien vouloir me dire votre pensée à ce sujet.

1° Vous êtes le maître absolu de tout ce qui regarde le ministère extérieur de nos missionnaires. Ils vous doivent obéissance parfaite et un compte exact de tout ce qu'ils feront;

2° L'intérieur de la Communauté doit être dirigé par son Supérieur. Car si les évêques missionnaires voulaient régler la conduite des missionnaires dans l'intérieur de leur Communauté, nos Communautés seraient bien exposées, et, de plus, il n'y aurait plus d'harmonie ni d'uniformité entre les différentes Communautés; ce serait un inconvenient grave.

Il faut que toutes les Communautés d'une même Congrégation aient les mêmes observances et un même esprit. D'ailleurs, une Congrégation qui n'aurait pas cela, ne pourrait être gouvernée par un supérieur général. Cependant, s'il y avait des désordres graves, qui pourraient avoir des conséquences fâcheuses, l'évêque aurait, par un droit spécial, le pouvoir d'y remettre l'ordre. Ce que nous demandons, c'est que les supérieurs ecclésiastiques ne

dérogent pas à nos règles. Monseigneur, si j'ai l'honneur de vous revoir, je vous montrerai nos règles, si vous le désirez;

3° Nous désirons que Nos Seigneurs les évêques ne demandent rien de nos missionnaires qui soit contraire à nos règles; que de leur volonté épiscopale, ils ne les dispensent pas de leurs règles (par le fait un évêque en aurait le plein droit). Ces règles sont :

1° la pauvreté évangélique,

2° l'obéissance et la soumission aux supérieurs de la Communauté,

3° que les missionnaires ne travaillent jamais un temps considérable isolés et un à un.

4° ce qui concerne l'esprit de nos règles : l'esprit de la pauvreté, l'esprit d'obéissance, la mortification intérieure, la simplicité d'un ministère auprès des pauvres, l'esprit et la vie de communauté;

5° Nos Seigneurs les évêques ont toute autorité sur nos missionnaires; mais nous leur demandons de ne pas donner des obédiences aux simples missionnaires indépendamment des supérieurs; ils doivent donner leurs ordres aux supérieurs, au chef de la station, et ils sont assurés de trouver en lui une obéissance parfaite. On conçoit facilement les grands désordres qui résulteraient dans les Communautés si les simples missionnaires étaient en rapport d'obéissance directe avec Messieurs les évêques.

(M. le Supérieur Libermann a ajouté la demande que les missionnaires ne soient pas placés en pays malsain où leur vie serait exposée.)

F. LIBERMANN, *prêtre,*  
*sup. des missionnaires du St-Cœur de Marie.*



à M. Fauconnier :

XX

A Monsieur,  
Monsieur Fauconnier, chef  
aux Contributions directes,  
rue de la Verrerie, 77, Paris.

*A La Neuville, le 23 juillet 1845.*

MONSIEUR,

Je vous prie de remettre à M. Tisserant, pharmacien, rue Saint-Denis, 248, le millier de francs que vous devez m'expédier. Il vous donnera un reçu.

Je n'ai rien de nouveau à vous communiquer pour le moment.

J'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre.*

\*\*

à la Supérieure de Castres :

XLI

La Mère Supérieure.

J. M. J.

*La Neuville, le 23 juillet 1845.*

MA TRÈS HONORÉE MÈRE,

Je mérite bien les reproches que toutes ces bonnes enfants me font; aussi j'ai courbé la tête, et j'ai tout pris avec soumission. Je vous assure, ma bonne Mère, que l'intérêt que je porte à votre Communauté et à nos chères Sœurs du Nord en particulier, est toujours le

même. Ce qui m'a empêché d'écrire, c'est l'embarras où je me trouvais; je craignais de décourager les bonnes Sœurs, et vous-même, malgré la force que le bon Dieu vous donne pour le soutien de votre Communauté.

Je crois cependant qu'il faut vous dire les choses absolument telles qu'elles sont : les difficultés et les retards que vous éprouverez pour l'œuvre des Noirs. Je suis persuadé que sachant les choses telles qu'elles sont, Dieu vous donnera la force de soutenir les difficultés et vous persévérerez dans vos desseins pour la gloire de Dieu, dans les missions. Je n'ai pas eu l'idée de vous donner toutes ces explications et je fus dans l'embarras. La mission des Noirs est la plus difficile de toutes, quoique les peuples soient les plus nécessiteux, les plus malheureux, et peut-être les moins disposés pour la parole du saint Evangile. Dieu s'est bien adressé pour l'accomplissement d'une œuvre si difficile; il a pris ses serviteurs les plus pauvres, les plus dépourvus de tout ce qui peut faire réussir une chose. Il est vrai qu'il fallait des misérables. Mais comment de pauvres gens comme nous, parviendront-ils à surmonter les difficultés? Cela n'est pas mon affaire; c'est l'affaire de Celui qui nous a choisis pour cette œuvre. L'œuvre des Noirs est une œuvre de patience par excellence. En Guinée, nous sommes allés vite et à la missionnaire; nous avons été mis en pièces. Dans d'autres pays, la même difficulté ne se trouve pas, mais il y en a d'autres. Haïti est toujours en révolution; en Guinée, nous avons perdu cinq missionnaires. Il nous en restait un, qui a enfin trouvé un poste tenable, où la santé des Européens n'est pas compromise. Nous pouvons avoir là deux postes, un à Gorée, à l'entrée du Golfe, et un autre au Gabon, au bas du Golfe. Il faut cependant pourvoir au salut de tout le pays qui est si vaste. Nous n'avons pas d'autre moyen que celui de l'éducation de la jeunesse, pour en former des prêtres et des catéchistes. Cette méthode sera efficace, mais elle sera longue, c'est une œuvre de patience. Vous voyez déjà une grande difficulté pour vous, il faudra du temps avant que vous puissiez envoyer de vos Sœurs. En Haïti, il faut encore plus de patience, au moins pour commencer. Là, une fois qu'on

y serait établi, les choses iraient grandement, mais le tout est de commencer.

Les efforts de M. Tisserant ont échoué. Il a été obligé de revenir avec tous nos missionnaires, et d'abandonner encore pour un temps cette mission. Un seul homme a renversé toutes ses espérances. Le Ministre des Cultes, qui était si favorable, fut culbuté huit ou dix jours avant l'arrivée de M. Tisserant; ce Ministre fut remplacé par un homme hostile à la religion, qui a agi de telle manière que M. Tisserant fut obligé de quitter pour ne pas participer au schisme. Il faut de la patience; avec le temps cela viendra. Vous voyez bien qu'il faudra du temps avant que vous puissiez envoyer des Sœurs dans ce pays. D'ailleurs, tout y est en combustion; et le pays est à la veille de voir arriver les plus grands désastres d'une guerre civile, et d'une guerre civile de sauvages et de barbares. Il faut un état de choses plus assuré pour pouvoir y envoyer de vos Religieuses.

Des raisons d'un autre genre nous obligent de remettre aussi à nouvel ordre la mission de Madagascar, malgré les désirs de M. Dalmond. D'ailleurs, là comme en Guinée, il faut aller avec précaution, choisir bien son poste. D'ici à un certain temps, on n'aura pas de notions assez positives, ni assez de facilité dans le choix, pour pouvoir se fixer dans un endroit salubre. D'ailleurs, pour vous, il faut que la mission soit bien assise avant que vous puissiez envoyer du monde; c'est donc encore une mission de patience.

Restent les colonies françaises. C'est une question qui se traite; je ne sais pas encore au juste quelle en sera l'issue, et elle traîne en longueur. Je ne sais quand le Gouvernement prendra enfin une solution définitive. Tout dépend en cela du Gouvernement. Quand cela sera-t-il terminé? Je n'en sais rien. Il faut encore là de la patience. Pour vous, il y a encore une difficulté de plus, c'est que la majeure partie des pays que je viens de nommer seront difficiles à aborder, parce que partout, dans ces pays, on est en rapport avec le Gouvernement français, et le Gouvernement ne fera jamais rien pour vos Religieuses dans ses possessions, parce qu'il a adopté les

Sœurs de Saint-Joseph pour tous ces pays-là, et ces dames sont très nombreuses.

Il resterait Haïti, les colonies anglaises, les colonies espagnoles, le Brésil et d'autres pays encore, champs assez vastes qui renferment plus de six millions de Noirs. Mais le moment n'est pas arrivé, il faut de la patience. Je n'attends que le moment de la divine Providence pour me mettre en rapport avec quelques bons prêtres de l'Espagne pour former la même œuvre dans ce pays. Le moment n'est pas favorable, parce que l'Espagne n'est pas assez tranquille. Vous voyez bien, toujours il faut de la patience. Il y a 600.000 esclaves dans les colonies espagnoles. En s'établissant en Espagne, on prendra plus facilement les mœurs espagnoles et portugaises qui sont celles du Brésil; on obtiendra peut-être plus de facilité de parvenir dans le pays, on en connaîtra la langue; il s'y trouve trois millions d'esclaves Noirs. Il faut du temps, de la patience; nous ne pouvons rien faire pour le moment en faveur de tant d'âmes affligées et malheureuses pour l'éternité. Il m'en coûte énormément, mais il faut à toute force patienter, et vous encore davantage. En général, je suis moralement sûr du succès dans notre œuvre; mais c'est une œuvre humble qui est destinée à ne pas faire grand bruit, et qui sera exécutée avec le temps et la patience, mais une bonne dose de patience.

Vous allez sans doute nous plaindre et penser que nos affaires sont en triste état. Non, cela n'est pas exact; bien au contraire, cela va beaucoup mieux que je n'ai espéré. Outre six prêtres destinés à partir en mission, nous avons encore deux diacres qui ont fini leur théologie et onze étudiants. Nous avons lieu de croire que plusieurs viendront encore pour l'an prochain; outre une demi-douzaine de Frères, nous avons en Guinée trois prêtres et deux Frères. L'un des trois et un Frère sont au Gabon; les deux autres avec le Frère sont sur mer, ou ont déjà abordé à Gorée. Il est probable que nous leur adjoindrons deux autres avant l'hiver.

Cependant, comme la mission de la Guinée ne peut pas supporter pour le moment un grand nombre de missionnaires, et que les autres pays demandent du temps

et de la patience, nous allons envoyer du monde dans une autre mission, dans celle de la Nouvelle-Hollande, dont les habitants ne sont pas tout à fait noirs, mais il nous faut un débouché pour y placer nos sujets, en attendant que les choses se disposent pour nos pauvres Noirs africains.

Ainsi j'espère que ces détails m'excuseront à vos yeux de l'embarras où je me suis trouvé, et de la difficulté que j'ai eue de vous [parler] de quelque mission en particulier; cela n'aurait pu donner une idée exacte et aurait produit le découragement.

Je ne vais pas parler de cela aux bonnes Sœurs. Vous leur direz ce que vous jugerez à propos de tout ce que je viens de vous détailler.

Je vous envoie un cahier renfermant des lettres de nos missionnaires de Bourbon; cela prouvera aux bonnes Sœurs du Nord que je ne cesse pas de m'intéresser à leur édification.

Je m'intéresse bien sincèrement à tout ce que vous m'en dites. Je suis bien peiné de l'indisposition de la bonne petite Sœur Aloysia. Il faut que notre bonne Mère la guérisse. Priens bien pour cela.

Je prierai de tout mon cœur pour le succès de vos entreprises, priez aussi pour nous. C'est un grand fardeau dont vous êtes chargée; mais Notre-Seigneur vous aide à le porter, et il n'en prend pas la moindre part.

J'ai l'honneur d'être, en la charité de Jésus et de Marie, votre très humble et très dévoué serviteur.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

\*\*

à Sœur Paule :

XLII

A ma chère Sœur Paule.

(30 juillet-3 août 1845.)

MA CHÈRE SŒUR,

J'admire votre héroïque charité. Votre franchise allait vous trahir; survint aussitôt votre charité pour lui mettre une bride. Quand j'ai lu votre première phrase, ou plutôt les premiers mots, je me suis dit : Oh! pour le coup, je vais avoir mon paquet! Ensuite, j'ai vu que votre bonne charité a ménagé ma faiblesse. Je veux être franc moi aussi, et vous dire, avec une conviction véritable, que je n'ai pu mériter cette indulgence. Je suis coupable, et très coupable, bien certainement. Je ne puis que demander miséricorde et vous me l'accorderez toutes, j'en suis sûr, et la parole de Notre-Seigneur s'accomplira en vous : Bienheureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde. Ce n'est pas que je n'aie bonne envie de m'excuser, et de vous montrer que je ne suis pas coupable, mais je n'ai pas assez l'esprit de trouver une excuse, et je suis obligé de dire bonnement que je suis réellement en faute. Je suis sûr que, par là, je me ferai croire plutôt que si je donnais de belles raisons. Cependant (mais ce mot vous fait sourire, vous voyez un homme qui n'a pu vaincre son envie de s'excuser, et déjà vous vous disposez à ne pas être incrédule), cependant il est vraiment vrai qu'une chose m'empêcha de suivre le désir de mon cœur, c'est l'embarras où j'étais et la crainte de vous décourager. L'embarras : je n'avais pas d'espérances nettes et positives à vous donner, ni pour le lieu, ni pour un temps déterminé; la crainte de vous décourager : par les peines que nous avons éprouvées, et les difficultés qui se présentaient à tout.

Si, au fur et à mesure que ces peines, ces difficultés se présentaient, je vous en avais donné connaissance, vous seriez tombée de tristesse en tristesse, de décou-



ragement en découragement. Maintenant que ma méchante conduite vous a mise dans une sainte et généreuse colère (ou, si vous aimez mieux, indignation), et qu'elle a établi votre âme dans une liberté entière, dans un dégagement complet de toute créature, et dans une dépendance de la volonté divine et une soumission parfaite, maintenant, dans cet état de choses, je peux vous dire ce que je veux; cela ne vous découragera plus; tout ce que je vous dirai ne fera que relever vos espérances plutôt que de les abattre. Je laisse le soin à votre bonne Mère de vous dire où en sont les choses; elle vous apprendra qu'il faut patienter quand on veut devenir négresse.

Pour vous montrer que je n'ai pas rejeté de mon cœur tout l'intérêt que je dois vous porter, j'ai envoyé à la bonne Mère un cahier imprimé de lettres de nos missionnaires de Bourbon. Cela vous fera voir quels sont ces pauvres Noirs qui sont si misérables, parce qu'on ne vient pas à leur secours. Je sens bien que vous ne serez que plus impatiente d'aller à leur secours, et vous souffrirez encore davantage de rester close dans votre couvent de France. Pour vous tourmenter encore davantage, je joins à ce paquet de lettres que j'envoie à votre Mère Supérieure, une notice sur les admirables dispositions des Noirs d'Haïti. Etant bien tourmentée, vous prierez avec ferveur le bon Dieu, vous crierez si fort, qu'à la fin, il vous ouvrira la porte. Un conseil que j'ai à vous donner à ce sujet : faites comme les enfants gâtés font ordinairement; ils s'adressent à la bonne maman, qui ne sait rien leur refuser. Soyez bien persuadée qu'Haïti est à vous, mais de la patience, et encore une fois de la patience, et toujours de la patience. C'est la grande vertu d'une future négresse. Il faut attendre que nos pauvres Haïtiens en finissent avec leur brutale sauvagerie.

Vous trouverez sans doute que cette fois-ci même, je suis bien en retard pour répondre à vos lettres. Cela tient à ce qu'il fallait en faire cinq. Priez votre bonne Mère qu'une autre fois elle ne vous fasse pas écrire toutes les quatre à la fois; elle m'épargnerait la honte d'être toujours en retard. Vous ne sauriez croire combien je suis parfois dérangé. Ma lettre à M<sup>me</sup> la Supérieure est écrite

du 22 juillet; la vôtre, commencée le 30, est terminée le 3 août. Quand je n'ai que deux ou trois lettres à faire pour votre maison, alors quand il m'arrive une lettre dont la réponse est pressée, je la remets pour le temps que j'aurai fini mes deux ou trois lettres; mais je n'ose pas remettre une lettre pressée, jusqu'à ce que j'en aie fini cinq, cela me mettrait trop en retard. De là, les délais qu'ont éprouvés vos lettres.

Vous allez dire : Ah! voilà un homme qui a bonne envie de s'excuser; c'est signe qu'il se sent coupable; mais aussi c'est signe qu'il a la contrition de sa faute. Priez Dieu pour moi et pour nous tous.

Votre très humble serviteur.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

\*

\*\*

à M. Clair :

XXVI  
(Copie.)

J. M. J.

25 juillet 1845.

MON CHER CONFRÈRE,

Je vous réponds en peu de mots pour ne pas faire un trop gros paquet.

S'il ne tenait qu'à moi, je vous dirais de partir aussitôt que vos affaires seront terminées. Mais Monseigneur avait l'air de désirer que vous l'attendiez et il m'est difficile de refuser quelque chose à Monseigneur. Je ne puis donc rien faire à cela. Je vous laisse le soin de vous arranger avec lui; je sais bien que la vie du monde ne vous convient pas, et il serait convenable que vous reveniez; mais Monseigneur désirait, et je ne pouvais m'y opposer : c'est donc à vous de vous en tirer avec Sa Grandeur pour rester ou pour revenir.

Pour votre départ pour les missions, Monseigneur pourra montrer de l'opposition dans les commencements;

mais je suis sûr que cette difficulté disparaîtra avec le temps. Une chose me paraît peu claire dans ce qu'il vous dit : d'un côté le climat de la Picardie vous rend malade, de l'autre côté les Missions ne sont pas votre affaire. Cependant, pour le moment, il n'y a pas de milieu entre les deux : ou être à Amiens, ou aller en mission. Que conclure des prémices? Que Monseigneur pense que vous devez nous quitter. Il ne m'a pas dit cela, mais la conclusion naturelle des deux phrases que vous citez de lui est celle que je vous dis. Je la constate pour vous, afin de fixer votre esprit sur la pensée présumée de Monseigneur. Vous ne m'aviez pas l'air de vous en apercevoir, et c'est pour cela que je fixe là-dessus votre vue, afin que vous sachiez d'avance à quoi vous en tenir.

Votre séjour à Amiens sera une difficulté pour l'hiver, mais je crois qu'il en sera de même à Lyon. Il vous faudrait un pays chaud et une saison uniforme. Cependant je suis bien décidé à ne pas vous envoyer en mission contre le bon plaisir de Monseigneur. Je crois que la divine Providence pourra à tout. J'ai quelque espérance d'y pourvoir ou plutôt d'éviter l'une et l'autre difficulté. Je ne puis cependant rien vous dire d'assuré. Attendons; laissons faire la divine Providence. Priez Marie : elle a arrangé des affaires plus épineuses que celles-là.

Je sens bien que ce serait à moi à prononcer, pour que vous agissiez, et que c'est là que vous devez reconnaître et trouver la volonté de Dieu; mais vous sentez bien aussi mon embarras. La chose est délicate; vous ne devez pas m'en vouloir, si je vous laisse ainsi dans la peine.

Nous avons traité avec Mgr Brady pour la Nouvelle-Hollande. Je ne sais pas au juste le nombre de sujets que nous lui donnerons. Je vous dirai les motifs, une autre fois, de vive voix. Nous avons enfin reçu le F. Théodore; mais il lui a fallu passer par de rudes épreuves avant d'être admis; il va très bien maintenant; le F. Jean aussi. M. Bouchet est chargé des Frères et s'en tire très bien; M. Tisserant leur fait le catéchisme. En somme, les Frères vont très bien; ils observent bien la Règle; ils sont modestes, gardent le silence et ont l'air content.

Je vous charge de rendre mes hommages à Notre-Dame de Fourvière.

Tout à vous en la charité du très saint Cœur de Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

\*

\*\*

à M<sup>lle</sup> **Guillarme** :

XXI

Mademoiselle,  
Mademoiselle Guillarme,  
rue des Saints-Pères, 65, Paris.

MADemoISELLE,

Je suis bien désolé de me voir obligé de vous renvoyer le bon F. Jean Tollin. Que voulez-vous que je fasse? Ce n'est pas sa vocation d'aller dans les missions, surtout dans les missions comme les nôtres. Je pense que votre charité n'en sera pas froissée, et que vous prêterez tout de même votre concours au bon Frère, si vous le pouvez.

Je compte venir prochainement à Paris; je vous en donnerai avis. Ne m'en voulez pas de ce que je ne vous ai pas prévenu de mes derniers voyages. Je craignais de vous déranger sans raison. Je serai bien aise de vous revoir : il y a bien longtemps que je n'ai eu ce contentement.

Je vous envoie par le Frère une lettre qui m'a été remise pour vous. Ayez la bonté d'en prendre lecture. Vous pourriez m'en parler quand je viendrai à Paris; cela vous épargnera la peine de faire une réponse par lettre.

Je suis, en la charité de Jésus et Marie,  
Votre très dévoué serviteur.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*La Neuville, le 4 août 1845.*

\*

\*\*

à M<sup>lle</sup> **Guillarme** :

XXII

Mademoiselle,  
Mademoiselle **Guillarme**,  
rue des Saints-Pères, n° 65, Paris.

MA CHÈRE SŒUR,

Je vous écris ce petit billet pour vous dire que je serai à Paris samedi, dimanche et lundi. Je présume que le F. Jean vous a remis ma lettre et une autre de M<sup>lle</sup> Destremont. Je vous disais alors que je vous préviendrais du jour de mon arrivée à Paris, et je m'acquitte aujourd'hui de cette promesse. J'arriverai probablement vendredi, mais il serait difficile de me trouver ce jour-là.

Que la paix de Notre-Seigneur soit avec vous!

Votre très humble serviteur,

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*Le 5 août 1845.*

P. S. — Mon adresse à Paris est toujours : Hôtel de Strasbourg, rue Notre-Dame-des-Victoires; et mes heures sont, le matin ou le soir, à 7 heures.

\*  
\*\*

à ma chère **Sœur Aloysia** :

*La Neuville, le 4 août 1845.*

MA CHÈRE SŒUR,

Non, il n'est pas vrai que vous soyez hors de mon souvenir. Non, il n'est pas vrai, non plus, que j'aie voulu vous faire faire l'apprentissage du détachement. Il est vrai que je suis bien content que vous soyez aussi for-

tement attachée à la Congrégation où vous êtes entrée par la grâce et la miséricorde de Dieu, que si vous l'étiez à moi-même. Mon silence a dû contribuer à vous fortifier dans ce sentiment; mais ce n'est pas pour vous mortifier que j'ai fait cela. Il est bon qu'on se mortifie, mais non pas qu'on mortifie les autres. Je me souviens vous avoir donné une excellente maxime pour la vie de communauté : supportez avec humilité et amour toutes les peines qui vous viennent de vos sœurs, et n'en faites jamais souffrir à personne.

Eh bien! me serais-je rendu coupable moi-même d'avoir enfreint cette belle sentence? Il est vrai que je suis en faute, et le cri de vos bonnes et charitables âmes à vous toutes me le fait sentir vivement. Ce qui me montre combien je suis en défaut, c'est que votre charité extrême ayant mis à contribution toutes les ressources de vos intelligences, l'interprétation la plus douce et la plus miséricordieuse que votre pieuse industrie ait pu trouver me laisse encore bien coupable. Cependant, j'ai donné quelques explications à M<sup>me</sup> la Supérieure, aux chères Sœurs Rose et Aurélie. Pour ne pas répéter, je vous prierais de vous adresser à elles pour apprendre les véritables motifs de ma cruelle conduite; et après cela, vous aurez encore besoin de votre cœur tout rempli de charité pour ne pas m'en vouloir. Du reste, quand je ferai mon voyage dans le midi, je réparerai, autant qu'il est en moi, les chagrins que j'ai pu vous causer à vous toutes. C'est alors que je serai grondé! Alors, je prierai votre bonne et sainte Mère de me couvrir d'une solide cuirasse d'humilité pour bien soutenir le choc, car je n'aurai pas d'arme pour me défendre : les moyens de défendre une si mauvaise cause! Toutes les armes défensives, c'est vous qui les fournirez, car c'est votre seule charité qui pourra me défendre. J'espère beaucoup que mon voyage du midi s'effectuera cette année. Priez afin que cela se fasse ainsi.

Je ne vous donne pas de détails sur nos affaires du Saint-Cœur de Marie, l'Œuvre des Noirs; je les ai donnés à votre bonne-Mère Supérieure. Je ne les ai pas tous donnés, c'eût été trop long; je me réserve de les donner

de vive voix, quand j'aurai la satisfaction de passer chez vous.

La grâce que Dieu vous fait de vous mettre sur la croix est grande : ce sont des bonbons d'un autre genre que ceux que vous me demandez. Réjouissez-vous, ma chère petite sœur, des bontés de Dieu pour votre âme. Cette maladie achèvera de vous purifier. Si on veut être sérieusement, solidement attaché à Jésus-Christ, c'est sur le Calvaire qu'il faut rester avec lui, en union et en compagnie de Marie, notre bonne Mère. Sanctifiez-vous dans votre petite infirmité. Abandonnez votre âme, votre corps et tout votre être entre les mains de Jésus et de Marie. Soyez calme, docile et obéissante. Ne vous inquiétez pas de votre inutilité. Saint Vincent de Paul disait que les maladies étaient une bénédiction pour les communautés. Les souffrances endurées avec paix, confiance, soumission et amour, attirent de grandes bénédictions sur une maison. Soyez douce et paisible, ne vous mettez jamais de mauvaise humeur, ne vous troublez jamais, ne vous plaignez pas trop, ne manifestez pas trop les douleurs que vous éprouverez au dedans.

Recevez les services qu'on vous rend, avec douceur, avec satisfaction, avec reconnaissance. Pourquoi vous peiner de donner de la besogne à vos chères sœurs ? Elles y gagnent plus que vous. Les ouvriers qui ont bâti votre nouvelle maison ont-ils été bien affligés d'avoir été employés à un travail si dur ? Je ne pense pas non plus que votre bonne mère ait été inquiète de les voir tant travailler pour elle. Pourquoi donc tout cela ? C'est qu'ils recevaient un bon salaire. Les bonnes gens seraient prêts à recommencer demain. Eh bien ! chère enfant de Dieu, auriez-vous encore de la peine à vous laisser servir par vos sœurs, qui le font avec une si touchante charité ? Soyez tranquille, votre Père céleste les en récompensera largement, et bien autrement que vos ouvriers n'ont été récompensés. Réjouissez-vous de leur procurer le moyen de se rendre si agréables à Dieu et de gagner une magnifique couronne dans le ciel.

Adieu, ma chère sœur, je vous laisse entre les bras de Jésus et de Marie ; restez-y avec paix, avec humilité,

avec une grande patience, avec amour. Soyez obéissante, ne vous laissez pas aller à la compassion sur vous-même. Je prierai pour vous de tout mon cœur, afin que la divine volonté s'accomplisse et que votre âme soit sanctifiée.

Je suis, dans la charité de Jésus et de Marie, votre très humble et dévoué serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre,*  
*missionnaire du Saint-Cœur de Marie.*

\*  
\*\*

à M. Clair :

XXVIII

(Copie.)

*La Neuville, 10 août 1845.*

MON CHER CONFRÈRE,

M. le Supérieur, qui ne peut pas vous répondre lui-même, parce qu'il est trop accablé d'ouvrage et de maux de tête, me charge de vous dire qu'il ne peut pas vous permettre d'exercer le ministère comme vous le demandez. Cela est contre nos usages et même contre nos Règles. Il désire beaucoup que vous reveniez à La Neuville le plus tôt que vous le pourrez, parce qu'il est convaincu que le climat de Lyon n'est pas plus favorable à votre santé que celui d'Amiens. Il est impossible à M. le Supérieur de faire auprès de Monseigneur les démarches que vous lui demandez relativement à votre envoi dans les missions. Vous devinerez facilement pourquoi, si vous y pensez un peu. J'ai causé longuement de cette affaire avec M. le Supérieur, et il paraît qu'il est à peu près certain qu'il se compromettrait beaucoup, s'il en venait là, parce que, outre que Monseigneur s'est beaucoup avancé en s'opposant à une chose qui ne regarde que M. le Supérieur, il serait fortement prévenu contre nos missions si, après cela, quelque chose vous arrivait. Ainsi,



il n'y a que vous seul qui puissiez et qui deviez agir auprès de Sa Grandeur. Le moment serait pour vous le plus favorable, car je sais que l'intention de M. le Supérieur est de vous envoyer à Gorée. Ainsi, vous pourriez assurer Sa Grandeur que vous seriez envoyé à Gorée et que vous ne quitteriez jamais cette mission. Je pense bien qu'alors Elle ne s'opposera pas à votre départ, parce que Gorée vous convient sous tous les rapports. Vous pourriez lui représenter que le trajet n'est pas long; il n'y a que trois semaines de mer et c'est la plus proche de nos missions. Le climat est bon et aussi sain que la France; on n'y est point atteint par les fièvres jaunes par lesquelles il faut toujours passer dans les pays tropicaux. La température est assez forte et, en même temps, tempérée par les brises de mer qui la rendent très agréable. Vous trouveriez là tout ce qu'il faut pour vous guérir et vous remettre entièrement; vous y pourriez aussi travailler au salut des âmes avec tout votre zèle. Gorée a cinq mille âmes qui ont grandement besoin qu'un apôtre aille les visiter et les tirer de l'abîme de misère et de mal où elles sont plongées, parce qu'elles ont toujours été négligées, comme vous le savez sans doute. De plus, Gorée ayant fort peu d'étendue, puisque la ville couvre presque tout le terrain, vous n'auriez pas à faire les courses longues et pénibles qu'on a dans les autres missions et que la faiblesse de votre tempérament ne vous permet pas.

Quoique Gorée dépende du Préfet apostolique du Sénégal, nous obtiendrons facilement de Rome les pouvoirs qui vous sont nécessaires, comme nous les avons reçus hier pour MM. Briot et Arragon. Plus tard, quand vous seriez acclimaté, vous pourriez, si vous le vouliez, faire une descente sur la côte voisine d'Afrique et être utile à un grand nombre d'âmes.

Voilà, mon cher confrère, tout ce que vous trouverez à Gorée, qui est la mission que M. le Supérieur vous prépare; il me semble qu'il est impossible de découvrir quelque chose qui vous convienne davantage. Hâtez-vous donc bien vite de venir, afin d'aplanir les difficultés qui s'opposent à la volonté de Dieu, qui vous appelle par la

voix de votre Supérieur, et de vous rendre dans un poste où vous serez définitivement fixé et hors des embarras et des incertitudes qui doivent nécessairement vous tourmenter sans cesse; nous ne sommes pas faits pour les âmes qui surabondent de secours, mais pour celles qui sont les plus abandonnées et les plus délaissées.

Permettez-moi maintenant de vous dire franchement ma pensée et de vous parler en confrère dévoué. Il me semble qu'il est dans l'ordre de la volonté de Dieu que vous preniez une manière d'agir forte et résolue; il ne faut pas demeurer indécis, mais il faut se montrer ferme et persévérant et suivre son Supérieur envers et contre tous. Vous appartenez à une Congrégation; votre Supérieur est lié par les convenances et le respect qu'il doit à Monseigneur; c'est à vous à le mettre en dehors des avances qu'il faudra faire et qui le compromettraient, s'il les faisait; c'est à vous à agir et à vaincre les difficultés qui s'opposent à votre vocation, afin de pouvoir partir à la bonne saison prochaine (octobre). Cela est urgent pour vous, car je ne sais comment vous pourrez passer l'hiver ici.

Au reste, ne croyez pas que je me laisse emporter par la violence de mon caractère, quand je vous tiens ce langage. Non; je vous parle conformément à l'état des choses où vous vous trouvez. M. le Supérieur m'a dit être certain que Monseigneur serait très content, s'il vous voyait plus résolu, plus franc, déterminé et ferme dans ce que vous voulez faire. Il désirerait beaucoup vous savoir enfin dans un état fixe et il a donné à entendre à M. le Supérieur que, s'il se mêlait de vos affaires, c'est parce qu'il vous voyait comme incapable de les traiter vous-même. M. le Supérieur vous exhorte donc à vous montrer une bonne fois, afin de briser les liens qui vous retiennent et voler au secours des pauvres âmes qui vous attendent.

Adieu, bien cher confrère, priez bien pour nous tous, pour M. Tisserant qui est malade chez ses parents. Nous prions tous pour vous.

Tout à vous dans le saint-Cœur de la bonne Mère.

THÉVAUX, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

Nous avons eu à La Neuville, pendant quatre jours, Mgr l'Evêque de Perth, en Australie; il venait demander du monde. M. le Supérieur lui en a promis un certain nombre. Quelques-uns partiront pour cette cinquième partie du monde bientôt. Puisseons-nous nous répandre partout et embrasser tout.

\*

\*\*

à M. Perrée :

III

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Perrée,  
Marseille.

J. M. J.

*La Neuville-les-Amiens, le 13 août 1845.*

TRÈS CHER CONFRÈRE,

Je réponds à votre lettre du 27 juillet. Le navire qu'il nous faut pour la Guinée n'est pas directement pour le Gabon, mais pour Gorée. S'il y avait un départ pour le commencement ou la fin de septembre, veuillez me le faire connaître.

Venons-en maintenant à nos affaires.

Le projet proposé par MM. Régis pour Whydah m'a paru mériter la peine de fixer notre attention; il pourrait acquérir une certaine importance pour le bien de la religion sur ces côtes. Veuillez donc assurer ces Messieurs que je m'occuperai sérieusement de leur projet, qui paraît pouvoir obtenir des suites heureuses. Seulement, vous pouvez concevoir, et MM. Régis concevront encore mieux, que ce n'est pas une affaire à terminer maintenant. Il faut qu'un de nos Messieurs placés sur ces côtes aille voir l'état de ce comptoir, sa position, ses environs, etc., etc. Je vais aussi, prochainement, aller à Paris; je parlerai de cette côte au Ministère. J'ai espé-

rance que les désirs de MM. Régis seront satisfaits, si nous trouvons possibilité de former cet établissement au centre, un autre à l'entrée, et un troisième au bas du Golfe. Whydah est au centre, entre Gorée et le Gabon. Si cette position est salubre, j'y trouverai un avantage considérable pour notre pauvre mission d'Afrique. Cette position aurait déjà par elle-même l'avantage d'être environnée de peuplades nombreuses et proches du royaume des Achantis, considérable et peuplé : c'est, je présume, le roi que vous voulez désigner quand vous me parlez d'un roi puissant.

Je n'ai pas la prétention d'obtenir les succès des îles Gambier; nous ne sommes pas des hommes à opérer ces merveilles; et, de plus, les missions dans ces pays sont bien autrement difficiles que celles des îles de l'Océanie; le climat y est un obstacle terrible; mais si Dieu daigne nous donner son secours puissant, si Marie nous soutient puissamment auprès du trône de Dieu, nous parviendrons à implanter la foi et le saint Evangile dans ces pays, au moins tellement quellement.

Pour l'établissement à former à Marseille, je sens bien les difficultés qu'il présente. Je n'en ai vu la possibilité qu'autant qu'une âme généreuse veuille nous avantager à un prix peu considérable, une terre suffisante pour notre entreprise (1). Il ne serait pas nécessaire que ce fût à Marseille même; si on pouvait le faire aux environs, à une certaine distance, s'il le faut, par exemple aux îles d'Hyères.

On m'a informé à ce sujet que M. de Noiron est possesseur d'une de ces îles : c'est celle appelée Ile du Levant, en face d'Hyères, et qu'il voulait déjà céder une terre considérable à un prêtre pour une œuvre dans le genre de la nôtre, et qu'il n'a pas pu s'entendre avec ce prêtre. J'ai voulu voir M. de Noiron fils à Paris, mais il était absent. Oserai-je demander à votre zèle charitable de vouloir bien vous occuper de cela? Il s'agirait de savoir si cette île du Levant est propice à cette œuvre des jeunes Noirs; quelle est la qualité du terroir; quelle est la dis-

(1) Cette phrase se trouve textuellement dans l'original.

tance de différentes villes considérables du voisinage; si on peut y établir des ateliers; si on peut facilement transporter les produits de ces ateliers pour les vendre; quelle est la grandeur de cette île; si elle est habitée, etc.; en un mot, tous les renseignements possibles ou utiles pour la chose qu'on veut établir. Il s'agirait de savoir quelles sont actuellement les intentions de M. de Noiron; persévère-t-il à vouloir favoriser une bonne œuvre? quelles sont les conditions qu'il voudrait y mettre? veut-il vendre et comment? veut-il louer et comment aussi?

Il faudrait savoir aussi s'il faudrait bâtir ou si déjà il existe quelques bâtiments dont on pourrait tirer profit. On m'a dit que M. de Noiron père est dans son domaine à l'île du Levant. Veuillez avoir la charité de vous occuper de cette affaire. Plus tôt j'aurai des renseignements, mieux cela vaudrait, parce que j'en ferais mes ouvertures à la Marine. On me serait plus favorable, si j'offrais un établissement en France, que si c'était à Rome. S'il y a moyen de s'arranger, je ferai le voyage à Marseille vers la fin des vacances.

Je suis convaincu que la Propagation viendrait à notre secours; seulement, ce n'est pas encore le moment d'en parler. Je pense que nous obtiendrons quelque chose aussi de l'Œuvre de la Sainte-Enfance; Mgr de Janson m'en a parlé dans le temps et m'a dit formellement, sans que je lui aie demandé, que nous aurons du secours pour nos enfants Noirs de l'Afrique : il ne connaissait pas ce dessein qui n'était pas formé alors.

Adieu, très cher confrère. Je vous envoie un gros paquet que je vous prie de faire parvenir à Gorée par la première occasion sûre que vous aurez. Ce sont les pouvoirs de nos missionnaires qui ne pourront exercer sans cela. Pardonnez-moi de ce que je vous fais payer un si gros port; je vous rembourserai plus tard.

Quand nos trois corps saints seront arrivés de Rome, veuillez m'en donner avis aussitôt.

Votre tout dévoué frère en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

à la **Communauté de Gorée** :

II *bis*.

CHERS CONFRÈRES,

Je vous écris cette lettre très en abrégé, parce que le temps me presse. Je vous envoie sous le même pli les pouvoirs pour exercer les saintes fonctions à Gorée et au Sénégal. Je n'ai pas pensé qu'il fût à propos de demander la permission d'avoir le Saint Sacrement.

Qu'il vous suffise de demander au Vice-Préfet, M. Boilat, qu'il vous le permette autant qu'il est en lui, et cela vous suffit.

Je vous envoie par la même occasion la copie de l'accord fait avec le Ministère pour les conditions auxquelles nous devons fournir des missionnaires pour les comptoirs de la Guinée. Cet accord n'existe plus en réalité, puisque nous ne pouvons en fournir pour Assinie et le Grand-Bassam. Vous savez que j'ai demandé au Ministre à suspendre, pour un temps, quand je venais d'apprendre les malheurs arrivés dans ces deux comptoirs. Je présume que les mêmes conditions seront exécutées pour le Gabon, d'autant plus que les nouvelles du Gabon sont de plus en plus favorables. Je vous envoie à ce sujet la copie d'une lettre reçue de M. Bessieux, en date du 12 mars dernier. Vous y verrez l'état des choses. J'en ai même reçu une autre du mois de mai, où il me peint la peine qu'il éprouve d'être abandonné et sans nouvelles. Comme elle ne renferme aucun détail qui puisse vous intéresser, je ne vous en donne pas copie. Il y dit qu'il a baptisé une trentaine d'enfants : voilà tout ce qui vous intéressera là-dedans.

Dans cette première lettre, M. Bessieux me dit qu'il a donné 600 francs à M. Cabeuil pour m'être transmis, afin de lui envoyer des tableaux. Tâchez donc de les faire parvenir. Si les 10.000 francs de Mgr Barron existent encore chez M. Cabeuil, vous pourriez aussi me faire remettre les sommes que je vous ai avancées. Vous concevez bien que si vous n'avez pas besoin de cette somme, je serai bien aise de la ravoïr pour le futur établissement.

Si, au contraire, les 10.000 francs sont perdus, il faudrait me le faire savoir pour que je me fasse rembourser par la Propagation de la Foi les sommes que je vous ai avancées. Nous n'avons pas encore de réponse du Gouvernement au sujet de notre demande pour le Sénégal : on attend la réponse du Gouverneur à qui on a envoyé notre plan. Il faudrait vous en informer et presser la chose. On vient de nommer un autre Gouverneur, M. Ollivier, ancien capitaine de ... je ne sais quel degré. Il n'est pas encore arrivé à Paris. Je vais le voir prochainement pour qu'il m'aide à presser mes affaires, s'il nous est favorable.

Quoiqu'il y ait un nouveau Gouverneur, on attendra probablement le sentiment de l'ancien pour terminer notre affaire.

Un prêtre de Marseille (à qui j'ai parlé de notre projet sur la Guinée et qui en a parlé aux MM. Régis négociants, qui ont un grand commerce sur les côtes occidentales d'Afrique), me propose, au nom des MM. Régis, que nous formions un établissement à Whydah, comptoir à eux appartenant sur ces côtes et proche d'un royaume puissant (je présume que c'est près du royaume des Achantis, à la Côte des Esclaves, je crois, au moins : j'ai trouvé là Whydah sur la carte). Ces Messieurs disent que leur comptoir est très salubre, qu'ils ont là deux mille Noirs, et qu'ils ont des rapports très amicaux avec le roi puissant du voisinage qui paraîtrait bien disposé.

Prenez des informations sur cet endroit (Whydah).

J'ai répondu à ces Messieurs que je ne rejetais pas leur proposition et que je la goûtais même très fort, mais que je demandais du temps pour m'informer. Il faut qu'un de vos Messieurs y passe pour examiner les choses sur les lieux. En attendant, prenez des renseignements par les autres et transmettez-les moi.

Vous trouverez dans les *pouvoirs* une feuille pour F. Pierre. Je pense qu'on donne par là les pouvoirs nécessaires pour lui de faire des fonctions secondaires, telles que les Frères peuvent les exercer.

M. Tisserant est tombé malade de nouveau; il va mieux et va bientôt se rendre dans le midi, d'où, je

pense, il ira se rendre auprès de vous, au moins nous en avons fait la demande à Rome; je ne sais si nous l'obtiendrons.

Pour la confession des Frères, il n'est pas nécessaire que le supérieur le fasse lui-même, il vaut même mieux qu'il charge quelqu'un du soin des Frères. Nous examinerons plus tard s'il est utile d'obliger les Frères à se confesser chez celui qu'on leur désigne, ou de leur laisser pleine liberté. Dans tous les cas, ils doivent se confesser à un membre de la Congrégation.

Maintenant, une nouvelle à vous donner, où peut-être vous ne seriez pas de mon avis. Nous avons accepté une vaste mission dans la Nouvelle-Hollande, quoique ce ne soit pas une mission de Noirs, mais de sauvages cuivrés. Nous y enverrons deux ou trois prêtres et un Frère. Je présume que ce sera M. Thévaux, Acker et Bouchet. Le départ, 10 septembre.

Les motifs sont : parce que notre mission des Noirs est une mission de patience; la Guinée est lente et ne demandera pas beaucoup de monde d'ici à quelque temps; son succès ne sera pas prompt et éclatant dans les commencements, et par conséquent ne fera pas une impression forte pour attirer le monde. Haïti est manqué pour dix-huit mois à deux ans. Pour les colonies françaises, nous ne savons pas comment cela se terminera, le Ministère traîne en longueur, peut-être serons-nous obligés de refuser notre ministère (cela dépendra des conditions qu'on y mettra). Le Ministère paraît bien disposé; mais si on conclut purement et simplement avec le Saint-Esprit, il ne serait guère possible que nous nous accordions; d'ailleurs, dans le moment actuel, nous ne pourrions guère envoyer de monde dans les colonies des Antilles, jusqu'à ce que le premier mouvement produit par la nouvelle loi en faveur des Noirs soit passé. Nos missionnaires seraient trop suspects. Je ne suis même pas tout à fait sûr si notre projet pour le Sénégal sera reçu par le Gouvernement, quoique la chose paraisse assez probable. Je suis assuré que, dans quelques années, nos missions des Noirs marcheront; mais il faut un peu de temps jusqu'à ce que les premières difficultés soient



surmontées. En attendant, il faut avoir un point solide, une mission importante; sans cela nous risquerions de perdre dans l'esprit du clergé en France. La mission de la Nouvelle-Hollande nous attirera autant de sujets que nous serions obligés de lui en sacrifier. Il y a deux millions de sauvages cuivrés qui paraissent être dans d'excellentes dispositions pour recevoir la foi. D'ailleurs, tant que nous n'avons rien de positif et de sûr, on disposera de nous comme on voudra, on croira que nous sommes obligés de nous rendre à discrétion. Je crois donc que la divine volonté est que nous entreprenions cette nouvelle mission (qui est recommandée d'ailleurs par la Propagande). En attendant, nous travaillerons à débrouiller les plus grosses difficultés de la mission des Noirs; une fois ces difficultés débrouillées, l'Australie sera en train et n'aura plus besoin que d'être entretenue. Nous serons alors plus à même d'entreprendre la mission des Noirs dans toute son étendue, que si nous nous étions arrêtés seulement à elle seule (1). J'ai hésité longtemps, je l'avoue, mais j'ai cru voir l'ordre de la divine volonté et l'exigence d'une véritable prudence.

Je vous laisse, mes chers Frères, dans la charité de Jésus et de Marie, dans laquelle je vous embrasse de tout mon cœur et suis tout vôtre.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*La Neuville, le 18 août 1845.*

P. S. — Je viens de recevoir une lettre du bon M. Mousa. Dites-lui, je vous prie, que je suis bien touché des sentiments qu'elle exprime et que je lui suis sincèrement attaché. Je lui aurais écrit, si le départ de cette lettre ne pressait pas.

J'embrasse de tout mon cœur le F. Pierre, et lui recommande la parfaite obéissance.

M. Tisserant ira probablement vous rejoindre, je ne sais pas encore quand. Il est malade et va mieux.

(1) Jusque-là la lettre est d'une autre main; le reste est de la main du V. Père.

à Marie Libermann :

LXXIX

*La Neuville, 19 août 1845.*

MA BONNE MARIE,

Je suis honteux d'un aveu que je vais vous faire. J'ai perdu votre dernière lettre et ne peux plus y répondre catégoriquement. Cette lettre m'arriva au moment de faire un voyage de Paris, je l'ai prise avec moi, je l'ai laissé sur la table de mon *Hôtel de Strasbourg*; et un malheureux domestique savernois a tellement rangé mes affaires et surtout mes papiers, que je n'ai plus retrouvé plusieurs lettres, et la vôtre est du nombre. Ainsi donc, vous ne devez pas m'en vouloir, c'est à Strasbourg que la lettre se perdit, et c'est un bon Alsacien, voire même Savernois, qui l'a perdue.

Pour vos tristesses, je pense qu'elles proviennent en partie de votre pénible position. N'en soyez pas inquiète, portez-les avec paix, avec soumission à la divine volonté, abandonnez votre âme à Marie, rappelez-vous de temps à autre quelques bonnes pensées : par exemple, Notre-Seigneur au jardin des Oliviers. Tenez-vous au pied de la Croix avec votre sainte et bien-aimée Mère. Portez la peine de cette tristesse comme un fardeau qui vous est chargé sur les épaules, allez paisiblement en cela pour l'amour de Dieu. Tâchez cependant de vous égayer, de vous distraire. Il ne faut pas vous complaire dans les rêveries qui pourraient accompagner cette tristesse. Ne vous laissez pas aller à ces rêveries; évitez les retours sur vous-même; ne pensez pas à votre tristesse; distrayez-vous-en, ne vous attendrissez jamais sur vous-même. Tâchez de ne jamais laisser paraître que vous êtes triste, rêveuse ou en peine. Il faut que personne ne sache ce qui se passe en vous, et qu'à votre extérieur vous soyez gaie comme à l'ordinaire. Prenez encore plus garde de manifester exprès aux autres (par certaines manières) que vous êtes triste, rêveuse, etc. Evitez d'atti-

rer l'attention sur vous. Parfois, quand on est triste, on aime que les autres le sachent, qu'ils s'occupent de nous; on ne se plaint pas, mais par le ton, l'air et les manières, on fait comprendre. Ne faites rien de semblable. Soyez forte et ne faites attention qu'à vous rendre agréable à Dieu, et ne cherchez à attirer sur vous que l'attention de Dieu et de Marie.

Patientez; quand votre papa viendra, nous déciderons si vous devez rester chez M<sup>me</sup> Halé ou non. Tâchez de venir avec lui, si cela se peut.

Je ne désespère pas de venir à Strasbourg, mais un peu plus tard.

A Dieu, chère enfant, croyez que vous m'êtes toujours bien chère, et que je suis tout vôtre en la charité de Jésus et de Marie.

Votre pauvre oncle.

F. LIBERMANN, *prêtre*.

*P. S.* — Faites parvenir cette lettre à M<sup>lle</sup> Augustine, mais de façon à ce que ses parents ne s'en aperçoivent pas. Mettez-la sous enveloppe.

*2 d P. S.* — Tout notre monde à Louvencourt va bien. Vous allez bientôt apprendre les victoires de Caroline. La Mère Saint-Bernard m'a dit que Théodora a changé beaucoup en sa faveur. On en est très content. On lui trouve beaucoup de moyens, elle réussira. La bonne Mère m'engage déjà à presser votre papa de venir pour la profession de Sœur Saint-Léopold, au mois de mars.

La lettre d'Augustine est assez pressée. Présentez mes respects et amitiés bien sincères à M. et M<sup>me</sup> Halé. Je suis sensible à leur souvenir et je me recommande à leurs prières.

\*\*

à M<sup>lle</sup> **Guillarme** :

XXIII

Mademoiselle,  
Mademoiselle Guillarme,  
rue des Saints-Pères, 65, Paris.

24 août 1845.

MA CHÈRE SŒUR,

J'ai été infidèle lors de mon dernier voyage; je vous ai fait savoir que j'étais à Paris, je vous ai priée de venir me voir; vous êtes venue et j'étais absent. J'ai trouvé votre lettre à la porte, le soir, et je partis ce jour-là même; et, au moment de mon départ, je n'eus plus le temps de vous écrire. Comme je comptais revenir au bout de très peu de temps, je ne vous ai pas fait mes excuses; mais j'ai tardé plus que je ne pensais. Enfin me voilà encore jusqu'à mercredi. Je n'en doute pas; vous n'avez pas envie de vous venger; mais vous voudriez bien venir me voir, lundi ou mardi, à 7 heures du matin. Je vous en serai bien obligé. D'ailleurs vous feriez un acte de charité en visitant un malade: je suis un peu indisposé. Peut-être même cela vous donnerait-il lieu à un plus grand acte de charité; en me voyant vous auriez compassion d'un pauvre pécheur et vous prieriez notre bon Maître qu'il ne perde pas mon âme avec les impies et ma vie avec les hommes de sang, selon l'expression du psaume, comme je l'ai toujours mérité et comme je le mérite encore maintenant et peut-être plus que jamais par mon inutilité et ma continuelle infidélité. Enfin je prierai pour que vous fassiez le bon plaisir de Dieu dans la chose dont vous voudriez me faire l'ouverture, d'après votre petit mot de lettre.

En attendant, je suis en Jésus et Marie,  
votre tout dévoué serviteur.

F. L., *prêtre*.

Le dimanche, fête de saint Barthélémy, ap. 1845.  
(Tous les timbres de la poste sont de Paris.)

à M. Bouchet (Marie) :

I

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Bouchet,  
diacre,  
au Séminaire d'Annecy.

*(Vers le mois d'août 1845.)*

J. M. J.

MON CHER MONSIEUR,

Je réponds un peu tard à votre lettre, parce que je fus très pressé d'ouvrage depuis sa réception. Ne craignez pas de manquer au cérémonial épistolaire. Vous voyez que je ne l'observe guère moi-même. Nous sommes serviteurs de Jésus-Christ; nous ne pouvons donc tenir strictement aux usages du monde.

La prière que vous faites de la grâce de l'apostolat est déjà une marque de vocation. Il serait possible que la continuité avec laquelle vous avez prié pour cet objet, ait augmenté en vous ce désir et cet attrait. Dans ce cas même, le bon Dieu peut en être l'auteur tout de même. Je vous dirai une marque ordinaire pour distinguer l'attrait de Dieu d'avec l'effet de l'imagination ou de la nature. Un attrait excité par la nature ou l'imagination, exalte l'esprit, agite et préoccupe, distrait de Dieu et porte à l'amour-propre. L'attrait de Dieu est paisible, porte moins à l'esprit qu'au cœur; il fortifie la volonté et porte à être plus fidèle à Dieu. L'âme est humble devant Dieu, pleine de joie et de bonheur, et désireuse de se rendre digne de sa vocation. Elle s'y prépare avec paix. Il s'y mêle parfois des mouvements d'amour-propre, mais ce n'est que par intervalles; il s'y mêle des mouvements d'imagination, des représentations fantastiques, mais cela n'est que par moments de temps à autre. Lorsque l'attrait est naturel ou imaginaire, il disparaît presque tout entier dans les moments où l'imagination est en repos et où l'amour-propre nous laisse tranquille;

s'il est de Dieu, il ne quitte pas généralement lorsque l'imagination et l'amour-propre sont en repos; au contraire, souvent dans ces moments, il est plus suave et notre cœur plus ardent. Je présume que cela vous suffit pour voir ce qui en est de votre attrait. Si vous aviez besoin de plus amples explications sur les marques ordinaires de vocation, écrivez-moi, et je vous répondrai volontiers.

Quand une fois, vous aurez reconnu en vous des marques réelles de vocation, il ne faut plus vous étonner des dégoûts et des tentations : il serait évident que ce sont des mouvements de la nature, à qui il en coûte toujours d'obéir à Dieu dans les choses difficiles. *Non est subjecta...* dit saint Paul, en parlant de la chair.

Je vais vous donner quelques éclaircissements sur vos difficultés par rapport à notre Congrégation.

D'après les renseignements que nous avons reçu jusqu'à présent, les santés moyennes se soutiennent le mieux. Sur ce principe, nous avons envoyé en mission un jeune homme qui fut déclaré ici poitrinaire; il s'y porte très bien depuis plus de deux ans. Je regarde vos dégoûts et vos frayeurs comme des tentations, même si Dieu ne vous appelait pas aux missions. Ce sont des faiblesses de la nature, qu'il faut mépriser dans tous les cas. Un prêtre n'est plus à lui-même; il ne doit pas chercher son propre bien, ni sa propre satisfaction; tout doit être sacrifié à Dieu. Si la divine Bonté vous appelle chez nous, il faudrait faire le sacrifice de tout vous-même à Dieu. Quand nous avons appris nos malheurs arrivés en Guinée, tous les novices m'ont demandé avec instance que je les envoie en Guinée. Ni la vie, ni la mort, ni aucune chose au monde ne doit nous séparer de la moindre des divines volontés du Maître qui est mort pour nous. Je ne crains pas ces frayeurs : si Dieu vous appelle, vous les surmonterez. Du reste, il n'est pas vrai que tous les missionnaires soient livrés à de si grandes fatigues. On n'est pas toujours en course : on est posté à un endroit, un village qu'on évangélise; on y reste le temps nécessaire; on n'y a qu'un ministère actif, il est vrai, mais il n'y a là rien d'extraordinaire.

Quand on a fini dans cet endroit, on va à un autre. Il ne faut pas se représenter les choses imaginairement : les fatigues ordinaires des missions sont les fatigues ordinaires d'un ministère plus ou moins actif, selon les circonstances où l'on se trouve.

Je dois vous dire aussi que la marche que nous suivons maintenant, n'expose plus la vie de nos missionnaires. N'ayant pas été assez bien informés de l'état de ces pays, nous n'avons pas pu prendre assez de précautions; nos missionnaires se sont postés à un endroit insoutenable pour les Européens, et ils n'ont pris aucune précaution; de plus, ils sont restés malgré les dangers qu'ils couraient. Nous avons choisi un poste sûr et nous n'irons plus qu'avec l'assurance morale que les missionnaires pourront subsister. C'est même là le motif qui retarde le départ de nos missionnaires pour Madagascar. Je veux d'abord faire traiter avec M. le Préfet apostolique sur le lieu où seront placés nos missionnaires.

Je vous serai obligé de faire connaître ces dispositions à ceux qui se proposent de venir. Il ne faut pas qu'ils aient la pensée d'aller à une mort probable; cela n'est pas vrai. On aura un certain malaise, un peu de fièvre de temps à autre, plus ou moins, selon le tempérament, jusqu'à ce que l'on soit acclimaté, pendant un an, dix-huit mois; puis le sang est changé, le tempérament aussi, et l'on vit tout aussi bien qu'en Europe.

Enfin, sur votre dernière considération, je vous dirai : Nous avons pour règle de conduite d'envoyer en mission sauvage ceux qui auront un goût décidé pour cela; et en mission coloniale ceux qui le désirent ou qui ne manifestent pas trop de goût pour les sauvages. Cependant, nous ne pourrions accepter quelqu'un sous la condition d'être envoyé dans tel pays, plutôt que dans tel autre. Il en résulterait de graves inconvénients si une Congrégation recevait des sujets avec des conditions.

Vous pouvez amener avec vous tous les élèves de philosophie qui sont pieux et qui sont décidés à venir. Arrangez cela avec leur respectable supérieur. Vous pouvez amener votre frère en philosophie. Les deux

membres (1) de votre famille que le bon Dieu nous a donnés, nous ont causé tant de consolations et nous ont tant édifiés, que c'est une grande satisfaction pour nous d'en recevoir d'autres. Je vous répondrai plus tard au sujet de celui qui est en quatrième (2). Je vais voir si je peux trouver un moyen de le recevoir pour lui faire continuer ses classes. Nous pouvons recevoir ceux qui ont fini leur seconde; je désirerais cependant que ceux-ci aient fait d'assez bonnes classes. Pour M. l'abbé Dupont, je ne sais s'il a persévéré dans son dessein; s'il ne tient qu'aux 400 francs, vous pouvez dire que je m'en charge; à condition que cette somme ne sera pas payée tout de suite, mais seulement dans l'année.

Pour vous, voici ce que nous pouvons faire, quand vous serez arrivé : à la première ordination, vous serez ordonné. Nous destinerons tous les honoraires de vos messes de ce côté : voilà 350 francs. L'année suivante, nous tâcherons de faire encore quelque chose; cela nous est assez facile, parce que nous dirigerions nos aumônes pour cela. Il est naturel que nous les employions pour le bien de nos missionnaires, plutôt que pour d'autres personnes. Je ne puis m'engager avec vous pour la somme; nous ferions ce qu'il sera convenable de faire en faveur de deux confrères.

Je ne vous donne pas de nouvelles de votre frère; il vous écrit lui-même. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il me console et m'édifie beaucoup par une piété bien solide. C'est lui et votre bon cousin, je veux dire, c'est leur piété remarquable qui m'a donné le désir d'avoir des Savoisiens.

Nous ferons la neuvaine pour que la volonté divine s'accomplisse parfaitement en vous et les chers confrères dont vous parlez, et pour que, de votre côté, vous soyez parfaitement fidèle à cette divine volonté, que vous n'y mettiez aucun obstacle par un effet de la faiblesse et de la malice de la misérable nature.

Je n'ai plus les cahiers de sujets de conversations que

(1) Son cousin, François Bouchet et son frère, Maurice. (Barillec, Sec. gén.)

(2) Jules Bouchet, non entré dans la Congrégation.



vous demandez. J'ai dit à votre frère de vous les envoyer s'il peut se les procurer.

On apporte avec soi ce que l'on veut. Nous sommes très pauvres, mais le bon Dieu ne nous a pas manqué et ne nous manquera pas. Nous avons de quoi subsister médiocrement, cela nous suffit. Si quelqu'un apporte quelque chose avec soi, nous le recevons avec reconnaissance, mais cela n'est pas nécessaire. Nous avons besoin d'hommes et d'hommes zélés et dévoués à Dieu ou disposés à le devenir; mais nous ne nous tourmentons pas pour avoir plus ou moins de bien. Si Dieu veut de nous, il pourvoira à nos besoins. Celui qui n'apporte rien sera reçu et traité avec la même affection que celui qui nous donnerait des fortunes considérables.

Si vous ou quelque autre, du grand ou du petit séminaire, se décide à venir, il serait bon que ce fut avant le milieu de septembre où nous recommençons le noviciat. Si on venait avant ou après cette époque, on le peut sans difficulté. Je serais aise d'être prévenu du départ, quelques jours auparavant, par une lettre.

Nous n'avons pas pu établir une maison à Annecy, à cause de la communauté des Missionnaires dont vous me parlez. Mgr d'Annecy m'a fait cette observation. Je n'étais pas bien instruit de cela; autrement, je n'aurais pas fait de démarches, parce que cela ne me paraît pas conforme à l'ordre de la divine volonté.

Je verrai plus tard, s'il y a moyen d'en établir une à Chambéry. Il ne faut pas se presser dans les choses de Dieu, ni empiéter sur d'autres communautés, qui fort probablement valent et vaudront toujours mieux que nous.

Que la paix et la bénédiction de Dieu remplissent votre âme!

Je suis, en Jésus et Marie, votre très humble serviteur.

F. LIBERMANN,

*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

P. S. — Je vous écris sur une petite feuille, afin que le paquet ne soit pas trop gros.

à M. Clair :

XXVIII

(Copie.)

3 septembre 1845.

MON CHER CONFRÈRE,

Je vais répondre franchement, selon vos désirs, aux questions que vous me faites dans votre dernière lettre; tant que vous étiez dans des incertitudes, je ne pouvais que me taire; maintenant que vous voulez agir décidément, je vous dirai ma pensée nette.

Vous dites que Monseigneur est l'homme de la Providence pour vous; je crois, moi, qu'il ne l'est plus. Par là même que vous êtes entré dans une communauté, il a cessé de l'être; l'obéissance seule doit vous guider. Monseigneur devient un étranger; son conseil, sa pensée doit faire réfléchir votre Supérieur, parce que Monseigneur est sage, parce qu'il est pieux, parce qu'il est respectable par son caractère épiscopal. Mais quant à vous, vous ne devez pas prendre son conseil en considération, de manière à embarrasser vos Supérieurs. Tant que vous étiez maître de votre volonté, vous deviez vous conduire par votre raison et votre raison devait chercher sa lumière auprès de cet homme éclairé que la divine Providence semblait vous avoir donné pour cela. Etant dans une communauté, vous n'avez, ou au moins vous ne devez plus avoir de volonté : celle de vos Supérieurs vous tient lieu de celle de Dieu. Penser et agir autrement, c'est renverser tous les principes de la vie religieuse. Dans cet état de choses, votre raison n'a plus besoin d'être éclairée par elle-même pour vous conduire, et par conséquent vous n'avez plus besoin de conseiller, vous ne devez plus en avoir. Il vous suffit de savoir une chose : que vous agissez selon l'obéissance et selon l'esprit de vos règles. Par le même principe, vous avez tort de demander conseil à tout venant. Vous ne devez demander conseil à personne en tout ce qui touche à votre vocation et à l'esprit de votre voca-

tion. Appartenant une fois à une Congrégation, ces consultations étrangères sont contre toutes les règles de l'obéissance et du bon ordre; elles peuvent même devenir parfois compromettantes pour les congrégations. De plus, personnellement pour vous, les consultations variées sont dangereuses et vous jetteront toujours dans de plus grandes perplexités. Vous avez besoin d'une conduite uniforme; l'obéissance vous fera du bien et vous mettra au-dessus des incertitudes auxquelles votre nature vous porte. Je suis certain que Monseigneur serait bien enchanté de vous voir partir enfin d'une manière résolue. Il a dit lui-même que, s'il se mêlait de vos affaires, c'est parce qu'il vous voyait toujours irrésolu. Parlez d'une manière positive et nette, et ne vous mettez pas toujours à lui demander conseil sur des choses déjà décidées, sur des choses dans lesquelles vous n'avez pas à examiner et à juger, et qui sont des affaires internes de la Congrégation (comme d'être employé par vos Supérieurs à ceci ou à cela, ou d'être envoyé par ci ou par là).

Je suis d'avis que vous n'écriviez pas à Monseigneur que vous l'attendiez à Lyon, puisqu'il ne tardera pas à venir. Quand il viendra, dites-lui positivement que vous appartenez à la Congrégation, que vous avez promis à Dieu d'observer les règles de l'obéissance le plus parfaitement que vous pourrez, et que, par conséquent, vous le priez de vous laisser vivre en bon religieux, ce que vous n'avez pas fait jusqu'à présent; que si Sa Grandeur avait quelque difficulté à la résolution que vos Supérieurs ont prise à votre sujet, ce n'est pas à vous qu'Elle doit les adresser, mais à votre Supérieur; que vous êtes bien décidé à ne plus mettre en doute ni examiner ce que vos Supérieurs vous diront de faire; et qu'outre le devoir que vous en fait l'obéissance religieuse, cette conduite était nécessaire pour sortir enfin de vos perplexités incessantes. M. de Brandt accompagne Monseigneur; montrez-lui cette lettre et demandez-lui conseil, si vous désirez. Tout ce que Monseigneur vous a dit pour vous faire rester, ce n'est pas comme évêque, ce n'est pas comme conseiller, mais comme cousin qu'il vous l'a dit; il lui coûte de voir votre mère dans le chagrin, voilà tout.

Mais je suis sûr que, s'il vous avait vu bien résolu, il ne vous aurait jamais dit ces choses. Il est trop pieux, trop sage et trop rempli de l'esprit administratif et religieux, [des obligations] de la vie de communauté, pour donner ces conseils. Si les membres de toutes les congrégations suivaient cette marche, en quinze jours toutes les communautés seraient disloquées. La grande vénération et la grande reconnaissance que je dois à Monseigneur, que je lui porte du fond de mon âme, m'empêchent de m'expliquer avec lui. Je craindrais par-dessus toutes choses de lui causer du chagrin. Je ne puis donc pas agir, et cependant, ce qui vous arrive est un désordre qui pourrait avoir des suites funestes, si c'était connu dans la Communauté. Il n'y a que MM. Schwindenhammer, Thévaux et moi qui connaissons la chose.

Pour que vous puissiez parler d'une manière positive à Monseigneur, voici mes intentions pour votre placement. Je compte vous envoyer à Gorée à la fin d'octobre prochain. Cette île, au dire de tous ceux qui en viennent et y ont habité, est très saine. Le commandant de l'île m'a dit qu'elle est saine comme Paris; un ancien Gouverneur a dit qu'il n'y avait jamais vu de mortalité. Tout le monde tient ce langage. Vous ne serez qu'à trois semaines de chemin, et avec les vapeurs, beaucoup moins. D'ici à quelque temps, nous aurons nécessairement une maison dans le midi ou à Rome. Si donc vous ne pouviez pas vous faire à Gorée, on pourrait vous placer dans cette maison méridionale.

Adieu, mon très cher confrère; priez Marie à Fourvières qu'elle vous obtienne la lumière et la force pour agir selon Dieu et non selon les hésitations de la nature défectueuse. Il faudrait revenir à La Neuville en septembre, au plus tard, ou au commencement d'octobre.

Tout à vous en la charité de Jésus et de Marie.

F. LIBERMANN.

à M. Le Vasseur :

XXIII

à M. Le Vasseur,  
Supérieur de la Communauté  
des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie,  
Saint-Denis, Ile Bourbon.

Pour M. Le Vasseur seul.

MON CHER CONFRÈRE,

Je pense que vous avez reçu ma lettre par M. Lambert, et vous y avez vu ce que je vous dis au sujet de Madagascar, ce qui est entièrement selon vos idées. M. Dalmond m'a écrit : il ne paraissait pas trop content de vous, parce que vous aviez l'air de n'être pas trop favorable à ce que nous allions à Madagascar; il n'aimait pas que vous vouliez aller vous-même à Bourbon (1) voir ce qu'il y avait à faire, etc. Ce qui avait l'air de le peiner, c'est qu'il vous a mal compris; il croyait que vous vouliez être le maître, et lui nul. Il n'a pas compris que vous le faisiez pour vous assurer de l'état du pays. Allez doucement avec M. Dalmond; ne lui dites pas positivement que nous renonçons à la mission, lors même que vous verrez qu'il le faudrait, de peur de le décourager.

Je désire beaucoup que, si un jour nous nous occupons de cette mission, ce ne soit qu'après les informations que vous aurez prises et après votre jugement. Il ne faut pas nous aventurer au hasard.

Je n'ai pas encore reçu les 1.500 francs dont vous me parlez. Quand je les aurai, je vous enverrai les images et d'autres objets. Je ne peux rien déboursier en ce moment; les dépenses sont très grandes, nous avons besoin de ménager beaucoup; d'ailleurs, si j'avais acheté ces objets, je n'aurais pu le faire qu'à crédit. La maison et

(1) Le mot *Bourbon* est dans l'original : on a pensé qu'il fallait lire *Nossi-Bé* ou *Madagascar*.

la chapelle nous ont coûté 33.000 francs; ce qui fait 1.300 au delà de ce que nous crûmes d'abord. Nous n'avons reçu que 4.000 de secours.

J'avais la pensée de la réunion avec le Saint-Esprit, comme je vous le dis dans ma dernière lettre; mais le supérieur actuel, quoique saint homme, y sera un obstacle absolu, je pense, et il ne peut plus guère en être question; notre esprit en pourrait souffrir. Le Nonce voulait nous avoir absolument à la place du Saint-Esprit; mais il ne se mêle plus de cette affaire. Toutes les belles promesses que le Ministre me semblait lui avoir faites au sujet des colonies, me paraissent maintenant tomber dans l'eau. Il paraîtrait que le Ministère ne prend conseil de personne capable de lui donner des idées exactes, et je crains beaucoup que les choses n'aillent mal.

Il est de fait qu'ils n'entendent pas et ne peuvent bien entendre les matières ecclésiastiques; ils ne comprennent pas assez l'essence du régime ecclésiastique des colonies. Avec ces deux défauts, ils ne peuvent faire que du gâchis. S'ils se décident pour l'épiscopat ou le vicariat apostolique, il y aura encore de l'espérance, sinon je ne sais comment cela ira. Il paraît que Mgr Poncelet sera mis de côté; cela paraît : je n'ai aucune donnée positive à ce sujet. Je suis résolu de ne plus faire d'avances au Ministre, ni pour les colonies ni sur d'autres points, qu'à la dernière extrémité.

Je m'aperçois qu'il suffit qu'on recherche pour qu'on se mette sur ses gardes. Je n'ai pas eu, jusqu'à présent, à me louer des rapports avec le Ministère. Nous sommes bien vus; on doit être assez convaincu de nos bonnes intentions et de notre volonté pour le bien et même pour les aider. Il paraîtrait assez qu'ils le savent; cependant, je n'ai vu jusqu'à présent que de bonnes paroles, point d'effets. J'ai lieu de croire que le directeur des colonies est un homme à préventions; autrement, je ne vois pas pourquoi on met tant de lenteur à accorder ce que j'ai demandé. On approuve, on loue beaucoup notre projet pour la Guinée, il est du plus grand intérêt du Gouvernement que nous ayons du succès, et au lieu de nous

encourager, ils nous entraînent. Je leur demande cependant peu de chose. Du reste, je n'y tiens pas beaucoup. S'ils ne m'accordent pas les transports des missionnaires et des enfants, nous commencerons tout de même en un plus petit cadre; et si, dans la suite, nous n'obtenons rien, nous tâcherons de nous arranger avec les Anglais, si nous avons besoin de soutien pour le transport des enfants. Dans tous les cas, je vais charger nos Messieurs de s'aboucher avec les chefs de la station anglaise et de préparer les voies de ce côté. J'avais demandé les fonctions ecclésiastiques du Sénégal, c'est là principalement ce qui fait traîner l'affaire. Je vais écrire une dernière fois au Ministre pour lui dire que je n'y tiens pas, et pour le prier de me donner une réponse sur le reste du plan.

Il m'a paru nécessaire d'entreprendre la mission d'Australie : M. Desgenettes, le Supérieur de Saint-Sulpice (M. de Courson remplaçant de M. Garnier, mort) et d'autres hommes sages m'ont approuvé très fort.

Je n'ai rien fait pour Mgr Poncelet, parce que je ne veux plus me mêler des affaires coloniales. J'en ai dit du bien au Nonce, qui lui-même ne veut plus s'en mêler.

Pour Madagascar, encore un petit mot. Il ne faut plus penser à Nossi-Bé. Si je vous ai engagé à établir une maison de Noirs à Bourbon pour Madagascar, c'est que je ne savais pas encore que les Pères Jésuites en ont établi une.

Un mot sur M. Plessis. Je vous en ai déjà dit un mot. C'était un jeune homme plein de ferveur, sur lequel je n'ai cependant jamais compté, à cause de la faiblesse de son esprit. Dans le temps où nous l'avons reçu, nous avions encore si peu de monde, que j'ai cru devoir marcher par dessus cette difficulté. Maintenant, nous sommes beaucoup plus sévères. Je vous dis franchement que, depuis longtemps, je suis bien fâché de l'avoir reçu. Mais l'ayant reçu, je ne pouvais le renvoyer. S'il demandait à quitter, ne faites pas de difficulté; je vous autorise pleinement à tout par rapport à lui. C'est une croix que je vous ai donnée, j'en ai de la peine, mais je ne

pouvais faire autrement. Tâchez de l'encourager à bien faire.

M. Lambert est bon : vous en tirerez parti pour le bien des âmes.

*Je vous envoie les lettres de missionnaire apostolique pour MM. Lambert et Plessis. Ne les donnez pas à M. Plessis, parce que nous ne savons comment il tournera. Vous pouvez dire en secret à M. Lambert qu'il a tous les pouvoirs de missionnaire apostolique, en lui recommandant le secret.*

Je ne vois plus rien à vous dire.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*Le 6 septembre 1845.*

\*  
\*\*

à la **Communauté de Bourbon** :

XXIII (*bis*).

Monsieur,  
Monsieur Le Vavasseur,  
Missionnaire apostolique,  
pour la Communauté,  
Saint-Denis.

J. M. J.

A la Communauté des Missionnaires  
du Saint-Cœur de Marie, à Bourbon.

*La Neuville, 6 septembre 1845.*

MES CHERS CONFRÈRES,

Vos nouvelles nous causent toujours de bien grandes consolations; je pense bien que les nôtres ne vous en



causent pas moins. Je serais donc bien coupable si je vous en laissais manquer par ma faute; mais j'ai été si tracassé, si préoccupé de tant de choses, que dans les moments où je me déterminais à le faire, j'étais toujours pris et mes lettres furent toujours remises, de manière que vous, pauvres et chers Frères, vous croirez sans doute que vous avez été oubliés. Ne croyez pas cela. Je vous assure bien que vous tenez une place dans le plus profond de mon cœur, et du cœur de tous nos chers confrères. J'ai espérance que notre bonne Mère nous procurera bientôt quelqu'un qui puisse être chargé de la direction des novices, et alors j'aurai plus de facilité à entretenir les correspondances. Nos Messieurs se sont réunis, il y a déjà du temps, et ont statué entre autres choses, que je dois prendre autant de sommeil que tous les autres membres de la communauté. Je ne puis donc plus veiller pour faire la besogne, je n'ai que deux heures le jour pour cela; tout le reste est occupé par le soin du noviciat, qui, étant nombreux, ne me laisse pas un instant de repos. Ils ont statué aussi touchant le régime que je dois suivre pendant les repas, régime tout autre que celui de la communauté. C'est le médecin, qui avait ordonné bien souvent ce régime, mais je ne pouvais me résoudre à vivre délicatement et d'une manière différente des autres membres de la communauté. J'ai cru devoir obéir à tout ce que mes confrères demandaient touchant ma personne, et j'y suis fidèle. Il m'en coûte infiniment. Un exemple pareil de la part d'un supérieur produira, tôt ou tard, de mauvais effets. Que Dieu soit béni de tout; il me semble que c'est sa divine volonté. Du reste, depuis ce temps, cela va beaucoup mieux; voilà près de deux mois que je n'ai plus eu de migraine, et auparavant, presque tous les jours.

Venons-en maintenant aux nouvelles.

Il paraîtrait que le bon Dieu veut nous employer pour travailler sérieusement au salut des âmes et produire quelque peu de bien. Il paraîtrait aussi que nous sommes des misérables qui avons besoin d'être tenus en bride pour la tribulation, les contradictions et les croix, de peur que nous ne nous croyions quelque chose.

Nos malheurs de la Guinée ne sont pas tout à fait si grands que nous l'avons cru. Il nous reste M. Bessieux et un Frère. Je vous envoie copie d'une lettre que ce bon confrère m'a adressée au mois de mars dernier.

Cette mission de la Guinée est très difficile et nous jouera probablement encore plus d'un tour. Les pertes que nous avons faites viennent en grande partie de l'imprudence et de l'inexpérience de ces climats.

Le Commandant de Gorée me raconta que nos missionnaires s'exposaient, en plein jour, au soleil, tête nue. Le pauvre Commandant en était désolé et leur faisait des observations; ils dirent que c'était pour s'habituer, et il n'obtint rien d'eux. Avec des imprudences semblables et bien d'autres encore, il n'est pas étonnant que ces fervents confrères aient péri. Mais bien souvent il arrivera encore des accidents, je m'y attends; car il arrivera souvent que nos missionnaires ne voudront pas prendre les précautions qui restreindront leur zèle. Mais enfin il paraît que la partie est tenable, et qu'avec certaines précautions, on vit dans ces pays comme ailleurs. Cependant, nous n'aborderons pas les postes malsains, nous nous fixerons aux endroits plus salubres, Gorée (qui est tout à fait bon) et le Gabon. Plus tard, on verra lorsqu'on aura acquis de l'expérience. Il est urgent que nous n'abandonnions pas cette côte, les protestants s'en empareraient et nous en serions coupables devant Dieu, car cette mission nous appartient. Je vois bien et j'ai toujours cru que Notre-Seigneur nous a donné le plus mauvais lot parmi ses serviteurs, le plus difficile à défricher, le plus pénible et le plus dangereux. Nous n'avons pas le droit de nous plaindre, nous ne sommes que des chiffonniers dans l'église, nous prenons ce que d'autres ne veulent pas, nous ne méritons pas mieux.

Il faut à toute force employer un moyen de succès quelconque. Nous avons donc inventé un nouveau plan, et je ne suis pas sans espérance que Dieu le bénira. Je ne vous donne ici aucun détail sur cela, je vous en ai déjà parlé dans une autre lettre. Je vous envoie ma lettre adressée au Cardinal Fransoni à ce sujet, et celle au Ministre. Vous y verrez tout le détail.

Je n'ai pas encore reçu la réponse du Ministre. Je ne suis pas encore sûr de ce qu'elle sera. Il est certain que, désormais, plus que jamais le Ministre aurait toutes les facilités de nous accorder ce que nous demandons, et ce ne pourrait être que par mauvaise volonté qu'il nous refuserait.

Il y aura vingt-six navires de guerre qui parcourront sans cesse ces côtes en tout sens, et le transport des enfants deviendrait très facile. Il y aurait enfin des rapports très fréquents de ces côtes avec Marseille et Toulon, et de Marseille à Rome, il y a des bateaux à vapeur de l'Etat qui font la route deux fois par mois.

Mais arrive que voudra à nous à ce sujet; nous entreprendrons la mission; la Propagation nous aidera, et tôt ou tard, le Gouvernement sera obligé de nous accorder notre demande. S'il ne nous accorde pas tout de suite, nous serons obligés d'aller plus petitement d'abord.

Nous avons envoyé, au mois de juin dernier, deux missionnaires à Gorée pour préparer l'œuvre, MM. Briot et Arragon avec le F. Pierre. A la fin d'octobre, nous en enverrons trois ou quatre avec autant de Frères que nous pourrons.

La mission d'Haïti a encore une fois manqué. M. Tisserant y a été avec MM. Briot, Arragon, Lossedat et Bouchet. Ils n'y ont pas pu tenir, comme vous voyez, dans le mémoire de M. Tisserant à ce sujet. Je ne m'étendrai pas davantage là-dessus. Je vous dirai seulement que M. Tisserant reste toujours chargé de la Préfecture et qu'il ira, en attendant, en Guinée pour aider à la fondation des communautés; il a l'expérience de ces climats, il sera plus à même de juger de la salubrité des sols.

On espère pour Haïti d'ici à dix-huit mois, deux ans seulement.

• Nous avons eu des espérances de pouvoir nous unir avec le Saint-Esprit pour l'œuvre coloniale. J'avais parlé de cela au Nonce et au Ministère, mais cela n'est plus guère possible. Ces Messieurs ont un supérieur.

On ne sait pas encore comment se termineront les affaires coloniales; cela traîne. Le Directeur des Colonies m'a cependant dit qu'il s'en occupera incessamment. Il y

a trois mois de cela. Il paraîtrait qu'on repense à nommer des Vicaires apostoliques. Le Supérieur du Saint-Esprit a proposé d'avoir la juridiction souveraine des colonies. Je ne crois pas que ceci ait lieu. Mais aussi je ne crois pas que nous puissions faire grand chose dans les colonies en général, si le Saint-Esprit avait cette juridiction. J'agis comme s'il ne fallait pas penser aux colonies. Voyant toute cette affaire dans une entière incertitude, ne voyant pas encore bien au juste ce qu'il y aura à faire en Guinée, les effets qu'on obtiendra, les postes qu'on pourra occuper, le nombre des missionnaires qu'il faudrait, voyant que nous sommes obligés de remettre à quelque temps la mission d'Haïti, de remettre et peut-être d'abandonner tout à fait la mission de Madagascar, j'ai cru qu'il était prudent et selon la divine Volonté que nous acceptions une autre mission qui nous a été recommandée par la Propagande et qui est très belle. C'est la mission d'Australie ou Nouvelle-Hollande. Il est important maintenant que nous puissions présenter une mission sûre. Nous commençons à être connus, on commence à s'occuper de nous; si la mission de la Guinée venait à traîner par la faute du Gouvernement, nous n'aurions rien à présenter, et cela nous ferait du tort pour longtemps, et d'ailleurs, nous serions embarrassés de placer notre monde. (Vous allez crier tous : Mais que ne nous envoyez-vous ce monde qui vous embarrasse, et je vous répondrai : Mais où prendriez-vous de quoi vivre?) La mission d'Australie nous obtiendra, j'espère, plus de monde qu'elle ne nous en enlèvera.

Ce ne sera pas à Sydney que nous serons, mais au côté opposé, au diocèse de Perth, dans un quartier sauvage. Il y a deux millions de sauvages répandus sur le littoral de ce diocèse et des deux vicariats qui y sont joints, outre ceux de l'intérieur des terres dont on ne connaît pas le nombre. L'Evêque donnera à nos Messieurs un vicariat dont ils seront les maîtres, sauf à lui rendre compte. Ces pays sont d'autant plus intéressants, que, jusqu'à présent, les peuples ne sont pas corrompus par le contact avec les Européens, qui n'y sont pas encore venus en grand nombre; tout le commerce se porte vers

Sydney. Les protestants n'y ont pas encore paru non plus. Les peuples sont très bien disposés et le pays est très salubre.

Croyant donc que telle était la divine volonté et que le bien de la Congrégation le demandait, nous allons envoyer M. Thévaux (sup.), M. Bouchet et M. Thiersé, avec un Frère (Théodore Odon). Ils vont s'embarquer à Londres, le 13 de ce mois, et partiront d'ici le lendemain de la Nativité de notre bonne Mère.

Je vous envoie copie de la loi qui a été votée aux dernières séances des Chambres, en faveur des esclaves. Je l'ai fait extraire des journaux. Elle est exactement telle qu'elle a été adoptée. Je pense qu'il vous sera utile de la connaître.

Notre noviciat va bien. Nous y avons un cours de théologie réglé. Nous sommes 23 ou 24 Pères, novices ou étudiants compris, outre les Frères; cela fait un peu plus de 30 personnes. Il faut fameusement de pommes de terre pour l'année.

Il y a quelques demandes pour la rentrée (nous sommes en vacances), entre lesquelles deux prêtres. M. Lannurien (diacre) a été admis à la Congrégation; c'est un de nos meilleurs sujets par la piété solide, la simplicité et le talent.

Je pense que MM. Lambert et Plessis sont arrivés. Je ne répondrai pas maintenant aux lettres que M. Lambert m'a écrites; je suis trop pressé. Je répondrai plus tard aux lettres que M. Plessis m'écrira. Je tâcherai de lui dire un petit mot en attendant, quand j'écrirai à M. Lambert.

Tout à vous, mes chers Frères, en la charité du très saint Cœur.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

P. S. — Je vous envoie cinq exemplaires imprimés de nos saintes règles. J'y ai fait quelques changements dans les phrases, le style, rien de fondamental. J'y ai été autorisé par les membres qui étaient ici et en Haïti. Je

J'ai cru nécessaire avant de la livrer à l'impression. Détruisez vos exemplaires manuscrits, j'en ai conservé deux.

J'oublie de dire que M. Maurice a échappé aussi, ainsi qu'un autre Frère, mais tous deux nous ont quittés. J'en suis bien aise. parce que ça n'aurait pas bien été, quoique M. Maurice soit très pieux.

\*

\*\*

à M. Blanpin :

### VIII

*La Neuville, 6 septembre 1845.*

MON BIEN-AIMÉ FRÈRE,

Je suis si pressé par le départ de l'occasion qui doit emporter ce paquet, que je ne puis vous adresser que deux mots. Je comptais cependant m'entretenir avec vous plus au long pour consoler votre âme qui m'est bien chère en la charité de notre bon Maître. Vous en avez besoin sans doute. Que je voudrais être auprès de vous pendant une [heure] au moins chaque semaine, pour vous aider à porter la croix que la divine Bonté vous impose. Cher Enfant, mon cœur la porte avec vous. Si, au moins par là, je pouvais vous soulager! J'ai prié bien souvent Marie de le faire pour moi. Mais je crains qu'un misérable comme moi ne soit pas exaucé. Pardonnez-moi ma pauvreté spirituelle et mes péchés. Faut-il que vous en portiez la peine? Oui, mon cher, et c'est ce qui me peine le plus, en me voyant si pauvre homme. Oui certainement, les péchés que je commets tombent indirectement sur chaque membre de notre chère Congrégation et sur toutes les œuvres qu'elle entreprend; car *Deus peccatores non audit*, et je dois sans cesse prier et être exaucé pour tout ce qui regarde notre sainte et admirable œuvre. Or je prie bien souvent Notre-Seigneur qu'il daigne me punir tout seul de tous mes péchés,

et exaucer mes prières comme si j'étais bien agréable à ses yeux. Oh! qu'il m'accable et me détruise s'il le faut; mais qu'il ne jaillisse rien de ma malignité sur vos chères âmes qu'il aime d'un amour de prédilection, ni sur les œuvres dont il nous charge!

Pour vous, tenez-vous dans l'humilité et la paix devant lui, et comptez sur sa miséricorde; offrez vos peines et vos ennuis pour les âmes auxquelles vous désirez parler de son divin amour sans le pouvoir, et je vous assure que vous serez plus agréable à notre bon Père céleste, et vous ferez plus pour les âmes que si vous parliez; et quand une fois votre langue sera déliée, le bien que vous ferez sera plus grand. D'ailleurs, ce que vous ferez pendant ce temps de silence que la Bonté [divine] vous impose, ce bien sera plus utile à votre âme, parce qu'elle s'établira par là dans une solide humilité et dans l'habitude de la soumission à la divine volonté.

Je n'ai pas remis votre lettre au sujet de M. le Curé, parce que les choses vont bien maintenant depuis que je lui ai fait les concessions qu'il désirait pour son église. Votre bonne mère jouit maintenant d'une paix parfaite; et il est important de la lui conserver, coûte que coûte. C'est elle qui avancera les sommes. Je n'ai pas pu céder pour le paiement de cette chapelle les 3.000 francs de revenu, que votre charité nous donne pour l'entretien de notre noviciat. Nous n'aurions pas de quoi subsister. En totalité, y compris ces 3.000 francs, nous n'avons que 8.000 francs par an environ. C'est peu de chose pour nourrir plus de trente personnes. J'ai donc supposé votre intention et je priai M. Cappel d'aliéner plutôt un fonds. Il me dit que cela n'était pas possible; votre mère alors a offert d'avancer, en attendant, la somme qu'il faudra pour l'église. Tout va bien, et j'espère qu'elle viendra bientôt passer quelques jours chez nous, mais toujours avec M. le Curé; n'importe, elle est très contente et parfaitement en paix, et le bon Curé la traite bien. Il vaut mieux laisser les choses pour qu'elle ait la paix.

J'ai été la voir aux environs de la Pentecôte, et j'ai vu que tout allait bien. Je vous prie donc d'agir et de parler comme si vous ne saviez rien des choses pénibles qui se

sont passées (à moins qu'elle ne vous ait écrit elle-même), et de parler de M. le Curé avec douceur. Ecrivez-lui aussi un petit mot de temps à autre pour lui faire plaisir.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

Dites au bon petit P. Collin, qu'il me pardonne si je ne lui écris pas : je n'en ai plus le temps, et d'ailleurs, je pense que j'en recevrai bientôt une lettre qui me donnera lieu de lui écrire bientôt; sinon, je lui écrirai dans celle de M. Lambert.

\*  
\*\*

à M. Bessieux :

III

Pour M. Bessieux.

(septembre 1845.)

J. M. J.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Notre joie fut très grande à la réception de votre lettre du 12 mars. J'ai reçu aussi celle du mois de mai. Nous avons lu la première au réfectoire, et tous nos bons confrères ont été remplis d'ardeur et de consolation.

Antérieurement à la réception de cette lettre du 12 mars, MM. Briot et Arragon étaient en route pour Gorée et ils devaient vous donner de leurs nouvelles. Je leur avais donné une lettre pour vous, que vous recevrez avant celle-ci.

Vous voyez, par cette lettre que M. Briot a dû vous envoyer, que dès lors il était résolu de vous joindre de nouveaux confrères. Maintenant que nous avons plus d'assurance sur la salubrité du sol du Gabon, nous avons résolu de vous donner du monde le plus tôt possible.



Sur vos huit lettres, je n'ai reçu qu'une avant celles dont je fais mention ici et je vous en ai écrit trois. Vous ne les avez pas reçues. Dans les derniers temps, je ne vous ai pas écrit, parce que je ne savais ce que vous étiez devenu.

Je ne sais si je vous ai dit dans la lettre que M. Briot est chargé de vous envoyer, que j'ai fait la demande qu'on nous donne le soin de Gorée et de Saint-Louis, en un mot du Sénégal. Si nous l'obtenons, comme je l'espère, nous aurons beaucoup plus de facilité de procurer le salut de la Guinée.

Une maison de commerce de Marseille vient de me faire parler d'un comptoir sur les côtes, qu'on dit être très salubre; ce comptoir est leur propriété. C'est Wyhda, tout près du royaume des Aschantis. Si les choses sont telles qu'on me les dit, nous pourrions bientôt former un troisième établissement et par là avoir beaucoup plus de facilité pour l'accomplissement de notre projet. Priez Marie, j'ai espérance que ces pays seront sauvés.

Ne vous découragez pas de ce que vous n'avez rien pu faire jusqu'à présent. La difficulté que vous avez avec la langue, n'en sera pas une pour les confrères qui vous joindront.

Vous avez raison de dire que les missionnaires ne doivent pas être employés définitivement à faire l'école. Mais il serait bien difficile d'avoir des Frères des écoles chrétiennes ou autres pour cela. D'ailleurs, il pourrait y avoir de l'inconvénient à ce que des hommes appartenant à une congrégation différente de la nôtre, s'emploient dans une mission si circonscrite; il serait à craindre du trouble et de la mésintelligence, comme cela est arrivé dans d'autres missions plus d'une fois.

D'ailleurs, pour l'exécution du plan qui seul peut procurer le salut de la Guinée, il est important que nous soyons chargés des enfants jusqu'à nouvel ordre. Je vais donc tâcher de nous procurer des Frères appartenant à notre Congrégation. L'œuvre des écoles est importante; sans cela on aura de la peine à faire quelque chose de bon dans ces pays. Dans les commencements, avant qu'il

y ait des Frères, il faut que les missionnaires les fassent en attendant, mais cela ne peut être de durée, ce n'est pas là la fonction des missionnaires.

Nous avons reçu de la Propagande les pouvoirs pour un Préfet apostolique pour la Guinée. Si le Sénégal nous est accordé, nous joindrons la Préfecture de la Guinée avec celle du Sénégal sur la même tête.

Ne soyez pas inquiet de mon long silence; vous voyez par ce que je vous ai dit, qu'il ne provint pas de mécontentement. D'ailleurs, ce n'est pas un mécontentement qui me ferait prendre une mesure si rigoureuse. J'eus bien compassion de vous, mais que faire? Je ne savais où vous étiez. Aussitôt qu'on m'eût dit au Ministère que vous étiez au Gabon, je vous ai écrit par M. Briot.

Tâchez de garder la bonne intelligence avec les employés du Gouvernement. Parlez au Commandant du projet dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre. Promettez-lui aussi du monde pour former un établissement au Gabon.

J'approuve tout l'ensemble de votre conduite tel que vous me le dites dans votre lettre du mois de mai dernier.

Vous ne savez pas encore la désolation de cette pauvre mission de la Guinée. Vous n'avez pas l'air de savoir les malheurs d'Assynie et de Grand-Bassam. Ce sont de rudes épreuves dont, j'espère, ressortira le salut des peuples de la Guinée.

Nos malheurs n'ont découragé aucun de nos confrères du Noviciat. Nous avons appris tout d'un coup la perte de nos missionnaires, nous avons cru que vous aviez tous péri. J'ai annoncé cette nouvelle au noviciat, et tous aussitôt me demandèrent avec instance d'aller en Guinée pour vous remplacer tous.

Donnez-moi détails sur les mœurs et les habitudes de nos pauvres Noirs du Gabon.

A Dieu, cher Frère. Tout à vous dans la charité du saint Cœur de Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

Dites au cher F. Grégoire que je ne l'oublie pas dans mes prières, qu'il continue à se bien conduire et à se former dans la vie religieuse.

\*

\*\*

au **Ministre de la Marine** :

XVII

(Copie.)

*La Neuville, 11 septembre 1845.*

**MONSIEUR LE MINISTRE,**

La bienveillance avec laquelle Votre Excellence daigna accueillir le projet que j'ai eu l'honneur de lui proposer, en date du 7 mai dernier, pour l'éducation des jeunes Noirs des côtes d'Afrique, m'encourage à vous entretenir encore une fois de ce sujet.

Dans le rapport que j'ai adressé à Votre Excellence, je lui propose deux questions : la première, où je la prie de m'accorder le transport gratuit des missionnaires et des jeunes Noirs, soit aux établissements formés sur la côte, soit à celui d'Europe. Dans la seconde, je lui demande, pour favoriser l'œuvre, l'administration ecclésiastique du Sénégal. Je m'aperçois maintenant que cette seconde question touchant le Sénégal, qui n'est qu'une question très accessoire, retarderait de beaucoup la décision de l'objet principal. Je prierais donc Votre Excellence d'avoir égard à la supplique que je prends la liberté de lui faire en ce moment, et d'examiner la question principale de mon projet, à savoir : si le Gouvernement jugera à propos de nous accorder :

1° Le transport des missionnaires et des jeunes gens, d'un point à l'autre, sur les côtes d'Afrique;

2° Le transport des jeunes gens des côtes d'Afrique à l'établissement que nous comptons former en Europe;

3° Le passage de France à Gorée pour trois missionnaires et trois catéchistes, au mois d'octobre prochain,

afin de former, aussitôt qu'on pourra, deux établissements, l'un à Gorée même, et l'autre au Gabon, ou sur tel autre point qu'on trouvera favorable au succès de l'œuvre.

J'ose prier Votre Excellence qu'elle daigne me faire part, avant les prochains départs, de la décision qu'elle aura prise à ce sujet. Sa haute sagesse appréciera, je n'en doute pas, le motif qui m'engage à demander cette décision. Cette réponse nous est nécessaire pour nous régler sur l'extension que nous donnerons à l'œuvre. Si Votre Excellence se voyait dans la nécessité de me refuser mes demandes en totalité ou en partie, je serais obligé de resserrer plus ou moins mes plans, de me restreindre dans l'achat de la propriété destinée à recevoir les jeunes Africains en Europe.

Quant aux fonctions ecclésiastiques du Sénégal, votre sagesse en décidera selon qu'elle jugera convenable, quand le temps en sera venu. Mais, quelle que soit la résolution que vous daignerez prendre à ce sujet, nous espérons que Votre Excellence sera toujours satisfaite du zèle vrai et désintéressé, que nous mettrons dans la poursuite et l'exécution de l'œuvre que je viens recommander à sa bienveillante bonté.

Daignez agréer, etc...

F. LIBERMANN, *prêtre,*  
*sup. des missionnaires du St-Cœur de Marie.*

\*

\*\*

à l'Evêque d'Autun :

(Copie.)

A Monseigneur l'Evêque d'Autun,  
au sujet des Sœurs de Saint-Joseph.

13 septembre 1845.

MONSEIGNEUR,

J'ai appris par Mgr d'Amiens, que Madame la Supérieure de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph est

dans l'intention d'aller à Rome, me demander pour supérieur de sa Congrégation.

Je supplie Votre Grandeur de ne pas croire que je sois de connivence avec la R. Mère Javouhey dans cette affaire. Il y a deux ans, elle vint me voir pour la première fois, et me proposer de joindre mes efforts aux siens, pour la formation d'un établissement destiné à l'éducation des Noirs des deux sexes. Elle me parla en même temps des peines qu'elle éprouvait, et me proposa d'accepter la supériorité de sa Congrégation. Ne connaissant pas l'état des choses, et voyant un bien qui pourrait résulter de mes rapports avec la Congrégation de Saint-Joseph pour nos missions des Noirs, je ne voulais ni accepter, ni refuser. J'allai donc avec la R. Mère Javouhey à Beauvais. J'eus une conversation avec Mgr Gignoux à ce sujet. Je vis dans cette affaire une question en litige entre deux évêques, et je dis alors à Mgr de Beauvais que, dans aucun cas, je ne pourrais entrer dans les vues de la Mère Javouhey pour la supériorité de sa Congrégation, qu'avec le consentement et sous les ordres de Votre Grandeur ou des deux évêques ensemble, si le droit était des deux côtés. Ayant connu depuis l'état de la Congrégation de Saint-Joseph, j'ai vu l'impossibilité absolue de me charger de cette supériorité; la charge serait par trop pénible, et les difficultés trop grandes; je serais obligé de négliger entièrement ma propre Congrégation, et je courrais risque de perdre la bienveillance de Messieurs les Evêques; ce qui me serait la plus grande de toutes les afflictions, et le plus grand danger pour l'œuvre dont Dieu m'a donné le soin. J'ai répété bien des fois ces mêmes réflexions à la Mère Javouhey, et lui ai dit bien des fois qu'il ne fallait plus penser à ce projet; aussi, ne m'en a-t-elle plus parlé depuis; même jusqu'à présent, elle ne m'a pas prévenu de son dessein; je ne l'ai appris que par Mgr d'Amiens.

Quoique fermement résolu à ne pas accepter la supériorité de cette Congrégation, j'ai cependant entretenu des rapports assez intimes avec la Mère Javouhey; j'ai tâché de gagner sa confiance, parce que j'étais affligé de l'état intérieur de cette Congrégation, et dans de vives

inquiétudes à la vue des dangers imminents où je la voyais. Je ne pouvais envisager, sans être saisi de frayeur, les deux cent cinquante Religieuses répandues dans les différents pays lointains, mal formées à la vie religieuse, et appartenant à une Congrégation qui risquait à chaque instant d'être dissoute.

J'espérais que mes rapports pourraient, avec le temps, être utiles à la Mère Javouhey pour la faire rentrer en grâce avec Votre Grandeur et contribuer à rétablir l'esprit religieux dans sa Congrégation.

Je ne doute pas, Monseigneur, qu'après tout ce que je viens de vous dire, Votre Grandeur ne soit persuadée de la pureté de mes intentions et ne désapprouve pas ma conduite. Je sens toute la peine que doit causer à votre sollicitude pastorale, une affaire si difficile; je serais désolé d'avoir pu contribuer par ma faute à l'augmenter. Si je pouvais être de quelque utilité pour la réconciliation de ces Religieuses, de grand cœur, Monseigneur, je vous offre mes services et me mets entièrement à votre disposition.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

De Votre Grandeur,  
le très humble et très obéissant serviteur.

\*

\*\*

à M. **Levasseur** (père de Léon) :

I

MONSIEUR,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, en date du 8 courant, m'a fait une profonde sensation. Je comprends parfaitement ce que doit sentir le cœur d'un père et d'une mère à la vue d'un danger imminent que court leur enfant. Je m'empresse de rassurer votre esprit et de calmer vos inquiétudes. Je vous dirai, Monsieur, en deux mots tout ce qui s'est passé.

Il est vrai que Monsieur votre fils m'a fait la demande d'être reçu dans notre maison, et que je la lui ai accordée avec une grande satisfaction. Monsieur votre fils ne m'a pas dit tout ce que vous me faites l'honneur de m'apprendre sur l'état de sa santé. Il ne m'a parlé que de son mal de genou, et je n'y ai pas attaché grande importance, parce que je pensais qu'un peu d'exercice et les remèdes convenables le guériraient sans peine. Nous avons vu un mal absolument semblable à un de nos jeunes gens, et nous l'avons guéri radicalement.

Je n'ai donc pas hésité à recevoir votre jeune diacre; cependant, je lui ai déclaré formellement que je le recevais, non pour être envoyé en Mission, mais pour l'employer en Europe. Nous sommes sur le point de former à Rome ou dans le midi de la France une maison pour y recevoir de jeunes Africains, qui doivent être renvoyés ensuite dans leur pays, pour y porter et répandre la foi et la civilisation. L'abbé Levavasseur m'a fait des instances, car il aurait désiré aller en Mission comme nos autres Messieurs. Je lui ai répondu que ses parents auraient bien de la peine à lui donner leur consentement et qu'il devait s'abandonner à la conduite des supérieurs de la maison où il veut entrer. Il y consentit et parut très satisfait. Je serais bien content, Monsieur, si vous ne vous opposiez pas à l'entrée de Monsieur votre fils chez nous, parce que je suis persuadé que je ne trouverai personne plus capable que lui de faire le bien dans l'établissement projeté, et qu'il n'en fera pas autant dans le ministère. Je le garderai auprès de moi une année pour le former. Cependant, si vous vous opposiez absolument à l'entrée de votre fils dans notre maison, je suis bien résolu de ne pas le recevoir, quelle que soit la satisfaction que j'éprouve à le voir venir. C'est une maxime chez nous de ne jamais violenter les choses. L'esprit de Dieu agit, il est vrai, fortement, mais il dispose toujours les choses avec suavité. Comme j'ai l'honneur de parler à un vrai chrétien, j'ose vous prier d'examiner cette affaire en la présence de Dieu; suivez ensuite le sentiment de votre conscience, et j'espère, Monsieur, que vous trouverez toujours en moi, dans cette circonstance, la modé-

ration qui doit animer les serviteurs de Dieu, dans les choses qui regardent le service de leur doux Maître.

Veillez recevoir, je vous prie, l'expression des sentiments de l'estime et de la considération très distinguée avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre,*  
*supérieur des missionnaires du St-Cœur de Marie.*

*La Neuville, le 15 septembre 1845.*

Veillez présenter mes amitiés très sincères à M. l'abbé votre fils, qui me sera toujours cher, quelque parti qu'il prenne.

\*\*

à M. Clair :

XXIX

(La signature seule est de M. Libermann.)

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Clair,  
chez Madame sa mère,  
rue de l'Annonciade, 20,  
Lyon, Rhône.

J. M. J.

*La Neuville, près Amiens, le 16 septembre 1845.*

MON TRÈS CHER CONFRÈRE,

Je me disposais à répondre à votre lettre du 8 courant, lorsque celle du 12 m'est arrivée. Elle m'a fait le plus grand plaisir. Que la paix de Notre-Seigneur remplisse votre cœur! Ayez courage, mettez votre confiance en



Dieu, et marchez avec amour et humilité dans les voies divines.

Il paraît que M. de Brandt a oublié de vous rapporter ce que je lui ai dit pour vous, mais cela ne fait rien; les choses s'arrangent tout de même selon le bon plaisir de Dieu.

J'ai vu Monseigneur avant son départ. Je lui ai causé de votre affaire et je suis convenu avec lui que vous reviendrez à La Neuville selon son désir. J'ai donc prié M. de Brandt de vous annoncer cette nouvelle et de vous engager à ne pas parler à Monseigneur de départ pour les missions. M. de Brandt était très occupé en ce moment et probablement il n'aurait pas assez fait attention à la chose que je lui disais. N'importe, que le bon Dieu soit béni! Les choses vont tout de même selon son bon plaisir; cela nous suffit, ne désirons en rien que sa divine volonté et nos âmes seront toujours dans la paix.

Pour vous, vous n'avez qu'à être parfaitement tranquille; vous êtes resté en tout cela dans l'ordre de la sainte obéissance. Disposez-vous à revenir à La Neuville aussitôt que vous pourrez. Réglez-vous, pour le temps de votre départ de Lyon et pour les démarches que vous avez à faire à ce sujet auprès de Monseigneur, sur les conseils que vous donnera M. de Brandt. Votre chambre est prête, votre lit sera bientôt fait, et je pense qu'il ne faudra pas de grands préparatifs pour votre souper. Ainsi, vous n'avez qu'à venir, nous sommes en mesure de vous recevoir et nous vous embrasserons avec joie et cordialité.

MM. Thévaux, Bouchet et Thiersé sont partis pour l'Australie. Je les recommande à vos prières. F. Théodore est parti avec eux. Il était très bien disposé et j'espère qu'il persévèrera. Le F. Vincent a quitté La Neuville, et cela, sans tambours ni trompettes. Je ne suis cependant pas inquiet sur son compte : c'est un si pieux jeune homme! Il craignait l'état militaire et il est allé se mettre en sûreté. Un beau matin, il vint me voir (à ce qu'il paraît après avoir reçu ma lettre), habillé comme aux jours de dimanche, le paquet sous le bras, me disant qu'il partait et qu'il venait me faire ses

adieux. Il avait l'air joyeux et paisible. Il me dit : Je vois bien que, plus tard, je serai obligé de partir tout de même, j'aime mieux partir tout de suite. Je n'en ai pas tiré davantage. Je le recommande à vos prières; les autres Frères vont très bien.

Je vous ai fait écrire par la main d'un confrère (lui dictant cependant la lettre), pour aller plus vite et pour ne pas me fatiguer trop par le temps orageux qu'il fait.

Avant de quitter Lyon, offrez toute notre Congrégation à notre bonne Mère de Fourvières, un souvenir spécial de la Mission d'Australie, et un autre de celle de la Guinée.

Je vous laisse entre les mains de Jésus et de Marie et suis tout à vous en la charité du très saint Cœur de notre chère Mère.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

\*\*

à M. Lannurlen :

XVI

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Lannurien,  
(chez M. son Père),  
Morlaix, Finistère.

J. M. J.

*La Neuville, le 17 septembre 1845.*

MON CHER CONFRÈRE,

Vous êtes donc arrivé à bon port. Je ne m'étonne pas que vous ne puissiez pas faire grand chose en voyage. Cela tient à une disposition physique. Au moins, vous pouvez offrir votre état de gêne à Notre-Seigneur Jésus-Christ et le souffrir avec patience pour l'amour de lui.

M. Louis n'est donc pas raisonnable, puisqu'il se mécontente d'une conduite aussi juste que nécessaire de ma part. Cela vient de ce qu'il ne réfléchit pas; il ne sent que la peine que lui fait le refus et non pas mon embarras. Du reste, je m'attendais bien un peu à quelque réponse sèche; je m'y attendais tellement que j'ai chargé deux Messieurs, entre lesquels, M. Féret de Nantes, de calmer et adoucir le bon M. Louis. Ni l'un ni l'autre n'ont voulu croire que M. Louis pourrait se fâcher de cela; je les ai priés de s'occuper cependant de cela et de lui faire mes excuses. Le pauvre M. Dabbadie aurait plutôt lieu de s'en désoler. J'en ai vraiment compassion, et toutes les fois que j'y pense, j'en ai le cœur déchiré, mais il n'y a pas de remède à son mal. Tout le remède que j'y vois, c'est qu'il aille en Italie s'engager dans quelque ordre religieux, où, plus tard, on l'ordonnerait. Je lui dirai d'aller à la Trappe, mais je doute fort qu'il puisse s'y résoudre.

J'espère que, plus tard, Vannes nous fournira encore quelques braves missionnaires. C'est dommage que vous n'ayez pu aller voir le bon P. Bernard; il est très ami de notre Congrégation, et M. Le Berre ne sera pas le dernier qu'il nous aura envoyé. Il ne faut pas dire que c'est le P. Bernard qui nous l'a envoyé.

Pour M. Régnier, le P. Pinault est d'avis qu'il vienne de suite. Il a dû lui écrire dans ce sens; cela a été réglé quand je fus à Paris. Je ne sais d'où il vient que sa mère est à Lorient. M. de Régnier est du diocèse de Metz.

Si M. Woidy (1) est allé à Saint-Sulpice par la crainte de faire de la peine à ses parents, il n'aurait pas été bon missionnaire. Il faut que nous soyons bien soigneux désormais de ne pas admettre ni ceux qui sont douteux pour la piété, ni ceux qui le sont pour la générosité.

Pour vos parents, je ne suis pas surpris qu'on désire avoir votre portion de bien patrimonial, pour le répartir sur les autres enfants; cela arrive dans toutes les familles où il y a un religieux ou une religieuse. Ne vous en con-

(1) Le V. Père hésite sur l'orthographe de ce mot. Ce M. Woidy paraît être M. Vondye; cf. lettre au P. Collin, 27 novembre 1845.

tristez pas trop, remettez-vous entre les mains de Dieu; agissez avec vos parents avec la plus grande douceur, soyez affable et ouvert avec eux, et que cet incident ne soit pas pour vous une cause de refroidissement. Donnez à entendre à votre frère qu'il vous serait impossible de vous défaire de vos droits dans un temps si critique que celui où nous vivons. S'il arrivait une persécution après la mort de votre père, et que nous fussions obligés de nous disperser et de quitter la France, vous resteriez sans ressources. Vous auriez d'autant plus à risquer, que votre frère, le militaire, n'est pas un homme bien sûr. Rassurez-les contre la crainte qu'ils ont, que vous ne serez pas libre dans une Congrégation, de laisser vos biens à vos parents. Vous leur direz que chacun est le maître absolu de son bien pour en disposer selon qu'il jugera convenable, et qu'il est expressément défendu d'influencer qui que ce soit. Vous pourriez peut-être lui faire lire l'article 20 du chapitre qui traite de la pauvreté. J'abandonne cela à votre prudence.

Vous pouvez leur dire que si vous allez en mission, vous viendrez les voir auparavant. Ne parlez pas encore du voyage de Rome, puisque ce sera plus tard qu'il se fera, et il pourrait encore arriver quelque embarras.

Vous pourriez quitter chez vous le 4 ou le 5, vous rendre à Quimper, passer deux ou trois jours dans le séminaire et puis revenir directement. Vous y perdrez votre retraite, mais vous la ferez dans le courant de l'année.

Continuez à payer la moitié des frais pour l'écolier dont vous parlez.

Si vous ne pouvez pas parler breton, bien sûrement vous feriez mieux de lire en breton que de parler seulement en français, au détriment de votre pauvre jardinier. Du reste, j'approuve en cela la marche que vous me proposez de suivre dans ces petites instructions aux domestiques.

Vous vous plaignez de votre tête qui ne veut pas travailler de son fonds. Que voulez-vous? La pauvre tête veut avoir ses vacances, elle aussi. Délassez votre tête et ne tenez pas tant à rattraper le temps perdu par les courses.

On sait bien faire le beurre dans ce pays-ci. Nous n'en faisons pas, parce qu'il y a plus de gain à vendre le lait, qui se paie assez cher ici.

Le beurre se vend très cher en ce moment; c'est vingt sous la livre. Si, chez vous, on trouvait moyen de faire la provision à dix ou douze sous, écrivez-moi sur le champ.

Tenez votre âme en repos, et abandonnez-vous pour tout votre intérieur à Jésus et Marie.

Je présume que vous avez envoyé à M. Teyssier ses effets. MM. Thévaux, Bouchet et Thiersé sont partis pour l'Australie avec le F. Théodore. Priez pour eux.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

\*\*

à la Propagation de la Foi :

IX

MONSIEUR,

Je viens de recevoir une lettre d'un de mes confrères, parti avec Mgr Brady, évêque de Perth.

Monseigneur m'a laissé une autorisation par écrit, comme quoi je peux recevoir de la Propagation de la Foi, sur les allocations pour sa mission, les sommes nécessaires pour subvenir aux besoins des missionnaires de notre Congrégation. Je vous prierai donc de bien vouloir retenir sur le supplément ci-dessus mentionné, les sommes que j'ai déjà remboursées et que Mgr Brady n'a pas eu le temps de me rendre. Ces sommes consistent :

1° En 1.840 fr. 20, dépensés pour frais de voyage et approvisionnements des missionnaires;

2° En 80 francs pour des objets que je dois leur envoyer : total 1.920 fr. 20.

Si vous pouviez nous envoyer cette somme, ce serait un grand service à nous rendre. Après toutes les avances que nous avons été obligés de faire, pour la Guinée, et qui nous restent à faire bientôt encore, la privation de ces 1.920 fr. 20 nous serait bien gênante dans un moment où il faut faire les provisions pour l'hiver.

Vers la fin du mois d'octobre, nous aurons un nouveau départ pour la Guinée. J'aurai l'honneur de vous faire connaître les noms des missionnaires partis, soit pour la Guinée, soit pour l'Australie.

Je donnerai le même avis au Conseil central de Lyon, avec quelques détails donnés par mes confrères de la Guinée.

Veillez agréer l'expression des sentiments très respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre,*  
*supérieur des missionnaires du St-Cœur de Marie.*

*La Neuville, près Amiens, le 23 septembre 1845.*

*Copie de l'autorisation donnée par Mgr de Perth.*

Je soussigné, évêque de Perth, autorise M. Libermann, Supérieur de la Congrégation du Saint-Cœur de Marie, à recevoir de la Propagation de la Foi, toutes les sommes nécessaires pour subvenir aux besoins des Missionnaires qu'il a la charité de nous envoyer pour la civilisation et conversion des pauvres enfants de la Nouvelle-Hollande.

*Londres, septembre, le 16, 1845.*

† JEAN, *évêque de Perth.*

La partie qui précède n'est pas de l'écriture du V. Père, sauf la signature; la partie qui suit est toute entière de sa main.

*P. S.* — Dans la lettre que j'ai reçue de Gorée, mes confrères me représentent qu'il serait important d'acheter

un local pour les enfants des différentes côtes. Cette acquisition, en effet, est très urgente. Si nous n'avons pas un local, à nous appartenant, nous sommes en danger de ne pas pouvoir continuer plus tard, l'œuvre à Gorée; ce qui cependant serait très fâcheux. Gorée doit être nécessairement le point d'acclimatement, autrement, nous aurons tous les ans des malheurs. Cet achat est donc urgent et même pressé. Et voici la raison : Gorée n'a pas une lieue de tour; la moitié de l'île est occupée par le fort; il paraît certain que le Gouvernement établira Gorée comme le point de départ et de ralliement des vingt-six navires de la station; Saint-Louis du Sénégal va être presque abandonné. De plus, une autre raison, qui fera que tout le commerce du Sénégal abandonnera Saint-Louis pour se porter vers Gorée, c'est que la barre de Saint-Louis remonte de jour en jour et devient de jour en jour plus difficile. De tout cela, il résultera que la population de Gorée va doubler et tripler, et comme le sol est très restreint et déjà couvert de maisons, il arrivera de toute nécessité que le logement manquera, que le loyer sera exorbitant. Si nous attendons encore seulement trois mois, avant de faire des démarches pour cette acquisition, nous serions peut-être obligés de dépenser le double. Je serais donc décidé à acheter un terrain pour y faire bâtir, ou une maison toute faite, s'il y avait lieu d'espérer que l'Association vint à mon secours. Avec 50.000 francs, je ferais l'acquisition. Je ferai tous les sacrifices que je pourrai, pour cela. Mais je n'ai que 20.000 francs dont je pourrais disposer. Un peu plus tard, je pourrais encore mettre de côté 5 à 6.000 francs, peut-être 10.000 francs; mais cette somme servirait à meubler la maison et à quelques dépenses de surplus, auxquelles on ne s'attend pas.

Je vous prierais donc de me dire si vous pensez que la Propagation m'accordera 20 ou 30.000 francs à cet effet. S'il était nécessaire, je m'engagerais à rembourser plus tard cette somme, dans le cas que nous ne puissions pas continuer l'œuvre de l'éducation des enfants. Car, je ne verrais d'autres difficultés que celle de la défiance où l'on est naturellement pour une œuvre qui ne fait

que commencer. On voudrait la voir marcher déjà, et produire des fruits, avant de faire de fortes avances; mais, vous voyez bien, Monsieur, que sans ces fortes avances, il nous est difficile d'entreprendre les choses d'une manière solide; nous aurions à risquer de nous voir obligés de lâcher prise au moment où l'œuvre serait en bon train.

Je ne vous demande que votre avis et le degré de certitude que vous aurez, si je puis obtenir ma demande.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très dévoué serviteur.

F. LIBERMANN.

Si j'étais fondé à croire avec une certaine assurance, qu'aux allocations prochaines j'obtiendrais ma demande, je ferais acheter tout de suite. Veuillez me faire une réponse prochaine.

L'original porte cette note de la Propagation de la Foi : Répondu, le 25 septembre, qu'il est peu probable que les Conseils puissent accueillir les deux demandes.

Ecrit de nouveau le 27 octobre, sur l'avis du Conseil, relativement à Gorée.

\*

\*\*

à M. Briot :

### III

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Briot,  
Missionnaire du Saint-Cœur de Marie.  
à Gorée, Côte de la Sénégambie.

J. M. J.

MES CHERS CONFRÈRES,

De grands troubles se sont élevés ici et au Sénégal à votre sujet. J'en suis bien affligé. Faites tout ce qui dépend de vous pour calmer les esprits.



Vous voyez combien il faut être prudent et réservé pour faire le bien. Tout le monde ne voit pas vos bonnes intentions; on est au contraire très porté à mal juger toutes vos démarches, parce qu'on est naturellement porté à la défiance. Il est donc en général urgent d'être très réservé, très modéré dans les commencements d'un établissement. Une fois connus et liés avec les prêtres du pays, vous n'aurez plus tant à risquer, parce qu'on saura quelles sont vos intentions, quelle est votre manière d'agir. Avant d'être connus, vous risquez de voir mal interpréter toute votre conduite.

Je vais, de mon côté, faire tout ce que je pourrai pour calmer les esprits; je vais prochainement écrire aux trois prêtres indigènes, à l'amitié desquels je tiens du fond de mes entrailles. Peut-être, parviendrai-je à leur faire comprendre la vérité. Dites, en attendant, au bon M. Moussa, que sa lettre m'a touché jusqu'au fond de l'âme. Que je suis heureux de le voir dans de si bonnes dispositions à notre égard. Dites-lui bien qu'il peut toujours compter sur ma reconnaissance, et sur mon amitié la plus affectueuse. Je suis trop accablé d'ouvrage pour lui répondre en ce moment. Dès que je serai débarrassé du plus pressant, je lui écrirai; ce sera dans huit à dix jours, je pense.

Je vais tâcher d'écrire aussi à M. Leguay. Je sais bien que ma lettre ne produira rien; mais j'aurai rempli un devoir de charité, en cherchant à me réconcilier avec un homme pieux, qui croit avoir à se plaindre de ma conduite.

De votre côté, voici ce que vous avez à faire :

1° Vous n'exercerez aucun ministère, ni à Gorée, ni au Sénégal, jusqu'à ce que le calme soit parfaitement rétabli. Gorée et le Sénégal sont entièrement accessoires dans notre mission des côtes d'Afrique. Quand une fois la paix sera rétablie, il ne faut pas encore vous livrer à votre désir d'exercer dans ces deux pays; allez très doucement, ne courez pas après les âmes, vous n'y êtes pas obligés, vous n'êtes pas leurs pasteurs, attendez qu'on vienne, faites-vous inviter, prier même, par les curés, avant d'entreprendre quoi que ce soit. Portez plutôt

vos efforts sur les côtes voisines de la Sénégambie et les autres îles qui y appartiennent.

Si vous prenez cette marche, vous verrez que, plus tard, on vous recherchera pour faire le bien au Sénégal et à Gorée. Si vous vous pressez trop, vous aurez de grandes difficultés.

Ainsi, tenez à ce que je vous dis, et n'exercez pas à Gorée et au Sénégal jusqu'à nouvel ordre.

2° Tâchez de chercher aux environs de Gorée une terre propre à y former notre établissement. Vous pouvez dépenser jusqu'à 30.000 francs pour la terre et la maison que vous y bâtirez. Mais prenez garde, et choisissez un endroit salubre. Si la chose ne presse pas trop, n'achetez que lorsque M. Tisserant et ses confrères seront arrivés, afin de tenir conseil et de ne pas agir à la légère. Mais, encore une fois, un pays salubre, un pays d'acclimatement.

Souvenez-vous que ce sera un bon lieu d'acclimatement pour les confrères qui doivent venir sur ces côtes. Faites mettre la terre et la maison sous votre nom, joint avec celui de MM. Arragon, Tisserant, Lossadat. Il serait peut-être prudent que vous y joigniez le mien et celui de M. Schwindenhammer, avec les conditions que les derniers survivants seront maîtres de la propriété, et enfin celui qui restera le dernier de tous. Vous pourriez commencer par faire un acte sous seing privé, sur votre tête à vous, et ceux qui seront avec vous, avec la condition verbale que, plus tard, on renouvellera l'acte devant notaire; et je vous enverrai alors un modèle. Si vous achetez chez les sauvages, vous ne pourriez faire l'acquisition qu'en votre nom. Nous réglerons ensuite le moyen d'assurer la propriété. Achetez comptant, et ne payez pas les gros intérêts de ces pays. Vous prendrez chez les Sœurs de Saint-Joseph tout ce que vous trouverez; cela suffira pour l'achat de la terre et pour commencer le bâtiment. Vous me préviendrez aussitôt, afin que je fasse rentrer les sommes, et que je sois en mesure de répondre à votre appel.

3° Enfin tâchez de gagner la bonne intelligence avec les autorités civiles et de détruire la mauvaise impres-

sion qu'a pu faire sur leur esprit tout ce que M. Boilat a pu dire. Il paraît que c'est lui qui est le plus mécontent.

Si vous pouvez former notre établissement sur une côte voisine, je crois que ces troubles s'apaiseront peu à peu.

Du courage et de la prudence : vous voyez qu'il en faut. Prions Dieu qu'Il ne permette pas que cette agitation dure. La paix est si désirable et si importante pour le ministère apostolique. Rien au monde ne me cause plus de chagrin que ces dissensions. Mais, puisque Dieu permet qu'elles aient lieu, soyons courageux à supporter le poids de cette peine et conservons un esprit pacificateur, selon qu'il est marqué si fréquemment dans nos règles.

Adieu. Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*La Neuville, le 9 octobre 1845.*

P. S. — Je n'ai pas encore eu le temps de lire vos dernières lettres, qui sont venues en même temps que celle du bon M. Moussa. J'ai encore moins de temps pour répondre au autres points marqués dans toutes vos précédentes.

M. Tisserant, MM. Lossodat et Warlop vont bientôt vous rejoindre. M. Tisserant sera Préfet de la Guinée.

\*\*

au Cardinal Fransoni :

XXVII

(Copie.)

*La Neuville, le 11 octobre 1845.*

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur d'annoncer à Votre Eminence le départ de trois missionnaires et de deux Frères qui ont accom-

pagné, le 16 septembre dernier, Mgr Brady en Australie. Le pieux évêque doit confier à nos missionnaires, un des deux vicariats joints à son évêché. Ils y emploieront, sous son autorité, les travaux de leur ministère.

Trois autres ecclésiastiques et deux Frères vont s'embarquer d'ici à la fin de ce mois pour la Guinée. Quoique l'un des trois ecclésiastiques ne soit pas encore dans les Ordres sacrés, j'ai cru cependant devoir l'envoyer dès ce moment, à cause des talents et des connaissances très variées qu'il possède, connaissances très adaptées aux besoins des peuples sauvages, qui le rendront très utile pour nous rendre forts contre les ministres protestants établis au Gabon.

Les noms des missionnaires de l'Australie sont :

- MM. Thévaux (François), prêtre du diocèse de Clermont-Ferrand,
- Bouchet (Maurice), prêtre du diocèse d'Annecy (Savoie),
- Thiersé (Joseph), prêtre du diocèse de Strasbourg,
- Théodore, Frère, du diocèse de Bordeaux,
- Vincent, Frère, du même diocèse.

Les noms des missionnaires qui vont partir pour la Guinée sont :

- MM. Tisserant (Eugène), prêtre du diocèse de Paris,
- Lossedat (Joseph-Marie), prêtre du diocèse de Clermont-Ferrand,
- Warlop (Henri-Théodore), clerc minoré du diocèse de Bruges (Belgique),
- Layat (Etienne), Frère, du diocèse d'Annecy (Savoie) (1),
- Hugues (Siméon), Frère, du diocèse de Bordeaux.

D'après les renseignements les plus positifs que j'ai reçus, le Gabon est un pays salubre et donne de bonnes

(1) A sa place, fut substitué le Frère Théophile, du diocèse de Nantes.

espérances. Je vais donc tâcher d'entreprendre sérieusement cette mission, et diriger de ce côté nos principaux efforts. Je pense cependant qu'il serait utile et même urgent que nous persévérions dans notre dessein de former un établissement à Gorée, qui sera destiné à recevoir les jeunes Noirs de la Sénégambie et de la première partie de la Guinée septentrionale. Cet établissement est encore nécessaire pour faciliter les communications avec l'Europe, et, plus tard, le transport des jeunes gens.

Comme nous allons avoir dans la Guinée six missionnaires ecclésiastiques et cinq Frères, je pense que nous serons en mesure d'entreprendre les deux établissements à la fois.

Comme la Mission présente de grandes difficultés à surmonter, j'ai cru bien faire de donner les lettres de Préfet apostolique que Votre Eminence a daigné m'accorder, à M. Tisserant, qui a plus d'expérience que ses autres confrères. Dès que les affaires d'Haïti le réclameront, il se mettra tout de suite à votre disposition. En attendant, je pense qu'il pourra se rendre très utile à la mission de la Guinée.

J'aurais aussi à rendre compte à Votre Eminence d'une difficulté qui nous est survenue avec M. le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit de Paris et avec les prêtres du Sénégal. J'ai eu déjà l'honneur de vous informer, Monseigneur, du plan que j'ai présenté au Ministre de la Marine, afin d'obtenir son concours pour l'exécution du projet pour le salut des peuples des côtes d'Afrique. Une de ces dispositions que renfermait ce plan était la réunion du Sénégal à la Préfecture apostolique des Deux-Guinées, dont Votre Eminence a daigné nous confier le soin. Le Ministère a montré ce plan à M. le Supérieur du Saint-Esprit, et le Gouverneur du Sénégal, au clergé de Gorée et de Saint-Louis. Il est résulté de cette imprudence, une irritation très grande dans l'esprit de ces Messieurs. Ils imputent mon projet sur le Sénégal à un esprit d'envahissement et de domination.

Je n'ai pas besoin de me justifier sur cet article auprès de Votre Eminence; Elle connaît la pureté et la sincérité de mes intentions. Je suis seulement affligé de la

manière vive et mécontente dont M. le Supérieur du Saint-Esprit m'a supposé ces vues perverses et indignes d'un prêtre. Je vais simplement raconter à Votre Eminence les faits tels qu'ils se sont passés, depuis que ces Messieurs ont eu connaissance de mon projet.

Nos deux missionnaires qui sont partis pour la Sénégambie, passant par Paris, et ayant un grand désir d'exercer leurs fonctions à Gorée pendant le séjour qu'ils devaient y faire, en ont demandé le pouvoir à M. le Supérieur du Saint-Esprit, supposant mes intentions à ce sujet. M. Leguay leur dit qu'il n'avait pas encore de juridiction pour cela; et il paraît que, dans la lettre qu'il adressa à un des prêtres du Sénégal, et dont il les faisait porteurs eux-mêmes, il parla en leur défaveur.

M. Tisserant, avant de quitter Paris, lui demanda les mêmes pouvoirs, par le Conseil de Mgr le Nonce, et M. Leguay lui a fait de graves reproches de ce que nous voulions empiéter sur la juridiction du Saint-Esprit, par idée d'envahissement, et de ce que nous voulions être indépendants des supérieurs ecclésiastiques légitimes; il ajouta qu'il avait donné ordre au Vice-Préfet du Sénégal de refuser tout pouvoir à nos missionnaires, et qu'il adresserait ses plaintes à Votre Eminence et au Gouvernement français. Il dit que toute juridiction dans les Colonies doit venir du Saint-Esprit, et que c'est à lui seul que nous devons nous adresser. Je ne sais si cela est vrai, car Votre Eminence a eu la bonté de nous accorder les lettres de missionnaires apostoliques pour l'île Bourbon, et M. Fourdinier, qui tenait à son autorité et qui ne nous était point favorable, n'a jamais réclamé.

Il serait sans doute plus avantageux pour nous, et utile au Ministère de nos missionnaires dans les Colonies françaises, que nous ne soyons pas obligés d'obtenir de M. Leguay, la permission pour y avoir entrée, d'autant plus que les Messieurs du Saint-Esprit ont toujours mis une grande opposition à ce que nous y soyons employés. Cependant, nous ne voudrions pas chercher l'intérêt de notre Congrégation; tout notre désir et notre grande satisfaction sera toujours d'obéir à tous les réglemens qui émaneront du Saint-Siège; aussi, nous espérons que

Votre Eminence trouvera toujours en nous des enfants obéissants et dociles.

J'aurai encore quelques éclaircissements à demander à Votre Eminence, et quelques propositions à lui faire, au sujet de la Mission de la Guinée. J'espère qu'Elle daignera m'écouter avec bonté. Dans l'état actuel où sont les choses, avec les Messieurs du Séminaire du Saint-Esprit, il m'a paru utile de connaître exactement les limites qui déterminent la juridiction de ces Messieurs et la nôtre. Comme j'ignore si Votre Eminence a suivi les géographes français dans les limites de la juridiction qu'Elle a communiquée aux autorités différentes, je prends la liberté de lui exposer d'abord la division adoptée par les géographes.

Ils nomment Sénégalie tout le pays compris entre le Sahara occidental et la côte de Sierra-Leone. Ils divisent la Guinée en deux, la Guinée septentrionale ou proprement dite, et la Guinée méridionale ou le Congo. La Guinée septentrionale comprend toutes les côtes, depuis celle de Sierra-Leone, jusqu'au Gabon inclusive-ment. Vient ensuite le Congo ou Guinée méridionale. J'oserais donc demander à Votre Eminence : 1° Si la Guinée supérieure et la Guinée inférieure exprimées dans les pouvoirs de Préfet que vous aviez daigné nous confier, est la même chose que ce que les géographes français appellent Guinée proprement dite et Congo;

2° Si la juridiction de toute la Sénégalie appartient au Préfet apostolique du Sénégal. Ce qui me donne de l'incertitude sur ce dernier point, c'est que cette Préfecture apostolique a seulement le titre du Sénégal, qui ne forme qu'une toute petite partie de la Sénégalie. Au reste, Mgr Barron m'a dit formellement que sa juridiction s'étendait sur toute la Sénégalie païenne.

3° Dans le cas où les pouvoirs des Préfets apostoliques s'étendraient à toute la Sénégalie, je prendrai encore la liberté de demander à Votre Eminence, si leur juridiction se borne aux seuls postes occupés par les Français sur les côtes de la Sénégalie, ou si elle s'étend sur certaines parties qui ne sont pas sous la domination française; ce qui me met dans le doute sur ce point,

c'est qu'il y a des missions qui se trouvent dans la dernière catégorie, (comme Joal, dans le royaume de Sine), sur lesquelles Mgr Barron a essayé d'exercer sa juridiction, et les prêtres du Sénégal, quelquefois aussi.

Si Votre Eminence nous manifestait sa volonté que nous recevions juridiction pour les colonies, du Supérieur du Saint-Esprit, je proposerais dans ce cas, à votre sagesse, quelques demandes pour éviter les difficultés qui pourront surgir parfois à l'établissement que nous allons fonder en Sénégambie ou à Gorée et pour en faciliter le succès : 1° qu'au moins nous obtenions immédiatement du Saint-Siège les pouvoirs spirituels pour la Sénégambie païenne; 2° dans la maison de Gorée même, les pouvoirs de confesser et d'administrer les sacrements aux personnes qui la composeront, et aux jeunes gens qui la fréquenteront comme externes; 3° le pouvoir d'avoir une chapelle privée, d'y célébrer le Saint Sacrifice et les offices solennels en présence des enfants, et d'y conserver le Saint Sacrement.

Pour ce qui regarde la mission d'Haïti, M. Tisserant et moi n'avons pas encore trouvé le moyen d'exécuter les ordres que Votre Eminence a daigné nous donner pour la nomination d'un Vice-Préfet. Je vais encore m'entretenir à ce sujet avec M. Tisserant avant son départ. Notre difficulté consiste en ce qu'il ne se trouve aucun prêtre dans la République en qui on puisse avoir assez de confiance pour lui donner ces pouvoirs. Ceux des ecclésiastiques du pays, sur l'intégrité desquels on pourrait compter, sont trop ardents et pas assez prudents; il serait à risquer qu'ils ne fissent plutôt du mal que du bien. Je vais faire mes efforts pour trouver, s'il était possible, dans nos pays, un prêtre assez généreux pour se dévouer au salut de cette mission, et je lui remettrais les pouvoirs de Vice-Préfet, que M. Tisserant me laissera en blanc. Dans tous les cas, je réglerai avec M. Tisserant ce qu'il y aurait à faire, si le prêtre que je cherche ne pouvait pas se trouver et je serais toujours à temps d'envoyer ces pouvoirs à un des prêtres séjournant à Haïti. J'aurai l'honneur d'informer Votre Eminence du parti auquel nous nous serons déterminés pour l'accom-



plissement des intentions qu'Elle a daigné nous manifester.

Enfin, j'aurais encore une faveur à vous demander pour un de nos confrères. M. Louis-Marie Lannurien, diacre, du diocèse de Quimper, n'aura pas l'âge canonique pour le sacerdoce avant le mois de mars 1847. Ce jeune ecclésiastique pourrait nous être d'une grande utilité dans notre noviciat, s'il était prêtre. Je prierais donc Votre Eminence de daigner lui accorder une dispense d'âge, pour l'époque qu'Elle jugera convenable.

Daignez agréer, etc...

F. LIBERMANN, *prêtre,*  
*supérieur des missionnaires du St-Cœur de Marie.*

\*

\*\*

à la **Propagation de la Foi** :

X

(Copie.)

A Monsieur Méquis,  
Secrétaire de la Propagation de la Foi,  
au bureau de l'Association,  
place Bellecour, Lyon.

*La Neuville, le 14 octobre 1845.*

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous annoncer le départ de plusieurs missionnaires et Frères de la Congrégation du Saint-Cœur de Marie, partis ou devant partir avant la fin de ce mois pour les missions des Deux-Guinées et de la Nouvelle-Hollande (Australie).

Sont partis de Bordeaux au mois de juillet dernier, pour la mission des Deux-Guinées, deux missionnaires et un Frère, dont les noms suivent :

MM. Briot de la Mallerie (Ernest Hyacinthe), prêtre  
du diocèse de Vannes;

Arragon (Stanislas, Auguste), prêtre du diocèse de Grenoble;

Mersy (Pierre), Frère, du diocèse de Bordeaux.

Sont partis de Londres avec Mgr Brady, évêque de Perth, le 16 septembre dernier, pour la mission de la Nouvelle-Hollande, trois missionnaires et un Frère, dont les noms suivent (1) :

MM. Tisserant (Nicolas-Eugène), prêtre du diocèse de Paris, chargé de la Préfecture apostolique des Deux-Guinées;

Lossedat (Joseph-Marie), prêtre du diocèse de Clermont-Ferrand;

Warlop (Henri-Théodore), clerc-minoré du diocèse de Bruges (Belgique);

Echapé (Jacques), Frère, du diocèse de Nantes;

Hugues (Siméon), du diocèse de Bordeaux.

Si je ne vous ai pas envoyé plus tôt les noms des premiers missionnaires et Frères partis pour la mission des Deux-Guinées, c'est parce que je croyais que le second départ suivrait de près le premier; mais des raisons majeures sont venues plus tard m'empêcher de l'effectuer, comme je le pensais d'abord. Je vous prie d'insérer dans votre prochain numéro des *Annales*, les noms des missionnaires et Frères que j'ai l'honneur de vous envoyer par la présente.

Sous peu, je vous adresserai quelques extraits de lettres de nos missionnaires des Deux-Guinées, avec des renseignements qui auront quelque intérêt pour les associés de la Propagation.

Agréez, je vous prie, etc...

F. LIBERMANN, prêtre,  
supérieur des missionnaires du St-Cœur de Marie.

La Neuville, près Amiens, le 14 octobre 1845.

(1) La copie que nous avons de cette lettre, au registre des correspondances du V. Père, contient ici une lacune : elle omet les noms des missionnaires de l'Australie et n'annonce pas la liste qu'elle donne des missionnaires de la Guinée. On trouvera la mention des missionnaires de l'Australie dans la lettre du 11 octobre au Préfet de la Propagande.

**P. S.** — Je dois vous donner, Monsieur, une notion générale de la mission de Mgr Brady, et corriger l'inexactitude des journaux qui annoncent le départ de ses missionnaires.

La Mission de Mgr de Perth comprend toute la partie occidentale de la Nouvelle-Hollande, à partir du 134° degré de longitude orientale, environ 600 lieues de littoral, et se compose de l'évêché de Perth, suffragant de Sidney, et de deux vicariats apostoliques. La totalité des Indigènes répandus sur le littoral est évaluée à deux millions au moins. On ne peut pas encore se former une idée exacte de la population de l'intérieur des terres. Les peuples sont bons, d'un naturel doux et docile. Leurs mœurs sont pures : ils sont humains et pacifiques. Ils sont divisés par tribus plus ou moins nombreuses. Ils vivent de la chasse. Leur religion consiste dans le culte des deux principes : du bon et du mauvais esprit. Ils sont très soigneux d'honorer le mauvais esprit, et ils ne font rien pour le bon. Le pays est très salubre. Son climat est d'une chaleur tempérée. Aucun froid en hiver et pas trop de chaleur en été.

Ils n'ont eu, jusqu'à présent, aucun rapport avec les Européens et les ministres protestants n'y sont pas encore. Si les missionnaires catholiques arrivent dans le pays, ils réussiront sans difficulté. Nous tenons ces renseignements de Mgr de Perth lui-même, et presque en propres termes.

Mgr Brady amena avec lui, outre les missionnaires sus-mentionnés, trois Bénédictins, dont deux Espagnols, réfugiés en Italie, et un Français, un prêtre du Tyrol, qu'il a amené de la Propagande; trois prêtres irlandais, avec un certain nombre d'étudiants de la même nation; six Religieuses de la Merci; un jeune Italien et un jeune Français qui l'accompagnent comme Frères.

Les prêtres irlandais sont destinés par Monseigneur, aux comptoirs anglais, pour avoir soin des catholiques de leur pays.

Les Missionnaires du Saint-Cœur de Marie auront pour partage un des deux vicariats, où ils travailleront

parmi les indigènes, sous les ordres du vénérable prélat. Nous ne savons quelle destination Monseigneur donnera aux Bénédictins.

\*

\*\*

au **Ministre de la Marine** :

XVIII

(Copie.)

*La Neuville, le 10 octobre 1845.*

MONSIEUR LE MINISTRE,

Votre Excellence a daigné m'accorder le passage sur un bâtiment de l'Etat pour les missionnaires que je devais envoyer sur les côtes d'Afrique, je prends donc la liberté de lui adresser, dans la feuille ci-jointe, les noms et prénoms de ceux qui sont destinés pour ces côtes.

Nous comptons tourner nos principaux efforts vers le Gabon. Comme les intentions favorables de Votre Excellence pour l'encouragement de l'entreprise, me sont bien connues, j'ose la prier de vouloir bien faire donner à nos missionnaires, les outils les plus indispensables de charpenterie, de maçonnerie, des instruments aratoires, et, s'il était possible, une certaine quantité de graines et de plants européens et tropicaux.

Nous persévérons cependant dans le dessein de former un établissement sur les côtes de la Sénégambie; mais de grands embarras nous sont déjà suscités, par suite des troubles qui ont résulté de la lecture qu'on a donnée de mon projet de civilisation des côtes d'Afrique à M. le Supérieur du Saint-Esprit et aux jeunes prêtres du Sénégal.

Si je m'étais attendu à ce que le projet serait mis sous les yeux de ces Messieurs, j'aurais donné plus de détails sur la marche que je me proposais de suivre dans la direction de l'administration ecclésiastique du Sénégal.

J'aurais évité par là les fausses interprétations qu'on fait tout naturellement de mes intentions, et par suite les difficultés que les brouilleries qui en résultent vont nous susciter dans l'exécution de notre plan. Ce que je crains le plus, c'est que les autorités civiles des côtes ne se laissent influencer par tous les faux bruits qui nécessairement vont circuler sur notre compte. Il serait cependant indispensable, pour le plein succès de l'œuvre, qu'il règne une union parfaite entre les missionnaires et les employés du Gouvernement. J'ose donc espérer que Votre Excellence voudra bien joindre sa recommandation aux efforts continuels que nous faisons, pour entretenir et conserver cette bonne harmonie.

M. le Supérieur du Saint-Esprit a manifesté fortement son mécontentement, et m'a fait dire qu'il ferait ses plaintes.

Je suis bien résolu à faire tout ce qui dépendra de moi pour conserver les liens de charité avec M. Leguay; mais je ne crois pas devoir entreprendre ma justification; je crois avec sincérité que ma conscience est entièrement innocente des imputations fausses et des interprétations injurieuses qui se font de mes intentions et de mes sentiments.

Il est un fait cependant sur lequel il est de mon devoir de donner des éclaircissements à Votre Excellence.

M. le Supérieur du Saint-Esprit me reproche que je veux que nos missionnaires exercent leur ministère avec indépendance des autorités ecclésiastiques. Ce grief est très grave et m'explique l'irritation des esprits; mais je ne sais sur quoi on se fonde pour y croire. MM. Briot et Arragon, avant de se rendre à Gorée, ont demandé à M. le Supérieur du Saint-Esprit d'exercer au Sénégal.

M. Leguay leur dit qu'il n'avait pas alors la juridiction pour leur donner ces pouvoirs. Arrivés au Sénégal, ils se sont adressés à M. Boilat, vice-Préfet. Si on se fonde [pour penser ainsi] sur ce que mes confrères reçoivent ordinairement des pouvoirs de missionnaires apostoliques [je répondrai que] c'est toujours avec la clause expresse qu'ils exerceront avec toute soumission aux supérieurs légitimes.

Comme je désire qu'on connaisse à fond nos vues sur ce point, je citerai une des règles constitutives de notre association, qui dit formellement et en propres termes : que jamais les missionnaires ne doivent exercer leurs fonctions dans une paroisse qu'avec le consentement du curé. Ils doivent d'abord recevoir les ordres du chef spirituel du pays et s'entendre ensuite avec le curé, envers lequel ils doivent redoubler de respect pendant ce temps, comme envers leur supérieur dans l'ordre hiérarchique.

Les missionnaires de notre Société qui sont à Bourbon, ont donné des preuves que telle est notre règle invariable.

Daignez agréer, Monsieur le Ministre, etc...

F. LIBERMANN, *prêtre,*  
*supérieur des missionnaires du St-Cœur de Marie.*

\*

\*\*

à MM. **Bollat, Fridoll et Moussa :**

(Copie.)

*La Neuville, le 16 octobre 1845.*

MESSIEURS,

Je suis sensiblement affligé de la peine et peut-être même du scandale que vous a causés la proposition que j'ai faite au Ministre pour l'union de la Préfecture du Sénégal et celle de la Guinée. Je m'empresse donc de vous donner les explications suffisantes pour vous faire connaître les principes de ma démarche. Je sens un désir sincère de posséder votre amitié; l'accomplissement de l'œuvre qui nous occupe et à laquelle vous vous intéressez autant que moi, demande qu'il règne une union parfaite entre vous et nos missionnaires. Je ferai donc ce qui dépendra de moi pour entretenir et augmenter entre nous ces saintes relations de la charité.

Je pense bien que vous n'accusez pas mes intentions;

une rectitude naturelle et une certaine générosité d'âme vous font repousser une proposition qui paraît inconvenante de prime-abord; mais je vous prie de considérer la position de notre mission de la Guinée, les difficultés presque insurmontables qui s'opposent à son succès, et, j'en suis convaincu, vous serez portés à excuser ma conduite plutôt qu'à la condamner. Nous avons une mission vaste et très importante à entreprendre, mission presque inabordable pour nous, pauvres européens. Un vénérable Prélat vient d'y échouer avec dix fervents missionnaires, outre les Frères; nous venons d'y éprouver la déchirante scène de la mort de cinq de nos plus zélés coopérateurs. Représentez-vous l'agonie à laquelle mon cœur devait être réduit! Cependant, ces pertes si douloureuses, loin de me décourager, m'animent d'une ardeur plus grande que jamais de venir au secours d'un vaste pays délaissé; c'est un besoin, une nécessité pour moi de poursuivre cette difficile œuvre; mon âme, sous l'oppression la plus violente, entre l'accablement que lui causent des plaies encore saignantes et les désirs les plus ardents de poursuivre l'entreprise commencée, et les angoisses que me cause l'incertitude du résultat d'un nouveau plan de campagne, ne pouvait et ne devait se restreindre dans les bornes des vues ordinaires, ni s'arrêter aux règles communes de certaines convenances. Mettez-vous à ma place, et voyez si vous n'auriez pas agi comme moi!

Considérez en outre d'un côté les protestants avec leur terrible activité et les ressources considérables dont ils disposent; voyez les efforts prodigieux qu'ils font sans cesse pour envahir toutes les côtes. Considérez-moi d'un autre côté, avec tout mon désir de sauver des millions d'âmes qui vont se perdre à jamais, sans secours et sans ressources. Je n'ai qu'une poignée d'hommes avec des moyens presque nuls; je n'ai pas même un coin de terre assuré qui puisse servir de point de départ à nos missionnaires; je me vois cependant dans la nécessité de disputer le terrain à ces formidables antagonistes; je dois leur arracher les âmes qu'ils veulent perdre. Est-il, après cela, étonnant que j'aie cherché un poste

assuré pour point de départ et de ralliement? Examinez la chose, je vous en prie, avec votre esprit droit, votre cœur de prêtre, avec votre zèle de missionnaire, et je suis persuadé que vous me pardonneriez volontiers, que vous me louerez, que vous m'approuverez d'avoir marché par dessus les règles ordinaires. Je vous dis en vérité que, à la vue des difficultés immenses que nous rencontrons et du peu de ressources que nous possédons, je ne comprends pas comment je ne suis pas entraîné dans un découragement complet. Je ne saurais attribuer tout cela qu'à une grâce toute particulière de Jésus-Christ, qui veut le salut de ces peuples envers et contre tout. Cette pensée m'anime, me fortifie et me donne une espérance ferme que le succès couronnera nos peines et nos travaux. Je suis intimement convaincu qu'aucune société dans l'Eglise ne voudra entreprendre cette mission dans les conditions avec lesquelles nous l'entreprenons. Quelle société voudrait s'engager dans une mission aussi périlleuse, sans poste assuré, sans chez soi, solidement assis, où l'on puisse s'acclimater avant de s'exposer au danger, d'où l'on puisse diriger sûrement la Mission et faciliter les relations avec l'Europe? Voilà, cependant, notre position, n'étant pas chargés de l'administration spirituelle du Sénégal. Faut-il s'étonner, après cela, que nous ayons fait des démarches pour l'obtenir? On nous permettra, il est vrai, de nous établir à Gorée; mais n'y vivant que comme étrangers et tolérés seulement, à combien d'embarras, d'entraves, de tracasseries, ne serions-nous pas exposés? Vous pouvez en juger par ce qui vous est arrivé à vous-mêmes : combien de chagrins ne vous a pas causés votre Préfet apostolique? Vous étiez cependant ses coopérateurs, vous vivez dans votre propre pays, au milieu de vos familles; vous êtes entourés de nombreux amis. Que n'auraient pas à risquer des étrangers que l'on tolère seulement, parce qu'ils ne peuvent faire autrement? De plus, l'œuvre que nous voulions entreprendre à Gorée exige une propriété sans laquelle il est difficile qu'elle marche; et comment oserions-nous faire la dépense pour en acheter une? Peut-être, dans un an, nous dira-t-on : retirez-vous!



Mais si vous considérez à fond l'objet de ma demande, vous vous convaincrez facilement que ce n'est pas l'ambition qui m'y a poussé et que c'est la nécessité qui m'y a obligé. Le Sénégal est un pays malsain pour les Européens, ses limites très bornées, et le bien y est difficile à faire. Il n'y a donc là rien de si attrayant qui puisse exciter la cupidité. Je sais, de science certaine, que cette Préfecture a toujours été un embarras pour M. Fourdinier et pour le Ministère même, tellement que j'étais dans la persuasion que ma demande ne souffrirait aucune difficulté, pas même de la part des Messieurs du Saint-Esprit. Sans les besoins de la Guinée, je n'aurais jamais consenti à l'accepter. J'ai refusé deux fois la Préfecture de Cayenne que M. Fourdinier m'avait offerte et comment ambitionnerais-je Saint-Louis, qui est beaucoup moins salubre ?

Je crois que ces explications suffiront pour vous convaincre que ma démarche est selon toutes les règles de la prudence et de la vérité. Il me reste à vous dire un mot d'explication sur une partie de mon rapport qui vous touche personnellement et qui devait vous faire de la peine, parce que vous deviez naturellement me supposer des sentiments qui, je vous assure, ont été toujours bien loin de ma pensée. Ici, il faut que vous croyiez à la vérité et à la sincérité de mes paroles. C'est en la présence de Dieu que je vous parle; il sait ce qui s'est passé et ce qui se passe encore dans mon cœur à votre sujet. Vous ne supposerez pas qu'en parlant ainsi je ne parle selon la plus stricte vérité. Je vous dirai donc que jamais je n'ai eu l'intention de vous causer le moindre chagrin, le moindre désagrément. Jamais je n'ai eu dessein, jamais je n'aurais consenti à vous obliger à quitter le Sénégal, ni par force, ni par voie de persuasion qui eût pu tant soit peu vous chagriner. L'affection la plus sincère et le désir le plus vif de vivre avec vous dans l'union la plus intime auraient toujours mis une opposition insurmontable à une pareille conduite de ma part. Que cette amitié, si vive et si sincère, ne vous étonne pas; il est vrai que je n'ai pas l'honneur de vous connaître, ni d'être connu de vous; mais je sais que vous êtes les

prémices d'un peuple, au salut duquel je suis uniquement dévoué, et que j'aime du plus intime de mon âme. Je connais votre ferveur, votre zèle pour le salut de ces pauvres peuples; cette connaissance doit naturellement me remplir de joie et de consolation et m'attacher sincèrement à vos personnes. Comment aurais-je pu donc être assez en contradiction avec moi-même pour avoir voulu, d'un côté me lier de plus en plus avec vous, et d'un autre côté chercher à vous chagriner, à vous éloigner du Sénégal malgré vous, et cela pour un intérêt de quelques milliers de francs? Pour l'amour de Dieu, mes chers confrères, ne me supposez pas de tels sentiments. Si vous n'osez pas ajouter foi à ce que je dis, suspendez au moins votre jugement; et, avant de prononcer, apprenez au moins à connaître mes véritables sentiments à votre égard. Je trouve très naturel que vous ayez conçu des inquiétudes sur mon compte, parce que nous n'avons jamais eu de rapports ensemble, mais je pense qu'elles disparaîtront complètement dès que nous nous serons connus.

Je viens maintenant au fait et je vous explique, selon la toute pure vérité, le fond de la pensée qui me préoccupait dans les quelques lignes de mon rapport qui ont pu vous faire de la peine. J'ai été bien instruit par Mgr Barron et d'autre part encore des excellentes dispositions dont vous étiez animés à notre égard, du désir et de la joie que vous éprouviez de nous voir arriver au secours des peuples qui nous sont chers. D'ailleurs, je connaissais tout votre zèle pour le salut de ces pauvres âmes; je voyais de plus les désirs, vivement sentis, que nos missionnaires destinés pour ces côtes éprouvaient de vous voir, de s'unir intimement avec vous et de travailler de concert dans le ministère difficile qu'ils doivent entreprendre. Ne devais-je pas être dans l'assurance que vous vous empresseriez de joindre vos travaux et vos sueurs aux nôtres pour l'accomplissement d'une grande œuvre que je savais vous être aussi chère qu'à nous? Je suis encore convaincu maintenant que si nous avions été chargés de la Préfecture du Sénégal, l'amitié et l'union de la plus parfaite charité régnant entre vous et les mis-

sionnaires, vous auriez joint les efforts de votre zèle à celui de vos confrères et vous vous seriez dévoués plus que jamais au salut de vos chers frères si malheureux et si délaissés. Etant dans cette conviction intime, et voyant d'ailleurs avec une profonde douleur certaines parties des côtes fermées pour nous Européens par l'insalubrité du climat, c'était pour moi un bonheur de penser que vous vous y porteriez avec ferveur pour défendre ces pauvres âmes contre le protestantisme, qui devait nécessairement chercher à s'en emparer. J'étais, il est vrai, dans une erreur à votre sujet : j'ignorais que vous étiez dans votre pays natal et que vous viviez au sein de vos familles; mais cette ignorance devait naturellement me faire présumer en faveur de mes désirs pour le salut de ces pays abandonnés. Je vous déclare cependant, encore une fois, que jamais je n'aurais permis qu'on vous eût molestés en aucune manière pour vous engager à y aller. Mon rapport au Ministère, il est vrai, n'indique pas cette marche; mais vous devez concevoir facilement que je ne devais pas entrer dans tous ces détails avec Son Excellence.

Vous devez assez voir, par l'étendue de cette apologie et les détails dans lesquels je suis entré, quelle est la sincérité de mes sentiments. J'espère donc que l'union de la charité sera parfaitement rétablie entre nous et que toutes les pensées qui y sont opposées seront bannies de votre esprit. La gloire de Dieu et le salut des âmes ne sauraient qu'en tirer un profit considérable. Je vous dirai donc avec confiance que je suis et je serai toujours avec une affection cordiale, en la charité de Jésus-Christ et de sa très sainte Mère,

Votre très humble et tout dévoué serviteur et ami.

F. LIBERMANN, *prêtre*  
*supérieur des missionnaires du St-Cœur de Marie.*

*La Neuville, le 16 octobre 1845.*

à Mgr **Fornari** :

XXVIII

A Son Excellence Monseigneur l'Archevêque de Nicée,  
Nonce Apostolique, à Paris.

*La Neuville, le 18 octobre 1845.*

MONSEIGNEUR,

L'abbé Tisserant a déjà eu l'honneur d'informer Votre Excellence de la pénible affaire qui nous est arrivée, avec M. le Supérieur du Saint-Esprit. Je n'ai donc pas cru nécessaire de vous entretenir de nouveau de cet objet. Je dois cependant rendre compte à Votre Excellence des démarches que j'ai faites par rapport à ce différend.

J'ai cru nécessaire d'écrire à la Sacrée Congrégation de la Propagande : dans cette lettre, je ne parle pas des accusations fâcheuses portées contre nous par M. Leguay; je ne voulais pas me poser moi-même comme son accusateur; je me suis contenté de parler de la prétention de M. le Supérieur du Saint-Esprit d'avoir seul le pouvoir de donner la juridiction dans les colonies. J'ai opposé les difficultés qu'il y aurait pour nous, de ne recevoir la juridiction que de M. Leguay. La principale et la plus grande de ces difficultés est que les colonies nous seraient fermées pour toujours. Je suis persuadé que les efforts de M. Leguay, pour être chargé lui seul de ces pouvoirs, n'ont d'autre motif que celui de nous exclure. J'ai ajouté que nous serons cependant contents et pleinement satisfaits de tout ce que la Sacrée Congrégation décidera.

J'ai pensé ne devoir pas insister beaucoup pour défendre notre cause, parce que je croyais que la prétention des Messieurs du Saint-Esprit s'attaquait plutôt au Saint-Siège qu'à nous.

Je sais que depuis longtemps le Ministère cherche à empiéter sur la juridiction ecclésiastique des Colonies. Déjà sous M. Fourdinier, on a donné une ordonnance au Gouverneur de renvoyer tous les prêtres qui n'auront pas les pouvoirs du Supérieur du Saint-Esprit. Le Gouverne-

ment étant maître du Supérieur du Saint-Esprit, doit naturellement chercher à lui mettre tout pouvoir en main pour dominer plus facilement dans les affaires ecclésiastiques dans les colonies. De plus, il paraît bien certain que M. Leguay réclame pour le Saint-Esprit un pouvoir que le Saint-Siège ne lui a jamais donné, dans le degré absolu dans lequel il prétend l'avoir. La preuve en est que la Sacrée Congrégation a donné à nos missionnaires les pouvoirs apostoliques pour Bourbon, sans en prévenir le Supérieur du Saint-Esprit et sans aucune participation de sa part. Ce qui plus est, le Cardinal-Préfet m'a envoyé ces pouvoirs, sans que je les lui eusse demandés. Il paraîtrait, d'après cela, que Son Eminence tenait à faire voir qu'Elle ne voulait pas que le Supérieur du Saint-Esprit ait seul le pouvoir de donner la juridiction.

Outre cette première démarche, j'ai encore écrit au Ministère de la Marine; je n'ai pas cru devoir entrer dans aucune justification des griefs que M. Leguay m'oppose tout gratuitement. Je me suis arrêté sur un seul des reproches que M. Leguay me fait et qui aurait pu produire mauvais effet. M. Leguay nous représente comme des brouillons, qui veulent exercer le saint ministère dans les Colonies avec une indépendance entière des autorités ecclésiastiques. J'ai prouvé au Ministre que cela n'était pas vrai, et je lui ai cité un article de nos règles qui dit formellement que nos missionnaires ne doivent exercer le saint ministère qu'après avoir reçu les ordres des Supérieurs ecclésiastiques locaux, et même le consentement du curé de la paroisse dans laquelle ils travaillent.

Comme les jeunes prêtres Noirs du Sénégal sont dans une grande agitation par suite des lettres de M. Leguay, et que même ils ont déjà répandu le trouble et l'opposition parmi les habitants, au sujet de nos missionnaires, j'ai cru devoir faire tous mes efforts pour calmer leurs esprits et regagner leur amitié.

J'y ai attaché d'autant plus d'importance que ces jeunes gens nous pourraient être de la plus grande utilité pour l'accomplissement de l'Œuvre, et qu'ils pourraient

y nuire beaucoup, s'ils y étaient opposés. Il est bien affligeant que M. Leguay leur ai écrit des lettres si pleines d'irritation contre nos missionnaires. Je prends la liberté d'envoyer à Votre Excellence, une copie des lettres que je leur ai adressées à ce sujet, pensant qu'il pourrait être utile et convenable qu'Elle soit instruite de toutes les démarches que j'ai faites.

Daignez agréer l'hommage du plus profond respect, etc.

F. LIBERMANN, *prêtre,*  
*supérieur des missionnaires du St-Cœur de Marie.*

\*

\*\*

au **Ministre de la Marine :**

XIX

(Copie.)

*La Neuville, 19 octobre 1845.*

MONSIEUR LE MINISTRE,

La lettre dont Votre Excellence m'honore, en date du 17 de ce mois, m'apprend qu'Elle veut bien m'accorder les passages des missionnaires que j'ai pris la liberté de lui demander. Je me tiendrai prêt pour expédier les passagers au premier ordre qui me viendra de votre part.

Votre Excellence daigne aussi me donner communication des renseignements qu'Elle a reçus du Sénégal et me fait connaître ses intentions sur l'exercice des fonctions de nos missionnaires. J'ai la satisfaction de lui annoncer qu'il ne nous coûte aucunement de nous conformer à ses vues.

C'est une résolution générale parmi nous de ne jamais exercer aucun ministère ecclésiastique sans le consentement du clergé constitué sur les lieux, et déjà j'ai donné des instructions spéciales pour qu'aucune fonction ecclésiastique ne soit exercée par les nôtres, ni à Gorée, ni au Sénégal. J'avais déjà pris aussi la résolution de former l'établissement projeté sur une des terres voisines de Go-

rée et non pas à Gorée même; j'en ai fait la recommandation à M. Tisserant, chef de la Mission de la Guinée, ainsi qu'aux deux missionnaires qui se trouvent actuellement au Sénégal. Il est à espérer que les troubles cesseront dès qu'on apprendra cette nouvelle détermination.

Quant à l'école des Frères, à Gorée, notre intention était bien expresse de n'accepter aucun enfant qui pourrait fréquenter leur école, soit à Gorée, soit au Sénégal. Les instructions que j'ai données dans ce sens, à MM. Briot et Arragon, étaient on ne peut plus formelles.

L'établissement que nous prétendions former à Gorée, n'était nullement pour Gorée et le Sénégal, mais il était destiné aux côtes de la Sénégambie et aux parties les plus rapprochées de la Guinée septentrionale.

Il est naturel que la fermentation des esprits ait porté à des interprétations contraires; il serait possible aussi que le zèle encore trop peu expérimenté des deux missionnaires ci-dessus mentionnés, ait donné lieu à cette nouvelle accusation; je n'ai cependant rien aperçu dans leurs lettres, qui me donne lieu de le croire.

Comme Votre Excellence est sur le point de prendre une décision sur notre plan pour la mission de la Guinée, je crois devoir lui faire part d'une communication reçue de Marseille.

Il y a déjà plusieurs mois, j'ai chargé mon agent dans cette ville, de me chercher une propriété dans le midi de la France qui puisse servir à former un établissement pour les jeunes Noirs de la côte d'Afrique, dans le dessein de leur apprendre les arts mécaniques et les métiers. Il me paraissait qu'en formant cet établissement, en France, nous simplifierions la marche de l'œuvre, et nous serions capables de la surveiller. Une lettre que j'ai reçue hier, m'offre une terre dont la position est fort convenable à ce dessein et propre à la santé des jeunes gens.

Je n'attends que la réponse prochaine que Votre Excellence m'annonce dans sa lettre du 17, pour prendre les dispositions nécessaires à l'acquisition de cette propriété.

Daignez, etc.

F. LIBERMANN.



à M. Mangot :

XVII

J. M. J.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Je commence par vous faire mes excuses d'usage de ce que je ne vous ai pas répondu plus tôt; ce sera là ordinairement le premier couplet de ma chanson. Votre lettre m'arriva au premier jour de notre retraite et depuis ce temps je plie sous le poids de la besogne. Cela suffit. Allons au fait.

Je ne suis pas surpris que votre bonne personne ne se soit pas plu à l'hospice. D'après tout ce que vous m'en avez dit, il paraît que les Sœurs Saint-Vincent ne sont pas son affaire. Les goûts et les attraits de cette personne demandent un Ordre cloîtré; le genre des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, qu'elle trouve trop léger, est nécessaire pour l'état où elles se trouvent. Je crois donc que si elle a de l'attrait pour un Ordre hospitalier, c'est à celui des Dames Saint-Thomas de Villeneuve qu'il faut s'adresser ou à un Ordre semblable. La Congrégation de Saint-Thomas de Villeneuve me paraît très bonne; ces Dames ont une soixantaine de maisons en France et me paraissent ferventes; elles sont pour les malades dans les hôpitaux, cependant elles ont quelques maisons qui s'occupent d'instruction. Il faut prévenir cette personne que, si elle veut entrer dans une communauté, il faut qu'elle se livre à la discrétion de ses supérieures et qu'elle n'ait pas de volonté. Si dans cet Ordre on l'employait à autre chose qu'au soin des malades, elle ne doit pas avoir de réplique. Ainsi, je suppose qu'elle entre à Saint-Thomas de Villeneuve, elle y entrerait avec l'attrait pour le service des malades; mais, en entrant, elle ne doit pas poser la condition qu'on l'emploiera uniquement aux malades; elle ne doit pas même manifester d'avance qu'elle y tient beaucoup; elle peut dire que, dès sa première jeunesse, tous ses goûts se portaient pour les malades, que tous ses désirs sont encore là et que c'est l'attrait



qui l'amène à entrer dans ce couvent; mais il faut qu'elle se remette entièrement entre les mains des supérieures pour être employée à tout ce qu'on voudra; quand elle y sera, elle doit rester dans le même abandon. Elle pourra, dans l'occasion, dire quel est son désir à ce sujet, mais ne pas insister avec trop d'ardeur (à moins que la règle le lui permette expressément). Elle traitera, en son particulier, l'affaire avec Dieu, pour obtenir la grâce d'être employée par ses supérieures à ce pour quoi sa divine Bonté lui donne tant d'attrait. Mais il faut absolument qu'en entrant en religion sa volonté reste dehors par rapport à toutes choses; il faut même absolument qu'elle n'ait pas de désirs tenaces, raides et positifs; elle pourra désirer, soupirer devant Dieu, mais avec douceur, paix et une parfaite soumission. Ainsi, une fois reçue dans un Ordre quelconque, si on l'emploie à l'économie ou à tel autre office semblable, au lieu de la mettre auprès des malades, elle ne doit jamais en être triste mais soumise et paisible; elle doit faire ces fonctions, comme si tous ses attraits la portaient à cette fonction : l'abnégation absolue est de toute nécessité pour une Religieuse.

J'ai mis tout ce qui la regarde sur une feuille entière, afin que vous puissiez, si vous le jugez à propos la laisser entre ses mains. Si vous vous décidez pour Saint-Thomas de Villeneuve, je me chargerai volontiers de faire des démarches, parce que j'ai déjà placé une personne dans cette Communauté; elle y est très bien. Dans ce cas, il faudrait me donner des détails sur sa conduite, son caractère; me dire si elle peut payer une dot et sa pension pendant son noviciat. Si vous aimez mieux écrire vous-même, voici l'adresse : à Mme la Supérieure du couvent de Saint-Thomas de Villeneuve, rue de Sèvres, à Paris.

Pour ce que vous me dites pour Notre-Dame des Victoires, la place n'est pas vacante pour le moment. Si le cas se présentait, je m'en occuperais. Il y a une difficulté : le prêtre qui y est actuellement n'a pas obtenu les pouvoirs d'exercer les saintes fonctions. Je présume qu'on vous l'accordera, même cela me paraît

certain; mais le prêtre qui y est ne fait pas mine de vouloir quitter encore.

Quant à vos craintes, vous ne me dites pas ce qui en est le sujet. Si vous ne voyez pas pourquoi vous craignez, c'est peut-être un soin que la divine Bonté prend pour vous rendre vigilant et fidèle. *Si quis stat, videat ne cadat*. Par la vigilance et la fidélité à sa règle et à ses exercices de piété on se prémunit contre les dangers : tant qu'on craint, on est dans la défiance de soi-même. Mais à cette défiance doit se joindre la confiance en Dieu et en Marie. Du reste, je ne m'étonne pas que vous soyez dans la crainte : comment ne craindriez-vous pas au milieu des gens du monde, puisqu'il y en a de mauvais et de misérables dans la retraite et la solitude. Prions l'un pour l'autre.

Tout à vous, mon cher frère, en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie*

*La Neuville, le 20 octobre 1845.*

\* \* \*

à M. Bouchet (Marie) :

## II

Monsieur,  
Monsieur l'Abbé Bouchet,  
Menthonnex, par Torrens (Savoie).

MON CHER AMI,

J'ai reçu votre lettre du 17 octobre. Je ne vois aucun obstacle à votre réception. Vous pouvez promettre les 300 francs pour dans un an.

Pour votre frère Jules, s'il est décidé d'entrer dans notre Congrégation, il peut venir : nous le recevrons avec satisfaction. Nous déciderons ici pendant sa retraite ce qui regarde sa vocation à l'état sacerdotal; mais il

faut qu'il soit résolu de suivre la décision que nous prendrons à ce sujet, après avoir examiné sa vocation là-dessus.

Je ne vois qu'une difficulté à son sujet : s'il n'était pas tout à fait décidé, et qu'ensuite il venait à s'en repentir, comment s'en retournerait-il chez lui? Je ne voudrais pas m'engager à lui fournir les frais de voyage pour s'en retourner. Si donc il est bien décidé, qu'il vienne tout de suite; s'il était hésitant il pourrait peut-être attendre qu'il ait fini ses études. Je lui fournis volontiers les frais du voyage jusqu'ici; l'édification que nous donne votre cher frère, et celle que nous a donnée votre bon cousin, nous font un devoir de faire tout ce que nous pouvons pour vous et pour lui.

Vous pouvez donc prendre l'argent nécessaire pour cela chez le banquier d'Ancey dont vous m'avez parlé. Faites faire une traite sur M. Tisserant pharmacien, rue Saint-Denis, n° 248, à Paris. Si le banquier n'osait faire cette traite sur votre parole, priez quelque bon chrétien de la ville de vouloir bien vous aider en cela, soit en répondant que la somme sera versée à Paris, soit en faisant lui-même la traite, et le banquier vous donnera l'argent. Montrez cette lettre à la personne et dites-lui hardiment que je répons du paiement de la somme. M. Tisserant est déjà prévenu de recevoir la traite et d'en verser le montant. Je vous aurais envoyé moi-même un billet, mais je ne savais quelle somme vous sera nécessaire.

Ayez du courage, et supportez avec amour la peine que vous causera l'affliction de vos parents. Soyez bien assuré que Dieu les consolera et soulagera. C'est un fait, dont j'ai eu l'expérience jusqu'à ce jour, que le départ des missionnaires a été bien douloureux aux parents dans les commencements; mais au bout de quelque temps, ils éprouvaient une véritable consolation. Il y en avait qui résistaient absolument et qui étaient tout à fait brouillés avec leurs enfants, et ces fervents missionnaires quoique profondément affligés, ont quitté tout de même, et il en a toujours résulté pour les parents une grande consolation au bout de quelque temps.

J'en ai vus même à qui le sacrifice a produit un effet de conversion admirable. Reposez-vous donc sur notre bon Maître et sur sa sainte Mère, et donnez-vous au divin service avec ferveur et courage.

J'ai vu dans votre dernière lettre à votre frère, que vous êtes toujours un peu préoccupé de la crainte pour la santé dans les pays malsains. Quoiqu'il soit plus parfait de vous livrer à Dieu à la vie et à la mort, je crois cependant qu'il serait bon de vous rassurer là-dessus. Jamais je ne vous enverrai dans un pays malsain avec ces craintes. Soyez donc tranquille, nous avons une mission en Australie où il y a deux millions de sauvages très doux et très disposés, outre ceux de l'intérieur des terres qui sont plus nombreux. Ces pays sont très salubres, aussi salubres que l'Europe et ni trop chauds ni froids. Nous avons Bourbon et Maurice qui sont très sains. En Guinée même, nous avons un poste aussi salubre que Paris.

Ainsi, vous devez vous tranquilliser et tranquilliser vos parents là-dessus. Ce sont là toutes les missions que nous avons.

Votre cher frère est parti pour l'Australie au mois dernier. Je présume qu'il vous l'aura écrit.

En attendant de vous voir, je suis en la charité de Jésus et Marie, votre très dévoué serviteur.

F. LIBERMANN;  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*La Neuville, 24 octobre 1845.*

\*  
\* \*  
\*

à M. Bessieux :

IV

Monsieur,  
Monsieur l'Abbé Bessieux,  
Missionnaire Apost. du Saint-Cœur de Marie.  
Gabon, Côtes de la Guinée.

*La Neuville près Amiens, le 28 octobre 1845.*

MON TRÈS CHER CONFRÈRE,

Vos lettres ont été pour nous un sujet de joie et de satisfaction. J'espère que vous avez reçu la mienne et qu'elle vous aura consolé, vous aussi. Bientôt, mon cher Frère, vous allez être en communauté. M. Tisserant que vous connaissez déjà, un confrère prêtre qui sera ou M. Lossodat ou M. Arragon, et un troisième qui est M. Warlop, clerc minoré, de plus encore un Frère pour l'école. J'ai cru devoir envoyer M. Warlop quoique n'étant que minoré, à cause du talent qu'il a pour toutes sortes de choses humaines, utiles et agréables à nos pauvres Noirs.

Je pensais que nous avions besoin d'employer tous les moyens pour être capables de résister aux protestants.

Vous avez appris par ma dernière lettre que Mgr Bar-ron a quitté la Mission et que le Saint-Siège nous l'a donnée. Nous avons nommé un Préfet apostolique qui n'est pas évêque. M. Tisserant est Préfet apostolique et en même temps supérieur de la Mission en général.

J'ai cru en la présence de Dieu devoir vous laisser encore la charge de supérieur particulier de la maison du Gabon. C'est une croix dont la divine Bonté veut que vous soyez chargé; portez-la avec paix et avec soumission à la divine Volonté jusqu'à nouvel ordre. Je donne cependant tout pouvoir à M. Tisserant de juger de cette affaire et de mettre un autre à votre place, s'il juge convenable, et selon Dieu, que vous soyez remplacé.

Mais obéissez avec simplicité, s'il juge **en opposition** avec votre désir.

Vous avez vu dans ma dernière lettre que les vôtres au nombre de huit ne m'étaient pas parvenus. Soyez tranquille; votre conduite n'a nullement été blâmable. Consolerez-vous de tous les malheurs qui sont arrivés. Dieu l'a voulu ainsi; que son nom soit béni! Il a reçu le sacrifice de nos chers frères pour le salut des pauvres peuples de la Guinée. Prions-le qu'il daigne nous employer à la même œuvre. La mort de nos frères attirera, j'espère, une rosée de grâces et de bénédictions sur ces pays. Prions notre bon Sauveur qu'il nous emploie pour travailler cette terre afin de faire produire cette sainte rosée.

Nos confrères vous raconteront combien la bénédiction de Dieu est avec nous ici. Notre bonne Mère étend sa protection sur notre maison. Nous sommes en ce moment vingt en soutane. Là-dessus, cinq prêtres et un diacre qui a fini ses études; les autres, étudiants. Il y a en quatre qui ont demandé à venir, dont un prêtre, un diacre, et deux étudiants desquels l'un, je crois, sous-diacre. De plus, six ou sept Frères. De plus le petit Adolphe à qui vous avez tant fait peur, quand vous avez voulu le faire coucher à la cuisine. Cet enfant est devenu charmant. Il étudie le latin et réussit parfaitement. De plus, le frère de M. Schwindenhammer, le petit Eugène, qui est un ange de piété.

Les noms de ceux qui sont admis dans la Congrégation : vous connaissez MM. Laval de l'île Maurice, Le Vavasseur, Collin et Blanpin.

Joignez-y MM. Thévaux, Bouchet, cousin de notre confrère mort en Guinée, et Thiersé, partis depuis peu pour une nouvelle mission que nous avons entreprise en Australie ou Nouvelle-Hollande. Ils ont avec eux deux Frères. De plus, MM. Lambert et Plessis qui ont joint M. Le Vavasseur à Bourbon; MM. Tisserant que vous connaissez d'ancienne date, Lossedat, Briot, Arragon et Warlop.

Ici au noviciat MM. Schwindenhammer, qui est l'assistant de la Congrégation ou plutôt mon assistant

pour la Congrégation et professeur et maître des cérémonies; Clair, qui est chargé du noviciat des Frères; et Lannurien, diacre, qui est un petit jeune homme très capable, mais qui ne peut pas encore être employé, parce qu'il est encore trop jeune et n'a pas l'âge d'être prêtre.

Vous dire comment nous pouvons subsister avec tant de monde, c'est une énigme que la bonne Mère a résolue cette année-ci, et qu'elle résoudra, j'espère encore, l'année qui commence.

Nous sommes logés comme des seigneurs. Nous avons fait bâtir une belle chapelle. J'en suis honteux, et je vous dis avec vérité que j'en étais couvert de confusion dans le commencement, car elle est très belle et brillante. Des pauvres gens comme nous devaient faire quelque chose de plus simple. Il est vrai que j'ai été surpris par notre brave M. Warlop, que j'avais chargé de faire marcher le travail et de régler les plans. Il est architecte et il aime trop le beau et le brillant; il m'a attrapé; et par dessus, il ne paraît pas même avoir du remords. Par dessus la chapelle nous avons un étage avec des chambres qui sont très bien; et puis, sous le toit, des mansardes; en tout 25 chambres. Ce bâtiment construit en briques et très solidement nous a coûté 33 à 34.000 francs. La bonne Mère l'a payé. En outre, nous avons fait faire deux petits parloirs et une loge pour le portier et une multitude de changements dans l'ancien bâtiment. Tout cela a coûté énormément d'argent. Mais qu'est-ce que cela nous fait? La bonne Mère fait tout. Notre jardin produit beaucoup : des pommes de terre à deux fois par jour, et tous nos autres légumes et une bonne partie de nos fruits.

Nous avons trois vaches, un cheval, des cochons, des poules, des canards, des oies, des dindes, des pigeons. Tout cela est pour l'utilité de la maison. Notre nourriture est absolument la même que lorsque vous étiez ici; il n'y a que moi que l'on nourrit délicatement; on m'engraisse comme un des susdits pensionnaires qu'honnêtement je ne veux pas nommer pour ne pas choquer l'oreille.

*Mme Hed*

Tout cela, il a fallu l'acheter. De plus, le mobilier pour la salle, la sacristie, le réfectoire, le dortoir des Frères et pour ces chambres. Ce mobilier est pauvre, absolument le même que celui que nous avons de votre temps, de grosses chaises d'église comme vous aviez, le reste dans le même genre. Cependant tout cela coûtait. Encore là, je suis le plus pauvre homme de tous; tout le monde est assis sur une grosse chaise blanche, et moi, il me faut un fauteuil. Priez pour moi; vous voyez que je décline dans la voie du bon Dieu.

Jusqu'à présent, je suis accablé de besogne et n'ai pas le temps de respirer. Je suis toujours chargé du noviciat; cela me prend un temps considérable, à cause des directions. De plus, il y a toujours quelque nouvelle besogne. J'espère que l'an prochain, je pourrai me reposer. Je pense que je chargerai du noviciat un des prêtres qui sont novices cette année-ci; cela me sera un grand soulagement dont j'ai vraiment grand besoin.

Je vous envoie une lettre de votre pauvre père. Vous feriez peut-être bien de lui écrire.

En voilà assez pour cette fois. Dix heures sonnent; il faut aller au lit; autrement je manquerais à l'obéissance, car MM. Tisserant et Schwindenhammer ont réuni tous nos confrères avant leur départ pour les missions et m'ont fait un règlement comme quoi je dois me coucher au plus tard à dix heures.

A Dieu donc; que la paix de Notre-Seigneur et de notre bonne Mère soit avec vous! Tout vôtre en la charité du Saint-Cœur de Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

\* \* \*



à M. Briot :

IV

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Briot  
ou Monsieur l'abbé Arragon,  
Missionnaire du Saint-Cœur de Marie  
à Gorée, Côtes de la Sénégambie

J. M. J.

MES CHERS CONFRÈRES,

J'ai reçu vos lettres, dont la dernière du 2 septembre. Depuis, je n'en ai pas reçu et je suis un peu inquiet. Vous m'avez gâté en m'écrivant ainsi plusieurs lettres de suite, de manière que n'ayant plus reçu de vos nouvelles depuis quelques temps, j'en suis plus privé. Je vous ai écrit aussi plusieurs lettres; je pense que vous les avez reçues aussi.

Je vous ai écrit en dernier lieu une lettre dans laquelle sont renfermées trois, pour MM. Moussa, Fridoil et Boilat, dans le désir de calmer la peine qu'a pu leur causer la fausse interprétation de nos sentiments à leur égard.

Prenez garde et veillez sur vos démarches, pour ne pas inquiéter ces bons prêtres. Peut-être en voulant recevoir dans votre école les jeunes gens qui sont dans leur collège, vous leur ferez du chagrin. Veillez bien et tâchez de les satisfaire.

Tâchez aussi de bien entretenir l'amitié avec les Frères de Ploërmel à Gorée. On a déjà dit que nous voulons empiéter sur eux aussi. Je veux écrire à M. de Lamennais leur supérieur, pour le rassurer à ce sujet.

Vous réglerez ensemble ce qu'il y a à faire pour l'emplacement à acheter aux environs de Gorée. Définitivement, c'est aux environs, et non à Gorée même, qu'il faut s'établir. Si cet endroit était malsain pendant la mauvaise saison, on pourrait peut-être avoir un pied-à-terre à Gorée pour ceux qui ne se porteraient pas trop bien.

Gardez les 3.000 francs de M. Dupuis.

Je vous annonce que j'ai chargé M. Tisserant de la Préfecture apostolique de la Guinée. M. Briot restera chargé de l'établissement de la Sénégambie et M. Bessieux du Gabon et M. Tisserant de l'ensemble de la mission. Si cependant, M. Tisserant croit utile de faire un changement, il en aura le pouvoir.

Je crains que vous n'ayez fait des imprudences, que vous ne soyez exposés pendant la mauvaise saison dans des pays mauvais, et que vous ne vous en soyez trouvés mal. Vos prochaines lettres me tireront d'inquiétude. Soyez prudents avec ces mauvais pays et les mauvaises saisons.

Je viens de recevoir une lettre de M. Choiselat qui me fait espérer 20 à 30.000 francs pour acheter un terrain et bâtir une maison. Cependant, nous ne pouvons encore y compter.

Je ne sais si je vous ai déjà donné la nouvelle pénible de tout ce qui nous est arrivé avec le bon M. Acker. Il a eu une tentation terrible contre plusieurs confrères et contre l'ordre de la maison. La tentation date de loin. Je conçois bien que le bon M. Acker ait eu de la peine; plusieurs confrères étaient employés et lui ne faisait rien; deux départs ont eu lieu et il n'en était pas. Il me coûtait depuis longtemps de le laisser ainsi sans emploi; mais que pouvais-je faire? Il ne pouvait être employé. Je l'avais chargé pendant un temps de faire le catéchisme aux Frères; mais c'était si mal, que je ne pouvais le lui laisser. Il n'est pas moins vrai que cela devait lui faire de la peine; c'était là la source de la tentation; et de cette tentation provint une illusion, telle que je ne crois en avoir jamais vu de semblable. Depuis quatre mois, il écrivait toutes ses pensées sur un cahier. Je me suis procuré ce cahier pour connaître à fond sa tentation (parce que jamais il n'en avait rien manifesté à personne). Cette illusion était si forte, qu'on aurait cru au premier coup d'œil, que son esprit était égaré, tant ce qu'il pensait était parfois extravagant.

Enfin, quand le départ de l'Australie arriva, il refusa

formellement et avec une violence d'irritation si grande, que j'en fus saisi, parce que jusqu'alors je ne savais rien de sa tentation. Le pauvre M. Thévaux en fut désolé, alla chez lui, s'humilia devant lui, tant que possible, lui demanda pardon en pleurant comme un enfant. M. Acker le voyant ainsi humilié, le traita comme un coupable et lui dit les choses les plus dures et même les plus ridicules. Il lui fit les reproches les plus graves, sur des choses auxquelles le pauvre M. Thévaux n'avait jamais pensé. Les cris de M. Acker et les pleurs de M. Thévaux (car de retour dans sa chambre, il pleura tout haut) furent entendus dans le corridor et dans les chambres voisines.

Pensez quel effet cela a dû produire dans la communauté! Je ne pus parvenir à faire comprendre au pauvre M. Acker qu'il était dans l'illusion.

Cependant il fallait un troisième à la mission d'Australie. J'y ai donc envoyé M. Thiersé, qui était hors de lui-même de joie et de bonheur.

Pour M. Acker je lui ai laissé le temps de se calmer. Au commencement de la retraite je lui dis de se préparer pour le départ de la Guinée. Il me fit la même désobéissance avec la même irritation, la même opiniâtreté et pour les mêmes motifs. Je lui dis qu'il se met dans un cas d'exclusion. Je ne gagnai rien pour cela. Cependant je ne voulais pas traiter la chose avec vigueur de peur que la tête ne lui sautât. J'ai donc encore tardé à réunir la communauté pour procéder à son renvoi; je préfèrai une voie plus douce, car sa tête était bien faible dans ces moments. Je lui donnai quelques jours de réflexion. Je le fis appeler au bout de deux jours pour lui demander s'il ne voulait pas obéir. C'était la même réponse : il dit qu'il voulait rester encore un an au noviciat. Je ne voulais pas y consentir, car cette année, loin de lui faire du bien, n'aurait fait qu'empirer son mal; j'en étais moralement assuré. De plus, en cédant à sa tentation, j'aurais autorisé un grand scandale et produit un grand mal pour l'avenir. Je lui ai donc dit avec douceur qu'il ne lui restait le choix qu'entre deux choses; ou d'obéir

**et partir pour la Guinée, ou de quitter la Congrégation, parce que je ne pouvais consentir à le garder plus longtemps au noviciat.** Je lui donnai encore trois jours pour la réflexion, et il prit le parti de s'en aller. Le seul motif me parut être que, avancé comme il était, il ne voulait plus reculer. Il partit donc. S'il avait dit qu'il ne voulait ni partir pour la Guinée, ni quitter, alors j'aurais réuni la communauté pour décider s'il fallait le renvoyer ou non.

Je vous prie de donner ces détails à M. Tisserant; je n'ai pas eu le temps de lui donner toutes ces explications.

Je ne puis pas déterminer le choix de l'endroit pour notre établissement en Sénégal, c'est à vous à vous consulter là-dessus et à décider.

J'ai causé avec M. Warlop sur la manière de faire le bâtiment, entendez-vous ensemble là-dessus et décidez.

Autant que possible, passez-vous de négresse dans la maison. Si la chose n'était pas possible, vous pourriez peut-être lui faire faire une case à l'entrée de la cour, où on lui enverra les enfants pour les peigner, brosser, laver, etc.

Ou vous pourriez avoir une infirmerie un peu écartée de la maison, où elle soignerait les enfants malades, et on lui enverrait les enfants pour être soignés, pour les dits petits besoins.

Dans ce cas, le mieux serait de trouver une négresse d'un certain âge et mariée. On emploierait le mari au jardin et la femme à la porte ou à l'infirmerie mais jamais elle ne doit entrer dans la maison.

Que la paix de Notre-Seigneur soit avec vous!

Tout vôtre dans la charité du Saint-Cœur de Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*La Neuville, le 28, Saint-Simon et Saint-Jude, 1845.*

à M. Warlop :

I

Monsieur l'abbé Warlop.

MON CHER CONFRÈRE,

Je viens de recevoir des lettres de Gorée qui donnent toujours de bonnes espérances pour l'avenir. Je vous écris à cette occasion un petit mot; le grand mot viendra plus tard, quand vous m'aurez écrit bien au long. D'ailleurs, je ne pourrais le faire en ce moment si au long que je le voudrais; j'ai encore la tête trop faible; à une autre fois donc.

M. Briot a loué une maison 1.200 francs pour un an; or vous ne devez pas rester à Gorée, voilà donc 1.200 fr. de perdus. Mais le maître de la maison s'est offert de bâtir l'établissement qu'on veut faire aux environs sur le plan qu'on lui donnera. On pourrait donc traiter avec lui, s'il est raisonnable, et alors on mettra dans les conditions du contrat qu'il résilie le bail fait pour un an.

Vous pourriez tâcher de vous occuper du plan pendant vos moments libres de votre traversée. Si on pouvait arranger la chapelle de façon que la partie du peuple puisse servir d'école, ce serait une grande épargne à faire. Dans ce cas, il faudrait que des portes ferment le sanctuaire. On ouvrirait ces portes lorsqu'on ferait les offices; et alors, il faudrait que tout le sanctuaire fut tout à découvert. Cependant je ne dissimule pas qu'il y a en cela un grave inconvénient, parce que les peuples ne porteront pas tant de respect à l'église.

Je vous laisse réfléchir sur cela.

Tout à vous en la charité du Saint-Cœur de Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*Le 31 octobre 1845.*

à M. Briot :

V

Monsieur l'abbé Briot,  
Gorée,  
Côte de la Sénégambie.

MON CHER CONFRÈRE,

J'ai déjà annoncé dans la précédente lettre, qui vous sera remise aussi par M. Lossedat, que M. Tisserant est Préfet apostolique. Comme les choses sont un peu compliquées et que je crains que M. Bessieux ne soit pas capable de rester supérieur, j'ai donné à M. Tisserant les pouvoirs les plus étendus par rapport aux changements et remplacements des supérieurs locaux de Gorée et du Gabon.

J'ai été instruit de tout ce qui s'est passé chez vous et plus qu'il ne vous est connu à vous-même.

Je vous ai envoyé un paquet de lettres, une pour chacun des trois prêtres; vous verrez s'il faut les leur remettre.

Veillez sur vous-même vis-à-vis des Frères de M. Lamennais. Ne recevez jamais d'enfants qui puissent aller à leur école. Tant que vous resterez à Gorée, ne faites aucune démarche auprès du Gouvernement pour avoir l'administration de Gorée ou du Sénégal. Je suis d'avis qu'il n'y ait qu'un seul établissement aux environs de Gorée, et rien à Gorée même. Du reste, désormais, le Gouvernement s'opposerait. Pour le bail de 1.200 francs, je vais en écrire à M. Warlop. Il vous expliquera les moyens de vous y prendre pour le résilier.

N'envoyez pas encore vos petits Noirs. Causez de cela avec M. Tisserant. N'en achetez pas encore non plus.

Je ne crains pas pour la santé de M. Arragon. Quand le mois de novembre sera arrivé, ça ira mieux, j'espère.

Ne prenez pas des chapeaux de paille dont la tête est basse; vous attraperiez des coups de soleil, qui sont mortels et incurables. Il faut que la tête soit haute

et qu'on mette des mouchoirs dedans pour que la chaleur n'atteigne pas la tête.

Ne demandez rien pour Dakar. Si l'endroit vous convient, allez vous y établir; j'y suis autorisé par le Ministre en termes formels.

Il serait bon de quitter Gorée le plus tôt possible pour calmer les esprits.

Tout à vous dans la charité du très saint-Cœur de Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*Le 31 octobre 1845.*

\* \* \*

à M. Arragon :

I

Monsieur l'abbé Arragon,  
Gorée,  
Côte de la Sénégambie.

J. M. J.

MON CHER CONFRÈRE,

J'ai reçu aujourd'hui votre lettre du 9 septembre. Vous vous trompez très fort si vous pensez que je ne ferai pas cas de vos observations sur l'état du pays où vous êtes. Je vous prie au contraire de bien examiner les choses et de me donner toujours tous les détails que vous jugerez utiles.

Je suis bien affligé de ce que vous me dites de l'état de Gorée. Du reste j'en savais quelque chose. Il faut espérer que les prêtres deviendront ou plus raisonnables, pour que vous puissiez employer le zèle que la divine Bonté vous inspirera pour le bien de ce désolé pays, ou auront plus de zèle pour faire le bien eux-mêmes.

Il n'y aura qu'un seul établissement, et cela aux

environs de Gorée; cela vaut mieux sous tous les rapports, si on peut trouver un point salubre; or Dakar paraît l'être. Conservez l'amitié du marabout roi, afin que vous puissiez vous établir sans peine.

La marche que vous proposez avec les Mahométans me paraît être certainement la plus sûre. La voie des controverses perdrait tout. Il faut absolument éviter un zèle trop pressé. Il faut une grande patience avec toutes ces sortes de gens.

Ne manquez pas à nous donner des détails, à nous faire l'explication de tout ce qui se passe dans ces pays. C'est à vous autres à nous instruire.

Conservez votre santé et ne vous exposez pas, ne faites pas d'imprudence.

Je vous laisse; il faut que ce petit mot parte pour joindre nos Confrères à Lorient, d'où ils devront s'embarquer pour vous rejoindre.

Tout à vous dans la charité du très saint Cœur de Marie.

F. LIBERMANN,

*Le 31 octobre 1845.*

\* \* \*

à la **Supérieure de Castres** :

**XLIII**

Madame,  
Madame la Supérieure  
du Couvent de l'Immaculée Conception,  
à Castres, Tarn.

J. M. J.

*Paris, le 31 octobre 1845.*

**MA TRÈS HONORÉE SŒUR,**

Je ne vous ai pas répondu jusqu'à présent, parce que j'étais très occupé et en voyage deux fois. D'ailleurs



ce que vous dites dans votre lettre, ne pressait pas. Je vous écris celle-ci de Paris, sans avoir sous les yeux celle que vous m'avez adressée, ainsi vous-m'excuserez si j'oublie de répondre à tout ce dont vous me parlez. L'objet de mon voyage est pour traiter avec le Ministère de la Marine. Ils m'ont écrit pour me prier de passer à Paris, et m'ont fait des propositions avantageuses sans rien demander d'onéreux, et nous laissant toute la liberté apostolique. Je leur ai fait mes propositions qu'ils ont acceptées. Ils donnent 1.500 francs par an à chaque missionnaire, une maison et une chapelle à chaque station et tout ce qu'il faut pour le culte sacré. De plus, ils paient la pension des missionnaires que nous leur fournirons, pendant le temps du noviciat et des études. Le traité n'est pas encore tout à fait conclu, mais ces conditions ont déjà passé et sont admises. Je vais avoir une réponse positive sous peu.

J'ai parlé de vous à M. le Directeur des Colonies. Il me demanda si vous étiez ici. J'ai dit que non. Ils tiennent à avoir des Religieuses aussi. J'ai appuyé sur l'importance et l'utilité des Religieuses. Ils le comprennent. Vous pouvez être sûre qu'ils auront recours à vous. Ils ne pressent pas tant d'avoir des Religieuses. Je n'ai pas voulu pousser la chose plus loin. Il est important qu'on n'ait pas l'air de s'imposer, sans cependant montrer de l'indifférence. Je lui ai dit le lieu de votre demeure. Il n'en a pas pris note, ce qui me fait croire qu'il ne s'en occupera pas tout de suite. Il me demandera sans doute votre adresse, lorsqu'il voudra s'en occuper; et alors, je vous en donnerai avis aussitôt. Je crois qu'il serait prudent que vous ne fassiez pas les premières démarches. Ils vous rechercheront, j'en suis sûr. Le Ministre de la Marine est bon et veut le bien. Il est persuadé qu'on ne ferait rien dans ce pays sans les prêtres et Religieuses. Du reste, je saurai bien le leur rappeler dans la circonstance, quand vous serez en état de donner une communauté ou deux. Mais je suis persuadé qu'ils commenceront à demander, et n'attendent pas que je leur en rappelle le souvenir.

La marche qu'ils suivront probablement, ce sera de demander, sur votre maison, des renseignements à Mgr d'Alby. Il faudrait, quand le temps en viendra, prendre vos mesures pour que sa réponse soit analogue à leurs désirs. Il ne faut pas qu'il dise que vous n'êtes pas encore assurée de votre vocation aux missions. Voilà pourquoi, il serait peut-être prudent que peu à peu vous fassiez voir à Monseigneur que, définitivement, votre vocation est pour les missions et pour les missions des Noirs. Vous pourriez peut-être très facilement lui faire voir cela, en lui disant le grand nombre de sujets qui sont venus dans cet unique dessein, et le désir de toutes les anciennes Religieuses. Ainsi, ma très honorée Sœur, vous voyez qu'après les croix et les inquiétudes viendront les consolations. Soyez pleine de confiance; lutez encore quelques mois, vivez pauvrement, le bon Dieu viendra à votre secours, comme vous voyez.

Du reste, j'ai encore une autre espérance autre part; priez. Je ne puis en parler encore, et d'ailleurs cela n'est pas encore mûr. J'ai besoin encore de prendre des informations. Il s'agit d'un autre secours que la divine Providence semble vouloir nous ménager pour notre belle mission de l'Afrique occidentale. Prions et ayons confiance en Dieu et non dans les hommes. C'est pour lui que nous travaillons, il ne nous abandonnera pas. J'espère que nos pauvres novices persévèrent dans la paix.

Je me souviens que vous m'avez encore dit un mot de Louise. Il est inutile de vous en parler au long; d'ailleurs je n'aurais pas grand chose à vous dire là-dessus. Mais je vous dirai que tout ce que vous me dites ne m'a pas convaincu qu'elle a été toujours dans un état illusoire et imaginaire. Ce que vous me disiez d'abord, en faveur de son état, me paraissait annoncer un très bon état vraiment surnaturel. Je n'ai jamais osé prononcer absolument, mais je croyais voir de bons indices. Ce que vous me dites, depuis, contre, me paraît très concluant pour l'imaginaire dans ce moment-ci. Depuis que vous m'avez parlé des visions, je fus fort inquiet

et craignis; auparavant, je ne craignais pas beaucoup. Je ne vois pas que ce que vous me dites depuis, conclue clairement, ni même obscurément, contre le premier état. Du reste, je n'ai aucun sentiment formé sur ce point, je ne m'en occupe pas et n'examine jamais la chose. Il me paraît fort indifférent que je sache la vérité sur ce point. Je n'ai pas besoin de connaître cette bonne âme, n'étant en aucune façon chargé de sa direction. C'est pour vous qu'il est important de ne pas vous tromper sur son compte. Votre jugement pourrait être vrai, mais tous les motifs que vous me donnez ne me le représentent pas comme tel. C'est même pour cela que je m'opiniâtre à vous dire toujours que je n'adopte pas votre sentiment, quoique moi-même je n'en aie pas de formé là-dessus. Je m'y opiniâtre, afin que vous ayez un peu de défiance de votre sentiment. Pour moi, si j'avais à diriger cette âme, je ferais abstraction de tout ce que vous m'avez dit, et je ne me fierais à personne, quelque sage qu'il puisse être, car je suis certain que les préventions influent beaucoup dans les décisions, soit qu'elles soient pour, soit qu'elles soient contre. Je trouve que, dans certains cas, il est aussi dangereux de se laisser surprendre dans l'opposition qu'en faveur des choses surnaturelles de ce genre. Je crois que le cas de la pauvre Louise pourrait être de ce nombre. Dans l'état où elle est, *il serait possible* que la conduite que vous tiendrez dans sa direction par suite d'un jugement faux, lui soit très nuisible. Je dis, *il serait possible*, parce que je ne connais pas assez son état, ni votre conduite dans sa direction pour en juger. Ne m'en voulez pas, je vous prie, de la défiance que je parais avoir de votre direction. Je vous assure que je me défie autant de la mienne que de la vôtre. Toutes les fois surtout que je vois arriver à moi, une âme dans laquelle il se passe des choses un peu extraordinaires, j'en suis dans la tristesse et les angoisses. Du reste, ne vous imaginez pas que je me croie plus habile qu'un autre, et que c'est par cette présomption que je résiste ainsi. Je vous dis en toute vérité que, presque jamais, je ne vois les choses. Il faut bien diriger ceux qui s'adressent

à moi, mais je les dirige, étant tout aveugle. Ma plus grande joie serait, si jamais personne ne me demandait plus de direction. Mais je vous dis franchement aussi et à ma honte, que je n'ai jamais trouvé d'autres qui fussent clairvoyants. Erreurs sans nombre dans toutes les circonstances; erreur sur l'état des âmes, erreur sur la conduite de Dieu sur elles et en elles, erreur sur leurs dispositions réelles, erreur sur le caractère même. O ma chère Mère, que nous sommes peu de chose, que nous valons peu de chose, que nous savons peu de chose! Traînons-nous dans notre poussière, prenons-nous pour ce que nous sommes. Malheur à nous qui sommes chargés des autres. Ce serait bien assez de nous traîner dans nos misères, faut-il encore les faire sentir aux autres. Regardons ces âmes comme un dépôt précieux, et prenons garde de le détériorer ou de le perdre. Prions Notre-Seigneur d'avoir soin de son bien, car nous ne sommes guère capables d'avoir ce soin. Pardonnez-moi toutes ces paroles superflues. Il est bien facile et bien commode de prêcher aux autres ce qu'on ne fait pas soi-même.

Que la paix de Notre-Seigneur soit avec vous.

F. LIBERMANN.

\* \* \*

à M<sup>me</sup> Julie Libermann (veuve de Christophe) :

I

Madame Veuve Libermann,  
Poste restante, à la Nouvelle-Orléans,  
Etats-Unis d'Amérique, par le Havre.

*La Neuville, le 3 novembre 1845,*

Une indisposition m'a empêché de vous écrire plus tôt.

Je suis bien touché de l'état pénible où vous vous trouvez par suite de la mort de mon pauvre frère. Nous vous sommes bien reconnaissants de tout ce que vous

aviez fait pour lui de son vivant et surtout dans sa dernière maladie. Il le méritait bien; il était bon et vous était sincèrement affectionné. Il est malheureux qu'il ait été si négligent pour ce qui regardait ses devoirs : espérons que Dieu lui fera tout de même miséricorde et prions pour lui.

J'ai voulu faire des démarches pour vous avant de vous écrire. On s'occupe de vous trouver une place à Paris. Vous n'avez qu'à vous mettre en route; vous vous arrêterez à Paris. Je vous prie de m'écrire encore avant de quitter l'Amérique, de me dire à peu près l'époque où vous vous embarquerez afin qu'on vous trouve quelque chose aussitôt votre arrivée à Paris. Je n'ai rien pu trouver ici; sans cela j'aurais mieux aimé vous faire venir ici. Du reste Paris est un pays de ressource; il vaut mieux que vous y soyez. Je vous verrai assez souvent, car je vais assez souvent à Paris. Vous aurez là mon frère Félix et sa femme, qui est très bonne comme vous verrez. Je suis sûr que vous en serez bien contente, quoique Alphonse et même notre bon Marie-Joseph vous aient dit sans doute le contraire.

Je vous aurais envoyé quelque argent, mais je ne savais comment m'y prendre pour vous le faire parvenir. J'ai pensé d'ailleurs que la somme que je peux vous donner pour le moment vous sera utile dans les premiers temps de votre séjour à Paris. Je vous la donnerai donc quand vous serez arrivée.

Je ne puis vous donner une lettre pour Mgr L'Evêque de la Nouvelle-Orléans, parce que je n'ai jamais eu de rapports avec Sa Grandeur. Vous concevez bien que je vous aurais rendu ce service avec plaisir; votre conduite si bonne et si chrétienne le mérite; mais se serait une chose inconvenante. Mais vous pourriez montrer ma lettre à Monseigneur, surtout cette dernière partie : elle vous servira de recommandation. Monseigneur y verra que vous êtes honnête et bonne. Comme je suis à la tête d'une Congrégation de missionnaires qui s'occupe des Noirs, il serait possible que Monseigneur ait entendu parler de moi par quelqu'un de ses prêtres venus à Paris.

Tout ce que mes deux frères m'ont dit de bien de votre personne m'engage à faire pour vous tout ce que je pourrai, quoique je ne vous aie pas connue jusqu'à présent. Mettez votre confiance en Dieu, il ne vous abandonnera pas. Ayez recours à Marie au milieu de vos peines et elle vous consolera.

J'espère vous voir bientôt, et suis, ma bonne belle-sœur, en la charité de Jésus et Marie, votre frère.

F. LIBERMANN, *prêtre.*

\* \* \*

à une **Sœur de Castres** :

XLIV

(1845.)

MA CHÈRE SŒUR,

Vous voilà donc dans la joie de votre cœur. Vous êtes maintenant à Notre-Seigneur pour être sa servante, puisque vous portez ses livrées. Il ne vous reste plus qu'à devenir son épouse; cela viendra aussi, par sa grâce et sa miséricorde. Faites comme Marie qui, en se disant la plus humble et la plus pauvre des servantes de Dieu, est devenue l'Épouse du divin Esprit et la Mère du Fils. Soyez donc humble, docile, obéissante, charitable, douce et souple; soyez remplie d'amour envers votre Dieu, pleine de reconnaissance pour toutes ses bontés; soyez recueillie, active dans les charges et fonctions que l'on vous confiera, et paisible dans votre intérieur devant Dieu. Appliquez-vous à bien faire ce que vous faites, parce que c'est pour la gloire de Dieu; mais, tout en voulant bien faire toutes choses, vous ne devez pas vous troubler, quand elles ne réussissent pas selon vos désirs, mais vous soumettre à la divine volonté, et vous tenir humblement et paisiblement aux pieds de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en qui votre âme doit toujours et en tout mettre son unique confiance et son

unique amour. Que la paix de Jésus et de Marie soit avec vous. Ne soyez pas étonnée de vos inquiétudes : il faut bien que votre vocation soit éprouvée.

Votre tout dévoué serviteur.

\* \* \*

à M. Dalmond :

A Monsieur l'Abbé Dalmond  
Préfet apostolique de Madagascar.

MONSIEUR LE PRÉFET ET RESPECTABLE AMI.

Je présume que vous avez reçu mes dernières lettres, qui répondent déjà à la vôtre du 8 décembre. Je profite du départ de l'*Arche d'Alliance* pour vous écrire celle-ci,

Je ne saurais que vous répéter la peine que j'éprouve de vous mettre dans l'embarras. Je crains toujours que vous ne m'accusiez dans votre cœur; mais je vous assure de nouveau qu'il n'y a en ma conduite rien qui soit coupable, et dans mes manquements, rien qui fût de ma faute.

Comme je vous le disais, le bon M. Fourdinier, peu de temps avant sa mort, a déjoué tous mes projets, et le Ministre me refusa tout pour Madagascar; un peu de temps après, il me demanda des missionnaires pour Bourbon; on m'offrait le passage, etc., si M. Fourdinier présentait nos missionnaires. Je ne pouvais faire des démarches auprès de ce dernier; elles auraient été inutiles.

Je dois vous dire aussi que je n'aurais pas consenti à envoyer nos missionnaires à Nossi-Bé; j'ai eu les renseignements les plus fâcheux sur ce pays. Mais si le Ministre avait consenti à tenir ce dont il était convenu avec vous, je vous aurais envoyé du monde tout de même, et vous les auriez placés ailleurs. Mais tout a été arrêté par des causes qui m'étaient étrangères. Je vous ai déjà dit tout cela, ainsi que tout ce que je vais vous dire; mais j'aime à vous le répéter, de peur que mes premières lettres ne vous soient pas parvenues.

J'ai été bien peiné de voir que M. Le Vavasseur vous a parlé avec un ton trop tranchant; je lui en ai écrit. Je présume qu'il y a eu un malentendu. Je me garderai bien d'accepter ce que votre zèle pour les âmes vous engage à me proposer. Pour tout au monde, je ne voudrais pas que les missionnaires, que nous aurions dans votre Mission, soient indépendants : c'est vous que Dieu a chargé de cette mission, c'est sous vos ordres que tout doit s'y accomplir.

Comme le territoire que la divine Providence vous a confié est très vaste et qu'il s'y trouve des pays très insalubres, je voudrais : 1<sup>o</sup> que le Supérieur des missionnaires de cette contrée règle avec vous pour la portion que vous voudriez leur confier; cette portion pourrait avoir plus ou moins d'étendue, selon le besoin et l'état des choses : ceci est nécessaire pour que nous ne soyons pas trop dispersés; c'est dans ce sens que j'ai écrit à M. Le Vavasseur; 2<sup>o</sup> que l'action de supériorité que vous devez nécessairement exercer sur nos missionnaires, qui travailleront sous vos ordres, ne soit pas directe sur chaque missionnaire en particulier, mais que vous soyez en rapport avec le supérieur local pour le travail des missionnaires qui sont sous lui. Mais il faudrait absolument que nos missionnaires vous rendent compte de leur ministère, et agissent selon vos intentions. Ce compte doit vous être rendu généralement par le supérieur, sauf les cas particuliers, difficiles à spécifier, où il serait besoin que les missionnaires vous le rendent directement; 3<sup>o</sup> que votre supériorité ne touche que le ministère et la conduite extérieure des missionnaires et non ce qui tient à leur vie de communauté et à l'ordre intérieur de la Congrégation; 4<sup>o</sup> enfin que nos missionnaires observent leurs règles, par exemple dans ce qui regarde le ministère à exercer d'une manière isolée, deux à deux, selon les explications que je vous ai données ici.

J'ai chargé M. Le Vavasseur de traiter avec vous de tout ce qui regarde votre mission et je lui ai dit que toute la responsabilité de cette mission reposait sur lui. La raison en était que l'éloignement où je me trouve



me rend incapable de traiter de cette mission si importante et si difficile. Le second motif est l'insalubrité de certaines contrées : je tremblais de voir éteindre nos forces avant de coup férir, et je pense que vous ne me traiterez pas pour cela de lâche. Toutes les malheureuses pertes que nous avons faites en Guinée m'auto-risent à craindre et à prendre des précautions.

Je vous assure que je porte toujours le même intérêt à votre belle et grande mission, et c'est avec de grands déchirements de cœur que j'ai lâché prise, forcément. J'ai déjà eu l'honneur de vous dire que je n'ai pas renoncé à Madagascar, mais pour le moment cela n'est guère possible, parce que rien n'est réglé encore; et d'ailleurs, je pense que vous aurez de la difficulté à obtenir du Ministère ce qu'il vous avait promis; le successeur de M. Fourdinier s'y opposera beaucoup plus que lui.

Ce que vous avez la charité de me dire de la vie de communauté est digne de votre zèle pour le salut des âmes. Je m'attendais bien à ce qu'on me ferait plus tard des observations sur cette règle que les missionnaires doivent être toujours deux ensemble; je sentais bien que les missionnaires dispersés feraient plus de bien; mais si ces missionnaires dispersés se relâchaient, les âmes y perdraient beaucoup plus qu'elles n'y gagneraient. Je sens cependant que cette règle a besoin d'être modifiée; jusqu'à ce que nous ayons l'expérience suffisante, il ne m'est guère possible d'apporter une modification générale à cette règle; je suis obligé de laisser aux Supérieurs locaux le soin d'apporter les modifications qu'exigeront les cas particuliers qui se présenteront. Dans les colonies, cette règle est importante, parce que le relâchement et l'esprit de propriété et d'indépendance y sont plus à craindre. Dans les missions sauvages on ne doit pas être trop sévère sur ce point; les dangers y sont moins grands. Cette observation vous expliquera pourquoi d'autres missionnaires exercent le ministère d'autre façon; encore est-il arrivé des malheurs à un grand nombre par suite de cet isolement. En Chine et en Cochinchine le glaive de

la persécution est le plus excellent préservatif contre le relâchement; on n'avait pas besoin de toutes ces précautions : toutes ces précautions sont avantageusement remplacées par la persécution. Malgré cela, toutes les communautés ont adopté la mesure dont il est question; cela prouve qu'il y a eu des malheurs et qu'on en a éprouvé la nécessité. Cependant, je suis d'avis que cette règle a besoin d'être modifiée.

Je vous prie instamment de me faire en ami les bonnes observations qui vous paraîtront utiles à me faire : ce sera une œuvre de charité. Nous avons besoin de recevoir toutes ces remarques pour former notre expérience. Je vous en serai toujours très reconnaissant.

J'ai appris que le bon M. Brunet est découragé de Madagascar; c'est dommage!

Veillez m'écrire souvent comme vous me l'avez promis.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur et très respectable ami, votre très humble et très dévoué serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre*.

*La Neuville, le 4 novembre 1845.*

*P. S.* — Le F. Etienne est très embarrassé. Nous ne lui trouvons pas assez de moyens intellectuels pour les études ecclésiastiques et il lui en coûte d'être Frère. Veuillez me dire s'il faut vous l'envoyer; si, à la réception de votre réponse, il est encore disponible, je vous l'adresserai.

\* \* \*

à M. Le Vavasseur :

XXIV

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Le Vavasseur,  
Supérieur des Missionnaires du St-Cœur  
de Marie,  
Saint-Denis, Ile Bourbon.

*Le 6 novembre 1945.*

A Monsieur Le Vavasseur seul.

Affaire du Saint-Esprit.

Je vous ai déjà dit que tout mon projet (qui sans doute vous avait fait grand peur) ne pouvait plus avoir lieu, puisque les Messieurs du Saint-Esprit ont un supérieur. Tout est fini, et depuis longtemps, je n'y pense plus. Je ne suis pas même venu faire des propositions de réunion, avant la nomination de leur nouveau supérieur.

J'étais à sonder les environs et à voir ce qu'on en pensait au Ministère. Je soupçonne qu'au Ministère, on est bien aise de voir traîner les choses, de voir la communauté, chargée du Séminaire, faible et traînante, afin de rester le maître du spirituel des Colonies.

Par le même motif (je pense au moins qu'il en est ainsi), on ne voudrait pas que nous soyons seuls chargés de la Guinée, et on cherchera à nous mettre des prêtres du Saint-Esprit à côté de nous, quand une fois la foi sera établie. J'ai demandé que nous soyons chargés de l'administration du Sénégal et de la Guinée. Cette demande était très fondée. Voulant faire à Gorée un établissement considérable pour la Sénégalie et la première partie de la côte septentrionale de la Guinée, il était presque nécessaire que nous en fussions chargés pour qu'on ne puisse nous tracasser sans cesse. De plus, les appointements qu'on donne au clergé étaient d'une grande ressource pour l'établissement et pour toute la mission. Eh bien, on nous le refuse jusqu'à présent, et il est probable qu'on nous le refusera toujours. Je crois qu'on

craint une administration forte et uniforme. De la faiblesse de l'administration ecclésiastique des colonies, il résulte que le Ministère en est le maître absolu. C'est une triste politique qui fait un mal considérable, paralyse tout et ne renferme aucun bien. Pour nous en Guinée, cette marche du Ministère ne nous est pas gênante, parce que toute notre affaire est de travailler parmi les infidèles; et lorsque Dieu aura béni nos travaux, qu'on nous oblige de recevoir un prêtre étranger pour les églises établies, cela ne nous fait rien : nous ne cherchons pas la principauté, mais le travail. Du reste, on ne peut nous forcer, à moins qu'on ne nous décharge de la Préfecture que le Saint-Siège nous donne pour ce pays. Du reste, cette fâcheuse politique m'afflige, parce qu'elle fait le mal, mais elle ne me brouillera pas avec le Ministère, parce que je pense qu'ils croient bien faire, et s'ils sentent le mal qu'ils font, ce n'est pas à moi à m'en *mécontenter*, mais à gémir et à prier.

J'ai recommandé et je recommanderai toujours à nos missionnaires d'entretenir la plus parfaite union avec les agents civils du Gouvernement; je suis persuadé que cette union est nécessaire au bien.

Quant aux affaires coloniales, rien n'est encore terminé, et je doute que cela se finisse de sitôt. D'après une lettre que le Ministre m'adressa au sujet du Sénégal, j'ai cru entrevoir que la résolution définitive, pour régler les affaires ecclésiastiques coloniales, est remise, sinon d'une manière indéfinie, au moins à plus tard.

La demande que j'ai faite d'avoir le Sénégal, a été montrée au Supérieur du Saint-Esprit, et l'a mis contre nous dans un état d'irritation très violente. Il m'impute, par suite de cela, un esprit d'envahissement; il met sur mon dos toutes sortes de délits auxquels je n'ai jamais pensé, par exemple, que j'étais cause que Madagascar fut soustrait au Saint-Esprit. Je n'en savais rien et n'en ai jamais eu l'idée; que nos missionnaires étaient des ambitieux qui voulaient être indépendants de toute supériorité ecclésiastique, etc., etc. Tout cela n'est pas vrai.

A ce sujet, il prétend que lui seul a le pouvoir de don-

ner la juridiction dans les colonies et de l'interdire. Cela n'est pas vrai non plus, puisque la Propagande nous a envoyé, directement et en blanc, vos lettres de missionnaires apostoliques, et notez bien qu'on me les a envoyées sans que je les eusse demandées. Enfin, il me fait des querelles d'Allemand; il a mis le clergé noir du Sénégal et de Gorée contre nous, et ce fut là la principale raison pour laquelle nous avons déterminé notre établissement de la Sénégambie, aux environs de Gorée, dans un pays infidèle, pour être quitte avec toutes ces affaires. Il en résulte d'ailleurs un grand bien : l'établissement prospérera davantage à Dakar ou tel autre endroit salubre, pays païen, plutôt qu'à Gorée même, et les vivres ainsi que le territoire seront moins chers. Il a écrit à Rome contre nous. Là, je ne crains pas; on nous connaît trop bien, pour qu'il puisse nous faire du tort. Au Ministère, j'ai tâché de détruire tout ce que M. Leguay y a pu dire ou faire contre nous, sans cependant entrer dans aucune justification, sinon sur le seul point de l'exercice des saintes fonctions avec indépendance des supérieurs ecclésiastiques; j'ai même cité ce que notre règle dit à ce sujet. Dans une de ses lettres le Ministre me dit qu'il ne pouvait qu'être satisfait des explications que je lui avais données.

M. Leguay veut que nous ne recevions les pouvoirs que de lui seul. Vous savez cependant que cela me serait fort égal; mais si nous dépendons des Messieurs du Saint-Esprit, les colonies nous seraient fermées à tout jamais. Cependant dans ma lettre au Préfet de la Propagande, je n'insiste aucunement; j'expose mes raisons avec beaucoup de simplicité et sans appuyer; et j'ajoute que si Son Eminence décide que nous devons recevoir les pouvoirs du Saint-Esprit, elle trouvera en nous des enfants dociles, et que nous exécuterons ses ordres avec contentement de cœur. Je prends seulement mes précautions pour notre établissement de la Sénégambie, et je lui fais les demandes nécessaires pour nous mettre à l'abri de toute chicane et de toute tracasserie.

M. Leguay se fait fort d'une ordonnance ministérielle obtenue par M. Fourdinier déjà : que tout prêtre exer-

çant sans autorisation du Ministre, sera renvoyé de la Colonie. Il est certain que, s'il donne cette raison à Rome, il ne sera pas le bienvenu. Le Nonce de France croit que M. Leguay n'a pas le pouvoir d'interdire ni de donner la juridiction. La preuve en est qu'on lui envoie une lettre de missionnaire apostolique pour chaque ecclésiastique qui part. On les lui envoie en blanc il est vrai; mais cela ne fait rien; toujours est-il que chacun reçoit ses pouvoirs de Rome directement; il n'a pas plus de pouvoirs que moi, à qui on envoyait tout autant les feuilles en blanc (je veux dire que les feuilles en blanc qu'on lui envoie, ne prouvent pas plus qu'il a le pouvoir, qu'elles ne prouvent que je l'ai, moi). Vous voilà ainsi instruit sur le droit; venons-en maintenant au fait et à votre fait à vous autres de Bourbon. Si M. Leguay vous interdisait, vous n'obéirez pas à son interdit, et vous exercerez tout comme si rien n'était; si le Préfet ou le Vice-Préfet voulait vous interdire le saint ministère, vous le prierez d'attendre que la chose soit réglée à Rome, et que M. Leguay n'a pas le pouvoir de lui ordonner cela. Vous lui montrerez vos lettres de missionnaires apostoliques, et vous lui ferez comprendre qu'il agirait directement en opposition aux intentions du Saint-Siège, qui vous a donné ces lettres indépendamment du Séminaire du Saint-Esprit. S'il vous interdisait absolument, vous lui demanderez par écrit les motifs de cet interdit, et vous me l'enverrez afin que je le fasse parvenir à Rome. Vous en tirerez une copie authentique, que vous feriez signer comme copie conforme soit par celui qui vous aura interdit, soit, s'il ne le voulait pas, par des témoins ecclésiastiques sûrs. S'il ne voulait pas vous donner votre interdit motivé, vous ferez vos réclamations devant des témoins qui attesteraient par écrit la réponse du Vice-Préfet. Vous en tirerez copie conforme et me l'enverrez. Je prends ces précautions parce que M. Leguay a menacé, même assuré, qu'il allait écrire pour vous faire interdire tout ministère, et l'irritation dans laquelle il était, m'autorise à croire qu'il l'a fait. Si le Gouvernement colonial voulait vous obliger à prendre les pouvoirs

de M. Leguay, vous direz que vous allez écrire pour cela, et vous m'en donnerez avis. Si on veut vous obliger sous peine d'être renvoyés, vous répondrez qu'ayant été envoyés par le Ministère, vous êtes non seulement autorisés, mais qu'on a demandé l'augmentation de votre personnel, qu'il ne serait pas juste qu'on vous renvoie, qu'on vous interdise le ministère, avant que la chose ait été réglée par le Ministère et votre Supérieur.

Or jusqu'à présent, on ne m'en a dit mot. Le Ministre savait bien que nous ne recevions pas les pouvoirs de M. Fourdinier, puisque celui-ci a fait tout ce qu'il dépendait de lui pour vous empêcher, vous, MM. Collin et Blanpin, d'aller à Bourbon, et ensuite pour obtenir qu'on vous fasse quitter. Pour les deux derniers, le Ministre m'avait écrit d'abord qu'il ne voulait pas que j'envoie des Missionnaires sans être présentés par M. Fourdinier, et ensuite sachant que je renonçais à en envoyer, il m'adressa une demande après en avoir reçu une du Gouverneur de Bourbon. Je suis sûr que les choses n'en viendront pas à cette extrémité. J'ai cependant mieux aimé vous instruire à fond de ce qui touche à cette affaire, pour le cas de besoin.

J'avais grand désir d'écrire à M. Leguay une lettre de réconciliation, en esprit de charité; mais je suis trop embarrassé dans la crainte qu'il n'use contre nous des choses que je lui dirais. J'abandonne donc la chose à la divine Providence et prie pour M. Leguay.

Si M. Brunet veut, il pourra revenir et je l'enverrai au Gabon ou au Sénégal; il y pourra être plus utile. Voyez s'il faut lui faire cette proposition, et dans le cas qu'il accepte, expédiez-le-moi au plus tôt. Cette fois-ci, il ne resterait pas longtemps à La Neuville. Pour M. Blanpin, si le climat de Bourbon ne lui vaut rien à cause de son mal de larynx, envoyez-le en Europe : on le placera soit dans la maison de Rome ou du midi, si elles ont lieu tout de suite, soit au noviciat où on l'emploierait jusqu'à ce qu'il soit remis (Je vois que j'ai plus de choses à vous dire que je n'ai pensé. Je croyais avoir assez d'une page, c'est pourquoi j'ai pris du papier fin. Je vais continuer sur la page suivante).

Encore un mot au sujet du Saint-Esprit. Si nous devions être chargés du Séminaire, nos missionnaires eussent été dans le même état de choses qu'ils sont actuellement; il y aurait eu une distinction entre le clergé paroissial et les missionnaires du Saint-Cœur de Marie. Je ne suis nullement étonné des observations que vous m'avez faites à ce sujet; je l'aurais été si vous ne les aviez pas faites, parce que je connais bien les grands maux qui résultent de l'état actuel des choses. Si je consentais à être chargé du Séminaire colonial, c'était avec une profonde tristesse; je sentais toute la pesanteur du fardeau, toute la difficulté de l'œuvre; mais je n'y voyais qu'un sujet de peine et d'accablement pour moi seul et les Messieurs qui auraient été avec moi, et je devais dire : *Non recuso laborem*, et j'y ajoutai, *neque dolorem*. Mais j'aurais pris mes mesures pour qu'il n'arrive pas d'inconvénients pour l'œuvre des Noirs, et pas de dommage au bien de la Congrégation. Ces mesures étaient bien simples. Voyant le bien considérable à faire, quoique je n'eusse pu le faire qu'à demi, j'ai cependant consenti et même désiré la chose et fait des démarches préalables pour cela, au moins quant à la réunion avec les débris de la communauté du Saint-Esprit. Mais enfin tout est rompu et je vous assure que je me trouve bien soulagé.

Pour Nossi-Bé, je pense que vous avez reçu mes dernières lettres, qui vous disent déjà que j'y ai renoncé. M. Dalmond a grand tort de dire qu'il a été trompé. Il nous avait promis d'abord la baie de Saint-Augustin, et il l'a donnée aux PP. Jésuites; il me dit ensuite que Nossi-Bé était bien salubre, et j'ai consenti, quoique avec peine; parce que je commençais à me défier. Nous serions donc obligés d'aller à une boucherie pour nous y faire décimer ! J'avais fait l'observation à M. Dalmond que nous ne voulions pas accepter un endroit insalubre, que les malheurs de la Guinée nous avaient fait trop de mal, et que, s'il nous arrivait de nouveaux malheurs, cela détruirait la Congrégation. Il me dit que je pouvais compter qu'il n'exposerait pas nos missionnaires, que c'était son intérêt autant que le nôtre. J'apprends main-



tenant tout le contraire de ce qu'il m'a dit, que nous périrons infailliblement; et je serais obligé de garder une promesse qui est fondée sur un faux rapport de sa part, et sacrifier nos missionnaires! Du reste, je n'ai pas donné promesse formelle pour Nossi-Bé; j'ai promis d'envoyer du monde, sauf à vous à régler; et, au moment du départ de M. Dalmond, j'étais bien résolu de n'aller à Nossi-Bé qu'après avoir une bonne assurance sur la salubrité du sol. M. Dalmond lui même, à la fin, voyant mes répugnances pour Nossi-Bé, me fit entendre qu'il ne tenait pas à nous placer là; que les besoins de Madagascar étaient très étendus, et qu'il trouverait bien moyen de nous placer. Je vous recommande de vous défier quand vous aurez à traiter avec le bon M. Dalmond. Je suis convaincu que M. Dalmond savait ce qu'il en était de Nossi-Bé, et qu'il a cherché à nous gagner par de belles paroles et en nous déguisant la vérité.

J'ai toujours été dans cette conviction, et sa dernière lettre m'y affermit. Il me propose de nouveau Nossi-Bé et de plus Sainte-Marie, qui est renommée pour le point le plus insalubre de Madagascar. Il est donc évident qu'il a voulu profiter de ma bonne foi ou de l'ignorance dans laquelle il me croit. Je vous envoie une lettre pour lui.

Je ne lui manifeste aucun mécontentement, cela ne sert à rien. Je lui dis que nous n'abandonnons pas Madagascar; que si nous ne lui avons pas envoyé du monde, c'était la faute du Ministre (et cela est vrai); que cependant, si nous lui avons envoyé des missionnaires, je n'aurais pu consentir qu'ils allassent à Nossi-Bé; que je vous ai chargé de traiter avec lui de tout ce qui touche à cette mission.

Je vous écris rarement parce que je suis accablé de besogne; et ayant de fréquentes migraines, je ne puis veiller la nuit pour le faire. Attendez à l'an prochain, et j'aurai plus de temps. Nous aurons un maître des novices qui sera chargé de la direction des novices. Imaginez-vous que j'ai deux heures par jour, pour faire toutes les affaires. Ces derniers temps, c'est-à-dire depuis sept à huit mois, les affaires du Saint-Esprit, la mission d'Australie et celle de la Guinée surtout,

m'ont pris un temps considérable. Maintenant, je suis un peu plus libre; mais il y a tant de choses arriérées, que je suis toujours très occupé.

J'ai reçu votre traite de 1.000 francs. Si vous désirez absolument les objets que vous me demandez, nous vous les enverrons; mais réduits, comme nous l'étions à la fin de cette année, par les dépenses énormes occasionnées par la nouvelle construction (33.000 fr., outre le mobilier), et par les pertes que nous a causées notre petite marine, (un de nos navires a échoué, perte de 4.000 francs; un autre a eu du malheur, perte de 1.100 francs) réduits comme nous l'étions, avec des dépenses très grandes pour l'entretien de la communauté, vos 1.000 francs me paraissaient envoyés de la bonne Mère, pour commencer l'année. Si vous m'envoyez 500 francs, je vous achèterai sans difficulté les objets que vous désirez. Pour les Religieuses du Bon Pasteur : il y a des misères aussi, mais j'espère qu'elles se sont remises un peu. Les Sœurs qu'il vous faudrait, ce sont celles de l'Immaculée-Conception de Castres : elles sont très ferventes et désirent ardemment s'occuper des Noirs. Elles sont pour les hôpitaux, pour les écoles, et en général pour toute espèce de bonnes œuvres. Mais il faut que le Supérieur ecclésiastique les demande et qu'on leur fournisse les frais de voyage. Je doute que le Ministère leur accorde le passage gratuit. Cependant si le Supérieur ecclésiastique le demandait, cela serait possible.

J'ai demandé M. Brunet pour la Guinée. Il y pourra faire un bien immense. Si cependant vous en avez besoin, gardez-le.

Je suis inquiet sur le compte de M. Plessis. Mais enfin, il est admis. Je serai désormais plus difficile. C'est un bon homme qui est pieux; mais je suis inquiet, c'est un homme faible, et par conséquent, sur lequel on ne peut guère compter pour la persévérance.

Tout à vous.

F. LIBERMANN, *supérieur du Saint-Cœur de Marie.*

à la **Communauté de Bourbon** :

**XXIV (bis)**

A la Communauté.

J. M. J.

MES TRÈS CHERS CONFRÈRES,

Vous étiez un peu inquiets des bruits qui se répandaient que nous devons être chargés du Séminaire colonial. Il est vrai qu'il en était question, mais vous pouvez être tranquilles, nous ne le serons pas. Les Messieurs du Saint-Esprit réduits à deux directeurs (parce que M. Hardy les avait quittés), et sans supérieur, ne semblaient plus pouvoir s'en charger, mais depuis le mois de mai dernier, ils ont trouvé un supérieur, et M. Hardy est rentré. Du reste, je n'aurais accepté que parce que j'aurais cru que nous serions plus à même de rendre des services plus importants aux colonies, et surtout pour le salut des Noirs. Je ne me serais pas engagé à l'aveugle; j'aurais posé les conditions le mieux que j'aurais pu pour faire le bien. C'eût été un fardeau terrible, mais tout son poids ne serait tombé que sur les membres de la Congrégation qui auraient été employés au Séminaire. Les membres employés dans les colonies auraient toujours été comme prêtres auxiliaires des curés et vicaires, soumis aux supérieurs ecclésiastiques, et inférieurs aux prêtres des paroisses. Il nous est toujours très important de vivre dans l'humilité de notre état et dans une charité parfaite et une grande déférence pour le clergé paroissial. La hiérarchie ecclésiastique doit toujours prévaloir d'honneur et de juridiction sur la hiérarchie religieuse. Les religieux sont des manœuvres dans le champ du père de famille, et les prêtres dans l'ordre de la hiérarchie sacerdotale sont les directeurs généraux. L'honneur appartient aux derniers, l'autorité aussi; et aux religieux (s'ils sont fidèles) est due la majeure partie des fruits.

Travaillons donc avec ferveur et produisons beaucoup, sans vouloir du profit sur la terre.

Désormais, il ne faut plus penser au Séminaire colonial; on peut se passer de nous, et j'espère que cette maison sera bien conduite et produira des fruits. Contentons-nous donc de nous livrer en paix aux travaux que la divine Bonté nous confie; exploitons le terrain qui nous est destiné, avec humilité, paix, zèle et ferveur. Dieu nous bénira.

Je vais vous parler maintenant de nos affaires générales. Il semble que la divine Providence veuille étendre notre œuvre aux infidèles. Je suis toujours la marche que nous avons prise jusqu'à présent. Je laisse agir la divine Providence; je me contente de profiter de toutes les ouvertures qu'elle nous donne pour le service de notre Maître et l'avancement de la Congrégation; mais je tâche de me plier au mouvement de cette divine Providence afin qu'elle fasse plus que moi.

Nous avons été obligés d'abandonner encore une fois Haïti, comme vous le savez. Je vais faire mes efforts pour obtenir en Belgique un ecclésiastique pieux et capable qui puisse être nommé Vice-Préfet, et faire de cette mission une mission belge. Si Dieu bénit la démarche que je vais faire à ce sujet, nous espérons sauver la pauvre République d'Haïti. La Belgique n'est pas assez mûre pour les missions, pour que nous puissions y établir une maison. J'y ai fait un tour, et j'ai vu qu'on m'avait donné de faux renseignements. Il faut encore quelques années pour y réussir. Si cependant je parviens à faire d'Haïti une mission belge, la chose serait plus facile, et de plus, Haïti serait sauvé; car une des plus grandes difficultés de M. Tisserant provenait de ce qu'il est Français : les Haïtiens se défient des Français.

Je vous ai annoncé dans ma dernière lettre que nous avons entrepris une nouvelle mission en Nouvelle-Hollande. Je présume que les confrères qui y vont auront touché à Bourbon et seront venus vous visiter. Vous auriez vu une belle communauté bien fervente. Quand j'aurai des nouvelles sur leurs travaux, je vous en ferai part.

Notre mission de la Guinée prend une bonne tournure et nous montre beaucoup de chances de succès, même

le succès paraît moralement certain. Nous y aurons une lutte terrible contre les protestants. Si M. Collin était là, il serait bien content; il pourrait ergoter contre les ministres et contre les marabouts des mahométans.

Nous allons former deux maisons sur deux points très salubres; l'une au Gabon et une en Sénégambie tout près de Gorée. On recevra dans ces deux maisons les enfants noirs pour commencer la grande œuvre projetée de la propagation de la foi par le secours de la civilisation, c'est-à-dire par le secours des connaissances européennes. Ces deux maisons vont nous coûter des sommes considérables. Je ne sais pas jusqu'à quel point nous pouvons compter sur le secours du Gouvernement, mais la Propagation de la Foi nous donne l'espoir de nous venir en aide pour les bâtiments et l'achat des terrains. Nous allons toujours commencer à acheter et à bâtir aux environs de Gorée. Je compte sur une dépense de 20 à 25.000 francs. J'ai mis une somme de côté pour cela; mais vous concevez bien qu'elle n'égalé pas la dépense. Je ne crains rien, Dieu nous aidera, j'en suis sûr.

Mais nous ne sommes pas au bout avec ces deux maisons. Il en faudrait encore deux autres en Europe : une dans le midi pour les arts mécaniques et les métiers, et une à Rome pour les études ecclésiastiques. On m'offre dans le midi une maison, avec un terrain fertile deux fois et demi grand comme notre jardin, pour 11.000 francs; un autre pareil avec une belle église à 15.000 francs. Il me serait difficile de laisser échapper une si belle occasion. Je vais encore examiner avant d'en venir au fait. Il faudrait en outre de quoi fournir à la nourriture et à l'entretien des enfants. Dans les missions, la Propagation le fera, mais en Europe, nous n'en aurions rien. Il faut cependant marcher, et tout de même ne pas faire banqueroute. Vous allez dire que nous perdons la tête ici. Du tout, avec la plus grande confiance en Jésus et Marie, nous prenons nos précautions et nous ne nous exposons pas. La maison de Rome ne presse pas tant, celle du midi presserait davantage; cependant j'attendrai les lettres de nos missionnaires à ce sujet. Voici les noms des missionnaires et Frères de la Guinée. M. Bes-

sieux qui est depuis le premier temps avec le F. Grégoire; MM. Briot, Arragon et le F. Pierre, qui sont à Gorée depuis quelques mois; MM. Tisserant, Lössedat, Warlop, le F. Siméon et le F. Théophile qui sont aux ports de mer où ils doivent s'embarquer incessamment.

Notre maison est assez nombreuse; nous sommes trente et quelques membres, y compris les directeurs au nombre de trois. Je vous donnerai la prochaine fois les noms de tous, je n'ai pas le temps de les chercher et je ne les vois pas devant moi.

J'en veux tout gros à notre bon M. Collin qui ne m'écrit plus; encore davantage à M. Plessis qui ne l'a jamais fait. J'ai reçu la dernière lettre du cher M. Blanpin et je lui ai répondu. Sa bonne mère le gronde de ce qu'il ne lui écrit pas assez. Il va en recevoir une lettre bientôt après l'arrivée de celle-ci, peut-être en même temps, parce qu'elle doit me l'envoyer incessamment.

La maison est terminée et meublée, et nous ne sommes en arrière que pour environ 3.000 francs; c'est quelque chose quand on a de la peine à suffire aux dépenses ordinaires. Notre communauté augmentera encore probablement cette année. La divine Bonté qui a pourvu à nos besoins jusqu'à présent, continuera, j'espère, à nourrir ses enfants.

J'attends un énorme paquet de lettres de la main de M. Brunet. Il aura laissé tomber sa promesse dans la mer. Il faut la repêcher.

En voilà assez pour cette fois-ci.

Donnez-moi de vos nouvelles fréquemment. Ne m'en voulez pas si je ne vous écris pas aussi souvent que vous le désirez. Patientez encore cette année. Je suis par trop accablé. L'an prochain, nous aurons un maître des novices, j'espère; et je pourrai plus tôt satisfaire au grand désir et besoin que j'éprouve de m'entretenir avec vous. En attendant, je vous suis bien vivement uni en la charité du très Saint Cœur de Marie.

Tout vôtre.

F. LIBERMANN, *pr. du Saint-Cœur de Marie.*

*La Neuville, le 5 novembre 1845.*

P. S. — Je vous envoie une lettre reçue de M. Besieux quelques détails sur le Gabon. Plus tard, je vous enverrai une relation exacte, quand je l'aurai faite; ce sera vers la fin de ce mois.

\* \* \*

à M<sup>lle</sup> Caron :

I

M<sup>lle</sup> Appolline Caron

MADemoisELLE,

J'ai reçu votre lettre dans laquelle vous me demandez du secours pour tirer d'embarras vos pauvres parents. La piété filiale que cette lettre respire m'a touché profondément. Si je pouvais vous aider, je le ferais de grand cœur; mais je suis dans l'impossibilité absolue de le faire; mes charges sont si considérables qu'elles me mettent hors d'état de me rendre utile à votre pauvre famille. Quoique je ne vous connaisse pas, ni votre famille non plus, je prends cependant part à vos peines et je voudrais pouvoir y porter remède. Me voyant dans la triste nécessité de refuser le secours que vous me demandez au nom de votre famille affligée, je dois au moins vous encourager à supporter votre malheur et à mettre votre confiance en Dieu : tôt ou tard il viendra à votre secours.

Votre très humble serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre.*

*La Neuville, 7 novembre 1845.*

Sur la lettre qui est toute entière de l'écriture du V. Père, on lit cette note de la main de M. Lannurien :

M. le Supérieur me fit copier cette lettre et la mettre en mon nom, disant : voici ce que M. le Supérieur, qui ne peut vous écrire en ce moment, me charge de vous dire.

à M. Ducournau :

XVI

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Ducournau,  
chez Monsieur Germainville,  
rue Neuve-en-Ville, Bordeaux.

J. M. J.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Comment m'y prendrai-je pour m'excuser auprès de vous de mon long silence? Votre charité seule m'excusera, mais il n'y a qu'elle que je puisse invoquer. Ce qui a fait mon retard c'est que, depuis quelque temps je suis accablé de besogne pressée. J'ai été obligé de faire des absences assez longues; je suis chargé de la direction du Noviciat; j'ai souvent des migraines qui me mettent hors d'état de travailler. Alors, je mets dans une case à part les lettres moins pressées et, dans les moments de répit, je reprends ma pauvre case et je suis alors obligé de m'épuiser en excuses ou plutôt d'avoir recours à la patience de mes bons amis qui croient parfois que je les oublie, et ils sont dans une grave erreur. Et vous, comme les autres, vous m'en avez soupçonné! Vous n'avez pas fait un jugement téméraire; vous étiez en droit de le croire; mais cela n'était pas vrai : je ne vous oublie pas certainement devant le bon Dieu.

Je comptais vous écrire la semaine prochaine, car je ne serai un peu débarrassé qu'alors, (mais une occasion, qui nécessite que j'écrive à Bordeaux, se présente) et j'en profite pour vous épargner un port. Patientez jusqu'à l'an prochain, et je serai un peu plus libre, parce que j'aurai un aide de plus à la maison, et vous verrez alors que je serai plus fidèle.

Nos missionnaires qui sont à Gorée m'ont écrit déjà cinq ou six lettres chacun. Ils vont bien. Nous



n'avons plus à risquer les malheurs qui nous sont arrivés en Guinée; nous ne nous fixerons qu'aux parties salubres et nous serons plus sages, car ce qui a tué nos pauvres missionnaires, c'est qu'ils se sont trouvés dans deux postes les plus malsains des côtes; ils y sont arrivés sans être acclimatés et, pour comble de malheur, ils s'exposaient aux plus grands dangers sans aucune précaution. Le plan d'ailleurs que nous allons suivre présente moins de dangers, même dans les endroits mauvais, et offre de grandes espérances. Tout se montre sous un aspect très favorable au succès.

A La Neuville, ça va bien; nous sommes passablement nombreux. Priez Dieu pour nous afin qu'il nous continue ses bénédictions.

Quand votre lettre du 2 septembre arriva, j'avais déjà répondu aux PP. Maristes. Veuillez vous informer s'ils ont reçu ma lettre. J'ai fait au P. Verne une proposition par rapport à l'objet de sa lettre; je ne sais s'il y a donné suite.

Dites, je vous prie, au bon M. Germainville que je lui suis toujours sincèrement uni dans la charité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Je me recommande à ses prières ainsi qu'aux vôtres. Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*La Neuville, 7 novembre 1845.*

\* \* \*

à M. Beauchef :

VII

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Beauchef,  
au Grand Séminaire, au Mans.

J. M. J.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Je vous prie de dire à votre respectable Supérieur que j'ai envoyé la lettre que vous m'avez fait parvenir au jeune novice de Saint-Acheul à qui elle était adressée et que je me chargerai bien volontiers de toutes celles qu'il m'enverra avec les signes convenus et les ferai parvenir tout de suite à Saint-Acheul.

Maintenant pour votre pauvre âme : aussitôt que j'eus lu dans votre lettre que M. Pinault vous dit de faire la confession en question au P. Mollevaut, il s'éleva un cri dans mon âme : Ah ! le malheureux P. Pinault, pourquoi l'envoie-t-il à M. Mollevaut ? Je me disais cela parce que je connaissais la délicatesse de M. Mollevaut sur l'article dont vous me parlez et l'énergie avec laquelle il traite ces sortes de questions ; et ne vous connaissant pas assez pour juger de votre état, il devait nécessairement traiter la question comme une question ordinaire, et par là, vous jeter dans l'agitation et nous faire un mal terrible. Mais enfin je bénis le bon Dieu de ce qu'il vous a remis. Le P. Jésuite vous a parfaitement bien jugé et vous pouvez hardiment croire à la vérité de ce qu'il vous a dit pour votre conduite.

Vous ne devez pas vous régler sur ce que peuvent vous dire des personnes qui ne connaissent pas le fond de votre âme ; elles ne peuvent pas pénétrer dans votre intérieur pour approfondir votre état. Ceux qui vous connaissent le mieux vous parlent toujours d'une manière à vous rassurer et à vous mettre en repos ; vous devez vous en tenir à leur décision. M. Pinault, votre directeur

ordinaire du Mans et moi, nous devons mieux savoir ce qui se passe en vous que M. Mollevaut, qui vous confesse une fois en passant. Notre direction est d'accord avec ce que vous a dit ce P. Jésuite; celle de M. Mollevaut y est opposée; vous devez donc être bien convaincu que le Père vous a bien jugé et que M. Mollevaut s'est mépris à votre sujet. Soyez bien certain qu'il en est ainsi. Je suis bien certain que si vous aviez fait à M. Pinault et à moi la confession que vous avez faite au P. Jésuite, nous ne vous aurions pas dit autre chose que ce Père. Tenez-vous donc tranquille; 1<sup>o</sup> vous pouvez communier; 2<sup>o</sup> vous pouvez remplir les fonctions de diacre; 3<sup>o</sup> par conséquent vous n'êtes nullement en état de péché mortel; ne pensez plus à ce que le bon M. Mollevaut vous a dit : cela ne saurait que vous faire du mal, et fort inutilement.

Je n'ai pas bien pu lire ce que vous me dites du *vicaire de Sainte-Marguerite* : ce sont à peu près les seuls mots que j'ai pu lire. Il m'a paru cependant que ce bon ecclésiastique désirait des renseignements sur notre Congrégation pour une *Histoire des Ordres Religieux* qu'il compose. Si cela était, il me serait difficile de donner les renseignements que vous me demandez; vous savez quelle répugnance j'ai à me faire publier. Je ne voudrais pas contrister un bon prêtre; j'espère cependant qu'il ne m'en voudrait pas, si je ne lui donnais pas les renseignements demandés : je crois que j'agirais contre la volonté de Dieu.

Je vous laisse à Jésus et Marie.

Tout à vous en leur sainte charité.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*La Neuville, 9 novembre 1845.*

XXIII

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Tisserant,  
Poste restante,  
Toulon.

J. M. J.

MON CHER CONFRÈRE,

Je n'ai que très peu de temps pour vous répondre par le retour du courrier; je le ferai en peu de mots.

1° Je me conformerai autant que possible, à votre idée, au sujet d'Haïti.

2° Je ne vois pas pourquoi vous ne prendriez pas le titre de Préfet de la Guinée. Je pense seulement qu'il serait prudent dans les commencements de dire que vous avez tous les pouvoirs de Préfet et de ne pas encore trop répandre le titre, parce que s'il venait des difficultés de la part de la Propagande à ce que vous ayez deux Préfectures, et qu'on tînt à ce que vous gardiez encore celle d'Haïti, il pourrait alors survenir des inconvénients. D'après cela, il serait peut-être prudent d'attendre la prochaine lettre de Rome.

Dans tous les cas, il faudrait dire que vous avez les pouvoirs de Préfet, signés par le Cardinal Frasoni. Voilà ma première pensée, mais réflexion faite, il me paraît difficile que vous ne preniez pas le titre en disant que vous avez les pouvoirs, et il est absolument nécessaire que vous exhibiez les pouvoirs; faites donc selon votre prudence.

3° Il est certain que votre feuille en blanc vous donne tous les pouvoirs partout, puisqu'on me l'a donnée en blanc, pour que je remplisse pour telle mission que je vous indiquerai. Je vous engage donc à y mettre Sénégal, puisque à Gorée et à Saint-Louis, nous ne pouvons exercer, d'après ce que je vous ai dit dans mes dernières lettres, surtout d'après ce qui m'a été dit au

Ministère. Cependant, je vous autorise à **ajouter à la** Sénégambie, toute autre province que vous trouverez utile.

4<sup>o</sup> Je n'ai pas encore pu venir à bout d'écrire à MM. Régis. Je vais le faire aujourd'hui ou demain. Si ces Messieurs faisaient difficulté de vous faire les avances pour les présents à faire à leurs Majestés noires, vous pouvez leur assurer positivement que je les y autorise et m'engage à rembourser, et que, incessamment, j'aurai l'honneur de leur écrire.

5<sup>o</sup> Vous vous trompez de croire que, dans mes plans, je n'ai pas l'air de penser beaucoup à Whydah. J'y pense très fort, et crois le poste très important; seulement, il faudrait s'assurer de l'état sanitaire du pays avant de prendre une détermination positive sur l'extension qu'on donnera à un établissement sur cette côte : voilà pourquoi il est important de commencer d'abord par la Sénégambie et le Gabon. D'ailleurs, il ne serait pas prudent d'ouvrir d'un seul coup, trois établissements considérables; les Messieurs de la Propagation en seraient effrayés. Nous avons à les ménager; on les a un peu prévenus contre nous. Mais les premiers établissements étant en train, nous obtiendrons plus de ressources pour un troisième que nous commencerions. Dans tous les cas, il faut commencer en même temps quelque chose à Whydah.

Je ne vous dis rien sur les sommes à employer pour les présents; ce sont les conseils de MM. Régis qu'il faut suivre. J'écrirai à MM. Régis sur les sommes à prendre pour les présents et pour le crédit.

Je vous quitte, il se fait tard. Je vous dirai un petit mot secret, très secret, extrêmement; il ne faut en souffler mot à personne absolument, ni aux amis, ni à des étrangers quels qu'ils soient.

M. de Brandt remet sur le tapis son ancienne pensée, et cela d'une manière pratique et prochaine. Il m'a dit de vous en dire un petit mot, et vous recommande de prier pour cela. Dans les lettres que vous m'écrirez ne m'en parlez pas, parce que je n'en dirai rien à personne que la chose ne soit exécutée, pas même

à M. Schwindenhammer. Nous avons besoin du plus grand secret.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*Le 10 novembre.*

Je n'écrirai pas à M. Perrée; les MM. Régis vous diront ce que M. Perrée vous aurait dit de ma part. A quoi bon lui faire payer un gros port de lettres?

(Joint à la lettre) : Pouvoirs de Préfet apostolique pour M. Tisserant.

\* \* \*

au D<sup>r</sup> **Libermann** :

LXXX

MON CHER FRÈRE ET MA CHÈRE SŒUR,

Il est de mon devoir d'ajouter mes sollicitations à celles de notre chère Caroline pour obtenir ce qu'elle demande. Vous savez que dès son enfance elle eut des désirs très vifs de la vie religieuse. Ces désirs ne semblaient pouvoir venir que de Dieu qui se plaisait à donner ses divines inspirations à cette âme innocente. Personne n'a influé sur sa jeune âme pour lui inspirer alors les désirs ardents de la vie religieuse. Elle avait même alors peu de rapports avec des Religieuses et entendit parler fort peu, car dans ce temps, je ne me souviens pas que vous ayez eu des rapports avec des Religieuses. Si, par intervalle, on lui aura peut être dit en plaisantant qu'elle sera Religieuse (je ne sais pas si on lui a dit cela), cela ne pouvait mettre dans son âme des traces si profondes. Je vous assure qu'en 1837, quand je fus vous voir, j'étais frappé de cette vocation prématurée, et je voyais là ce qui se remarque souvent dans de grandes âmes que Dieu prévient de sa grâce

dès leur enfance. La pauvre Caroline entra plus tard dans un couvent pour y recevoir son éducation; elle s'y lia d'une amitié trop sensible avec une jeune personne un peu mondaine et perdit ses premiers goûts qui furent remplacés par des goûts tout à fait mondains. Il était évident que ce furent ces goûts passionnés du monde qui étouffèrent pendant quelque temps l'idée du couvent. Je te le dis, mon cher frère, quand je fus à Strasbourg auprès de vous. Elle vint à Amiens dans les mêmes dispositions. Elle était bonne, pleine de foi, elle avait le cœur pur, mais l'imagination toute remplie d'idées du monde, et elle était très fière; voilà les deux obstacles au développement de ses idées premières. Elle en resta là une partie de la première année de son séjour à Louvencourt. Vers le milieu de cette année, elle fit du progrès dans la piété, et quoique encore bien orgueilleuse et remplie d'idées mondaines, la pensée de sa vocation revint (Notez bien que je ne lui ai jamais ouvert la bouche sur l'affaire de vocation. C'est elle qui m'en a parlé toujours, depuis, la première, et je n'ai jamais fait que répondre à ses questions). Quand ces pensées revinrent, elles se présentèrent d'une manière singulière; elle semblait craindre d'être obligée par sa conscience d'être Religieuse.

A plusieurs reprises, elle cherchait alors à me prouver qu'elle n'était pas appelée à la vie religieuse, et notez bien, ce fut d'elle même qu'elle me parlait de cela, sans que jamais je misse la conversation sur cette question. Je me contentais de la plaisanter sur sa peur d'être Religieuse et je finissais toujours par lui dire qu'il ne fallait plus penser à la vie religieuse, qu'on pouvait devenir une sainte dans le monde, que si elle ne sentait pas de vocation, elle devait rentrer dans le monde, etc...

Jamais je n'ai dit un mot qui pût lui faire soupçonner que je la croyais appelée à la vie religieuse. Cependant cette lutte et cette crainte me persuadaient de plus en plus que Caroline irait au couvent plus tard. La Mère Saint-Bernard à qui je causais de cela parfois, était du même avis ainsi que la Mère Saint-Alexandre, en qui Caroline avait toute confiance. Je voyais dans ces

luttés les combats de la grâce et de la nature. Je n'en dis rien, et je laissai le combat se terminer de soi-même, j'étais sûr de son dénouement.

Les vacances arrivèrent et Caroline se dissipa beaucoup. Son relâchement donna même un peu d'inquiétude. Naturellement (selon la marche ordinaire de cette affaire), elle devait éprouver de plus grands dégoûts pour la vocation, et un plus grand goût pour le monde, les plaisirs. Elle était en effet dans cet état, quand sa maman arriva.

Vint ensuite la retraite où Caroline fut vivement touchée de la grâce, prit des résolutions sérieuses contre l'amour-propre et l'esprit du monde. Elle prit une tournure de piété solide, elle y persévéra et fit même de grands progrès dans cette année-ci. Dès le premier moment de ses bonnes résolutions, la pensée de la vocation se fit sentir dans toute sa force et persévéra, alla en augmentant toute cette année-ci. Dès le premier moment de la réapparition de la pensée de sa vocation, toutes les répugnances furent remplacées par un grand goût et un grand désir pour la vie religieuse. La raison de ce changement est très simple. Toutes ces répugnances n'étaient qu'une résistance faite à la grâce, qui l'appelait, par l'esprit du monde et l'amour du plaisir. Ces deux ennemis disparaissant, les répugnances devaient disparaître aussi, et comme la grâce était toujours la même, qu'elle était même plus forte qu'auparavant, de là le goût qui remplace le dégoût. Caroline ne me dit rien d'abord de ce qui se passait.

M<sup>me</sup> Saint-Alexandre reçut la première cette confiance, elle m'en parla et je l'engageai à adresser Caroline à M. de Brandt, confesseur des Religieuses : l'aumônier est trop jeune pour inspirer assez de confiance pour la décision d'une affaire, si importante; M. de Brandt est un homme éminent en lumières, en sainteté et en expérience. Caroline prit grande confiance dans son nouveau directeur. Sa vocation fut décidée, il n'y avait pas à balancer, elle était évidente. Vous voyez qu'elle n'a été en aucune manière, influencée, ni directement, ni indirectement.



La vocation générale pour la vie religieuse décidée, il restait à prononcer sur le genre de communauté et sur quel couvent doit tomber le choix. Comme il arrive ordinairement quand une âme bonne vient à des sentiments de ferveur, Caroline penchait pour une vie sévère, les Trappistines et Carmélites. Nous avons examiné sérieusement la chose, M. de Brandt et moi, quoique chacun en son particulier, et nous étions d'avis tous deux qu'elle était appelée à un ordre enseignant et moins sévère. Cela étant décidé, le choix était bientôt fait, la divine Providence ayant amené cette chère enfant dans un excellent couvent enseignant, tel que Louvencourt, et Caroline n'ayant aucune idée pour une autre communauté; au contraire, depuis qu'elle était décidée pour une congrégation enseignante, tous ses goûts la portaient pour Louvencourt. Nous avons décidé qu'elle doit rester à Louvencourt. J'ai laissé toute cette affaire à la décision de M. de Brandt. Je ne conférai avec lui que lorsque sa décision était déterminée, et en tout nous étions d'accord sans nous consulter, ce qui donne une plus grande assurance à la résolution de la question, puisqu'on doit naturellement conclure que les raisons sur lesquelles elle repose sont claires et évidentes. Vous voyez que nous avons procédé avec la plus grande maturité et rien ne fut pressé.

M. de Brandt a même attendu un peu trop longtemps, puisqu'il n'a décidé la chose que ces jours derniers; et d'après son avis et le mien, Caroline doit demander à entrer au noviciat le 21 courant, jour de la Présentation.

M. de Brandt vient de revenir d'un voyage de deux mois qui l'empêcha de parler plus tôt. De plus, assuré que Caroline n'éprouvera aucun obstacle de la part de ses parents, M. de Brandt et moi n'avons pas craint d'avancer les choses pour plusieurs raisons : 1<sup>o</sup> pour faire éviter à Caroline un voyage à la maison, qui n'est d'aucune utilité pour elle, qui aurait occasionné des frais d'aller et de retour, qui l'aurait mise dans une fausse position chez elle, dans une position critique, qui aurait pu lui faire grand tort, quant au spirituel, dans un état de désœuvrement où elle se serait trouvée au milieu

du monde, avec les brillantes qualités naturelles qu'elle a; 2<sup>o</sup> pour fixer une bonne fois son imagination; Caroline a un esprit si vif et une imagination si ardente qu'elle ne peut pas vivre dans un état d'incertitude, encore moins quand la chose est décidée, s'il lui faut se trouver longtemps éloignée de l'objet de cette décision. Je suis persuadé que si elle avait seulement deux ou trois mois à passer dans le monde, étant décidée à la vie religieuse, elle aurait été sans cesse dans des peines de conscience très grandes, dans des troubles et des agitations d'imagination extrêmes. Je suis enchanté de ce que la décision ait été donnée si brusquement, si proche de son exécution. Il en résulte un bien considérable pour Caroline. 3<sup>o</sup> Caroline à Strasbourg n'aurait pas eu une direction assez éclairée, au moins il était à risquer. Il eût été à craindre qu'on ne la dirigeât vers un Ordre sévère, car au premier coup d'œil, on s'y méprendrait avec elle. Il faut avoir une connaissance profonde de son intérieur pour reconnaître que ce serait le plus grand tort à lui faire, de l'envoyer dans un de ces ordres. 4<sup>o</sup> Si elle devait attendre encore (et ce serait sans aucun motif), il eût fallu nécessairement qu'elle s'en allât passer quelques mois à la maison, elle l'aurait nécessairement désiré, et nécessairement on le lui aurait accordé.

Elle n'aurait pu rester que quelques mois, et ensuite qu'aurait-on fait? Difficilement on aurait pu décider sa vocation avant son départ; c'eût été très imprudent, presque impossible, de lui donner une décision absolue, pendant qu'elle aurait été éloignée d'Amiens. On aurait été obligé de lui procurer une place. De là, quelle peine pour cette pauvre enfant d'être ainsi ballotée avec une vocation à la vie religieuse!

Que sa bonne maman pleure un peu, mais que ce soit des larmes de joie et de bonheur, d'avoir été jugée digne de faire à Dieu l'offrande de deux de ses chères enfants. C'est une grande privation pour elle, mais tôt ou tard, il eût fallu souffrir cette douloureuse privation.

N'est-elle pas très heureuse de la souffrir pour Dieu, plutôt que de la souffrir un peu plus tard pour le monde?

(Mais je vois que vous aurez de la peine à me lire sur le revers du papier trop mince sur lequel je vous écris, je vais donc continuer sur une autre feuille.)

De plus, je ne sais que penser de la conduite de la divine Providence qui amène tant d'Alsaciennes à Louvencourt. Peut-être sera-t-il dans ses desseins d'établir plus tard une succursale de Louvencourt en Alsace. Quel bonheur pour vous d'y avoir contribué ! Ne manquons pas à la divine Providence, nous ne connaissons pas ses desseins. Je vous engage de ne pas parler de cette pensée que je vous manifeste là-dessus. Si ceci entre dans les desseins de Dieu, il suffit qu'on en parle avant le temps pour en arrêter l'exécution. Je vous prie donc en grâce de ne pas parler de cela.

A Louvencourt, M<sup>me</sup> Saint-Bernard ainsi que les autres Dames sont dans la joie de leur cœur de cette décision à l'égard de laquelle elles ont toujours été complètement passives. Je suis assuré que vous ne brouillerez pas cette satisfaction et cette joie; vous ne mettrez pas obstacle au bonheur de la pauvre enfant. Ce qui fait cette satisfaction, c'est que Caroline a su gagner l'amitié et l'estime universelles.

Ma pauvre Marie versera plus d'une larme; je voudrais bien la consoler, mais j'espère qu'elle fera généreusement son sacrifice à Dieu.

Du reste, quand elle a envie de pleurer, qu'elle pense au bonheur de sa sœur, qu'elle aille sur le Calvaire et qu'elle voie une autre Marie, qui lui apprendra là à faire généreusement son sacrifice; elle sera alors toute consolée. J'espère la consoler plus tard, quand je la verrai ici avec son papa. Papa assistera à la profession de Pauline et la prise d'habit de Caroline. Marie y assistera aussi, et maman à la profession de Caroline.

Tout à vous.

F. LIBERMANN, *prêtre*.

*Le 11 novembre 1845.*

au D<sup>r</sup> Libermann :

LXXIXI

(Cette lettre est écrite à la suite d'une lettre de Sœur Saint-Léopold à ses parents.)

CHERS FRÈRE ET SŒUR,

Je n'ai le temps que de vous dire un petit mot et je n'ai heureusement pas besoin de vous en dire bien long, on vous a donné assez d'explications. Vous ne sauriez croire quel état était celui de Caroline, quand je lui ai annoncé votre résolution, et quand je lui dis que mon avis était qu'elle attendît et qu'il n'y avait pas possibilité d'avancer sa prise d'habit, avant l'arrivée de son papa. Elle était dans un état tel, que je ne l'ai jamais vue si agitée. Je l'envoyai à l'église. J'ai jugé qu'il était impossible de la faire attendre; il fallait absolument lui accorder quelque chose. J'ai donc causé avec la Mère Saint-Bernard qui a été complètement de mon avis.

Soyez bien persuadés que nous avons une connaissance parfaite de Caroline. Je suis certain que, s'il eût fallu attendre sans rien lui accorder, elle aurait perdu le repos, elle serait tombée dans un état d'inquiétude et de scrupule dont il eût été difficile de la retirer ensuite. Elle aurait été incapable de préparer son examen, et je suis persuadé que sa santé se serait altérée. La Mère Saint-Bernard était de cet avis. Cette bonne Mère a donc cru prudent, aussi bien que moi, de faire quelque concession. Elle suivra quelques exercices du noviciat, mais elle n'y sera reçue comme postulante qu'avec votre consentement. Elle continuera à préparer son examen. Par là, il y aura un avantage de plus; on aura le moyen d'approfondir encore plus que jamais sa vocation, et à l'arrivée de son papa, on sera bien plus capable de juger que par le passé.

Calmez-vous et mettez votre confiance en Marie.

Je vous laisse, je prierai pour vous et pour les chers enfants.

Lisez avec attention ma dernière lettre, et vous verrez que la détermination que M. de Brandt et moi avons prise, était prudente et bien réfléchie.

Tout à vous en Jésus et en Marie.

F. LIBERMANN.

\* \* \*

à MM. Régis :

I

à Messieurs Régis, négociants à Marseille.

MESSIEURS,

Mon confrère, l'abbé Tisserant, Préfet apostolique de la Guinée, a eu l'honneur de vous entretenir de ma part au sujet de Whydah, où vous désirez avoir un prêtre catholique. D'après les renseignements que M. Tisserant me donne, nous espérons pouvoir faire davantage pour ce poste, en y formant plus tard un établissement en règle de plusieurs missionnaires et de plusieurs Frères; et cela, non seulement parce que le poste paraît important en lui-même, mais encore pour notre mission en général, parce qu'il est un point central entre les deux établissements que nous allons former, l'un au Gabon, l'autre à l'entrée des côtes, aux environs de Gorée. Dès que la présence de M. Tisserant ne sera plus nécessaire à Gorée pour l'établissement qu'il doit fonder dans ces quartiers, il se rendra à Whydah pour constater les besoins de la localité et la mesure des espérances que nous pouvons y fonder pour le bien à faire; on tâchera ensuite de se mettre à l'œuvre pour mettre les choses en règle au plus tôt possible. En attendant, on pourra y laisser un prêtre et un Frère, selon le jugement qu'en portera M. Tisserant. Nous espérons que vous voudrez bien nous continuer votre concours pour faciliter et aider les travaux des missionnaires.

J'ose vous prier, Messieurs, de vouloir bien me donner

votre avis sur un objet qui regarde le succès de notre mission d'Afrique. Notre projet consiste à former des établissements primaires en Afrique même, pour y recevoir les enfants et les faire venir en Europe pour leur donner une éducation plus étendue, au moins à ceux qui en seraient capables, pour en faire des prêtres, des catéchistes et des maîtres d'école, et pour y apprendre les arts mécaniques et les métiers à ceux qui n'auraient pas d'aptitude pour l'étude, ou dont les goûts les porteraient vers ces arts et métiers. Les raisons en sont que, si on voulait compléter l'éducation des Noirs dans leur pays même, on éprouverait des difficultés insurmontables. Il faudrait un grand nombre de missionnaires pour établir les études, et nous en trouvons à peine pour faire les missions, tandis qu'en Europe il ne nous serait pas difficile de trouver le personnel nécessaire pour cette œuvre. La difficulté serait encore plus grande pour les arts et métiers; nous ne trouverions certainement pas de Frères pour former des ateliers dans ces pays; et d'ailleurs les européens ne pourraient s'y livrer à un travail trop dur. Je pense donc établir à Rome une maison pour les études, et, dans le midi de la France, une autre pour les métiers et les arts mécaniques. Nous avons des ressources suffisantes pour faire l'acquisition d'un terrain et nous pouvons donner environ 2.000 francs de revenu à l'établissement, outre les honoraires de messe qui pourvoiraient à la subsistance des missionnaires. Je ne sais pas encore si le Ministère voudrait se charger du transport des enfants; j'en ai fait la demande; on m'a promis, il y a un mois, une prochaine réponse.

Veillez donc me dire ce que vous pensez d'un semblable établissement et ce que vous pensez pour le midi de la France, aux environs de Carcassonne ou de Toulon.

M. Tisserant me dit dans une de ses lettres que vous avez eu la bonté de lui faire l'offre obligeante de lui donner des lettres de crédit dans le cas de besoin d'argent sur les côtes d'Afrique. J'accepte volontiers cette offre; je rembourserai toutes les sommes qui lui seront

avancées. Ce nous est un grand service, car j'aurais été embarrassé de lui faire parvenir de l'argent sans frais.

Je vous prierai aussi de vouloir bien lui faire des avances dont il aura besoin pour l'achat des présents à faire aux chefs des villages et pour les autres objets qu'il sera obligé de se procurer avant son départ. Je rembourserai aussitôt que vous aurez la bonté de m'en prévenir.

Agréez, Messieurs, l'expression des sentiments très respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN,  
*prêtre, Sup. des Miss. du St-Cœur de Marie,*

*La Neuville-les-Amiens, le 14 novembre 1845.*

\*  
\*\*

à M. Tisserant :

## XXIV

MON CHER CONFRÈRE,

Encore un petit mot à la hâte, en réponse à votre petit mot du 3 courant.

1<sup>o</sup> Il m'est impossible de vous adresser le résumé de mes deux dernières lettres, pour la bonne raison que je ne sais plus du tout leur contenu. Vous pourrez prier M. Perrée de vouloir bien aviser aux moyens de se les procurer, et de vous les faire parvenir à Gorée, et les PP. Oblats de Nice, de les envoyer à M. Perrée.

2<sup>o</sup> M. Briot et M. Arragon n'ont pas quitté Gorée et ne quitteront pas. Dans tous les cas, les Sœurs de Saint-Joseph vous feront les avances sans billet de la Mère Javouhey. Celle-ci est à Cluny; comment avoir d'elle ce petit mot? C'est tout à fait inutile.

3<sup>o</sup> Votre inscription doit être à Toulon en ce mo-

ment. Je vais écrire aux Sœurs de Saint-Joseph à Paris, pour qu'elles s'informent au Ministère. Vous auriez pu charger l'aumônier des bagnes de s'en informer.

4<sup>o</sup> Je n'ai pas fait faire de caleçons; je ne sais pas non plus si on vous a donné de l'étoffe en réserve pour les soutanes. M. Warlop a arrangé tout cela; mais je ne pense pas qu'il y ait des caleçons de flanelle; je ne me souviens pas avoir vu cette recommandation ou je l'ai oubliée.

5<sup>o</sup> M. Briot demande des pruneaux, des figues, du raisin, du lard et du saindoux : J'en avais donné la commission à nos Messieurs de Lorient; il n'ont pu se procurer ces objets. Tâchez de faire ces emplettes à Toulon. Ils ne partiront de Lorient que le 20 ou le 25, mais à bord d'un beau bateau à vapeur de la force de 220 chevaux, l'*Elan*, capitaine M. de Grammont. Les Frères seront dans un endroit séparé des soldats ou des matelots, et prendront leurs repas avec le chef de cuisine et le maître d'hôtel, des restes desservis de la table de l'état-major. M. Lossodat a déjà la permission de dire sa messe, sur le pont, quand il fera beau, et à l'intérieur quand il fera mauvais.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *pr. du St-Cœur de Marie.*

*La Neuville-les-Amiens, le 14 novembre 1845.*

Je vous envoie une lettre de M. Le Vavasseur; je viens de la recevoir pour vous la faire parvenir.

J'ai écrit à MM. Régis.

\* \* \*



à M. Lossedat :

X

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Lossedat,  
missionnaire apostolique,  
chez M. le Curé de Lorient, Morbihan.

Si M. Lossedat était parti, envoyer la lettre à son adresse.

MON CHER CONFRÈRE,

J'ai reçu vos lettres du 8, il y a trois jours; un vilain brouillard, ayant la migraine sans cesse à mes trousses, je n'ai pas osé vous écrire depuis ce temps. Cette bonne migraine s'est contentée de rester à la porte, et n'a pas osé entrer en plein, de manière que je n'ai pas à m'en plaindre cette fois-ci.

Je suis bien aise que M. le Préfet maritime vous ait réservé pour un bateau à vapeur; cela vous coûtera un peu plus, mais vous serez mieux en route. Il est bon de ménager, mais à l'impossible nul n'est tenu.

Je suis bien aise que vous ayez vu MM. Montagnès et Bouet. Ce dernier est commandant du *Caraïbe*; mais étant arrivé, il sera probablement chargé du commandement en second sous l'amiral Montagnès.

Je crois que l'un et l'autre sont bien disposés en faveur de la mission de la Guinée. Ayons confiance en Dieu, et nous ferons sans argent autant et plus que les ministres avec leurs 380.000 francs. Toute notre force doit venir d'En Haut; la Bonté divine ne nous manquera pas.

Vous auriez pu parler à ces Messieurs de l'établissement que nous allons former aux environs de Gorée; ce sera probablement Dakar.

Vous pourriez leur dire aussi, si vous en avez l'occasion, que nous comptons établir une maison dans le midi de la France, pour y recevoir les Noirs pour les métiers et les arts mécaniques. Il serait trop difficile

aux Européens d'exercer ces métiers en Guinée; le travail dur les exposerait trop. De plus, nous serions trop en peine de trouver des ouvriers capables pour les envoyer. Il nous serait assez facile de former ces ateliers en France. Une fois qu'on aurait quelques Noirs bien instruits dans ces arts ou métiers, on pourrait alors former des ateliers dans l'Afrique même. J'espère comme vous, que nous aurons, l'an prochain, du monde à envoyer. Nous avons augmenté depuis votre départ. Un Savoyard pour la théologie et les deux frères de M. Bouchet vont venir incessamment, l'un prêt à être ordonné, l'autre, pour la théologie.

M. Gouttebessis m'a demandé aussi à venir. Nous verrons s'il persévérera.

Je vous réitère la prière que je vous ai déjà faite de traiter M. Warlop en confrère, et non en élève de théologie. Il est reçu dans la Congrégation, et puis son âge et surtout le sacrifice qu'il a fait, exigent qu'il soit traité avec les égards qu'on a envers un confrère. Je serais bien affligé s'il se repentait d'avoir consenti à son départ. Je vous dis cela, non que je sois inquiet sur votre conduite à son égard, mais pour vous rappeler plus fortement la chose et vous la fixer dans votre esprit, afin que vous ne vous échappiez point. Comme je lui ai fait faire un grand sacrifice, je dois par délicatesse réitérer souvent cette recommandation à tous ceux qui vivront avec lui. J'en ai fait autant à M. Tisserant, et je le lui répéterai encore plus d'une fois. Je suis bien décidé de suivre votre avis et de ne plus jamais donner mes commissions à M. Tisserant de Paris.

L'exemplaire de la règle, c'est l'abbé Tisserant qui l'a égaré chez lui; et sa bonne mère s'en serait emparée par dévotion à Marie. Le P. Desgenettes sera donc à jamais incorrigible. Il faut que la Sainte Vierge lui fasse une bonne admonition là-dessus.

J'en ai assez dit pour cette fois-ci. Je sens bien que j'oublie une foule de choses, mais que voulez-vous que j'y fasse? Quand on a mauvaise tête, il faut revenir plus d'une fois sur les mêmes choses pour réparer les oublis.

*Mala testa, buone gambe.* Je vous écrirai par conséquent encore d'autres fois, si les choses reviennent.

Ayez soin des chers Frères; traitez-les avec charité, comme vos frères cadets.

Adieu, bien cher confrère. Ecrivez toujours des lettres détaillées. Votre dernière sera lue dans la Communauté.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du St-Cœur de Marie.*

*La Neuville, le 15 novembre 1845.*

J'embrasse dans la charité de Notre-Seigneur nos chers Frères. Je n'ai pas le temps de leur écrire. Qu'ils soient bien réguliers en route, bien recueillis et bien obéissants.

\* \* \*

à M. Warlop :

II

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Warlop,  
à Lorient.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Ne vous mettez jamais en peine de mes maladies, *Infirmitas hæc non est ad mortem.* C'est un don de Dieu, soyez-en bien assuré. Je suis fâché que vous ne m'ayez pas dit dans votre dernière lettre, les différents sujets de peine que vous aviez dans les derniers temps de votre noviciat. Il faut donc que je vous parle sans une exacte connaissance de cause. Je tiens à ce que votre cœur soit tranquille et votre esprit en repos, afin que vous travailliez avec allégresse de cœur dans la vigne du Seigneur. Je vous répète, que jamais je n'ai eu l'idée, pas même en passant, pas même pendant l'espace d'un clin d'œil, que vous deviez rester minoré; mais toujours, sans interruption aucune, ma pensée était que vous

avanceriez au sacerdoce. De plus, par le prochain départ que nous aurons pour la Guinée, vous aurez votre lettre d'ordination. Ecrivez-moi quel jour vous avez été tonsuré, et quel jour vous avez reçu les ordres mineurs. Vous avez donc eu très grand tort de signer dans le cahier de la consécration *catéchiste*. J'ai écrit à tous nos confrères qu'ils doivent vous traiter absolument comme confrère et non comme élève en théologie. Maintenant il est probable que vous aurez à agir prudemment, mais avec simplicité; il est probable que vous aurez par-ci par-là quelque peine; mais quel est l'homme qui n'en aurait pas? Vous avez cru sans doute que j'ai changé de sentiments à votre égard dans les derniers temps, parce que je ne vous disais plus les choses comme auparavant, mais je vous assure que cela n'était pas vrai. J'ai pris un peu plus de réserve, parce que vous deviez être l'an prochain, novice en règle, et que je voyais quelques jalousies s'éveiller, et que je croyais utile d'étouffer. Vous savez ce qui s'est passé dans la tête de M. Acker à votre sujet. Il y aurait eu bien des misères dans les têtes des novices, si je n'avais pris un peu plus garde à moi à ce sujet, et j'ai fait bien souvent des choses que probablement vous avez interprétées depuis, comme si c'était contre vous. Je vous assure que cela n'était pas vrai. Je n'aurais pas cru que vous interprétassiez ces choses comme dirigées contre vous, parce que je pensais que vous auriez pénétré au moins une partie de mes motifs, que je ne puis d'ailleurs vous détailler ici. Ce qui a causé ces jalousies était deux traits de caractère dont il vous serait difficile de vous corriger : la hardiesse de caractère, ou plutôt une certaine manière énergique d'agir, et l'absorption dans l'objet qui vous occupe. De là, il résultait que, sans y penser et sans savoir, vous avez prêté à ces sentiments. C'était là le motif pour lequel je ne vous ai pas expliqué cette espèce de changement de conduite à votre égard. Je voulais faire un effet sur vous, afin de vous rendre plus réservé, plus modéré et plus attentif, et vous préparer l'année suivante une année plus tranquille, et vous faciliter les moyens de rentrer dans la marche ordinaire. Je

ne sais si vous me comprenez bien, mais il est certain que cette marche seule a pu remettre les esprits à votre égard, et vous remettre dans la voie de novice et dans le rang des autres. Je n'aurais pas dû vous donner ces explications; vous auriez un peu plus de mérite devant le bon Dieu, mais tant pis pour vous. Pourquoi vous êtes-vous laissé tenter ainsi contre moi?

Du reste, je n'aurais jamais pensé que vous eussiez été pris ainsi contre moi; c'est la raison pour laquelle je ne m'en suis pas aperçu clairement jusqu'à la fin. Je voyais bien quelque chose de particulier dans votre manière d'agir, et je ne savais ce que c'était.

Maintenant, quelles sont les choses que j'ai eues contre vous et votre conduite? Je vous les ai dites plusieurs fois dans l'année; je n'ai eu rien de plus. Vous vous laissez trop saisir par la prévention pour ou contre un objet, et la raison n'est pas assez maîtresse de juger des choses; avant qu'elle ait le temps de les mettre dans sa balance, le sentiment et l'imagination sont emportés et l'entraînent bon gré, mal gré. Ne vous enthousiasmez de rien avant de l'avoir approfondi. La seconde tient à la première. Quand vous êtes entraîné à un sentiment, il faut qu'il soit exécuté. Vous allez parfois jusqu'au point de ne pas pouvoir exécuter, au moins bien comme il faut, ce qui est contre votre sentiment. J'ai même remarqué en cela un phénomène que je considérais quelquefois avec étonnement; c'est que vous exécutiez parfois vos idées, croyant faire selon le sentiment de ceux qui y étaient opposés et contre le vôtre. Vous allez rire de cela, et me dire que je me moque de vous; mais non, cela est réellement arrivé, quoique très rarement. J'ai ri plus d'une fois en voyant ce phénomène. Tout cela tient, je crois bien, à ce que vous vous laissez prévenir par l'imagination et le sentiment, en faveur d'une chose ou contre elle, et cela se joint à l'absorption et à l'entraînement énergique qui est dans votre caractère. Le meilleur et unique remède, c'est d'approfondir les choses avant de vous prononcer, avant d'être en train, afin que la raison domine, et d'éviter la ténacité de votre sentiment.

Pour la maison à bâtir, je ne puis rien vous dire; je n'ai pu déchiffrer les questions que vous me faites à ce sujet; votre encre était trop blanche et l'encre de l'autre côté de la feuille, trop noire, perçait et effaçait à mes yeux ce que vous disiez; mais vous verrez, quand vous serez sur les lieux, la destination de cette maison. D'ailleurs, j'en ai donné quelques détails à M. Tisserant, et mes idées ne sont pas assez arrêtées, parce que je n'y vois pas assez clair.

Je ne m'étonne pas de tout ce que vous me dites de M. Guibou; je connaissais l'homme. Je n'ai pu concevoir comment il faisait ses affaires.

Adieu. Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du St-Cœur de Marie.*

*La Neuville, le 15 novembre 1845.*

\* \* \*

à M. Mangot :

XVIII

Monsieur,  
Monsieur l'abbé Mangot,  
aumônier des Dames de Louvencourt,  
Doulens, Somme.

MON CHER CONFRÈRE,

Je vous renvoie les édifiantes lettres de la personne dont vous me parlez. Je suis bien aise de voir que vous paraissez avoir pris le parti de lui accorder ce qu'elle désire.

Je crois qu'il faudrait être sur vos gardes pour qu'elle n'apprenne pas que ses lettres sont lues et deviennent un sujet d'édification pour les prêtres.

La cloche sonne, je vous quitte.

Tout vôtre en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN.

*23 novembre.*

\* \* \*

à M. Collin :

IX

27 novembre 1845.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

J'ai une dent contre vous, si longue, si longue, que si cela dure encore quelque temps, vous ne seriez pas en sûreté à Bourbon; elle ira vous mordre jusqu'à 3.000 lieues.

Il y a un temps infini que vous ne m'avez pas écrit. M'en voulez-vous parce que je ne vous ai pas écrit si souvent que vous l'auriez désiré et que je l'aurais moi-même souhaité, aussi ardemment que vous pour le moins? Mais songez que je suis accablé de besogne : vingt et quelques novices à confesser et à diriger; les exercices à faire; de plus, toute la correspondance; de plus, plusieurs affaires de stricte nécessité qui m'accablaient; ensuite les lettres arrivées pendant mon absence, les affaires de la maison; ce n'est pas une petite chose : la maison est composée de 40 personnes; l'an passé, le nouveau bâtiment; de plus, les occupations nombreuses qu'ont données la Guinée, Haïti et l'Australie, missions, de l'organisation desquelles il fallait s'occuper; des mémoires au Ministre; des mémoires à la Propagande, des lettres qui précédaient, qui suivaient ces mémoires; Haïti a manqué; il fallait faire des efforts en Belgique. Encore là des notices, des mémoires et des lettres très amples : tout cela tombe sur moi seul; car je n'ai pas encore de secrétaire en règle, et les autres Messieurs ont leurs occupations aussi. Ajoutez à cela, ma chère amie, la migraine, qui, à ce qu'il paraît, se trouve bien dans ma compagnie, puisque l'an passé, je veux dire avant les vacances, ses visites étaient très fréquentes. Pour faire toute ma besogne, outre les courses que de temps à autre je suis obligé de faire à Amiens, je n'ai qu'un temps bien borné. Je ne puis me lever matin à cause de la migraine; je ne puis pas veiller la nuit. Si je retranche le temps pris par l'oraison, la

sainte messe et le bréviaire; il me reste tout au plus six heures. Pensez que de temps il faut pour les directions, qui en prennent beaucoup. Quand nos Messieurs de la Guinée et de l'Australie étaient encore ici, ils se sont réunis et m'ont tracé un plan, comme quoi je dois m'enfermer pendant deux heures pour faire la correspondance et les affaires. Ce n'est pas trop. Je dois me coucher avec la communauté pour l'ordinaire à cause de la migraine (et cela m'a soulagé beaucoup). Notez bien que j'ai encore à travailler sur notre règle, pour ne pas perdre les notes qu'il y aura à y ajouter, pour la retoucher quand en sera venu le temps : écrire un ouvrage qui renfermerait les gloses et qui traiterait des vertus et de la conduite du vrai missionnaire, des instructions aux supérieurs et fonctionnaires pour l'administration des choses appartenant à l'Œuvre; j'ai une règle à former pour les Frères. Rien n'est commencé de tout cela, excepté la règle des Frères qui presse le plus, parce que notre règle nous suffit en attendant. Eh bien, cher frère, m'en voulez-vous encore? Je crois pouvoir vous promettre d'être plus sage l'an prochain, j'aurai un aide de plus et peut-être encore un secrétaire.

Mais je me trouve bien sot de ne pouvoir plus vous dire autre chose que cela, faute de place.

Que dirais-je en deux mots?

Ecrivez-moi, vous êtes toujours mon cher frère et enfant, et je suis toujours votre dévoué père et frère. Soyez saint, grand saint, et mon âme sera contente.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du St-Cœur de Marie.*

Cette lettre est écrite sur le dos d'une autre lettre adressée à M. Collin par l'entremise de M. Libermann :

Je viens de lire les lettres du P. Roy, jésuite, qui écrivait assidûment à sa mère et à ses sœurs du fond de la Chine. Si vous vouliez bien m'adresser de vos nouvelles vous me ferez plaisir. J'ai lu avec édification les lettres que M. Libermann a fait imprimer. Je vois que vous désirez bien de pouvoir passer quelques mois



au noviciat. Moi qui ai le bonheur d'y être, je tâcherai de faire ce que vous désirez. Dieu soit béni de tout ce qu'il ordonne sur ses pauvres petits serviteurs.

Votre respectueux et reconnaissant ami  
en Jésus et Marie

C. Vondye, s. d.

Je vous prie de présenter mes respects à MM. Le Vavas seur et Blanpin et de me recommander à leurs prières. Qu'ils soient bien persuadés que je ne les oublie pas devant Dieu.

\* \* \*

à M. Arragon :

## II

Pour M. Arragon.

(*Décembre 1845.*)

MON CHER CONFRÈRE,

Je vais commencer par la chose qui vous a tant chagriné. Je remercie Notre-Seigneur de la peine que vous a causée la décision que nous avons prise d'embrasser la Nouvelle-Hollande; cela me prouve combien vous êtes attaché à vos pauvres Noirs. Persévérez dans votre attachement à l'œuvre du salut de ce qu'il y a de plus rejeté de tous les hommes et de plus abandonné. Notez, avant tout, qu'en Nouvelle-Hollande, au moins dans la portion que nous aurons à défricher, les habitants sont noirs aussi, d'après le dire des meilleurs géographes; seulement ce ne sont pas des Noirs africains. On croit qu'ils viennent de la Nouvelle-Guinée. On n'a rien de sûr là-dessus.

Cependant il a fallu des raisons bien fortes pour embrasser cette mission lointaine, et en effet les raisons étaient fortes, tellement que l'avis passa à l'unanimité. Vous ne sauriez croire combien les affaires de la Guinée étaient arriérées alors; nous avons à risquer d'abandonner Bourbon; Haïti était désespéré, Madagascar

nul, puisque nous étions décidés de ne pas accepter cette mission que lorsque nous y aurions vu clair, de peur d'exposer de nouveau nos chers confrères. Je sens bien que toute notre conduite doit être fondée sur la confiance en Dieu; cependant il ne faut pas négliger les moyens que la Providence nous offre pour la stabilité de la Congrégation. Il faut cette même confiance en Dieu qu'il nous enverra suffisamment du monde pour soutenir les missions dont nous nous chargeons. Pourvu que nous n'allions pas à la légère, nous avons lieu d'espérer et notre espérance ne sera pas confondue. D'ailleurs, ayant deux grandes missions, naturellement il nous viendra plus de monde, tandis qu'en n'ayant rien ou une mission languissante, comme la Guinée semblait devoir être alors, nous serions tombés dans l'oubli peu à peu et nous courrions le risque de n'avoir pas même assez pour nourrir la Guinée. De plus, selon toutes les apparences, nous n'étions pas trop pressés pour la Guinée d'ici à quelque temps; je le crois encore maintenant. Il faut un certain nombre de missionnaires, mais comme il faut aller prudemment, ce n'est que peu à peu que nous pouvons bien garnir cette mission.

De plus, il nous arrivera souvent que le tempérament de plusieurs ne pourra pas supporter le climat de la Guinée, qu'en ferait-on si nous n'avions pas une autre mission? Maintenant, nous ne serons pas embarrassés, nous les enverrons à la Nouvelle-Hollande. D'ailleurs, il était utile d'avoir une autre mission; cela nous rendra plus indépendants du Gouvernement. Soyez bien tranquille, la Guinée sera toujours, j'espère, notre mission chérie; elle nous a trop coûté, pour qu'elle ne nous soit chère. Vous voyez bien, je vous envoie trois nouveaux confrères. Pour la raison de santé, elle se faisait sentir dès lors : le médecin a dit que M. Thévaux avait une tendance à une maladie de foie.

J'approuve vos observations au sujet de ce qu'a dit M. Briot, que les Européens, qui se trouvent sur ces côtes, sont abandonnés aussi bien que nos Noirs. A la bonne heure, qu'on exerce un ministère auprès d'eux, qu'on ne les laisse pas périr, lorsqu'on peut les secourir;

mais il faut se souvenir que ce ne doit être qu'un ministère accessoire. Les Noirs avant tout. Il faut prendre garde de ne pas prendre le change.

Pour le mariage des esclaves, je ne sais s'il existe une loi qui prohibe leur mariage sans le consentement du maître. Ce qui est certain, c'est que l'usage est établi dans les colonies, que les esclaves ne se marient pas sans le consentement des maîtres.

Je ne sais quels sont les usages de Gorée et du Sénégal. Ce qui est certain, c'est qu'il faut que le missionnaire soit très prudent en cela, et ne pas les marier contre le gré du maître, à cause des inconvénients, infiniment plus considérables que le bien qui résulterait de ces mariages. Soyez donc prudent.

Vos cas de conscience.

1<sup>o</sup> Un malade (entièrement inconnu du prêtre) bat la campagne. On lui propose de se confesser; il se confesse; il dit tantôt une chose, tantôt une autre; mais il ne refuse pas de continuer sa confession. On lui propose l'Extrême-Onction; il dit que cela lui ferait plaisir. — R. Il faut lui donner l'absolution, si on le voit disposé; il faut lui donner l'Extrême-Onction; mais je pense qu'il ne faudrait pas lui donner le Saint Viatique, parce qu'il n'est pas du Viatique comme de l'absolution et de l'Extrême-Onction; il n'est pas de nécessité et cet homme n'est pas obligé par le précepte, puisqu'il n'a pas assez de connaissance pour pécher en s'en abstenant. D'autres raisons encore l'exemptent de pécher. Ce qui l'exclut, c'est qu'on n'est pas assez assuré de ses dispositions, et qu'il n'a pas la connaissance suffisante pour savoir ce qu'il reçoit.

2<sup>e</sup> cas. — Quand la maladie dure longtemps doit-on renouveler le Saint Viatique s'il reste dans le même état?

Oui; l'usage ordinaire est de renouveler tous les dix jours, si le malade est assez disposé pour cela.

Doit-on renouveler, s'il perd connaissance? Non, par révérence pour le sacrement parce qu'il ne sait ce qu'il reçoit.

3<sup>e</sup> cas. — Une personne dévote ne pouvant se con-

*Il ne s'agit  
pas de l'absolution  
ouïe*

fesser à cause de l'absence de son confesseur approuvé, peut-elle communier à une fête cinq jours après sa dernière confession? — *R.* Si elle a un péché véniel grave, commis avec propos délibéré, sans avoir éprouvé, après, un vif sentiment de contrition, je l'engagerai à remettre. Si elle a eu de vifs sentiments de contrition, qu'elle a demandé pardon à Dieu de tout son cœur avec bonne résolution, je lui dirai de communier. Si elle n'a que les péchés véniels ordinaires, comme un petit mensonge, petit sentiment de vanité, petite médisance, manque de charité, etc., si elle avait fait ces fautes avec un certain propos délibéré, je lui prescrirai un exercice qui l'excite à la contrition de ces péchés et la ferai communier un grand jour de fête. Si ces péchés ne sont que péchés de faiblesse, de fragilité ou d'échappée, je la ferai communier le dimanche ordinaire pendant quinze jours ou trois semaines surtout, mais même longtemps après. La communion est importante à cette personne pour la soutenir, et je n'y vois aucun inconvénient.

4<sup>o</sup> S'il est permis de jurer par son nez? — *R.* Il serait plus parfait de ne pas jurer du tout, *est est, non non*. Mais il ne faudrait pas faire un péché à nos pauvres gens de jurer ainsi. Il vaut bien mieux qu'ils jurent par leur nez que de jurer le saint nom de Dieu, à moins cependant que ce jurement ne cache une superstition.

5<sup>o</sup> cas. — Une personne a de la difficulté à se confesser à son curé, un prêtre non autorisé peut-il l'absoudre en danger de mort? Je ne crois pas. S'il le pouvait, ce serait parce que l'Église suppléerait alors à l'absence d'autorisation; or, elle ne le ferait pas lorsqu'il dépend du malade de se confesser à un prêtre approuvé, je veux dire que l'Église ne supplée pas dans ce cas, parce qu'il n'y a pas une difficulté absolue, il dépend de la volonté du malade de recevoir une absolution.

On peut donner l'absolution à l'article de la mort, si le prêtre approuvé n'était pas là pour la donner. S'il était là, ce serait à lui à la donner. On appelle article de la mort, quand la mort est imminente, mais aussi quand il y a danger.

6<sup>o</sup> cas. — On prend 12 %. On dit que la loi autorise;

mais où est cette loi? Je vous réponds que c'est une loi de coutume, et cela suffit; 12 % est donc permis dans les colonies où l'usage est tel, voilà mon avis. J'ai consulté le Nonce et M. Desgenettes qui ont la même opinion et la regardent comme hors de doute. C'est le taux de la loi et il doit être traité comme tel. Le motif de la différence du taux de la loi réside dans la différence de la position du pays. Ici, le commerce offre un gain de 20 %; dans les colonies, c'est probablement 50 %. Voilà déjà les 12 % au lieu de 5 %; joignez à cela les dangers des pertes et vous comprendrez que le législateur pour favoriser les rapports du commerce a dû établir un taux plus élevé, sans quoi, le commerce aurait été détruit. Je sais qu'en Algérie c'est aussi 12 %. Il est probable que c'est partout ainsi dans les colonies. Je ne ferais donc aucune difficulté de le permettre, même à ceux qui sont hors du commerce; parce que c'est le taux de la loi.

7<sup>e</sup> cas. — Un marabout converti, est-il obligé de restituer l'argent qu'il a reçu pour les gri-gris.

R. Il ne faut pas l'obliger à restituer. Sans doute le gri-gri n'a aucune valeur, mais le public mahométan les estime tel prix; communément cela se vend ce prix. Le public estime faussement; n'importe, il y a là une valeur d'estimation publique. C'est l'avis de M. Desgenettes. Ce qui m'a amené à cette décision, c'est un autre exemple dans le même sujet. Les Magiciens estiment le Grand Albert 30 francs, je le suppose; or le Grand Albert... (*illisible*); si donc les magiciens n'étaient pas sots, le Grand Albert vaudrait 3 sous, valeur d'une livre de papier. Serait-on obligé à restituer si on l'a vendu 30 francs à un magicien? Non. — On l'a vendu à une valeur ordinaire; l'erreur publique... (*illisible*). Le marabout a fait un grand péché, mais il n'est pas obligé à restituer, il a fait un péché de superstition et de scandale, mais non une injustice.

à **Théodora Libermann** :

LXXXII

Mademoiselle,  
Mademoiselle **Théodora Libermann**,  
Élève au couvent de Louvencourt, Amiens.

*La Neuville, le 25 novembre 1845.*

**MA BONNE THÉODORA,**

C'est une nécessité pour moi de vous adresser ces quelques mots; aussi, je le fais avant de me coucher, à dix heures moins un quart; dussè-je en avoir la migraine demain.

J'ai appris que vous étiez bien affligée de la détermination de **Caroline**. Je conçois, ma chère enfant, que votre âme sensible éprouve du chagrin de vous voir séparée d'une bonne sœur que vous aimiez; mais que faire si telle est la volonté divine?

Ranimez dans votre cœur tous les sentiments de foi que la divine miséricorde y a mis; consolez-vous par la pensée que cette chère sœur, par cette démarche courageuse, se rend agréable à ce Dieu de grandeur et de bonté que vous aimez sincèrement. Faites, vous aussi, un acte de courage et de générosité; offrez à Dieu le sacrifice d'une sœur bien-aimée. Vous en serez récompensée par un renouvellement de grâces et de bienfaits de sa part. Si votre pauvre cœur se trouve encore serré, si votre âme est encore triste, allez vous présenter devant le bien-aimé **Jésus**, offrez-lui ce cœur; offrez-lui cette âme souffrante, saignante encore par les douleurs d'un sacrifice affligeant. Il vous coûte de vous voir séparée de votre sœur, je le comprends bien et je le sens vivement; mais, ma chère enfant, plus il vous en coûte, plus il faut faire le sacrifice à Dieu avec générosité. Montrez-vous comme une véritable enfant de Dieu, comme une digne et chère enfant de **Marie**. C'est précisément parce que **Caroline** vous est chère qu'il faut en faire le sacrifice à votre doux et aimable **Jésus**. Il

demande ce sacrifice à votre tendresse pour lui; Marie, la chère Mère de votre âme, vous prie de le faire avec ferveur. Allons donc, ma chère enfant, du courage, de la générosité, de la grandeur d'âme. Montrez à Jésus et à Marie que vous les aimez, et que vous savez leur faire une chose agréable, quoiqu'il puisse vous en coûter.

Mais vous craignez que Caroline ait suivi une idée, une imagination, un caprice. Mais, ma bonne amie, il faut en cela vous fier à la décision de directeurs sages et expérimentés; mais croyez-vous que la petite maman l'aurait reçue, et que la tante Saint-Alexandre aurait été contente, si elles ne croyaient pas que c'est la volonté du bon Dieu? Vous voyez bien, chère amie, que vous vous trompez; vous jugez d'après les sentiments que vous éprouvez; c'est votre bon cœur qui parle, mais votre jugement n'y a pas part. Soyez bien tranquille, ma bonne enfant, si Caroline est là où Dieu l'appelle, elle y trouvera son plus grand bonheur, et si elle avait manqué à la voix de Dieu qui l'appelait, elle aurait été malheureuse toute sa vie, et bien malheureuse. Voudriez-vous qu'elle mît ainsi au hasard ce qui doit faire son bonheur pour la vie? Voudriez-vous qu'elle s'expose dans le monde, au risque d'y rester contre la volonté de Dieu, et d'être malheureuse toujours? Oh non! vous en pleureriez amèrement.

Soyez donc tranquille et contente. Dieu conduit cette chère sœur; Marie veille sur elle, elle ne sera pas malheureuse dans la religion. C'est un grand sacrifice que vous faites, mais faites-le pour le bonheur de votre chère sœur dans ce monde et dans l'autre. Du reste, soyez sans inquiétude, si ce n'est pas le bon Dieu qui a appelé Caroline au couvent, la démarche qu'elle fait maintenant n'aura aucune suite; si elle n'est pas faite pour la vie religieuse, elle ne restera certainement pas. En essayant maintenant, elle saura bien mieux ce qui en est, quand votre papa sera arrivé au mois de mars. Vous voyez bien que vous n'avez à vous peiner maintenant en aucune façon. Si Dieu veut que Caroline soit Religieuse, vous serez la première à dire qu'elle doit rester au noviciat; si Dieu ne le veut pas, elle n'y restera certai-

nement pas. Soyez donc tranquille et priez bien Marie que tout se fasse selon le bon plaisir de Dieu. Et vous, de votre côté, tâchez d'être bonne et bien fervente, afin de vous rendre digne d'être exaucée.

A Dieu, chère Théodora. Si je puis absolument, je viendrai vous voir encore cette semaine. J'aurais désiré vous voir hier; j'ai regardé de tous côtés dans la cour, pour vous découvrir au milieu des enfants; je croyais alors que vous étiez en classe. Je ne savais d'ailleurs pas que vous étiez si peinée. Je vais tâcher de réparer le mal.

A Dieu,

Votre oncle,

F. LIBERMANN, *prêtre.*

\* \* \*

au D<sup>r</sup> **Libermann** :

LXXXIII

Monsieur,  
Monsieur Libermann, Médecin,  
rue de l'Ail, n<sup>o</sup> 15, Strasbourg.

*La Neuville, 7 décembre 1845.*

MON CHER FRÈRE,

Je réponds à ta lettre que m'a apportée la demoiselle de Strasbourg qui vient d'arriver et dont je ne sais pas le nom. J'ai pris connaissance aussi de ta lettre à M<sup>me</sup> Saint-Bernard, ainsi que celle à Caroline. Après avoir bien pesé la chose, j'ai cru devoir me rendre au sentiment du confesseur de Caroline, et lui accorder ce qu'elle désire vivement, d'entrér au postulat le jour de l'Immaculée Conception, c'est-à-dire demain. Je n'aurais pas vu d'inconvénient à ce qu'elle attendît jusqu'à ton arrivée ici (car tu viendras bien sûrement). Tu te tromperais fort, si tu pensais que ma coutume est de presser les vocations. C'est tout le contraire; la



marche ordinaire est de traîner un peu; on s'assure bien davantage de la réalité de la vocation; aussi, tes réflexions m'ont paru très justes. Mais ici, c'est un cas différent des cas ordinaires; tout paraissait en faveur de la décision qu'on a prise au sujet de Caroline, et rien n'y était opposé. La vocation de Caroline s'assurera bien davantage dans le noviciat que si elle avait attendu. Sois bien persuadé que si elle se fait à la vie du noviciat, si elle persévère jusqu'à ton arrivée, elle y est appelée à coup sûr. Je suis convaincu, et je l'ai toujours été, qu'elle est appelée, et je t'ai expliqué avec assez d'étendue et de clarté les motifs de cette conviction. M. de Brandt, M<sup>me</sup> Saint-Bernard sont dans la même certitude. Mais quelles que soient les preuves d'une vocation, je me défie toujours de mes lumières, et j'aime à voir faire l'épreuve.

Pour la trempe d'esprit et le caractère de Caroline, trois mois d'épreuve est suffisant pour garantir notre jugement à son égard. La divine Providence a conduit cette chère enfant. Il y aurait eu bien des personnes dont je ne craindrais pas d'éprouver la vocation en les laissant dans le monde. Je ne craignais pas de délaisser M<sup>lle</sup> Augustine au milieu du monde pendant un long temps; mais Caroline n'est pas de ces personnes avec lesquelles on peut hasarder ce jeu. Elle est bien jeune, il est vrai; et l'accomplissement des desseins de Dieu n'était pas encore si pressé; mais si elle était restée deux ans dans le monde, elle y aurait couru les plus grands dangers, toute fervente qu'elle est maintenant. Non, mon cher frère, ne hasardons pas de perdre une si belle âme. Toutes les personnes sages sont de cet avis et ont formé ces craintes et ces inquiétudes à son sujet. Moi, j'étais entre tous le moins craintif, non que je ne sentisse vivement le danger pour elle, mais parce que je mettais ma confiance en Dieu. J'avais la confiance que Dieu la ramènerait tôt ou tard à la vie religieuse; mais je suis convaincu que si elle allait dans le monde, elle y passerait un temps mauvais, et qu'ensuite elle acquerrait difficilement les vertus religieuses, qu'elle tomberait dans le scrupule, et qu'elle serait malheureuse d'abord dans

le monde, et ensuite dans la religion; tandis que restant, elle se formerait sans grande difficulté aux vertus de son état. Du reste, sa réception au postulat ne l'engage à rien et donnera plus facilement les moyens de s'assurer de la réalité de sa vocation. Tout ce qu'il y a de plus dans sa réception, c'est une petite cérémonie : elle voulait déjà porter l'habit noir et elle l'avait, ce n'est qu'une forme de plus. Pour le trousseau, vous ne devez en aucune manière vous inquiéter, ni faire la moindre dépense. La Mère Saint-Bernard s'en charge absolument et elle fait cela avec cette délicatesse qui lui est propre. Caroline croira que c'est moi qui fais la dépense de son trousseau. Vous pouvez être tranquilles à ce sujet. Du reste, Caroline a changé considérablement; elle n'est plus si fière, elle commence à s'exercer à l'humilité. Tout en conservant cette noblesse de caractère, elle devient simple, et ne se ressent presque plus de cet excès de fierté qu'elle tenait de l'esprit du monde dont elle était remplie. Caroline a un caractère à grands traits; elle avait quelque chose d'élevé dans les sentiments et elle employait cette élévation avec toute l'énergie qui lui est naturelle au faux orgueil que donne l'esprit du monde. Mais, dans tous les cas, M<sup>me</sup> Saint-Bernard ménagera cette délicatesse, et Caroline ne s'apercevra jamais que la Communauté lui a fourni son trousseau.

Pour ton voyage, il faut absolument que tu t'y disposes. Je t'enverrai l'argent nécessaire pour cela. Je peux toujours garantir de 150 à 200 francs. S'il est possible, je t'enverrai 300 francs pour que Marie vienne aussi. Que je désirerais m'entretenir avec elle pendant les quelques jours qu'elle passera ici. Cependant je ne puis encore rien assurer sur ce point. Que la chère Marie prie la Sainte-Vierge, afin que nous obtenions la satisfaction de la voir. Je ne suis pas sans espérance, mais il faut prier pour assurer la chose.

Pour la maison de Haguenau, c'est une excellente chose; tu ferais bien de prendre des renseignements. Il s'agit de savoir ce que c'est que cet établissement; s'il y a une cave et un jardin; s'il y a espérance que la ville

veuille prendre des mesures pour que, dans la suite, on ne puisse plus tracasser les Religieuses. Car, si elles étaient à la merci du conseil municipal, elles ne pourraient accepter la maison. Il faut un arrangement tel, qu'on ne puisse plus les tracasser. Maintenant, le conseil municipal peut être bon; on ne sait ce qu'il sera plus tard. Peut-être, pourrait-on acheter cette maison si le conseil de la ville voulait former un établissement religieux. Elle voudrait peut-être consentir à vendre la maison à bas prix; alors on serait en sûreté pour toujours. Dans ce cas, il faudrait savoir le prix qu'on voudrait la vendre et sa valeur réelle. Il serait encore bon de savoir si l'emplacement est assez grand pour y établir une maison d'orphelines, en même temps qu'un pensionnat. Pour cela il faudrait que l'une fut entièrement séparée de l'autre, et qu'elles n'aient aucun rapport entre elles. Le pensionnat, dans ce cas, procurerait une bonne partie de la subsistance de la maison des orphelines. Cette affaire doit être traitée avec le plus de secret possible, car pour l'ordinaire, ces sortes d'affaires manquent faute de secret. En voilà assez pour aujourd'hui. Notre maison va très bien; le bon Dieu nous bénit tous les jours davantage. Notre mission de la Guinée donne de jour en jour de nouvelles espérances. Je t'en donnerai des nouvelles une autre fois.

Je ne crois pas qu'il soit opportun de te dire pourquoi nous n'avons pas gardé M. Acker. Je puis t'assurer que ce n'est pas pour cause de manque de piété et de bonne conduite. M. Acker est un excellent prêtre, je puis lui rendre ce témoignage.

Théodora est admirablement résignée. On en est bien content. Elle fait de grands efforts pour vaincre son caractère étourdi et violent. Il paraît qu'elle gagne beaucoup. Elle est devenue si grande et si forte que vous ne la reconnaîtrez plus. Il me semble toutes les fois que je la vois, qu'elle a grandi d'un pouce, depuis la fois précédente. Mais sa bonne maman n'a rien à craindre pour celle-là; elle ne veut pas être religieuse surtout depuis que Caroline est au postulat. Une des raisons les plus péremptoires est qu'elle ne voudra jamais consentir

à ne pas tutoyer ses sœurs, et dans le couvent il est défendu de se tutoyer.

Je salue de tout mon cœur ma chère belle-sœur, je prie beaucoup pour elle; je l'ai fait surtout au saint-autel le jour de sainte Barbe. J'espère bien qu'elle aura la consolation de voir un jour ses chères enfants dans un couvent, en Alsace.

Votre frère,

F. LIBERMANN, *prêtre.*

*P. S.* — Je viens de recevoir une lettre de (nom hébreu); elle me tracasse sans cesse de lui trouver un débit de tabac dans un village assez considérable pour que cela puisse rapporter quelque chose de passable. Je ne connais personne pour le lui procurer, et d'ailleurs, je n'aime pas demander une faveur sans aucune raison de mérite. Si tu pouvais lui procurer quelque place, tâche de le faire; elle n'en veut pas au chemin de fer, parce qu'il faudrait travailler le samedi. Il est possible qu'elle en accepte une au chemin de fer de Strasbourg à Bâle. Elle a peut-être refusé dans ces pays-ci, de peur que je n'aie sur sa famille des desseins de conversion en voulant la rapprocher de moi.

Il paraît que son mari est un brave homme, un peu (mot hébreu). Au moins il est poli et très tolérant. Un ecclésiastique de l'Alsace m'en a rendu un fort bon témoignage. (nom hébreu) vient d'accoucher; elle a été bien malade pendant six semaines, et son enfant est mort au bout de cinq semaines. (nom hébreu) est marié; il eut 8.000 francs et une femme. Il est si fier que (nom hébreu) n'a pas encore pu aller voir la femme.

\* \* \*

à François Libermann :

III

Monsieur,  
Monsieur François Libermann,  
chez M. son père,  
rue de l'Ail, n° 15, Strasbourg.

*La Neuville, 13 décembre 1845.*

MON CHER FRANÇOIS,

J'ai été tellement occupé d'affaires depuis que j'ai reçu ta lettre, que je n'ai pu encore y répondre. Je bénis Dieu des bons désirs qu'il te donne, et je ne puis que t'encourager à t'appliquer à l'oraison mentale.

Voici à peu près la méthode que tu pourras suivre pour t'y habituer. D'abord, dès la veille, lis dans un bon livre quelque sujet pieux, le plus conforme à ton attrait et à tes besoins, soit par exemple, sur la manière de pratiquer les vertus, soit surtout sur la vie et les exemples de Notre-Seigneur Jésus-Christ ou de la Très Sainte Vierge. Le soir, endors-toi dans ces bonnes pensées et le matin, en te levant, rappelle-toi les quelques réflexions pieuses qui doivent faire le sujet de ton oraison.

Après ta prière vocale, mets-toi en la présence de Dieu; pense que ce grand Dieu est partout; qu'il est dans le lieu où tu te trouves, qu'il est d'une manière toute particulière au fond de ton cœur, et adore-le. Puis, rappelle-toi; combien par tes péchés, tu es indigne de paraître devant sa Majesté infiniment sainte, demande-lui pardon humblement de tes fautes, fais un acte de contrition et récite le *Confiteor*. Ensuite, reconnais que tu es incapable par toi-même de prier Dieu comme il faut; invoque l'Esprit-Saint; conjure-le de venir à ton aide et de t'enseigner à prier, de te faire faire une bonne oraison et dis le *Veni Sancte*.

Alors commencera ton oraison proprement dite. Elle contient trois points, qui sont : l'adoration, la considération, la résolution.

1<sup>o</sup> *L'Adoration.* — Tu commenceras à rendre tes devoirs à Dieu ou à Notre-Seigneur Jésus-Christ ou à la Sainte Vierge, selon le sujet de la méditation; ainsi, par exemple, si tu médites sur une perfection de Dieu ou sur une vertu, tu rendras tes devoirs à Dieu qui possède dans un degré infiniment élevé cette perfection, ou à Notre-Seigneur qui a pratiqué cette vertu si parfaitement; par exemple, si tu fais ton oraison sur l'humilité, tu penseras comment Notre-Seigneur a été humble, lui qui était Dieu de toute éternité et qui s'est abaissé jusqu'à se faire enfant, jusqu'à naître dans une crèche, jusqu'à être obéissant pendant tant d'années à Marie et à Joseph, jusqu'à laver les pieds de ses apôtres, jusqu'à souffrir toutes sortes d'opprobres et d'ignominies de la part des hommes. Alors, tu lui témoigneras ton admiration, ton amour, ta reconnaissance, tu exciteras ton cœur à l'aimer et au désir de l'imiter. Tu peux de même considérer cette vertu dans la Sainte Vierge ou même dans un autre saint; voir comment ils l'ont pratiquée, et témoigner à Notre-Seigneur le désir de les imiter. Si tu médites sur un mystère de Notre-Seigneur, par exemple sur le mystère de Noël, tu peux te représenter par l'imagination le lieu où le mystère s'est passé, et les personnes qui s'y trouvaient; tu pourras par exemple te figurer la crèche où est né le Sauveur, te représenter le divin Enfant Jésus dans les bras de Marie, saint Joseph à côté; les bergers et les mages qui viennent lui rendre leurs hommages, et alors tu t'uniras à eux, pour l'adorer, le louer, le prier. Tu peux encore te servir de semblables représentations si tu médites sur les grandes vérités, comme l'enfer, le jugement, la mort; te représenter, par exemple que tu es au moment de la mort; les personnes qui pourront être autour de toi : un prêtre, tes parents; les sentiments que tu auras alors, et produire les affections envers Dieu, les sentiments de crainte, de confiance, etc., que tu aurais alors. Après que tu te seras arrêté dans ces affections et ces sentiments, autant de temps que tu y trouveras de goût et de quoi t'occuper utilement, tu passeras au second point qui est la considération.

**2<sup>o</sup> Considération.** — Ici, tu repasseras doucement dans ton esprit les principaux motifs qui doivent te convaincre de la vérité sur laquelle tu médites, par exemple, de la nécessité de travailler à ton salut, si c'est sur le salut que tu médites; ou les motifs qui doivent te faire aimer et pratiquer telle ou telle vertu; par exemple, si tu fais ton oraison sur l'humilité, tu pourrais considérer que bien des raisons t'engagent à être humble : **d'abord**, l'exemple de Notre-Seigneur, celui de la Sainte Vierge et de tous les Saints; ensuite par ce que l'orgueil est la source et la cause de tous les péchés, tandis que l'humilité est le fondement de toutes les vertus; enfin, parce que tu n'as rien de quoi tu puisses tirer vanité. Qu'as-tu que tu n'aies reçu de Dieu? la vie, la conservation, la santé de l'esprit, les bonnes pensées, tout vient de Dieu : tu n'as donc rien de quoi tu puisses te glorifier; au contraire, tu as bien de quoi t'humilier en pensant combien de fois tu as offensé ton Dieu, ton Sauveur, ton Bienfaiteur.

Pour ces considérations, ne cherche pas à repasser dans ta mémoire tous les motifs qu'il peut y avoir de te convaincre de telle ou telle vérité, ou de pratiquer telle ou telle vertu; mais arrête-toi seulement à quelques-uns qui te toucheront davantage, et seront plus propres à te porter à pratiquer cette vertu. Fais cette considération doucement, sans te fatiguer l'esprit. Lorsqu'une considération ne te fait plus grande impression, passe à une autre. Entremêle tout cela de pieuses affections vers Notre-Seigneur, de désirs de lui être agréable; adresse lui de temps en temps quelques courtes prières et aspirations, pour lui témoigner les bons désirs de ton cœur.

Après avoir ainsi considéré les motifs, tu rentreras au fond de ta conscience et tu examineras soigneusement comment tu t'es conduit jusqu'ici par rapport à cette vérité ou à cette vertu sur laquelle tu as médité; quelles sont les fautes que tu as commises, par exemple, contre l'humilité, si c'est sur l'humilité que tu médites; dans quelles circonstances tu as fait ces fautes; quels moyens tu pourrais prendre pour n'y plus retomber. Alors, tu passeras au troisième point qui sont les résolutions.

**3<sup>o</sup> Résolutions.** — C'est ici l'un des plus grands fruits que tu dois tirer de ton oraison, c'est de prendre de bonnes résolutions. Souviens-toi qu'il ne faut pas dire seulement : Je ne serai plus orgueilleux, je ne dirai plus de paroles à ma louange, je ne me mettrai plus de mauvaise humeur, je pratiquerai la charité envers tout le monde, etc.

Sans doute ce sont là de bons désirs qui montrent une bonne disposition de l'âme. Mais il faut aller plus loin; il faut te demander dans quelles circonstances de la journée tu courras risque de tomber dans cette faute que tu te proposes d'éviter, dans quelles circonstances tu pourras faire un acte de telle ou telle vertu; par exemple tu as médité, je suppose, sur l'humilité, eh bien! en faisant un retour sur toi-même, tu aurais remarqué que, quand on t'interroge en classe, tu sens en toi-même un grand amour propre, un vif désir d'être estimé, tu prendrais pour résolution de te recueillir un petit moment, au moment où tu seras interrogé, pour faire un acte d'humilité intérieur, pour lui dire que tu renonces de tout ton cœur à tous les sentiments d'amour-propre qui pourraient s'élever dans ton âme; si tu as remarqué que tu as un peu de dissipation dans telle circonstance, tu prendras la résolution, ou de fuir cette occasion, si tu le peux, ou de te recueillir un peu dans le moment où tu prévois que la dissipation pourrait venir. Si tu as remarqué que tu as un peu de répugnance pour telle et telle personne, tu prendras la résolution d'aller vers elle et de lui témoigner beaucoup d'amitié. Et ainsi du reste. Mais comme tu aurais beau prendre de belles et bonnes résolutions, tout cela serait inutile, si Dieu ne venait à ton aide; aie bien soin de lui demander instamment sa grâce; fais-le après avoir pris les résolutions, et tout en les prenant, pour qu'il t'y rende fidèle; mais fais-le aussi de temps en temps dans les autres parties de ton oraison; en général, il ne faut pas que ta méditation soit sèche, et seulement un travail de ton esprit, mais il faut que ton cœur se dilate et s'épanche devant ton bon Maître, comme le cœur d'un enfant devant un père qui l'aime tendrement. Pour rendre



ces demandes plus ferventes et plus efficaces, tu pourras représenter amoureusement à Dieu, que c'est pour sa gloire que tu demandes la grâce de pratiquer cette vertu sur laquelle tu as médité; que c'est pour accomplir sa sainte volonté comme les Anges la font dans le ciel, que tu lui demandes son secours, pour être fidèle à tes bonnes résolutions; que tu le lui demandes au nom de son cher Fils Jésus-Christ, qui est mort sur la Croix pour te mériter toutes ces grâces; qu'il a promis d'exaucer ceux qui le prieraient toutes les fois qu'ils le prieraient au nom de son Fils, etc. Recommande-toi bien aussi à la Sainte-Vierge; prie cette bonne Mère d'intercéder pour toi; elle est toute-puissante et toute bonne; elle ne sait ce que c'est que refuser, et le bon Dieu lui accorde tout ce qu'elle demande pour nous. Prie aussi ton saint Patron et ton bon Ange. Leurs prières ne pourront manquer de t'obtenir la grâce, la vertu, la fidélité aux résolutions, dont tu as besoin.

De temps en temps, pendant la journée, tu te rappelleras tes bonnes résolutions pour les mettre en pratique, ou pour considérer si tu les as bien observées, et les renouveler pour le reste du jour. De temps en temps tu élèveras ton cœur vers Notre-Seigneur pour te ranimer dans les bonnes dispositions qu'il y aura mises pendant l'oraison du matin. En agissant ainsi, sois sûr que tu profiteras beaucoup de ce saint exercice, que tu feras de grands progrès dans la vertu et l'amour de Dieu. Quant aux distractions dans tes prières, ne t'en inquiète pas; sitôt que tu t'en aperçois, rejette-les, et continue paisiblement ton oraison ou ta prière vocale. Il nous est impossible de n'avoir jamais de distractions; tout ce que le bon Dieu demande de nous, c'est que nous soyons fidèles à revenir à lui, sitôt que nous nous apercevons que nous en sommes distraits. Peu à peu, ces distractions diminueront et la prière te deviendra plus douce et plus facile.

Voilà, mon cher neveu, les instructions que je crois te convenir pour te faciliter la pratique si nécessaire de l'oraison; c'est là le grand moyen qu'ont employé toutes les saintes âmes pour se sanctifier. J'espère

qu'avec la grâce, il te profitera comme à elles, et que ta bonne volonté sera récompensée par les grâces de ce bon Maître.

Crois-moi toujours ton tout dévoué ami.

Ton oncle,

F. LIBERMANN,  
*prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*La Neuville, le 4 décembre 1845.*

*P. S.* — Dis à Marie que je lui aurais écrit aussi, si on ne m'avait dit que j'allais recevoir une lettre de sa part. J'aime mieux attendre encore. Cette méthode d'oraison pourra lui servir aussi. Tu feras donc bien de la lui communiquer.

(Cette lettre est de la main de M. Lannurien; la signature et le P. S. sont de M. Libermann.)

\* \* \*

à M. Lossédât :

XI

Monsieur,  
Monsieur Lossédât,  
Miss. apost.  
à Lorient.

J. M. J.

TRÈS CHERS CONFRÈRES,

Un petit mot pour chacun d'entre vous, pour ne pas faire une trop grosse lettre.

Vos nouvelles nous ont toujours causé une grande joie. Vos lettres ont toujours été lues au réfectoire et ont donné une grande satisfaction à tous les confrères. Ayez toujours soin de mettre à part ce qui peut être lu au réfectoire. Ces lectures sont toujours encourageantes.

Soumettez-vous à la volonté divine pour la petite contrariété qui vous arrive. Du courage, de la persévérance ! Le démon a peur. Marie triomphera par ses saintes intercessions, et les chers enfants de son Cœur sauveront des âmes à Jésus. Si votre navire est radoubé, vous êtes sans doute déjà en route depuis hier ; car voilà trois jours que le temps est bon et le vent à l'Est.

Je suis enchanté de ce que vous me dites de M. Bouet. Du reste, je n'en ai pas douté. C'est un homme qui veut le bien, et qui a du talent, de l'énergie et une grande droiture. Ayez bien soin, vous tous, de vous tenir bien avec lui ; son autorité est grande et s'augmentera sur les côtes d'Afrique. Une fois qu'il sera convaincu de la franchise et de la droiture de vos vues, vous pouvez compter sur sa protection.

M. Bouet vous a dit qu'il a donné ses ordres pour faire transporter une maison de bois pour nos missionnaires. Je présume que c'est celle de Mgr Barron, qui se trouvait à Palmas. Je vous dirai, à ce sujet, que Mgr Barron me répétait bien souvent que la maison des missionnaires protestants appartenait au Gouvernement français. Si cela était vrai, peut-être pourrait-on obtenir que cette maison soit affectée à notre mission. Il paraîtrait encore qu'elle est bien située pour la salubrité et même pour la commodité des gens du pays qui doivent fréquenter les écoles. Je ne puis pas compter sur les renseignements que donnait Mgr Barron ; vous savez qu'il était rarement bien informé.

Ne faites pas encore de démarches auprès de M. Bouet, au sujet de cette maison ; ces démarches seraient prématurées, inconvenantes et produiraient mauvais effet ; mais parlez de mon observation à nos confrères et conférez ensemble sur ce qu'il y aurait à faire. M. Briot a loué une maison à Gorée pour un an à 1.200 francs de loyer. Vous y trouverez probablement déjà des enfants à l'école. Si vous aviez occasion de voir M. Bouet, parlez-lui en. Vous savez que j'étais convenu avec le Ministère que nous n'ouvrirons pas d'école à Gorée même. Il faut donc faire connaître que M. Briot a fait toute cette affaire avant d'avoir reçu mes lettres à ce sujet, et que

nous sommes toujours dans la pensée de faire l'établissement projeté aux environs, et nous n'aurons pas d'école à Gorée, avant que les affaires du Sénégal ne soient arrangées selon nos désirs.

Dites à M. Briot que je ne lui ai pas répondu à sa demande pour le règlement à établir dans la maison d'école, parce qu'il vaut mieux que vous régliez le tout ensemble, et que vous m'en donniez avis ensuite. Il faut avoir l'expérience du pays pour arranger ce règlement.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre du St-Cœur de Marie.*

*La Neuville, le 14 décembre 1845.*

P. S. — La tache d'huile ne doit pas vous faire croire que j'ai écrit cette lettre pendant la nuit; ne m'accusez pas d'infidélité : le bon Frère a laissé une goutte d'huile sur le poêle; je ne m'y attendais pas, j'y mis ma lettre pour la sécher; c'était à dix heures du matin, entendez-vous?

\* \* \*

à M. Warlop :

TRÈS CHER CONFRÈRE,

Votre lettre m'a fait grand plaisir; elle m'explique tout ce qui s'est passé; je suis tranquille, tout à fait tranquille; qu'il ne soit donc plus question du passé entre nous.

Votre dernière lettre à M. Schwindenhammer a été lue au réfectoire. Tantôt on a eu peur pour vous, tantôt on a ri de vous, tantôt on a été édifié. Je vous recommande de ne pas tant vous exposer au danger. Ayez soin dans vos lettres de ne rien mettre qui puisse faire mauvais effet, afin qu'on puisse la lire tout entière au réfectoire. Quand vous aurez des observations particu-

lières à faire, faites-les, mais dans une feuille à part. Ne vous mettez pas dans l'esprit, le danger trop imminent du climat d'Afrique. Il n'est pas tel que vous le croyez; avec des précautions on s'en tirera. Les militaires y résistent, pourquoi n'y résisterions-nous pas? Dans votre lettre, il y avait un mot trop fort à ce sujet; je l'ai fait retoucher avant de lire la lettre.

Ayez soin de votre santé; je suis bien sûr que vous allez vous exterminer là-bas; cela n'est pas dans l'ordre de la volonté de Dieu; vous devez tous vous conserver pour le salut des âmes. Soyez fidèle à la vie de recueillement et d'humilité; soyez modéré, pacifique; n'écoutez jamais votre première pensée; mûrissez-la avant d'y croire, surtout si une idée vous saisit vivement et produit dans votre esprit un certain entraînement, défiez-vous en et gardez-vous de vous y laisser aller. Il faut alors suspendre l'action aussi longtemps que possible, jusqu'à ce que vous soyez tout à fait de sang froid. Alors examinez paisiblement devant Dieu le pour et le contre.

Quand on veut peser un objet, si on le jette brusquement dans la balance, il emporte la languette de son côté, quoiqu'il n'ait pas la moitié du poids qui se trouve dans la balance opposée, à cause de la violence avec laquelle il est jeté. Que fait-on alors? On arrête l'aiguille, on attend que l'équilibre soit établi; quand alors les deux balances sont calmes, on lâche doucement la languette, on regarde alors le côté qui l'emporte. Quand une idée saisit avec violence votre imagination, elle emporte toujours la balance de son côté, si même les raisons contraires sont six fois plus fortes; cela vient de cette violence qui fait perdre l'équilibre à votre jugement, qui est représenté par la languette. Que faire? Il faut arrêter, tenir la languette pour l'empêcher de pencher d'aucun côté; et lorsque le mouvement des deux balances, causé par la violence, cessera, alors on examinera paisiblement le pour et le contre, et là où la languette penchera, là sera le plus fort poids. Vous avez besoin de vous surveiller sur ce point; autrement, vous jugerez souvent à faux. Tâchez, peu à peu, de modérer cette ardeur du premier mouvement d'une idée nouvelle.

Pour les conseils, ne soutenez pas violemment votre opinion : parlez raison et évitez de parler imagination. Si on juge contre votre sentiment, soumettez-vous y avec calme; ne dites pas qu'on a tort. Si c'est vous qui devez exécuter, faites tout comme si vous aviez été du même sentiment.

Que la paix de Jésus soit avec vous.

Tout vôtre en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *pr. du St-Cœur de Marie.*

*La Neuville, le 14 décembre 1845.*

\* \* \*

à M. Le Vasseur :

XXV

*18 décembre 1845.*

Jésus, Marie, Joseph.

MON TRÈS CHER CONFRÈRE,

Je vous ai répondu à toutes vos dernières lettres; reste la réponse à faire à celle (*sans date*) qui porte le timbre de Saint-Denis, 29 août.

J'y ai vu avec une grande satisfaction que vous pensez former à Bourbon une œuvre semblable à celle que nous voulons former pour la Guinée. Je n'y aurais pas osé penser, parce que je craignais trop l'opposition des maîtres. Je suis donc enchanté d'apprendre que cette pensée ait été bien prise à Bourbon, et qu'elle fait plaisir aux Blancs. Il est certain que la formation des ateliers que nous projetons, serait d'un avantage immense pour les pauvres esclaves; et si, dans la suite, le Gouvernement pense à les affranchir, ce serait la meilleure préparation à y apporter. Seulement, il ne faut pas que nous fassions semblant de penser à cette préparation, et qu'en aucune manière, ni les maîtres, ni les esclaves

en aient le moindre soupçon sur nous. Il suffit que nous apprenions les métiers à nos pauvres Noirs, et que nous les formions à la piété et à la vertu. Cette préparation se ferait par le fait, sans qu'on ait l'air d'y toucher. Je voudrais même que nos missionnaires n'y pensent pas; cela se ferait de soi-même. Agissant ainsi, si l'émancipation est retardée, nos pauvres esclaves resteront dociles : ils obtiendraient, par là, le moyen de gagner un peu plus d'argent et de se délivrer peu à peu de l'esclavage. S'ils viennent à être émancipés en masse, vous aurez acquis un certain pouvoir sur l'esprit d'un grand nombre et surtout des plus influents, et par là, vous arrêterez bien des désordres. Je crois, qu'à ce point de vue, le Gouvernement serait enchanté d'un pareil établissement et qu'il y donnerait les mains. Si cet établissement prend bien, si les ressources sont suffisantes, on pourrait même y recevoir des enfants venus de Madagascar.

Ce projet d'établissement n'est pas neuf dans mon esprit. Si j'avais le désir d'être chargé de l'œuvre coloniale, conjointement avec les Messieurs du Saint-Esprit, ce fut en partie pour avoir plus de facilité et plus de ressources pour établir notre plan dans toute son étendue. Je n'ai cependant fait aucune manifestation au Ministre sur notre dessein de former de semblables établissements dans les colonies, parce que je n'aimais pas à parler d'une pensée qui n'était qu'un projet et pour l'exécution de laquelle je ne voyais pas clair assez.

J'ai demandé à être admis dans toutes les colonies, même sans être unis aux Messieurs du Saint-Esprit. On nous a à peu près exclus de toutes, et cela est provenu, je pense, au moins en partie, parce que M. Galos ne m'a pas compris : il m'a probablement jugé comme il juge ordinairement ceux qui demandent ou qui proposent des projets : je crois qu'il a des préventions contre nous. Cela ne m'étonne pas, je suis allé trop en bonhomme et n'ai pas dit toute ma pensée, parce que les choses n'étaient pas mûres. Ne nous fâchons pas : si Dieu ne veut pas de nous dans les colonies, nous ne devons pas tenir à y aller. Du reste, dans tous mes rapports avec le

Ministère, il m'a toujours semblé qu'on est toujours bien intentionné, on veut le bien.

J'ai remarqué un certain moment, dans ces derniers temps, où l'on paraissait ne pas avoir assez en nous toute la confiance que j'aurais désirée; mais je suis sûr que toute défiance tombera quand une fois on nous connaîtra. Je crois cependant que, dès ce moment, si les choses peuvent s'arranger, nous obtiendrons facilement l'autorisation pour former votre établissement à Bourbon.

Tâchez donc d'éclairer la question, examinez bien si vous pouvez parvenir à former votre établissement sur un bon pied; examinez les ressources que vous aurez. Il faut une maison et un peu de terrain à cultiver pour en retirer au moins une partie des fruits et des légumes; de plus, une certaine somme pour acheter les bestiaux, pour y former une basse-cour; quelques vaches pour du lait; des porcs pour servir de nourriture aux jeunes Noirs. Il faut au moins qu'on puisse leur donner de la viande plusieurs fois par semaine. Il faut pour cela, des porcs, des moutons, de la volaille.

Quant aux instruments nécessaires pour monter les ateliers, j'espère les obtenir du Gouvernement.

Quand vous m'aurez donné des notions exactes, et que les choses seront assez disposées, je tâcherai de vous former des Frères qui sachent les différents métiers qui seront nécessaires.

Notez bien que les ateliers, une fois en train, ils vous fourniront une partie de la subsistance des enfants et des frais de l'établissement. Les enfants seraient internes autant que possible, pendant le temps de leur apprentissage. On verra quand l'établissement sera fait, s'il faut recevoir des externes.

Dans ce moment, je ne suis pas en mesure pour vous envoyer des Frères.

La raison en est que je n'ai jamais osé faire des démarches sérieuses pour en avoir, parce que les choses n'étaient pas tirées au clair.

Je compte après Pâques ou vers l'automne, faire un tour de France et j'emploierai un moyen efficace pour avoir des Frères des différents métiers, et j'espère être



en mesure pour vous en envoyer dans un an à dix-huit mois. Il est important que nous les éprouvions, afin de n'envoyer que des hommes solides sur lesquels on puisse compter.

Pour les petits Noirs que vous pouvez m'envoyer, attendons encore. Je crains qu'il ne soit difficile de les former pour les côtes de la Guinée; ce serait plutôt pour Madagascar qu'ils conviendraient. Si vous faisiez l'établissement que vous projetez, vous pourriez les y faire entrer.

Si vous en avez qui veulent être Frères, vous pourriez tout de même me les adresser. Je pense que la dépense ne sera pas grande. On trouvera parfois de bons capitaines sur lesquels on peut compter, qui en prendraient deux qui leur serviroient de mousses en route; sinon, on traitera avec lui; il donnera seulement la ration du bord et ils peuvent servir à table et à la cuisine. Des hommes expérimentés m'ont assuré que la ration ne peut s'évaluer à plus de 75 centimes par jour. Si cela est vrai, en 100 jours de traversée, 75 francs.

Si les jeunes Noirs rendent quelques services, on obtiendra le passage à meilleur compte. Plus tard, si je vois une utilité réelle à en faire venir un plus grand nombre, soit pour les envoyer à Madagascar, soit en Guinée, je demanderai au Ministère le transport qu'on m'accordera peut être. Mais je prévois que cela n'aura pas lieu si vous parvenez à former un établissement à Bourbon.

J'ai reçu le billet dont vous me parlez; je vous l'ai déjà dit dans ma dernière lettre.

J'ai écrit aussi à M. Dalmond, toujours dans le sens que nous ne renonçons pas à Madagascar, mais que nous voulons marcher à pas sûrs. Du reste, je vous ai envoyé la lettre ouverte avec ma dernière lettre. Vous y verrez ce que je lui dis. Si le bon M. Dalmond avait été plus raisonnable avec nous, un établissement pour Madagascar aurait pu facilement se former à Bourbon. Je pense qu'il m'a pris pour un bonasse, parce que je ne lui ai jamais parlé qu'avec modération et ménagement, même quand je lui manifestais mes sujets de mécontente-

ment. Je vois bien que ce que vous me dites dans d'autres circonstances est vrai; il faut être un peu plus méchant et parler plus haut pour obtenir ce qu'on veut; mais je ne puis prendre cette marche; j'aime mieux conserver la douceur, poser mes conditions. Si on me met dans des conditions inacceptables, je ne marche pas et voilà tout.

Gardez M. Laval à Bourbon, jusqu'à nouvel ordre. Nous ne le rendrons qu'avec un ordre très exprès de Rome à moins qu'on ne puisse lui adjoindre des confrères. Mgr Collier n'a pas fait ce qu'il aurait pu faire pour obtenir d'autres confrères. J'ai soupçonné qu'il voulait employer une partie des appointements de M. Laval à l'œuvre des écoles, à l'île Maurice. Nous ne pouvons pas sacrifier M. Laval pour des raisons semblables, quoique bonnes. J'avais proposé de faire servir les revenus de M. Laval pour lui et tous autres confrères que Mgr Collier aurait pu trouver en Irlande ou en Belgique. Il m'a fait les plus belles promesses, mais sans résultats. Si j'ai dit dans ma dernière lettre que M. Laval devait rester, c'était parce que je croyais alors que Mgr Collier aurait fait des démarches sérieuses pour qu'il ne soit pas isolé. Je suis bien aise que vous ayez gardé la lettre.

Il faut que je vous dise un mot au sujet du Brésil. Il me coûte bien de laisser les trois millions de Noirs sans secours. Maintenant que nous sommes à peu près sûrs d'être exclus des colonies françaises, nous pourrions peut-être bientôt porter nos vues de ce côté-là. Vous savez qu'une Sœur de Louvencourt a un frère dans ce pays. Le Gouvernement brésilien lui a donné un vaste terrain à 6 heures de Rio (je crois que c'est l'espace d'une lieue). Ce monsieur est établi et réussit. Il a femme et enfants. Il désire avoir un prêtre dans son habitation. Sa sœur m'a offert, en son nom, un terrain considérable avec promesse de bâtir une maison et une chapelle. Il demande pour toute condition que nous fassions l'éducation de ses enfants (c'est-à-dire des garçons). Je n'ai rien promis ni rien refusé; j'ai demandé de plus amples renseignements. Prenez de votre côté les informations que vous pourriez trouver sur la disposition des esprits au Brésil, et examinez s'il n'y aurait pas moyen

de faire plus tard un établissement. Il est bon que ces renseignements soient prêts d'avance, afin que le moment arrivé où nous pourrons donner du monde, nous puissions mettre les choses en train. D'ailleurs il est toujours bon de prendre ses précautions pour le cas de besoin.

Je crois que, s'il y a du bien à faire, nous obtiendrons du Prince et de la Princesse de Joinville une recommandation qui serait utile.

Le Prince de Joinville a pris en mariage la fille de l'empereur du Brésil. Son beau-frère en occupe présentement le trône, et le Prince a des possessions immenses dans ce pays. Je présume qu'il aura sur ses terres des troupes nombreuses de Noirs pour les faire valoir. J'ai lu, il y a quelque temps, sur un journal, que le Prince devait faire un voyage en Brésil, pour faire valoir ses immenses possessions. Peut-être serait-il bien aise de voir des prêtres qui veuillent s'occuper de ces pauvres Noirs et voudra-t-il favoriser nos efforts. Je ne doute pas qu'il serait bien aise d'y voir des prêtres français, en qui il mettra plutôt sa confiance. Vous voyez qu'il pourrait s'ouvrir là un vaste champ à nos travaux.

Je n'y compte pas, parce qu'il ne faut jamais compter sur les hommes; mais je crois que cette idée mérite de n'être pas rejetée. Je prendrai des informations à mon prochain voyage de Paris.

Enfin, un dernier mot. Dans vos lettres, tâchez, je vous prie, de mettre à part tout ce qui est nouvelle, et à part tout ce qui traite d'affaires. Vous ne sauriez croire combien les lettres venues des missionnaires sont encourageantes. Nous les lisons au réfectoire; mais quand les affaires sont entremêlées avec le reste de la lettre, nous ne pouvons les lire au réfectoire.

Tout à vous en la charité de Jésus et de Marie,

F. LIBERMANN, *prêtre du St-Cœur de Marie.*

*La Newville, le 18 décembre 1845.*

à M. Tisserant :

XXV

MON CHER CONFRÈRE,

J'ai reçu votre lettre de Cadix, ainsi que la précédente.

Je ne sais si vous avez reçu mes dernières qui s'étaient égarées chez M. Perrée et que vous vous êtes plaint de ne pas avoir reçues. Je présume qu'on vous les aura transmises aussi.

J'espère qu'en arrivant à Gorée, vous vous mettrez tout de suite en action pour choisir le quartier où nous devons avoir notre maison. Vous craignez des difficultés pour Dakar, parce que le Gouvernement doit y bâtir un fort. J'espère que cette difficulté n'en sera pas une, puisqu'en m'écrivant du Ministère pour m'engager à placer notre établissement aux environs de Gorée, on m'indique précisément Dakar.

La seule chose à craindre, c'est que si on bâtit un fort en cet endroit, on ne vous laisse que les quartiers malsains. J'en serais fâché; la position de Dakar me paraissait avantageuse, et cependant, si nous n'y trouvons pas un quartier sain, nous ne pouvons pas nous y établir.

J'attache une grande importance à cet établissement. Outre le bien qu'il fait par lui-même, il doit nous servir de lieu d'acclimatement. Il est donc urgent que la maison soit située dans un lieu bien salubre. J'abandonne cela à votre prudence. Sachez que la maison, une fois construite, restera là sans retour : il faut donc bien (*illisible*).

Si le Gouvernement doit faire faire des constructions, nous aurions bien des difficultés à faire bâtir en même temps, nous ne trouverions pas d'ouvriers. Vous pourriez tout de même, en attendant, acheter un terrain, et quand M. Warlop arrivera, il fera le plan et pourra au moins faire commencer les fondations du séminaire; (*illisible*)... rien n'empêchera M. Warlop de partir pour le Gabon aussitôt que vous voudrez.

Cependant, une fois qu'il aura tracé le plan de la construction et fait jeter les fondements, il pourra l'expliquer au (*3 mots illisibles*) qui pourra prendre (*2 mots*) et notre cher confrère sera quitte.

Cependant d'un autre côté, il n'y aurait pas trop de mal qu'il fût un peu plus longtemps à Gorée; il aura le temps de s'acclimater avant de s'exposer au Gabon.

Vous obtiendrez peut-être de M. Bouet, que l'administration vous cède quelques ouvriers pour travailler à notre maison. M. Bouet est plein de zèle pour le bien et vous favorisera autant que nous pourrons le désirer. Il faudra lui faire comprendre l'importance de cet établissement pour l'acclimatement et lui donner pleine assurance que nous regarderons le Gabon comme la position principale et que nous mettrons tout le zèle possible pour le pourvoir de missionnaires et de Frères; car le Gabon lui tient le plus à cœur.

Je vous dirai que M. Briot a loué une maison assez vaste à Gorée. Il l'a louée pour un an, 1.200 francs. Il a fait ce coup avant d'avoir reçu mes lettres qui lui disent qu'il fallait faire l'établissement à Dakar ou ailleurs, aux environs de Gorée, et non à Gorée même. Il est probable qu'il y aura déjà attiré un certain nombre d'enfants (*4 lignes illisibles*), faudrait expliquer cela à M. Bouet; (*deux mots*) cette maison est louée, vous pourrez peut-être obtenir que nous y restions jusqu'à ce que nous en ayons une aux environs. Il faudrait prendre garde de ne pas recevoir des enfants qui auraient pu aller à l'école des Frères soit à Gorée, soit à Saint-Louis. (*Plusieurs lignes illisibles*); il s'agit dans la suite de la maison du Gabon).

Vous pouvez peut-être obtenir cette maison pour notre mission, à moins qu'on ne la destine à un autre (*1 mot*). Cette maison étant à une certaine distance du blockhaus doit être inutile au Gouvernement. D'ailleurs, une maison de missionnaires établie au sein de ces peuples prévenus contre les Français, contribuerait à les rattacher et à les rendre fidèles à cette nation (*passage illisible*).

Il paraît que les ressources de M. Briot sont ou vont

être bientôt épuisées. Il est allé un peu trop largement, je pense; c'est un mauvais (économe que) M. Briot, ne lui en déplaise! il fait parfois des spéculations, et c'est là qu'il se blouse.

Autrement, il s'entendrait assez en économat. Donnez-lui de belles louanges de ma part, excepté sur ses spéculations.

Epargnez, je vous prie, autant que possible. Ne faites pas de dépenses inutiles. Ne comptez pas sur les 20 à 30.000 francs que j'ai (?). Il ne faut pas que cette chère somme soit attaquée; elle m'est plus chère que la prune de mon œil...; car j'aurais beau arracher cette prune, je n'en pourrais jamais avoir assez d'argent pour acheter une maison en Europe pour y recevoir nos pauvres Noirs; or je donnerais volontiers la prune de mon œil pour procurer le salut de ces chers Noirs. Donc les 20 ou 30.000 francs réservés me sont plus chers.

L'argument est assez convaincant quoique pas tout à fait en forme. Notez bien, ces 20.000 francs dépensés ne reviendront pas de sitôt.

MM. Lossedat, Warlop n'ont pas été heureux. Ils sont sortis deux fois du port et furent obligés de rentrer; puis il arriva un ordre ministériel qui donna une autre destination à leur navire, et il n'y en eut pas d'autre en partance à Lorient. On espère que l'ordre ministériel changera. En tout cas, ils sont en retard. M. Lossedat est très bien.

Je crois qu'on pourrait le charger d'une communauté. Cependant, n'agissez nullement par suite de ce que je vous dis. Examinez tout sur les lieux. Je vous ai donné dans mes dernières lettres tout pouvoir de choisir un supérieur, soit pour (?), soit pour la mission de Sénégambe. Je crois que M. Bessieux ne serait pas apte à conduire. Vous examinerez, vous jugerez, et vous agirez en me rendant directement compte.

Faites-moi, aussitôt que possible, un compte rendu pour la Propagation pour que nous ne soyons pas en retard. Spécifiez les sommes qu'il faudra pour l'an prochain et les dépenses à faire pour la maison.

M. Briot m'a parlé de la règle pour le pensionnat des enfants; examinez ensemble et écrivez-moi votre décision.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *du S.-C. de Marie.*

*La Neuville, le 21 décembre 1845.*

Dites à M. Briot et à M. Arragon qu'ils ne s'inquiètent pas de ce que je ne leur écris pas. Je n'en ai pas le temps. Il y a déjà du temps que M. Arragon ne m'a pas écrit. Je désire qu'il m'écrive souvent, et qu'il me donne des détails sur les choses. Il craint que ses réflexions ne soient pas bonnes. Assurez-le que tout ce qu'il nous a dit nous a fait grand plaisir et nous est très utile.

Je vais aujourd'hui demander le passage pour le F. Etienne. Vous pourrez l'appeler Frère, quoiqu'il ne le soit pas; cela lui fera plaisir, et pour l'uniformité.

Je dispose les FF. Louis et Jean-Baptiste pour vous les envoyer plus tard. Ils sont très capables pour l'instruction, et le dernier est menuisier. Je vais le faire perfectionner encore dans son état.

Encore un mot que j'allais oublier; c'est au sujet des maisons dont vous me parlez. Vous paraissez dire d'un côté qu'elles dépendent du roi de Dakar et d'un autre côté que ce sont des maisons de plaisance appartenant à un négociant de Gorée. N'importe, si vous pouvez faire une de ces acquisitions à bon compte, faites-la, mais ayez soin que ce soit dans les formes afin qu'on ne puisse disputer plus tard. Dans tous les cas, veillez à ce que l'établissement soit placé sur un emplacement convenable pour l'œuvre et salubre.

\* \* \*

à M<sup>me</sup> **Blanpin** :

V

**MA BONNE MADAME BLANPIN,**

Je viens de recevoir un paquet de lettres du cher abbé; je m'empresse de vous faire parvenir celles qui sont pour vous et les vôtres; elles vous causeront beaucoup de consolations, j'en suis sûr. J'ai pris la liberté de les lire, au moins celles où il n'y avait pas d'indiscrétion à le faire, étant bien assuré que vous me le permettriez volontiers.

Il y en a une de M. Le Vavasseur, qui m'a bien réjoui. Je n'ai jamais eu l'esprit d'engager ce bon confrère à vous écrire une fois, lui aussi, pour vous rassurer complètement sur l'état de votre cher fils; il en a eu la bonne idée, et cela m'a fait une grande satisfaction. Il vous dit une chose dans sa lettre que j'aurais désiré vous communiquer depuis longtemps, mais je craignais de donner à votre cœur maternel une espérance qui, venant à manquer, l'attristerait. J'ai écrit à M. Le Vavasseur, si la santé de M. Blanpin ne se remettait pas tout à fait à Bourbon, qu'il nous le renvoie en France, parce qu'il serait possible que l'air vif de Bourbon soit contraire à cette infirmité. Que de fois j'avais envie de vous dire cela ! Mais je fus arrêté par cette pensée : si M. Blanpin venait à guérir, sa bonne mère aurait un certain regret sur le cœur. J'ai mieux aimé attendre que j'aie la nouvelle positive de ce retour et j'ai recommandé à M. Le Vavasseur de m'en prévenir d'avance.

J'ai envoyé vos dernières lettres au Ministère, en y joignant d'autres de ma part, afin qu'on envoie tout le paquet ensemble à Bourbon.

Je vous invite encore une fois à venir nous voir, puisque je ne puis m'absenter en ce moment pour me rendre à Ligny. Votre petite chambre sera prête quand vous viendrez. Et si M. le curé veut nous faire le plaisir de venir avec vous, nous lui disposerons la chambre des évêques : peut-être les honneurs épiscopaux l'enga-



geront-ils à nous écouter favorablement; nous lui ferions dans la chambre épiscopale un bon feu épiscopal, et après le dîner, nous n'aurons pas besoin d'aller à la cuisine pour fumer la pipe; nous nous mettrons auprès de la cheminée de sa propre chambre. J'espère qu'avec tant d'avantages il ne sera pas inexorable.

Veillez bien lui présenter mes respects et amitiés très sincères, ainsi qu'à la bonne Mme Durlin. Au printemps prochain j'espère venir à Ligny.

J'ai l'honneur d'être votre très humble et dévoué serviteur en la charité de Jésus et de Marie.

F. LIBERMANN,  
*prêtre du St-Cœur de Marie.*

*La Neuville, le 21 décembre 1845.*

\* \* \*

à M. Fauconnier :

XXI

Monsieur,

Monsieur Fauconnier, chef aux Contributions  
rue de la Verrerie, n<sup>o</sup> 77.

(Cachet de la poste : Amiens, 23 décembre 1845.)

MONSIEUR,

J'ai reçu votre lettre du 20 courant. Veuillez m'envoyer les 411 francs 80 par la diligence; adresse : à *Mme la Supérieure du couvent de Louveñcourt, pour M. Libermann, Amiens.*

Je vous serais bien obligé de me remettre dans le sac la date à laquelle vous avez remis les 1.000 francs à M. Tisserant : cela m'est nécessaire pour mon compte avec ce dernier.

Je sais qu'on ne peut pas mettre un écrit avec l'argent qu'on envoie par la diligence; mais il vous suffirait

de mettre simplement la date sans rien ajouter; cela me suffirait : je le comprendrai.

Il paraît que les affaires de M. Laval traînent en longueur. Tâchez de faire ce qui dépend de vous pour les terminer.

J'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre.*

\* \* \*

au Cardinal Frasoni :

XXIX

(Copie)

A Son Eminence le Cardinal Frasoni,  
Préfet de la Propagande.

*La Neuville, le 30 décembre 1845.*

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu la lettre que Votre Eminence a daigné m'adresser en date du 23 décembre. Nous sommes pleins de reconnaissance de la bonté avec laquelle Elle a bien voulu recommander notre établissement de la Guinée à Mgr l'Archevêque de Nicée, Nonce apostolique en France. Mais j'ai pensé que, dans la circonstance actuelle, les démarches de Mgr le Nonce seraient inutiles; car, à la fin du mois d'octobre, le Ministre de la Marine m'a intimé ses intentions que l'établissement projeté ne soit pas placé à Gorée même; il m'engage à le faire dans le voisinage. Voyant d'ailleurs toutes les peines que nous aurions à éprouver, j'ai écrit aux deux confrères qui sont actuellement sur ces côtes, de faire l'acquisition d'un terrain à Dakar situé à une lieue de Gorée, sur la grande terre ou à tel autre endroit salubre. Je présume qu'en ce moment le terrain est acheté.

J'ai donc prié Mgr l'Archevêque de Nicée de suspendre ses démarches. Si nous pouvions exercer les saintes

fonctions dans ces pays qui ne sont pas compris dans les colonies françaises, nous y serions bien plus à même de faire du bien et un bien assez étendu. J'ai reçu aussi l'instruction aux Missionnaires que Votre Eminence m'a envoyée. Notre désir le plus ardent a toujours été de nous conformer aux préceptes que cette instruction renferme avec une si profonde sagesse. Maintenant que nous sommes assurés de marcher dans la bonne voie, nous nous y livrerons avec toute la ferveur et toute la constance que le Seigneur daignera nous donner (1).

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Eminence quelques extraits des lettres de nos deux missionnaires résidant en ce moment à Gorée. Elle y verra que notre établissement projeté dans ces contrées, donne de bonnes espérances. Elle sera satisfaite aussi, je pense, d'y trouver quelques détails sur l'état de la Religion à Gorée.

Il me reste à annoncer à Votre Eminence une nouvelle bien affligeante pour nous, et bien fâcheuse pour la mission de la Guinée, c'est la mort de M. Tisserant qui a péri, le 7 décembre, dans le naufrage du navire sur lequel il s'est embarqué. Ce bâtiment avant de se rendre à Gorée, avait une mission à remplir sur les côtes du Maroc où il échoua. Soixante-quinze personnes périrent du nombre desquelles fut M. Tisserant. Cette nouvelle a été donnée officiellement au Ministre de la Marine, qui l'a fait mettre dans les journaux.

Comme ce malheureux événement prive la Guinée de son Préfet apostolique, je prierais Votre Eminence de donner un successeur à M. Tisserant. Je lui proposerai M. Jérôme Gravière, prêtre du diocèse de Clermont, âgé de 32 ans. C'est un homme grave, d'une vertu éprouvée, d'un esprit solide et d'un caractère ferme et constant. Je crois qu'il est digne de la confiance du Saint-Siège et capable de faire le bien dans cette difficile mission.

Veuillez agréer, etc.

F. LIBERMANN, *Sup.*

(1) Il s'agit de l'Instruction de la S. C. de la Propagande, du 23 novembre 1845, de *clero indigena* (*Collectanea S. C. de P. F.*, I, p. 541).



# LETTRES DE DIVERS

---

de M. Tisserant à M. Schwindenhammer :

*Paris, le 2 octobre 1845,*

MON CHER PÈRE,

Je reçois votre lettre d'hier. Je vous remercie des soins que vous avez eu la charité de donner à Gratien : on ira le chercher samedi matin à la diligence. Je regrette beaucoup de ne pouvoir procurer les 200 francs à M. Libermann relieur. M. Desgenettes ne nous a pas encore payé les 500 francs sur lesquels je compte cependant pour mon voyage, et le coffre est vide entièrement. Je viens d'écrire un petit mot au frère de M. le Supérieur pour l'avertir du paquet de M. Eugène.

Réflexion faite, j'attendrai l'arrivée de M. le Supérieur à La Neuville avant de lui écrire; car puisque vous m'annoncez qu'il sera de retour vendredi, et que d'un autre côté je ne connais personne à Cambrai et que j'ignore de plus si le Supérieur du Séminaire n'est pas en vacances, je crois plus prudent de ne pas hasarder une lettre. Vous voudrez bien vous charger de mettre M. le Supérieur au courant des deux affaires en question.

Pour ce qu'écrit M. Briot, il n'est pas étonnant qu'il dise qu'il faut l'approbation du Séminaire du Saint-Esprit, puisqu'il ignorait, quand il a écrit, qu'on a envoyé de Rome des pouvoirs pour nous. Je croirais cependant qu'il serait convenable que M. le Supérieur vît lui-même M. le Supérieur du Saint-Esprit pour l'informer que nos Messieurs ont reçu pouvoir du Saint-Siège : ces Messieurs ayant le Ministère pour eux, je penserais

qu'il serait préférable d'employer la voie de conciliation. D'ailleurs nos pouvoirs nous spécifient expressément d'obéir en tout et de n'agir que sur les ordres du Préfet de la Mission ou de celui qui le remplace; or il y a au Sénégal un Vice-Préfet. Tout le fonds principal de la difficulté est selon moi dans le Ministère. Tant que ce dernier ne nous aura pas reconnus comme de ses prêtres dans les colonies, le gouverneur du Sénégal n'osera probablement nous autoriser à exercer; d'autant que M. Fourdinier avait amené le Gouvernement français à n'autoriser que des prêtres envoyés par lui seul, et le gouvernement local des colonies avait reçu ordre en conséquence (comme je l'ai su à la Martinique) de tenir ferme à ce qu'il ne fût pas fait d'infraction à cette convention. Engagez donc, je vous prie, M. le Supérieur à tâcher d'arranger pacifiquement cette affaire, vu surtout qu'ici nous n'avons pas le Préfet apostolique pour nous, et que le Vice-Préfet n'osera probablement se ranger contre M. le Supérieur du Saint-Esprit, en nous agréant. Je ne crois pas qu'il soit convenable qu'un autre que M. le Supérieur seul se mêle dans cette affaire. Envoyez-moi toujours la feuille de pouvoirs pour la Sénégambie. Mais il me vient une idée : je vais, présumant la volonté de M. le Supérieur, consulter le Nonce du Pape à ce sujet, en allant lui faire mes adieux; puis je verrai un peu la Sœur Javouhey, si je le puis, au retour d'une visite que je vais rendre à une dame qui pourra nous être très utile lorsque nous aurons des Frères dans le cas du F. Siméon. C'est une dame dont le mari vient immédiatement après le ministre de la Guerre et par le moyen de laquelle je fus moi-même exempt dans les temps, sans quoi je partais conscrit au sortir de la Trappe.

3 heures d'après-midi,

J'arrive de chez Mgr le Nonce; il y a du nouveau dans les affaires du Sénégal. Le Vice-Préfet nommé par le Préfet vient d'être cassé par la Propagande, qui a nommé Vice-Préfet un autre ecclésiastique; les pouvoirs

et la nomination ont été remis hier par Mgr le Nonce, à M. Le Guay. Le nouveau Vice-Préfet est à l'heure qu'il est dans le pays, le Nonce ne se rappelait pas son nom. La Propagandè a écrit au Nonce que nous serions chargés à Gorée d'un séminaire (c'est-à-dire de l'œuvre projetée), et Mgr le Nonce a annoncé hier officiellement cette nouvelle à M. le Supérieur du Saint-Esprit, qui a paru content et satisfait.

Le Nonce apprenant que nos Messieurs de Gorée n'exercent pas le saint ministère au Sénégal, voulait faire lui-même des reproches à M. le Supérieur du Saint-Esprit qu'il devait voir demain ou après-demain. J'ai fait remarquer à Son Excellence que nos Messieurs n'avaient pas dû encore connaître qu'ils avaient pouvoirs de missionnaires apostoliques de Rome, lorsqu'ils ont écrit leur dernière lettre, et que le refus s'expliquait ainsi. Mais Monseigneur veut absolument et est convenu qu'il parlera de nous à M. Le Guay demain ou après-demain, pour lui faire comprendre qu'il faut — puisque nous avons nos pouvoirs de Rome — qu'il nous laisse exercer le Saint Ministère au Sénégal, non seulement dans notre établissement de Gorée, mais, de concert avec les curés, dans la ville de Gorée et à Saint-Louis, comme il se pratique pour nos Messieurs de Bourbon. Mgr le Nonce a voulu absolument qu'après qu'il aura annoncé au nom du Saint-Siège que nous avons pouvoirs de missionnaires apostoliques pour le Sénégal, j'aie voir M. Le Guay samedi prochain, jour auquel Monseigneur m'a donné un nouveau rendez-vous pour me faire connaître son entrevue avec M. Le Guay. Monseigneur a choisi ce jour parce que j'avais dit que je comptais partir lundi prochain. J'aurais bien désiré que M. le Supérieur fût à Paris ce jour-là pour que je l'accompagne chez M. le Supérieur du Saint-Esprit, qui sera averti par le Nonce de ma visite. Si M. le Supérieur ne peut venir avec Gratien, qu'il me dise au moins ce qu'il faut dire pour ne pas outrepasser ses intentions. Le Nonce m'a dit positivement que le Sénégal est conservé jusqu'à nouvel ordre au Saint-Esprit. Ainsi ne comptons plus sur la Préfecture du Sénégal, tâchons

seulement de nous arranger le moins mal possible avec le Saint-Esprit. Ce qu'il y a de bon pour nous c'est que le Saint-Siège nous protège ouvertement, et que le Ministère nous est très favorable, comme me l'a dit le Nonce aujourd'hui. D'après cette nomination d'un Vice-Préfet faite par le Saint-Siège je crois que le Préfet en titre est réellement cassé; seulement, on nomme un Vice-Préfet comme dans toutes les autres colonies jusqu'à nouvelle organisation.

Adieu, mon bien cher confrère, j'attends l'arrivée de M. le Supérieur pour partir. J'ai ma feuille de route d'officier pour Toulon depuis samedi dernier. Mais M. Durand me presse de dire à M. le Supérieur d'écrire au Ministère ce que je vous ai dit dans mes dernières lettres. Je désirerais beaucoup que M. le Supérieur fut samedi pour l'entrevue chez M. Le Guay, parce que ce sera l'occasion nécessaire d'une explication avec M. le Supérieur du Saint-Esprit. Cependant, puisque le Nonce veut expressément que j'aille samedi chez M. Le Guay, je ne puis refuser.

Prions Jésus et Marie, dans l'amour desquels je suis, très cher confrère, votre tout affectionné serviteur.

TISSERANT, *mre.*

P. S. — La Supérieure des Dames de Saint-Joseph pense qu'on ferait bien de demander au Ministère qu'en cas de maladie on nous reçut à l'hôpital militaire de Gorée ou de Saint-Louis. Cette demande paraît devoir être prise en considération par M. le Supérieur; car n'étant pas salariés par le Gouvernement on pourrait faire des difficultés.

Répondez-moi avant samedi; ou que M. le Supérieur arrive pour porter la réponse. Ce dernier parti serait le meilleur et le plus prudent.



de M. Tisserant à M. Libermann :

Marseille, le 15 octobre 1845,

MON CHER PÈRE,

Je reçois à l'instant du Vice-Amiral Préfet maritime de Toulon réponse à ma lettre. Il m'annonce n'avoir pas encore reçu du Ministère de la Marine d'ordre relatif à mon envoi au Sénégal. Les navires destinés à la station des côtes occidentales d'Afrique doivent partir de Toulon vers le 1<sup>er</sup> novembre prochain.

Veillez, cher Père, faire accélérer la lettre d'ordre du Ministère, qui, vous le savez, est souvent fort long, et dont la lettre pourrait bien ne partir qu'après le départ des navires du port de Toulon. Le meilleur serait peut-être que vous écriviez à M. Durand, après avoir écrit au Ministre, afin qu'il se charge de l'affaire. Vous vous rappelez que la réponse à la lettre du 7 mai dernier relative à nos premiers Missionnaires pour Gorée n'est arrivée au Ministère que vers la fin du même mois.

J'oubliais de vous dire sur Whyda et sur toute la Côte Occidentale d'Afrique que l'on parle à Whyda le français, l'espagnol et le portugais. Les Espagnols et les Portugais ont un assez bon nombre de factoreries ou de comptoirs de ces côtés.

Je vais me disposer à quitter Marseille pour pousser du côté de Toulon, après m'être muni des lettres de M. Régis. Je tâcherai de partir, d'ici à deux jours. Vous pouvez donc adresser vos lettres dorénavant à *M. le Curé de la Major de Toulon*, pour me les faire passer.

Votre pauvre fils,

TISSERANT,

*Miss. du St-Cœur de Marie.*

P. S. — Depuis cette lettre écrite je reviens de chez M. Régis : il m'a remis une lettre dont voici copie en m'offrant de nouveau tous ses services.

« A M. Michel Bruc, Gérant de la factorerie française du fort de Whyda.

« Monsieur,

« M. l'abbé Tisserant, missionnaire attaché aux comptoirs de la Côte Occidentale d'Afrique, doit se rendre prochainement à Gorée. Il est très probable qu'il ne fera qu'un très bref séjour dans cette ile, et qu'il passera sur un navire de l'Etat dans le but de visiter diverses localités de la côte, et notamment Whyda.

« Nous avons engagé M. le Ministre de la Marine à envoyer des Missionnaires dans votre pays; nous croyons qu'ils y feroient beaucoup de bien, si le Gouvernement met quelques fonds à leur disposition, pour agir sur l'esprit des indigènes.

« M. l'abbé Tisserant va prendre connoissance de la localité : nous lui avons promis votre concours; nous vous prions en conséquence de l'accueillir le mieux qu'il vous sera possible. Vous lui donnerez logement au fort; nous lui avons annoncé aussi qu'il partagerait votre table; nous attachons le plus grand intérêt à la réussite de ce digne ecclésiastique; faites donc tout ce qui dépendra de vous pour le seconder.

« Recevez, Monsieur, nos civilités empressées.

« Signé : Victor et Louis Régis frères. »

J'oubliais de dire que M. Régis donnera passage à nos Missionnaires et Frères toutes les fois qu'un de ses navires partira. Comme il est le seul armateur qui envoie à Assinie et aussi au Cap des Palmes, et qu'il envoie fréquemment au Gabon, vous voyez, cher Père, qu'il nous sera très facile de trouver moyen d'envoyer en Europe ou à Gorée nos petits Noirs, qu'on nous transportera souvent gratis, ou au moins presque pour rien, et avec toute commodité pour le paiement.

M. Régis connoit, le Monsieur de Gorée qui nous, doit dix mille francs : il dit que c'est un honnête homme, mais qui est *souvent gêné* à cause des pertes fréquentes qu'il fait.

Si vous voulez qu'on fasse un cadeau au roi de Dahomey, digne de sa majesté, condition *sine qua non* au

moins la première fois, pour capter ses bonnes grâces, M. Régis se chargeroit de l'achat (sans rien gagner).

La *Revue Coloniale*, dans son prochain numéro, va donner un long article de M. Bruc, de Whyda, sur l'Afrique Occidentale, le même dont on avoit commencé la publication dans les *Annales Commerciales de Marseille*. C'est M. de Mackau lui-même qui a écrit à M. Régis pour demander que le travail complet de M. Bruc fut imprimé dans le Journal Officiel du Ministère de la Marine (la *Revue Coloniale*). Veuillez donc vous procurer ce numéro qui peut-être est déjà paru à Paris. M. Régis me dit que je le trouverai à Toulon aussi, à la Préfecture maritime.

Je vais tâcher à Toulon de faire connoissance de quelques officiers de l'escadre sénégalienne et guinéenne, afin d'avoir accès, s'il est possible, auprès des pauvres petits mousses et des jeunes matelots et les instruire.

Tout à vous en Jésus et Marie.

TISSERANT.

J'ai fait à Marseille l'acquisition d'un dictionnaire espagnol pour ne pas vous priver de celui de La Neuville et d'un autre portugais, les deux pour 19 francs; les Espagnols et les Portugais ont surtout beaucoup de comptoirs dans les Deux-Guinées dont une partie du littoral leur a longtemps appartenu.

Mes affaires étant toutes terminées à Marseille, je pars décidément ce soir à 8 heures pour Toulon.

M. Régis doit me donner pour le cas où j'irois à Whyda avant l'arrivée de son prochain navire des lettres de recommandation pour ses agents d'Assinie, Grand Bassam et Whyda. Il donnera de suite des ordres pour qu'on nous prépare un logement commode, et il nous a offert tous ses services avec beaucoup de générosité. J'aurois donc envie, cher Père, de profiter, de Gorée, de la première occasion pour me rendre à Whyda : après avoir vu de mes yeux la factorerie, et pris tous les renseignements désirables que me donnera M. Bruc,

l'agent de MM. Régis, on pourroit transporter là deux missionnaires ou un missionnaire et un Frère, et si vous le jugez bon, je mettrois un peu cette Mission en train. De là je me rendrais au Gabón.

Mais il faudroit que vous eussiez la bonté, pour le cas où j'aurois facilité d'aller voir le roi de Dahomey, d'autoriser M. Régis à donner ordre à son agent de Whyda de me faire une avance en votre nom pour des cadeaux. En commençant surtout, c'est une condition, m'assure M. Régis, *sine qua non*, pour capter la confiance de ces bonnes gens.

Ils sont dociles, mais voleurs. Il faut se hâter avant que les protestants ne nous supplantent. M. Régis vient hier de payer une traite très forte pour cadeaux fournis par ces Ministres au roi de Dahomey, que va lui rembourser la Société Biblique de Londres.

Le jeune abbé dont je vous ai parlé hier va vous écrire; il est décidé à venir à La Neuville. Je crois que nous aurons fait une bonne acquisition.

Adieu, mon cher Père, pressez afin qu'on envoie du Ministère à Toulon l'ordre de me laisser partir sur un vaisseau de l'Etat. Ne conviendrait-il pas que vous avisiez à ce que lorsque nous désirons aller en Guinée d'un point à un autre par un vaisseau de l'Etat, on ne nous fit pas de difficultés? Je crois qu'il est nécessaire que vous vous fassiez *préciser* au Ministère qu'en tous les cas on doit nous recevoir *gratis*. Envoyez-moi, je vous prie, une copie des conventions passées entre le Ministère et vous au sujet de nos Missions.

Croyez-moi en Jésus et Marie, votre pauvre fils,

TISSERANT,

*Prêtre, Miss. du St-Cœur de Marie.*

P. S. L'adresse de M. Régis est : MM. Régis frères, armateurs, Marseille.

M. Régis l'aîné est un homme qui mérite toute confiance; c'est lui qui conduit tout. La maison Régis est la première de celles qui font le commerce sur la côte Occidentale et la plus répandue et estimée. — Ecrivez prochainement, je vous prie, à M. Régis aîné.

Le frère de M. Boudoul, le jeune tonsuré qui va vous arriver, est un excellent prêtre de Marseille qui nous est dévoué et me charge de vous offrir ses services.

\* \* \*

de M. Tisserant à M. Libermann :

*Saint-Pons près Nice, le 5 novembre 1845.*

MON CHER PÈRE,

Je reçois enfin vos deux lettres en même temps qu'une nouvelle de ma famille; il est donc inutile de m'envoyer à Toulon le résumé de ces lettres. Veuillez presser, afin que nous sachions au plus tôt les limites de la juridiction du Préfet du Sénégal.

Pour Haïti, s'il faut un Vice-Préfet exerçant dans le pays, il faudra nommer M. Percin. Il a contre lui son inexpérience du saint ministère et sa grande activité; mais il est de couleur, d'un âge déjà mûr, connaissant parfaitement le caractère des Noirs et des Mulâtres. Le P. Georges étant incapable complètement, je ne suis pas d'avis de le mettre dans cette charge, que du reste son humilité et ses goûts lui feraient refuser probablement : ce serait peut-être un second Mgr Barron pour brouiller tout. Mais je souhaiterais qu'on patientât avant de rien faire; d'autant plus que l'autorité de Vice-Préfet ne sera pas reconnue selon toute apparence. Je pense toujours qu'une commission ecclésiastique composée de MM. Percin, Lamache et Georges, qui au besoin se consulteraient par lettres sur l'admission ou le rejet des sujets, serait ce qui conviendrait le mieux aux nécessités présentes. Mais enfin, ce n'est plus mon affaire; faites tout ce que vous jugerez convenable; du moment que j'aurai foulé la terre de Guinée, la mission ne m'appartiendra plus. En la quittant, je forme seulement le vœu sincère que la Religion reflourisse dans ce pays, et qu'un bon évêque lui soit donné, dès que les agitations d'Haïti auront cessé.

Avant mon embarquement j'ai besoin d'être fixé sur les points suivants :

1<sup>o</sup> Faudra-t-il prendre le titre de Préfet Apostolique en Guinée? La lettre de la Propagande en date du 26 août dernier semble ne me défendre, dans la nouvelle mission où vous m'enverrez, et que le Cardinal ne savait pas encore, que de prendre le titre de Préfet d'Haïti, *Eidem Sacræ Congr. nomine scribas velim, ut in alia Missione degens, et quoad aliter non decernatur, titulum Præfecti Apostolici in posterum haud assumat*; et la raison c'est, ce me semble, parce que, lorsque les affaires religieuses seront reprises à Haïti, il n'y aura plus de Préfet, et que, d'autre part, du moment que j'exerce le saint ministère dans un pays autre que celui dont je suis titulaire, je ne suis rien dans cette nouvelle mission, jusqu'à ce que j'aie reçu, pour y exercer, un titre spécial, lequel titre j'ai maintenant.

Comme j'aurai à agir comme supérieur, il conviendrait, ce me semble, que dans mes rapports avec les autorités françaises, afin de leur donner confiance, je prisse un titre officiel. Dites-moi votre pensée.

2<sup>o</sup> Je vous ai écrit que le Nonce pensait que, par le fait même de l'envoi que vous avait fait la Propagande, pour moi d'un titre de missionnaire apostolique avec mon nom, mais exprès sans désignation de lieu, j'ai pouvoir dans tous les lieux où je me rends, sauf l'obéissance au Préfet ou Vice-Préfet, s'il y a lieu. Dites-moi aussi si vous croyez, comme le Nonce, que la chose soit ainsi. D'après cela j'aurais, comme le dit expressément le Nonce Mgr Fornari, pouvoir pour le Sénégal, et par là même pour la Sénégambie.

3<sup>o</sup> Ecrivez aussi à M. Régis, comme je n'aurai pas assez d'argent pour l'achat des étoffes et des cadeaux pour nos Rois, qu'il est autorisé par vous-même à acheter ces objets, et que vous les lui rembourserez. C'était ce qu'il m'avait dit de vous mander, lors de mon passage à Marseille. S'il fait des difficultés pour n'avoir pas reçu d'ordre de votre part, je n'achèterai pas ces objets; et vous aurez la bonté de nous les envoyer après vous être arrangé avec lui, par une des premières occasions.

4° Dans vos plans, vous ne semblez pas beaucoup penser à Whyda, que je regarde désormais comme peut-être notre principal point de séjour en Guinée : M. Régis m'assure qu'il est au moins aussi fertile que le Gabon, et que de plus il y a abondance de vivres en tous genres : et nous trouverons une population catholique ou qui désire de l'être, bien plus considérable qu'au Gabon : mais il convient que je ne sois pas seul. Aussi je désirerais amener avec moi M. Briot et M. Lossedat. Je laisserais l'un ou l'autre seul à Whyda, en amenant l'un au Gabon, si les choses sont en bon pied à Whyda, jusqu'à mon retour du Gabon; et M. Le Berre ou quelque autre arriverait plus tard pour être en second au confrère de Whyda. Après avoir vu le Gabon, si Whyda prenait bien, je viendrais m'y fixer le temps nécessaire pour mettre en train la nouvelle mission. Je vous fais cette remarque, non pas que je sois décidé de faire la chose comme je le dis, mais pour avoir d'avance de vous la faculté d'établir une communauté à Whyda, si besoin en est, sans être obligé d'interrompre cette dernière mission, (lorsque j'y serai allé, la première fois, en me rendant au Gabon), faute d'avoir eu d'avance votre autorisation pour y fonder une maison.

5° La réponse à cette lettre devra être adressée bureau restant à Toulon : je n'aurais seulement besoin que d'être informé à Marseille, par M. Perrée, de la somme que vous me permettez de dépenser en achats de cadeaux d'abord, pour nos rois (dont chacun reviendra bien au moins à une centaine de francs, au moins celui de sa Majesté culottée de Dahomey) et ensuite pour verroteries et étoffes. Mais pour que M. Perrée ne m'envoie pas la lettre à Nice, où je risquerais de ne plus être, dites-lui que je viendrai la prendre chez lui; et veuillez me répondre au plus tôt. Il faudrait aussi que vous autorisassiez M. Régis à ce que nous puissions, à Whyda ou autre part, tirer sur lui les sommes ou les objets nécessaires à nos missions, comme il m'en a fait la proposition.

Adieu, mon cher Père, croyez-moi en Jésus et Marie votre pauvre fils.

TISSERANT, *mis. du S.-C. de Marie.*

P. S. — Convierait-il de commencer l'établissement de Dakar avant de savoir si Dakar n'appartient pas à la juridiction du Saint-Esprit? Répondez-moi au plus tôt de peur que le navire ne parte avant l'arrivée et si vous avez reçu de la Propagande résolution à nos doutes, veuillez nous le faire savoir de suite.

Je crois vous avoir dit dans mes lettres précédentes, qu'il sera facile d'obtenir, sur bâtiments marchands, du moins sur ceux de M. Régis qui sont sur tous les points où nous aurons à aller, passage gratuit pour plusieurs de nos enfants.

Comme la mauvaise saison finit au Gabon en janvier, ne craignez rien pour ma santé; au reste j'agirai prudemment, autant que je le pourrai. Pour que je puisse envoyer un compte rendu de nos missions de Guinée à la Propagande vers la fin de janvier, il faut bien que j'aie vu autre chose que Dakar.

Je verrais avec plaisir, lorsque nos affaires se seront un peu éclaircies avec le Saint-Esprit et que les réponses seront arrivées de Rome, que sous un prétexte ou un autre vous rendiez une petite visite à M. Le Guay, afin qu'il ne croie pas que vous lui en voulez, ou que c'est la honte qui vous empêche de venir le voir.

Ayez donc la bonté de ne plus m'adresser de lettres à Nice.

Mes amitiés à M. Schwindenhammer et à tous mes confrères.

\* \* \*

de M. Tisserant à M. Libermann :

*Nice, le 6 novembre 1845.*

MON CHER PÈRE,

En écrivant à la Mère Javouhey, comme j'en étais convenu avec elle lorsque je quittai Paris, je joins encore deux lignes pour vous.

En réfléchissant sur les difficultés très grandes que



nous aurons à aborder les colonies anglaises et les comptoirs anglais de la Guinée ou de la Sénégambie, qui sont cependant en bon nombre, il me semble qu'il serait utile que vous proposassiez à M. l'abbé Hand à Dublin de s'intéresser à notre projet pour la conversion des Deux-Guinées, en le mettant au courant de ce que nous nous proposons d'effectuer. Je vois en effet deux énormes difficultés à nous charger directement, nous Messieurs du Saint-Cœur de Marie, de ces colonies ou de ces comptoirs. En nous rendant dans ces pays, notre qualité de Français nous fera généralement mal voir d'autant plus que nous ne trouverons pour autorités que des Anglais, et les Anglais ne sympathisent nullement chez eux avec les Français. Le titre de protestants des autorités, et la présence de ministres protestants deviendra une nouvelle occasion pour qu'on nous suscite des difficultés qu'on n'oserait faire toutefois à des prêtres catholiques anglais.

Quant aux autorités françaises, elles verront d'un mauvais œil, et avec beaucoup de défiance, que nous allions dans les colonies anglaises, quoique les ministres protestants viennent bien s'établir dans nos comptoirs. Nos ennemis se serviraient de ce prétexte pour nous nuire auprès du Gouvernement.

Si donc M. Hand, dont l'établissement, je le sais, est présentement en grande voie de prospérité, voulait nous fournir quelques-uns de ses prêtres, hommes zélés, on pourrait les charger de desservir la colonie anglaise de Sierra-Leone et les comptoirs principaux. Seulement ils dépendraient du Préfet ou du Vicaire apostolique des Deux-Guinées, lequel viendrait confirmer de temps en temps et transmettrait à la Propagation de la Foi la demande de fonds nécessaires à leurs missions. Il n'y a pas à douter que les Anglais, qui savent si bien tirer parti de leurs moindres possessions, n'aient des localités généralement salubres. Donc notre maison de Dakar serait ouverte à ces prêtres anglais, pour s'acclimater, les premiers temps de leur arrivée dans les pays chauds; ils apprendraient aussi par là à connaître nos messieurs.

Examinez devant Dieu la proposition; l'importance

m'en paraît majeure. On nommerait quelqu'un dans ces colonies anglaises pour Vice-Préfet de ces parties, et plus tard pour l'un des grands vicaires de l'évêque; qui serait aussi le seul qui, en vertu de son titre, correspondrait avec ces Ecclésiastiques et visiterait leurs missions. Ces prêtres anglais trouveraient facilement des secours même de la part de leur gouvernement, qui nous seraient fermés par notre titre de Français.

Je soupire toujours de recevoir la réponse de Rome relative aux limites du Sénégal. Si la Sénégamie ressort de M. Le Guay, les Messieurs du Saint-Esprit sont capables de tout faire pour nous empêcher de former un établissement à Dakar; surtout pour nous empêcher d'y exercer le saint ministère. Vous voyez donc, cher Père, que, jusqu'à l'arrivée de cette réponse, nous ne pourrons rien décider positivement relativement à Dakar; aussi je vous avoue, que si l'article de la Règle n'avait pas été aussi formel par rapport à la défense faite aux religieux d'écrire directement à Rome, j'eusse écrit une petite lettre à Mgr Brunelli pour le prier d'accélérer, si c'était possible, la réponse à votre lettre, sur cet unique point, et d'avoir la bonté de me faire savoir à Toulon, non la solution aux difficultés que vous proposez au Cardinal, laquelle peut encore tarder quelque temps, mais seulement quelles étaient jusqu'à présent les limites de la juridiction du Préfet du Sénégal, abstraction faite de ce qu'elles pourront être lorsque le Saint-Siège aura prononcé entre nous et le Saint-Esprit. Mais je n'ai pas écrit dans la crainte que mon interprétation de votre permission tacite, vu le cas particulier où nous sommes pour nos Missions d'Afrique, n'eût pas été ratifiée de votre part. Mais je vous prie de tâcher d'obtenir, sur ce point des limites, une décision au plus tôt.

Ecrivez-moi encore si je devrai faire un rapport à la Propagation de la Foi, que je vous enverrai sous enveloppe. Il m'est venu en pensée que pendant qu'on bâtit à Dakar ou quand on commencera à bâtir, selon les conventions prises avec M. Warlop et moi, j'aurai le temps de faire une première tournée au Gabon et à Whyda, et celui de revenir à temps pour la bénédiction de l'établissement et

son installation. Car si je suis allé à Whyda et que j'ai pu être reçu favorablement comme j'ai lieu de l'espérer, de sa Majesté du Dahomey, sur la présentation de l'agent de M. Régis, nous obtiendrons quelques mille francs pour Whyda dans la répartition de la Propagation de la Foi.

Tout à vous, cher Père, en Jésus et Marie.

TISSERANT.

*Nota* : Adresser la réponse à Toulon, poste restante.

\* \* \*

de M. Tisserant à M. Percin :

*Toulon, le 15 novembre 1845.*

MON CHER AMI,

Je me hâte de profiter des derniers moments qui me restent à passer en France, pour vous adresser selon ma promesse quelques courtes lignes. J'arrive de Nice en Italie, où je m'étois rendu en attendant l'époque du départ de mon navire : nous nous attendons à partir à chaque instant; un grand personnage seul qui tarde d'arriver nous retient depuis deux jours. Je vois, mon bien cher ami, venir pour vous avec le plus grand plaisir, l'époque de votre ordination à la Prêtrise : hâtez-vous de mettre à profit de votre mieux le temps si court qui vous sépare de ce moment solennel. Je n'aurai pas la consolation d'être de ceux qui vous imposeront les mains; mais mes vœux vous suivront pour implorer sur votre tête l'esprit apostolique qui découlera en vous par le Très saint Cœur de Marie. Vous avez dû trouver chez mon père, les pouvoirs que je vous communique pour Haïti, c'est-à-dire pour les parties du Nord, de l'Ouest et du Sud de la République. J'y joins ici, la faculté pour vous, d'établir les confréries du Saint-Sacrement, de la Sainte-Vierge, existantes (mais soyez

très prudent, et ne vous pressez pas trop d'en établir dans votre Mission). Vous pourrez de plus établir le Chemin de la Croix. Lorsque vous ferez faire quelque Première Communion, vous pourrez, encore toujours en vertu des pouvoirs que j'avois reçu du Saint-Siège par différents décrets particuliers en faveur d'Haïti, annoncer que les fidèles, qui assisteront à la cérémonie et communieront avec les personnes de la Première Communion, peuvent gagner une indulgence plénière. Vous aurez également la faculté dans la mission d'indulancier les médailles, chapelets et crucifix, et d'appliquer aux moribonds l'indulgence plénière *in articulo mortis*.

Je n'ai pas besoin de vous recommander le zèle pour le salut des âmes qui bientôt vont vous être confiées; je connois trop les dispositions ferventes de votre cœur pour être en pleine assurance que vous réunirez tous vos efforts afin de vous rendre digne de la sublime vocation à laquelle Dieu et Marie vous destinent. Je ne me contenterai que d'un petit avis amical : agissez peu, je vous y engage, dans les premiers temps qui suivront votre arrivée à Haïti; examinez d'abord l'état des esprits et les dispositions des cœurs pour recevoir la semence évangélique. L'important est de bien commencer. Ménagez beaucoup les susceptibilités des Haïtiens, qui malheureusement en sont remplis; mais je vous en conjure, évitez de parler avec eux politique; quelque opinion modérée que vous professassiez en ce genre, on interpréteroit souvent fort mal vos paroles, et les personnes qui seroient d'une opinion opposée deviendroient vos ennemis. N'embrassez que la seule cause de l'union et de la réconciliation des cœurs : comme issu de race africaine, vous aurez plus de facilité que les autres Ecclésiastiques de l'Ile pour opérer quelque bien en ce genre. Parlez peu des désordres du clergé, on ne les connoit pour la plupart, hélas ! que trop; en en parlant vous vous susciteriez des ennemis parmi les partisans des Prêtres indignes, et parmi ces derniers, dont plusieurs sont capables des plus grands crimes. Contentez-vous de gémir au fond de votre cœur de tout ce que vous verrez. Traitez les Ecclésiastiques, ceux même

dont la conduite est des plus répréhensibles, avec honneur et égards : cette marche prudente n'empêchera sans doute pas que certaines personnes ne cabalent contre vous et ne vous calomnient; mais elle vous conciliera la confiance des honnêtes gens, qui, grâces à Dieu, ne sont pas encore éteints en Haïti.

Je voulois écrire à un excellent chrétien, un avocat de la Rue de *Vaugirard*, le frère du Curé actuel de Port-au-Prince, *M. Lamache*. Veuillez lui rendre une petite visite de ma part. Il demeure *tout en face* de l'ancienne église des Carmélites, rue de *Vaugirard*, dans une maison neuve, à Paris. — Vous direz, je vous prie, à cet ami, que j'affectionne beaucoup à cause de sa rare piété, que je n'ai pas encore eu l'occasion d'écrire à M. son frère à Port-au-Prince, et qu'il ait la bonté de lui dire de ma part mille choses aimables. Je n'ai présentement rien de nouveau à lui apprendre, les affaires religieuses d'Haïti étant, vu l'état de crise du pays, dans un état tel qu'il n'y a momentanément rien à faire qu'à prier et attendre. Vous auriez encore l'obligeance de remettre mon adresse à M. Lamache, l'avocat, en lui renouvelant combien je serai content de recevoir de temps à autre par lui, dans mes courses lointaines, quelques lignes sur M. son frère. En m'écrivant à Gorée, Sénégal, quoique mes confrères ni moi nous ne comptions pas y séjourner, on les fera parvenir de suite à notre établissement le plus voisin, qui sera probablement à Dakar, petit pays indépendant à trois quarts de lieue de Gorée. Comme il y aura, moyennant les deux flotilles anglaises et françaises, une correspondance suivie le long du littoral, mes confrères me feront parvenir facilement les lettres où je serai. Ecrivez-moi vous-même le plus souvent que vous pourrez; mais pour vous et M. Lamache il seroit peut-être préférable que vous vous contentiez d'envoyer vos lettres à M. Libermann, lequel, étant en correspondance active avec nous, les enverroit par le Ministère de la Marine, ou par une autre voie. L'essentiel c'est, mon bien cher ami, que vous nous donniez toutes les fois que vous le pourrez de vos chères nouvelles. Quand vous serez dans les Antilles, ne prenez

d'autre voie que celle des steamers, et envoyez vos lettres par la France; autrement elles ne parviendraient probablement pas au Sénégal. Arrivé à Port-au-Prince, vous trouverez des amis tout dévoués dans les principaux membres de ma famille. Voici quelques-uns de leurs noms : M. D'Aguesseau Lespinasse (*c'est mon cousin et mon meilleur ami*), M. Bellevue son père, MM. Beauvais et Massillon Lespinasse, etc., etc... — Liez-vous avec un homme religieux de cœur et de principes, M. Pierre André, ainsi qu'avec M. Villevalaix, directeur du Lycée, deux de mes grands amis. Je ne vous indique pas pour le moment d'autres noms; ces amis vous mettront en relation avec d'autres personnes bien pensantes. Avant de quitter la France, munissez-vous d'une lettre de M. Mirambeau pour M. son frère et ses amis, qu'il ne vous refusera pas, j'en suis sûr, en mon nom. Je ne vous donne par de lettres pour le Gouvernement; ce seroit pour le moment une fort mauvaise recommandation. Mettez-vous aussi, je vous y engage au moins, en rapport de lettres avec M. Georges Paddington, Prêtre de couleur et Irlandais. Il dessert la cure de Saint-Louis du Sud à Haïti. C'est un Ecclésiastique de peu de talent, il est vrai, mais d'une grande piété et très zélé. Il est susceptible d'opérer parmi le peuple un grand bien par son dévouement et son désintéressement. Je vous chargerai de lui écrire en mon nom, pour lui offrir mes amitiés et le mettre un peu au courant des choses; je lui renouvelle tous les pouvoirs que je lui avois donnés en partant. Quant à M. Lamache, curé de Port-au-Prince, je l'avois pris sur les recommandations de M. Desgenettes, et j'espère qu'il réunira tous ses efforts pour procurer le bien. Je ne pense pas que vous aurez de la peine à vivre avec lui, si vous pouvez réussir à être placé comme Vicaire à Port-au-Prince. Dites-lui que mon cœur et mes dispositions sont toujours les mêmes à son égard.

Adieu, mon bien cher ami; pensez à moi dans une de vos premières messes, et croyez-moi de tout cœur votre tout affectionné en Jésus et Marie.

TISSERANT,  
*S. C. M., P. ap.*

P. S. — Offrez mes respectueux hommages à ces MM. de Saint-Sulpice, particulièrement à MM. Galais et Pinault, en me recommandant à leurs prières. Présentez mes respects à M. votre digne directeur, en me rappelant à son souvenir devant Dieu.

\* \* \*

de M. Tisserant à M. Libermann :

*Rade de Cadix, le 28 novembre 1845.*

MON TRÈS CHER PÈRE ET SUPÉRIEUR,

Nous voilà arrivés à Cadix, depuis trois jours, que nous passons en quarantaine, parce que nous venons de Tanger. Notre voyage de Toulon à Tanger a été de sept jours; nous avons été de beaucoup retardés à cause du gros temps et des vents contraires que nous avons continuellement éprouvés. Je n'ai qu'à me louer des prévenances sans nombre qu'on me porte sur le navire, et du respect dont les officiers et les soldats du bord honorent le sacré caractère de la prêtrise. On évite de tenir en ma présence aucun propos inconvenant, et si, par mégarde, il arrive à quelqu'un de nos officiers de marine de préférer une de ces paroles grossières qu'ils ont si souvent à la bouche, et laissent le plus ordinairement échapper sans y faire attention, la personne est la première à m'en faire des excuses. Nos petits mouses sont dociles, mais en très petit nombre. Sur quatre qui font partie de l'équipage deux ont fait récemment la Première Communion, les deux autres sont très bien disposés, et je compte qu'ils pourront être admis à la sainte Table peu après notre arrivée à Gorée. Malheureusement il y a tant à faire ici pour les gens de l'équipage et pour les soldats, qu'on occupe en tout temps du matin jusqu'au soir, et on est tellement encombré, que je ne puis les réunir comme je le désirerois. Le commandant est un excellent homme, qui me donne carte blanche

pour instruire ses hommes; il n'auroit trouvé aucune difficulté à me laisser dire la sainte messe chaque jour, mais la place nous manque absolument. Le dimanche seul, je célébrerai les saints mystères, lorsque le temps le permettra, et tout le monde y assistera en tenue. Dimanche dernier le gros temps m'a privé de cette consolation, et demain, premier dimanche de l'Avent, je compte terminer notre quarantaine qui finit vers les 8 heures en me rendant immédiatement à terre pour dire la messe pour la troisième fois depuis mon départ de Toulon; car j'ai eu le bonheur de la dire deux fois à Tanger. Nous quitterons Cadix le mercredi, ou le jeudi au plus tard, de la semaine où nous allons entrer, et de là nous irons installer à Mogador le consul français que nous avons à bord, comme je vous l'ai déjà dit. Avant de vous donner sur les Marocains de Tanger quelques détails qui pourront vous être agréables ainsi qu'à nos chers confrères, je vais vous faire part des renseignements nouveaux et certains que j'ai reçus sur Gorée. Nous avons à bord le deuxième personnage des autorités de Gorée, M. du Bourdieu, ordonnateur de cette ville, et un officier du génie : tous les deux reviennent de rétablir en Europe leur santé minée par la maladie si commune dans ces pays, l'hépatite. Le premier a été celui avec lequel Mgr Barron et nos premiers Missionnaires ont été constamment en rapport à leur arrivée en Afrique; par privilège il a fait vendre publiquement, au départ de Mgr Barron, les effets achetés pour nos Missions, lesquels, comme de provenance anglaise, étaient prohibés. Le second a été chargé de l'installation de tous nos comptoirs de la Côte occidentale, et m'a raconté sur nos défunts confrères beaucoup de particularités. C'est par lui que j'ai appris les vexations de tous genres que leur zèle a rencontré de la part de gens malintentionnés. A mesure que l'occasion s'en présentera je me propose de vous mettre au courant de tout ce que je pourrai découvrir du passé. Je me contente aujourd'hui de vous transmettre un renseignement qu'il vous est utile de savoir de suite, relativement à notre établissement projeté à Dakar, dont j'ai cru prudent de ne pas dire le moindre



mot à M. l'Ordonnateur de Gorée, bien qu'il m'ait offert ses services, et qu'il ait plus que personne la haute main à Gorée. *Il ne faut pas penser à bâtir à Dakar qu'autant qu'on ne pourra faire autrement; les dépenses seroient exorbitantes*, car il n'y a dans le pays ni bois, ni chaux, ni ouvriers, ni outils. L'officier du génie m'a dit, et ceci m'a été confirmé par M. du Bourdieu, que le Gouvernement de Gorée garde chaque année la plus grande partie des 80.000 francs, votés par les Chambres pour les travaux des fortifications, *dans ses coffres*, faute de trouver des bras. A notre arrivée, l'officier du génie, qui est avec nous, doit s'occuper de suite de réunir tous les ouvriers disponibles qui seront à Gorée ou aux environs, afin de faire activer les fortifications pour lesquelles le ministère va demander aux Chambres dans la session prochaine un ou deux millions. D'après cela, il nous sera à peu près impossible d'entreprendre la moindre bâtisse, à moins d'y consacrer la triple ou quadruple valeur que nous eussions dépensée sans ces circonstances. Il paroît qu'il y a à Dakar, dans une position fort saine, une belle propriété consistant en une grande maison nouvellement bâtie; et tout autour des terres que le roi de Dakar concéderoit sans difficulté moyennant la reconnaissance d'une *côutume* de notre part envers lui, c'est-à-dire que nous nous engagerions chaque année de notre séjour à lui donner en étoffes ou en verroteries une quantité convenue. De cette façon, qui est au reste la seule manière de traiter des petits rois de la côte, nous n'aurons pas à déboursier de suite une forte somme pour les terres; et la redevance annuelle sera fort peu de chose. La maison, qui étoit encore à vendre, il y a cinq mois, appartient à un négociant de Gorée, qui désiroit se défaire de cette maison de plaisance et la vendroit pour un prix convenable. On pourroit seulement au besoin faire construire en planches une chapelle; mais ce sera toujours à grands frais, vu que les planches ne viennent, ainsi que le plâtre et la chaux, que de l'Europe. Il faut dire la même chose de tous les comptoirs français, et en particulier de celui du Gabon. Tout ce qu'on vous a écrit de la salubrité de Dakar est exact;

à deux petites lieues se trouve le village de Caunes, presque entièrement formé de maisons de plaisance de négociants de Gorée, et de maisons de commerce de nos nationaux. Mais il paroît que Caunes n'est pas tout à fait aussi sain que Dakar, au moins à certaines époques. Je crains, d'après ce qui m'a été assuré par l'officier du génie, que la pointe stérile de Dakar ne soit transformée cette année même en un fort français : il paroît que le Gouvernement français a acheté à cet effet cette pointe et le littoral voisin, cela nous empêcheroit, supposé qu'il fallût absolument en venir à bâtir, de pouvoir nous y fixer.

*2 décembre 1845.*

Je reprends ma lettre que j'avois interrompue. Notre quarantaine est terminée depuis deux jours, et nous continuerons notre route aussitôt que le chargement de charbon de terre sera terminé. Dimanche dernier, premier jour de notre mise en libre pratique, j'ai été encore privé de dire la sainte Messe à cause du gros temps qui était tel, que je ne pus me rendre à terre. A midi le temps étant devenu meilleur, j'ai pu arriver à Cadix pour entendre la dernière messe, qui étoit celle des troupes de la ville. Ces deux jours-ci, j'ai visité un bon nombre d'églises ou de chapelles de couvents, qui tous sont fort riches et d'une propreté exquise. Il n'y a plus de moines en Espagne; et la rude épreuve qui est venue fondre depuis dix ans sur le clergé, semble lui avoir été utile, car on m'a assuré que les Ecclésiastiques commencent à se rapprocher davantage des devoirs de leur saint état. Je n'ai pu voir Mgr l'Évêque de Cadix, qui est dans le pays en grande vénération à cause de son zèle pour la gloire du Seigneur; le Prélat est très dange-reusement malade; son grand vicaire, qu'on appelle ici Mgr le Proviseur, m'a accordé tous les pouvoirs nécessaires pour célébrer les saints mystères pendant mon séjour, et me paroît pieux. L'Archiconfrérie commence à être connue ici; je regrette seulement de n'avoir plus aucune feuille d'agrégation de Paroisse ou de Communauté, car je les ai toutes distribuées. Il m'en restoit

une seule que je gardois pour le Sénégal, je l'ai utilisée à Tanger, en instituant l'Archiconfrérie de notre bonne Mère dans l'Église catholique. Autrement j'aurois, très probablement sans difficulté aucune, pu ériger l'association dans les communautés religieuses de femmes qui sont à Cadix. J'ai fait la connoissance d'un chanoine de grand mérite de Cadix, le seul prêtre que j'ai rencontré parlant le français; je baragouine avec les autres un mélange d'espagnol et de latin; car à raison de la différence de prononciation et aussi peut-être un peu de l'ignorance du clergé inférieur de l'Espagne, je suis difficilement compris en latin. La cathédrale de Cadix, bâtie seulement depuis huit ans, au milieu des agitations politiques, par le pieux Evêque actuel, est d'une grande magnificence et d'un goût très religieux; ce qui m'a fait bien plaisir, c'est de rencontrer dans toutes les églises le plus grand nombre des autels dédiés à Marie sous diverses de ses invocations. J'ai trouvé aussi une charmante chapelle dédiée à Notre-Dame de Santé, sous le patronage d'une *Sainte et d'un Saint nègres*. C'est un autel élevé aux frais des Noirs et Nègresses de la ville, et autour duquel, chaque année, un bon nombre de nos pauvres Africains viennent se grouper, en août et septembre, pour recevoir Notre-Seigneur pour la première fois. Je dis ma messe chaque jour dans une paroisse dédiée au saint Rosaire, qui forme une église basse et haute. En face de cette paroisse se trouve une chapelle expiatoire d'une richesse immense, dédiée à l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, où les hommes seuls, je ne sais pourquoi, ont entrée. En y entrant le soir, j'y ai vu un bon nombre d'hommes, récitant le chapelet en commun; d'une manière fort édifiante.

Je ne vous ai rien dit encore dans ma lettre, de l'état où j'ai trouvé les pauvres africains de Tanger. Tanger est une ville mauresque, où règne dans toute sa force le fanatisme musulman. J'y suis cependant descendu en soutane, costume qui, bien qu'inconnu pour les Marocains, leur indique de suite *un marabout chrétien*. J'ai rencontré un bon nombre de Noirs esclaves ou libres, mais tous musulmans. Ici la loi de Mahomet sévit dans toute sa

rigueur contre tout individu qui prétendrait passer dans une autre religion; et une mort prompte en est le châtement pour le prétendu apostat, comme pour celui qui auroit favorisé en quelque manière que ce soit cette résolution. Les Religieux franciscains, qui desservent cette Mission ingrate, n'ont pu depuis leur établissement dans le Maroc opérer aucune conversion, à cause de cette loi du sabre. Ils se contentent de consacrer leurs soins aux familles chrétiennes de la ville de Tanger, dont la totalité des membres monte environ à 300. Les Juifs forment ici une population très considérable en nombre, et le poids de l'anathème porté contre leur race a sa vérification d'une manière bien triste pour eux. On les accable de taxes exorbitantes et qu'on double à tout propos; et ils ne peuvent sortir du pays à moins de fournir une caution énorme. Toutes les fois qu'ils passent dans une rue où se trouve une mosquée, d'un bout à l'autre de la rue ils doivent ôter leurs souliers et les porter à la main en signe de soumission. Ils sont contraints de faire la même chose comme je l'ai encore vu moi-même, lorsqu'ils ont à passer dans une rue où se trouve une simple école de petits enfants, dirigée par les marabouts. S'ils négligeoient une seule fois d'ôter ainsi leurs souliers, ceux qui les verroient auroient tous le droit de se jeter sur eux comme sur des bêtes féroces. Pendant les deux jours que je passai à Tanger, il arriva qu'un de ces Juifs (dont la plupart jouissent d'une très grande fortune), par une espèce de honte, à cause des Européens en compagnie de qui il étoit, feignit d'oublier d'ôter ses souliers au commencement de la rue qui mène à une des Mosquées; aussitôt un petit esclave nègre, nouvellement acheté 80 francs, s'empare d'une pierre, et la lance de toute sa force contre le pauvre Juif, que les Musulmans alloient accabler de coups et de blessures, s'il ne se fut empressé de se ressouvenir de la loi contre les Juifs. Les Juifs sont encore obligés, comme je l'ai sçu par eux-mêmes, de marquer de rouge leurs portes. Le pacha qui gouverne la ville et la province de Tanger devant, selon les coutumes, un cadeau annuel à l'empereur du Maroc, de beaucoup plus fort

que ses propres appointements, se le procure en pressurant les Juifs. Il force à des intervalles très rapprochés les plus riches d'entre ces derniers à lui donner de fortes sommes; et s'ils refusent on les accable de coups; après cela, d'après l'usage du pays, le *battu* doit payer généreusement son bourreau, faute de quoi il reste en prison, jusqu'à ce qu'il ait présenté la récompense réclamée par ce singulier bienfaiteur. Lorsqu'un Juif vient s'acquitter auprès du Juge marocain du paiement de la taxe annuelle, il s'agenouille et reçoit un coup de bâton, pour le faire ressouvenir qu'il doit se regarder comme l'esclave des Musulmans. Les Pères franciscains de Tanger m'ont rapporté que depuis 1806 époque de leur retour à Tanger, ils ont voulu s'occuper des Israélites, mais qu'à l'exception d'un seul, ils ont été amèrement trompés. Une vingtaine de Juifs ont feint de vouloir se faire catholiques. Conduits en Espagne, toute la cour, le roi Ferdinand VII en tête, s'empessa de se disputer la faveur de devenir *parrains et marraines* de ces nouveaux Catéchumènes. On fit à chacun de grands cadeaux le jour du baptême; après quoi, se hâtant de s'enfuir avec leurs richesses, ils revinrent à Tanger se mêler à leurs anciens coréligionnaires. Un seul, après avoir de nouveau et à plusieurs reprises, abjuré le Judaïsme, et abjuré le Catholicisme, finit par abjurer une dernière foi, au lit de mort, entre les mains d'un évêque d'Espagne, ses erreurs, et mourut sur cela.

Les Marocains honorent comme saints les Marabouts et *les fous*; aussi est-il ordonné d'avoir pour ces derniers surtout un respect religieux, et de ne les laisser manquer de rien. Quant aux chrétiens, s'ils n'osent dans la ville, à cause de la crainte des consuls, surtout de celui de France, les vexer, ils ne les regardent cependant que comme des parias. Il est dangereux de s'aventurer à 3 ou 4 lieues dans la campagne; car si un fanatique musulman peut vous tuer, il le fera sans hésiter, pensant mériter par là le ciel de Mahomet. C'est de la sorte que fut assassiné il y a peu de temps près de Tanger, un chrétien qui faisait l'édification des Catholiques de Tanger. Il n'y a pas d'exemple qu'un homme du pays

reconnu pour être l'auteur d'un de ces assassinats de chrétiens, ait été tué ou même mis en prison. Lorsque le Gouvernement marocain est forcé de sévir contre le coupable, pour donner satisfaction à l'une des Puissances Européennes, on prend non ce coupable, mais un homme condamné d'ailleurs pour d'autres méfaits, on lui inflige quelques coups de bâton et on le met en liberté. Voilà ce que j'avois de principal à vous apprendre sur Tanger.

J'ai fait la connoissance du Consul général de France au Maroc à Tanger; et ce Monsieur m'a invité les deux jours de mon séjour dans cette ville, à dîner avec lui. Nous serions restés un jour de moins à Tanger; mais la mer étoit si grosse que nos embarcations ne purent gagner le bateau à vapeur pendant 24 heures. Nos matelots, ayant essayé trois fois dans l'intervalle de gagner le navire avec une embarcation, furent obligés de revenir à moitié noyés après avoir fait de vains efforts. J'ai institué à Tanger l'Archiconfrérie du Très Saint-Cœur de Marie, comme je crois vous l'avoir dit dans le courant de cette lettre. Je vous prie, mon cher Père, de transmettre à M. Desgenettes le nom de la paroisse, comme je pense que vous n'avez pas omis de le faire, lors de la réception d'une de mes dernières lettres datées de Toulon, pour huit autres érections de confréries. « *Paroisse de Saint-Jean de Prado, de Tanger. Préfet, Don Louis Agnado. Vice-Préfet, curé de la ville, Don Joseph Pavon. 3 décembre 1845.* » Le Préfet apostolique de Tanger s'intitule Préfet apostolique des Missions du Maroc; mais il ne réside pas à Tanger; il reste à Sainte-Marie près Cadix, où je suis allé le voir aujourd'hui. C'est un franciscain. Les Franciscains avoient encore jusqu'en 1806 au Maroc, des établissements de Missionnaires à *Maroc, Méquinez, Fez, Tétouan, Rabat, Larache, Mogador* : et tous ces établissements étoient sous la juridiction, selon ce que m'ont assuré les Franciscains de Tanger, d'un même Préfet apostolique, de leur Société. Tanger est à l'heure qu'il est la seule Mission marocaine que ces Pères possèdent.

L'officier du Génie, qui a parcouru tous nos comptoirs

de Guinée, et a été jusqu'au mois de mars de l'an dernier commandant du comptoir du Gabon, dans lequel il a perdu beaucoup d'hommes dans les premiers temps de l'installation, a un frère prêtre qui exerce à New-York en Amérique. Cet ecclésiastique qui a environ 28 ans se dégoûte, à ce que me dit son frère, de l'Amérique parce qu'il ne se trouve qu'au milieu de prêtres irlandais, et seroit dans l'intention de se destiner aux Missions étrangères. Son frère veut lui parler de notre Société, et il lui a même écrit à ce sujet de Cadix. Dans le cas où cet Ecclésiastique appelé M. Dubuque vous demanderoit l'entrée au Noviciat, j'ose vous demander de daigner le recevoir avec bonté.

*Notes confidentielles.*

*3 décembre 1845.*

M. Dubuque m'a appris que Mgr Barron étoit convenu avec le Gouvernement français d'être payé, comme autorité spirituelle des comptoirs français, 5.000 francs chaque année. Vous pouvez peut-être profiter de cette ouverture, si comme moi vous ignorez la chose jusqu'à présent, afin de solliciter en temps et lieu du ministère un traitement pour le Préfet apostolique. La seule personne qui, d'après ce que m'assure M. Dubuque, tâchera de nous être utile, est M. Bouët; je vais faire mon possible pour me mettre en rapport avec ce Monsieur, à mon arrivée au Sénégal.

Il paroît certain que Whyda soit sain, c'est l'endroit de la côte d'Afrique le plus difficile à aborder. On y rencontre, me dit M. Dubuque, une barre beaucoup plus forte qu'en aucune autre localité.

Je vous prie, cher Père, au nom de nos confrères de Guinée, d'engager de nouveau le bon M. Le Vasseur et nos chers frères de Bourbon à se mettre en rapport de lettres avec nous; il me semble si important qu'une sainte union règne entre tous les membres de la Société; et pour entretenir cette amitié fraternelle, il est à désirer qu'on s'entretienne de temps en temps par lettres. Les

âmes ne souffriront pas de cette petite correspondance, et nous y gagnerons tous quelque chose.

Il me paroîtroit également fort bon, d'après le désir que j'ai entendu plusieurs de nos confrères manifester, que vous prieiez M. Choiselat d'annoncer dans les *Annales* le départ de nos Missionnaires; c'est souvent là un moyen de donner à de nouveaux ouvriers apostoliques l'idée de venir unir leurs sueurs aux nôtres; et je ne pense pas qu'on puisse à ce sujet nous accuser d'être des ambitieux. A la fin de chacun des numéros des *Annales* vous avez dû remarquer qu'on annonce le départ des missionnaires appartenant aux diverses sociétés de Missions étrangères.

J'ai omis, dans mes précédentes lettres, de vous dire, cher Père, que dans le compte des dépenses que j'ai faites à Paris j'avois à vous faire remarquer que j'ai compté les 50 francs que m'avoit remis M. Warlop à Amiens, lorsque je partis malade pour Paris, Je n'eus pas le temps d'expliquer assez clairement, que je ne mettois parmi mes déboursés ces 50 francs qu'afin que M. Varlop n'oubliât pas qu'il m'avoit donné cette somme sur l'argent de la Guinée, lorsque je quittai La Neuville.

Veillez faire transmettre à M. Desgenettes avec la nouvelle de l'agrégation établie à Tanger, la copie ci-incluse de l'ordonnance d'érection canonique du Préfet apostolique. Pour me la procurer, je me suis rendu exprès à plusieurs lieues de Cadix, dans la ville du Port-de-Sainte-Marie, où j'ai trouvé ce Préfet. Lorsque vous nous enverrez quelque chose, veuillez y joindre une dizaine de feuilles d'agrégation de paroisses, que je vous prie de demander pour moi à M. Desgenettes, en me recommandant instamment à ses prières et à celles de l'association, et en me rappelant au souvenir du bon M. Rivard.

J'embrasse affectueusement tous mes chers confrères connus et inconnus et particulièrement votre bon assistant M. Schwindenhammer. Donnez-nous des nouvelles du Noviciat, et soignez-vous, je vous en prie, au nom de tous nos confrères.



Croyez-moi cher Père et Supérieur, votre fils très soumis en Jésus et Marie.

(Signé) : E. TISSERANT,  
M. du S.-C. de Marie.

P. S. — Nous partirons vers le 5 de Cadix, où nous faisons du charbon; mais nous serons bien heureux si nous avons pu arriver du 22 au 24 du courant. De Mogador à Gorée pour économiser le charbon nous irons à la voile, excepté dans les calmes ou les vents contraires. Du coup j'arriverai certainement le dernier de mes confrères partis.

Veillez, si vous l'agréez, nous faire tenir en Guinée le numéro des *Annales* que M. Choiselat m'a assuré qu'on continueroit toujours à me délivrer comme *Préfet* d'Haïti. Ma mère le reçoit pour moi, et je vous prierois de prendre les moyens que ces numéros nous parviennent. Ci-joint se trouve encore un billet pour ma famille; si vous le jugez à propos, je vous demanderois de leur faire donner quelques petits détails sur notre expédition de trois jours au Maroc.

\* \* \*

de M. Dubourdieu à M. Libermann :

Toulon, le 12 janvier 1846.

MONSIEUR,

J'ai assisté aux derniers moments et à la mort déplorable de M. l'abbé Tisserant, mon infortuné compagnon de voyage à bord du *Papin*; seul survivant de tous les officiers embarqués sur ce bâtiment, je voudrais faire connaître aux personnes qui s'intéressent à ce digne ecclésiastique combien sa conduite a été belle et noble, en présence de la terrible catastrophe qui a causé la perte du *Papin* et fait périr la moitié de son équipage. C'est à vous, Monsieur, que je crois devoir m'adresser comme le Supérieur de M. Tisserant, pour vous prier

de transmettre les détails suivants à sa famille, en employant la voie que vous jugerez convenable.

Je ne retracerai point les circonstances du naufrage, les journaux les ont rapportées avec assez d'exactitude.

Lorsque le sort du *Papin* fut décidé et que l'on eut reconnu l'impossibilité de le remettre à flot, chacun dut s'armer de courage pour attendre le retour du jour et connaître notre position relativement à la côte. Une mer violente battait le navire en flanc, la lame brisait sur le pont et en rendait le séjour dangereux et pénible. Nous nous retirâmes dans le carré des officiers pour chercher un abri contre le froid glacial de la nuit. L'abbé Tisserant était parmi nous, exhortant tout le monde à s'armer de courage et de résignation pour attendre, en chrétiens, l'heure de la mort, que nous regardions tous comme inévitable. Ses paroles empreintes d'une pieuse soumission à la Providence apportaient quelque soulagement aux angoisses de notre cruelle situation. « Mes frères, nous disait-il, sachons attendre avec une fermeté et une résignation chrétiennes les approches de la mort. Dieu, j'espère, voudra bien nous tenir compte des terribles épreuves que nous subissons dans ce moment, et il les acceptera en expiation de nos fautes. Je vous donne, en son nom, ainsi qu'à tous les chrétiens réunis sur ce bâtiment l'absolution de tous vos péchés *in articulo mortis*. »

Un juif que nous avions embarqué à Tanger pour servir d'interprète au consulat de Mogador, s'était réfugié auprès de nous. Le désespoir de ce malheureux était déchirant. Il suppliait, en sanglotant, l'abbé Tisserant de lui sauver la vie. « Mon ami, lui répondit celui-ci, il ne dépend pas de moi de vous sauver dans ce monde, et je ne puis rien pour vous dans l'autre, à moins que vous ne vous fassiez chrétien. — Je veux bien me faire chrétien, si vous me sauvez la vie. — Je ne puis rien pour votre vie, mais acceptez le sceau du christianisme et j'appellerai avec confiance sur vous la miséricorde divine. » Le Juif, ému par ce langage simple et touchant, parut accepter avec plus de calme les chances terribles qui nous menaçaient. Il demanda le baptême comme

moyen de salut dans l'autre monde. L'abbé Tisserant lui administra ce sacrement sous l'invocation de saint Nicolas, patron du jour.

A 4 heures du matin, le 7 décembre, l'eau ayant envahi de toutes parts l'intérieur du bâtiment, nous contraignit à monter sur le pont; et de là à nous réfugier dans la mâture pour éviter le choc des lames qui déferlaient sur le navire et balayaient tout ce qu'elles rencontraient sur le pont. L'abbé se plaça non loin de moi sur le bastingage, et il se retenait après les haubans du grand mât. Avant de prendre cette position, il entendit M. Delaporte, chancelier interprète du consul de Mogador, se plaindre du froid cruel qu'il éprouvait à la tête par suite de la perte de sa casquette; M. Tisserant se découvrit et contraignit M. Delaporte à mettre son propre bonnet, restant ainsi nue-tête exposé aux torrents d'eau glaciale ou de grêle que la tempête déversait sur nous.

Après trois heures de souffrances inouïes, nous vîmes poindre le jour, et la terre parut à 500 mètres de nous; une mer furieuse roulait ses lames vers la plage.

L'abbé Tisserant voulut tenter l'unique voie de salut qui semblait nous être réservée; saisissant un mât de canot que de ses mains jointes il pressait sur sa poitrine, il s'élança dans les flots espérant que leur impulsion le porterait vers la terre. Un fatal remous de courant qui s'était formé sous le vent du navire, le ramena le long du bord, où écrasé par le choc des lames il coula sous nos yeux sans qu'il nous fut possible de lui donner le moindre secours...

Telle fut la fin de ce digne prêtre.

Il a emporté avec lui l'estime et les regrets de tous ceux qui ont survécu à ce terrible désastre; le néophyte a été également au nombre des victimes du naufrage.

Veillez agréer, Monsieur, l'hommage de mes sentiments respectueux.

*Le Sous-Commissaire de Marine,  
L<sup>t</sup> DU BOURDIEU,  
(naufragé du Papin.)*

du **Ministre de la Marine à M. Libermann :**

*Paris, le 14 mars 1845.*

Monsieur, je vous ai fait connaître, sous la date du 17 décembre dernier, que l'administration de Bourbon se montrait disposée à appeler le concours de nouveaux missionnaires de votre Congrégation pour le succès de l'œuvre de moralisation des Noirs.

J'ai reçu, depuis, la délibération spéciale du Conseil Privé qui m'était annoncée à ce sujet, et qui, en confirmant pleinement les précédentes informations sur l'utilité des services de M. Le Vasseur et de ses deux collègues, s'est terminée par la demande de trois nouveaux missionnaires.

Je vous prie de me faire connaître si vous êtes en mesure de mettre à la disposition de mon Département ces trois missionnaires.

Il demeure entendu que les frais de route et de passage de ces Messieurs seraient supportés par le budget de la Marine.

D'un autre côté, ils serviraient d'abord sans traitement fixe dans la Colonie, comme cela a eu lieu pour les trois premiers, à chacun desquels, au surplus, il a été accordé un traitement en juillet 1844.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

*Le Vice-Amiral Pair de France,  
Ministre-Secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies,  
BON DE MACKAU.*

à Monsieur l'Abbé Libermann,  
Supérieur de la Congrégation du St-Cœur de Marie  
La Neuville-lez-Amiens.

du **Ministre de la Marine à M. Libermann :**

*Paris, le 1<sup>er</sup> avril 1845,*

Monsieur, Vos lettres des 17 et 19 de ce mois ont pour objet de mettre immédiatement à ma disposition pour être envoyés par la voie de Toulon à leur destination respective :

1<sup>o</sup> deux Missionnaires et un Frère convers pour Madagascar;

2<sup>o</sup> deux Missionnaires et un Frère convers pour Bourbon, où ces Missionnaires seraient affectés à l'œuvre spéciale entreprise par M. l'abbé Le Vavas seur et ses collègues.

Je vous remercie de cette double communication. Toutefois, d'après le grand nombre de passagers qui doivent partir par les Bâtiments de Toulon, je ne puis que vous engager à attendre que je vous indique une autre occasion pour l'envoi des premiers passagers.

Quant aux trois autres, vous pouvez les diriger sur Toulon pour y être embarqués sur un des bâtiments de l'Etat qui partiront vers le 20 avril.

J'ai consenti, d'après votre demande, à accorder à chacun des deux Missionnaires, qui ne doivent pas avoir de traitement pendant les premiers temps de leur séjour à Bourbon, une indemnité de trousseau de 800 francs, indépendamment de frais de route à raison de 3 francs par myriamètre.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Le Vice-Amiral, Pair de France,  
Ministre Secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies,  
BON DE MACKAU.*

Monsieur l'abbé Libermann.

P. S. — Veuillez me donner les noms et prénoms des deux Missionnaires et du Frère destinés pour Bourbon.

Une lettre du Directeur des Colonies à M. Libermann, du 22 mai 1845, a été insérée t. V, p. 113.

du **Ministre de la Marine à M. Libermann :**

*Paris, le 27 mai 1845.*

Monsieur, j'ai examiné avec attention le projet dont vous m'entretenez dans une lettre du 7 mai et qui a pour objet d'organiser sur de nouvelles bases notre mission religieuse de l'Afrique Occidentale. Ainsi que vous le reconnaissez vous-même, je ne suis pas, quant à présent, en mesure de prendre une détermination sur l'ensemble de ce projet dont je reconnais d'ailleurs toute l'importance.

Mais celle de vos demandes qui est relative à l'envoi que vous désirez faire à Gorée de trois missionnaires et d'un Frère catéchiste m'a paru susceptible d'une suite immédiate et je vais charger l'administration maritime de Bordeaux d'assurer à ces quatre personnes des passages au compte de la Colonie, savoir : trois à la table du capitaine et un à la ration.

Je me propose en outre d'écrire à M. le Gouverneur du Sénégal pour l'inviter à autoriser et même à faciliter l'installation des trois missionnaires à Gorée, en attendant que leur destination ait pu être réglée d'une manière définitive.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

*Le Vice-Amiral, Pair de France,  
Ministre, Secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies,  
BON DE MACKAU.*

P. S. Je crois à propos de vous faire connaître que, suivant les avis officiels adressés à mon département, plusieurs navires sont en ce moment en partance à Bordeaux pour le Sénégal.

de M.

à Monsieur l'abbé Libermann.

du **Ministre de la Marine à M. Libermann :**

*Paris, le 15 juillet 1845,*

Monsieur, dans le nouveau mémoire que vous m'avez adressé le 26 juin vous exprimez l'opinion que les fonctions distinctes auxquelles les membres du clergé colonial ont aujourd'hui à se livrer, ne sauraient être conférées à un seul ordre d'ecclésiastiques; et, dans cette vue vous proposez, pour le service dont il s'agit, l'union de votre société à celle du Séminaire du Saint-Esprit.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les considérations qui vous ont conduit à cette proposition et votre mémoire sera l'un des éléments du travail que j'aurai prochainement à préparer sur cette importante matière.

En ce qui concerne votre proposition spéciale, pour l'exercice du culte au Sénégal, je dois attendre la réponse à la communication que je vous ai mandé, le 27 mai, avoir faite à M. le Gouverneur de la Colonie.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Le Vice-Amiral, Pair de France,  
Ministre Secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies,  
BON DE MACKAU.*

à Monsieur l'abbé Libermann.

\* \* \*

du **Ministre de la Marine à M. Libermann :**

*Paris, le 16 septembre 1845.*

Monsieur, j'ai reçu la nouvelle lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 septembre, dans l'intérêt de l'œuvre ecclésiastique que vous vous proposez de fonder en Afrique.

Pour me borner ici au point le plus urgent sur lequel vous insistez et sans préjuger encore de la décision géné-

rale à prendre sur l'ensemble de vos propositions, je suis disposé à accorder des passages à 6 nouveaux sujets (3 missionnaires et 3 catéchistes) que vous avez l'intention d'envoyer à Gorée et à leur procurer semblable facilité pour leur transport sur les points de la côte d'Afrique où ils seraient ultérieurement dirigés.

Je vous informerai de l'époque précise du départ du bâtiment sur lequel ils seront destinés à prendre passage pour la Colonie.

Je profite de l'occasion pour vous communiquer une lettre du Gouverneur du Sénégal contenant réponse à quelques questions que vous aviez faites concernant le personnel et le matériel de l'ancienne mission des comptoirs. Veuillez, après lecture, me renvoyer cette lettre et l'état à l'appui.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

*Pour le Vice-Amiral, Pair de France,  
Ministre Secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies,*

*Le Sous-Secrétaire d'Etat :*  
JUBELIN.

à Monsieur l'abbé Libermann.

\* \* \*

du **Ministre de la Marine** à M. Libermann :

*Paris, le 17 octobre 1845.*

Monsieur, j'ai reçu en même temps que votre lettre du 10 de ce mois, la réponse de M. le Gouverneur *p. i.* du Sénégal à ma communication du 27 mai dernier, concernant votre proposition de réorganiser la mission d'Afrique sur des bases destinées à embrasser le service intérieur et le service extérieur.

Ainsi que vous l'avez déjà appris, par voix indirecte, cette réponse contient non seulement un avis contraire



au projet dont il s'agit, mais même me fait connaître les plaintes qui se sont élevées de la part des membres du clergé sénégalais à l'occasion des prétentions attribuées à MM. les Missionnaires arrivant de France. Je dois vous dire, en réponse à une observation consignée dans votre lettre, que la communication qui a été donnée par l'administration de votre projet d'organisation à MM. les prêtres de la Colonie, n'a pu avoir lieu que par une interprétation erronée de ma dépêche du 27 mai. Au surplus, Monsieur, j'ai reconnu qu'en l'état des choses, ce, qui dans votre projet concerne l'exercice du culte au Sénégal, devait être entièrement réservé pour être examiné à fond, lorsque j'aurai à m'occuper de la réorganisation du clergé de toutes nos colonies. En attendant, nous ne devons pas perdre de vue que c'est dans le but exclusif de reconstituer votre mission extérieure que vous avez été autorisé à former un établissement à Gorée et je vous informerai très prochainement de la détermination que j'aurai prise relativement à cette mission.

Je me propose de statuer alors sur la demande que vous me faites d'un approvisionnement d'outils et de graines pour être mis à la disposition des missionnaires qui seraient destinés pour ces comptoirs.

Vous comprendrez, Monsieur, et les sages explications de votre lettre du 10 octobre m'en donnent l'assurance, que c'est sous la réserve des dispositions restrictives qui précèdent que doivent se rendre à Gorée les 3 missionnaires et les 2 catéchistes auxquels j'ai accordé le passage et dont vous venez de me donner la liste. Je vous prie de leur réitérer, au besoin, l'invitation de s'abstenir de toute prétention à exercer, au moins quant à présent, à Gorée, aucune fonction vicariale ou scolastique. M. le Gouverneur *p. i.* du Sénégal, en discutant le projet qu'il attribuait à vos missionnaires de former à Gorée un établissement d'instruction élémentaire, agricole et industrielle, m'a fait connaître que, suivant son opinion, l'école des Frères de Ploermel, qui existe, suffit aux besoins d'une localité si restreinte, et que de semblables établissements seraient plus utilement créés

à Joal, à Kann et à Dakar. Je me réserve de m'occuper en temps opportun de la réalisation de ces vues.

Du reste, M. le Gouverneur *p. i.*, en me faisant la communication dont il s'agit, m'a annoncé qu'il s'était occupé de faciliter, d'après la recommandation de mon Département, l'installation matérielle à Gorée des missionnaires récemment arrivés.

J'aurai soin de vous faire connaître, comme vous le désirez, l'époque précise à laquelle les nouveaux passagers devront être rendus au port d'embarquement. Ce port sera sans doute Brest, sauf pour M. Tisserant déjà parti pour la Provence et à qui M. le Préfet maritime de Toulon sera invité à procurer le passage sur un des bâtiments de la flotte qui partiront de ce port.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

*Le Vice-Amiral, Pair de France,  
Ministre Secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies.*  
BON DE MACKAU.

à Monsieur l'abbé Libermann,  
à La Neuville, près Amiens.

\* \*  
\* \*

du **Ministre de la Marine** à M. Libermann :

*Paris, le 24 octobre 1845.*

Monsieur, j'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 19 octobre; je ne puis qu'être satisfait des nouvelles explications qu'elle contient, et me réfère, quant à vos vues concernant la réorganisation de la mission de la côte d'Afrique, à ma lettre du 17 octobre.

Je vous invite à vouloir bien, dès à présent, diriger MM. Lossodat et Warlop et les deux catéchistes sur le port de Lorient, à l'effet d'y être embarqués pour Gorée. Il est nécessaire qu'ils y soient rendus le 5 novembre.

Quant à M. Tisserant, j'approuve qu'il s'embarque

à Toulon, et des ordres vont être donnés à ce sujet à l'administration maritime.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Le Vice-Amiral, Pair de France,  
Ministre Secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies,  
BON DE MACKAU.*

Monsieur l'abbé Libermann.

\* \* \*

de M. Fridoll à la Mère Javouhey :

à Mme Javouhey.

*Saint-Louis, le 27 août 1845.*

RÉVÉRENDE MÈRE,

C'est précipitamment que je vous écris aujourd'hui pour vous donner quelques nouvelles de ce qui se passe présentement parmi nous.

Les missionnaires Libermann qui viennent de s'établir à Gorée dans des vues de bien, se sont imprudemment présentés à la colonie, et ont laissé contre eux des préventions d'envahissement qui leur feront beaucoup de mal, s'ils ne sont forcés de quitter entièrement la mission, qu'ils auraient voulu transformer ou identifier avec celle de Guinée.

La sagesse la plus consommée devait diriger cette politique religieuse qui avait pour but l'intérêt de la religion dans les colonies; mais loin de là, sans convenue aucune envers la maison du Saint-Esprit, Libermann lui-même, dans un rapport spécial, demande au ministre à ce que la mission du Sénégal lui soit confiée. Cela devait être sensible au corps adverse; et M. Leguay qui nous a écrit par l'entremise de ces missionnaires, défend positivement qu'on leur accorde le moindre

pouvoir, ce qui les rend nuls. D'un autre côté le supérieur chargé d'accomplir les intentions de M. Libermann n'est pas un homme consommé dans la prudence comme il l'aurait fallu. Jeune prêtre, il s'est laissé entraîner par un zèle actif qui, pour être plein de feu, n'est pas toujours effectif. De là beaucoup de maladresses qui les font passer pour Jésuites et envahisseurs. Mon avis est que vu ces antécédents ils seront obligés de lâcher prise.

M. Leguay nous annonce que le Saint-Esprit est en négociation avec Rome et le Gouvernement; et que dans peu de temps la maison sera sur un pied très respectable. Je viens de lui écrire. Peut-être sera-t-il plus expéditif que ses prédécesseurs.

FRIDOIL, *mis. apost.*  
directeur du collège du Sénégal.

\* \* \*

de M. Tisserant au Nonce apostolique :

*Paris, le 5 octobre.*

MONSEIGNEUR,

Je prends la liberté, avant mon départ pour Rome, de faire connaître à Votre Excellence le résultat de l'entrevue que j'ai eue hier avec M. Leguay. Je me suis présenté chez lui pour lui offrir, comme vous le savez, de me charger de ses commissions pour Gorée. M. le Supérieur du Saint-Esprit n'ayant aucun grief contre moi en particulier, m'a reçu poliment; mais il a profité de l'occasion afin de s'empresse de faire savoir à M. Libermann, par mon entremise, la rancune et les dispositions hostiles qu'il a contre le Supérieur de La Neuville. En un mot, il nous a déclaré sans ménagement *une guerre ouverte*. M. Leguay accuse M. Libermann de mauvaise foi et d'indélicatesse, parce qu'il a su que nous nous étions dans le temps offerts au Ministère pour nous charger du Sénégal conjointement avec la Guinée. II

est dans la persuasion que nous voulons nous établir à Gorée pour lui enlever la colonie, et m'a dit qu'il va ou vient d'écrire à ce sujet à Rome et fera tout son possible pour nous faire partir. Lorsque MM. Briot et Arragon, prêtres de notre Congrégation, se sont rendus à Gorée, il a chargé ces derniers (par manière de recommandation) d'une lettre où il défend expressément au Vice-Préfet de communiquer *aucun pouvoir* à ces Messieurs. J'ai appris avec ménagement à M. Leguay que ces ecclésiastiques avaient reçu du Saint-Siège des feuilles de missionnaires apostoliques pour le Sénégal; sur quoi il s'est récrié contre le Saint-Siège, et a à peu près contesté à ce dernier le droit d'agir de la sorte. Il m'a dit qu'il allait écrire au nouveau Vice-Préfet, qui partira prochainement de Bordeaux, de ne nous permettre d'exercer en aucune façon, et qu'un ordre semblable sera intimé aux curés et vicaires; qu'il allait de plus, en protestant contre nous pour le Sénégal, protester également à Rome et au Ministère contre nos cinq Messieurs de Bourbon parce qu'ils exercent les fonctions sacrées sans avoir été envoyés par le Saint-Esprit; et a parlé comme étant le Supérieur premier de toutes les *Colonies françaises* concédées, prétend encore M. Leguay, *aux seuls* prêtres de cette Société. M. le Supérieur du Saint-Esprit nous a encore accusé sans ménager les termes, d'avoir réussi, par nos cabales secrètes, à enlever au Saint-Esprit Madagascar; et nous rend ainsi solidaires de la conduite de M. Dalmond qui ne nous a guère consultés, et auquel nous n'envoyons pas de sujets. Nous avons encore été accusés par M. Leguay d'avoir réuni tous nos efforts pour renverser le Séminaire du Saint-Esprit, ce qui est bien éloigné de la vérité. — etc. etc. Enfin il nous a prédit qu'en punition de la conduite indélicate et des mauvais procédés de M. Libermann, qui était équivalement qualifié d'*intrigant hypocrite*, notre société finirait mal; et je vous supplie de croire, Monseigneur, que je n'exagère rien et que je ne dis pas tout.

J'ai écouté M. Leguay avec modération, et lui ai parlé doucement et comme désirant beaucoup la paix

et la bonne entente. Nous nous sommes quittés en nous serrant la main : Dieu veuille que ce soit là un baiser d'ami... Je pars toutefois sachant bien positivement par M. Leguay que, d'après les instructions qui vont être intimées à M. le Vice-Préfet du Sénégal, défense sera faite de nous laisser exercer; et qu'on nous tourmentera de toutes manières, parce que nous gênons beaucoup le Saint-Esprit, au dire du moins de M. le Supérieur.

J'ai l'honneur, Monseigneur, de transmettre à Votre Excellence ces renseignements confidentiels, Votre Excellence étant pour nous l'organe des volontés du Saint-Siège apostolique, dont nous serons toujours les enfants soumis et dévoués. J'ai engagé M. Libermann à venir à Paris; mais j'ignore si, à raison de la retraite annuelle de notre communauté qui commence ce soir même, il pourra effectuer son voyage. J'ai beaucoup exhorté M. Leguay à s'entendre avec lui plutôt que de vouloir guerroyer au détriment de l'édification des fidèles et du bien de notre Sainte Religion, qui n'est guère glorifiée en ces sortes d'occasions. Je ne sais si mon appel sera entendu. Je pars après demain matin pour le midi. Comme le navire ne partira guère de Toulon avant trois semaines, j'espère avoir le temps de recevoir, par M. Libermann, du Saint-Siège, la ligne de conduite que nous aurons à suivre. Mais, Monseigneur, avant d'écrire il n'y a pas de doute que mon Supérieur priera Votre Excellence de daigner l'aider de ses précieux conseils, qui seront toujours pour nous ceux d'un père. Si Votre Excellence désirait que je me rendisse chez elle, mon adresse est *rue Saint-Denis, n° 248.*

Agréez,...

TISSERANT,  
*Prêtre du St-Cœur de Marie.*

\* \* \*

**AVIS DU CLERGE COLONIAL (S. Louis et Gorée)  
contre l'établissement à Gorée  
des missionnaires du St-Cœur de Marie (1845)**

**M. BOILAT, Vice-Préfet Apostolique,**

**A Monsieur le Gouverneur du Sénégal et dépendances.**

**MONSIEUR LE GOUVERNEUR,**

J'ai l'honneur de vous transmettre les opinions de chaque membre du clergé au sujet des missionnaires *Libermann* qui désirent se consacrer à la Mission du Sénégal et établir à Gorée une école élémentaire, industrielle et agricole; soumettant nos opinions à votre sagesse et expérience.

Je suis, avec un profond respect, de Monsieur le Gouverneur le très humble et très obéissant serviteur.

Le Vice-Préfet Apostolique :  
**D. BOILAT.**

\* \* \*

*Opinion de M. l'abbé Caysac, missionnaire apostolique, premier vicaire de Saint-Louis sur la question des Missionnaires Libermann, adressée à Monsieur l'abbé Boilat.*

**MONSIEUR LE VICE-PRÉFET**

J'ai l'honneur de vous envoyer mon opinion au sujet des Missionnaires et Frères Libermann au Sénégal.

Il est évident, d'après le rapport de M. Libermann à Son Excellence le Ministre de la Marine et des Colonies, que ces Messieurs veulent être chargés de la Mission du Sénégal, à l'exclusion des missionnaires du Saint-Esprit, et, ce qui me semble le plus fort, à l'exclusion même des missionnaires indigènes, qu'ils désirent soumettre à leurs vues, quoique ceux-ci connaissent mieux le pays et peuvent y opérer un plus grand bien. Ces Messieurs

espèrent même réussir, à les faire consentir plus tard à abandonner l'œuvre du Sénégal pour les envoyer en Guinée.

Quel moyen emploient-ils? La persuasion ou la contrainte. Est-ce la persuasion? On ne peut persuader à un sujet d'abandonner ses supérieurs et les ordres qu'il a reçus d'eux. Ce serait prêcher l'insubordination. Est-ce la contrainte? Elle n'est pas admissible, puisque n'étant pas de même Ordre, ils ne peuvent rien exiger d'eux. Il en sera de même des frères Lamennais; les enfants suivraient les uns ou les autres. S'ils suivent leurs anciens maîtres, les seconds seront obligés d'abandonner leurs projets; s'ils suivent les seconds, les premiers seront obligés de quitter la Colonie.

Enfin leur confier la mission du Sénégal, ou exclusivement, ou conjointement avec les missionnaires du Saint-Esprit, c'est à mon avis exclure ignominieusement de la Colonie, les Missionnaires du Saint-Esprit et les Frères Lamennais, pour y admettre une Congrégation nouvelle, qui n'a encore nulle idée du Sénégal.

Je suis tout à fait d'avis qu'on les charge de la mission de Guinée qui est toute nouvelle; ils y auront plus de succès et le résultat sera entièrement leur œuvre.

Je suis, avec respect, votre dévoué serviteur.

L'abbé CAYSAC,  
vic. à Saint-Louis.

\* \* \*

*Opinion de M. l'abbé Boilat, missionnaire apostolique, remplissant provisoirement les fonctions de Préfet apostolique.*

*Comme missionnaire apostolique.*

L'admission des Missionnaires Libermann dans la Colonie du Sénégal, soit pour y exercer exclusivement le ministère ecclésiastique, soit pour y exercer conjointement avec les missionnaires du Saint-Esprit, soit pour



les charger d'une instruction primaire, ne me paraît qu'un moyen efficace pour détruire les progrès de la Religion.

1<sup>o</sup> Pour y exercer exclusivement.

Le Séminaire du Saint-Esprit a fourni depuis son existence des missionnaires à nos colonies, c'est-à-dire depuis deux siècles. Il a toujours été le Séminaire du Gouvernement. A lui seul donc a toujours appartenu d'envoyer des missionnaires dans la colonie du Sénégal. Serait-il juste de l'en exclure? Si on avait des sujets dont on ait à se plaindre on pourrait s'adresser au Supérieur du Saint-Esprit pour les changer, mais pour admettre des sujets d'une autre Congrégation, il faudrait avoir à se plaindre de la Société du Saint-Esprit elle-même. Ce qui ne peut être.

2<sup>o</sup> Pour y exercer conjointement aux Missionnaires du Saint-Esprit. C'est la chose la plus impraticable et l'expérience de tous les siècles en est une preuve infailible. Qu'on examine toutes les parties du monde. On verra tous les séminaires établis à la capitale pour les missions ont chacun leur partie du globe : Picpus, les Missions Etrangères, Saint-Lazare et le Saint-Esprit. Il faut de l'uniformité pour diriger une mission; or chaque Ordre ayant une règle différente, dès qu'on se trouve réunis ensemble, il n'y a plus d'uniformité; par suite, la mission est minée dès sa base et ne peut avoir aucun bon résultat. Il faudrait avoir enfin un seul supérieur local, Evêque ou Préfet apostolique; or chaque corps religieux ayant son supérieur et ayant fait vœu de suivre sa règle et ses constitutions, la puissance de l'évêque ou préfet, serait anéantie ou toujours contrariée.

Quant à l'établissement à fonder à Gorée par ces Messieurs Libermann pour donner une instruction morale et élémentaire, industrielle et agricole, ils s'uniraient aux écoles des Frères Lamennais, ou ils feraient une école à part.

Dans le premier cas, il en résulterait des inconvénients infiniment graves; les uns et les autres ont fait vœu de suivre les ordres de leur Supérieur respectif. Point donc

de moyen de succès, puisque les uns et les autres sont liés par des statuts différents.

Dans le second cas, tout le bien que se sont proposé M. Libermann et M. Lamennais serait anéanti. Les uns ou les autres seraient inutiles dans le pays, ou ils seraient tous obligés de vivre dans une concurrence qui n'aboutirait qu'à faire du scandale.

Quant à la partie agricole, il me paraît très probable que ces Messieurs ont été mal informés sur le sol du Sénégal. En tout cas quels enfants auront-ils à leurs écoles? Des Européens, des mulâtres et quelques enfants noirs de la classe libre. Ceux de ces enfants, qui ne seraient pas capables de suivre de hautes études, ne pourront jamais être employés à cultiver la terre. Ils ne sont pas constitués pour ces sortes de travaux. Ils périraient tous. Au surplus, il est incontestable que leurs parents ne le permettraient jamais.

Après tout, que cultiver au Sénégal? Du mil, des patates, et très peu de légumes. Les essais infructueux du Gouvernement en prouvent l'impossibilité.

Ainsi, pour conclure, les projets des missionnaires Libermann sont très louables dans le fond, mais moralement impossibles dans la pratique pour la colonie du Sénégal et de Gorée.

Il me semble que ces Messieurs pourraient faire un bien immense sur les côtes de Guinée et y effectuer leurs projets avec beaucoup plus de succès.

*Comme Vice-Préfet apostolique.*

*Son opinion est que ces messieurs ne sont point du tout en règle pour pouvoir s'établir à Gorée : 1<sup>o</sup> parce que c'est M. Warnet, Supérieur en France de la Mission, qui garde le plus grand silence sur eux. 2<sup>o</sup> Le Préfet, supérieur de la Mission ici, n'en dit pas davantage ; 3<sup>o</sup> Ces Messieurs ne sont pas venus à la Préfecture pour montrer leurs pouvoirs.*

Je viens de donner à Monsieur le Gouverneur mon opinion comme missionnaire, j'ai l'honneur d'implorer

sa bienveillance pour m'entendre comme Vice-Préfet apostolique.

Il faut deux chefs pour exercer les fonctions sacerdotales dans toute mission. L'ordre du Supérieur général de la Mission, en France, et les pouvoirs donnés par le Préfet apostolique de la Colonie. Or ces Messieurs Libermann n'ont suivi aucune de ces voies. On peut s'en convaincre par le silence de M. Warnet, Supérieur du Saint-Esprit, que cette question doit cependant, fortement intéresser, et par celui de Monsieur Maynard, notre Préfet apostolique qui n'en écrit rien au Sénégal. Ce qui achève de confirmer ce que j'avance de ces Messieurs, c'est que M. Libermann déclare vouloir profiter du moment où l'on n'a pas encore terminé les affaires ecclésiastiques, — c'est-à-dire en attendant que l'on nomme un remplaçant définitif à M. Fourdinier —, et qu'il craint qu'une trop longue incertitude ne soit extrêmement pénible à ses missionnaires. Ainsi ces Messieurs ont d'abord outrepassé les règles vis-à-vis du Supérieur du Saint-Esprit.

En second lieu, vis-à-vis du Préfet apostolique, qu'ils demandent à remplacer avec tous les postes de la Colonie; nous nous chargerions, dit M. Libermann, de remplir la Préfecture et les cures...

Enfin arrivés à Gorée, ces Messieurs n'ont pas écrit un mot au Supérieur ecclésiastique de la Colonie, soit pour présenter leurs papiers de prêtrise, soit pour demander l'autorisation de dire la Sainte Messe à Gorée; ce qui est contraire à la discipline ecclésiastique observée dans toute l'Eglise et surtout en France.

J'admire le zèle et le dévouement de ces Messieurs pour la Propagation de la Foi, mais je blâme leurs initiatives qui ne sont pas légales.

Je suis avec un profond respect, de Monsieur le Gouverneur, le très humble serviteur.

Le Vice-Préfet Apostolique du Sénégal et dépendances.

D. BOILLAT.

*Opinion de M. Fridoil, curé de Gorée.*

MONSIEUR LE VICE-PRÉFET,

Vous m'avez demandé mon opinion au sujet des Missionnaires Libermann qui viennent de se fixer tout récemment à Gorée; voici en deux mots ma pensée toute entière.

Les Missionnaires Libermann, envoyés à la civilisation de l'Afrique occidentale, sont assurément dignes d'éloges et d'admiration pour le but éminemment religieux qu'ils se proposent, à savoir : d'évangéliser ces diverses peuplades, soit par des prédications, soit par des instructions à la fois morales et élémentaires, industrielles et agricoles. Puissent-ils réussir pour la plus grande extension de la gloire de Dieu !

Mais le plan général des Prêtres Libermann me semble moins qu'exclusif, moins que prudent et modeste. En établissant à Gorée même des écoles comme ils se le proposent, je crains que tôt ou tard, la charité et l'harmonie apostolique n'y trouvent leur ruine. Effectivement, il y aura alors école contre école, corps religieux contre corps religieux, mission contre mission, et de ces oppositions réunies, maintenues chacune par son propre esprit, naîtront sans aucun doute la discorde, fille de la censure et de la critique mutuelle. Je conclus de là que l'établissement des Missionnaires Libermann à Gorée, au milieu d'une mission déjà existante et fournie dans toutes ses parties (mission Saint-Esprit), sera plus nuisible qu'effectif.

D'un autre côté, M. Libermann propose de confier à ses missionnaires le service ecclésiastique de la Colonie et fait entendre qu'alors il y aurait lieu d'allouer à sa mission le traitement que le clergé colonial reçoit actuellement, et puis, qu'il parviendrait à persuader à ce clergé de l'envoyer dans les divers comptoirs.

Sans inculper d'ambition des vénérables Prêtres Libermann, je ne puis m'empêcher néanmoins de reconnaître dans cette dernière mesure un caractère frappant d'envahissement sur les droits légitimes du Saint-Esprit,

— 43 —

de laquelle mission nous dépendons et à laquelle nous devons être fidèles, tout aussi inviolablement que les Missionnaires Libermann le doivent être à leur mission respective.

Dès lors je repousse de toutes mes forces et rejette de tout mon cœur toutes les propositions de Libermann, faites au Ministère de la Marine et des Colonies relativement à notre Colonie et à notre mission du Sénégal, et à cette circonstance je renouvelle toute ma foi au Saint-Esprit qui m'a envoyé et qui seul me commandera.

Agrez, Monsieur le Vice-Préfet, mon profond respect.

Ars. FRIDOIL, *mis. ap.*  
*directeur du Collège de St-Louis.*

\* \* \*

de M. Fauconnier à M. Libermann :

MONSIEUR L'ABBÉ,

J'ai reçu le quatrième trimestre de la délégation de Mgr Barron, et j'attendais, pour avoir l'honneur de vous envoyer le compte de cette affaire, le moment où je pourrais vous donner quelques détails sur ce qui reste à régler avec les parents de M. l'abbé Laval; mais rien n'étant encore terminé, je ne veux point tarder davantage à vous faire connaître la somme que je tiens à votre disposition.

J'ai touché, déduction faite des retenues opérées pour la Caisse des Invalides de la Marine, savoir :

pour les trois premiers trimestres..	1.079 fr. 95
pour le 4 <sup>e</sup> trimestre.....	359 fr. 95
Total .....	<u>1.439 fr. 90</u>

J'ai remis à M. Tisserant, d'après vos ordres, une somme de..... 1.000 fr.

Les ports des lettres et de la procuration reçues à l'occasion de la délégation de M. Barron ont coûté..... 2 fr. 95

J'ai dépensé pour légalisation de l'acte concernant M. Briot et pour courses à ce sujet.....	3 fr. 50
Mes honoraires pour la recette, d'autre part (à 1 1/2) sont de.....	21 fr. 60
Total de la dépense.....	1.028 fr. 05
La recette étant de.....	1.439 fr. 90
Il me reste en caisse, sur la délégation de Mgr Barron.....	411 fr. 85

Au premier avis que vous voudrez bien m'en donner, je remettrai ou vous enverrai cette somme; vous voudriez bien alors m'adresser un reçu pour solde du compte ci-dessus.

Veillez ne pas perdre de vue que si Mgr Barron recevait et vous transmettait une nouvelle délégation, de nouveaux pouvoirs devraient être donnés pour toucher à Paris.

J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux dévouement, Monsieur l'Abbé, Votre très humble serviteur.

(Signé) : FAUCONNIER.

*Paris, le 20 décembre 1845.*

A M. l'abbé Libermann, à La Neuville-lez-Amiens.

\* \* \*

MONSIEUR L'ABBÉ,

J'ai eu l'honneur d'envoyer à Mme La Supérieure de Louvencourt, samedi dernier, pour vous être remis, les 411 fr. 80 formant le solde du compte concernant Mgr Barron. Cette somme a été déposée aux Messageries royales.

Je vous serai obligé d'avoir la bonté de me dire si elle vous est parvenue.

Permettez-moi de profiter de la circonstance pour

vous offrir mes vœux de bonne année, et me recommander à vos bonnes prières.

Votre respectueux serviteur

(Signé) : FAUCONNIER.

*Paris, le 3 janvier 1846.*

\* \* \*

**Ami de la Religion.**

T. 124, p. 51, mardi, 7 janvier 1845.

Le Séminaire du Saint-Esprit vient de perdre son respectable supérieur; M. l'abbé (Amable-Jacques-Charles) Fourdinier, supérieur des Missions coloniales, protonotaire apostolique, est décédé au Séminaire du Saint-Esprit le dimanche 5 janvier dans sa 56<sup>e</sup> année. Ses obsèques auront lieu demain mardi 7 janvier, à 10 heures précises du matin, dans la chapelle du Séminaire, rue des Postes, n<sup>o</sup> 26.

Nous osons espérer que cette mort si regrettable n'ajoutera pas des obstacles nouveaux aux plans dont s'occupait le digne supérieur.

M. Fourdinier avoit succédé au vénérable M. Bertout pour la direction générale du Séminaire du Saint-Esprit et des Missions coloniales, qui réclament depuis longtemps une organisation plus ferme et plus durable. Le provisoire actuel, s'il se maintenoit plus longtemps, achèveroit d'enlever tout espoir de réparer les maux qui désolent la situation de notre clergé colonial. M. l'abbé Fourdinier étoit en instance auprès des ministères de la Marine et des Cultes, afin d'obtenir des Vicaires apostoliques pour chacune de nos colonies. Trois Préfets apostoliques ont donné leur démission; il est donc urgent que le Gouvernement se rende enfin aux vœux et aux besoins de la religion dans nos colonies françaises. En 1833 M. d'Argout avoit proposé pour la Martinique un Vicaire apostolique; mais le refus de la part de l'ecclésiastique distingué, auquel ce titre fut offert, changea la pensée du Gouvernement. Ne pourrait-on pas y revenir à cette heure?

\* \* \*

P. 71, jeudi, 9 janvier 1845.

.....

La Congrégation du Saint-Esprit, aujourd'hui peu nombreuse, est bien affligée en ce moment; la mort de M. Bertout et celle de M. Fourdinier sont de très grandes pertes pour elle et laissent un grand vide; mais si restreinte que soit cette société de prêtres dans le choix qu'elle doit faire d'un nouveau chef, ses amis, qui sont nombreux, font des vœux ardents pour que la piété, la modestie et l'expérience de dix années de travaux dans le saint ministère aux colonies placent, du moins jusqu'à ce que la Providence ait amené un autre résultat attendu, à sa tête M. l'abbé Warnet, qui dirigeoit déjà la maison, sous le supérieur défunt.

\* \* \*

T. 124, p. 265, samedi, 1<sup>er</sup> février 1845.

.....

Le 25 décembre (1832) M. Fourdinier est élu supérieur; les difficultés ne l'effraient pas; il entame des négociations délicates dont le résultat est, en 1834, la restitution du Séminaire que les militaires occupaient depuis plus de deux ans; après huit mois de nouvelles négociations, il obtient 10.000 francs d'indemnité pour la reconstruction des chambres, qui avoient été détruites. La sage administration du nouveau supérieur lui concilie la bienveillance de tous : du Gouvernement qui lui continue ses secours supprimés depuis 1830, du Saint-Siège, qui, pour preuve d'une estime spéciale, le décore du titre de protonotaire apostolique. Son zèle pour le bien du Séminaire ne connaît point de bornes; tout ce qui peut contribuer au progrès de ses élèves dans la piété, il se hâte de l'y établir : en 1835, le Chemin de la Croix, en 1840, l'Archiconfrérie pour la conversion des pécheurs. Sa santé depuis longtemps altérée, au point d'inspirer souvent des craintes pour sa vie, ne peut l'empêcher d'être toujours le premier à tous les exercices de



piété; aucun avis utile pour le bien spirituel de son Séminaire ne lui échappe; il ne veut pas qu'aucun de ses séminaristes ait une peine, une inquiétude, une difficulté, qu'il n'aille la lui confier et recevoir de lui les consolations et les avis dont il a besoin. A tout cela, il faut joindre ses correspondances nombreuses et quotidiennes avec les différens diocèses pour en obtenir des sujets et consulter sur ceux qu'on lui envoie, avec la Sacrée Propagande, le Ministère, les Colonies pour tout ce qui peut intéresser le bien des missions qu'il dirige; lui seul suffit à tout cela et rien n'est négligé. La haute estime dont l'honorèrent tous les ministres de la Marine depuis qu'il fut supérieur, et la vénération qu'avaient pour lui tous les prêtres des colonies, prouvent la rare prudence avec laquelle il sut unir la fermeté et la douceur pour régler les conflits que les meilleures intentions ne peuvent souvent empêcher entre les autorités diverses et dont les attributions et les intérêts sont quelquefois opposés.

Toutes les places reconnues par le Gouvernement pour le clergé colonial sont bientôt pourvues par les nombreux missionnaires que M. Fourdinier envoie chaque année, et cependant ce clergé est loin d'être en proportion avec les besoins de la population des colonies : l'instruction de plus de deux cent cinquante et un mille esclaves, qu'il faut préparer au bienfait de l'émancipation, demanderoit un bien plus grand nombre d'ouvriers évangéliques; les moyens d'y pourvoir sont depuis longtemps l'objet des méditations et des prières du zélé supérieur. Réunir le clergé des colonies en une congrégation, dont tous les membres, dégagés de tout embarras temporel, sans sollicitude pour le présent, sans inquiétude pour l'avenir, n'aient d'autre intérêt que celui de sauver des âmes, lui avoit paru le moyen le plus efficace d'augmenter le personnel du clergé colonial, d'assurer le succès de son ministère et de le mettre à l'abri de soupçons qui, pour être le plus souvent calomnieux, ne laissent pas de lui attirer une sorte de défaveur nuisible au bien qu'il pouvoit faire. La Congrégation du Saint-Esprit, approuvée par la Sacrée Propa-

gande et par le Gouvernement, étoit dans les conditions voulues pour cet effet; M. Fourdinier travaille donc à l'étendre aux colonies; il dirige ses élèves vers ce but; mais cette entreprise, qui promettoit de si heureux résultats, devoit passer, comme toutes les œuvres de Dieu, par l'épreuve des contradictions. Les oppositions que rencontrent ses tentatives en 1836 peuvent étonner M. Fourdinier, mais ne le déconcertent pas. Encouragé par les pieux et savans évêques, et les prêtres expérimentés qu'il consulte sur son projet, il redouble ses prières pour le recommander à Dieu, et sa foi ne doute pas que Dieu ne le bénisse. Enfin, en 1844, le moment favorable semble arrivé; tout le monde sent l'urgence d'une nouvelle organisation du clergé colonial; plusieurs de nos grandes colonies sont sans chef spirituel; un projet d'organisation de ce clergé est rédigé par M. Fourdinier, conformément au but qu'il poursuit depuis huit ans, et soumis à l'examen de son Excellence M. le Nonce apostolique et des personnes les plus capales de juger des besoins spirituels des colonies; ce projet est approuvé par tous; le Gouvernement est sur ce point animé des intentions les plus bienveillantes. L'intervalle des sessions parlementaires en 1844 est fixé par M. le Ministre pour délibérer et statuer sur ces affaires; mais les événemens politiques, qui sont venus occuper le Ministère pendant cet intervalle, n'ont pas permis de traiter la question des colonies : rien n'est donc décidé, mais tout annonce les plus belles espérances.

Voilà où la prudence et le zèle persévérant de M. Fourdinier avoient amené un projet si longtemps et si universellement désiré, lorsque le 5 janvier 1845 Dieu l'appela à lui. Sa mort fut douce comme sa vie, qui fut constamment celle d'un prêtre vertueux et modeste et dont la piété avoit constamment édifié l'Eglise.

T. 125, p. 85, jeudi, 10 avril 1845.

M. le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit nous adresse, avec prière de l'insérer, la lettre suivante : au sujet du dernier discours de M. le comte de Montalembert :

Monsieur le Rédacteur,

En lisant l'éloquent discours prononcé le 7 avril dernier à la Chambre des Pairs par M. le comte de Montalembert, notre admiration pour le talent, que ce noble pair consacre si généreusement à la défense de tous les intérêts religieux, a été tout à coup contristée par plusieurs assertions inexactes contenues dans ce discours, et que notre conscience, la vérité et l'honneur du clergé colonial nous font un devoir de rectifier. Nous sommes convaincus que, loin de s'offenser de nos réclamations, M. le comte de Montalembert nous en saura gré lui-même.

Il ne veut que la vérité; il n'a pu parler comme il l'a fait que sur des renseignements tout à fait inexacts. Nous ne pouvons attribuer qu'à son zèle pour la moralisation religieuse des esclaves ce qu'il a dit d'injuste et d'exagéré touchant la supériorité de l'action des missionnaires protestants sur celles des missionnaires catholiques dans les colonies. La joie que cet injuste parallèle a causée à toute la presse anti-catholique, la peine profonde qu'en ont ressentie les hommes religieux doivent faire craindre au noble pair de n'avoir pas fait un choix heureux entre les *opinions contradictoires qui règnent à ce sujet*, ainsi qu'il l'avoue lui-même.

Il est facile de voir que M. de Montalembert a bien plus écouté son zèle et son louable amour pour le bien des esclaves, qu'il n'a cherché à s'expliquer les causes de la différence qu'il croit voir entre la moralisation des colonies anglaises et celle des colonies françaises. Cette différence apparente ne vient pas de la *tiédeur* du clergé colonial, du gouvernement et des colons : elle vient principalement et de la morale trop facile des protestans dont M. de Montalembert désavoue lui-même

les principes, et des ressources immenses fournies par la Propagande de Londres aux missionnaires qui l'enseignent. Tout le monde sait qu'ils répandent l'argent pour se faire des prosélytes et ils y réussissent d'autant plus aisément que leur morale est plus relâchée.

Tout le monde sait que la confession sacramentelle absorbe une partie considérable du temps des missionnaires catholiques, et que les protestants n'exerçant point ce ministère ont beaucoup de temps pour vaquer à leur enseignement.

Nous osons prier le noble pair de consulter des renseignements plus fidèles touchant les dispositions du clergé de nos colonies, et il se reprochera d'avoir pu faire soupçonner nos missionnaires d'être opposés à l'émancipation des esclaves. La bonne intelligence de ces prêtres avec les colons ne peut prouver qu'une chose, c'est qu'ils sont persuadés que le bien s'opère par des voies de douceur et de prudence bien plus sûrement que par les moyens violens; et cette prudence a eu déjà des résultats bien favorables à l'émancipation, puisqu'un grand nombre de colons, qui d'abord s'opposaient à l'instruction de leurs esclaves, s'y prêtent maintenant volontiers. Le soupçon de favoriser la perpétuité de l'esclavage affligerait trop les cœurs des missionnaires de nos colonies pour que notre devoir ne nous oblige pas de le repousser avec énergie.

Le rapport d'un seul gouverneur d'une colonie est-il suffisant pour qu'on puisse justement qualifier de tiède le clergé de toutes les autres? Nous, que notre position met en rapport avec chaque localité de toutes les colonies, nous devons à la vérité de déclarer hautement que la généralité du clergé colonial honore la religion et l'Eglise par ses vertus et son zèle apostoliques.

Nous croyons avec M. le comte de Montalembert que le clergé des colonies n'a pas été jusqu'ici en position de produire toute la somme de bien désirable : qu'une nouvelle organisation de ce clergé est nécessaire. Nous le sentons mieux que personne et c'est là que tendent depuis longtemps nos vœux et nos

efforts; nous sommes heureux d'annoncer que sous ce rapport, les choses sont plus avancées que ne le croit le noble pair : un projet de réorganisation spirituelle des colonies françaises qui établit ce clergé dans les conditions voulues pour produire dans les colonies tout le bien qu'on peut désirer est fait. Ce projet goûté par MM. les délégués des colonies, Mgr le Nonce, plusieurs évêques et ecclésiastiques distingués, a été accueilli favorablement de M. le Ministre de la Marine. Nous avons l'assurance de tous les moyens nécessaires pour le mettre à exécution dès qu'il aura été approuvé; et son approbation n'a été différée que parce que le Gouvernement n'a rien voulu préjuger au sujet des colonies avant l'adoption du projet de loi discuté en ce moment à la Chambre des Pairs.

Qu'il nous soit permis, en terminant cette pénible mais indispensable réclamation, de regretter que M. le comte de Montalembert n'ait pas jugé à propos de demander au Séminaire du Saint-Esprit des renseignemens qui, sans rien ôter à la force de son zèle et de son éloquence, lui eussent épargné une grave erreur et une injustice involontaire.

WARNET,  
*supérieur du séminaire du St-Esprit.*

*Paris, le 9 avril 1845.*

Notre impartialité nous fait un devoir de citer à la suite de cette lettre le passage du discours qui a donné lieu à cette réclamation :

Dans la grande insurrection de 1830 qui a motivé et amené l'émancipation, les missionnaires protestans ont fait tout ce qui dépendait d'eux pour pacifier, pour calmer les affranchis, et sir Robert Hill, le chef des magistrats spéciaux de la Jamaïque, a déclaré que la colonie devait plus à leur intervention qu'à celle de la force armée.

Postérieurement à l'émancipation, ils ont de même empêché la violation des lois, et ont maintenu cet ordre

et cette tranquillité merveilleuse qui n'ont cessé de régner dans les colonies anglaises depuis cette émancipation.

Je suis bien impartial, dans cette question. Ces missionnaires, vous le savez, sont de toutes sortes de sectes méthodistes, baptistes, indépendans, etc.; ma foi m'oblige à les regarder comme hérétiques, comme étrangers ou rebelles à la vérité que je professe, mais elle ne m'oblige pas à méconnaître les immenses services qu'ils ont rendus à l'humanité et à l'émancipation. Je me plais à déclarer que l'œuvre des missionnaires anglais dans les Antilles est un des plus beaux spectacles qui ait été donné à l'humanité.

On vient maintenant reprocher leur domination et leur égoïsme à ces missionnaires. Quelle est l'origine de cette domination? Ils dominent les nègres, ils règnent sur eux. Je le crois bien. Et à quel titre pourrait-on régner sur des hommes? Quoi! ils ont pris ces pauvres Noirs, hommes et femmes, dans la nudité et leur ont appris à se vêtir! Ils les ont pris dans la promiscuité la plus brutale, et les ont initiés au mariage; ils les ont pris dans l'ignorance et les ont dirigés vers la science: ils les ont pris dans les superstitions barbares du fétichisme, et ils les ont rendus à la lumière de l'Évangile, ils les ont pris dans l'esclavage et les ont conduits à la liberté.

Et, après cela, on leur reproche la domination qu'ils exercent; mais c'est la domination la plus légitime qui puisse être exercée par des hommes sur d'autres hommes. Oui, je n'hésite pas à le proclamer, la parole du missionnaire substituée au fouet du commandeur dans la domination de la race des Noirs, c'est le spectacle le plus consolant, la révolution la plus heureuse que le XIX<sup>e</sup> siècle ait encore montrée au monde.

En admirant ce spectacle, en le contemplant avec bonheur, mon cœur est saisi d'un triste sentiment. Je suis humilié et affligé de penser que cette grande révolution ait eu lieu sous un autre drapeau que celui de la France et sous une autre influence que celle du clergé catholique. C'est là un aveu qui me coûte, mais que je

dois au culte invariable que j'ai voué à la vérité. (*Appro-  
bation*).

Ceci me conduit, Messieurs, à examiner l'état de la religion dans nos colonies. Tous nos adversaires, surtout M. le baron Dupin, M. le prince de la Moskowa, le marquis d'Audiffret, ont insisté avec éloquence et chaleur sur la nécessité de fonder et de consolider l'influence de la religion dans nos colonies, et ils ont prétendu se faire une arme de cette nécessité contre tous ceux qui demandent un acheminement plus prompt vers l'émancipation.

Eh bien, Messieurs, vous pouvez m'en croire, lorsque je vous dis que j'ai étudié ce côté de la question avec des préoccupations spéciales, et avec une sollicitude affectueuse j'ai fouillé dans tous les documens officiels et non officiels qui nous ont été distribués. J'ai examiné avec le plus grand soin tout ce qui se rapporte à cette question, non seulement dans les 600 pages dont parlait M. le baron Dupin, et qui ont été mises sous les yeux de votre commission, mais encore dans tous les autres écrits qui ont été distribués à la Chambre. Eh bien ! je suis obligé de le dire, le résultat consciencieux de ces études approfondies, le voici : c'est que la moralisation, l'instruction religieuse dans nos colonies sont à l'état de fiction. Voilà ma conviction la plus profonde, la plus sincère (*Mouvement*). Il y a là une infériorité évidente et humiliante pour nous à l'égard des colonies anglaises où dominent uniquement des missionnaires protestans. Et ici je parlerai des colonies anglaises où le catholicisme existe et où il y a des missionnaires catholiques, à Sainte-Lucie, à Grenade, à la Trinité ; eh bien ! dans ces colonies, l'œuvre de la moralisation religieuse est bien autrement complète, bien autrement pratique, bien autrement profonde que dans les colonies françaises.

Je sais qu'il règne à ce sujet des versions contradictoires. Les dispositions du clergé sont, en général, quoique avec beaucoup de contradictions, favorables à la thèse de nos honorables adversaires ; les dispositions des magistrats lui sont, et presque toujours, contraires. J'avoue

qu'il m'est impossible de ne pas partager l'avis des derniers, l'avis des magistrats; et je suis arrivé au résultat établi, et défini tristement par le procureur du Roi de l'île Bourbon, dans ce passage des documents sur le patronage : « La moralisation des esclaves âgés est dans la plus parfaite stagnation. »

Ce que le dit le procureur du roi de son arrondissement, je n'hésite pas à le dire et à le déclarer de l'ensemble des colonies françaises.

La faute d'un état si triste et si humiliant peut être attribué, selon moi, à trois ordres de coupables : au clergé d'abord, au Gouvernement ensuite, et enfin aux colons.

Je connais les difficultés de la position du clergé colonial. Je sais et je le disois tout à l'heure, que les missionnaires anglais se sont attiré la haine et les persécutions des planteurs anglais, en se déclarant les apôtres de l'affranchissement. Je sais encore que le clergé des îles françaises n'a rien fait de semblable, qu'il est très bien avec les planteurs, qu'il vit en bonne intelligence avec eux.

Je ne veux pas assurément en conclure qu'il est complice de l'esclavage; mais ce que je n'hésite pas à conclure, c'est qu'il n'a pas montré ce zèle apostolique, cet indomptable courage, cette austère indépendance que montre toujours le clergé en France, qui lui attirent souvent en France des blâmes, des critiques, de la malveillance, mais qui lui attirent aussi l'admiration de tous ceux qui savent ce que c'est que la religion et ce qui établit son empire sur les cœurs. Aux colonies, le clergé, sauf des exceptions recommandables, est tiède : c'est l'expression du Gouverneur de la Guadeloupe dans sa dépêche du 2 novembre 1841; elle n'est que trop justifiée par les faits.

J'excepte de ces jugements les Frères des Ecoles chrétiennes dont l'éloge est unanime et qui ont été appréciés dans tous les documens ministériels comme ils méritent de l'être. J'ai même vu avec satisfaction qu'à cette occasion du moins, et au delà des mers, les documens officiels savoient rendre une certaine justice



aux congrégations religieuses en général et même aux missionnaires.

Ensuite le Gouvernement, second ordre de coupables. Le Gouvernement quoique bien disposé pour la propagation de la religion dans les colonies, l'est en ce qui touche à l'argent, en ce qui touche aux sacrifices pécuniaires; je ne doute pas qu'il n'en ait fait de considérables et qu'il ne soit disposé à faire de plus considérables encore; mais c'est un devoir pour moi de déclarer ici que son système péche par la base; ce n'est pas en donnant des fonds plus ou moins considérables aux Frères des Ecoles chrétiennes et au clergé colonial qu'il pourra arriver au but qu'il se propose; c'est surtout en consolidant l'autorité ecclésiastique, en établissant l'empire du clergé ou l'organisation du clergé sur des bases légitimes et naturelles, c'est à dire sur l'épiscopat. Tant que vous n'aurez pas des évêques dans nos colonies, vous n'aurez pas et vous ne pourrez pas avoir un clergé actif, régulier et indépendant des influences locales. Cela est évident pour quiconque connoit la nature de la société coloniale et la nature de la société ecclésiastique. Tant qu'il y aura des gouverneurs qui pourront dire comme un certain gouverneur de la Guadeloupe : « C'est moi qui suis évêque ici » vous n'aurez pas de clergé véritable, vous n'aurez pas de clergé digne de ce nom dans vos îles françaises.

Comment, Messieurs, dans les colonies anglaises, dans les îles soumises à cette puissance protestante, on trouve des évêques catholiques, des évêques reconnus comme tels, soldés comme tels par le Gouvernement anglais; à la Trinité, à Démerary, à l'île Maurice, il y a des évêques catholiques, reconnus et soldés par une puissance protestante. Et vous, puissance catholique, ou soi-disant telle, vous vous opposez, vous vous refusez à ce qu'il existe dans nos colonies des évêques, des vicaires apostoliques à caractère épiscopal !

Je regrette profondément de voir ces mêmes dispositions de répulsion manifestées et constatées à la fin des procès-verbaux de la commission coloniale, et reproduites si je ne me trompe par les deux honorables

commissaires du Roi, qui assistent aujourd'hui à la séance.

Et bien, tant que vous vous refuserez à cette condition *sine qua non* de l'influence religieuse du catholicisme dans vos colonies, vous serez punis par où vous aurez péché, c'est-à-dire que cette influence religieuse que vous désirez fortifier, vous ne l'aurez pas, et sans elle vous ne ferez que des ruines.

\* \* \*

T. 125, p. 508, jeudi, 29 mai 1845.

M. l'abbé Leguay vient d'être nommé et installé supérieur du Séminaire du Saint-Esprit. Successivement missionnaire, curé, directeur de plusieurs communautés religieuses et enfin vicaire général du diocèse de Perpignan pendant trois ans, M. Leguay a passé avec fruit par tous ces postes divers dans lesquels on acquiert cette expérience des hommes et des choses qui font les bons supérieurs et les administrateurs habiles et prudents. Partout, son zèle éclairé secondé par l'aménité de ses manières a opéré le bien solidement et a laissé des regrets sincères et universels. Les occupations continues de ces différents ministères, auxquels l'appelait la confiance des évêques, ne l'ont pas empêché de composer plusieurs petits ouvrages très utiles aux personnes du monde et à celles qui se consacrent à Dieu. Nous pouvons assurer, par un témoignage irrécusable et digne de tout respect, qu'à Perpignan, où M. Leguay n'a quitté le poste honorable qu'il occupait que par dévouement pour la société du Saint-Esprit, il a fait preuve d'un véritable talent dans l'administration : son zèle, son activité ont contribué puissamment au bien qui s'est opéré dans ce diocèse pendant le trop court séjour qu'il y a fait, et où il a laissé des regrets unanimes.

On ne peut donc confier à des mains plus habiles la direction du séminaire chargé de former aux sciences et aux vertus ecclésiastiques les missionnaires chargés d'évangéliser nos Colonies. Tous ceux qui connaissent

M. l'abbé Leguay ou ses ouvrages féliciteront sans doute avec nous la Congrégation du Saint-Esprit du choix qu'elle a fait de son Supérieur et les missions coloniales des belles espérances que fait concevoir pour leur succès la haute direction confiée à un prêtre qui a donné tant de preuves de capacité, de prudence, de dévouement.

\* \* \*

T. 125, p. 689, jeudi, 19 juin 1845.

Mgr Collier s'est embarqué le 10 juin à Gravesend (Angleterre), pour son vicariat. Il emmène avec lui deux prêtres, trois étudiants en théologie et huit religieuses de la maison de Lorette, de Dublin. Trois ecclésiastiques s'étaient déjà embarqués à Londres, il y a quatre mois, pour cette intéressante mission.

\* \* \*

T. 126, p. 88, jeudi, 10 juillet 1845.

Mgr Brady, sacré à Rome le 25 mai dernier évêque de Perth et vicaire apostolique de la Sonde, et de Port-Essington, dans la partie occidentale de la Nouvelle-Hollande, est en ce moment à Paris pour les intérêts de sa mission.

Ce prélat, dont le diocèse a plus de 800 lieues d'étendue ne possède ni église ni évêché. Tout est à créer sur cette terre lointaine où la religion n'a pas encore répandu sa divine lumière. Plus de 2.000.000 de sauvages font partie de l'immense troupeau de Mgr Brady. Ces peuples nomades vivent de chasse et de pêche. Ils admettent le principe bon et mauvais. Cependant ils sont nos frères. Bien qu'ils soient partagés en tribus et qu'ils aient des chefs choisis parmi eux, ils sont presque toujours en guerre d'extermination.

Mgr Brady a vécu dans les bois avec ces hommes si éloignés de toute civilisation. Cet intrépide missionnaire était heureux au milieu d'eux.

Avec quelle admirable patience il leur apprenait à connoître et à bénir le vrai Dieu ! Frappés d'admiration à la vue du zèle et de la charité du nouvel apôtre qui sacrifiait tout et se sacrifiait lui-même pour les rendre heureux, ils venaient en foule auprès de la *robe noire* et recevaient avec joie et reconnaissance les paroles de paix et de consolation qu'il leur adressait. Ils pourvoyaient avec empressement à tous les besoins de l'homme de Dieu. C'était à qui tueroit la plus belle pièce de gibier ou pêcherait le plus beau poisson pour l'offrir à la *robe noire*.

Plein de sécurité au milieu de ses chers sauvages, Mgr Brady mit à profit tous les instants. Il s'appliqua à l'étude de leur langue dont il fit un vocabulaire que la Sacrée Propagande vient de faire imprimer. Ce livre sera d'une très grande utilité pour tous ceux qui doivent travailler à la conversion de ces pauvres sauvages. Ces peuples montrent les plus heureuses dispositions pour la religion. « Demeure avec nous, disoient-ils souvent à Mgr Brady, pour nous instruire et nous consoler. Nous aurons soin de toi, nous chasserons et nous pêcherons pour toi ». Le zèle et les vertus de Mgr Brady qui le premier a visité ces sauvages, firent sur eux une impression si vive et si salutaire, qu'au moment de les quitter pour venir en Europe, ils ne cessaient de lui répéter : « Reviens, reviens bientôt au milieu de nous pour nous apprendre à connaître et à aimer Dieu. Ah ! quand verrons-nous des *robes noires* demeurer et rester avec nous ! » Daigne le Seigneur exaucer les vœux du digne évêque de Perth, qui est venu de Rome à Paris pour y solliciter les secours qu'exige l'état de son immense diocèse.

\* \* \*

T. 126, p. 586, samedi, 6 septembre 1845.

A l'occasion de la lettre qu'on nous adresse de l'une de nos colonies, nous exprimons le regret de voir se prolonger encore l'organisation projetée pour le clergé

colonial. Le provisoire actuel est devenu une source d'inquiétudes et d'anxiété qui paralyse tous les efforts de zèle et de dévouement des prêtres des colonies, livrés chacun à leurs inspirations particulières. Presque tous les titulaires des *Préfectures Apostoliques* sont en France; ils attendent de jour en jour une décision sur le parti qui doit être pris au Ministère de la Marine. Il est donc urgent que le Gouvernement se décide enfin, puisque Rome, d'une part, le Séminaire du Saint-Esprit, les Préfets et les missionnaires, de l'autre, sont disposés à tout ce que peut réclamer la situation actuelle des intérêts de la religion dans nos colonies. En attendant, voici la réponse de M. le Vice-Préfet de la Martinique.

*Grande Anse, Martinique, le 5 juillet 1845,*

Monsieur le Rédacteur,

Le cœur des missionnaires de la Martinique, à la tête desquels j'ai l'honneur d'être placé, a été si profondément affligé par les discours qui ont été prononcés à la Chambre des Pairs dans la séance du 7 avril dernier, que je regarde comme un devoir de ma position d'ajouter quelques réflexions à celles que le vénérable M. Warnet, alors Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit, vous a adressées le 10 du même mois.

La conviction de M. de Montalembert est que la moralisation et l'instruction religieuse dans nos colonies sont à l'état de fiction; mais que faudroit-il donc pour obtenir la réalité? Les missionnaires remplissent avec zèle et édification toutes les fonctions de leur ministère; ils donnent toute la pompe possible à leurs cérémonies, pour y attirer une foule avide de voir, et saisissent ces occasions pour lui faire entendre la parole de Dieu; cette parole, ils la prêchent à temps et à contre-temps. Beaucoup d'entre eux, outre les instructions du dimanche, en font plusieurs fois la semaine; et si les esclaves n'y assistent pas, ce n'est la faute ni des prêtres, ni des maîtres, ni du Gouvernement; c'est parce que leurs

intérêts et leurs plaisirs ont plus d'attraits pour eux que la morale que nous leur prêchons : l'esclave, c'est là le véritable coupable que M. de Montalembert a oublié dans l'énumération qu'il en fait.

Plusieurs missionnaires qui ne sont pas surchargés par la confession qui absorbe beaucoup de temps, par l'administration des autres sacremens, par les visites des malades, et à qui leur santé le permet, vont faire des instructions sur les habitations.

Tous font des premières communions, dans lesquelles on voit figurer toujours un assez grand nombre d'esclaves. Ce sont là des réalités que tout le monde voit ici et que je dois faire connoître à ceux qui s'occupent de nous en France.

Tous les heureux résultats que M. de Montalembert attribue à la parole des pasteurs protestans, nous pouvons les attribuer avec plus de raison à celle du missionnaire catholique; et les fruits du ministère de ce dernier sont fondés sur une base bien autrement solide; ils ne sont pas très sensibles, il est vrai; ils s'obtiennent lentement; mais ils sont plus réels que dans les colonies anglaises. Je n'en veux d'autre preuve que la violente sortie qu'a faite en chaire, il y a trois mois, le docteur Paret, évêque anglican de la Barbade, dans laquelle il disait aux nouveaux affranchis que, pour eux, la liberté a été la liberté du vice et des passions et que jamais l'immoralité et les désordres de tout genre n'ont été plus communs chez eux qu'aujourd'hui.

On ne craint pas d'attribuer à une connivence avec les colons, pour le maintien de l'esclavage, notre bon accord avec eux. Et depuis quand, pour faire le bien parmi eux, faut-il qu'un prêtre se mette en guerre avec ses paroissiens? N'est-il pas naturel que ces colons, accablés de tant de maux, soient en bonne intelligence avec des prêtres qui ont traversé les mers pour venir leur procurer les bienfaits et les consolations de leur ministère? Que d'heureux effets je pourrais citer de cet accord entre le missionnaire et le maître en faveur de la religion et des esclaves!

Que veut-on donc de nous? Hélas! nous le voyons

avec peine, et M. de Montalembert, entraîné par son zèle pour la liberté des Noirs, nous le montre clairement : on veut, qu'oubliant notre noble mission, nous nous fassions les prédicateurs de l'émancipation quand même; c'est un rôle que nous ne saurions accepter. Nous voulons travailler à l'émancipation, non comme les méthodistes des îles anglaises, pour couvrir ces beaux pays de ruines et de désordres, mais comme saint Paul, c'est-à-dire que nous voulons préparer une émancipation qui soit une source de bien pour tous, pour les maîtres, pour les esclaves et pour la France. Dans cette vue nous continuerons à dire aux esclaves avec cet apôtre : « Obéissez à vos maîtres temporels avec crainte et tremblement, dans la simplicité de votre cœur, comme si c'était à Jésus-Christ; n'obéissez point à l'œil, comme ceux qui ne veulent plaire qu'aux hommes, exécutant de bon cœur les ordres qui vous sont donnés, comme s'ils venoient du Seigneur et non des hommes, sachant que chacun, libre ou esclave, recevra la récompense du bien qu'il aura fait » Et aux maîtres : « Agissez-en de même avec vos esclaves; ne les poussez point à la rigueur, sachant que leur maître et le vôtre est dans le ciel, et qu'il ne fait pas acception entre les personnes. »

Saint Paul tenoit ce langage dans un temps où les esclaves étoient soumis par la coutume et par les lois à tous les caprices de leurs maîtres, et où l'on ne paroisoit pas soupçonner que ces malheureux eussent la moindre part aux droits de l'humanité.

Cependant l'on remarquera avec quelle sagesse et quelle discrétion l'apôtre fixe les devoirs respectifs des maîtres et des serviteurs. Il ne se livre pas, comme on voudrait l'exiger de nous, à de vaines et futiles déclamations contre l'injustice et la barbarie du droit d'esclavage, tel qu'il étoit reçu dans l'Empire romain; c'eût été soulever les esclaves au nom de la religion et mettre l'arme la plus dangereuse aux mains d'un Spartacus; mais saint Paul, qu'on n'oseroit accuser de faiblesse et de connivence avec les maîtres, savoit être sage avec sobriété; il respecte l'ordre public; il se contente d'inculquer les principes qui devoient adoucir

le sort des esclaves, espérant avec raison que l'esprit du christianisme prévaudroit à la longue sur les lois civiles, et corrigerait sans troubles et sans révolutions ce que ces lois et la coutume avoient de dur et d'odieux. Agréez...

JACQUIER,  
*Vice-Préfet apostolique.*

\* \* \*

T. 127, p. 9, jeudi, 2 octobre 1845.

On lit dans le journal *The Tablet*, du 20 septembre :

Le très-révérend docteur Brady, évêque de l'Australie occidentale, suffragant de Mgr Polding, qui avait fait un voyage à Rome pour les affaires de sa mission, s'est embarqué à Londres, le 16 septembre, à bord du navire *Elisabeth*, pour retourner à sa mission. Sa Grandeur emmène avec elle quatre prêtres italiens, cinq prêtres français, trois prêtres irlandais, neuf étudiants et six Sœurs de la Merci, en tout vingt personnes composant sa suite. Daigne le Dieu tout puissant les faire arriver sans accident à leur laborieuse mission !

\* \* \*

T. 127, p. 290, jeudi, 27 novembre 1845.

Plusieurs journaux de Paris ont annoncé, d'après un journal de province, que la direction du Séminaire du Saint-Esprit venoit d'être confiée à un jeune prêtre de Dinan. Cette nouvelle est inexacte. M. l'abbé Pimor, qu'on a voulu désigner, a été nommé professeur d'Écriture sainte dans cette maison dont M. l'abbé Leguay est supérieur depuis la mort de M. Fourdinier.

\* \* \*



T. 127, p. 506 s., samedi, 29 novembre 1845.

Le Séminaire du Saint-Esprit, où se préparent les sujets qui se destinent aux missions coloniales, vient d'être complètement réorganisé. Le local qu'il occupe, l'un des plus beaux de la capitale, a été récemment réparé et remis entièrement à neuf : partout y règnent l'ordre, la décence et la propreté qu'on aime à trouver dans ces sortes d'établissements. Trois prêtres de mérite viennent d'augmenter et de fortifier le personnel de la Congrégation qui le dirige; le nombre des directeurs se trouve ainsi porté à neuf, y compris le Supérieur.

Quarante-six élèves et huit prêtres, qui se destinent aux missions coloniales, se trouvent actuellement réunis dans ce Séminaire.

L'enseignement ecclésiastique s'y partage en six cours : 1<sup>o</sup> de dogme et de droit canonique; 2<sup>o</sup> de morale; 3<sup>o</sup> d'Écriture sainte; 4<sup>o</sup> d'histoire ecclésiastique; 5<sup>o</sup> de philosophie; 6<sup>o</sup> de mathématiques et de quelques autres sciences spéciales.

On y a établi en outre un noviciat destiné à préparer les ecclésiastiques qui viennent de différens diocèses de France pour se vouer aux missions des colonies. Un directeur en est spécialement chargé et fait chaque jour aux aspirans des conférences liturgiques, théologiques ou spirituelles, leur donne des notions exactes sur chaque colonie et sur les mœurs et les usages des peuples qui les habitent, leur fait prévoir les difficultés et les écueils qu'ils rencontreront dans ces pays si différens des nôtres; enfin il s'applique surtout à leur inspirer ces sentimens de zèle, de dévouement et de désintéressement qui sont l'âme du ministère apostolique.

Les élèves, tous boursiers du Gouvernement, sont choisis avec un soin scrupuleux; aucun prêtre n'est admis que sur des renseignemens recueillis avec soin et ne sera désormais envoyé en mission qu'après s'y être préparé pendant un temps convenable.

De tels commencemens nous donnent lieu de croire qu'un avenir plus prospère se prépare enfin pour la religion dans nos colonies; nous sommes heureux de

pouvoir faire connaître ces débuts consolans à tous les évêques et à tous les membres du clergé de France; dans l'intérêt des vocations ainsi rassurées et encouragées. Il ne nous reste plus qu'à presser de nos vœux les plus ardens la conclusion de l'organisation spirituelle des colonies, dont on s'occupe activement, à ce que l'on assure, au ministère de la Marine.

\* \* \*

**Annales de la Propagation de la Foi.** T. XVII, 1845, pp. 422 ss.

#### MISSION DE L'ILE MAURICE

*Lettre communiquée à MM. les Membres du Conseil central de Lyon par Mgr Allen-Collier, Vicaire apostolique de l'Ile Maurice.*

15 mars 1845.

...A en juger par le nombre actuel des baptêmes, la population catholique doit dépasser quatre vingt mille âmes. La grande majorité se compose de Noirs, dont la profonde ignorance est le résultat du malheur de leur condition. Pour une Eglise aussi considérable, le Gouvernement a reconnu et rétribué d'abord huit prêtres, et plus tard dix. Ce nombre n'a pas été dépassé depuis que la colonie appartient à l'Angleterre.

Les esclaves, dont le nombre s'élevait à soixante mille, furent émancipés en 1839. Avant leur affranchissement, ils étaient généralement traités avec humanité et presque avec bienveillance. Bien qu'ils vécussent dans l'ignorance de la doctrine chrétienne, faute de prêtres et de catéchistes pour les instruire, ils étaient presque tous baptisés. Aujourd'hui encore la plupart d'entre eux, tout en se disant catholiques, ne connaissent pas les premiers éléments de la religion et ne savent pas même réciter le *Pater*, ni faire le signe de la croix.

Il est certain que depuis l'émancipation leur condition

n'a fait qu'empirer : indolents par caractère, ils se refusent au travail, dès qu'il n'est plus pour eux une nécessité. Leur unique ambition se borne à se procurer un petit coin de terre pour y semer du maïs et se construire une méchante cabane; tout leur bonheur consiste à passer leur temps couchés à terre sous ce chétif abri. Un peu de riz suffit à leur nourriture et le labeur d'un jour leur en fournit assez pour vivre une semaine entière.

Ils aiment beaucoup les cérémonies religieuses; et, de toutes les fêtes, celle qui émeut le plus leur piété est celle de la Commémoration des Morts. Le soir, ils se rendent au cimetière et y brûlent des cierges sur les tombeaux de leurs amis défunts; l'enceinte funéraire ressemble alors à un champ en feu, dominé par une croix lumineuse elle-même. Au centre s'élève un grand crucifix; des flots de lumière se pressent à ses pieds et le serrent de si près que la base en est toute noircie et presque à demi brûlée. C'est un spectacle singulier et vraiment saisissant de voir ce lugubre séjour des morts, inondé ainsi d'êtres vivants qui, vêtus les uns à l'euro-péenne, les autres à la mode bizarre des Orientaux, viennent se courber tristement sur des tombes, au milieu d'une forêt de torches embrasées.

Dans la ville de Port-Louis, il y a un prêtre, M. l'abbé Laval, qui se dévoue exclusivement à l'instruction des négres. Ses travaux sont excessifs, mais Dieu a daigné les bénir. Dans l'espace de vingt mois, qui se sont écoulés depuis son arrivée dans l'île, il en a préparé cinq cents au sacrement de Confirmation. Chaque soir, il passe deux heures et demie à les instruire, à réciter avec eux le rosaire, à chanter des cantiques dans l'église, où ils ne manquent jamais de se trouver réunis au nombre de deux ou trois cents. De l'état d'ignorance et de dégradation profonde où ils étaient plongés, il les a élevés à la dignité des vrais enfants de Dieu, à la connaissance de leurs devoirs; il en a fait non seulement des hommes honnêtes et industriels, mais de bons catholiques. N'est-il pas déplorable qu'un si petit nombre ait eu jusqu'ici la possibilité de se faire instruire? Combien

n'avons nous pas à gémir sur le sort de tant de milliers d'autres, égarés encore dans les ténèbres et le vice, et qui cependant profiteraient aussi bien que les premiers des bienfaits d'un enseignement religieux ! Ils sont tous disposés à le recevoir ; ils le désirent même ; mais ils n'ont personne qui puisse le leur donner. Ils prouvent suffisamment leur bonne volonté par l'empressement avec lequel ils apportent leurs enfants au baptême.

(L'évêque raconte ensuite sa tournée à l'extrémité de l'île, à Port-Souillac). Ces fidèles sont à trente ou quarante milles de la chapelle la plus rapprochée et jamais ils n'ont eu de prêtre résidant au milieu d'eux. Ceux qui peuvent supporter la dépense d'un voyage amènent leur jeune famille de l'extrémité de l'île à Port-Louis, et ils y séjournent tout le temps nécessaire pour instruire et préparer leurs enfants à la première communion. Ensuite ils retournent avec eux dans leur pays où selon toute probabilité, le reste de leur vie s'écoulera sans qu'il se présente pour eux une nouvelle occasion de voir un prêtre et de s'approcher des sacrements : heureux si, à leur dernière heure, la Providence leur ménage cette consolation !

On ne s'étonnera pas qu'il en soit ainsi, quand on saura qu'à Port-Louis même, où le clergé est comparativement nombreux (puisque'il y a quatre ecclésiastiques), il est impossible de procurer les secours de la religion à tous les mourants qui les réclament. En face de trente à quarante mille catholiques de cette capitale, les prêtres sont réduits à voir un grand nombre d'infortunés, arrivés au dernier période de la misère et de la maladie, implorer en vain leur assistance et mourir sans sacrements, parce que nos confrères se trouvent dans l'impossibilité absolue de donner leurs soins à tous ceux qui les sollicitent dans le même moment. Peut-on, sans verser des larmes, songer au triste sort d'un malheureux qui, à son heure suprême, supplie le ministre du salut de venir, pour l'amour de Dieu, le préparer à paraître devant son juge éternel et qui s'entend dire pour toute réponse : « Faites de votre mieux pour vous disposer

vous-même; le prêtre que vous attendez ne peut venir. » Et quelle pénible situation pour un pasteur, forcé de faire un choix au milieu des demandes multipliées dont son ministère est l'objet, sans savoir quelle direction il doit prendre, vers quel agonisant il portera ses pas, n'ignorant pas qu'au moment même où il va administrer un malade, il en laisse derrière lui un ou deux autres qui expireront peu-être dans le désespoir ! Ah ! daigne Dieu avoir pitié de cette multitude de pauvres catholiques, condamnés à un si cruel malheur dans cette île abandonnée !

Au milieu de ce dénûment de secours spirituels, les ennemis de l'Eglise ne restent pas oisifs; à peine y a-t-il en toute l'île un village ou même un hameau un peu considérable, où les méthodistes n'aient érigé, pour les enfants du peuple, une école gratuite, dont la direction est confiée à des maîtres et maîtresses venus d'Angleterre. Les enfants de la classe émancipée, qui vont y chercher l'instruction, s'inoculent en même temps les préjugés dont leurs maîtres sont imbus, et quoiqu'ils aient été baptisés, ainsi que leurs parents, dans l'Eglise catholique, aussitôt qu'ils ont fréquenté ces écoles, les ministres les considèrent comme appartenant à leur communion.

De notre côté, nous avons aussi à Port-Louis une école gratuite, soutenue principalement par l'Evêque; mais elle ne peut contenir que cinquante élèves, ce qui nous oblige presque tous les jours à refuser ceux qui se présentent. Il n'est pas douteux qu'en donnant à cette institution un développement plus convenable, on préviendrait la chute de plusieurs centaines d'enfants catholiques qui, pour se faire instruire, n'ont d'autre ressource que les établissements méthodistes du gouvernement colonial. Pourquoi faut-il que notre pauvreté nous condamne à les voir périr, quand ils tendent vers nous leurs mains suppliantes et nous conjurent de les arracher au péril imminent dont leur religion est menacée !

Un collège royal a été fondé pour l'éducation des enfants d'origine européenne. Sa direction, confiée

d'abord à un prêtre catholique, a passé entre les mains d'un protestant irlandais.

On y donne un soin tout particulier à l'étude de l'anglais, dont on se sert pour l'explication des auteurs classiques. Les efforts du Gouvernement tendent à introduire l'usage de cette langue, aussi bien que l'esprit et les coutumes anglaises : il est très probable que l'entreprise réussira; elle ne demande que du temps pour atteindre son but. Mais, avec sa langue, le Gouvernement espère (et nous croyons qu'il s'en flatte vainement) que la colonie adoptera la religion de la Grande-Bretagne.

Sans considérer quelles funestes conséquences entraînerait pour l'ordre social le conflit de tant d'églises qui, pour être toutes protestantes, n'en sont pas moins rivales, on chercherait vainement parmi les naturels de l'île un seul homme sensé qui ne regrettât de voir son pays, où la seule religion professée jusqu'ici était celle qui compte dans son sein deux cent millions d'âmes, se partager en mille sectes opposées, dont les doctrines contradictoires ont aussi peu la charité pour résultat que la vérité pour principe.

Une mortalité progressive a décimé la population nègre depuis son émancipation; la cause en est surtout dans la funeste habitude de l'ivrognerie, vice qui, dans un climat chaud, est toujours fatal. Plus d'une fois on a trouvé le long des chemins quelques-uns de ces malheureux, morts des suites de l'ivresse. Il a été constaté que dans le cours de l'année plus de quarante Noirs avaient succombé, victimes de leur intempérance, avant d'arriver à la porte de l'hôpital et avant d'avoir reçu les premiers secours du médecin. A cet égard, la dégradation des nègres, il faut en convenir, s'est accrue depuis leur affranchissement.

Sans doute, l'esclavage est une plaie de l'humanité dont la Religion s'afflige; il ne devrait pas être toléré par un peuple chrétien, et tout gouvernement, qui protégerait un tel système par des considérations d'intérêts matériels ou politiques, mériterait la flétrissure des nations civilisées. Néanmoins il est maintenant démontré

par l'expérience que son abolition dans les colonies britanniques, faute d'avoir été accompagnée de ces mesures sages et prudentes qui seules pouvaient en assurer le bienfait, est devenue un véritable malheur pour cette classe infortunée, en faveur de laquelle on l'avait si généreusement conçue et si loyalement exécutée. Pour remplacer les bras, dont l'agriculture et particulièrement la culture de la canne à sucre se trouvaient privées par l'émancipation, on introduisit dans l'île, l'année dernière, plus de vingt mille *coolies* amenés ici des différentes présidences de l'Inde. Ce sont des hommes de couleur cuivrée, de haute taille et d'une maigreur affreuse; ils portent pour tout vêtement une ceinture de toile autour des reins, et un lambeau de même étoffe roulé autour de la tête, ce qui leur donne une étrange tournure aux yeux d'un Européen. Quelques-uns recherchent avec une prédilection toute particulière les vieilles vestes que les soldats ont jetées au rebut : ce sont pour eux des habits de luxe. Rien n'est divertissant comme de voir l'air de satisfaction avec lequel ils posent et s'admirent sous cet accoutrement favori, avec un turban à la tête et autour du corps un misérable haillon rouge, d'où s'échappe une longue paire de jambes noires et toutes nues. Cette classe d'hommes est encore païenne; elle a conservé l'usage de brûler ses morts. Jusqu'ici il n'a pas été possible d'entreprendre sa conversion; car, ainsi que je l'ai dit plus haut, le nombre des prêtres est si limité qu'il ne peut suffire à l'administration des catholiques.

...La Mission de Maurice a sous sa dépendance différentes îles, dont les habitants catholiques ont bien lieu de déplorer leur malheur. L'île Rodrigue, située à une distance de quatre cents milles du côté de l'est, a été peuplée par des familles qui autrefois émigrèrent de l'île Maurice. Elles professent notre foi, et se composent d'environ cinq cents personnes. Ces infortunés, non seulement n'ont pas de pasteur au milieu d'eux, mais on dit qu'ils n'ont jamais reçu la visite d'un prêtre; ils vivent sans secours religieux et meurent abandonnés à leur sort, quel qu'il puisse être, pour l'éternité.

A six cents milles dans une autre direction, l'île d'Agaléga compte quelques centaines d'habitants condamnés au même abandon. Cinq cents milles plus loin et à plus de trois cents lieues de Port-Louis, on trouve le groupe des îles Seychelles. Là aussi les principales familles sont originaires de Maurice, et revendiquent le nom de catholiques, parce que leurs pères s'honoraient de le porter. Jamais, depuis qu'elles existent, ces îles n'ont joui de la présence d'un prêtre, bien que leur population soit d'environ six mille âmes, y compris les nègres qu'on y a transportés des côtes d'Afrique. A diverses reprises leurs habitants ont adressé des pétitions au gouvernement local pour obtenir un ministre de leur culte; mais ces demandes étaient toujours restées sans résultat. A la fin cependant on leur donna à entendre qu'il serait fait droit à leurs justes réclamations; une lueur d'espoir brilla un instant à leurs yeux, la satisfaction était peinte sur tous les visages et semblait un présage assuré de bon accueil réservé au pasteur si longtemps attendu. Enfin le vaisseau arrive et leur amène, non pas un prêtre catholique, mais un ministre protestant; pour me servir du texte sacré : ils avaient demandé du pain, on leur donnait une pierre !

Quelques-uns de ces pauvres gens sont si bien disposés pour la Religion, qu'on les a vus, comme cela est encore arrivé l'année dernière, entreprendre le voyage de l'île Maurice pour recevoir le baptême des mains d'un prêtre catholique; ils s'en retournaient ensuite en bénissant Dieu de leur avoir accordé cette faveur, qu'ils ne croyaient pas avoir acheté trop cher par un trajet de sept cent lieues sur l'Océan. Puisse le Seigneur, qui voit les besoins spirituels et l'abandon de ces bons insulaires, inspirer à quelques âmes généreuses la pensée de les secourir !



**Notice sur le R. P. Gaultier (Alf. Nettement), p. 24.**

Le R. P. Fourdinier était mort le 6 janvier (1845) et avait eu pour successeur le R. P. Warnet. Le R. P. Gaultier l'avait décidé à accepter cette charge, en lui promettant de travailler sous ses ordres aux relations extérieures. La santé affaiblie du R. P. Warnet ne lui eût pas permis d'y suffire. Le R. P. Gaultier fut en effet, et il restera jusqu'à sa mort, procureur de la Congrégation du Saint-Esprit.

Procureur de la Congrégation, le R. P. Gaultier ne devait pas tarder à en être l'avocat. Le libéralisme d'alors s'attaqua au clergé colonial, l'accusant de favoriser l'esclavage. Il trouva un écho dans l'oracle catholique de la Chambre des Pairs, M. de Montalembert, dont il surprit la religion, trop facile ici à surprendre. La situation était critique. Le R. P. Gaultier y tint fort bien tête. Eprouvant encore plus de difficulté à plier ses pensées à l'art du style qu'à celui de la parole, il ne s'appliquait guère à rédiger par lui-même une composition; mais qu'il savait bien l'inspirer, l'amener à fin, et surtout à la faire valoir ! Tout ce qui lui manquait en don d'élocution académique, il le retrouvait en don d'action inspirée. Une brochure composée par M. l'abbé Texier parut bien vite, intitulée : *simples observations et renseignements exacts sur le séminaire du Saint-Esprit et les missions coloniales, par M. Guiller, préfet apostolique de la Guyane française*. Pour donner plus de poids à la défense, le R. P. Gaultier avait obtenu qu'elle fût signée de ce prélat vénérable. Il chercha ensuite des patrons dans les deux Chambres. Un de ses anciens élèves était précepteur chez M. de Lostange. Il vint à bout, par M. de Lostange, d'intéresser à sa cause M. le duc d'Harcourt, Pair de France; il se ménagea une entrevue avec M. de La Rochejacquelein et M. Jollivet, député de Rennes; il agit auprès des délégués des colonies et s'assura de leur concours. Sa figure était d'une éloquence irrésistible : c'était l'honnêteté naïve et cordiale. Cette grosse tempête se dissipa complètement devant la brave et bonne attitude du R. P. Gaultier.

Cet incident eut pour résultat de rattacher plus étroitement le clergé colonial au séminaire du Saint-Esprit. Trois préfets apostoliques, repris par M. Fourdinier pour d'injustes traitemens qu'ils faisaient subir à leurs prêtres, n'avaient pas craint de porter plainte au ministère contre le Séminaire, lui reprochant un trop grand esprit de pauvreté, trop d'austérités et des études trop prolongées. Ils s'étaient fait un parti dans le clergé. Ce parti s'évanouit quand on vit combien le Séminaire, qui savait élever vigoureusement ses enfants, savait aussi vigoureusement les défendre.

---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

---

### *Tout pour le Saint Cœur de Marie.*

Cher Père, alarmés du mauvais état de votre santé et des progrès incessants que fait votre maladie, nous avons dû chercher les causes de cet état de souffrances continuelles et prendre les moyens qui sont en notre pouvoir, sinon pour vous en délivrer entièrement, du moins pour y apporter quelque soulagement. Après y avoir pensé mûrement et nous être consultés mutuellement, nous avons cru remarquer que votre grand zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes était une des principales causes des douleurs fréquentes qui nous font craindre pour vous. Afin donc de nous conserver le bon Père que Dieu nous a donné, afin de conserver aux âmes le moyen de salut que le Seigneur s'est choisi, nous nous sommes réunis en conseil, et après avoir imploré les lumières de l'Esprit-Saint, nous, soussignés, membres de la Congrégation du Saint-Cœur de Marie, d'un accord commun, nous avons statué ce qui suit :

1. Personne ne devra se confesser pendant l'oraison du matin à M. le Supérieur.

2. Personne ne devra aller en direction ni traiter d'affaires avec M. le Supérieur après la prière du soir; et nous désirons, nous voulons même, autant qu'il est en nous, que M. le Supérieur soit couché avant dix heures du soir, et qu'il ne se lève qu'après cinq heures du matin.

3. Chaque jour, M. le Supérieur aura deux heures entièrement libres pour ses affaires et celles de la Communauté. Pendant ces deux heures, il ne devra point

recevoir de visite. Elles seront déterminées par M. le Supérieur et son premier Assistant, que le Conseil nomme exécuter de cette délibération. Lorsque les deux heures auront été désignées, on les fera connaître à la Communauté.

4. Le premier Assistant est chargé par le Conseil de veiller à tout ce qui concerne la santé de M. le Supérieur. C'est pourquoi nous prions M. le Supérieur de manifester simplement et de faire connaître ingénument au premier Assistant ou à celui qui le remplace tout ce qu'il croira bon et utile à l'amélioration et à la conservation de sa santé. Nous voudrions même que M. le Supérieur lui fût parfaitement soumis pour tout ce qui peut la procurer, et nous usons de toute l'autorité que nous pouvons avoir pour lui en faire une obligation.

5. Le premier Assistant pourra nommer quelqu'un qui le remplace pour les soins qu'il doit à M. le Supérieur et le changer à son gré.

Telles sont, notre bien cher Père, les intentions de vos enfants, et, nous osons le dire, telles sont les intentions de toute la Congrégation. C'est l'amour que nous avons pour vous et le désir que nous avons de vous conserver à notre tendresse et à l'accomplissement des œuvres de Dieu qui nous ont fait prendre ces mesures et vous imposer cette obligation. Nous savons, cher Père, que vous ne vous en offenserez pas. Ainsi nous nous séparerons de vous, tranquilles et sans inquiétude sur votre santé, qui nous est si chère. Et quelle source de peine ne serait-ce pas pour nous, si nous savions que notre Père est dans la souffrance, parce que son zèle ne lui permet pas de se soumettre à ce que ses enfants lui demandent comme une grâce et pour leur consolation! Nous en serions brisés de douleur. Mais non, il n'en sera pas ainsi; et nous espérons, cher Père, que votre complaisance, qui jusque-là a été si grande pour nous, vous portera à nous accorder ce que nous demandons aujourd'hui et que vous y serez à jamais fidèle.

A Neuville-lès-Amiens, le jour de la Transfiguration de Notre-Seigneur, 6 août 1845.

*Ont signé : MM. TISSERANT, SCHWINDENHAMMER, LOSSEDAT, ACKER, THÉVAUX et BOUCHET, tous missionnaires de la Congrégation du Très Saint-Cœur de Marie.*

P. S. — Le Conseil charge le premier Assistant de prendre les mesures afin que tous les missionnaires des autres maisons aient connaissance de cette délimitation.

M. le Supérieur déclare adhérer aux décisions prises par ses enfants (*le reste est de la main du Vénérable Père*) et obéir à leurs ordres, comme aux ordres de Dieu. C'est une obéissance que tout supérieur doit à la Congrégation.

F. LIBERMANN,  
*prêtre, supérieur de la Cong. du Très St-Cœur de Marie.*

\*  
\*\*

Dans sa lettre du 6 septembre 1845 à la Communauté de Bourbon, le Vénérable Libermann annonce l'envoi à ses confrères de la loi du 18 juillet précédent; nous croyons utile de la reproduire ici. Nous la faisons précéder de l'appréciation qu'en donne Augustin Cochin (*L'Abolition de l'Esclavage*, I, p. 65).

Cette loi réalisait, en définitive, la plupart des mesures salutaires qui, d'après le rapport de M. de Broglie, devaient trouver place dans le délai préparatoire de dix ans. Plusieurs de ces mesures étaient déjà des usages locaux, mais ils devenaient des droits. L'esclave pouvait posséder. L'esclave pouvait, en payant sa rançon, obtenir de force ou de gré sa liberté; marié, il pouvait se réunir à sa femme; donc, il n'était plus une chose, mais un être capable de s'élever à la personnalité, à la propriété, à la famille. L'esclavage, comme le dit M. Passy, devenait un servage, les droits sur la personne étaient transformés en droits sur le travail. Enfin, on chargeait et on sommait de plus en plus l'Etat d'intervenir, on était las de s'en remettre aux colons qui refusaient tout, et au temps qui ne résolvait rien.

**N° 12.151. — Loi concernant le régime des Esclaves aux Colonies.**

*Au Palais des Tuileries, le 18 juillet 1845.*

**LOUIS PHILIPPE, Roi des Français, à tous présents et à venir, SALUT.**

Nous avons proposé, les Chambres ont adopté, nous avons ordonné et nous ordonnons ce qui suit :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**

Il sera statué par ordonnance du Roi :

1° Sur la nourriture et l'entretien dus par les maîtres à leurs esclaves, tant en santé qu'en maladie, et sur le remplacement de la nourriture par la concession d'un jour par semaine aux esclaves qui en feront la demande;

2° Sur le régime disciplinaire des ateliers;

3° Sur l'instruction religieuse et élémentaire des esclaves;

4° Sur le mariage des personnes non libres; sur ses conditions, ses formes et ses effets, relativement aux époux entre eux, et aux enfants en provenant.

Pour les cas de mariage entre personnes non libres et appartenant à des maîtres différents, un décret du Conseil colonial, rendu dans les formes des articles 4 et 8 de la loi du 24 avril 1833, réglera les moyens de réunir, soit le mari à la femme, soit la femme au mari.

**ARTICLE 2.**

L'article 2 de l'Ordonnance royale du 15 octobre 1786, pour la Guadeloupe et la Martinique, portant qu'il sera distribué pour chaque nègre ou négresse une petite portion de l'habitation, pour être cultivée à leur profit, ainsi que bon leur semblera, est déclaré applicable aux colonies de la Guyane et de l'île Bourbon et dépendances.

Un décret du Conseil colonial, rendu dans les formes des articles 4 et 8 de la loi du 24 avril 1833, déterminera les exceptions que le paragraphe précédent peut recevoir.

### ARTICLE 3.

La durée du travail que le maître peut exiger de l'esclave ne pourra excéder l'intervalle entre six heures du matin et six heures du soir, en séparant cet intervalle par un repos de deux heures et demie.

Un décret du Conseil colonial, rendu dans les formes indiquées par l'article précédent, fixera la durée respective des deux parties du temps de travail, sans excéder le maximum ci-dessus déterminé, et pourra établir une durée moins longue de travail obligatoire, suivant l'âge ou le sexe des esclaves, leur état de santé ou de maladie, ou la nature des occupations auxquelles ils seront attachés.

Le maximum du temps de travail obligatoire pourra être prolongé de deux heures par jour, à l'époque de la récolte et de la fabrication. A l'époque des travaux continus, les heures de travail obligatoires pourront être reportées du jour dans la nuit, à la charge de ne pas excéder le maximum fixé pour chaque période de vingt-quatre heures.

Un décret du Conseil colonial, rendu dans les formes ci-dessus indiquées, déterminera les époques du travail extraordinaire de jour et de nuit.

L'obligation du travail extraordinaire ne s'applique ni aux esclaves attachés au service intérieur de la maison, ni aux enfants, ni aux malades.

Un décret du Conseil colonial, rendu dans les formes précitées, fixera, suivant les différentes occupations de l'esclave, le minimum du salaire qui pourra être convenu entre le maître et lui, pour l'emploi des heures et des jours pendant lesquels le travail n'est pas obligatoire.

### ARTICLE 4.

Les personnes non libres seront propriétaires des choses mobilières qu'elles se trouveront posséder à titre légitime, à l'époque de la publication de la présente loi, ainsi que de celles qu'elles acquerront à l'avenir, à la charge par elles de justifier, si elles en sont requises, de

la légitimité de l'origine de ces objets, sommes ou valeurs.

La disposition qui précède ne s'applique ni aux bateaux ni aux armes : ces objets ne pourront jamais être possédés par des personnes non libres.

Les esclaves seront habiles à recueillir toutes successions mobilières ou immobilières de toutes personnes libres ou non libres. Ils pourront également acquérir des immeubles par voie d'achat ou d'échange, disposer ou recevoir par testament ou par acte entre vifs.

En cas de décès de l'esclave sans testament ni héritiers, enfant naturel, ni conjoint survivant, sa succession appartiendra à son maître.

Dans tous les cas, l'esclave ne pourra exercer sur les objets à lui appartenant que les droits attribués au mineur émancipé par les articles 481, 482, 484 du Code civil.

Le maître sera de droit le curateur de son esclave, à moins que le juge royal ne croie nécessaire de lui en donner un autre.

Dans le cas où ces biens viendraient à échoir à des esclaves mineurs par succession ou donation, l'administration desdits biens appartiendra au maître, à moins qu'il ne juge convenable de provoquer, de la part du juge royal, la nomination d'un autre administrateur.

Toutefois, le juge royal pourra toujours, s'il le croit nécessaire, nommer un autre administrateur.

Une ordonnance royale réglera le mode de conservation et d'emploi des meubles et valeurs mobilières appartenant aux esclaves mineurs.

#### ARTICLE 5.

Les personnes non libres pourront racheter leur liberté ou la liberté de leurs pères ou mères ou autres ascendants, de leurs femmes et de leurs enfants et de leurs descendants légitimes ou naturels, sous les conditions suivantes :

Si le prix du rachat n'est pas convenu amiablement entre le maître et l'esclave, il sera fixé, pour chaque cas,



par une commission composée du président de la Cour royale, d'un conseiller de la même Cour et d'un membre du Conseil colonial. Ces deux membres seront désignés annuellement au scrutin, par leurs corps respectifs. Cette commission statuera à la majorité des voix et en dernier ressort.

Le paiement du prix ainsi fixé devra toujours être réalisé avant la délivrance de l'acte d'affranchissement, qui en mentionnera la quittance, ainsi que la décision de la commission portant fixation du prix.

Une ordonnance du Roi déterminera les formes des divers actes ci-dessus prescrits, ainsi que les mesures nécessaires pour la conservation des droits des tiers intéressés dans le prix de l'esclave.

Toutefois, l'esclave affranchi, soit par voie de rachat, soit autrement, sera tenu, pendant cinq années, de justifier d'un engagement de travail avec une personne de condition libre. Cet engagement devra être contracté avec un propriétaire rural, si l'affranchi, avant d'acquiescer la liberté, était attaché comme ouvrier ou laboureur à une exploitation rurale.

Cet engagement ne sera valable qu'après avoir été approuvé par la commission instituée par le paragraphe 2 du présent article.

Si, pendant la durée de cette période de cinq ans, l'affranchi refuse ou néglige le travail qui lui est imposé par le paragraphe précédent, le maître se pourvoira devant le juge de paix, qui pourra condamner l'affranchi à tels dommages-intérêts qu'il appartiendra, lesquels seront toujours recouverts par la contrainte par corps.

En cas de crimes ou de délits envers son ancien maître, les peines prononcées contre l'affranchi ne pourront jamais être moindres du double du minimum de la peine qui serait appliquée si le crime ou délit était commis envers un autre individu.

#### ARTICLE 6.

Sera puni d'une amende de cent un francs à trois cents francs, tout propriétaire qui empêcherait son es-

clave de recevoir l'instruction religieuse ou de remplir les devoirs de la religion.

En cas de récidive, le maximum de l'amende sera toujours prononcé.

#### ARTICLE 7.

Tout propriétaire qui ferait travailler son esclave les jours de dimanches et de fêtes reconnues par la loi, ou qui le ferait travailler un plus grand nombre d'heures que le maximum fixé par l'article 3, ou à des heures différentes de celles prescrites conformément audit article 3, sera puni d'une amende de quinze francs à cent francs.

En cas de récidive, l'amende sera portée au double.

Le présent article n'est pas applicable aux travaux nécessités par des cas urgents qui seraient reconnus par les maires.

#### ARTICLE 8.

Sera puni d'une amende de cent un francs à trois cents francs tout propriétaire qui ne fournirait pas à ses esclaves les rations de vivres et les vêtements déterminés par les règlements, ou qui ne pourvoiraient pas suffisamment à la nourriture, entretien et soulagement de ses esclaves, infirmes par vieillesse, maladie ou autrement, soit que la maladie soit incurable ou non.

En cas de récidive, il y aura lieu de plus à un emprisonnement de seize jours à un mois.

#### ARTICLE 9.

Tout maître qui aura infligé à son esclave un traitement illégal, ou qui aura exercé ou fait exercer sur lui des sévices, violences ou voies de fait, en dehors des limites du pouvoir disciplinaire, sera puni d'un emprisonnement de seize jours à deux ans et d'une amende de cent un francs à trois cents francs, ou de l'une de ces deux peines seulement.

S'il y a eu préméditation ou guet-apens, la peine sera de deux ans à cinq ans et l'amende de deux cents à mille francs.

#### ARTICLE 10.

S'il est résulté des faits prévus par l'article précédent, la mort ou une maladie emportant incapacité de travail personnel pendant plus de vingt jours, la peine sera appliquée dans chaque colonie conformément au Code pénal colonial.

#### ARTICLE 11.

Sera punie des peines de simple police toute infraction aux ordonnances royales et aux décrets coloniaux qui seront rendus en vertu de la présente loi, et à toutes autres ordonnances concernant le patronage et le recensement, toutes les fois que ladite infraction ne sera pas punie de peines plus graves par des dispositions spéciales.

#### ARTICLE 12.

En cas de récidive pour des faits qui ne sont pas l'objet de dispositions particulières, les infractions à la présente loi seront punies, dans chaque colonie, suivant les règles du Code pénal colonial.

#### ARTICLE 13.

L'article 463 du Code pénal, concernant les circonstances atténuantes, sera applicable aux faits prévus par la présente loi.

#### ARTICLE 14.

Lorsque les cours d'assises seront appelées à statuer sur des crimes commis par des personnes non libres ou sur ceux commis par les maîtres sur leurs esclaves,

elles sont composées de quatre conseillers à la Cour royale et de trois assesseurs.

ARTICLE 15.

Le nombre des juges de paix pourra être porté :

- à huit pour la Martinique;
- à dix pour la Guadeloupe et dépendances;
- à six pour la Guyane française;
- à huit pour Bourbon et dépendances.

La fixation des territoires formant le ressort de ces juges de paix sera faite par ordonnance du Roi.

ARTICLE 16.

Tout individu de moins de soixante ans, qui ne justifiera pas, devant l'autorité administrative, de moyens suffisants d'existence, ou bien d'un engagement de travail avec un propriétaire ou chef d'entreprise industrielle, ou bien de son état de domesticité, sera tenu de travailler dans un atelier colonial qui lui sera indiqué.

En cas de refus de déférer à cette injonction, il pourra être déclaré vagabond et puni comme tel, dans chaque colonie, suivant les lois qui sont en vigueur.

Une ordonnance royale pourvoira à l'organisation desdits ateliers et aux autres mesures nécessaires pour l'exécution du présent article.

ARTICLE 17.

Les conseillers coloniaux ou leurs délégués seront préalablement consultés sur les ordonnances royales à rendre en exécution de la présente loi.

ARTICLE 18.

La présente loi ne s'applique qu'aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de Bourbon et à leurs dépendances.

**ARTICLE 19.**

La loi du 24 avril 1833, ainsi que les lois et ordonnances qui règlent l'administration de la justice aux colonies sus-mentionnées, et à leurs dépendances, continuera d'être exécutée dans toutes les dispositions auxquelles il n'est pas dérogé par la présente loi.

La présente loi...

Donnons en mandement...

Fait au Palais des Tuileries, le 18<sup>e</sup> jour du mois de juillet 1845.

---



# TABLE DES LETTRES

## I. — DU VÉNÉRABLE PÈRE

*Nous indiquons d'abord la page où chaque lettre se trouve dans le présent volume ; ensuite, s'il y a lieu, celle où elle a été éditée dans les Lettres spirituelles ou dans les Lettres aux Membres de la Congrégation (T. IV).*

1839			
15 avril,	Rennes,	à M. Reverdy . . . . .	vii
1843			
	(sept.),	à M <sup>lle</sup> Guillarme . . . . .	xi
1845			
1 janv.,	(Amiens),	au D <sup>r</sup> Libermann . . . . .	3
2 —	(La Neuville),	à M. Beauchef . . . . .	7
7 —	La Neuville,	à M. Cahier . . . . .	9
10 —	»	à la Mère Javouhey . . . . .	11
12 —	»	à M <sup>me</sup> Bresdon . . . . .	14
16 —	»	à la Supérieure de Castres . . . . .	15
17 —	»	à M. Mangot . . . . .	19
22 —	»	à M. Azaïs . . . . .	21
26 —	»	à M. Fauconnier . . . . .	23
26 —	»	à M. Le Vavas seur . . . . .	24
—	»	à M. Le Vavas seur . . . . .	31
29 —	»	à M. Collin . . . . .	34
—	»	à M. Blanpin . . . . .	40
6 fév.,	(Paris),	à M. Schwindenhammer . . . . .	47
6 —	Paris,	à M. Schwindenhammer . . . . .	49
7 —	La Neuville,	au Minist re de la Marine . . . . .	52
9 —	(Paris),	à M. Schwindenhammer . . . . .	55
11 —	(Paris),	à M. Schwindenhammer . . . . .	57
14 —	La Neuville,	au D <sup>r</sup> Libermann . . . . .	59
18 —	»	à Marie Libermann . . . . .	61
21 —	(La Neuville),	à M. Schwindenhammer . . . . .	65
24 —	La Neuville,	à M. Schwindenhammer . . . . .	68
2 mars,	»	à dom Gardereau . . . . .	78
9 —	»	à la Mère Javouhey . . . . .	80
17 —	»	au Minist re de la Marine . . . . .	91
19 —	»	au Minist re de la Marine . . . . .	92
19 —	»	au Cardinal Fransoni . . . . .	94
21 —	»	à M. Fauconnier . . . . .	101
22 —	»	à M. François Libermann . . . . .	98
29 —	»	à M <sup>lle</sup> Guillarme . . . . .	102

30 mars,	La Neuville,	au D <sup>r</sup> Libermann. . . . .	104	
2 avril,	»	à la Mère Javouhey . . . . .	109	
5 —	»	à la Mère Javouhey . . . . .	111	
7 —	»	à la Propagation de la Foi. . . . .	114	
8 —	»	à M. Dalmond. . . . .	115	
8 —	»	à la Cté de Bourbon. . . . .	119	
9 —	»	à M. Le Vasseur. . . . .	126	IV, 210
14 —	»	à M. Le Vasseur. . . . .	137	
		à M. Blanpin. . . . .	144	IV, 253
		à M. J.-D. Laval. . . . .	149	
16 —	»	à M <sup>me</sup> Blanpin. . . . .	151	
17 —	»	à M. Boulanger. . . . .	152	
3 mai,	»	à la Mère Javouhey . . . . .	156	
4 —	»	à M. Boulanger. . . . .	157	
4 —	»	à M. Bessieux . . . . .	159	IV, 214
5 —	»	à la Mère Javouhey . . . . .	163	
7 —	»	au Ministre de la Marine. . . . .	164	
7 —	»	au Ministre de la Marine. . . . .	165	
8 —	»	à M. Gamon. . . . .	169	
	»	au Maire d'Amiens. . . . .	172	
15 —	»	au Cardinal Franson. . . . .	172	
30 —	»	à la Propagation de la Foi. . . . .	184	
		à Mgr Collier. . . . .	188	
5 juin,	Amiens,	à M <sup>lle</sup> Barbier. . . . .	189	
8 —	La Neuville,	à M. Briot. . . . .	191	IV, 220
9 —	»	à François Libermann. . . . .	196	
10 —	»	au D <sup>r</sup> Libermann. . . . .	197	
		au D <sup>r</sup> Libermann. . . . .	198	
		à Marie Libermann. . . . .	199	III, 508
		à Marie Libermann. . . . .	202	
12 —	»	à X.... . . . .	203	III, 477
14 —	»	à M. Guibou. . . . .	207	
14 —	»	à M. Perrée . . . . .	212	
17 —	»	à Clémence Godrand . . . . .	216	III, 481
		à M. Ducournau. . . . .	222	
26 —	»	à M. Clair. . . . .	223	III, 489
26 —	»	à la Mère Javouhey . . . . .	225	
26 —	»	au Ministre de la Marine. . . . .	229	
26 —	»	au Cardinal Franson. . . . .	234	
2 juill.,	»	à M <sup>lle</sup> Barbier. . . . .	235	III, 491
7 —	Amiens,	à M. Fauconnier. . . . .	239	
8 —	La Neuville,	à M. Bessieux père. . . . .	240	
8 —	»	à M. Azaïs. . . . .	241	
11 —	»	à M. Clair. . . . .	242	
22 —	»	à Mgr Brunelli. . . . .	244	
		à un chanoine de Liège. . . . .	245	
23 —	»	à Mgr Brady. . . . .	249	
23 —	»	à M. Fauconnier. . . . .	253	
23 —	»	à la Supérieure de Castres. . . . .	253	
25 —	»	à M. Clair. . . . .	260	
30 —	»	à Sœur Paule . . . . .	258	
4 août,	»	à Sœur Aloysia. . . . .	263	III, 496
4 —	Paris,	à M <sup>lle</sup> Guillarme. . . . .	262	
5 —	»	à M <sup>lle</sup> Guillarme. . . . .	263	
10 —	La Neuville,	à M. Clair. . . . .	266	



13 août,	La Neuville,	à M. Perrée . . . . .	269	
18 —	»	à la Cté de Gorée. . . . .	272	
19 —	»	à Marie Libermann. . . . .	276	III, 500
24 —	(Paris),	à M <sup>lle</sup> Guillarme. . . . .	278	
		à M. Bouchet (Marie). . . . .	279	III, 498
3 sept.,		à M. Clair. . . . .	284	
6 —		à M. Le Vasseur. . . . .	287	
6 —	La Neuville,	à la Cté de Bourbon. . . . .	290	IV, 225
6 —	»	à M. Blanpin. . . . .	296	IV, 229
		à M. Bessieux . . . . .	298	IV, 251
11 —	»	au Ministre de la Marine. . . . .	301	
13 —	»	à l'Évêque d'Autun. . . . .	302	
15 —	»	à M. Levasseur père. . . . .	304	III, 502
16 —	»	à M. Clair. . . . .	306	
17 —	»	à M. Lannurien . . . . .	308	
23 —	»	à la Propagation de la Foi. . . . .	311	
9 oct.,	»	à M. Briot. . . . .	314	
11 —	»	au Cardinal Fransoni. . . . .	317	
10 —	»	au Ministre de la Marine. . . . .	326	
14 —	»	à la Propagation de la Foi . . . . .	323	
16 —	»	à MM. Boilat, Fridoil, Moussa. . . . .	328	
18 —	»	à Mgr Fornari. . . . .	334	
19 —	»	au Ministre de la Marine. . . . .	336	
20 —	»	à M. Mangot. . . . .	338	
24 —	»	à M. Bouchet (Marie). . . . .	340	
28 —	»	à M. Bessieux . . . . .	343	
28 —	»	à M. Briot. . . . .	347	
31 —	»	à M. Warlop. . . . .	351	
31 —	»	à M. Briot. . . . .	352	
31 —	»	à M. Arragon . . . . .	353	
31 —	Paris,	à la Supérieure de Castres. . . . .	354	
3 nov.,	La Neuville,	à M <sup>me</sup> Christophe Libermann. . . . .	358	
		à uné Sœur de Gastres. . . . .	360	III, 512
4 —	»	à M. Dalmond. . . . .	361	
5 —	»	à la Cté de Bourbon. . . . .	373	IV, 231
6 —	»	à M. Le Vasseur. . . . .	365	
7 —	»	à M <sup>lle</sup> Caron. . . . .	377	
7 —	»	à M. Ducournau. . . . .	378	
9 —	»	à M. Beauchef. . . . .	380	
10 —	»	à M. Tisserant. . . . .	382	
11 —	»	au D <sup>r</sup> Libermann. . . . .	384	
		au D <sup>r</sup> Libermann. . . . .	390	
14 —	»	à MM. Régis. . . . .	391	
14 —	»	à M. Tisserant. . . . .	393	
15 —	»	à M. Lossedat. . . . .	395	
15 —	»	à M. Warlop. . . . .	397	IV, 237 ✓
23 —	»	à M. Mangot. . . . .	400	
25 —	»	à Théodora Libermann . . . . .	408	III, 505
27 —	»	à M. Collin . . . . .	401	
		à M. Arragon . . . . .	403	
7 déc.,	»	au D <sup>r</sup> Libermann. . . . .	410	
13 —	»	à François Libermann. . . . .	415	
14 —	»	à M. Lossedat. . . . .	420	
14 —	»	à M. Warlop. . . . .	422	IV, 240
18 —	»	à M. Le Vasseur. . . . .	424	IV, 244

21 déc.,	La Neuville,	à M. Tisserant. . . . .	430
21 —	»	à M <sup>me</sup> Blanpin. . . . .	434
23 —	»	à M. Fauconnier. . . . .	435
30 —	»	au Cardinal Fransoni. . . . .	436

DE DIVERS

1845

14 mars,	du Ministre de la Marine à M. Libermann. . . . .	470
1 <sup>er</sup> avril,	du même au même. . . . .	471
27 mai,	du même au même. . . . .	472
15 juillet,	du même au même. . . . .	473
27 août,	de M. Fridoil à la Mère Javouhey. . . . .	477
	Avis du Clergé colonial. . . . .	481
16 septembre,	du Ministre de la Marine à M. Libermann. . . . .	473
2 octobre,	de M. Tisserant à M. Schwindenhammer. . . . .	439
5 —	de M. Tisserant au Nonce apostolique. . . . .	478
15 —	de M. Tisserant à M. Libermann. . . . .	443
17 —	du Ministre de la Marine à M. Libermann. . . . .	474
24 —	du même au même. . . . .	476
5 novembre,	de M. Tisserant à M. Libermann. . . . .	447
6 —	du même au même. . . . .	450
15 —	de M. Tisserant à M. Percin. . . . .	453
28 —	de M. Tisserant à M. Libermann. . . . .	457
20 décembre,	de M. Fauconnier à M. Libermann. . . . .	487

1846

3 janvier,	du même au même. . . . .	488
12 —	de M. Dubourdiou à M. Libermann. . . . .	467

ARTICLES DE JOURNAUX

*Ami de la Religion* : 7 janvier, p. 489; 9 janvier, 490; 1<sup>er</sup> février, p. 490; 10 avril, p. 493; 29 mai, p. 500; 19 juin, p. 501; 10 juillet, p. 501; 6 septembre, p. 502; 2 octobre, p. 506; 27 novembre, p. 506; 29 novembre, p. 507.

*Annales de la Propagation de la Foi* : 15 mars 1845, p. 508.

*Notice sur le P. Gaultier* : p. 515.

*Décision du Conseil*, 6 août 1845 : p. 516.

*Loi du 18 juillet 1845* : p. 518.

*Lettres des Missionnaires* : p. 182.

*Règle provisoire* : p. 183.

Les lettres de la Propagande sont insérées au T. V.

## TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES

- Acker, du S.-C. de M., 119, 122, 274, 348 ss., 398, 413, 518.  
Adolphe (abbé Gaudefroy), 344.  
Agnado (don), 460.  
Aloysia (Sr), 257, 263.  
Anastasie (Sr), 202.  
Annecy (év. d'), v. Mgr Rendu.  
Ardouin (Beaubrun), 170, 255.  
Argout (d'), 489.  
Arlabosse, vice-pr. du Sénégal, 440 ss., 479.  
Arragon, du S.-C. de M., 30, 117-9, 160, 191, 203, 234, 267, 293-8, 316  
324-6, 337, 343-4-7, 352 ss., 375, 393, 403, 433, 441, 475-9.  
Audebert, du S.-C. de M., 67.  
Audiffret (marquis d'), 497.  
Augustine (M<sup>lle</sup>), 202 s., 277, 411.  
aumônier de Louvencourt, 386.  
Aurélie (Sr), 264.  
Azaïs (abbé), 21, 241.
- Badiche (abbé), vic. de Ste-Marguerite, 381 (1).  
Barbier (M<sup>lle</sup>), 189, 235 ss.  
Barron (Mgr), 10-4, 26, 101 s., 111-4 s., 121-4, 152, 162, 184-5-7, 204, 322,  
343, 421, 447, 458, 465, 487 s.  
Bazoche, contre-am., gouv. de Bourbon, 12, 24, 91, 124-7.  
Beauchef, 7 ss., 203 ss., 380 ss.  
Bécel (M<sup>lle</sup>), 14 s.  
Bertout, S. E., 489 s.  
Bessieux, du S.-C. de M., 21 ss., 159, 240-3, 272, 392-8, 343-8, 352, 374-6,  
432.  
Bessieux, père, 240.  
Bernard (P.), trappiste, 309.  
Blanc (Mgr), év. de la Nouv.-Orléans, 359.  
Blanpin, du S.-C. de M., 31-4-9, 40, 121, 133, 143 ss., 182, 296, 344, 369,  
375, 403, 434.  
Blanpin (M<sup>me</sup>), 31, 40 s., 144 ss., 151, 297, 434.  
Bodoul (abbé), 447.  
Boilat (abbé), 168, 195, 272, 317, 328, 335, 347, 440, 475, 481 ss.  
*Bon Pasteur* d'Angers (Sup. du), 16, 372.  
Bouchet François, du S.-C. de M., 282.  
Bouchet Jules, 282, 340, 395.  
Bouchet Marie, du S.-C. de M., 279 ss., 340, 342 s., 395.

(1) L'abbé Badiche a publié, dans la collection de Migne, l'*Histoire des Sociétés Religieuses*, qui fait suite à l'ouvrage d'Hélyot; il déclare avoir eu tardivement la notice sur la Congrégation (après 1855).

- Bouchet Maurice, du S.-C. de M., 117-9, 261, 274, 393-5, 307, 311-8, 344, 396, 518.  
Bouët, gouv. du Sénégal, 395, 421, 431, 465.  
Boulangier, du S.-C. de M., 153 s., 157 s.  
Bourget, du S.-C. de Marie, 119.  
Boyer de la Girodais, 128.  
Brady (Mgr), 243-9, 261-9, 294, 311-8, 324-5, 501-6.  
Brandt (de), 21, 220, 242, 285, 307, 383-6 ss., 390, 411.  
Bresdon (M<sup>me</sup>), 14 s.  
Briot, du S.-C. de M., 30, 119, 123, 160-3, 191, 204, 222, 234, 240, 267, 293-8 ss., 314 ss., 323-6, 337, 344-7 ss., 351 ss., 375, 394 s., 404, 421, 431 ss., 439, 441-9, 475-8 s., 488.  
Bru (abbé), 24.  
Bruc, Michel, 443 ss.  
Brunelli (Mgr), 244, 452.  
Brunet, 118, 364-9, 372-5.
- Cabeuil, 272, 444.  
Cacheleux (M<sup>lle</sup>), 109.  
Cadix (év. de), v. Mgr Moreno.  
Cahier (M.), S. S., 9 ss.  
Calvey, dél. du Sénégal, 56, 66 s., 101.  
Cappes, 42, 146, 151, 297.  
Caron (M<sup>lle</sup>), 377.  
Caset (Fr.), 119.  
Cessens, 67.  
chanoine de Liège, 245.  
Chauviré, 119.  
Choiselat, 114, 348, 466 s.  
Clair, du S.-C. de M., 30, 51, 119, 123, 223, 242, 260-6 s., 284 ss., 306 ss., 345.  
Clémence Godrand, 216.  
Collier (Mgr), 25, 149, 183-8, 428, 501-8.  
Collin, du S.-C. de M., 31-3s., 45, 121, 133, 143-8, 180-2, 344, 369, 375, 401 s.  
commandant du Gabon, 300.  
communauté d'Australie, 374.  
communauté de Bourbon, 373 ss.  
Courson (M. de), S. S., 289.  
Cousseau, sup. du G. S. d'Angers, 155-8.  
curé de Ligny, 145, 151 s., 297 s., 434, 440 s.  
curé de Lorient, 395.
- Dabbadie, 309.  
Dahomey, roi de, 449, 453.  
Dakar, roi de 459.  
Dalmond, 12-6, 27, 56, 92-3, 109 s., 115-9, 128 ss., 135-6, 143, 173 ss., 255, 287, 361, 370 s., 427, 479.  
Delaporte, chancelier-interprète, 469.  
Desbassyns, 128.  
Desgenettes, 47-9, 58, 153, 289, 376, 407, 456, 466.  
Destremont (M<sup>lle</sup>), 263.  
Dubas, 23 s., 239.  
Dubourdieu, 416-9, 459, 467.  
Dubuque, 460.

Ducournau, 195, 222 s., 378 s.

Dupin (baron), 497.

Dupuis, 348.

Durand, chef du personnel au Min., 66, 157, 442-3.

Durlin (M<sup>me</sup>), 152, 347.

Duval-Herment, 182 s.

Échapé (F. Facques), du S.-C. de M., 324.

Etcheverria, curé de P.-au-P., 67, 97.

Étienne Layat (Fr.), 116 ss., 119, 130, 318 ss., 364, 433, 451.

Fantin, S. J., 106.

Fauconnier, 23, 101, 239, 253, 435, 487 s.

Féret, S. S., 309.

Féry, 67, 170, 255.

Forbin-Janson (Mgr de), 271.

Fornari (Mgr), 32 s., 47-9, 55, 67, 77, 94 s., 139 s., 288, 320, 334 s., 368, 407, 436, 440 ss., 448, 478 s., 495.

Fourdinier, 13, 25-7, 32, 77, 81, 115, 129, 131-2, 228, 230 s., 320, 331-4, 361-3-7-9, 440, 485-9 ss., 506, 516.

Franconi (Cardinal), 49, 55, 94 ss., 124, 138, 172, 234, 292, 317ss., 335, 382, 436, 452.

Frère trappiste, v. Jean Tollin.

Fridoil, 168, 328, 335, 347, 475-7, 486.

Fulgence (Fr.), du S.-C. de M., 119.

Galais, S. S., vii, 30, 457.

Gallais, du S.-C. de M., 119.

Gallut (abbé), 31 s., 176 s.

Galos, 66, 156 s., 293, 355, 425.

Gamon, 169.

Gardereau (dom), 78 ss.

Garibaldi (Mgr), 77.

Garnier, S. S., 289.

Garot (Fr.), 225.

Gaufrey (Adolphe), 344.

Gaultier, S. E., 515.

Georges, v. Paddington.

Germainville, 222 s., 378 s.

Gignoux (Mgr), 303.

Gouttebessis, 396.

Grammont (de), 394.

Gravière, du S.-C. de M., 437.

Grégoire (F.), 244, 301, 375.

Guibou, 207 ss., 400.

Guillarme (M<sup>lle</sup>), xi, 102, 262 s., 278.

Guillier, S. E., 136, 515.

Guitton (Mgr), év. de Poitiers, 155.

Halé (M. et M<sup>me</sup>), 277.

Hamon, S. S., 171.

Hand, 149, 551.

Harcourt (duc d'), 515.

Hardy, S. E., 33, 74-7, 136, 373.

Héricourt (Mgr d'), év. d'Autun, 302 ss.

Henri (F.), 51-6 s., 92.

Herpin, 57.

Hugues (F.), 318, 324.

Hulst (Mgr d'), vii.

Jacquier, v. pr. de la Martin., 503 ss.

Javouhey (Mère), 11-6, 27, 48, 66 s.-9, 71, 80, 109 ss., 111 s., 156, 163, 195, 225 ss., 302 ss., 393, 440-2, 450, 477.

Jean (F.), 119, 261.

Jean-Baptiste (F.), 433.

Jean Tollin (F.), 102, 262-3.

Jérôme (Père), 102-4.

Jerphanion (Mgr de), arch. d'Albi, 356.

Joinville (prince de), 429.

Jollivet, 545.

Jubelin, 66.

juif baptisé, 458.

Lamache, Joseph, 447, 455-6.

Lamache, Paul, 455.

Lambert, du S.-C. de M., 109 s., 119, 124, 132 s.-6, 173 s., 212, 287, 290-5, 344.

Lamennais (Jean de), 347, 352.

Lamoise, du S.-C. de M., 119.

Lannurien, du S.-C. de M., 119, 245, 295, 308 s., 323, 345, 377.

La Rochejacquelin (de), 515.

Laval, J.-D., du S.-C. de Marie, 23-5 s., 42, 120-8, 136, 149, 181 ss., 344, 428, 436, 487, 509.

Laval, Paul, du S.-C. de Marie, 21, 67.

Le Berre, du S.-C. de Marie, 309, 449.

Leguay, S. E., 226-8 s., 294, 315-9 s., 326 ss., 334 ss., 365 ss.-9, 439 ss., 441 s., 450-2, 477 ss., 500 s.-6.

Leroy, Faustine, 57 s., 68.

Lespinasse (frères), 456.

Le Vasseur, Frédéric, du S.-C. de M., 24 ss., 31 ss., 36-9, 44, 74-7, 87, 115 ss., 126 ss., 137 ss., 173, 176 ss., 182 s., 287 ss., 290 ss., 344, 362-5 ss., 394, 403, 424 ss., 434, 465, 470 s.

Le Vasseur, père de Frédéric, 128, 176 ss.

Levasseur, Léon, 304.

— — (père), 304 ss.

Libermann, Dr, 3 ss., 104 ss., 197-8, 384 ss., 410 ss.

— (M<sup>me</sup>), 60, 414.

— Félix, 48, 58, 109, 359, 439.

— Alphonse, 107, 359.

— Christophe, 107, 358.

— — M<sup>me</sup> (Julie), 358.

— Sarah (?), 3, 109, 414.

— Pauline, 3 s., 60, 108 s., 197, 390.

— Caroline, 3 s., 51-9 s., 104 s., 108 s., 197, 277, 384 ss., 390, 408 ss., 412.

— Marie, 61 ss., 199, 202, 276, 389, 412, 420.

— François, 98 ss., 194 s., 415 ss.

— Théodora, 48, 58 s., 107 s., 197, 225, 261, 277, 408, 413.

Lossedat, du S.-C. de M., 50, 67, 97, 119, 170 s., 293, 316 s., 318 ss., 342, 343-4, 352, 375, 394 ss., 420 ss., 432, 449, 476, 518.

Lostange (de), 515.

Louis (M.), 21, 309.

Louis (F.), 433.

Louise (de Voille), 356 s.

Mackau (de), 11, 52 ss., 66, 81 ss.-9, 91 ss., 109, 115, 124-7, 130, 137 s.,  
159, 164 ss., 174-9, 184 ss., 229 s., 288, 292, 301 s., 319, 326 ss., 333-6,  
352-5, 367-9, 371, 425, 436, 444, 470 ss., 476, 481, 492-5.

maire d'Amiens, 172.

maire de Ste-Suzanne, 176.

Mangot, 19, 338, 398.

Marceau (capitaine), 49, 56.

Margerie, v.-pr. de Bourbon, 177.

Marie de Villeneuve (Mère), 15, 253-9, 260 s., 264, 354.

Maurice, du S.-C. de M., 14, 296.

Maynard, pr. ap. du Sénégal, 442, 484-5.

Méquis, 323.

Mercier, Cécile, 156.

Mestro, 66, 113.

Mioland (Mgr), 30, 242, 266 s., 284 ss., 307.

Mirambeau, 456.

Mollevaut, S. S., 40, 380 s.

Montagnès (amiral), 395.

Montalembert (de), 493 ss., 503, 515.

Moreno (Mgr de Silos), év. de Cadix, 460.

Moussa, 102, 168, 184, 275, 315 ss., 328, 335, 347, 475.

Nettement, 515.

Ney, prince de la Moskowa, 497.

Noiron (de), 270 s.

Neuve-Orléans (év. de la), v. Blanc.

Oblats, de Nice, 393.

Olivier (F.), 110, 119, 125, 133, 144, 173.

Ollivier, gouv. du Sénégal, 273.

Paddington, Georges, 447, 456.

Paret (Dr), év. anglican de La Barbade, 504.

Paule (Sr), 18, 258.

Pavon (don), 460.

Perchais, du S.-C. de M., 51, 119.

Percin, 447, 453 ss.

Perrée (abbé), 212 ss., 269 ss., 273, 337, 384, 393, 430, 449.

Pierre-André, 456.

Pierre (F.) Mersy, 51, 119, 160, 204, 224, 273-5, 293, 324, 375.

Pimor (abbé), 506.

Pinault, S. S., 30, 380 s., 457.

Place, S. S., 225.

Plessis, du S.-C. de M., 109, 119, 124, 132 s., 173 s., 212, 289 s., 295, 344,  
372-5.

Poirson, Valérie, 3, 59 ss., 104.

— (M<sup>me</sup>), 104 ss.

Poitiers (év. de), v. Guitton.

Polding, arch. de Sidney, 506.

Poncelet (Mgr), 32, 139, 178, 180 ss., 288 s.

Porchez, 221.

préfet maritime de Lorient, 395.

— — de Toulon, 443, 476.  
provincial des Jésuites, 106.

Régis, 269 s., 273, 299, 383-4, 391-s., 394, 443 ss., 8 ss., 453.

Régnier (de), Léopold, du S.-C. de M., 45, 125.

Régnier (de), Louis, du S.-C. de M., 309.

Rendu (Mgr), év. d'Annecy, 283.

Reverdy, vii.

Rivard, 466.

roi de Dahomey, v. Dahomey.

Rosalie (Sr), 48.

Rosati (Mgr), 246.

Rose (Sr), 264.

Roujoux (de), 175-7-8.

Roussel, du S.-C. de M., 19.

Roy, S. J., 402.

Rubillon, S. J., 106.

Saint-Alexandre (Mère), 385 s., 409.

Saint-Ambroise (Mère), 107.

Saint-Bernard (Mère), 59, 104-7 s., 277, 385-9, 390, 409, 412, 488.

Schwindenhammer, Eugène, 51, 439.

— Ignace, du S.-C. de M., 12, 26, 30, 46 ss., 55 ss.,  
57 ss., 60-5 ss., 94, 105 ss., 110-9, 286, 316 s.,  
344-6, 384, 422, 439 ss., 450, 466, 518.

— Jérôme, du S.-C. de M., 51, 119.

Seclau, 51.

Siméon (F.), 119, 172, 375, 440.

Sœurs de Castres, 360.

Sœurs de St-Joseph, de Gorée, 316, 393.

supérieur du Séminaire du Mans, 380.

Teyssier, 92, 116 ss., 119 s., 126, 131-5 s., 164, 311.

Texier, 515.

Théodore (F.), 119, 295, 307, 311-8, 396, 400, 435-7-9 ss.

Théophile (F.), 318, 375.

Thévaux, 30, 51, 119, 123, 268, 274, 286, 294-5, 307, 311-8, 344-9, 404,  
518.

Thiersé, 295, 307, 311-8, 344-9.

Thomas, gouv. p. i. du Sénégal, 273, 472 ss., 481.

Tisserant, du S.-C. de M., 13-5 ss., 25 ss., 30, 47 s., 50, 67, 79, 87, 96 s.,  
119, 120-8, 130-6, 163, 170 s.-4, 187, 225, 244-6-8, 255, 261-8, 273-5,  
293, 316 ss., 322-4, 334-7, 346-8, 350-2, 374 s., 382 ss., 391-3 ss., 430.

Tisserant, père, 48, 253, 341-3.

— (M<sup>me</sup>), 65-8.

— Gratien, 439, 441.

Tulia (F.), 116 ss.

Van Bömel (Mgr), év. de Liège, 349.

Vasseur (Sr), 239.

Verne, mariste, 379.

Vice-préfet de Bourbon, 177.

Viennoi (abbé), vii.



Villevalaix, 456.

Vincent (F.), 119, 307, 318.

Vondye, 309, 403.

Warlop, du S.-C. de M., 43-8, 51, 119, 317 s., 324, 343 ss., 350 ss., 375,  
394-6s., 422, 430-2, 452, 466, 476.

Warnet, S. E., 33, 74-7, 111 ss., 136, 484-5, 490 ss., 503, 515.

---

# TABLEAU

## DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE LA VIE DU V. P. LIBERMANN (1845 — Pâques, 23 mars.)

	janvier :	Indisposition du V. Père qui dura un mois. . . . .	39, 50
5	—	Mort de M. Fourdinier, supérieur du St-Esprit . . . . .	13
25	—	Bénédiction de la chapelle de La Neuville. . . . .	48, 51
	—	MM. Tisserant et Arragon quittent La Neuville avec MM. Lamache et Paddington (sont au Havre le 29 janvier et s'embarquent pour Haïti, en Angleterre, le 3 février). . . . .	30
26	—	Entrée de Étienne Layat, destiné à Madagascar.	
	—	État financier de La Neuville . . . . .	25
	—	Pertes sur les navires. . . . .	25, 120
	—	Affaire de Nossi-Bé. . . . .	27
	—	Concours à donner aux Sœurs de St-Joseph. . . . .	28
	—	Vœux à imposer aux aspirants. . . . .	29
	—	Relations avec St-Sulpice. . . . .	30
	—	Les nouvelles constructions de La Neuville. . . . .	42
2 février :		Prise d'habit à Louvencourt de Pauline Liber- mann (Sr St-Léopold). . . . .	60
	—	Le V. Père va à Paris :	
		Premiers projets d'union avec le St-Esprit.	
		47, 49, 52, 69 ss.	
		Visite à la Nonciature. . . . .	55
		Rencontre avec le capitaine Marceau. . . . .	49
		Entrevue avec le délégué du Sénégal, M. Calvey.	56
	—	Theodora Libermann à Louvencourt. . . . .	48, 58 s.
	—	Projet de fusion présenté au Ministre. . . . .	53, 80, 95
	—	Retour de Rome de M. Schwindenhammer; les papiers de préfet apostolique de la Guinée. . . . .	114, 121
	—	Organisation des études à La Neuville. . . . .	12, 51
24	—	Projet de fusion profondément médité. . . . .	69
10 mars :		Entrée de Jean Tollin (Frère trappiste). . . . .	102
14	—	Le Ministre demande des renforts pour Bourbon.	470
2 avril :		Entrée de F. François Bourasseau. . . . .	
8	—	Entrée du F. Pierre Moisan. . . . .	
10	—	Consécration du F. Olivier Rivière. . . . .	
	—	Départ pour Bourbon de MM. Lambert, Plessis et du F. Olivier. . . . .	110-9
	—	Affaire du F. Henri et de son compagnon, desti- nés à Madagascar. . . . .	56
15	—	Entrée de M. Thiersé et du F. Jean-Baptiste. . . . .	
	—	Départ pour Madagascar de M. Teyssier. . . . .	110-7
	—	Affaire de Nossi-Bé. . . . .	129
	—	Démarches afin d'obtenir des novices anglais pour Maurice. . . . .	149

avril :	Les démarches directes pour la fusion sont écartées; elles sont confiées à la Mère Javouhey.	112, 138
29 —	Élection de M. Leguay comme supérieur du St-Esprit . . . . .	500
mai :	On apprend l'arrivée au Havre de MM. Tisserant, Lossedat, Briot, Bouchet (Maurice) et Arragon. . . . .	163
—	Premières nouvelles de M. Bessieux reçues du Ministère . . . . .	161
—	Projets d'établissement en Guinée (Gorée). 161 ss., 165	
—	Projets d'union à la Guinée de la Préfecture du Sénégal . . . . .	
—	État du personnel de la Congrégation. . . . .	119
—	État de La Neuville. . . . .	120 s., 345
—	Publication des Lettres des Missionnaires. . . . .	104-7, 152, 171-5, 182
	— de la Règle provisoire. . . . .	183
11 —	Jour de la Pentecôte; consécration de M. Clair. . . . .	
16 —	Entrée de M. Vaugeois . . . . .	
	Le V. Père va à Ligny à la Pentecôte. . . . .	297
1 <sup>er</sup> juin :	Consécration des FF. Pierre Mersy et Fulgence Dinjon . . . . .	
—	Mgr Barron à Paris . . . . .	152
—	— à La Neuville . . . . .	204
—	On reçoit à La Neuville la première lettre de M. Bessieux. . . . .	240
10 —	Départ de Mgr Collier pour Maurice. . . . .	501
15-20 —	Départ pour Gorée de MM. Briot, Arragon et F. Pierre. . . . .	214, 222, 234
—	Projet de la Maison de Marseille. . . . .	215, 223
20 —	Entrée de M. Le Berre . . . . .	
—	Voyage du V. Père à Paris (entre le 15 et le 26). . . . .	223
	au moment de la discussion du budget de la Marine et peut-être à la rencontre de Mgr Barron. . . . .	225
—	La fusion en juin : les deux clergés des Colonies. . . . .	225-9
9 juillet :	Entrée de F. Pierre Labineau. . . . .	
11 —	Mgr Brady à Paris. . . . .	243, 501
—	— à La Neuville. . . . .	249
15 —	Entrée de F. Jean. . . . .	
18 —	Loi sur les esclaves. . . . .	274, 507
—	Voyage du V. Père à Paris. . . . .	223-5, 263, 276-8
—	Projet d'établissement en Belgique. . . . .	245-9, 374
—	Projet de maison en Savoie. . . . .	283
23 —	Entrée de M. Durand. . . . .	
4 août :	Départ de Jean Tollin. . . . .	262
—	Voyage du V. Père à Paris (à partir du 8). . . . .	262
6 —	A La Neuville, Conseil qui impose des ménagements au Supérieur. . . . .	516
—	Projet d'établissement à Whydah. . . . .	269, 273
—	Insistance pour la maison de Marseille. . . . .	270 s.
22 —	Consécration de M. Lannurien. . . . .	
23 —	Entrée de F. Louis François Desmarchez. . . . .	
24 —	Ordination à la prêtrise de M. Thiersé. . . . .	
—	Voyage du V. Père à Paris. . . . .	278

août	M. Tisserant malade à Paris. . . . .	270 s.
—	Différend au Sénégal entre le clergé local et les missionnaires . . . . .	314, 319 ss.
—	Affaire de la maison de Gorée. . . . .	312
8 septembre :	Consécration de M. Thiersé et de F. Théodore Odon. . . . .	
11	— Abandon temporaire du projet d'union de la Préfecture du Sénégal à celle de Guinée. . . . .	301
13	— Entrée de M. Schwindenhammer. . . . .	
16	— Départ pour l'Australie de Mgr Brady avec les PP. Thévaux, Bouchet (Maurice), Thiersé, les FF. Théodore, Vincent. . . . .	318, 324
—	Affaire de la supériorité des Srs de St-Joseph. . . . .	303
25	— Entrée de M. Estève. . . . .	
—	M <sup>me</sup> Libermann à Amiens, aux vacances (1). . . . .	386
—	Sur la fin du mois, le V. Père s'absente de La Neuville, doit passer à Cambrai et rentrer au noviciat le vendredi 3 octobre. . . . .	439
octobre :	Retraite à La Neuville. . . . .	338
—	Sortie de M. Acker. . . . .	349
2-5	— M. Tisserant à Paris, traite avec M. Leguay et avec le Nonce (juridiction au Sénégal). . . . .	320-6
5	— Entrée de M. Lidy. . . . .	
6	— Départ de M. Tisserant pour Toulon. . . . .	350
9	— Répercussion de l'affaire du Sénégal. . . . .	314-9, 366
10	— Entrée de M. Bourbon. . . . .	
20	— Entrée de M. Gravière. . . . .	
23	— Consécration de M. Warlop et de F. Jean-Baptiste; ils passent à Lorient avec M. Lossadat. . . . .	
28	— Entrée de M. Bodoul. . . . .	
—	Indisposition du V. Père. . . . .	351-8
—	Voyage à Paris à la fin du mois. . . . .	354, 378
—	le V. Père traite avec le ministère des conditions de l'envoi des missionnaires en Afrique. . . . .	355
—	Occupations du V. Père en 1845. . . . .	371
—	M. Tisserant, préfet ap. de Guinée. . . . .	320-4, 382
—	La maison d'acclimatement à Dakar. . . . .	348
—	Affaire du St-Esprit : coup d'œil rétrospectif sur la fusion . . . . .	370-3
novembre :	Projets sur Whydah . . . . .	269, 383, 391
5	— Entrée de F. Émile-Louis Le Groux. . . . .	
13	— Entrée de M. Plantaz. . . . .	
—	Les missionnaires de Guinée retardés à Lorient. . . . .	432
7 décembre :	Naufrage de M. Tisserant. . . . .	437, 467
7	— Entrée de M. Gouttebessis et de Jules Bouchet. . . . .	
—	Entrée de M. Marie Bouchet. . . . .	
—	Projet d'école de métiers à Bourbon. . . . .	424
—	Projet de mission au Brésil. . . . .	428

(1) C'est à cette occasion que fut pris le daguerréotype que nous posons du V. Père. Cf. Lettre du P. Libermann, 22 juillet 1899.







